Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires

PUCA
plan urbanisme construction architecture

dihal

SOUS LA DIRECTION DE

MAX ROUSSEAU

VINCENT BEAL

GUILLAUME FABUREL

PRATIQUES ET POLITIQUES DE LA VILLE SOLIDAIRE

Mai 2014

Rapport de recherche

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

CHAPITRE 1 : VILLE SOLIDAIRE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIO-SPATIALE 13

Etude de cas n°1 : L'émergence d'un mouvement alimentaire à Montpellier ? 39

Etude de cas n°2 : Les amis du Zeybu 50

CHAPITRE 2 : LES SOLIDARITES DANS LA VILLE FRAGMENTEE 62

Etude de cas n°3 : Hôtel du Nord, réinventer l'hospitalité dans les quartiers Nord de Marseille et construire un patrimoine commun 106

Etude de cas n°4 : Habiter pour réhabiliter : une permanence architecturale à Boulogne-sur-Mer 112

Etude de cas n°5 : La décroissance planifiée, une politique urbaine solidaire ? 118

CHAPITRE 3 : VILLE SOLIDAIRE ET PARTICIPATION HABITANTE 128

Etude de cas n°6 : L'habitat participatif à Strasbourg 151

Etude de cas n°7 : Deux budgets participatifs européens : le 20e arrondissement de Paris et Cordoue 159

CHAPITRE 4 – ECONOMIE ET VILLE SOLIDAIRE 168

Etude de cas n°8 : L'association ADDA « AujourD'hui restaurons DemAin » 186

Etude de cas n°9 : Alter'Incub : un incubateur régional d'innovation sociale 196

CHAPITRE 5 : VILLE SOLIDAIRE ET ENVIRONNEMENT 205

Etude de cas n°10 : La Ferme des Meuniers 236

Etude de cas n°11 : Les jardins partagés à Montpellier 243

SYNTHESE CONCLUSIVE 255

REFERENCES 264

INTRODUCTION

Max Rousseau (CIRAD, UMR 5281 ART-Dev)
Vincent Béal (Université de Strasbourg, UMR 7363 SAGE)

> « To practice solidarity means to base one's thinking and actions on the principle "one for all and all for one". (…) A group with members who display the attributes of solidarity is marked by permanence and resistance to the hardships caused by the widespread human vices of jealousy, mutual distrust, suspicion, conflicts of interests and rivalry. The attitude of solidarity successfully prevents the emergence of opposition between private interests and the common good. It is solidarity which transforms a loose aggregate of individuals into a community; it supplements their physical coexistence with a moral one, thereby raising their interdependence to the rank of a community of fate and destiny... » (Bauman, 2013)

> « In the city all the secret ambitions and all the suppressed desires find somewhere an expression. The city magnifies, spreads out, and advertises human nature in all its various manifestations. It is this that makes the city interesting, even fascinating. It is this, however, that makes it of all places the one in which to discover the secrets of human hearts » (Park, 1952).

> « L'entrepreneurialisme urbain contribue (…) à accroître les disparités de richesse et de revenu ainsi qu'à accroître la paupérisation urbaine observée y compris dans les villes qui ont connu une forte croissance. (…) Il n'est absolument pas évident que même le gouvernement urbain le plus progressiste puisse résister à une telle pression, dès lors qu'il est soumis à la logique du développement spatial capitaliste dans laquelle la concurrence semble fonctionner non pas comme une main invisible aux effets bénéfiques, mais comme une loi coercitive externe imposant le plus petit dénominateur commun de responsabilité sociale et de protection sociale dans un système urbain régi par la compétition » (Harvey, à paraître).

Les solidarités quotidiennes dans la ville néolibérale

Des Indignés à Barcelone et Madrid aux grandes manifestations de Sao Paulo et Rio, du Printemps arabe de Tunis et du Caire au mouvement Occupy Wall Street de New-York, les grandes villes sont devenues le site de mouvements sociaux de grande ampleur ces dernières années. Bien que très hétérogènes dans leur composition, leur organisation et leurs revendications, ces mouvements présentent pour point commun de réclamer davantage de démocratie, d'égalité, de redistribution et de solidarité.

Définir ce dernier terme n'est pas chose aisée. Nous partirons donc ici de la définition proposée par le philosophe et sociologue Zygmunt Bauman, celle d'un « tous pour un et un pour tous » qui permet aux membres du groupe solidaire de résister à la jalousie, la méfiance et la rivalité, et d'ajouter à leur existence physique, une existence morale (Bauman, 2013). Cette définition élargie nous permet de ne pas brider d'emblée ce travail collectif : elle offre en effet aux nombreux auteurs la possibilité d'analyser les multiples initiatives urbaines qui se réclament aujourd'hui d'une conception solidaire des rapports humains sous les angles les plus variés.

Mais pourquoi accoler ainsi « ville » et « solidarité » ? Depuis la vague d'urbanisation massive débutée au 19ème siècle, la grande ville est pourtant le plus souvent perçue avec méfiance comme un puissant broyeur du lien social. Les sciences sociales se sont même en partie constituées autour de la crainte que la généralisation de cette nouvelle forme d'organisation socio-spatiale – classiquement caractérisée par la taille, la densité et l'hétérogénéité de la population qui la compose (Wirth, 1938) – provoque un changement social indésirable, voire incontrôlable. Les écrits des précurseurs européens comme Durkheim, Simmel ou Tönnies témoignent particulièrement de cette inquiétude. Ils opposent fréquemment des formes d'organisation rurales marquées par l'interdépendance et la prégnance du contrôle social à des sociétés urbaines caractérisées par l'anonymat, la déviance, voire l'anomie. Ils montrent également, à l'image des développements réalisés par Durkheim dans *De la division du travail social*, que les transformations urbaines exercent une influence sur les formes de solidarité, qui évoluent depuis une solidarité mécanique résultant de la proximité et de la similitude dans les sociétés traditionnelles, vers une solidarité organique basée sur la différenciation et l'interdépendance dans les sociétés moderne (Durkheim, 1893).

L'urbanisation et ses effets sur les comportements des citadins ne sauraient donc être analysés de manière distincte des évolutions qui dépassent le seul cadre de la ville. La ville et ses habitants subissent indéniablement les grandes évolutions économiques, politiques, sociales, culturelles et environnementales plus larges. Mais en retour, ils contribuent également à les façonner. Comme nous le rappellent les pionniers de la sociologie urbaine, la ville est un « laboratoire social » au sein duquel s'inventent sans cesse de nouvelles pratiques, de nouvelles formes d'organisation, de nouveaux régimes de valeurs qui peuvent eux-mêmes donner lieu à l'émergence de nouvelles initiatives solidaires. Commençons dès lors par caractériser ces grandes évolutions qui travaillent en ville, et relevons en premier lieu ce paradoxe : la solidarité semblait davantage structurer les sociétés occidentales au moment où les premiers sociologues urbains partageaient leur crainte de voir la cohésion sociale s'affaiblir sous l'effet de l'afflux des migrants ruraux ou étrangers dans les grandes villes en pleine croissance. Que s'est-il dès lors passé ?

L'urbanisation est indissociable de l'industrialisation. Or l'organisation de la production au sein du monde industriel favorise la prise de conscience de la similarité des destinées. Le travail à la chaîne, l'apprentissage des négociations collectives, les progrès du syndicalisme et des partis progressistes renforcent ces liens d'interdépendance, qui se nouent également en-dehors de l'usine, au sein même des quartiers ouvriers qui parsèment les villes occidentales et hébergent un tissu dense de relations sociales. Cette solidarité « concrète », qui s'inscrit dans les expériences de la vie quotidienne, ne se limite toutefois pas au seul monde ouvrier. L'ère fordiste et le « grand compromis » entre travail et capital noué dans les pays occidentaux au milieu du 20ème siècle consacrent également la lente reconnaissance de l'interdépendance entre patronat et managers d'un côté, ouvriers de l'autre. Là encore, cette solidarité plus « abstraite » ne se limite pas à l'usine ; elle se manifeste également au niveau des espaces urbains, la fabrication des quartiers ouvriers au milieu du 20ème siècle prenant parfois la forme d'une négociation entre le patronat, les syndicats et les municipalités (Rousseau, 2011). Les gouvernements urbains comme centraux se partagent quant à eux l' « institutionnalisation » de la solidarité, consacrant l'idée selon laquelle tous les hommes se doivent une assistance mutuelle.

Pour beaucoup, cette conception de la vie collective se serait considérablement affaiblie depuis quatre décennies (Wilson, 1987 ; Paugam, 1991 ; Beaud et Pialoux, 1999 ; Castels, 2003 ; Wacquant, 2006). La désindustrialisation, l'accroissement des mobilités, la hantise du déclassement et la montée de l'individualisme conduiraient à un affaiblissement généralisé de

la cohésion sociale dans les pays occidentaux. La solidarité le long de la chaîne d'assemblage laisserait place à la compétition sans merci au sein d'entreprises elles-mêmes gagnées aux formes de management néolibérales. Les attaques populistes contre les systèmes de redistribution et les services publics trouvent désormais un écho favorable parmi une population de plus en plus réceptive aux discours sur « les assistés » et « les profiteurs ». Bauman (2013) propose une métaphore évocatrice pour saisir cette transformation: au « garde-chasse » de l'ère pré-moderne qui préservait l'héritage légué par les dieux aux hommes, puis au « jardinier » moderne qui assumait pleinement la responsabilité de façonner et reproduire l'ordre social, succèderait aujourd'hui le « chasseur » post-moderne obnubilé par le nombre de ses trophées et la contenance de sa besace, mais guère préoccupé par le déclin général du gibier : « dans une société de consommateurs qui traite le monde comme un entrepôt d'objets de consommation potentiels, la stratégie de vie recommandée est de se bâtir au sein de l'espace public une niche relativement confortable et sûre, à usage exclusivement privé, désespérément inhospitalière aux personnes, indifférente aux problèmes et à la misère humaine, et pavée d'embûches et de pièges. Dans un tel monde, la solidarité est de peu d'utilité » (Bauman, 2013).

Là encore, la ville semble constituer tant le réceptacle que le moteur de telles évolutions. Il suffit pour s'en convaincre de prendre la mesure des bulles immobilières successives qui affectent le marché du logement des grandes villes occidentales : les citadins apparaissent « ventilés » selon leur inégale capacité financière à bénéficier de la proximité des aménités offertes par les espaces urbains les plus valorisés, en premier lieu les centre-ville (un marché de l'emploi diversifié et pourvu en postes bien rémunérés, des équipements scolaires, culturels et sportifs variés, des infrastructures de transport performantes…). Par ailleurs, au nom d'un intérêt général compris comme une course effrénée à la croissance et à la compétitivité, les gouvernements urbains gagnés à l'entrepreneurialisme tendraient de plus en plus fréquemment l'oreille aux demandes des investisseurs privés et participeraient à la perte de cohésion des sociétés urbaines en utilisant les fonds publics pour attirer et garder en ville les firmes les plus rentables, les catégories sociales les plus aisées, les touristes et les consommateurs au pouvoir d'achat le plus élevé (Harvey, à paraître).

Les événements qui ébranlent les grandes villes depuis quelques années peuvent ainsi être interprétés comme des réactions sporadiques au déclin du lien social et à la prégnance du discours imputant aux seuls individus la responsabilité de parcours les conduisant, pour les gagnants, dans les appartements confortables des quartiers gentrifiés et dans les *gated communities* de banlieue, et pour les perdants, dans les bidonvilles, *favelas*, banlieues déshéritées et autres territoires périurbains enclavés. Malgré leur grande hétérogénéité, les événements de New-York, Barcelone, Sao Paulo et Le Caire présentent plusieurs points communs. Ils sont porteurs de revendications plurielles qui sont certes centrées sur la question des inégalités, mais qui n'en oublient pas pour autant les enjeux environnementaux ou de genre qui constituaient les grands laissés pour compte de la période fordiste. Ils cherchent par ailleurs à promouvoir de nouveaux espaces d'autonomie fondés sur un rapport au politique renouvelé. Ces événements marquants, qui ont réuni des centaines de milliers de citadins sur les places publiques des grandes métropoles, se sont également révélés éphémères. Ils servent certes de soupape et embellissent la vie de nombreux citadins l'espace de quelques jours en dévoilant des conditions communes et un avenir partagé. Mais ils laissent finalement place au retour routinier du marché du travail compétitif et des politiques d'austérité.

C'est à la mise en lumière des formes moins spectaculaires de solidarité urbaine que ce travail collectif est consacré. Ces initiatives quotidiennes sont certes de moindre envergure, et elles mobilisent nettement moins de citadins. Mais elles n'en jouent pas moins un rôle important

dans le maintien du lien social au sein de villes travaillées par le néolibéralisme, l'individualisme et l'esprit de compétition. Par ailleurs, ces initiatives sont très hétérogènes. Elles mobilisent des citadins dotés de ressources différentes, qui résident dans des villes, des quartiers et des environnements variés. Elles nouent également des rapports diversifiés aux pouvoirs publics : parfois, elles naissent en réaction à une carence supposée de l'Etat à traiter efficacement la question des inégalités et à proposer des modèles d'intervention fondés sur un impératif de justice (sociale, spatiale, environnementale, etc.) ; parfois, elles s'institutionnalisent avec le soutien des pouvoirs publics ; parfois enfin, elles ignorent le gouvernement et l'administration et tentent de définir une alternative.

Appréhender la ville solidaire

Si la recherche de « nouvelles solidarités » constitue pour le chercheur une quête naïve, voire dangereuse lorsqu'elle s'insère dans une volonté de rétablir un ordre moral, son rôle est davantage d'identifier les rationalités sur lesquelles celles-ci s'appuient et les frontières (en termes de territoires, de type d'intervention, de publics) qu'elles contribuent à construire (Paugam, 2007). Ces questions seront ainsi au centre de ce rapport qui vise à établir un état de la littérature et un état de l'art sur le thème de la ville solidaire. Pour mener à bien ce travail, notre approche sera construite autour de quatre éléments.

(1) *Une approche pluridisciplinaire*. Notre projet se base sur une lecture pluridisciplinaire de l'objet « ville solidaire ». Aussi, les chercheurs constituant l'équipe appartiennent à des disciplines variées : la géographie, la science politique, la sociologie, l'urbanisme/aménagement et les sciences économiques. Couplée à des thématiques de recherche elles-mêmes variées (exclusion, logement, participation, gentrification, gouvernance, environnement, etc.), cette pluridisciplinarité permet d'élargir le sceptre des pratiques urbaines solidaires.

(2) *Une approche internationale*. Si notre travail sera avant tout centré sur la France, il laissera une place importante à la « ville solidaire » pensée dans une perspective internationale. Nous pensons en effet que ce travail ne peut faire l'économie d'une analyse des débats théoriques internationaux portant sur les questions de solidarité dans les espaces urbains. De même, il serait dommageable de faire abstraction des expériences étrangères dans le domaine de la solidarité urbaine à une période de mobilité accrue des pratiques, initiatives et politiques qui émergent dans les villes.

(3) *Une approche sectorielle*. Afin de clarifier l'analyse de la « ville solidaire », notre travail – et notamment l'état de la littérature – sera construit autour d'une vision sectorielle. Cinq thèmes ont été retenus. Ils permettent d'affiner la problématisation de l'état de la littérature, de donner à voir de manière dynamique les évolutions à décrire, mais aussi de classer les initiatives retenues dans l'état de l'art.

(4) *Une approche problématisée*. Loin de se limiter à un simple catalogue de travaux théoriques et d'exemples empiriques, notre projet sera animé par le souci de répondre à quatre questionnements centraux dans la compréhension de la « ville solidaire » :

- Quels sont les acteurs centraux de la « ville solidaire » ? Est-ce que l'Etat (national et local) dispose encore d'une capacité d'innovation dans ce domaine ? Quelle est la place des acteurs publics locaux ? Quels sont les « nouveaux » acteurs de la solidarité urbaine (associations, groupes privés, collectifs habitants, etc.) ?

- Quels sont les principaux facteurs sociaux, économiques, culturels, environnementaux et politiques à l'origine de l'émergence de pratiques innovantes dans le domaine de la ville solidaire ? Quel est le rôle des crises (économiques, environnementales, urbaines, etc.) ? Est-ce que les processus de déclin urbain, par exemple, sont favorables à la mise en place de pratiques innovantes ?
- Comment s'opère la diffusion des pratiques innovantes dans le domaine de la ville solidaire ? Quelles sont les villes, ou plus simplement les pratiques, considérées comme « modèles » en matière d'initiatives solidaires ? L'importation en France de « bonnes pratiques » apparues dans des contextes différents s'accompagne-t-elle, ou non, de leur altération ?
- Comment ces pratiques peuvent-elles se généraliser et s'institutionnaliser ? Peuvent-elles sortir du statut d'expérimentations ? Quel est le prix de leur institutionnalisation ? Courent-elles un risque de dénaturation ?

Ville, Etat et solidarité : la crise du modèle français

L'articulation entre villes et solidarités s'impose aujourd'hui comme un chantier de recherche essentiel pour la recherche en sciences sociales, mais aussi comme un défi majeur pour le 21ème siècle. En effet, on assiste depuis quelques décennies à un double mouvement d'urbanisation des problèmes sociaux et des injustices (Merrifield et Swyngedouw, 1997) et de spatialisation de la question sociale, notamment en termes d'action publique (Tissot et Poupeau, 2005). Cette reconnaissance des liens entre questions urbaines et questions sociales n'a pourtant pas contribué à un rapprochement entre les champs de recherche sur la ville et la solidarité (Mathieu, 1997). Si ces deux champs de recherche partagent certains questionnements analogues, ils ne sont en effet pas encore parvenus à s'articuler de manière harmonieuse, en définissant des programmes de recherche communs. On pourrait également étendre ce constat aux questions environnementales, qui interpellent pourtant fortement les théories sociales de la justice et des modèles d'égalité.

Nous l'avons évoqué, les réflexions sur la solidarité en ville sont au centre des travaux de sociologie depuis les analyses pionnières de Durkheim sur l'anomie ou de l'Ecole de Chicago sur la désorganisation sociale. Elles ont connu un développement sans précédent depuis les années 1970, qui a certes permis une plus grande diversité des approches et des objets, mais qui a également contribué à une fragmentation de ce champ de recherche. De manière générale, l'exclusion renvoie à un processus de relâchement des liens sociaux dans plusieurs sphères : la famille, l'école, le travail, le quartier (Paugam, 1996). Qu'il s'agisse des travaux de Castel sur les processus de désaffiliation (1995) ou de Paugam sur les processus de disqualification (1993), il est généralement admis que depuis la fin des Trente Glorieuses, les individus appartenant à des groupes sociaux spécifiques sont davantage susceptibles de cumuler les handicaps les faisant basculer dans l'exclusion (Mingione, 1996). Ainsi, de nombreux travaux de sociologie mettent l'accent sur l'émergence d'une situation de dérégulation de la vie sociale (Guibet-Lafaye, 2012) touchant notamment plus particulièrement certains groupes urbains (Dubet, 1987 ; *ARSS*, 2005) appartenant aux couches populaires (les jeunes non qualifiés, les mères célibataires, les jeunes d'origine immigrée), fortement affectés depuis les années 1980 par un appauvrissement matériel, une diminution de l'accès aux diplômes valorisables sur le marché du travail, une diminution de l'accès aux formes de solidarité émanant de la socialisation ouvrière, et enfin par l'échec des gouvernements successifs à infléchir la remontée des inégalités (Beaud et Masclet, 2006).

Paradoxalement, ces inégalités s'inscrivent au cœur d'une dynamique de démocratisation des sociétés occidentales, sociétés dans lesquelles les statuts sociaux deviennent plus fluides, mais dans lesquelles, également, les cadres traditionnels de socialisation (l'école, le quartier, les organisations collectives) s'affaiblissent. Or, si la société post-fordiste enjoint aux individus de se comporter en « entrepreneurs de leur propre vie », la socialisation différenciée des individus conduit à des inégalités d'accès à ce type de comportement, qui sont perçues de manière d'autant plus douloureuse en cas d'échec que celui-ci se voit désormais construit comme relevant d'une responsabilité individuelle. Couplée à la fragilité de leur entrecroisement, la déstabilisation des différents liens sociaux (filiation, participation élective, participation organique et citoyenneté) conduit à des formes d'intégration très inégales suivant les individus et les groupes sociaux ou ethniques (Paugam, 2014). Bien souvent, le relâchement des liens sociaux noués par un individu résulte d'une trajectoire individuelle marquée par des ruptures des processus de socialisation, ce qui explique notamment la difficulté des politiques de lutte contre l'exclusion, confrontées à un public hétérogène et constamment renouvelé et qui, par ailleurs, interviennent souvent de manière trop tardive (Paugam, 1996). Ces inégalités interrogent en creux la question de la « capacitation » telle qu'elle a été développé par Sen ou Nussbaum, c'est-à-dire la capacité des populations à agir en faveur d'un changement de leur condition, et conduisent donc à réfléchir aux différentes dynamiques d'engagement des habitants dans une ville « solidaire » et aux nouvelles inégalités que celles-ci peuvent engendrer en retour.

Le traitement malaisé des inégalités socio-spatiales puise ses racines dans un phénomène plus large: la solidarité en France repose depuis la fin du 19ème siècle sur un acteur-clé, l'Etat-Providence. Or depuis les années 1970, la solidarité nationale exercée par l'Etat par le biais de l'Etat-providence connaît une série de mises en cause successives (Rosanvallon, 1981) : mise en cause de sa viabilité financière (la récession accroît les dépenses sociales et conduit à des hausses d'impôts), de son efficacité (la solidarité nationale ne parvient pas à infléchir la montée des mécanismes d'exclusion) et de sa légitimité (la solidarité nationale se voit accusée, notamment par les mouvements libéraux et populistes, de détourner la redistribution « *top-down* » au profit d'une redistribution depuis les seules classes moyennes vers une « classe assistée », alors que les plus aisés fuiraient l'effort de solidarité). Cette triple crise de la solidarité nationale française entraîne depuis une trentaine d'années une mise en débat du modèle français, au regard de l'expérience d'autres pays – britanniques et scandinaves, notamment – de plus en plus fréquemment évoqués comme des alternatives davantage viables.

Face à ces évolutions, le modèle conservateur-corporatiste français dans lequel les prestations sont avant tout liées au revenu du travail (Esping-Andersen, 1999; Amable, 2005), se voit de plus en plus fréquemment doublé d'un retour des solidarités familiales dont les effets sont toutefois limités. En effet, le modèle conservateur-corporatiste est considéré comme maintenant les différences de classe correspondant aux différences de statut professionnel. Or l'entraide financière intrafamiliale est plus importante dans les milieux aisés que dans les milieux populaires. A ces échanges d'argent s'ajoutent la transmission d'un capital social d'autant plus important que les conditions d'insertion sur le marché de l'emploi se dégradent. La solidarité familiale dans les milieux populaires se redéploie également mais sous la forme de services d'entraide gratuits (hébergement, services domestiques…). Par ailleurs, la solidarité intrafamiliale étant rendue malaisée dans les zones urbaines sensibles par la prégnance du chômage et des discriminations, l'action de l'Etat se redéploie vers des « *area-based initiatives* », comme la Politique de la ville, ciblant plus particulièrement certains

territoires (Donzelot et Estèbe, 1994 ; Tissot, 2007). À partir des années 1980, et à l'instar de nombreux autres pays européens, les quartiers « sensibles » des villes françaises sont ainsi devenus la cible d'approches intégrées de développement urbain regroupant l'amélioration du logement, le développement des services publics, ou encore la promotion de la formation professionnelle (Moulaert *et al.*, 2010). Toutefois, depuis quelques années, le « renforcement des liens sociaux » fait également partie des objectifs de divers dispositifs visant les quartiers où la « cohésion sociale » est identifiée comme défaillante. Cette mutation de la politique de la ville permet selon Tissot (2007) de prendre la mesure de l'évolution plus large de la solidarité nationale française, depuis une action matérielle susceptible d'agir au niveau des conditions de vie des habitants (qu'il s'agisse de la situation de l'emploi ou de l'offre de logement) ou de s'attaquer aux inégalités ou aux discriminations, vers une action sociale d'un nouveau type, faisant de l'anomie en « banlieue » un problème prioritaire : « la réforme des quartiers constitue un élément décisif d'un mouvement plus large de transformation de l'Etat social qui a contribué à rabattre l'action publique, naguère définie par l'idée de redistribution, de socialisation des ressources et de progrès social, sur une politique du 'lien social' ». Or, en comparaison d'autres pays d'Europe du Nord dotés depuis le milieu du 20ème siècle d'organisateurs communautaires sur le modèle des villes états-uniennes, l'intervention sociale auprès des populations vulnérables est longtemps demeurée marginale en France en raison de la prévalence d' une approche individuelle des problèmes sociaux – relation de guichet, visite à domicile » (Baillergeau, 2007 : 15). Elle est aujourd'hui largement critiquée notamment en raison de son manque d'efficacité.

Cet « échec » de la politique de la ville, et plus généralement de la solidarité nationale, a des effets paradoxaux. Si d'un coté, il tend à légitimer les formes d'intervention néolibérales et à favoriser une rationalisation de l'action publique qui ne s'embarrasse plus de son supplément d'âme officiellement nommé « participatif », de l'autre coté, il constitue un terreau favorable à la (ré)émergence d'autres formes de solidarité.

Les solidarités quotidiennes dans la ville d'aujourd'hui

Les difficultés rencontrées par les politiques publiques de solidarité, dont la politique de la ville, ne permettent donc pas de conclure à une dissolution inéluctable des liens sociaux, notamment en ville. Car c'est également au sein des villes que s'inventent des initiatives et pratiques solidaires variées, qui émanent aussi bien des acteurs publics et parapublics que des acteurs privés et associatifs, et qui déploient un spectre étendu de domaines et d'enjeux dépassant la seule lutte contre l'exclusion. C'est notamment à partir de ce constat de la vivacité des initiatives visant à renforcer les liens sociaux en milieu urbain que se sont développés des travaux recherche urbaine traitant des nouvelles formes de solidarité. De manière générale, ces travaux, tout comme ceux de sociologie générale, ont éprouvé des difficultés à définir et opérationnaliser les concepts d'exclusion, de solidarité, de justice… (*Urban Studies*, 2012). Ils peuvent être scindés en deux grandes catégories. D'une part, des travaux d'ordre macro cherchant à comprendre ce qu'est une « ville juste » ont émergé dans la recherche urbaine anglo-saxonne. Cette travaux sont animés par un double objectif : chercher à comprendre la nature des mutations sociales et politiques des villes dans un contexte de néolibéralisation avancée (Brenner *et al.*, 2011), mais aussi tenter d'affiner et d'opérationnaliser la notion de « justice spatiale » (Soja, 2010 ; Fainstein, 2011), notamment en articulant des études de cas aux différentes conceptions de la justice (Rawls, 1971 ; Harvey, 1973 ; Young, 1990 ; Nussbaum, 2000). D'autre part, on note un accroissement des travaux plus meso ou micro traitant des enjeux sociaux dans les villes contemporaines,

notamment ceux qui se penchent sur les modalités de traitement des dynamiques d'exclusion mais, sortant de cette seule problématique sociale, mettent en lumière l'émergence de pratiques et d'initiatives solidaires. Si les travaux macro ont eu le mérite de poser les bases d'un véritable chantier de recherche autour de l'articulation des questions liées à la justice et aux inégalités dans les villes, leur intérêt dans le cadre d'un état de la littérature et d'un état de l'art reste limité. Pour cette raison, nous allons davantage nous tourner vers des travaux d'ordre méso et/ou micro.

Enfin, si les thématiques classiquement liées au concept de ville solidaire sont avant tout rattachées au domaine du social, il nous semble impossible de faire ici l'économie d'une analyse de certaines thématiques émergentes se trouvant à la croisée entre le domaine du social et d'autres domaines d'intervention, notamment ceux axés autour de préoccupations écologiques. Les enjeux environnementaux constituent effectivement un domaine qui façonne de plus en plus nettement les rapports entre ville, solidarité et justice (Béal, 2011). Dans un contexte de vulnérabilités territoriales liées à la raréfaction des ressources, de montée des mobilisations environnementales et d' « écologisation » des modes de vies (Faburel, 2010), le domaine de l'environnement est le témoin d'une transformation des rapports à l'espace urbain qui est susceptible de déboucher sur de nouvelles formes de solidarité et de justice (Faburel, 2014).

C'est pourquoi notre travail s'organise autour des cinq thématiques suivantes, distribuées de manière à mettre en lumière des évolutions : lutte contre l'exclusion socio-spatiale ; solidarités par types de quartiers ; formes de participation ; économie sociale et solidaire ; et enfin environnement. Ces cinq thématiques permettent de brosser un tableau certes non exhaustif mais selon nous cohérent du foisonnement actuel d'initiatives donnant à voir la diversité des régimes de solidarité, mais aussi celle des questions adressées à la construction des liens sociaux, des formes d'entraide, des types de cohésion recherchée, voire de nouvelles coopérations (Sennett, 2003 et 2012) et de modèles d'égalité (Rosanvallon, 2011). De grands facteurs comme les formes de citoyenneté, les types d'économie ou encore le rôle joué par les enjeux environnementaux, tels qu'ils peuvent être dégagés de l'abondante littérature (notamment en sociologie urbaine et politique, mais aussi en géographie sociale) permettent de comprendre l'émergence d'alternatives.

Dès lors, le parti-pris de notre travail sera de considérer qu'en dépit de leurs différences, ces cinq thématiques sont structurées par des problématiques communes qu'il s'agira de discuter aussi bien dans l'état de la littérature que dans l'état de l'art. En effet, si le premier objectif de ce travail collectif est d'analyser les principales formes que prennent aujourd'hui les pratiques solidaires dans les villes françaises, le second objectif est de mettre en lumière des exemples concrets d'initiatives urbaines reposant sur une « solidarité quotidienne ». Ces cas d'étude, qui constituent l'état de l'art, visent à éclairer les processus analysés dans l'état de la littérature. Au nombre de deux ou trois par chapitre, ils visent également à « mettre de la chair » sur la solidarité, un mot qui selon Bauman (2013) en est trop fréquemment dépourvu.

CHAPITRE 1 : VILLE SOLIDAIRE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIO-SPATIALE

Vincent Béal (Université de Strasbourg, UMR 7363 SAGE)
Max Rousseau (CIRAD, UMR 5281 ART-Dev)

Introduction

Depuis le début des années 1980, l'action sociale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion a connu un profond bouleversement marqué notamment par une dynamique de territorialisation accrue. Dans un contexte de « spatialisation des problèmes sociaux » (Tissot et Poupot, 2005), les démarches territoriales se sont multipliées, en rupture avec la gestion centralisée de l'aide sociale prévalant durant les Trente glorieuses (Musterd *et al.*, 2006 ; Kazepov, 2008 ; 2010 ; Uitermark, 2013). Pourtant, ces démarches sont aujourd'hui fréquemment critiquées en raison de leurs limites : faibles résultats, manque de cohérence, absence de coordination des secteurs, des échelles et des acteurs, renforcement de la stigmatisation de certains groupes sociaux ou ethniques, etc. Elles sont également de plus en plus appréhendées comme des démarches en proie à des dynamiques d'institutionnalisation.

Le parti pris de ce chapitre est double. Il s'agit tout d'abord de se focaliser sur les politiques et pratiques de lutte contre l'exclusion qui visent des individus ou groupes sociaux spécifiques, mais qui ne s'organisent pas spécifiquement à l'échelle du quartier. Celles-ci seront davantage abordées dans le chapitre 2 de ce rapport, laissant ici la place à une analyse à la fois plus macro, car portant sur la lutte contre l'exclusion à l'échelle de la ville, et également plus micro, car portant sur des acteurs, catégories et groupes spécifiques. Il s'agit également de ne pas dissocier trop fortement la présentation des politiques publiques de luttes contre l'exclusion et celle des initiatives provenant du secteur privé ou du tiers-secteurs. En effet, l'ensemble des travaux de recherche tend à démontrer que ces deux types de démarches sont aujourd'hui intimement liés : d'un côté, les politiques publiques s'appuient de plus en plus sur les démarches provenant de la société civile pour pallier leur incapacité à traiter l'ensemble des problèmes sociaux ; et de l'autre, les acteurs de la société civile, notamment les associations, occupent une place croissante dans la définition des problèmes publics et dans la mise en œuvre des politiques publiques contemporaines.

Mettre en lumière les recompositions récentes de la lutte contre l'exclusion à l'échelle de la ville nécessite un regard historique : les politiques de lutte contre l'exclusion menées aujourd'hui dans les villes françaises ne découlent pas d'une *tabula rasa* ; elles puisent leurs racines dans une longue histoire dont il s'agira de brosser, bien qu'à grands traits, le tableau. La première partie sera ainsi consacrée à la présentation historique des politiques de luttes contre l'exclusion à l'échelle de la ville depuis leur émergence au 19ème siècle. La deuxième partie s'attachera quant à elle à présenter les principales initiatives locales apparues dans le domaine de la lutte contre l'exclusion depuis les années 1980 ainsi que leurs limites telles qu'elles ont été identifiées par la littérature en sciences sociales ; elle présentera également des initiatives émanant d'acteurs publics à l'échelle locale ainsi, là encore, que leurs limites.

Elle se conclura par un zoom sur un ensemble d'initiatives citoyennes reformulant la question de l'accès à l'alimentation dans les villes françaises. Celui-ci prendra la forme d'une première étude de cas questionnant l'émergence d'un mouvement alimentaire à Montpellier, puis d'une seconde étude de cas portant sur une association d'habitants à Eybens, et dont l'action vise à utiliser la question alimentaire urbaine afin de faire advenir la solidarité dans une triple dimension: avec les producteurs, avec le quartier déserté par les commerces, et enfin avec les habitants en difficulté.

1. Une brève histoire des politiques urbaines de luttes contre l'exclusion sociale

L'existence de politiques urbaines dans le domaine de la lutte contre l'exclusion est ancienne. C'est toutefois à partir du 19ème siècle que la lutte contre l'exclusion se formalise et se généralise dans les villes européennes. Par la suite, différents régimes de lutte contre l'exclusion correspondant à différentes manières de traiter ce problème se succèdent. Leur configuration particulière dépend d'un certain nombre de facteurs – transformations des sociétés urbaines, évolutions du capitalisme, rapports villes/Etats, manières de construire le problème de l'exclusion, etc. – qu'il convient de prendre en compte. Nous montrerons que dans un premier temps, l'action sociale urbaine, teintée par une vision moralisante de la pauvreté, fait l'objet d'une action entre les municipalités et les acteurs privés différemment coordonnée selon les contextes locaux. Par la suite, la lutte contre la pauvreté urbaine est de plus en plus mise en œuvre à l'échelle nationale, au nom d'une vision pragmatique de la lutte contre les inégalités ; parallèlement, des formes de solidarité spontanées se structurent dans des villes dont la ségrégation se durcit. Enfin, la transition macroéconomique vers les services et la destruction des emplois industriels font émerger de nouvelles formes d'exclusion en milieu urbain, qui posent la question de l'efficacité de politiques sociales par ailleurs sujettes à une inflexion néolibérale.

1.1. Les prémisses de l'action sociale urbaine : un traitement moralisant de la pauvreté

Au 19ème siècle, la construction de la pauvreté comme problème social s'effectue dans un contexte de montée générale de l'inquiétude face à deux processus qui remodèlent profondément l'organisation sociale : l'urbanisation et l'industrialisation. Plus précisément, la paupérisation née de la révolution industrielle et de l'explosion démographique des villes nourrit une nouvelle approche, l'« économie sociale », laquelle contribue à adosser la politique sociale naissante à une lecture des relations sociales s'effectuant au croisement de la philanthropie, de l'économie et de la tradition policière (Procacci, 1993). Le paupérisme se voit dès lors construit comme un phénomène urbain de « pauvreté devenue danger social ». Cette lecture moralisante des dangers liés à l'avènement de la ville industrielle n'implique dès lors pas de lutter contre la pauvreté et contre les inégalités sociales, mais bien plutôt contre « les différences que l'on perçoit comme incompatibles avec l'ordre social que l'on s'efforce d'établir » (Procacci, 1993). Au début du 19ème siècle, la conception chrétienne selon laquelle le pauvre est perçu comme un intercesseur privilégié auprès de Dieu cède progressivement le pas à une distinction entre les « bons » et les « mauvais » pauvres. Cette lecture morale de la misère s'appuie sur de nombreuses enquêtes sociales et teinte les politiques sociales d'inspiration libérale du 19ème siècle. Le « gouvernement de la misère » vise dès lors à produire un changement des mœurs en substituant à la culture du « mauvais pauvre » celle du « bon travailleur ». Le droit à l'assistance instauré par la Révolution française se voit

progressivement sapé et à partir de 1848, la réciprocité sociale ne se fonde plus sur la notion de droit mais sur celle de devoir : le devoir de l'Etat, celui du citoyen fortuné vis-à-vis des pauvres, et enfin celui de ces derniers vis-à-vis des deux premiers (Oblet, 2005).

Cette conception de la lutte contre le paupérisme influence l'action sociale qui à cette période est principalement mise en œuvre à l'échelle de la ville. En effet, le projet d'assistance nationale élaboré par la Convention laisse place à une politique de communalisation de l'action sociale dès le début du 19ème siècle (Marec, 2006). Il contribue à remplacer l'obligation d'assistance par une aide communale facultative et conditionnelle, voire arbitraire. Malgré l'attention accrue des édiles au maintien de l'ordre, conséquence de leur éligibilité obtenue à l'occasion de la réforme de 1831 (Luc, 1995), l'influence libérale contribue à limiter la prise en charge de la pauvreté par les pouvoirs publics. Ainsi, l'historien Yannick Marec analyse le durcissement des politiques sociales mises en œuvre à Rouen par le maire Henry Barbet (1830-1847) en observant la baisse du nombre de passeports intérieurs délivrés aux indigents par les autorités municipales. Celle-ci témoigne de la volonté de contrôle social et policier qui conduit à un processus d'exclusion de certaines catégories d'indigents jugés indésirables. L'accès à l'aide sociale, drastiquement réduite, étant conditionné à l'inscription sur la liste des indigents, le recours à l'aide privée s'avère nécessaire. Dans ce contexte, plusieurs figures de l'action sociale urbaine émergent: les « éducatrices » (institutrices, dames patronnesses) façonnent l'organisation des institutions de la petite enfance ; les dirigeants des sociétés de secours mutuels, catholiques, hostiles à l'intervention de l'État et partisans d'une conception traditionnelle de la protection sociale ; les dirigeants des ancêtres des centres sociaux, œuvres catholiques, laïques ou maisons sociales protestantes (Marec, 2006).

Dans l'ensemble, les pratiques sociales dans les villes françaises du 19ème siècle se caractérisent par leur grande hétérogénéité, selon la taille et la tradition des villes, selon les instigateurs des pratiques, et enfin selon les publics concernés. Plusieurs éléments sont toutefois communs : le souci constant de maintenir l'ordre social, mais aussi, bien qu'à un degré moindre, la tendance, irrégulière et très diversifiée, au renforcement de l'action sociale municipale. Il convient ici d'insister sur la forte dépendance de l'action sociale urbaine du contexte social et politique local. Ainsi, la politique sociale de la municipalité nantaise se caractérise par son immobilisme depuis les années 1830 jusqu'aux années 1870 (Hesse, 1995).

Face à une action publique contingente, la lutte contre la pauvreté dans les villes du 19ème siècle repose notamment sur la charité organisée, principalement les œuvres catholiques. A Lyon, les 80 œuvres de charité constituent « un moyen aux mains des élites lyonnaises pour assister, mais aussi moraliser et discipliner les milieux populaires en turbulence » (Angleraud, 2011 :10). Toutefois, tout en conservant un caractère notabiliaire affirmé ainsi qu'une conception moralisante de la pauvreté, les œuvres lyonnaises évoluent nettement au fil du 19ème siècle, caractérisant l' « urbanisation du traitement de la misère » dans les villes françaises : les œuvres lyonnaises évoluent ainsi d'une échelle d'action limitée à la paroisse à une échelle couvrant l'ensemble du territoire urbain, et délaissent progressivement les quartiers bourgeois du centre-ville pour s'implanter dans les quartiers populaires de la périphérie (Angleraud, 2011), avant de s'engager dans une collaboration avec les pouvoirs publics sous les premiers mandats du maire radical Edouard Herriot : « peu à peu, l'engagement des notables change de signification, il s'exprime moins en termes de monopole dans un champ social particulier qu'en termes de soutien, de partenariat dans une action d'intérêt général » (Angleraud, 2011 : 309). La politique sociale de la municipalité lyonnaise,

influencée par le solidarisme et abondée par les fonds versés par les notables locaux (Dumons et Pollet, 1995), vise dès lors à créer un nouvel homme, le « mutualiste républicain », en instaurant un nouvel espace social : le nouveau Palais de la Mutualité se substitue aux cafés envisagés par les notables comme des lieux de débauche et de propagation des idées révolutionnaires (Weintrob, 1995). D'autres maires envisagent également la transition de l'assistance à l'échelle de la ville, depuis l'assistance privée vers une gestion municipale. Ainsi à Strasbourg, le « système de Strasbourg » élaboré par Rudolf Schwanger, maire de 1906 à 1918, institutionnalise les relations entre le nouveau Bureau de bienfaisance municipal et le réseau d'œuvres privées confessionnelles, ce qui débouche sur une véritable collaboration entre assistance publique et bienfaisance privée (Maurer, 2005 ; 2008). Le système permet une professionnalisation de l'assistance, tout en continuant à reposer majoritairement sur le bénévolat. Cette professionnalisation incomplète caractérisant la période transitoire repose sur les liens personnels unissant élus et personnel ecclésiastique. A Strasbourg, elle ne débouche aucunement sur une mise en cause de la distinction moralisante entre « bons » et « mauvais » pauvres (Maurer, 2005).

Les municipalités se saisissent également progressivement de la question de la santé des populations ouvrières. Face aux limites de l'action charitable et à la détérioration de la santé ouvrière, la ville de Rouen crée ainsi à partir des années 1880 un système de coordination des bureaux de bienfaisance et des hospices civils. Celui-ci se trouve toutefois rapidement dépassé par la départementalisation de l'action sociale et la médicalisation des hôpitaux (Marec, 2006). Dans l'ensemble, les travaux historiques consacrés à l'action sociale urbaine au cours du 19ème siècle mettent en lumière plusieurs aspects riches d'enseignements pour la période contemporaine : la faiblesse chronique de la lutte contre les causes de la misère au profit d'un attachement aux seules conséquences, voire d'une fonction de « soupape de sûreté » contre la révolte des « classes dangereuses » peuplant les faubourgs ouvriers des villes françaises ; et la difficulté de constituer le pauvre, aux faibles capacités économiques et politiques, en un enjeu pour l'action publique.

Toutefois, la persistance des troubles sociaux dans les grandes villes, la montée des préoccupations envers l'ordre social « produit » par l'urbanisation et, enfin, la crainte de l'enracinement du socialisme au sein de la classe ouvrière conduisent progressivement à l'avènement d'une nouvelle conception de la solidarité sous la Troisième république.

Les intellectuels, la ville et la crainte de la perte de la cohésion sociale

La sociologie urbaine émerge dans le monde industrialisé au tournant du 20ème siècle autour de l'idée que la ville est un « laboratoire social ». Selon l'un des pionniers de l'Ecole de Chicago, Robert Park, la ville apparaît comme « la tentative la plus poussée et à certains égards la plus aboutie, de recréer le monde dans lequel il vit d'après les désirs de son cœur. Mais si la ville est le monde créé par l'homme, c'est le monde dans lequel il est par là-même condamnée à vivre. Dès lors, de manière indirecte, et sans connaître réellement la nature de sa tâche, en créant la ville, l'homme s'est recréé lui-même » (cité *in* Harvey, 2008 :23). Les bouleversements sociaux attribués à la généralisation de la vie urbaine débouchent chez les intellectuels sur la tentation en retour d'utiliser la ville à des fins d'ingénierie sociale. C'est la raison pour laquelle les utopies socialistes de la fin du 19ème siècle se matérialisent dans la figure spatiale de la petite ville. De même, jusqu'au tournant post-moderne, les urbanistes et architectes de renom assoient fréquemment leur succès sur leur prétention explicite à créer un espace plus propice à l'épanouissement des individus et de leurs relations sociales. Il est vrai que l'émergence fulgurante des grandes métropoles européennes est fréquemment perçue

avec crainte. Les premières explications théoriques qui fondent la sociologie urbaine en tant que discipline académique reflètent ce sentiment d'urgence et développent une interprétation relativement pessimiste de l'impact de l'urbanisation sur l'organisation sociale. Pour les précurseurs de la « pensée urbaine », la ville apparaît comme le lieu où se produit le renversement de la domination traditionnelle de la communauté sur l'individu. Selon Durkheim, en tant que lieu d'affranchissement des consciences individuelles, lieu de l'avènement d'une société dans laquelle l'individu acquiert la possibilité de maîtriser son existence, la ville constitue la figure de la modernité. Pour Tönnies, le citadin s'affranchit des contraintes exercées par les communautés villageoises. Désormais, le contrôle social est assuré par un code juridique abstrait : la société urbaine émergente se caractérise par sa fragilité. Selon les premiers sociologues, l'explosion urbaine invite donc à repenser profondément les formes de lien social. D'après Tönnies, à l'intense intégration sociale et aux relations sociales intimes caractérisant les sociétés rurales succède un monde urbain hostile, constitué de classes sociales antagonistes. Pour Durkheim, le développement de la division du travail qui caractérise les métropoles en émergence produit de la différenciation entre individus, mais aussi une nouvelle forme d'interdépendance. Néanmoins, le développement des grandes villes reste posé comme un problème moral : l'« insuffisance du contrôle social » caractérisant la ville nécessite d' « intégrer l'individu au groupe », ce qui implique de recréer des liens sociaux en milieu urbain (Montigny, 2005). Simmel, enfin, propose une grille de lecture psychosociologique pertinente pour comprendre les mutations du lien social dans les grandes villes en formation. D'une part, les affiliations du citadin jouent désormais sur une multitude de registres professionnels, familiaux, religieux et culturels, lesquels imposent à celui-ci une forme de mise en retrait sous la forme d'une distanciation sociale. D'autre part, la gestion des flux de stimuli imposés continuellement par la vie urbaine pousse l'individu à recourir davantage à son intellect, c'est-à-dire à sa capacité à abstraire. Et de fait, l'intellectualisation même de la solidarité en ville, si elle constitue déjà une préoccupation pour les sociologues de la fin du 19ème siècle, caractérise en grande part, comme nous le verrons dans la suite de ce travail, les initiatives solidaires citoyennes actuelles nées de la prise de conscience collective de la montée structurelle de l'exclusion, de l'avènement d'un « précariat » assimilé à la « nouvelle classe dangereuse » à l'échelle mondiale (Standing, 2011), et de la démonstration de l'incapacité croissante des pouvoirs publics comme du marché à apporter des solutions durables à ces phénomènes.

De nouvelles solutions sont recherchées par les intellectuels au tournant du 20ème siècle afin de lutter contre la désintégration de la société tout en préservant l'ordre social. Le solidarisme, qui naît de ces préoccupations, se veut ainsi une synthèse du libéralisme et du socialisme. Il vise à pacifier les relations sociales en s'attaquant aux problèmes posés par la classe ouvrière urbaine, perçue d'une part comme un électorat important et imprévisible, d'autre part comme un puissant agent de désintégration sociale : dès lors, « la classe ouvrière devait d'abord être neutralisée par les 'solidaristes', puis séduite et conquise par leur politique réformiste » (Portis et Passevant, 1988 : 61). Promu par l'économiste Charles Gide qui proposait de développer l'idée de « solidarité en tant que programme économique » et par le ministre radical Léon Bourgeois, le solidarisme imprègne la Troisième République. Il vise à substituer la mutualité, qualifiée de « règle suprême de la vie commune », à la charité considérée comme une simple « pitié agissante ». Le solidarisme repose sur un « nouveau contrat social » favorisant la vie collective : le bonheur collectif nécessite que chacun ait les moyens d'enrichir le patrimoine hérité à la naissance, et la poursuite de cet objectif nécessite que tous les hommes soient solidaires. Cette solidarité repose nécessairement sur l'association, elle-même envisagée sous des formes multiples (de la coopérative de production ou de consommation à la société mutualiste). Le nouveau rôle envisagé pour l'Etat consiste alors en

l'encadrement de l'action des associations et en l'incitation à la création de nouveaux groupements (Benoît, 2005), en une complète refondation du rôle de l'Etat dans l'organisation de la solidarité, depuis l'abrogation de la loi Le Chapelier qui proscrivit les associations ouvrières jusqu'en 1864.

L'utopie urbaine, entre fiction et (tentatives de) réalisation

De l'Atlantide de Platon à la Ville contemporaine de Le Corbusier, la plupart des grandes utopies ont pris la forme d'une ville (Villepontoux, 2010). La fin du 19ème siècle apparaît comme un moment particulier de réactivation des utopies urbaines dans un contexte de montée des angoisses collectives face à la concentration des travailleurs pauvres dans les villes européennes en forte croissance démographique. Dans le champ de la littérature, la ville idéale apparaît comme la projection d'une ville dans laquelle les problèmes causés par l'urbanisation rapide auraient disparu. Par exemple, *Looking Back Ward*, succès international d'Edward Bellamy au tournant du 20ème siècle, projette Boston en l'an 2000, analysant finement le système politique, économique et social d'une ville communiste, dans laquelle les inégalités et l'exclusion ont disparu. En France, Jules Verne décrit à la même époque, quoique d'une manière nettement moins optimiste, diverses expérimentations sociales utopiques advenues dans des villes. L'utopie, toutefois, n'est pas confinée au sein du seul champ littéraire : des communautés urbaines expérimentales émergent en Europe et aux Etats-Unis. Celles-ci influenceront la politique d'aménagement des banlieues résidentielles. Le projet réformateur sur l'habitat populaire ne concerne désormais plus seulement l'habitat ouvrier, mais la ville dans son ensemble. L'urbanisme est né, mais au prix d'un recul de l'utopie et d'une montée en puissance du savoir scientifique, et notamment de la sociologie, dans la nouvelle rationalité réformatrice (Magri et Topalov, 1987).

Plusieurs architectes gagnent ainsi une renommée internationale en imaginant des « solutions » concrètes reposant sur une confiance inébranlable en la capacité transformatrice de l'ingénierie sociale et destinée à favoriser le vivre-ensemble au sein des villes des pays industrialisés. Parmi eux, Ebenezer Howard imagine un modèle de développement urbain alternatif reposant sur un réseau de « cités-jardins » favorisant la reconnexion de la nature à la ville par une stricte séparation des fonctions (les services et les administrations au centre, cerné par des logements eux-mêmes encerclés par une ceinture verte constituée de terres agricoles et d'industries). Si l'urbanisation est menée par le secteur privé, les pouvoirs publics jouent un rôle important en limitant la spéculation et en empêchant la concentration foncière et immobilière. Les cités-jardins d'Howard se veulent une réponse à l'aliénation de la vie dans les villes industrielles, par la place accordée à la nature, mais aussi par la qualité de la vie quotidienne qu'elles promettent : des salaires relativement élevés dans un marché du travail « débarrassé » des relations d'exploitation, une proximité entre l'emploi et la résidence, de nombreux équipements collectifs accessibles à tous, le tout favorisant le vivre-ensemble (Choay, 2014).

Cette volonté de gommer les aspérités de la ville industrielles se retrouve également chez l'un des plus fervents critiques des cités-jardins, Le Corbusier, qui rejeta le modèle d'Howard sur la base de la solidarité urbaine. La Cité-jardin « verticale » qu'il entendait substituer à la cité-jardin « horizontale », accusée de reposer sur l'« égoïsme de la solution individuelle », propose une nouvelle solution aux maux nés de la ville industrielle : « ainsi se reconstituent, dans des conditions de nature retrouvée, les plus anciennes formes de groupements humains, les plus efficaces notions de solidarité, les plus naturelles proportions s'opposant à la monstruosité des rassemblements tentaculaires représentés aujourd'hui par les villes de la

civilisation machiniste. Le hameau réapparaît ; la commune réapparaît, collectivité bien proportionnée : la Commune verticale. » (Le Corbusier, 2005 : 91)

1.2. Nationalisation et universalisation de la protection sociale : la solidarité urbaine durant la parenthèse de la « ville fordiste »

Le solidarisme du tournant du 20ème siècle s'était montré favorable au mutualisme (l'organisation de l'entraide collective) et à la prévoyance sociale, que l'État devait encourager. Il avait notamment favorisé la mise en place de l'impôt sur les successions, de celui sur les revenus et de la retraite. Ce programme reposait sur une conception de la solidarité entendue dans un sens interclassiste, mais également intergénérationnel. Par la suite, la montée en puissance de l'Etat-providence au cours du 20ème siècle et la mise en place d'un régime de protection sociale universaliste vont avoir raison du lien unissant espace urbain et traitement moralisant de la question sociale. Non seulement, la gestion de la question sociale est nationalisée et « démoralisée », mais en plus les villes et les acteurs locaux perdent dans une large mesure leur capacité à traiter l'exclusion sociale[1], même si les nombreuses œuvres privées qui ont émergé dans les villes du 19ème siècle ont clairement constitué un laboratoire social pour l'État et même si les municipalités ont maintenu une certaine capacité d'influence sur les politiques sociales « nationalisées », telle celle de la santé publique (Faure, 1995). Nous ne traiterons pas des politiques nationales d'exclusion mises en œuvre durant la majeure partie du 20ème siècle, de plus en plus centralisées et bureaucratisées, car celles-ci ne dont pas centrales pour notre propos. Toutefois, avant de revenir de manière plus approfondie sur le nouveau rôle des acteurs locaux dans la lutte contre les formes d'exclusion apparues depuis les trois dernières décennies, il nous faut présenter brièvement le système d'amortissement des inégalités mis en œuvre jusqu'aux années 1970, avant d'aborder les formes de solidarité régissant deux types de quartier caractéristiques des grandes villes occidentales durant la majeure partie du 20ème siècle : les quartiers ouvriers et les quartiers bourgeois, la destruction des premiers ouvrant la voie à la recomposition des solidarités que l'on observera dans la suite de ce travail.

Le partage de la solidarité entre les échelles de gouvernement durant l'ère fordiste

Il est permis de présenter la solidarité de la manière la plus idéal-typique dans la « ville fordiste » comme reposant principalement sur l'identité de classe. Au milieu du 20ème siècle, l'économie et la société connaissent une profonde mutation qui affecte la nature des relations sociales au sein des villes. L'une des idées centrales de l'économie politique urbaine est que la remarquable stabilité du capitalisme qui caractérise cette période découle de l'interaction entre un « régime d'accumulation » (c'est-à-dire un système macroéconomique spécifique de production, de distribution et consommation) et un « mode de régulation » (exercé notamment par les institutions étatiques) (Aglietta, 1979 ; Boyer, 1986). Le couplage harmonieux entre production de masse et consommation de masse auxquels parviennent les pays industrialisés repose sur un rôle accru des Etats centraux, le rôle des gouvernements urbains durant cette période étant généralement perçu comme mineur. Les gouvernements centraux jouent un rôle direct dans la rencontre entre la production et la consommation en établissant un « plancher de consommation » permettant aux exclus du système productif de contribuer à sa reproduction. En ce sens, la lutte contre l'exclusion procède moins de la vision moralisante prévalant durant

[1] Pour une bonne analyse de cette perte d'autonomie des villes, on pourra renvoyer aux travaux de science politiqueportant sur les transformations de la gouvernance urbaine et des relations villes-Etats (Le Galès, 2003 ; Pinson, 2009).

la majeure partie du 20ème siècle, que d'une vision pragmatique : assurer la participation des plus modestes à la société de consommation naissante, par la redistribution elle-même permise par la forte taxation des hauts revenus, relève de l'intérêt économique national.

L'Etat central joue par ailleurs un rôle important dans la « solidarité pragmatique » du fordisme aussi bien dans ses dimensions sociales que spatiales. Le terme de « keynésianisme spatial » est ainsi forgé à la fin des années 1980 pour désigner rétrospectivement les politiques redistributives et stabilisatrices des Etats-providences nationaux en direction des économies locales (Brenner, 2004). De même que le keynésianisme doit être compris comme un ensemble de politiques pragmatiques visant à stabiliser le capitalisme de l'après-seconde guerre mondiale et non comme une refondation progressiste du système redistributif, la version spatiale des politiques menées par les Etats-providences keynésiens est davantage guidée par un objectif de maximisation de la performance économique nationale que par le despotisme « doux et prévoyant » d'un Etat tocquevillien:

> « Le problème des aires sous-développées était interprété comme étant avant tout causé par les déficiences structurelles localisées de la demande, corrigeables par la redistribution industrielle régionale ou par le subventionnement de la main-d'œuvre afin de réduire les coûts salariaux. L'équité régionale n'était pas seulement un objectif légitime de bien-être en elle-même, elle était également justifiée au nom de l'efficacité économique nationale, en termes de gains macro-économiques découlant de l'utilisation de la main-d'œuvre au chômage dans les districts sous-développés » (Martin, 1989 : 28).

En France, le keynésianisme spatial est alors modelé par les nombreux instruments au service des directions ministérielles : DATAR, Commissariat au Plan, ciblage spatial des investissements des grandes entreprises publiques etc.

Dans ce contexte, l'action sociale des villes n'apparaît pas déterminante dans la régulation du fordisme. Pourtant, les politiques nationales d'aménagement du territoire guidées par le référentiel du keynésianisme spatial ne constituent pas l'unique échelle d'intervention publique dans la régulation de l'économie. Emerge dès lors une seconde vision du rôle de la ville dans la régulation du fordisme, selon laquelle les gouvernements urbains jouent également un rôle dans la production des politiques keynésiennes de l'Etat-providence et contribuent ainsi, eux aussi, à la stabilisation de l'accumulation fordiste. Durant les Trente glorieuses, ce rôle prend deux formes principales (Painter, 1995 ; Béal et Rousseau, 2008). Premièrement, le système politico-administratif local fournit une part importante du « salaire social » – comme le logement public – permettant en fixant un « plancher » de consommation collective au fordisme de résister aux récessions. Deuxièmement, d'une manière variable selon les pays européens, le gouvernement urbain fournit une partie des infrastructures vitales pour le secteur privé, mais insuffisamment rentables pour être prises en charge par celui-ci : éducation, santé, transports etc. Néanmoins, la marge d'action des gouvernements urbains reste limitée : selon N. Brenner (2004 :152), ceux-ci n'apparaissent que comme de simples « courroies de transmission » de politiques sociales et économiques alors largement centralisées et rationnellement planifiées par les services technocratiques de l'Etat central.

Toutefois, l'action sociale municipale évolue nettement au cours du 20ème siècle, et la « fordisation » des politiques urbaines (Rousseau, 2011) s'accompagne du déclin de l'influence des discours hygiénistes sur les responsables municipaux, celui-ci disparaissant définitivement dans les années 1950. Le partage des tâches entre municipalités et patronat durant l'ère fordiste est clair : au patronat, la responsabilité du développement économique ; aux municipalités, dans la limite de leurs attributions, la responsabilité de l'organisation de la vie sociale. Si les gouvernements urbains socialistes et communistes parviennent

effectivement à reprendre en partie le contrôle de l'organisation de la vie sociale au patronat (pour un exemple d'analyse des conflits liés à la transition du paternalisme d'entreprise au socialisme municipal à travers le cas de Clermont-Ferrand, voir Quincy-Lefebvre, 2005), ils se voient au même moment concurrencés « par le haut », par l'intervention directe de l'Etat qui atteint son paroxysme au milieu du 20ème siècle. Ainsi, dès les années 1940, l'Etat prend le pas sur les communes en ce qui concerne la définition et le financement des politiques sanitaires, la professionnalisation concomitante de la gestion des hôpitaux achevant la gestion communale de la santé qui prévalait depuis le 19ème siècle (Domin, 2005). Se pose enfin la question des bénéficiaires de l'action sociale municipale durant l'ère fordiste. Ceux-ci deviennent de plus en plus clairement identifiés à partir de la Seconde guerre mondiale, mais les catégories ciblées restent étroitement dépendantes des contextes politiques locaux (Pasteur, 2005). L'action sociale municipale dans la ville fordiste s'adresse avant tout à un électorat, et même à une clientèle électorale, ce qui explique par exemple le traitement différencié dont font alors l'objet les ouvriers français et étrangers à Roubaix (Rousseau, 2011).

A l'époque de l'Etat central interventionniste, la solidarité dans la ville fordiste apparaît largement dépendante de la classe, et de manière secondaire dans les quartiers ouvriers, de l'ethnie. En raison du haut degré de ségrégation régnant dans les villes occidentales durant l'ère fordiste, nous pouvons rappeler les formes de solidarité régnant dans la ville fordiste en présentant de manière idéal-typique les formes de solidarité s'exerçant dans les quartiers ouvriers, puis dans les quartiers bourgeois.

La solidarité de quartier dans les quartiers ouvriers

La solidarité ouvrière reposait sur des structures politiques (partis de masse de gauche) et syndicales aptes à défendre l'intérêt collectif des ouvriers dans la négociation des conditions de travail, mais également dans celle de la production de la ville. Ce faisant, la solidarité de classe préservait et découlait d'un tissu dense de relations sociales nouées avant tout à l'échelle du quartier, un quartier défini comme « l'espace de l'interconnaissance » (Bastien, 1984). La solidarité des quartiers ouvriers a notamment été bien documentée par la recherche (par exemple, Chombart de Lauwe, 1956 ; Coing, 1965 ; Willmott et Young, 1987). L'intensité des relations sociales reposait pour partie sur une condition commune ; mais elle résultait également, de manière plus prosaïque, d'un ancrage local en partie contraint par la difficulté d'accéder aux transports (Pinçon, 1987). Elle se traduisait par l'animation de la vie sociale sur la voie publique. Les quartiers ouvriers comportaient en effet un nombre élevé d'établissements culturels (en particulier les cinémas de quartier) et de commerces favorisant les rencontres et l'établissement d'une solidarité de voisinage, voire de quartier. Parmi ces commerces, les cafés (ou les pubs et *lads clubs* des villes industrielles britanniques) jouaient un rôle clé dans l'organisation de la vie sociale à l'échelle du quartier ouvrier. Ils constituaient un lieu de socialisation, un lieu de politisation, mais également, une extension d'un logement généralement exigu et parfois vétuste. La forte identité de classe et la densité des relations sociale au sein du quartier ouvrier autorise Anne Raulin à qualifier celui-ci de « quartier intégré » parce qu' « il intègre et imbrique des fonctions urbaines diversifiées : il est un lieu de production (artisanale et industrielle), de commerce et de consommation, de loisir (cafés, cinémas…) et de communauté idéologique avec ses rituels spécifiques. De cette façon, ses habitants ont l'impression de faire partie d'un quartier plutôt autonome, d'un « village » en quelque sorte » (Raulin, 2007 : 123).

Cette vision doit pourtant être nuancée : la vision de quartiers homogènes abritant sur un même espace une population au destin partagée apparaît en partie comme une reconstruction

nostalgique qui ne résiste guère à l'analyse plus fine des contextes locaux (Magri et Topalov, 1989). Ainsi, comme l'indique A. Faure, « la familiarité du quartier avait ses limites : 'on était les uns avec les autres, mais pas les uns chez les autres'» (Faure, 1993 : 497). Le quartier ouvrier fonctionnait avant tout comme un territoire relativement exclusif, où les étrangers (fonctionnaires, bourgeois, bénévoles des œuvres de charité) n'étaient pas toujours bien accueillis. Pour autant, il était également traversé par des clivages reposant notamment sur des rivalités liées au statut social, voire sur une véritable hiérarchie sociale interne à la classe ouvrière (Retière, 1994). Par ailleurs, avec la modernisation économique de l'après-guerre, une classe moyenne se développe, dans le commerce, l'industrie et l'administration, et les quartiers ouvriers deviennent moins homogènes socialement, mais aussi moins aptes à représenter un intérêt collectif sur la scène municipale (Rousseau, 2011).

Le quartier ouvrier constituait pourtant bien le lieu de nombreuses pratiques informelles de secours (du prêt d'argent à l'hébergement provisoire du voisin en détresse) qui allaient parfois jusqu'à déboucher sur une véritable prise en charge collective des plus faibles (orphelins, veuves, personnes âgées). Mais là encore, il convient avec A. Faure de nuancer une vision trop idéalisée : « cette aide, hormis le cas des faibles, était fondamentalement une *entr'aide*, un don à charge de revanche. L'indigence chronique était suspecte dans les faubourgs – pour le peuple aussi il était de 'mauvais pauvres' (…) Ce n'est certes pas l'esprit de charité qui inspirait le quartier, mais celui de réciprocité : le voisinage et la semblable condition créaient une solidarité bien ordonnée » (Faure, 1993 :500). Notons par ailleurs que la solidarité des quartiers ouvriers reposant sur une condition partagée allait davantage s'estomper aux lendemains de la Seconde guerre mondiale. La fonction de reproduction sociale du quartier ouvrier commence alors à décliner sous l'effet du départ d'une partie de ses habitants quittant des logements vétustes dans les quartiers centraux denses: l'augmentation du pouvoir d'achat d'une fraction de la classe ouvrière permise par le « grand compromis » fordiste lui offre l'accès à l'automobile (Demazière, 1998), et par là-même à une nouvelle vie pendulaire entre le lieu de travail et un logement plus spacieux et confortable, mais situé en périphérie – qu'il s'agisse des zones pavillonnaires ou bien des grands ensembles, « nouveaux » quartiers ouvriers. De plus, le recours croissant à l'immigration accroît la division de la classe ouvrière et le morcellement concomitant des quartiers ouvriers, les ouvriers immigrés se voyant attirés dans des quartiers spécifiques (en général, l'habitat délabré quitté par les ouvriers français en ascension sociale), séparés des lieux de socialisation des ouvriers français, et, enfin, laissés à l'écart de la représentation politique et syndicale de la classe ouvrière (Rousseau, 2011).

Or la solidarité des quartiers ouvriers reposait en partie sur le réel pouvoir acquis par la classe ouvrière dans la production et la reproduction de la ville fordiste. Celui-ci se reproduisait notamment par le biais des puissants canaux de socialisation politique gérés par le Parti communiste français, ou le *Labour* au Royaume-Uni : les équipements culturels et sportifs, les manifestations organisées par le mouvement ouvrier alimentaient la conscience de classe et entretenaient la capacité des ouvriers à peser sur la production de la ville (Bacqué et Sintomer, 2001), une capacité qui leur était par ailleurs ouverte du fait de la nature même du régime d'accumulation fordiste (Béal et Rousseau, 2008 ; Rousseau, 2011). En effet, jusqu'aux années 1970, la prospérité urbaine dépendait surtout de la présence d'un secteur secondaire développé, et le profit reposait avant tout sur les économies d'échelle permises par la production à grande échelle de biens relativement standardisés. Le secteur secondaire se caractérisait ainsi par un degré élevé d'inertie géographique : le temps long étant nécessaire pour réaliser le profit, le secteur secondaire était immobilisé sur un territoire, lié à la ville industrielle. Cette situation plaçait les ouvriers, qui constituaient le pivot de l'économie urbaine, dans une relative position de force dans la négociation locale de la « fabrication » de

la ville, d'autant que le « grand compromis » fordiste accordait un certain degré de pouvoir politique à leurs représentants en échange de leur acceptation des règles du jeu du fordisme – et notamment de la taylorisation de l'organisation du travail (Lipietz, 1987). Aux débuts de l'ère fordiste, de nombreuses grandes villes industrielles passent sous contrôle des partis de masse sociaux-démocrates ou communistes, qui traduisent directement les intérêts de la classe ouvrière en politiques urbaines. Ces municipalités permettent aux quartiers ouvriers de s'affranchir du paternalisme qui avait bien souvent présidé à leur création au cours du 19ème siècle. Les programmes de construction massifs de logements des Etats-providence keynésiens rejoignent ainsi les préoccupations des pouvoirs locaux et favorisaient l'avènement d'une urbanisation relativement inclusive. Il ne convient pas pour autant de tomber dans une vision naïve : la solidarité de quartier dans la ville fordiste régit avant tout les quartiers ouvriers blancs. Ainsi, dans une ville comme Roubaix, sujette à une importante immigration, la solidarité parmi les ouvriers immigrés repose davantage sur leurs origines familiales et villageoises que sur leur nouvelle appartenance à un quartier d'une ville française : la différente capacité des fractions de la classe ouvrière à peser sur les producteurs de la ville (les pouvoirs publics et dans une ville comme Roubaix, le patronat) explique pour une large part la nature différenciée des liens sociaux tissés dans la ville ouvrière.

Destruction des solidarités ouvrières et mutation des politiques urbaines

De ce point de vue, la destruction rapide des solidarités ouvrières à partir des années 1970 ne découle pas seulement de la mondialisation, de la destruction des emplois industriels ou de leur décentralisation en périphérie des villes: elle repose également sur un glissement de la fabrique de la ville, et notamment sur les opérations de rénovation urbaine menées à partir des années 1960. Ces dernières peuvent être considérées comme révélatrices d'un affaiblissement de la représentation politique de la classe ouvrière survenu non pas à la suite du tournant néolibéral, mais bien au cours même de l'ère fordiste (Rousseau, 2011). Notons également que la solidarité des quartiers ouvriers ne reposait pas simplement sur l'inscription politique de la classe ouvrière dans la ville mais, au final, sur la reconnaissance sociale de leur rôle dans la production. Pour conclure sur les quartiers ouvriers comme figure « mythique » de la sociabilité populaire au cours de l'ère fordiste, rappelons enfin que cette forme d'organisation poussait à l'individualisation des mœurs. En effet, le fordisme a fait évoluer les relations sociales vers une « société salariale » de masse (Aglietta et Brender, 1984), l'organisation de la vie sociale étant de plus en plus axée sur le fait que la majorité des citadins dépend désormais d'un salaire individuel ou social pour acquérir par des achats individuels les biens de consommation courante.

La destruction des quartiers ouvriers s'est réalisée de manière plus ou moins brutale. Dans les villes et les quartiers les plus ouvriers d'Angleterre, un pays dans lequel la transition vers la société de services a constitué l'enjeu d'un conflit violent, le combat perdu par les ouvriers (matérialisé par la grève infructueuse des mineurs en 1984-85) a contribué à leur déclassement et à la formation structurelle d'un nouveau « précariat » durablement exclu des formes protégées d'emploi, mais aussi des formes horizontales (et, de plus en plus, verticales) de solidarité. Ce processus s'est toutefois accompagné de sursauts débouchant sur des formes politiques et culturelles innovantes, mais de courte durée, à la fin des années 1970. Dans de nombreuses villes industrielles fortement affectées par la restructuration économique, des mouvements sociaux émergent dans les quartiers ouvriers et tentent de réactiver la solidarité de classe menacée tout en prenant appui sur les municipalités. C'est le cas par exemple à Roubaix, où le mouvement de l'Alma-Gare s'oppose à la rénovation urbaine tout en tentant de faire advenir une économie locale contrôlée par la classe ouvrière (coopératives, autogestion etc. ; voir Rousseau, 2011). Dans les villes industrielles du Nord de l'Angleterre, ces

mouvements parviennent à s'emparer des majorités travaillistes ossifiées et inaptes à gérer la crise industrielle. La Nouvelle gauche urbaine, qui désigne ce mouvement éphémère, modifie la gestion municipale traditionnelle en s'emparant directement du développement économique qu'elle tente d'orienter en direction des nouveaux exclus issus de la classe ouvrière, face à l'hostilité croissante du patronat et du gouvernement central (le Galès, 1990 ; Béal et Rousseau, 2008). Ces expériences politiques innovantes qui visaient un développement urbain intégré, entremêlant reprise économique et action sociale, s'avèrent toutefois éphémères, le tournant entrepreneurial des villes occidentales apparaissant général dès la fin des années 1980 (Harvey, à paraître). Sur le court terme également, la destruction de la cohésion sociale prévalant dans les quartiers ouvriers a également donné lieu à des mises en scène culturelles innovantes. Par exemple, l'alliance entre des membres de l'ex-classe ouvrière et certaines fractions des classes moyennes a donné naissance à la fin des années 1970 au mouvement *punk* qui jouait avec ironie de l'aliénation ouvrière et de la conscience d'une large fraction de la jeunesse que l'avenir était désormais bouché. Mais ce mouvement ne concernait que des grandes villes aptes à produire un tel brassage social, telles Londres ou Manchester. Dans une ville plus uniformément ouvrière comme Sheffield, la destruction rapide de l'identité ouvrière a débouché sur l'émergence d'un mouvement *skinhead*, qui surjouait sans distance ironique la solidarité menacée des jeunes ouvriers blancs. Par la suite, le début des années 1980 voit dans les trois villes l'émergence du mouvement post-moderne *cold wave*, qui mettait en scène le sentiment d'aliénation et d'isolement provoqué par la vie dans les villes en voie de désindustrialisation. Au final, sur le long terme, la destruction des quartiers ouvriers a donné naissance à deux formes principales de quartiers dont les formes spécifiques de solidarité feront l'objet d'une étude dans la deuxième partie de ce travail : les quartiers en voie de gentrification et les quartiers de relégation.

La solidarité dans les quartiers bourgeois

Avec la classe ouvrière, la grande bourgeoisie apparaît comme la seconde force sociale majeure façonnant la ville du 20ème siècle. A la différence de la première, le rôle de cette dernière dans la production de l'urbain préexistait toutefois à l'avènement de la ville industrielle et à la différence là encore de la classe ouvrière, la bourgeoisie est parvenue à maintenir sa capacité à modeler l'espace urbain *après* la désindustrialisation. L'inscription de la bourgeoisie dans l'espace urbain se caractérise donc dans l'ensemble par sa remarquable permanence, et celle-ci découle en partie d'un type spécifique de solidarité jouant tant sur la famille que sur la classe, opérant là encore à l'échelle du quartier, et qu'il convient à présent brièvement d'évoquer : en effet, même si la solidarité de la grande bourgeoisie n'est pas directement au cœur de notre travail, il convient de garder à l'esprit que les quartiers de la grande bourgeoisie constituent clairement les plus solidaires des villes occidentales, cette solidarité de quartier apparaissant comme l'une des principales conditions de la reproduction de cette classe.

Dans les villes européennes comme américaines, les quartiers bourgeois présentent la caractéristique majeure d'avoir été construits sur des terrains non bâtis et d'avoir été constamment occupés par la bourgeoisie. Du point de vue de leur composition sociale, ils sont donc très homogènes (hormis la présence discrète des personnels d'entretien). Par ailleurs, à la différence des autres groupes sociaux, les quartiers bourgeois constituent des regroupements volontaires puisqu'ils ne découlent pas de contraintes économiques. En ce sens, la solidarité qui opère dans ces quartiers est librement choisie (Pinçon et Pinçon-Charlot, 1989 ; 2000). Bien que prenant des formes discrètes, l'activation des liens sociaux au sein de ces quartiers homogènes est particulièrement efficace. En effet, si la solidarité bourgeoise prend avant tout appui sur la famille élargie (transmission du capital social, culturel et

économique, dans un sens, culte des anciens, dans l'autre), la solidarité entre familles du même milieu constitue l'un des principaux facteurs expliquant la remarquable capacité de reproduction de cette classe. Or cette solidarité s'exerce principalement par le biais d'échanges au sein de lieux spécifiques : les rallyes, clubs et cercles privés, qui recrutent par cooptation au sein de périmètres géographiques restreints et étroitement délimités. Du point de vue social, ces lieux apparaissent comme un élément central dans la reproduction de la bourgeoisie en accroissant le capital social des familles, en favorisant l'endogamie sociale et en permettant des échanges professionnels « gagnant-gagnant ». Du point de vue géographique, ils permettent une socialisation au sein du quartier, mais leur organisation en réseaux favorise également pour leurs affiliés l'établissement de liens sociaux puissants à l'échelle internationale. La solidarité au sein du quartier est encore renforcée par la transmission de nombreux logements par héritage, permettant aux familles voisines de maintenir des liens étroits sur plusieurs générations. Toutefois, la concurrence exercée par d'autres acteurs dotés de puissants moyens financiers (investisseurs étrangers, hôtels, administrations) pour l'accès aux quartiers bourgeois implique de plus en plus l'activation d'une forme de solidarité plus défensive de la part de la bourgeoisie. Celle-ci est en effet consciente que l'homogénéité socio-spatiale de ses territoires constitue l'un de ses principaux atouts[2]. Les quartiers bourgeois et les formes de solidarité que ceux-ci hébergent favorisent l'activation continue d'une puissante conscience de classe, qui explique la remarquable capacité de reproduction de la grande bourgeoisie.

1.3. La lutte contre l'exclusion à l'heure du néolibéralisme

Les années 1980 constituent une nouvelle rupture dans la conduite de l'action sociale. Dans un contexte de déstabilisation socio-économique et de délitement de l'Etat-providence, de nouvelles formes de disqualification sociale apparaissent dans les pays occidentaux. Cette « nouvelle pauvreté » se distingue en plusieurs points de celle qui était dominante au cours de la période fordiste (Paugam, 1991). Elle est tout d'abord moins dépendante des cycles économiques, et par conséquent davantage durable et structurelle que celle visible durant la période fordiste (Wacquant, 2006). Elle correspond également à une forme de pauvreté qui ne peut plus être appréhendée uniquement au prisme économique, mais qui recouvre de multiples dimensions. La « nouvelle pauvreté » apparaît comme un ensemble de formes d'exclusion qui touchent la plupart des domaines de la vie sociale (Vranken, 2001). Par ailleurs, l'expérience de cette pauvreté est beaucoup plus individualisée que sous l'ère fordiste durant laquelle la structure de classe assurait souvent, nous l'avons vu, un maintien dans des dynamiques communautaires. Enfin, cette pauvreté a changé de visage : au-delà des « anciens » groupes à risque (chômeurs, personnes âgés, migrants, etc.), de nouvelles vulnérabilités sont apparues (chômeurs de longue durée, travailleurs pauvres, mères isolées, usagers de drogues, etc.) (Mingione, 1996 ; Ranci, 2010).

C'est pour répondre à ce contexte que de nouvelles politiques de lutte contre l'exclusion sont mises en œuvre dans les années 1980 et 1990. Pour Nicolas Duvoux (2012), elles sont marquées par une triple évolution : le passage d'un système de protection universaliste à des

[2] Par exemple, une résidente de la villa Montmorency (une résidence privée abritant plusieurs des principales fortunes de France dans le 16e arrondissement de Paris), présidente d'un comité s'opposant au projet de la Ville de construire des logements publics, indique clairement : « mes intérêts et ceux du quartier sont liés » (*Le Monde*, 3 mars 2008).

politiques centrées sur la pauvreté et l'exclusion et dominées par une logique de conditionnalité ; le passage d'un système de protection national à un système multi-niveau impliquant l'Etat, ses segments locaux et les collectivités territoriales ; et enfin la montée en puissance des acteurs associatifs qui se renforcent et se structurent dans les années 1980 et 1990, et (re)deviennent des partenaires privilégiés des pouvoirs publics.

Premièrement, le « retour » de l'assistance – comprise comme une forme de protection sociale résiduelle ciblant prioritairement les « exclus » – dans les années 1980 s'est accompagné de la mise en place de nombreuses réformes dans la plupart des Etat européens. Cette transformation, qui a pu être décrite comme le passage d'un « *welfare state* » à un « *workfare*[3] *state* » (Jessop, 1993), a été marquée par la volonté d'orienter les politiques sociales vers les « exclus » et de renforcer les mécanismes susceptibles de les responsabiliser. Elle contribue à faire peser de nouvelles contraintes pour les individus, qui sont de plus en plus enjoints de trouver un emploi en contrepartie de leurs prestations. Le plus souvent, ces nouvelles initiatives, qui instaurent des formes de conditionnalité comportementale, s'appuient sur la boîte à outil néo-managériale pour gouverner les conduites des individus. D'abord apparues dans le monde anglophone (Etats-Unis, Royaume-Uni), ces pratiques se sont rapidement diffusées dans la plupart des pays occidentaux, ainsi que le montrent l'exemple du RSA en France (Chelles, 2012) ou celui de l' « escalier » dans la réinsertion des SDF en Suède (Larsson *et al.*, 2012). En France, cette évolution a longtemps été retardée à cause de la réticence d'une partie des élites politiques à rompre avec l'ambition universaliste de l'action sociale et surtout de la présence du RMI, l'instrument phare de la lutte contre l'exclusion qui constituait déjà un objet hybride, entre *welfare* et *workfare*. De ce point de vue, la création du RSA marque une nouvelle évolution dans l'histoire récente des politiques sociales françaises (Eydoux et Beyraud, 2011). En effet, ce dispositif vient rompre avec deux logiques centrales des politiques de lutte contre l'exclusion (et notamment du RMI) : le caractère universaliste, avec la mise en place d'un ensemble de conditions nécessaires à l'acquisition et au maintien du statut de bénéficiaire, et le caractère « welfariste », avec la suppression des objectifs d'accompagnement social et le recentrage sur les objectifs d'accompagnement professionnels.

Deuxièmement, à partir des années 1980, la majorité des Etats européens connaissent un processus de décentralisation de l'action sociale qui constitue l'une des modalités de la restructuration des Etats-providence (Hassenteufel, 1998 ; McEwen et Moreno, 2005). L'objectif de départ est rendre plus effective la lutte contre l'exclusion en rapprochant les citoyens des instances de décision (Powell 2007; Moulaert *et al.*, 2010). En France, le processus de décentralisation affecte le domaine de l'action sociale dès le début des années 1980. A ce titre, l'acte 1 de la décentralisation (1982-1983) confie aux départements une compétence de droit commun dans les domaines de l'aide sociale légale (enfance, personnes handicapées adultes, personnes âgées) et de la prévention sanitaire, et les communes se voient confirmer dans leurs missions traditionnelles, notamment autour de l'action des Centres communaux d'action sociale (CCAS). En 1988, cette présence du « local » dans le domaine social est même renforcée avec le vote de la loi sur le RMI qui étend le champ d'intervention du département. A partir de 2003, l'acte 2 de la décentralisation constitue une nouvelle étape

[3] Le terme de « *workfare* » apparaît pour la première fois en public dans un discours du président des Etats-Unis R. Nixon déclarant à la télévision en 1969 : « *What America needs now is not more welfare but more "workfare"* ». Le terme trouve rapidement un premier débouché avec la réforme des prestations d'assistance sociale, dont les bénéficiaires sont essentiellement des mères pauvres et noires (*African-American*), afin de les obliger à accepter des activités (en particulier du travail moins bien payé que le marché) en contrepartie de leur perception des allocations. En Europe et en France, le terme utilisé pour décrire les réformes des politiques sociales survenues depuis les années 1980 est « l'aide au conditionnel » (Dufour *et al.*, 2003), ou bien celui d' « activation de la protection sociale » (Barbier, 2008).

dans la montée en puissance du département. Ce dernier se voit confier la gestion du RMI et du RMA et devient collectivité chef de file en matière sociale et médicosociale. Il dispose désormais de la capacité de définir et mettre en œuvre la politique d'action sociale, par le biais de l'élaboration du schéma départemental de l'organisation sociale et médicosociale, du financement et de la gestion des fonds d'aide aux jeunes en difficulté et des fonds de solidarité pour le logement, et enfin de l'autorisation et du financement des Centres locaux d'information et de coordination (CLIC) pour les personnes âgées.

Enfin, la dernière évolution des politiques de lutte contre l'exclusion concerne la mise en place de nouvelles modalités d'action souvent qualifiées de « *welfare mix* ». Dans un souci d'efficacité, de réduction des coûts et de dé-bureaucratisation de la gestion sociale, une pluralisation des acteurs de lutte contre l'exclusion s'opère à partir des années 1980. Ces « *welfare mix* » correspondent à la mise en place de structures mêlant acteurs publics, acteurs privés et associations (Ascoli et Ranci, 2002). Si dans certains pays comme le Royaume-Uni, le rôle des acteurs de marchés a été particulièrement important dans ces dispositifs, en France et dans la majorité des autres pays européens, ces dispositifs ont surtout conduit à renforcer les positions des acteurs du tiers secteur. En effet, comme le montre tout un pan de la littérature, les associations – ou plutôt certaines d'entre elles – ont vu leur rôle d'expert et de partenaire se renforcer au fil du temps. Ainsi, on assiste en quelques années à une pluralisation de la gestion de l'exclusion sociale qui prend la forme d'un renforcement des acteurs privés (acteurs issus de la société civile, mais également acteurs économiques) et des acteurs publics locaux. Ces derniers constituent bien souvent des protagonistes clés dans les partenariats mis en place pour lutter contre l'exclusion. On verra cependant que ce nouveau statut d'autorité et d'échelle de gestion de la question sociale est incomplet, ce qui limite considérablement la capacité des acteurs locaux à agir efficacement dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

2. Des « *local welfare regimes* » incomplets

A partir des années 1980, les bouleversements sociaux économiques et les changements dans la manière de construire les problèmes sociaux exercent de nouvelles pressions sur le régime de la lutte contre l'exclusion. Ils conduisent à une transformation de la lutte contre l'exclusion qui est à l'origine d'une redistribution des cartes favorable aux pouvoirs locaux qui récupèrent une prise sur la gestion des problèmes sociaux (Kazepov, 2008 ; 2010). Cette montée en puissance des échelons et des acteurs locaux est toutefois largement inachevée. Certes, la consécration des espaces locaux comme échelle de régulation des questions sociales a débouché sur la constitution de « *local welfare regimes* », que l'on peut définir à la suite d'Andreotti et Mingione comme des « arrangement dynamiques dans lesquels des conditions socio-économiques et culturelles particulières donnent naissance à des configurations d'acteurs institutionnels ou informels, publics ou privés, impliqués dans la fourniture des services sociaux» (Andreotti et al., 2013).

Toutefois, ces « *local welfare regimes* » sont encore incomplets (Kazepov, 2010 ; Andreotti *et al.*, 2012 ; 2013). Non seulement, la décentralisation de l'action sociale est loin d'être achevée, rendant l'action des municipalités particulièrement difficile, mais de plus les politiques mises en œuvre se caractérisent par de nombreuses limites qu'il conviendra de présenter ici. Ainsi, après avoir discuté la question épineuse des échelles de gouvernement de la question sociale, et plus particulièrement la place de la ville au regard des autres échelons, nous présenterons deux des principales limites des stratégies urbaines de lutte contre

l'exclusion : leur institutionnalisation et leur essoufflement, puis leur inadaptation et leur inefficacité.

2.1. La question des échelles : quelle place pour les villes ?

L'une des spécificités du nouveau régime de lutte contre l'exclusion en formation est le renforcement du rôle des échelons de gouvernement locaux. Si cette évolution est soulignée dans l'ensemble de la littérature, elle ne va pas sans poser question. Trois dimensions doivent être soulignées au regard de cette question des échelles : l'inachèvement de la décentralisation de la lutte contre l'exclusion, la faible place occupée par la ville aux côtés du département, et enfin les tensions métropolitaines autour de la lutte contre l'exclusion.

Dans les années 1980 et 1990, la décentralisation, notamment dans le domaine social, avait fait naître de nombreux espoirs qui semblent aujourd'hui donner lieu à autant de frustrations. Dans la plupart des Etats européens, l'objectif de départ résidait dans « l'amélioration de l'efficacité des politiques sociales en ajustant au mieux l'offre sociale à la demande sociale. (…) En raison de leur proximité avec la population, les acteurs locaux sont censés être les mieux à même d'apprécier la demande sociale qui s'exprime sur leur territoire et de formuler une offre sociale adaptée à la diversité des situations locales » (*RFAS*, 2011). Pourtant, cette dynamique reste aujourd'hui très largement inachevée. Le plus souvent, l'Etat continue d'être l'acteur central de la gestion de pauvreté (Rodrik, 2013). En France, de nombreuses initiatives sont encore gérées prioritairement par l'Etat, comme par exemple celle de la gestion du Droit au Logement Opposable (DALO). Plus spécifiquement, la décentralisation bute sur plusieurs barrières comme le faible niveau de financement ou encore l'absence relative d'outils de production de données à une échelle fine permettant de renforcer la connaissance locale du terrain et de faciliter l'évaluation des actions. Enfin, de nombreux travaux pointent aujourd'hui les effets collatéraux de la décentralisation accusée d'avoir produit un enchevêtrement de compétences ainsi qu'une superposition des acteurs et des programmes complexifiant gravement le système de gestion de l'exclusion (Thierry, 2013). Cette complexité explique dans une large mesure les problèmes de coordination entre secteurs, entre acteurs et entre territoires. L'exemple de la politique de la ville est à ce titre révélateur. Après avoir changé d'échelle à plusieurs reprises, passant de celle du quartier à celle de la ville, parfois même de l'agglomération (Fol, 2013), la politique de la ville a fait l'objet de fortes critiques en raison de son absence de résultats et de sa complexité. Par ailleurs, le processus de recentralisation amorcé à l'occasion de la création de l'ANRU (Epstein, 2013) n'est sans doute pas étranger à la difficulté actuelle à piloter l'action publique dans un contexte d'éparpillement des compétences.

Si les limites de la décentralisation de l'action sociale ont été bien étudiées par la littérature en sciences sociales, la place de la ville dans ces dispositifs a été nettement moins analysée. En effet, la plupart des travaux portant sur la question ont tendance soit à se concentrer sur le département, soit à effleurer la question du rôle de la ville. Cet angle mort s'explique en partie par le rôle occupé par les départements, qualifiés par certains de « départements-providence » en raison de leur position dans la gestion du non-emploi et dans la mise en œuvre des politiques d'assistance (Lafore, 2004). A l'inverse, la ville constitue davantage un site sur lequel la question de l'exclusion est traitée par différents acteurs, qu'un espace de régulation de ce problème. Quand elle est appréhendée en tant qu'espace de régulation, c'est avant tout à l'échelle du quartier où des stratégies diverses (accompagnement, contrôle, lutte contre la ségrégation, etc.) sont mises en place. Pour de nombreux chercheurs et acteurs, cette tendance

serait en voie d'accentuation sous l'effet du délitement progressif des liens entre questions urbaines et sociales[4]. Comme le souligne Sylvie Fol, discutant les transformations de la politique de la ville : « Dans la dernière période, la création de l'ANRU et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) a porté cette séparation à son paroxysme. D'après le rapport parlementaire Goulard et Pupponi publié en 2010, 'la dichotomie entre l'urbain et le social demeure un problème et doit être aménagée' (Goulard et Pupponi, 2010: 197) » (Fol, 2013). Si cette tendance est visible en France où les découpages institutionnels limitent l'influence de la ville sur la question sociale, elle se retrouve dans d'autres contextes européens où les liens entre urbain et social sont encore extrêmement tenus (*Urban Studies*, 2012).

Enfin, il est important de noter qu'un champ de la recherche s'intéresse aujourd'hui à la question de la construction métropolitaine et de la solidarité (Reigner *et al.*, 2010 ; Frinault et Le Saout, 2011 ; Jonas, 2012 ; Desage, 2013 ; Reigner, 2013). Dans ce domaine, la plupart des travaux tendent à montrer que le développement du phénomène métropolitain (avec la multiplication des structures intercommunales, disposant de compétences et capacités d'action plus étendues) ouvre certes de multiples possibilités dans le domaine de l'action sociale, mais est également à l'origine de nouveaux problèmes. En effet, le social ne figure pas parmi les compétences majeures sur lesquelles se sont construites les métropoles européennes. En France, il n'est d'ailleurs appréhendé comme compétence communautaire dans les textes législatifs qu'à partir de 2005, au moment de la publication du Plan de cohésion sociale. Au-delà de ces questions institutionnelles, il s'avère que les compétences transférées des communes aux groupements de communes sont le plus souvent des compétences « techniques » n'ayant qu'un impact limité sur la construction du rapport politique/société. Il en va tout autrement des questions sociales qui sont déterminantes dans la mise en place de tels liens, et qui de ce fait sont souvent maintenues à l'échelle communale. Certes, la situation reste très contrastée suivant les intercommunalités, mais de manière générale, l'intensité des politiques sociales y a été pour l'instant faible, comme le montre le bilan en demi-teinte des Conseils Intercommunaux de l'Action Sociale[5] créés en 2003 (Cytermann *et al.*, 2013). Dès lors, l'une des questions centrales animant le débat scientifique porte sur la capacité (ou l'incapacité) des structures intercommunales à développer des stratégies de lutte contre l'exclusion. Au-delà de la difficulté à mettre en place des mécanismes solidaires de péréquation et de redistribution, cette question a donné lieu à des analyses fines des processus décisionnels qui montrent que les intercommunalités constituent, d'une part, des espaces peu démocratiques dont l'ouverture aux demandes sociales est limitée et, d'autre part, de puissants moteurs du renforcement du pouvoir des maires (Desage et Gueranguer, 2011 ; Kirzbaum, 2013). Ces deux caractéristiques sont problématiques dans la gestion de la question sociale. En effet, plusieurs exemples montrent que le poids des intérêts communaux vient souvent limiter la coordination de la lutte contre l'exclusion. Ainsi, on assiste dans certaines métropoles à l'émergence d'une géographie inégale du traitement de la question sociale dans laquelle certaines villes sont amenées à gérer prioritairement des populations jugées « indésirables » ou à se spécialiser socialement ou ethniquement. Comme l'a récemment souligné Fabien Desage dans son analyse de la métropole lilloise, la soudaine conversion des

[4] Ce délitement des liens entre l'urbain et le social s'opère alors même que la place du département au sein du système politico-administratif français est fragilisée. Cette fragilisation, qui s'explique à la fois par les réformes de la décentralisation et par le déclin des structures déconcentrées, rend la mise en œuvre des politiques sociales départementales particulièrement difficile (Portal, 2012 ; Lafore, 2013).

[5] En 2010, une étude réalisée pour le compte de l'Assemblée des communes de France a analysé la portée des actions menées par les CIAS (Comités intercommunaux d'action sociale). Elle a souligné la grande variété des situations en fonction des contextes (ADCF, 2010).

maires des communes périphériques à la production de logements sociaux est liée à leur capacité à renforcer leur emprise sur les attributions de manière à favoriser les candidats locaux en instaurant une préférence communale (Desage, 2013). Ainsi, le maintien de l'aide sociale dans le domaine d'intervention des communes apparaît comme un moyen de préserver les équilibres institutionnels et de perpétuer des routines et des savoirs déjà constitués, qui seraient inévitablement remis en cause par leur transfert à l'échelle intercommunale (Oblet, 2007).

2.2. Institutionnalisation et essoufflement

Outre les problèmes d'échelle, la seconde limite rencontrée par les « nouvelles » pratiques et politiques de lutte contre l'exclusion réside dans leur institutionnalisation. Cette tendance ne concerne bien entendu pas l'ensemble des initiatives de lutte contre l'exclusion. En effet, il convient de distinguer à l'intérieur de cette nébuleuse les pratiques ou politiques institutionnelles de celles qui disposent d'une fibre plus militante et impliquent notamment des acteurs associatifs. C'est cette dernière catégorie de pratiques, qui en France s'est développée à partir des années 1980 dans le sillage de la Politique de la ville et de la mise en place d'initiatives en lien avec l'objectif de développement social, qui est aujourd'hui pointée comme étant en proie à des dynamiques d'essoufflement et d'institutionnalisation.

A partir des années 1980, et parallèlement aux politiques visant l' « activation » de la protection sociale, se mettent en place des stratégies « *soft* » de lutte contre l'exclusion marquées par l'objectif de développement social. Initialement pensées dans un contexte américain (voir chapitre 2), ces stratégies proposent des caractéristiques spécifiques. Il s'agit d'initiatives *bottom-up* qui accordent une place centrale aux échelles et aux acteurs locaux. Ce sont par ailleurs des initiatives participatives, s'appuyant sur le travail des associations et sur les dynamiques des sociétés urbaines. Il s'agit enfin d'initiatives s'insérant dans un objectif d'*empowerment* visant à « faire monter en puissance » les ressources et les capacités des individus et groupes sociaux défavorisés. En France, elles se sont principalement développées dans le cadre de la Politique de la ville. Le développement social des quartiers, l'*empowerment* ou encore les pratiques de médiations constituent quelques exemples de ce type d'initiatives. Malgré les difficultés initiales liées notamment, dans le cas français, à un contexte fortement « étatisé », ces initiatives ont suscité de nombreux espoirs dans la plupart de pays européens (Six, 1990). Elles semblent toutefois aujourd'hui prises dans une dynamique d'essoufflement résultant de leur institutionnalisation et du brouillage du sens de leur action. L'engouement initial s'est évaporé sous l'effet de plusieurs dynamiques : faibles résultats, complexification des procédures (notamment dans le cas de la Politique de la ville qui a vu au fil des années se superposer différents programmes et procédures), professionnalisation des acteurs, diminution des financements publics, etc. Par ailleurs, ces initiatives se caractérisaient dès leurs origines par leur flou et leur labilité. Le développement social était autant perçu comme un objectif à atteindre que comme une méthode à suivre, méthode se caractérisant par une volonté de mettre en place des démarches interactives et itératives respectant les spécificités des configurations locales. Si ce flou a pu constituer au départ un atout précieux dans le développement de ces initiatives, en permettant à une pluralité d'acteurs de s'agréger autour d'objectifs généralistes, il est rapidement devenu l'une de leurs principales limites. En donnant lieu à de multiples réappropriations et en empêchant la stabilisation de contenus précis, ce brouillage a entraîné une perte de sens des initiatives militantes dans le domaine du développement social. Cette situation, visible notamment autour des pratiques de médiation ou d'*empowerment* (Bacqué et Mechmache, 2013), se

retrouve également dans d'autres secteurs des politiques urbaines, tels ceux qui concernent le développement durable (Béal, 2011).

Outre cette institutionnalisation progressive de politiques initialement pensées comme « militantes », on assiste également depuis le début des années 2000 à une crise du travail social[6] qui concerne aussi bien les professionnels que les usagers (Jaeger, 2013). Cette crise repose sur une triple dynamique. En premier lieu, les travailleurs sociaux sont fréquemment renvoyés à leur impuissance, quant aux attentes des publics auxquels ils sont confrontés, quant à leur faible marge de manœuvre, et enfin quant au caractère limité des moyens qui leurs sont alloués. Cette impuissance est à l'origine de la seconde dynamique, qui concerne cette fois la détérioration des conditions de travail dans le domaine du travail social (Hély et Simonet, 2012). Mise en lumière par la grève des travailleurs d'Emmaüs en 2010, cette détérioration n'est pas non plus nouvelle. Elle se traduit par une précarisation de l'emploi, une dévalorisation des statuts, une montée des dogmes néo-managériaux et une perte de confiance dans les modèles de développement social. Ainsi, de nombreux rapports ont souligné l'augmentation de la souffrance des travailleurs sociaux dans l'exercice de leur profession et leur épuisement face à la montée des logiques d'individualisation de l'aide sociale. Enfin, la troisième et dernière dynamique, beaucoup plus ambigüe, correspond à la tension entre professionnalisation et déprofessionnalisation (Aballéa, 2012 ; Louail, 2012). D'un côté, on assiste certes à un durcissement des identités professionnelles dans un secteur du travail social qui n'est plus uniquement pensé sous l'angle militant. Mais de l'autre, le transfert des méthodes du secteur marchand au monde de l'intervention sociale, ou encore la montée des dogmes du nouveau management public, ont considérablement réduit les marges d'autonomie des professionnels et remodelé en profondeur la nature des interactions avec les public (notamment en ce qui concerne les travailleurs sociaux qui sont impliqués dans la fourniture de services publics). Ainsi, à la suite de François Aballéa, il semble possible d'évoquer une « déprofessionalisalisation » du travail social induite par l'introduction de nouvelles méthodes de gestion créant un sentiment de dépossession parmi les professionnels, lesquels se sentent davantage contrôlés dans leurs pratiques quotidiennes (Aballéa, 2012). Cette tendance semble d'ailleurs plus largement affecter la majeure partie des institutions en charge de l'action sociale, travaillées par des dynamiques de désinstitutionnalisation (Dubet, 2002).

Dans ce contexte, on assiste à un certain essoufflement des stratégies de lutte contre l'exclusion inventées dans les années 1980 et 1990. La complexification des problèmes et des procédures, l'inefficacité récurrente des initiatives, la professionnalisation des pratiques et des statuts, l'ambigüité des rapports entre les sphères publiques et militantes, le passage progressif de l' « alternatif » au « *mainstream* » ont brisé l'élan relatif à la lutte contre l'exclusion en ville. De plus, pour certains, l'apparition de notions floues et « attrape-tout » (cohésion sociale, développement social, territorialisation, transversalité, participation, *empowerment*, etc.) est venue masquer les véritables enjeux de la lutte contre l'exclusion : comme le résume Susan Fainstein, « l'intérêt excessif pour les questions de participation et de décentralisation a minoré l'enjeu de la redistribution » (Fainstein, 2001). Au final, cette évolution a débouché sur une perte de sens des concepts et notions mobilisés par les acteurs des politiques urbaines dans le champ du social. Celle-ci a eu raison de l'engouement initial des années 1980.

2.3. Inadaptation et inefficacité

[6] Cette crise dispose de racines anciennes. Dès les années 1970, les travailleurs sociaux dénoncent l'identité qui leur est assignée ainsi que la dilution des valeurs qui fondent leur mission. Pour une présentation de ces débats, on renverra au numéro spécial de la revue *Esprit* paru sur cette question (*Esprit*, 1972).

La dernière série de critiques relative à la mise en œuvre des stratégies territoriales de lutte contre l'exclusion concerne leur absence de résultats. En effet, depuis la fin des années 1990, ces politiques et pratiques sont régulièrement stigmatisées pour leur faible cohérence, leur inefficacité, leur inadaptation aux problèmes sociaux et parfois même leurs effets pervers. Au fil des années, les politiques et pratiques territoriales de lutte contre l'exclusion se sont multipliées. Que ce soit en France, mais également dans d'autre pays, comme le Royaume-Uni de Tony Blair, les alternances politiques ont entraîné une prolifération des initiatives souvent traversées par des logiques et des objectifs contradictoires. Ainsi, au début des années 2000, la gestion locale de la question sociale se caractérise par une pluralité d'acteurs, d'échelles, de secteurs et d'initiatives, dont la coordination pose problème (Van Berkel *et al.*, 2012). Si là encore, cette caractéristique a pu être appréhendée comme un atout au départ, facilitant la mise en place de dynamiques d'action collective transversales, elle a rapidement affaibli l'efficacité des politiques de lutte contre l'exclusion en les rendant illisibles et en brouillant l'imputation des responsabilités des acteurs, comme ce fut le cas par exemple avec les multiples renvois de responsabilité entre l'Etat et les collectivités territoriales lors du relogement des populations roms du camp du Hanul à Saint-Denis (Hérard, 2013). Ces problèmes de coordination se doublent souvent de problèmes d'efficacité. S'il serait impossible d'entrer dans le détail de l'évaluation de l'ensemble des politiques et pratiques dans le domaine de la lutte contre l'exclusion, on peut toutefois dire que ces stratégies ont rarement atteint leur objectif de réduction de la pauvreté. Par ailleurs, ces politiques ont conduit à un effet pervers : elles ont conduit à une aggravation des disparités entre les territoires, visible notamment dans la mise en œuvre du RSA qui voit certains départements maintenir des logiques d'accompagnement social, tandis que d'autres se recentrent sur les questions d'accompagnement professionnel, au cœur du dispositif.

Si les stratégies territoriales se sont avérées dans une large mesure inefficaces, c'est aussi parce qu'elles sont parfois inadaptées aux problèmes sociaux rencontrés dans les villes et les territoires. En effet, comme nous l'avons déjà souligné, la décentralisation de l'action sociale reste encore largement inachevée et place les acteurs locaux dans une position dans laquelle ils ne peuvent s'adapter que marginalement aux spécificités des situations locales. Ce problème a été bien souligné par les travaux d'Alberta Andreotti et Enzo Mingione dans leur analyse comparée des régimes locaux de protection sociale en Europe, et plus particulièrement des initiatives s'apparentant à l'introduction d'un revenu minimum (Andreotti *et al.*, 2012 ; 2013). A l'exception de l'Italie, de la Grèce et de certains des Etats concernés par l'élargissement de 2004, la plupart des pays européen disposent d'un tel système. Ce qui caractérise la plupart de ces initiatives, c'est la faible prise dont disposent les acteurs locaux sur leur définition. Certes, ces acteurs sont impliqués dans la mise en œuvre des revenus minimum, mais leur influence sur la définition des programmes est limitée. Cette définition s'opère encore largement à l'échelle nationale, suivant des standards nationaux qui ne sont pas forcément adaptés à la diversité des contextes locaux. L'exemple de l'expérimentation du *Reddito Minimo d'Inserimento* à Naples est révélateur des avantages d'une territorialisation accrue de la gestion sociale, et par conséquent des limites d'une gestion nationalisée (Morlicchio et Pugliese, 2006). En effet, la ville de Naples se caractérise par un contexte social particulier dans lequel la proportion de femmes exerçant un emploi est faible et dans lequel les services à la petite enfance ne concernent qu'une part infime de la population, issue principalement de la classe moyenne supérieure. Dans ce contexte, le *Reddito Minimo d'Inserimento* a cherché à favoriser la constitution de groupes de femmes (qui se voyaient offrir une formation adaptée) susceptibles de mettre en place des coopératives sociales permettant de gérer des micro-crèches. L'adaptation du *Reddito Minimo*

d'Inserimento au contexte local a permis d'enclencher une dynamique vertueuse permettant à des femmes de trouver un emploi, à des familles de disposer de services de garde adaptés et au tiers-secteur de la ville de se renforcer. Le cas napolitain souligne ainsi l'importance d'adapter les politiques sociales aux contextes locaux dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre. Comme l'expliquent Andreotti et Mingione, « la capacité à produire des forme innovantes de fourniture des services sociaux est liée, d'un coté, à une compréhension fine des besoins locaux et, de l'autre, à la mise en place de dispositifs de gouvernance et de participation susceptibles de valoriser les ressources locales » (Andreotti *et al.*, 2012).

Outre cette difficulté d'adaptation aux contextes locaux, ces politiques et pratiques ont également buté sur l'évolution rapide des formes de pauvreté et d'exclusion, marquée par l'apparition de nouveaux publics. Ce fut le cas notamment dans les années 1990 et 2000 avec la « féminisation » des migrations et de l'exclusion qui a donné lieu à l'apparition de nouvelles inégalités de genre, notamment au Royaume-Uni, dans les domaines du logement et de l'emploi (Butler et Watts, 2006). Ce fut le cas également avec l'arrivée récente dans les villes françaises de populations roms en provenance de Roumanie et des Balkans, populations qui ne disposaient pas des mêmes caractéristiques que les Roms arrivés précédemment (Hérard, 2013). Cette difficulté à s'adapter à des cibles multiples et mouvantes semble aujourd'hui s'accroître, dans un contexte de fragmentation urbaine et de différenciation croissante des trajectoires individuelles.

Enfin, les politiques et pratiques de luttes contre l'exclusion mises en œuvre à partir des années 1980 ont également produit des effets pervers en ce qui concerne les représentations sociales des catégories ciblées. Cette tendance n'est bien sûr pas spécifique à la lutte contre l'exclusion. Les travaux récents de science politique montrent bien comment les politiques publiques, et plus particulièrement les instruments d'action publique, peuvent produire des effets non désirés, ou tout du moins non identifiés dans la phase d'élaboration de la politique publique (Lascoumes et Le Galès, 2004 ; Halpern *et al.*, 2014). Dans le domaine de la lutte contre l'exclusion, l'une des conséquences les plus fréquentes de la mise en place de politiques rompant avec les ambitions universalistes de l'ère fordiste est la stigmatisation des publics-cibles de l'action sociale. Ces nouvelles politiques et pratiques jouent aujourd'hui un rôle non négligeable dans la production et l'assignation d'identités repoussoirs : l'assisté, le marginal, le profiteur, bref le « mauvais pauvre ». Que ce soit aux Etats-Unis avec la montée des discours sur l'*underclass*, au Royaume-Uni ou en France, les politiques de lutte contre l'exclusion participent à la construction de représentations négatives. En France, l'exemple le plus clair est sans doute celui des Roms, puisque même les stratégies d'intégration « progressistes » ont souvent pour effet de produire un tri social entre les « bonnes familles » qui font l'objet d'un relogement, et celles qui ne pourront pas en bénéficier. Cet exemple est loin d'être isolé, comme le montrent les travaux portant sur la mise en œuvre du RSA. Il n'est donc pas étonnant de voir s'accentuer le phénomène du non-recours au droit, devenu un problème important comme le soulignent les études portant sur le RSA (Duvoux, 2012) ou sur le DALO (Weil, 2013) : celui-ci constitue pour certains individus et groupes fragilisés un moyen d'échapper à cette entreprise d'assignation d'identités par les politiques publiques.

2.4. De nouvelles initiatives solidaires

Face à l'essoufflement et à l'institutionnalisation des politiques de lutte contre l'exclusion, de nouvelles initiatives émergent, portées par les pouvoirs publics à l'échelle de la ville. Nous verrons tout d'abord que ces initiatives prennent parfois la forme d'actions innovantes en

direction de publics spécifiques. Elles prennent également parfois la forme, comme nous le montrerons ensuite, d'une action « horizontale » évoquant le tournant du 20ème siècle, lorsque l'action municipale visait à coordonner, voire à favoriser les initiatives citoyennes. Mais dans l'ensemble, ces actions innovantes portées par les pouvoirs publics souffrent également de limites, et notamment de la difficulté à généraliser la portée de l'initiative au-delà de publics spécifiques au sein d'un territoire spécifique. Dans un contexte de renforcement général des inégalités depuis la fin de la période fordiste (Piketty, 2013), elles ne parviennent par ailleurs pas à devancer les attentes renouvelées de sociétés urbaines en mutation accélérée. Il n'est donc pas étonnant d'observer la multiplication récente d'initiatives à visée solidaire émanant directement des citadins. Ceux-ci entretiennent un rapport très différencié à l'égard du marché comme des pouvoirs publics. L'analyse de ce rapport différencié au « système » ainsi que des interactions entre ces initiatives solidaires émanant des citadins permet de questionner la possibilité pour la ville d'apparaître comme une échelle potentielle de gouvernement de nouveaux « biens communs ». C'est par ce prisme que nous proposons d'analyser, pour conclure, l'émergence d'initiatives qui conçoivent l'alimentation comme un « bien commun » et proposent dès lors de nouvelles chaînes de solidarité autour de l'alimentation des citadins.

Les politiques « alternatives » d'intégration des populations roms

Les migrations roms ne sont pas nouvelles dans les villes d'Europe de l'Ouest. Dès les années 1960, des populations roms de Yougoslavie s'installent en France, en Allemagne ou encore en Italie. Toutefois, c'est à partir des années 1990, avec les conflits puis le démantèlement de l'ex-Yougoslavie, et surtout des années 2000, avec l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie, que des populations roms s'implantent dans les villes européennes. Si leur nombre n'est guère élevé (15 000 individus en France, 30 000 en Italie), leur visibilité au sein de l'espace politico-médiatique paraît particulièrement forte. Contrairement au sens commun qui présente ces migrants comme un groupe « à part », les Roms présentent pourtant un parcours migratoire relativement « ordinaire » (*Géocarrefour*, 2011) : ils mobilisent des compétences « précaires » pour s'en sortir (prospection de terrains vacants, recyclage de produit divers, etc.), ils mènent des activités informelles comme mode de survie, ils s'implantent le plus souvent dans des campements situés aux marges des villes, ils cherchent plus à « circuler » qu'à « migrer » dans la mesure où ils privilégient souvent une implantation transnationale impliquant des allers-retours entre plusieurs villes et plusieurs Etats (Arab, 2008), etc. Ainsi, la différence majeure avec les autres flux migratoires récents réside avant tout dans la stigmatisation dont ces populations font particulièrement l'objet.

En France et en Italie, les principaux Etats concernés par ces migrations, les Roms sont devenus en l'espace de quelques années un véritable problème public, qui est d'ailleurs avant tout posé comme un « problème urbain » (Legros et Vitale, 2011). La réponse privilégiée par les acteurs publics (nationaux et bien souvent locaux) a été jusqu'à présent dominée par une approche sécuritaire privilégiant l'expulsion et le démantèlement de camps. Cette approche sécuritaire fait l'objet de nombreuses critiques de la part des associations et du corps médical, notamment en raison des problèmes sociaux et sanitaires résultant de l'absence de suivi provoqué par des déplacements forcés. De plus, pour certains travaux, les politiques à l'égard des Roms sont non seulement préjudiciables d'un point de vue social et sanitaire, mais contribuent de surcroît à leur stigmatisation en leur assignant une identité-repoussoir.

A l'opposé de ces pratiques encore dominantes, certaines villes, en partenariat avec des associations, ont également envisagé la mise en place de politiques alternatives qui s'éloignent des politiques d' « encampement » tout en tentant de lutter contre l'institutionnalisation de formes d'habitat précaire (Bennarosch-Orsonni, 2011 ; Frantz,

2011). Ces politiques relèvent souvent du bricolage tant les obstacles à l'amélioration de la situation des Roms sont nombreux. Le premier concerne bien entendu le statut de ces populations qui est souvent dérogatoire au droit commun. Comme le souligne la sociologue Alexandra Nacu, « la situation juridique des migrants constitue cependant le principal obstacle à toute amélioration de leur condition : sans véritable droit au travail, ils restent condamnés à la mendicité ou à des activités illégales. La voie du logement social leur est également fermée » (Nacu, 2010). A ceci, on pourrait ajouter la question de l'acceptabilité sociale de l'intégration de ces populations stigmatisées et celle de la hausse des prix du marché immobilier dans les grandes métropoles qui constituent deux obstacles majeurs à l'intégration sociale et spatiale des migrants roms (Hérard, 2013). Dans ce contexte, certaines stratégies, comme dans le cas des communes de la périphérie parisienne, consistent à démanteler les bidonvilles en opérant un relogement, voire une régularisation – en coopération avec le préfet – sélective, d'une petite partie des populations concernées.

C'est le cas notamment de la commune de Saint-Denis qui a mis en place avec l'intercommunalité Plaine Commune une opération visant à reloger des populations installées depuis le début des années 2000 à proximité du Stade de France, dans le camp du « Hanul » (Hérard, 2013). Cette politique cherche à produire une alternative au « village d'insertion » qui peut être défini comme un dispositif d'hébergement et d'installation transitoire, issu d'un partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales, mis en place après le démantèlement ou l'incendie d'un bidonville. En 2010, la municipalité s'engage dans un projet de relogement pérenne confié à un architecte déjà investi auprès de ces populations du Hanul et impliquant notamment un anthropologue dont l'objectif est d'aider les populations roms à définir leurs besoins en termes de d'habitat.

Si le projet s'est concrétisé, il a rencontré de nombreuses difficultés au cours des années 2000. Tout d'abord, comme souvent avec les stratégies d'intégration alternatives, ce projet a créé un « appel d'air » au sein de la communauté rom. En faisant montre d'hospitalité, les acteurs locaux ont vu se multiplier les tentatives d'installation dans la commune, posant ainsi des problèmes relatifs à l'acceptation de nouvelles populations dans le dispositif (Nacu, 2010). Par la suite, l'initiative a déclenché plusieurs controverses produites par l'évolution du contexte politique local. Comme le montrent les cas de Saint-Denis ou encore de Florence (Frantz, 2011), les stratégies alternatives sont fragiles parce qu'elles sont étroitement dépendantes d'un contexte politique local par nature fluctuant. L'exemple de Montreuil illustre également ce point puisque la mise en place d'une stratégie alternative s'est produite en 2008 à la faveur d'un conflit de légitimité entre l'ancien maire communiste et le nouveau maire vert (Bennarosch-Orsonni, 2011). Enfin, ces stratégies alternatives ont également dû combattre les représentations les plus négatives des populations locales généralement peu favorables à l'intégration des Roms dans la commune. Ce fut le cas de Montreuil où la municipalité – certes soutenue par une partie de la société urbaine (essentiellement les nouveaux arrivants appartenant à la classe moyenne) – dut recourir à l'argument de l'ancrage local des Roms pour contrer les représentations faisant de ceux-ci des populations indésirables, afin de les présenter publiquement comme les bénéficiaires légitimes de l'action publique locale (Bennarosch-Orsonni, 2011).

L'incitation à la solidarité « horizontale » des acteurs publics

L'engagement récent d'acteurs publics dans des initiatives solidaires en milieu urbain est analysé par la recherche comme une réponse à l'insuffisance de l'économie de marché comme de la solidarité étatique à juguler la montée de l'exclusion depuis les années 1980. L'évolution du rôle des hôpitaux publics constitue un excellent exemple de la « décentralisation de la

solidarité publique » et de la réorientation des acteurs publics urbains vers des initiatives solidaires qu'il convient d'analyser[7]. Alors que jusqu'aux années 1970, la volonté de modernisation et de professionnalisation de l'offre de soins avait conduit les pouvoirs publics à tenter de séparer les fonctions sanitaires et sociales des hôpitaux, la législation commence dès le début des années 1990 à formuler de nouvelles exigences pour inviter les établissements publics de santé à participer à la lutte contre la pauvreté et les exclusions: la solidarité « verticale » qui caractérise traditionnellement l'hôpital doit désormais se combiner avec une solidarité « horizontale » reposant sur les partenariats établis entre les hôpitaux et les associations compétentes en matière d'insertion. Toutefois, l'engagement effectif des hôpitaux publics dans cette nouvelle forme de solidarité dépend des contextes locaux : sensibilité des personnels hospitaliers et de la direction, présence d'un tissu associatif local actif, et enfin, tradition d'échange entre les deux milieux.

Le Centre Hospitalier de Roanne (CHR), situé dans un territoire fortement affecté par la désindustrialisation, constitue un exemple de la mise en œuvre par les institutions publiques urbaines d'une forme de « solidarité de proximité » en milieu urbain, de ses réussites mais aussi de ses limites. D'après Goujon et Poisat (2003 ; 2006), la contribution nouvelle du CHR à cette solidarité emprunte notamment trois canaux : premièrement, une politique originale d'insertion des populations défavorisées par le recours aux contrats emploi-solidarité ; deuxièmement, la mise en place d'une permanence d'accès aux soins de santé ; troisièmement, le soutien à la création de la « Boutique Santé du Roannais ». En ce qui concerne la contribution de l'hôpital de Roanne à la politique locale d'insertion par l'emploi, le centre hospitalier embauche des personnes parmi les plus menacées d'exclusion sociale pour remplacer des titulaires absent s ou pour pourvoir les postes relevant des activités annexes au soin (gardiennage, blanchissage, jardinage, etc.). Toutefois, le partenariat avec les partenaires extérieurs de l'hôpital se révèle déficient et les recrutements définitifs en interne comme parmi les partenaires se révèlent marginaux : l'insertion de l'hôpital roannais au sein de la politique locale d'insertion se révèle incomplète, et du point de vue des bénéficiaires des contrats emploi-solidarité, leur recrutement parmi le personnel hospitalier débouche rarement sur une sortie durable du processus d'exclusion. Par ailleurs, à partir de 1998, les établissements publics de santé se voient assignés la mission de lutter contre l'exclusion sociale, notamment par la mise en place de Permanences d'accès aux soins de santé établis dans le cadre de démarche partenariale. A Roanne, la mise en œuvre de la nouvelle loi par le CHR débouche en 2000 sur la mise en place d'une permanence d'accès aux soins de médecine générale et de permanences sociales destinées aux plus démunis, lesquels bénéficient par ailleurs de la fourniture gratuite de médicaments et se voient orientés au besoin vers les associations locales d'aide sociale et de lutte contre l'exclusion. L'hôpital a par ailleurs développé sa participation au réseau sanitaire et social local par la mise en place d'un dispositif hospitalier ambulatoire auprès de structures d'accueil et d'hébergement des populations en situation de précarité. Dans l'ensemble, ces dispositifs permettent effectivement la prise en charge croissante des populations exclues de l'offre de soins, et le partenariat, dans le cadre roannais, semble bien fonctionner. Mais le succès de ces initiatives incitées par la loi de 1998 dépend avant tout des contextes locaux. Enfin, l'hôpital de Roanne héberge depuis 1997 une initiative solidaire émanant directement des personnels hospitaliers et de militants locaux (Comité des Amis d'Emmaüs) : la Boutique Santé du Roannais, association indépendante financée par des fonds diversifiés (subventions publiques et dons de particuliers) et gérée par un conseil réunissant à part égales représentants des associations fondatrices et de personnes siégeant à titre individuel. En partenariat avec les structures

[7] Nous nous appuyons ici sur les études de Goujon et Poisat (2003 ; 2006).

médicales et le tissu associatif local, la Boutique vise à organiser un accueil de jour de personnes en difficulté. Située dans l'enceinte de l'hôpital de Roanne, elle est ouverte à toute personne dans le besoin, sans condition d'acceptation. Elle dispense une palette diversifiée de services de resocialisation : accueil convivial (« le bistrot social », offrant boissons, petits-déjeuners, jeux, animations et surtout écoute et orientation vers les services sociaux et médicaux compétents ou vers le réseau associatif ; permanence, deux demi-journées par semaine, de deux infirmières ; hygiène corporelle (douches, coiffure...) et vestimentaire (lave-linge, fer à repasser...) ; actions éducatives (espace lecture, atelier cuisine et atelier dessin-peinture…) ; domiciliation du courrier pour les SDF, etc. La population reçue s'accroît régulièrement et tend à revenir chaque jour. Au milieu des années 2000, elle comprend un tiers de SDF, ainsi que de nombreuses personnes précaires et/ou isolées, des demandeurs d'asile, et de plus en plus de jeunes désocialisés.

Limites de l'action sociale « alternative » et initiatives solidaires

Face aux limites de l'action sociale, tant dans sa version centralisée que « territorialisée », mais aussi face aux limites du marché à traiter efficacement la montée de l'exclusion, de nombreuses initiatives portées par des citoyens ont émergé dans les villes occidentales et françaises au cours des trois dernières décennies. Ces initiatives ont pour point commun de tenter de (ré)activer des formes très diverses de solidarité. Elles se caractérisent par ailleurs par un haut degré de « conscientisation » de la solidarité urbaine, lequel se traduit par la construction de leur rapport au « système » (c'est-à-dire le marché et les pouvoirs publics) comme un enjeu crucial. Ce rapport de défiance vis-à-vis du « système » est bien illustré par le changement de statut du réseau social Couchsurfing qui propose à ses membres un service d'hébergement temporaire de personne à personne : le passage du statut d'association à but non lucratif à celui de société commerciale s'est accompagné d'une violente controverse à l'intérieur même du réseau. Ainsi, de nombreuses initiatives solidaires dans les villes post-fordistes visent à « changer le monde sans prendre le pouvoir », pour reprendre l'expression de J. Holloway. Un peu à l'image des nouveaux mouvements sociaux qui émergent à partir des années 1970, il s'agit moins de défier de l'Etat ou de contrer le marché que de construire des espaces d'autonomie permettant de réaffirmer des formes de sociabilité alternatives. Ces initiatives seront largement analysées dans le reste de ce rapport. Nous commencerons ici par présenter celles qui s'établissent dans le domaine de l'alimentation car elles nous semblent constituer un exemple archétypal d'initiatives survenues récemment pour pallier les insufissances supposées de l'Etat comme du marché à résoudre de manière adéquate l'une des conséquences de la montée des inégalités – ici, la difficulté croissante pour de nombreux citadins à accéder à une alimentation de qualité, mais aussi la perte de la dimension sociale et conviviale du repas.

Depuis quelques années, les initiatives solidaires dans le champ de la consommation effectuent en effet un retour remarqué dans les villes françaises. Historiquement, ces initiatives avaient émergé dans les villes françaises au cours du 19ème siècle, en opposition au petit commerce accusé de tromper le consommateur sur la quantité et la qualité des produits. A cette période, elles prenaient essentiellement la forme de groupements d'achat en commun. A partir des années 1970, les initiatives solidaires dans le champ de la consommation resurgissent sous une nouvelle forme. Portées par le mouvement tiers-mondiste (qui engendre le commerce équitable) et par le mouvement écologiste (qui soutient des échanges basés sur la proximité), elles donnent lieu à la création de coopératives de consommation proposant des aliments biologiques[8]. Plus récemment encore, de nombreuses villes ont été témoins d'une

[8] Issues pour la plupart du militantisme de Mai 68, les coopératives bio ont surgi spontanément avant qu'une quarantaine d'entre elles se fédère en une association, Biocoop, en 1987. En 2012, plus de 300 magasins

multiplication et d'une diversification des mouvements alimentaires. Que ce soit dans les villes du Nord ou dans celle du Sud, les mouvements alimentaires se sont renouvelés pour faire face à montée conjointe des inégalités et de l'exclusion. Par ailleurs, si l'Etat n'a jamais été aussi présent financièrement sur ce créneau et que l'intervention du milieu associatif est également très développée (Clément et Lagoutte, 2009), l'action publique dans le domaine de l'aide alimentaire fait l'objet de nombreuses critiques : accès aux ressources distribuées, conditionnement, standardisation, institutionnalisation, caractère faiblement solidaire, etc. Pour pallier ces limites, d'autres formes d'aide alimentaire se développent à travers des initiatives civiles plus ou moins politisées, mais témoignant de nouvelles formes d'engagement dans l'alimentation – et ce même si l'institutionnalisation de ces initiatives modifie ensuite leur statut. Dès lors, le paysage des initiatives urbaines utilisant l'alimentation comme vecteur de solidarité, en plein bouillonnement, constitue un excellent point de départ pour commencer à explorer la manière dont s'incarne au quotidien la ville solidaire (voir également l'étude de cas n°8).

Biocoop opèrent dans les villes françaises. Si seuls 30% sont des coopératives ou des associations, la fédération continue à effectuer des choix reflétant son soutien à l'agriculture raisonnée et de proximité, comme son appui au collectif des Faucheurs volontaires anti-OGM. D'autres initiatives émergent également afin de renouer un lien solidaire entre les citadins et l'agriculture de proximité, comme les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, qui prend son essor au début des années 1990 sous l'impulsion de l'Alliance paysans-écologistes-consommateurs.

ETUDE DE CAS N°1 : L'ÉMERGENCE D'UN MOUVEMENT ALIMENTAIRE À MONTPELLIER ?

Romain Fêche (Université Paris-Sud, UMR 5281 ART-Dev)

1. L'émergence de la question alimentaire dans une ville duale

Montpellier constitue un terrain d'étude pertinent pour l'étude des initiatives solidaires qui émergent actuellement autour de l'alimentation urbaine[9]. Tout d'abord donc, la ville s'insère dans une région particulièrement concernée par la pauvreté dans la mesure où le Languedoc-Roussillon constitue la troisième région de France en termes de taux de pauvreté (Insee 2010). Par ailleurs, les inégalités entre riches et pauvres sont relativement importantes en comparaison de la moyenne nationale : selon l'observatoire des inégalités, l'indice de Gini des inégalités au niveau national s'élève en 2013 à 0,37, contre 0,44 pour la ville de Montpellier[10] (Observatoire des inégalités 2014, d'après des données Insee 2011 et Compass 2013). Par ailleurs, la ville est également marquée par la présence d'un pôle universitaire relativement important et d'une population étudiante conséquente. Elle se caractérise ainsi par la forte présence d'une population relativement jeune et diplômée, active ou non[11].

L'émergence d'initiatives alimentaires solidaires à Montpellier est également influencée par une demande plus générale de relocalisation des systèmes alimentaires. D'une part, la progression d'une demande de reterritorialisation de la consommation alimentaire est provoquée par la montée des enjeux écologiques et par une volonté de reconnexion, de recherche de sens dans l'alimentation perceptible parmi la population citadine des pays développés (Rieutort 2009 ; Brand et Bonnefoy 2011). Elle résulte également d'une réaction au processus de déqualification du consommateur vis-à-vis de l'acte alimentaire et de la mondialisation des systèmes alimentaires (Jeff et Gertler 2006).

Pour analyser le mouvement alimentaire urbain solidaire naissant à Montpellier[12], la classification proposée par Holt-Giménez et Shattuck (2011) s'avère particulièrement utile. Trois ensembles d'initiatives peuvent ainsi être recensés. Une première catégorie d'initiative regroupe celles s'inscrivant dans une tendance « réformiste », qui cherchent à corriger les

[9] Ce texte est issu d'une étude réalisée en 2013 dans le cadre du pré-projet SURFOOD financé par la Fondation Agropolis (coordination : N. Bricas, CIRAD).

[10] Cela se traduit en termes de revenus à l'échelle de la ville par une moyenne de 237 euros par mois pour les 10% d'habitants les plus pauvres, contre 3128 euros pour les 10% les plus riches, avec un revenu médian s'élevant à 1350 euros (Observatoire des inégalités 2014).

[11] Ceci est confirmé par une étude démographique de l'Insee : « Montpellier Agglomération figure parmi les agglomérations les plus jeunes du fait de la présence des étudiants de Montpellier. (…) La moitié des habitants de Montpellier Agglomération ont moins de 34 ans, alors que l'âge médian est de 36 ans dans les EPCI comparables » (établissements publics de coopération intercommunale) » (D'après le tableau 3 de la fiche « Les chiffres clés de Montpellier agglomération » : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=16187&page=synthese/syn1004/montpellier_agglo.htm#col-centre).

[12] L'analyse se base sur la réalisation d'entretiens menés individuellement avec les responsables de chaque initiative et les membres les plus impliqués. L'étude s'appuie également sur des temps d'observation, parfois participante, ainsi que des entretiens avec le public présent, tous deux réalisés lors de la mise en œuvre des actions.

effets négatifs de l'ordre alimentaire urbain, et notamment les inégalités s'exprimant à travers l'acte alimentaire ; toutefois, elles ne remettent pas en cause son organisation et les caractéristiques qui en sont à l'origine. La seconde catégorie d'initiative, dite « progressiste », se distingue par l'ambition de créer une alternative au système alimentaire urbain. Enfin, le dernier type d'initiative, dit « radical », regroupe les initiatives dont les actions et revendications sont orientées vers la dénonciation et la transformation structurelle du système alimentaire urbain.

En mobilisant la grille de Holtz-Giménez et Shattuck dans son intégralité, il est possible de définir un quatrième ensemble : les initiatives dites « néo-libérales » qui constituent le système alimentaire urbain conventionnel, et mobilisent les mécanismes de marché en tant qu'instrument de lutte contre les inégalités alimentaires. Cette catégorie comprend par exemple les dons de denrées alimentaires réalisés par les supermarchés de la ville, en partie motivés par des effets bénéfiques pour l'image du magasin : « Pour le magasin, les dons alimentaires aux associations rentrent dans l'éthique développée, ça colle avec l'image engagée que veut donner le magasin » (responsable des dons alimentaires du Simply Market Mas Drevon, 08 août 2013). Une seconde initiative montpelliéraine comme le « restaurant d'entraide » de l'association Saint-Vincent de Paul s'inscrit également dans cette catégorie car l'accès au repas distribué est conditionné par une contrepartie monétaire (1,50 euros) : même si la somme requise reste modique, il s'agit bien là de la mobilisation d'un mécanisme de marché pour pallier aux inégalités alimentaires produites. Si ces initiatives doivent être évoquées car elles peuvent témoigner d'une « néolibéralisation » de la lutte contre l'exclusion alimentaire en ville, elles ne seront pas davantage détaillées ici en raison de la faiblesse de leur capacité à créer du lien social.

2. Les initiatives alimentaires solidaires à Montpellier

Les initiatives alimentaires réformistes

Comptant parmi les initiatives urbaines réformistes, le Camion du Cœur prend la forme d'une distribution alimentaire dans un lieu public ouvert. Ce type d'action se retrouve dans différentes villes de France. La distribution est rattachée aux Restaurants du Cœur mais contrairement à la distribution de colis des centres, l'accès au repas[13] n'est pas conditionné aux ressources économiques et à la composition du ménage. L'approvisionnement provient essentiellement de la Banque Alimentaire de l'Hérault, d'entreprises de l'alimentaire ou encore de certains supermarchés de la ville. Les distributions alimentaires sont assurées cinq jours par semaine et onze mois sur douze (à l'exception du mois d'août) tous les midis ainsi que deux soirs par semaine. Le financement du Camion du Coeur provient pour partie de financements européens transitant par le groupe des Restaurants du Cœur, le reste provenant de dons privés. Le Camion réalise ces distributions sur le parking des Arceaux, en périphérie Ouest du centre-ville, en accord avec la mairie et la préfecture. Ses membres ont entre 35 et 70 ans, avec une prédominance de retraités et de femmes, habitant dans des zones péri-urbaines ou rurales. Selon son responsable, l'action vise particulièrement « des gens de la rue », mais aussi « des personnes en situation précaires, vivant dans des hôtels, en appartement, dans des squats ou des voitures ; il y a beaucoup d'Africains, de sans-papiers et de gens de l'Est » (responsable du Camion du Cœur, 16 juillet 2013). Il note également que le public est moins nombreux une fois le RSA versé au début de chaque mois.

[13] Une partie de la distribution est bien souvent emportée pour le soir ou le lendemain matin.

Distribution du Camion du Cœur à Montpellier (crédit : R. Fêche)

Les distributions du Camion du cœur sont axées autour d'un principe qui constitue l'objectif de l'initiative : « Nourrir ceux qui ont faim » et « fournir un minimum de nourriture ». Des personnes du public assistant à d'autres distributions alimentaires de la ville confirment cet objectif calorique : « Aux Arceaux c'est primaire, on a des sandwichs, des soupes » (personne sans domicile fixe assistant aux distributions des Amoureux de la vie, 19 août 2013). Cet objectif traduit une volonté de pallier l'incapacité de l'aide alimentaire à couvrir les besoins des franges les plus précaires de la population urbaine. D'ailleurs, la volonté de ne pas conditionner l'accès des distributions le montre : « la distribution est ici totalement indépendante de ce qui se fait dans les centres (…). Tout le monde peut venir, on ne fait pas de distinction dans la demande » (responsable du Camion du Cœur, 16 juillet 2013). Le Camion du Cœur offre le plus souvent des repas centrés sur des sandwichs et soupes, accompagnés d'autres plats pour respecter au mieux l'agencement classique d'un repas (entrée, plat, fromage, dessert). D'importants efforts sont aussi réalisés pour améliorer leur qualité et un plat cuisiné est présent dès que possible, en fonction des différentes récupérations réalisées auprès des supermarchés. Cependant, les bénévoles sont conscients de certaines limites : « on leur apporte à manger, de la convivialité, mais ça reste basique » ; « ce que l'on fait à manger n'est pas forcément super bon, mais on fait avec nos moyens » (bénévoles du Camion du Cœur, 25 septembre 2013).

Même si son utilité est incontestable, la capacité de l'initiative à créer de la solidarité au sein de l'espace urbain apparaît limitée. L'exemple de la mise en place de tables un soir par semaine afin de favoriser l'échange au sein du public montre que la volonté de créer du lien social est présente, mais celui-ci reste envisagé seulement au sein du public. La solidarité est donc envisagée sur la base d'un clivage social entre les bénévoles et le public. Les entretiens réalisés avec les membres de l'initiative attestent de son caractère solidaire, mais distant et différenciée : « Le vouvoiement est important (…), les relations doivent rester « professionnelles » ; « De bonnes relations sont nouées, mais ils ne deviendront jamais nos amis car il y a une barrière » (bénévole du Camion du Cœur, 12 août 2013, Montpellier) ; « on est obligé d'avoir un certaine distance pour ne pas mettre de l'affectif, ou le moins possible : il faut avoir le regard d'un service humain » (bénévole du Camion du Cœur, 25 septembre 2013).

Finalement, il semble que l'objectif même du Camion du Cœur soit à l'origine de sa conception de la solidarité, comme en témoigne un bénévole d'une autre initiative de distribution alimentaire : « L'approche des bénéficiaires est différente ici, ce sont deux conceptions différentes (…). Aux Amoureux de la vie, on prend le temps de discuter, d'échanger, l'approche est plus humaine, plus solidaire, alors qu'au Camion on n'a pas forcément le temps » (bénévole du Camion du Cœur et membre des Amoureux de la vie, 26 septembre 2013). En effet, la réalisation des distributions sept fois par semaines, avec deux

distributions certains jours, nécessite plus de temps et de moyens humains. Toutefois, cette approche distante est aussi imposée par la structure et n'émane pas forcément des bénévoles : « le siège demande cette distance pour leur respect » (bénévole du Camion du Cœur, 26 septembre 2013). De fait, cette distance est consignée dans la charte distribuée à chaque nouveau bénévole du Camion du Cœur. Le public présent est d'ailleurs qualifier de « bénéficiaire », témoignant ainsi de l'affiliation initiale des actions à un acteur bien ancré dans le paysage de l'aide alimentaire française. Pour autant, certains bénévoles s'inscrivent dans un rapport plus égalitaire avec le public (ils se permettent de tutoyer et de faire la bise à certains bénéficiaires), confirmant ainsi les limites de l'institutionnalisation.

D'une manière plus générale, l'initiative s'inscrit donc dans une conception différenciée et duale de la solidarité et de l'alimentation[14], aussi bien à travers le contenu des repas proposés que dans les relations entretenues avec le public. Il n'y a donc pas de véritable mise en cause de l'ordre alimentaire urbain, mais une volonté de corriger l'un de ses effets négatifs : les difficultés croissantes de certaines fractions de la population urbaine montpelliéraine à subvenir à leurs besoins alimentaires.

Les initiatives progressistes

Le mouvement alimentaire montpelliérain émergent se caractérise également par l'importante représentation d'initiatives progressistes. Nous en observerons trois : les Amoureux de la vie, les Incroyables comestibles, et Disco Soupe.

La distribution alimentaire de l'association SoS SDF – Les Amoureux de la vie (cliché ; crédit : R. Fêche) est également réalisée dans un lieu public ouvert. L'association est née en 2012 mais l'initiative existait préalablement et était portée par un collectif de personnes, principalement originaire de Clermont l'Hérault (à une quarantaine de kilomètres de Montpellier) souhaitant venir en aide, d'un point de vue alimentaire, aux personnes « vivant dans la rue ou en situation de précarité ». L'initiative consiste en la distribution de repas chauds et froids, accompagnés de boissons. Les distributions respectent le déroulement classique des repas. Les membres cuisinent les repas chez eux et se retrouvent ensuite sur le lieu de distribution. Financièrement, la structure dépend de dons privés et des fonds propres des membres. Les distributions de repas se déroulent chaque lundi place de la Comédie, devant l'Opéra. Le choix d'un tel emplacement était motivé par un souci de visibilité auprès du public visé. Mais des plaintes à répétition en provenance de plusieurs commerçants de ce quartier central de Montpellier ont contraint à cinq reprises la distribution à un déplacement géographique. Celle-ci s'est vue progressivement reléguée de l'hyper-centre vers un espace péricentral, et réduite de deux à un jour par semaine, sur décision municipale. Les membres se composent majoritairement de personnes de 40 à 60 ans, mais des plus jeunes sont également présents. La plupart occupent un emploi, certains sont retraités, et à l'image du Camion du Cœur ils défendent des valeurs politiques progressistes, mais habitent en revanche en zone urbaine ou

[14] Au sens où elle ne remet pas en cause le fait qu'il y ait une alimentation pour ceux qui ont les moyens (notamment économique) d'y accéder, et une autre alimentation, pour les populations précaires, et qu'elle véhicule une conception de la société urbaine divisée en termes de statut socio-économique.

périurbaine. La distribution des repas s'adresse principalement à « des gens qui vivent dans la rue ou à des personnes en situation de grande précarité » (responsable des Amoureux de la vie, 4 juillet 2013). En pratique toutefois, tout le monde peut accéder aux distributions vu que celles-ci ne sont pas conditionnées.

Les actions alimentaires des Amoureux de la vie s'articulent autour de l'envie de « fournir au plus précaires un repas festif, convivial et sain » (responsable des Amoureux de la vie, 4 juillet 2013). L'association s'efforce de permettre « un accès des plus précaires à la commensalité et à une alimentation saine » par le biais d'une cuisine festive et familiale : « c'est de la cuisine familiale, on leur fait de la cuisine maison » (membre des Amoureux de la vie, 16 septembre 2013). «Ll'important pour nous est de faire à manger comme si on faisait à manger à des amis (…). L'idée n'est pas d'amener des plats achetés tout faits » (responsable des Amoureux de la vie, 4 juillet 2013). Ainsi, l'observation d'une distribution a constitué l'occasion d'évoquer avec un membre sa recette du taboulé d'orge, qu'il avait préparé avec des produits de son pays d'origine. Ceci montre bien l'attention accordée au public, le refus d'une dualisation de l'alimentation, et une nette rupture avec le schéma classique de secours alimentaire. En outre, certains volontaires s'inscrivent même dans des relations amicales, voire familiales avec le public, même si une certaine distance reste marquée : « Ce n'est pas tout d'être solidaire et de donner à manger. On est avec eux, on rit, mais on ne leur fait pas de cadeaux quand même. Ce n'est pas la famille quand même, mais ça s'en rapproche » (membre des Amoureux de la vie, 16 septembre 2013). Bien souvent, les actions s'inscrivent pourtant dans une dimension de partage, marquant ainsi une certaine proximité cohérente avec l'intention de « faire à manger pour les amis de la rue » : « chacun reste à sa place, avec la barrière de la table. Mais certains se connaissent depuis longtemps, alors on s'embrasse » (membre des Amoureux de la vie, 19 août 2013) ; « ils sont comme moi, si j'ai envie de leurs faire la bise je leurs fais » (membre des Amoureux de la vie, 16 septembre 2013) ; « pour certains on apporte juste à manger, pour d'autres c'est une amitié, avec la barrière de la table. On essaye de leur faire plaisir, on est content et eux-aussi. À part à manger, on leurs montre qu'on pense à eux et on partage quelque chose avec eux » (membre des Amoureux de la vie, 23 septembre 2013). Les actions de distributions dépassent même parfois lecadre relationnel habituel, comme l'évoque l'exemple de la célébration de l'anniversaire d'un membre lors d'une distribution. Ainsi, l'action alimentaire des Amoureux de la vie représente un moyen pour recréer du lien social avec une partie de la population urbaine et de lutter contre les inégalités alimentaires, même si ces objectifs ne sont pas clairement affichés par la structure. La solidarité s'exprime selon un critère de similitude : le public n'est plus perçu selon sa marginalité, mais bien selon les caractéristiques communes qu'il partage avec les autres citoyens.

L'alimentation constitue donc ici clairement un vecteur de lien social. Les repas des Amoureux de la vie dépassent en deux points l'aide alimentaire traditionnelle qui tend à véhiculer une approche uniquement calorique et quantitative de la sécurité alimentaire : d'une part, la structure refuse l'idée d'une dualisation de l'alimentation et participe ainsi à la mise en cause de l'ordre alimentaire urbain ; et d'autre part, elle donne l'occasion au public de renouer de manière occasionnelle avec la dimension sociale (commensalité) et symbolique[15] (syntaxe, hiérarchie des aliments et du service, temporalité quotidien/festif avec un contenu alimentaire de qualité) du repas. Elle participe ainsi à la reconnaissance sociale des

[15] La syntaxe est également présente dans les initiatives réformistes, mais les observations du déroulement des distributions montrent une gradation supplémentaire à ce niveau chez les Amoureux de la vie : le service respecte la hiérarchie du repas, et il n'est pas possible d'effectuer d'aller-retour entre ces composantes ; les échanges verbaux sont plus soutenus ; la dimension festive est marquée et intentionnelle.

populations marginalisées, l'alimentation étant ici perçue comme un instrument puissant de la lutte contre l'exclusion urbaine.

Deuxième initiative progresssiste observée à Montpellier, Les Incroyables Comestibles constituent ici la branche locale d'un mouvement à dimension internationale. L'initiative existe dans la ville depuis 2010 et s'inspire de l'expérience anglaise du village de Todmorden qui, sur la base d'un mouvement citoyen, visait à « libérer » son espace public pour y introduire des plantes comestibles, disponibles pour tous et entièrement gratuites, afin de recréer du lien social et de propager une conception renouvelée de l'alimentation basée sur un approvisionnement local et de saison. A Montpellier, les actions s'inscrivent dans la même perspective, et visent à multiplier partout dans la ville des bacs de plantes comestibles, dont la récolte est à disposition de tous, de manière libre et gratuite. Elle s'inscrit également dans une perspective de création de lien social et de réflexion sur des questions de société, comme par exemple la dépendance alimentaire. L'objectif plus implicite de l'initiative est également d'inciter les citadins à créer un potager devant chez eux et à relocaliser leur alimentation, afin de promouvoir une réflexion citoyenne sur le fonctionnement du système économique urbain capitaliste. Les Incroyables comestibles dépendent des fonds propres de leurs membres. L'initiative est soutenue par les pouvoirs publics qui ont dédié certains espaces publics à l'implantation de comestibles en pleine terre. L'hétérogénéité sociale et générationnelle caractérise les activistes : la tranche d'âge impliquée s'étend de 21 à 62 ans, avec un peu plus de femmes que d'hommes, un niveau de diplôme variable (depuis les non-bacheliers jusqu'aux titulaires de masters), et regroupe aussi bien des employés que des chômeurs, des étudiants et des retraités.

Comme les membres de la structure l'affirment, « l'alimentation n'est pas la finalité de notre initiative de plantation. Nous sommes conscients que d'un point de vue alimentaire, cela ne changera rien à la situation actuelle » (responsable des Incroyables Comestibles Montpellier, 11 juillet 2013). Le réseau vise davantage à faire émerger une réflexion collective sur l'organisation de l'alimentation en ville. Plus précisément, par ces activités de plantation et « d'approvisionnement » libre et gratuit des denrées produites, la branche montpelliéraine des Incroyables Comestibles cherche à faire réfléchir les citadins sur l'emprise de la logique économique sur l'alimentation, qu'elle identifie d'ailleurs comme étant à l'origine de l'ensemble des problèmes alimentaires, et notamment des inégalités qui en résultent (« si les Restos du cœur existent c'est bien qu'il y a un problème » (*idem*). C'est pourquoi elle met en avant « le partage » et « le lien social », autour d'une activité qui « relie aussi l'homme à la nature » : « la finalité est aussi de recréer le lien social, faire de la convivialité, de discuter et de comprendre, d'écouter les solutions des autres et les mettre en commun. L'objectif est aussi de remettre en lien l'homme avec la nature, de ne pas l'en dissocier car c'est impossible, on doit manger pour vivre. Le retour à la nature est important. Les relations à l'autre se font aussi par le biais de la nature. Ces éléments ont été oubliés par le système économique et alimentaire actuel « dirigé par l'argent » (*idem*).

L'échange collectif avec les citadins est donc central: « la compétition et l'avancement personnel ont en partie détruit le lien social (…) l'idée est d'utiliser les idées des autres pour l'avancement collectif. Le partage est au centre de cela » (*idem*). Le responsable de l'initiative évoque même l'idée d'un « développement horizontal et par le bas de la société ». En outre, le caractère gratuit, partagé, ouvert à tous, et horizontal des actions (même si il est d'abord envisagé par le bas en opposition aux classes urbaines dirigeantes) marque une rupture par rapport aux initiatives précédemment envisagées, qui visaient plus particulièrement un public d'exclus. Ainsi, ces éléments témoignent d'une importante volonté de créer du lien social, de

la solidarité dans un environnement urbain hétérogène. Il est également possible de percevoir dans l'action des Incroyables Comestibles une conception de la solidarité comprise comme un choix rationnel permettant de « consommer » un bien particulier (Prainsack et Buyx 2012) : en effet, la transformation du système alimentaire urbain, perçu comme un bien commun, ne semble pouvoir intervenir selon le responsable de l'initiative que par le biais de l' « *empowerment* » des citoyens urbains.

La Disco Soupe est la troisième initiative relevant de la catégorie progressiste. Né en Allemagne, le mouvement se veut un évènement festif et convivial. La branche montpelliéraine est créée au début de l'année 2013. Disco Soupe vise l'investissement de l'espace public pour éplucher, découper des fruits et légumes invendables ou invendus, qui sont ensuite transformés en soupe et jus, puis redistribués aux participants sur un fond musical. Les déchets verts sont ensuite répartis entre jardins partagés et particuliers. L'approvisionnement en fruits et légumes déclassés s'effectue directement auprès des producteurs dans le cas montpelliérain. Le collectif à l'origine de cette initiative se compose d'un noyau de citadins âgés de 25 à 40 ans. Titulaires de diplômes universitaires, ils occupent des emplois dans la fonction publique, sont chômeur ou encore entrepreneur, avocat, ou travailleurs du secteur culturel.

Si le public visé par les actions de l'initiative se veut non spécifique, le collectif semble tout de même exclure, moins par son action que par sa portée, les non-consommateurs. Autrement dit, les personnes qui sont dans l'incapacité économique de faire des choix alimentaires : « la Disco Soupe s'adresse à tout le monde, on ne souhaite pas cibler de gens. Mais nous sommes vigilants sur le fait de ne pas court-circuiter les réseaux d'aide au plus précaires » (responsable Disco Soupe Montpellier, 17 juillet 2013). Mais c'est en visant l'éducation que l'initiative est finalement empreinte d'une dimension exclusive au sens où elle s'adresse avant tout aux usagers du système alimentaire urbain, surtout dans sa dimension commerciale, et donc aux consommateurs solvables : « On cherche tout de même à toucher des gens moins convaincus par la lutte contre le gaspillage, et c'est pour cela que l'on réalise nos Disco Soupe dans un espace public et sur les marchés, mais aussi parce que ce sont des lieux conviviaux, des lieux de passage et d'échanges » (*idem*). L'objectif de la Disco Soupe est donc de sensibiliser les citadins à un dysfonctionnement précis du système alimentaire urbain, le gaspillage, mais sans les culpabiliser. D'où la promotion du côté festif et convivial de l'initiative : « On veut remettre la cuisine dans une dimension centrale, et renouer avec sa dimension culturelle, ces moments de convivialité qui se perdent un peu. On veut retrouver cela, et faire se croiser les gens, retrouver le goût de faire à manger à plusieurs » (*idem*). Comme dans le cas des actions des Incroyables Comestibles, il n'est pas ici question d'aide alimentaire, mais plutôt de « sensibilisation du consommateur », en vue ici de faire émerger chez lui une réflexion sur les comportements de consommation alimentaire Par ailleurs, la création de liens sociaux autour de l'alimentation est très présente : « on cherche à remettre le repas dans une dimension conviviale, à favoriser l'apprentissage autour de la cuisine, en remettant la cuisine dans une dimension centrale et en renouant avec sa dimension culturelle et les moments de convivialité qui se perdent un peu. On veut retrouver tout cela, et faire se croiser les gens, notamment au niveau intergénérationnel (…), retrouver le goût de faire à manger à plusieurs » (*idem*). Mais si à priori la capacité de l'initiative à créer du lien social est importante à travers notamment la dimension festive, positive et conviviale, celle-ci ne vise donc au final que les citadins solvables. Le responsable du collectif n'envisage d'ailleurs pas l'initiative comme relevant pleinement de la solidarité car celle-ci n'a pas vocation à s'inscrire dans une perspective d'aide alimentaire : « la solidarité chez nous s'arrête au partage et à

l'investissement humain, on ne se positionne pas sur les circuits de l'aide alimentaire » (*idem*).

Une initiative radicale

Le collectif Food Not Bombs Montpellier a été créé en mai 2012, et s'inscrit dans un mouvement international né dans les années 1980 aux États-Unis. Il s'agit là encore de distributions alimentaires réalisées dans un lieu public ouvert. Les actions émanent d'un groupe de jeunes hommes et femmes, âgés de 20 à 30 ans, généralement diplômés (du baccalauréat au doctorat). Toutefois, beaucoup de membres sont sans emploi, surtout les membres les plus impliqués, et tous vivent en milieu urbain. Cette structure fonctionne sur la base de dons privés (en nature et monétaire). Les principales denrées alimentaires utilisées par Food Not Bombs proviennent d'un glanage organisé une fois par mois sur deux marchés montpelliérains, le reste des produits étant acheté. Une fois par mois, le collectif réalise une distribution alimentaire végétalienne, gratuite et ouverte à tous, qui a lieu le samedi soir en été et le dimanche midi en hiver. Les membres réalisent l'activité de glanage le vendredi après-midi et le samedi matin, et consacrent le samedi à la préparation des repas. Cette préparation est réalisée de manière aléatoire chez l'un des membres du collectif. Les distributions sont réalisées sur la place de la Comédie, place centrale de la ville et du centre commerçant et piéton. Plus précisément, elle est réalisée du côté opposé aux commerces, non loin de l'entrée de l'esplanade. Le choix de l'emplacement des distributions répond à une visée politique explicite : le collectif cherche ainsi à rendre visible, aux yeux de tous et notamment des pouvoirs publics, la pauvreté alimentaire urbaine.

Distribution de Food Not Bombs à Montpellier (crédit : R. Fêche)

Food Not Bombs revendique les notions d'égalité et de justice, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, lesquelles commencent selon eux au niveau de l'alimentation : « on veut aussi montrer et lutter contre l'exclusion violente qui se produit à travers l'alimentation » ; « Nos revendications générales sont des revendications d'égalité et de justice » (responsable Food Not Bombs Montpellier, 13 juillet 2013). Les militants de Food Not Bombs dénoncent notamment « les inégalités d'accès à une alimentation saine et équilibrée » (*idem*). C'est pourquoi les « distributions »[16] sont en quelque sorte fondées sur un principe égalitaire, que ce soit au sein du public, ou dans les relations entre le public et les membres du collectif : « ce sont des gens comme vous et moi, c'est tout. L'idée c'est de montrer que l'alimentation est un droit pour tout le monde » (membre de FNB Montpellier, 28 septembre 2013). C'est d'ailleurs pour cela que le collectif qualifie les distributions comme incarnant « plus du partage que de la charité (…), un partage avec tout le monde » (membre de FNB Montpellier, 22 août 2013).

[16] Car nous le verrons, il n'est plus vraiment question de distribution ici, du moins pas dans la même conception que ce qui a pu être envisagé auparavant.

Les entretiens menés avec le collectif ont mis en évidence cette conception égalitaire, horizontale de la société. Les membres observent que les distributions attirent « pas mal de SDF, un peu de marginaux parce qu'ils apprécient de ne pas être pris de haut » ; « C'est dans un esprit d'égalité que nous faisons ça, les gens qui viennent sont au même niveau que nous » (idem) ; « on recherche le partage sur une base égalitaire, on ne fait pas ça par pitié » (membre de FNB Montpellier, 28 septembre 2013).

En outre, le fait que la distribution ne s'adresse pas uniquement aux gens de la rue atteste de cet esprit égalitaire : « toutes les classes sociales sont présentes lors des distributions » (membre de FNB Montpellier, 28 juillet 2013) ; « finalement c'est un peu aussi de la reconnexion sociale parce que tout type de milieu se rencontre » (membre de Food Not Bombs Montpellier, 28 septembre 2013) ; « c'est un moment de convivialité, on rencontre des gens divers, certains deviennent des amis (…), c'est comme si on était tous amis » (membre de FNB Montpellier, 28 juillet 2013). Les relations entretenues avec le public dépassent la convivialité pour s'inscrire dans une sorte d'amitié, un peu à l'image de ce qui a été décrit précédemment pour les Amoureux de la vie : « les relations avec le public sont amicales et gratifiantes (…) c'est un partage d'énergie positive » (*idem*). Mais aussi et largement dans une dimension sociale : « La convivialité est au centre de notre démarche : les gens viennent beaucoup parler avec le collectif. L'idée est de partager un repas équilibré, mais aussi de renouer avec la dimension sociale du repas » (responsable de FNB Montpellier, 13 juillet 2013).

Le collectif s'inscrit ainsi dans une conception horizontale de la société et la solidarité, solidement fondée ici sur les similitudes entre individus, présente une forte capacité de création (ou recréation) de lien social via l'objet alimentaire. Le déroulement des distributions, qui s'avèrent en fait plus constituer un partage de repas[17], tend à dissoudre, à effacer les éléments de clivages présent au sein de la société urbaine et s'exprimant via l'alimentation. Par exemple, l'appartenance socio-économique de l'individu n'a pas de prise sur son choix alimentaire étant donné que toutes les denrées sont accessibles à tous via leur caractère gratuit. Le refus d'une alimentation duale constitue donc une dimension importante de l'action de Food not Bombs, mais le collectif s'oppose également aux autres facteurs d'exclusion qui peuvent intervenir à travers l'acte alimentaire. De même, les dimensions culturelle ou religieuse de l'alimentation par exemple n'interviennent pas car le caractère végétalien des repas constitue la base commune de l'alimentation humaine. Les distributions alimentaires mensuelles relèvent alors de l'acte militant, « pour le droit de toute personne à avoir accès à une alimentation saine, donc *vegan* (végétalienne) et gratuite, c'est-à-dire *freegan* » (idem). Plus qu'une rupture avec les schémas et la conception traditionnelle ou renouvelée du secours alimentaire, c'est une véritable transformation de la conception de l'acte alimentaire qui est promue par le collectif Food Not Bombs. C'est pour cette raison que l'initiative du collectif est envisagée comme *radicale*. Les distributions appuient le discours, en mettant en œuvre les idées défendues par le biais d'actions concrètes. L'observation et l'analyse des distributions et du contenu des repas le démontrent : les distributions tendent plus vers la réalisation d'un buffet dans le sens où une partie des plats cuisinés sont généralement en libre-service. La barrière de la table tend donc à s'estomper même si seuls les membres du collectif se situent derrière la table. Cependant, cette frontière n'est pas aussi rigide que dans le cas du Camion du Cœur, ou même que dans celui des Amoureux de la vie,

[17] Ceci est affirmé par les membres du collectif, mais l'observation participante a mis en évidence la véracité des propos : les membres du collectif prennent également le temps de manger lors des distributions et d'échanger avec le publics.

étant donné que les membres franchissent souvent cette limite pour partager le repas avec le public présent et échanger verbalement.

C'est au sein de cette dernière initiative que s'illustre le mieux l'idée d'une solidarité « communautaire » (Prainsack et Buyx 2012). En effet, les distributions de Food Not Bombs Montpellier sont également (et surtout) une action militante qui recouvre une volonté de montrer que la ville peut être le lieu d'une autre organisation alimentaire, mais aussi économique et sociale, en promouvant celle-ci de manière concrète: « on ne fait pas qu'une distribution alimentaire, on met en évidence un dysfonctionnement de la société », « on informe les gens parce qu'on veut aussi montrer que le système peut être fait autrement … il y a des droits fondamentaux, comme l'alimentation » (membre de FNB Montpellier, 28 juillet 2013). Les distributions mensuelles constituent aussi un moyen pour le collectif de rallier d'autres citadins à leur définition d'un système alimentaire urbain profondément renouvelé.

3. Vers un mouvement favorisant la solidarité dans le domaine de l'alimentation urbaine ?

Envisageant différemment l'alimentation en ville comme vecteur de lien social, les initiatives alimentaires n'en forment pas moins un mouvement alimentaire urbain en émergence. Le réseau d'initiative n'est pour l'instant que faiblement structuré, mais on perçoit une volonté de coopération pour certaines, comme par exemple entre les collectifs de Food Not Bombs et des Incroyables Comestibles. Celles-ci sont d'ores et déjà en relation, et outre le partage de membres communs, elles semblent se retrouver d'un point de vue idéologique, que ce soit autour de leur conception de la solidarité ou du questionnement du système alimentaire urbain inhérents à leurs actions (partage, action autour de la dimension végétale de l'alimentation, gratuité). De plus, ce partage idéologique est mis en avant par les initiatives : « on cherche à faire du lien au sein des mouvements, pour faire émerger une solution commune et montrer que nous sommes nombreux à penser de la même manière » (responsable Incroyables Comestibles Montpellier, 11 juillet 2013) ; « on souhaite idéalement ne collaborer qu'avec les personnes qui partagent nos revendications, pour qu'il y ait des affinités (responsable FNB Montpellier, 13 juillet 2013). Des liens plus forts devraient donc émerger entre ces deux initiatives. Il est à noter le positionnement particulier de Disco Soupe, qui s'envisage comme un acteur central de ce mouvement alimentaire, bien qu'étant l'initiative la plus récente : « servez-vous de DS, nous sommes porteur d'un message mais aussi d'un concept qui peut vous servir » » (responsable de la Disco Soupe, 17 juillet 2013).

En outre, du côté des initiatives dites d'aide alimentaire que sont les distributions du Camion du cœur et des Amoureux de la vie, les relations se restreignent à une tolérance bienveillante. Chacune a conscience de l'autre et de ses actions, mais ni l'une ni l'autre ne s'inscrivent dans une dynamique coopérative, avançant l'argument de leur complémentarité géographique et pratique : « chacun à sa façon de faire, mais finalement on est complémentaire » (responsable des Amoureux de la vie, 4 juillet 2013) ; « chacun a ses activités, et si on veut bien faire, il ne faut pas faire de tout » (responsable du Camion du cœur, 16 juillet 2013). Toutefois, les membres des initiatives sont conscients de l'existence d'autres initiatives solidaires. Les points de division, ou au contraire de connexion, restent donc avant tout d'ordre idéologique. La structuration et l'émergence d'un mouvement alimentaire plus solide semblent donc envisageables du côté des initiatives les plus radicales, c'est-à-dire celles des Incroyables Comestibles et de Food Not Bombs. Ces dernières, auxquelles pourraient s'ajouter les Amoureux de la vie, constituent potentiellement un véritable mouvement alimentaire urbain.

Distribution de Food Not Bombs à Montpellier (crédit : R. Fêche)

ETUDE DE CAS N°2 : LES AMIS DU ZEYBU

Matthieu Giroud (Université Paris Est Marne-la-Vallée, ACP - EA 3350)

> « Au Zeybu, le temps c'est du lien ! Agir, plutôt que ruminer ! J'agis, … nous sommes !!! » (slogan de l'association mis en exergue dans ses documents de communication)

> « Je suis un peu le mec qui a le vertige et qui fait de l'escalade en tongs… » J-J. Pierre, président de l'association, décembre 2013.

1. Eléments de contexte

Le local de l'association est situé dans la commune d'Eybens, appartenant à la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole[18]. Cette commune de la banlieue sud grenobloise a connu une forte progression démographique à partir des années 1970, au moment où l'attractivité grenobloise aux échelles régionale, nationale mais aussi internationale (Grenoble organise les JO d'hiver en 1968) se met en place. L'urbanisation et la densification des espaces péricentraux du sud grenoblois, que ce soit de manière planifiée (par exemple : quartiers de Teisseire, du Village Olympique, plus tard, de Villeneuve) ou non (péricentre au tissu urbain assez hétéroclite) ont en effet eu pour conséquence de repositionner Eybens vis-à-vis de Grenoble. L'intégration urbaine de fait d'Eybens à la commune grenobloise a conduit d'abord la mairie Divers Droite de Charles Piot (1970-1983) mais surtout celle de Marc Baïetto à partir de 1983[19], à mettre en œuvre une politique de peuplement, au travers entre autres de l'aménagement de plusieurs quartiers constitués d'un habitat collectif de petite taille et aux statuts variés. La population eybinoise augmente alors fortement dans les années 1970 et 1980 (d'après l'Insee, la commune comptait 3310 hbts en 1968, 5843 en 1982, 8013 en 1990) et se stabilise quelque peu à partir du milieu des années 1990 (9473 hbts en 1999 ; 9490 en 2009). Une telle augmentation s'est faite en partie au profit des classes moyennes puisque en 2009 on dénombre 14,3% (13,1 en 1999) de cadres et professions intellectuelles supérieures (15,3% pour la commune de Grenoble), 17,3% (18,4 en 1999) de professions

[18] Investigation basée sur :

- observation réalisée dans le local de l'association le 27 décembre 2013
- entretien réalisé avec le co-fondateur et l'actuel président de l'association, Jean- Jacques Pierre (1h30)
- consultation de plusieurs sources internes à l'association (accessibles sur un compte googledoc de l'association) et d'articles de presse : Daniel E., *Le Zeybu solidaire : revitaliser son quartier grâce à une épicerie*, http://www.tourdefrancedesalternatives.fr/alternatives, 08/09/2013 ; Manac'h E., *Bien manger c'est partager !*, Politis, novembre-décembre 2013
- sources concernant le contexte : Duarte P., Leard F., Boulanger E., Michel B., Le quartier des Maisons-neuves à Eybens, Rapport Le baromètre des quartiers, 2012, 42p ; données Insee (www.insee.fr). Contact : *Les Amis du Zeybu : Coopérative d'habitants - 25 Allée du Gerbier 38320 Eybens - lesamisduzeybu@gmail.com*

[19] Les élections municipales d'avril 2014 ont été marquées par le départ du maire PS Marc Baïetto (par ailleurs président de la Métro), au pouvoir depuis 1983. Dans un mouvement corrélé à celui observé pour la commune de Grenoble (élection de l'écologiste Eric Piole), c'est une coalition DVG-EELV, dirigée par Francie Mégevand, qui a été élue.

intermédiaires (15,1% à Grenoble). Mais il faut aussi noter une présence non négligeable des catégories sociales moins élevées puisqu'on trouve 17,5% (18,5 en 1999) d'employés (14,5% à Grenoble) et 11,4% (10,7 en 1999) d'ouvriers. On trouve en outre 21,8% (14,9 en 1999) de retraités (20% à Grenoble), ce qui peut traduire un certain ancrage de la population locale.

Le quartier des Maisons Neuves où est née l'association des Amis du Zeybu et où se situe depuis sa création en 2009 le local de l'association fait partie des quartiers planifiés sous la mandature de Marc Baïetto. Situé au Nord-Est de la commune, le quartier des Maisons Neuves a été aménagé dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) en 1988-89. Cette opération mixte, considérée localement comme le premier projet d'habitat d'envergure de la ville d'Eybens, est composée de 305 logements publics sociaux (260 logements gérés par la SCIC et 45 gérés par l'OPAC) et de 167 logements privés (en copropriété ou en maison individuelle). Voici comment les auteurs d'une étude sociologique sur ce quartier, réalisée dans le cadre d'un observatoire des « dynamiques de la cohésion sociale » mis en place par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (intitulé « Le baromètre des quartiers »), décrivent sa morphologie : « Borné par l'avenue Jean Jaurès et la Rocade Sud, situé à proximité immédiate de la commune de Saint Martin d'Hères (proche du quartier Paul Bert) vers la rue de Belledonne, le quartier Maisons Neuves présente, dans sa morphologie spatiale, toutes les caractéristiques d'un « îlot », relié au reste de la commune d'Eybens, par les différents ponts et passerelles qui enjambent la dite Rocade. Cette particularité spatiale a pour effet de générer une impression d'un retrait (qui n'est pas un éloignement) du quartier. Les configurations des rues et du schéma urbain, la présence de nombreuses maisons individuelles entourant la ZAC elle-même, confèrent à cet espace les qualités d'un quartier clos. La proximité du parc comme la dimension traversante du mail piétonnier donne au quartier l'image, en première impression, d'une facilité de circulation, grandement suggérée par sa situation limitrophe sur plusieurs communes. (…) Les premières déambulations donnent à voir un ensemble de bâtiments avec une hauteur raisonnable (de l'ordre de 4 ou 5 étages maximum). (…) Le retrait du quartier, vis-à-vis des grands axes de circulation, ainsi que l'existence de bâtiments d'activités industrielles ou d'équipements sportifs, permet ainsi d'atténuer le bruit des circulations, qui même s'il est perceptible, ne prend pas d'ampleur incommodante. La partie bocagère du parc permet une alternance bien sentie dans ce quartier cerné par les axes de circulation. Et la faible hauteur des arbres comme des bâtiments procurent une luminosité certainement plus qu'agréable par beau temps. » (Duarte *et al.*, 2012:5). Il faut ajouter à cette description l'existence tout au long de l'allée centrale de locaux destinés à des commerces de proximité (épicerie, pharmacie, livreur de journaux, coiffeur, salon de toilettage, restaurant), à des services (de type laverie, pressing) ou à des activités libérales dans le domaine de la santé (médecin, kinésithérapeute).

Allée centrale du quartier des Maisons Neuves à Eybens (crédit: M. Giroud)

D'après Jean-Jacques Pierre, c'est la disparition en novembre 2008 de l'épicerie du quartier qui joué le rôle déclencheur[20] de la mobilisation d'une poignée d'habitants pour penser un projet alternatif de développement économique du quartier : « Ici on était dans un quartier qui se retrouvait, vis à vis de l'économie, complètement délaissé... car la dernière épicerie était un peu le « bâton merdeux » qui était transmis… Donc on avait un épicier qui était à peu près valable, qui vendait à un autre un peu moins valable, qui vendait et ainsi de suite et c'est devenu quelque chose de sordide (…) ici c'est quadrillé par des grandes surfaces donc un commerce de proximité sans accès sur la voie et avec des difficultés pour se garer n'avait à terme aucune chance d'exister. (…) La gageure ça a été ça : dans un endroit où il ne peut pas y avoir de commerce, est-ce qu'on ne peut pas réinjecter de l'activité économique ? C'est un projet un peu fou ! Puisque l'économie ne peut pas fonctionner, essayons de faire autre chose… une autre forme d'économie ! » (extrait d'entretien, J-J. Pierre, décembre 2013[21]). La préoccupation au départ est donc de tenter de revitaliser le quartier que d'aucuns décrivent comme (trop) tranquille, « mort » ou comme « cité-dortoir » (Duarte *et al*., 2012).

2. Présentation de la structure et de l'initiative

L'association est officiellement créée par un groupe assez restreint d'habitants en juillet 2009, après près d'une année de réflexion. D'après J-J. Pierre, l'élément vraiment fondamental pour la création des Amis du Zeybu a été d'avoir su la structurer dès le départ autour des enjeux de consommation/alimentation et de deux notions importantes : la « proximité » et l'« accessibilité à tous » entendue comme la possibilité pour chacun d'avoir accès à l'association quelle que soit sa situation sociale et économique. D'après J-J. Pierre, un tel positionnement contribuait à distinguer le projet envisagé avec ceux d'autres structures en particulier de type AMAP : « pour nous avant tout, cela voulait dire ne pas avoir une espèce de truc ici, qui allait régénérer le quartier, un peu comme une AMAP, mais qui allait de fait exclure des personnes qui allaient de fait passer à côté de nous… (…) Attention, je ne me permets pas de juger les personnes qui font vivre tous ces systèmes, qui sont des militants et avec lesquels on est complètement compatibles. Je parle des gens qui sont dans l'utilisation de ça et qui sont dans une forme de narcissisme… ».

Voici comme l'association (dont le CA est composé d'une quinzaine de personnes ; mais centré sur un bureau restreint) se présente dans les documents de communication qu'elle est amenée à produire et diffuser : « Le Zeybu est un espace coopératif, mutualiste et solidaire qui se construit autour d'un local au cœur d'un territoire urbain. Il ne repose que sur du bénévolat dans une dimension participative et durable. Son organisation citoyenne doit permettre à chacun de s'investir et de s'impliquer en fonction de ses compétences, ses envies et de ses disponibilités. (…) L'association a pour objet : de mettre en place, dans le quartier des Maison-Neuves d'Eybens, un réseau de distribution de produits agricoles privilégiant principalement les circuits courts et soutenant les producteurs locaux (en limitant l'impact des transports et en agissant sur la gestion des emballages et des déchets des produits consommés) ; de favoriser la distribution de produits de qualité et respectueux de l'environnement à destination de tous et au juste prix (rémunérateur pour les producteurs) ; de favoriser la mixité et le lien entre les habitants ; de promouvoir toute activité permettant d'inscrire profondément l'association dans une dynamique de "développement durable" (…) Notre projet est porteur des valeurs de solidarité et de respect de l'environnement : solidarité

[20] Même si de son propre aveu : « il faudrait qu'on se penche sur la somme des micro-éléments, de l'alchimie qui ont conduit à la mise en place du projet ».
[21] La référence aux extraits de l'entretien réalisé avec J-J. Pierre sera la même tout du long de cette étude de cas.

avec les producteurs avec lesquels nous nouons des liens durables ; solidarité avec un quartier déserté par les commerces, que nous animons ; solidarité avec les familles en difficulté avec l'aide des producteurs et de l'association EAU ; respect de l'environnement par un approvisionnement en circuit court ; respect de l'environnement par la généralisation du réemploi des emballages ; respect de l'environnement par la promotion de moyens doux (vélo, marche) pour les déplacement au Zeybu »

Tous ces principes sont mis en application autour d'un ensemble d'activités qui dans le projet initial devait s'organiser à travers un triptyque composé d'une coopérative de quartier, d'ateliers du « Faire ensemble » et d'un café citoyen. Ce triptyque reste après 5 ans de fonctionnement inachevé, le café citoyen – ce qui serait, d'après J-J. Pierre le plus simple à mettre en œuvre !- n'ayant pas été initié. L'activité centrale de l'association se situe autour d'un concept original et extrêmement innovant d'organisation d'achat coopératif, appelé « boucle solidaire », « pulsation citoyenne » ou encore « Zeybu solidaire ». Cette organisation « génère une solidarité vis à vis des producteurs, du quartier; et permet aux personnes en situation de difficultés d'avoir accès aux produits du Zeybu. Cette action est menée en partenariat avec EAU (Eybens Accueil Urgence), association qui gère l'aide alimentaire sur la commune d'Eybens. »

Le fonctionnement de la boucle solidaire a été schématisé par la figure ci-dessous :

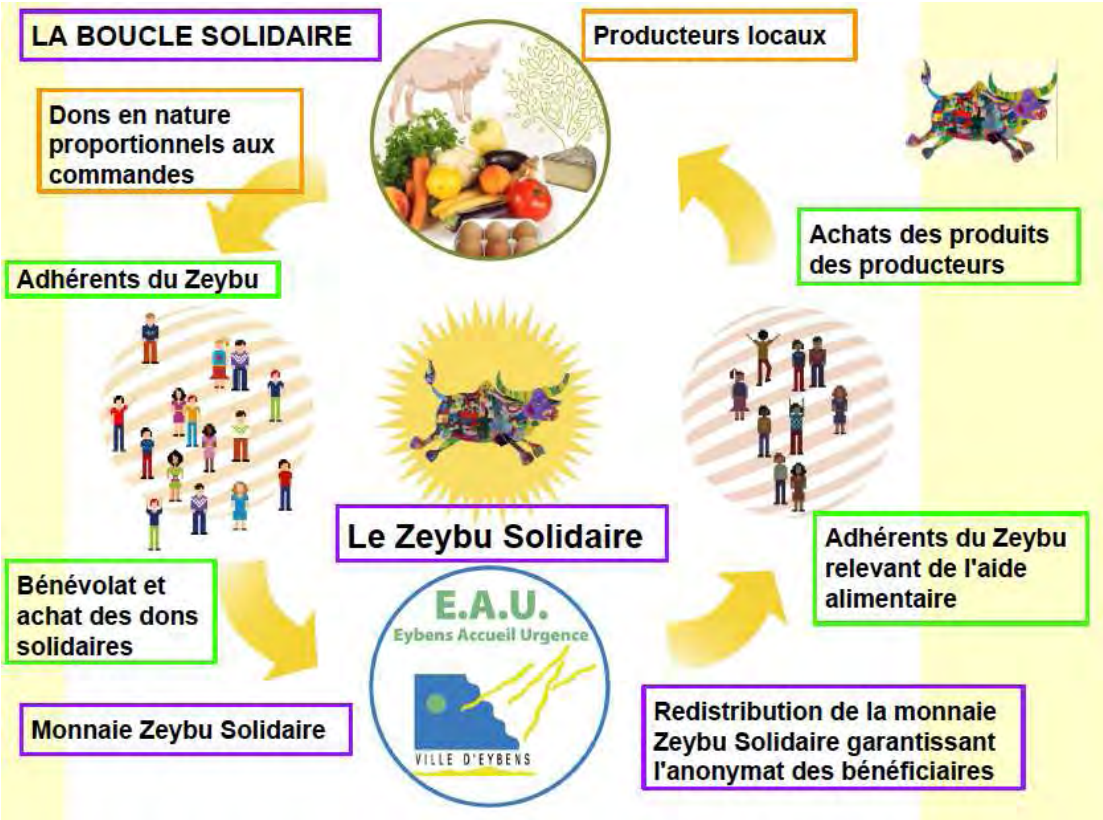

La boucle solidaire (Crédit : Les Amis du Zeybu)

Un « Zeybu marché », regroupant des producteurs partenaires, est organisé toutes les deux semaines (le mardi) au local de l'association, mais aussi sur l'espace de l'allée centrale situé à proximité. Voici comment est décrit, dans les documents de l'association, le fonctionnement du Zeybu marché et de la boucle solidaire : « Les adhérents de l'association commandent à l'avance (1 semaine) au local de l'association ou sur Internet - via le logiciel « Zeybux »

(NdA : *un logiciel développé en interne par le fils de J.J. Pierre*) les produits qu'ils souhaitent acheter aux producteurs locaux. Le jour du marché, ils récupèrent leurs produits commandés. Chaque adhérent possède un compte qu'il crédite à l'avance : il n'y a donc pas d'échange matériel d'argent le jour de la distribution. En complément des produits commandés, les producteurs font un don solidaire en nature. Ces produits issus du don des producteurs sont achetés par les adhérents qui le souhaitent, en surcroît de leur commande. Ces achats sont convertis en monnaie solidaire. En fin de marché, le Zeybu crédite cette somme sur le compte de l'association EAU (Eybens Accueil Urgence) qui est membre de la banque alimentaire et gère l'aide alimentaire sur la commune d'Eybens. EAU reventile entièrement la monnaie Zeybu Solidaire en créditant les comptes des adhérents relevant de l'aide alimentaire, et en garantissant l'anonymat des bénéficiaires. Ces personnes en difficulté peuvent ainsi accéder aux produits du Zeybu Marché comme n'importe quel autre adhérent et participer à la vie de l'association sans être stigmatisés. »

Zeybu marché (Crédit : M. Giroud)

La boucle solidaire repose donc sur un certain nombre d'actions spécifiques **:** « les producteurs font un don libre en nature proportionnel à leur commande (la quantité et la nature du don est laissée libre) ➔ les adhérents (appelés les « zeybuliens ») organisent la distribution et convertissent les dons, en les achetant, en monnaie Zeybu Solidaire ➔ Les bénéficiaires de la monnaie Zeybu Solidaire achètent les produits des producteurs du Zeybu ➔ Au final l'argent de la monnaie Zeybu solidaire retourne vers les producteurs. ». Au total, « le don solidaire matérialise le travail qui est effectué par les bénévoles… »

Lors de l'entretien réalisé avec J-J. Pierre, deux éléments importants ont été soulevés, à savoir la question de l'adhésion des bénéficiaires de l'aide alimentaire et de l'accès de ces adhérents à l'espace numérique : « La monnaie Zeybu n'existe pas, c'est une abstraction. La banque de France m'est tombée dessus l'autre jour ! Là les gens passent en caisse ici. Ils vont éventuellement redéposer de l'argent sur leur compte si leur compte est négatif, en euros. A partir de là, soit on est un adhérent *lambda* et donc on remet son chèque, soit on relève de l'aide alimentaire et à ce moment là c'est EAU qui va avoir crédité ce compte de manière à avoir garanti l'anonymat de la personne, et en caisse personne ne peut savoir si cet argent vient d'un virement du don solidaire… Quand on fait de la communication, l'idée c'est d'aller faire de l'information douce dans le local de l'association EAU le jour où les gens récupèrent leur colis, en leur disant « si un jour vous voulez venir adhérer au Zeybu, voilà comment ça va se passer »… Ils vont venir ici, adhérer, payer leur cotisation et puis c'est tout. La seule chose à faire c'est alors de retourner chez EAU pour leur dire qu'ils viennent d'adhérer, et c'est

EAU qui coche sur leur liste. A l'intérieur de notre logiciel, ils ont un compte, et ils disent madame X a adhéré au Zeybu, elle relève de l'aide alimentaire et donc elle va avoir 15 euros parce qu'elle est seule, tant par enfant et par mois, etc... Ils vont avoir un petit budget, un petit crédit et donc elle va arriver ici passer ses commandes comme n'importe qui… »

Et de poursuivre : « Pour éviter la fracture numérique on a des relais au centre social.. les gens là bas savent aider les personnes en difficulté. Et les personnes ici peuvent aussi passer leurs commandes. L'idée c'est que même si on a des personnes en difficulté, on ne leur passe pas leurs commandes, on les aide à utiliser l'outil de manière à ce qu'elles puissent passer les commandes… (…) Ici on les met en situation… L'idée est de ne pas reproduire des vieux schémas où on a besoin de rapports de domination, d'assistanat, etc. »

Accueil de l'association (crédit : M. Giroud)

Le fonctionnement repose donc sur une pluralité d'acteurs, et notamment sur un grand nombre d'acteurs bénévoles (les « zeybuliens »), qui s'inscrivent pour assurer les tâches quotidiennes ou hebdomadaires (pour faire la caisse, assurer les inscriptions, faire l'information, accueillir les adhérents ou les producteurs, etc.). Certains se sont même assez lourdement engagés pour faire fonctionner l'association, comme Chantal Violette (retraitée, ancienne salariée du centre social du quartier, « qui « fait vivre le Zeybu » d'après J-J. Pierre), François ou Julien Pierre : « On a investi pendant 2 ans avec un cabinet d'experts comptables. François a fait un truc qui incarne complètement l'esprit du Zeybu. L'année dernière il a fait une double comptabilité. Il a laissé la comptabilité d'expert comptable, et sans nous le dire il a tenu une comptabilité extérieure pour voir s'il était capable de tenir la comptabilité. Sans nous le dire ! Et puis à la fin de l'année, il nous a dit « je sais faire ça ». Julien, son logiciel vaut 3000 heures de développement ! Des gens qui ne sont jamais visibles… on se dit qu'il y a quelque chose de très fort, de quasi jubilatoire ! On a arrêté l'expert comptable qui était un investissement lourd… ».

Le fonctionnement de la boucle tient aussi sur la capacité des adhérents à relayer le don (« à acheter le don solidaire ») en achetant davantage de produits que leur commande initiale : « Ils prennent par exemple les 3 boites d'œuf qu'ils ont commandés, plus une boîte en plus par exemple ! Et en caisse, ils disent « j'ai pris mes 3 boîtes d'œuf et une boîte en solidaire » ! ». L'association comptait fin 2013 environ 310 adhérents qui règlent une cotisation annuelle de 5 euros par personne ou 10 euros par famille ; un chiffre qui semble se stabiliser après des fluctuations au cours de ces 5 années d'existence (jusqu'à 450 adhérents ont été inscrits). De fait la grande majorité des adhérents de l'association résident dans le quartier des Maisons Neuves. Mais il faut noter aussi la fréquentation de personnes résidant dans d'autres secteurs de l'agglomération, et qui viennent à l'association pour des raisons plus politiques ou d'engagement.

Les producteurs ont aussi bien entendu un rôle fondamental dans le système. Pour J-J. Pierre : « ce qui a fait vivre le Zeybu c'est l'adhésion des producteurs au concept ! (…) On a un petit groupe de producteurs avec qui on fonctionne depuis longtemps, d'autres viennent de temps

en temps, certains viennent une fois par an. Y'a pas de règle. Les producteurs viennent nous voir et voilà. Mais il faut que ce soit une co-construction qui s'inscrit dans la confiance et dans la durée. Il y a certaines jeunes générations qui sont aujourd'hui dans l'optimisation économique, et ça m'intéresse pas (…) Les producteurs sont physiquement là pour vendre aussi à tout le quartier et ils sont rackettés avec le don solidaire. Ils ne payent pas d'espace mais nous donne à la fin du marché de la marchandise en plus proportionnel aux commandes qui lui ont été faites. On fonctionne comme ça… des personnes non adhérentes peuvent acheter sans problème. » Ces producteurs ne relèvent pas tous de l'agriculture biologique ; mais les circuits courts sont toutefois privilégiés. L'argument mis en avant pour établir la collaboration est que « les compromis sont avant tout basés sur des aventures humaines ». L'adhésion au don solidaire est donc libre : aucun contrat, à l'inverse de ce qu'on observe souvent dans les AMAP, ne lie les producteurs à l'association. Pour certains produits, ce sont les membres de l'association qui se chargent de les empaqueter, ce qui fait aussi gagner du temps au producteur. Si au total, le don solidaire initial leur revient de fait en argent, d'après le président de l'association, aucun des producteurs engagés dans le projet ne le fait réellement dans l'optique de « retrouver » l'investissement fait au moment du don : « L'argent retourne dans l'économie des producteurs… mais il n'y a aucun producteur qui le ferait pour ça. Si X a donné 30 ou 40 il n'est pas dit qu'ils vont récupérer 30 ou 40, c'est peut-être 1 qui va remporter la mise ! ». Parfois les producteurs endossent même le rôle des acheteurs : « il nous livre des jus de fruits d'un autre producteur parce qu'on optimise aussi les circuits de distribution… il arrive avec 40 jus de fruit et repart avec 6 jus de fruit sous le bras ! Il les achète ici » !

Autour de ce concept novateur, de cet espace fixe et de cette temporalité régulière, gravitent toute une série d'activités annexes mais complémentaires qui contribuent au dynamisme de l'association. Pour J.J. Pierre, « on a plein de micros Zeybus à l'intérieur du Zeybu (…) il y a plein de micro actions comme ça autour d'un métronome qui est le Zeybu marché». Autour du marché solidaire se développent ainsi des animations, comme les ateliers du "Faire ensemble" évoqués plus haut, autour de la cuisine, la fabrication de pain (Zeybu fournil) ou d'un Zeybu four solaire avec les enfants. Des événements festifs sont organisés : des ateliers crêpes et pizzas, un goûter offert à tous les enfants du quartier, le Zeybu marché de Noël, les soirées Zeybu jeux, la Zeybu fête de la musique… Mais on trouve aussi un Zeybu livres (échange de livres ; création d'un espace dans le local de l'association), permettant aux adhérents de rester un peu plus longtemps lors de leurs passages.

J-J. Pierre explique que c'est grâce à la monnaie solidaire que de telles animations ont pu être mises en œuvre : « dans la monnaie solidaire, 2/3 est distribué aux personnes en difficulté et 1/3 est utilisé pour autre chose. Au départ ce 1/3 c'était une sécurité… et au bout d'un moment quand on avait un marché d'avance, ce n'était plus nécessaire d'avoir cet argent de côté donc on a fait deux ans de suite des stages d'éco fabrication, avec le four solaire qui est là-haut… ». Une partie de la monnaie Zeybu Solidaire est ainsi utilisée pour « des actions d'éducations et de sensibilisation à l'écocitoyenneté ». Après le stage de fabrication d'un Zeybu four solaire par les enfants du quartier, c'est un stage de fabrication de lombricomposteurs qui a été programmé. Les projets les plus récents concernent la Zeybu soupe solidaire, cuisinée par les enfants du quartier et des adhérents, sur la base de la récupération de fin de marché et dont la vente pourrait permettre de mettre en œuvre d'autres projets collectifs et solidaires ; et l'achat de tri-porteurs qui pourraient être mis à disposition grâce à des bornes extérieures (fabriquées par des élèves d'un lycée professionnel).

Le choix du Zeybu) comme nom et symbole de l'association prend ainsi tout son sens : « Là derrière il y a un puzzle, celui de notre Zeybu qui apparaît sur tous les documents. Il a été fait par les enfants du quartier, dans une fête, quelques jours avant la création… L'idée était de dire que si les enfants sont capables de faire le Zeybu, alors les parents le seront aussi ! Ce puzzle, j'ai souhaité de l'hybridation, pour des raisons artistiques, poétiques, créatives. Mais le fait d'avoir un Zeybu nous a permis de nous « Zeybulifier »… A chaque fois qu'on avait quelque chose de nouveau à inventer : Zeybu fête, Zeybu marché, Zeybulangerie, Zeybufournil… Le Zeybu est un être hybride ! (…) Ce nom est génial ! Cette notion de mixité, d'hybridation est portée simplement dans le logo, dans l'image, dans le nom. »

L'association ne reçoit par ailleurs aucune subvention régulière en argent. Le soutien de la mairie d'Eybens est toutefois réel et indispensable selon J-J. Pierre : il se matérialise, à travers une convention, par la mise à disposition gratuite du local de l'association et par la prise en charge des « fluides » (électricité). Le développement de l'association (achat d'ordinateurs, de matériel, de mobilier) et des activités évoquées plus haut a été possible grâce au réinvestissement d'une partie du don solidaire, mais aussi grâce à des victoires à des appels d'offres publics (lauréat de l'appel à projet Economie Sociale et Solidaire de la Métro en 2009 ; lauréat de l'appel à projet Développement Durable de la région Rhône-Alpes en 2009 : subvention à 70% pour l'investissement) ou privés (Lauréat de l'appel à projets solidaires de la fondation Orange en 2010 ; 5000 euros qui ont permis au total d'investir environ 15000 euros grâce à l'aide régional). L'association a aussi reçu plusieurs distinctions municipales (prix du rayonnement de la Ville d'Eybens en 2013), nationales (lauréat du village de l'innovation sociale dans le cadre des premiers états généraux de l'ESS en 2011) ou européennes (lauréat du prix Européen REVES[22] Excellence Award 2013 ; attendu aux « 25 innovations pour changer l'Europe » au parlement européen en février 2014) ; autant de prix qui participent, selon J-J. Pierre, à asseoir la légitimité de l'association mais qui lui octroient de fait un droit de parole.

3. Analyse critique de l'action de la structure et de sa capacité à créer de la solidarité et du lien social

Un autre modèle économique pour produire du lien social et une forme originale de solidarité sociale

Dans un entretien réalisé pour la revue *Politis*, Danièle Demoustier explique que l'originalité du modèle consiste à se fonder sur la solidarité en impliquant un maximum d'acteurs et où les dons des agriculteurs sont cruciaux. D'après l'économiste, « rares sont les coopératives qui institutionnalisent ainsi le don » et redéfinissent donc les termes de l'échange.

Trois éléments me semblent intéressants à relever dans cette redéfinition des termes de l'échange et dans ses implications. Le principe d'enrichissement et d'accumulation n'est pas complètement absent de la double logique de la boucle solidaire et du don : les producteurs peuvent récupérer leur « don » initial en termes de capital, même si ce dernier est fluctuant et jamais connu à l'avance. Le don initial est donc digéré pour être réinsufflé dans l'économie réelle. Mais comme l'explique bien J-J. Pierre, « le don solidaire matérialise tout le travail fait par les uns et par les autres. C'est l'appropriation de cette richesse qui est faite différemment… Ce qui nous intéresse c'est qu'elle soit au service d'une cohésion de la collectivité et non pas de renforcer l'appropriation par certains car ils ont compris les codes,

[22] Association des Réseaux des villes et de l'économie sociale.

etc. ». Le don initial des producteurs par les différents avatars qu'il va prendre tout au long de la boucle génère non seulement de la solidarité sociale avant sa réintégration dans l'économie formelle, mais aussi (et ceci est le second élément) ce que J-J. Pierre appelle la « dignité » des personnes défavorisées, via leur acte de consommation : « Et là – et le prix m'a permis de le dire un peu plus fort !- c'est pas le Zeybu qui aide des personnes en difficulté ! C'est l'inverse… Cette monnaie solidaire on ne veut qu'une chose, c'est qu'elle retourne dans l'économie des producteurs. Et pour cela, nous on demande un service à des personnes qui n'ont rien, à des personnes qui sont juste limitées à en recevoir… Là, on leur demande de nous rendre un service, c'est à dire d'utiliser cette monnaie pour effectuer des achats, mais de manière à renvoyer cette monnaie dans l'économie des producteurs. ». La logique de cette « coopérative » n'est donc pas uniquement de « reprendre possession de la chose publique » grâce à l'auto-organisation et à l'auto-gestion : il s'agit d'occuper cet espace public (au sens abstrait) laissé vacant sur la base de la co-élaboration et de la co-construction. C'est d'ailleurs, comme nous le verrons plus tard, ce qui rend fragile le système puisque si l'un des éléments (acteur/action) est défaillant, toute l'organisation est menacée. Un dernier élément dans cette réflexion sur les implications (outputs) de la redéfinition des termes de l'échange concerne l'animation socio-culturelle, et en particulier la capacité de l'association à la renouveler sans cesse et à la décliner sous de multiples formes et temporalités. Ici, un système « fixe » spatialement et temporellement (la boucle solidaire) génère de manière continue du mouvement, de l'innovation sociale, de l'imagination qui s'incarnent dans des espaces-temps particuliers (ateliers, animations, événements, stages, structures et dispostifs d'aménagement, etc.). Cette diversité des déclinaisons du Zeybu trouve alors une cohérence dans le respect de quelques principes fondateurs comme la sensibilisation environnementale, la solidarité sociale, la proximité, ou l'accessibilité pour tous. Pour D. Demoustier, cette invention permanente des activités de l'association est une réelle richesse, qu'un soutien des pouvoirs publics plus accru pourrait menacer. Soutenir l'association (par exemple en finançant un salarié) autrement que ponctuellement lors de l'organisation d'événements ou qu'en engageant une réflexion approfondie sur la manière de reproduire le système ailleurs, risquerait d'après l'économiste de figer la structure. D. Demoustier considère en tout cas que l'ancrage territorial de l'association, qui joue « à la fois le rôle d'Amap, de petite épicerie et d'animateurs du quartier », constitue une réelle originalité dans le champ de l'économie sociale et solidaire. L'économiste confirme ce qui a pu être observé au local de l'association, à savoir qu' « à l'inverse de la plupart des Amap qui s'adressent aux « bobos » », les Amis du Zeybu touchent au total un public socialement et idéologiquement beaucoup plus varié. Derrière le double impératif de soutenir les petits producteurs et de création de solidarité sociale, la nécessité de recréer du lien social et de la convivialité dans un quartier appréhendé comme en manquant cruellement est en effet fortement mise en avant par l'association. C'est d'ailleurs dans cette perspective que pour J. J Pierre, le projet des Amis du Zeybu est « banalement révolutionnaire ». Il permet en effet de recréer du lien et de la solidarité sociale sur la base d'une organisation qui se situe en dehors du système économique dominant (capitaliste et néolibéral) et des valeurs sociales qu'il véhicule (la compétition, la hiérarchie, l'accumulation à des fins de pouvoir) : « Là des gens qui ne se connaissent pas viennent, peuvent commencer à échanger, peut être vont commencer à construire des relations, on a pas la prétention qu'ils deviennent des amis, mais au moins l'autre n'est pas quelqu'un qui n'existe pas. L'idée est que quand les gens se rencontrent dans la rue, ils puissent par exemple échanger un sourire, se saluer, un bonjour. Recréer un tissu et à partir de ce tissu, peut être espérer faire autre chose. » Dans les sources consultées, les témoignages de résidents adhérents de l'association abondent dans ce sens **:** « Depuis l'installation du Zeybu, le quartier s'est transformé positivement. Ça a créé un tissu social solide, pleins de gens se connaissent maintenant » (Daniel, 2013) ; « Zeybu, pour moi, c'est ça la vie du quartier… je pense que je

continuerais à venir ici, je n'aurais pas envie de quitter l'association, les gens sont sympas, les produits de qualité et moi, ça me fait plaisir de participer à un truc comme ça même au niveau éthique. J'y vois du sens. (…) En tout cas, c'est vrai que ça crée du lien quand même… mes voisins d'en face, je les vois jamais mais c'est là bas que je les ai rencontrés… je les connaissais pas mais là on s'est dit qu'on était voisins et là y'a quelque chose qui se passe… » (extrait d'entretien cité dans Duarte *et al*., 2012 : 30). Ce qui peut alors, selon les circonstances et les situations, être à l'origine d'une solidarité informelle entre résidents, de nouvelles formes de solidarité qui pourraient se jouer en dehors de l'aire d'influence de l'association.

Les défis à relever

Comme le confirme le témoignage du président de l'association, le système reste toutefois très fragile ; les défis apparaissant nombreux à relever pour assurer la pérennité de la structure : « quand on voit tous les obstacles qu'il a fallu passer… L'espérance de vie du projet était limitée… Le Zeybu, ce que je dis tout le temps, c'est que je suis toujours étonné qu'il soit encore là ! »

Comme pour beaucoup de structures associatives, le nombre et l'énergie des bénévoles sont des ressources indispensables mais qui souvent apparaissent insuffisantes. La sensibilisation et l'implication des adhérents de l'association apparaît en tout cas ici très importante : à la fois en tant que potentiels bénévoles pour assurer les tâches quotidiennes ou événementielles, en tant qu'initiateurs de projets, mais aussi et peut être surtout en tant que consommateurs. Leur participation au don solidaire est un des fondements de la boucle ; si les adhérents ne jouent pas le jeu, le système n'est plus alimenté. Pour J-J. Pierre, « on a le soutien des producteurs, on a une régénérescence je crois du côté des personnes en difficulté… Pour l'instant le parent faible, c'est « l'humain urbain », qui déclame, veut transformer et puis dans cette banalité, faut faire cet effort… Le projet risque à un moment de s'effondrer s'il n'y a pas d'équité : si on vient que pour prendre et non pour donner, ça c'est un problème… Souvent les gens sont dans un rôle d'efficacité, ne sont pas sensibles à la proposition de faire l'effort d'un achat supplémentaire… Si les gens ne prennent que leurs œufs, ils n'ont pas compris que cela ne servait à rien ! Ce qui important c'est le petit plus ! C'est pour ça qu'on a eu de la déperdition (…) le don solidaire est proportionnel aux commandes, donc pour avoir du don il faut que les gens passent des commandes, mais on a eu des adhérents qui ne passaient plus de commandes ! Et ils arrivaient à l'heure du marché et venait faire leur marché là-dedans… Voilà un exemple de chose qui aurait pu faire exploser le Zeybu ! ». La fidélisation des adhérents, à la fois à l'association mais surtout à l'esprit du projet, apparaît comme un véritable enjeu. Depuis la création de l'association, plus de 50% des adhérents de départ ne sont plus membres aujourd'hui (Daniel, 2003). Un témoignage cité dans Duarte *et al*. (2012), illustre bien l'idée qu'à côté des raisons classiques de déperdition (manque de temps, désintérêt progressif vis-à-vis de la logique associative), certains peuvent s'éloigner des principes qui fondent le projet même de l'association : « Je suis pas celle qui commande le plus…mais moi ça me plaît… je suis pas dans le truc mais je trouve ça très bien, on commande sur Internet, on a ce qu'on veut… c'est une bouffée d'oxygène en plus, c'est très bien pour le quartier…et puis c'est des bons produits… un peu cher, c'est parfois deux fois plus cher qu'à Carrefour… je prends de la viande bio, du fromage… je veux bien payer un peu plus cher mais pareil faut pas exagérer… en gros je fais des commandes entre 8 et 15 euros, tous les 15 jours » (Duarte *et al.*, 2012 :31).

La question de la pérennisation du Zeybu d'Eybens est donc posée – elle l'est en tout cas de manière régulière dans tous les témoignages de J-J. Pierre que nous avons consultés. C'est

pour cela que l'association archive consciencieusement tous ses documents (en ligne) et les communique très volontiers à tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin au projet : « Le Zeybu n'aurait pu exister sans Google doc !! Vous pouvez remonter à la première lettre ! Tout est accessible, tout est visible ! Tout a été archivé ! L'idée est d'être aussi le biographe du Zeybu… de sorte que si on disparaît… car c'est un peu la crainte… Cette idée-là, si elle est si forte, régénératrice ! Ce qui serait le plus terrible c'est qu'elle n'ait pas réussi à s'essaimer ailleurs, avant de disparaitre… ». Mais ce travail d'archive a aussi un rôle dans le fonctionnement même de la structure au quotidien : « Au départ une idée, on y va et ensuite on analyse… On garde une feuille de route. Le Zeybu de noël on sera en mesure de le faire l'année prochaine car on a tout archivé ! Donc quand ça prendrait du temps à des groupes humains pour faire ça… nous on se met en place, on a l'expérience et la mémoire ».

Ce défi de la pérennisation du projet sur le site d'Eybens est pour D. Demoustier étroitement corrélé à l'énergie des initiateurs et de ceux qui font vivre le projet. Pour elle, « la personnalité des responsables de l'association fait que le projet est viable ». Les engagements en particulier du président de l'association et de Chantal Violette sont en tout cas très importants : « Chantal fait vivre le Zeybu et moi je fais vivre l'idée du Zeybu, elle c'est le moteur et moi le conducteur ». L'entretien réalisé avec J-J. Pierre a en effet permis de mesurer toute l'énergie utilisée depuis 5 ans, et de voir toutefois poindre la nécessité de bientôt « passer la main ». Résident depuis le début de la ZAC Maisons Neuves, membre fondateur de l'association (avec notamment un jeune ingénieur, parti du quartier depuis), J-J. Pierre dit consacrer la totalité de son temps à l'association, ce qui a bien entendu des implications sur sa vie de famille (par ailleurs largement impliquée : les premières distributions ont eu lieu dans leur appartement, le fils de J-J. Pierre a développé le Zeybu logiciel, etc.), mais aussi sur sa trajectoire/situation professionnelle : « Moi, j'ai été chef d'entreprise pendant 25 ans, là je suis prof en collège en tant que contractuel, donc c'est la troisième grande phase de ma vie, sauf que les phases précédentes me faisaient très bien gagner ma vie ! Quand j'étais chef d'entreprise, je gagnais très bien ma vie, et puis à un moment donné, je suis parti. Je travaillais autour de la recherche, autour de méthodologies, de créativité, pour résoudre des problèmes d'interface… C'est un peu la caractéristique de mon parcours personnel, j'en parle pas souvent mais j'ai toujours créé des interfaces ! Permettre à des systèmes de communiquer… Avant c'était des systèmes électroniques, puis quand j'ai été devant des élèves j'ai mis en place des méthodes pédagogiques, des modules qui leur permettent de comprendre le monde dans lequel ils vivent… Et là encore c'est une sorte d'interface sociale ! ». L'engagement de J-J. Pierre se fonde en grande partie sur un engagement politique et sur son parcours de militant : « Je suis militant politique depuis des années ! Mais j'ai une rupture politique en 2002 avec l'arrivée du FN, une rupture politique, tout en continuant de militer… Là je me suis dit « tout est possible ». On a jamais réagit de manière véritable par rapport à ça ! Prendre la mesure qu'à un moment donné on peut avoir des affrontements.. Il se passe quelque chose de grave donc j'ai un peu coupé avec certains de mes camarades (NdA : en particulier PS autour de Marc Baïetto) par un discours un peu plus radical qui s'est incarné dans un objet. (…) Aujourd'hui je suis proche des gens du *Pacte civique*[23], quelqu'un comme Jean-Baptiste de Foucauld que j'ai rencontré deux ou trois fois ! La dernière fois je lui ai dit que le Zeybu avait quelque part à voir avec le Pacte civique, son travail idéologique… ».

Le projet porté par le Zeybu court peut être le risque de la personnification, ou du moins de la dépendance à l'égard d'un président d'association charismatique, dévoué et créatif ; un militant de terrain qui parvient au total à résoudre une équation complexe : ne pas figer une

[23] http://www.pacte-civique.org

structure autour d'un règlement, la maintenir en mouvement perpétuel, tout en déroulant de manière cohérente le fil rouge d'un positionnement idéologique et politique bien précis. Si cela peut contribuer à interroger la capacité de l'association à poursuivre sur le temps long son action à Eybens, cela pousse aussi à questionner les possibilités de diffusion ou « d'essaimage » du projet dans d'autres contextes urbains (autres quartiers de la ville ; autres villes). D. Demoustier émet en tout cas quelques doutes sur sa capacité à être reproductible facilement car l'initiative « résulte d'une histoire particulière, de conjonctions de liens locaux spécifiques ». Pour elle, « ces montages économiques reposent essentiellement sur du relationnel ». Pour J-J. Pierre, l'essaimage du projet est étroitement associé au débat sur le bénévolat et la professionnalisation : « Ce qu'il faudrait pour essaimer le Zeybu, c'est une plate-forme professionnelle ! C'est-à-dire un chargé de mission qui n'aurait que pour but de faire ça ! Avoir une structure qui soit là pour l'essaimage ! A la limite, le Zeybu essaimeur… » car « si la ville de Grenoble veut essaimer le Zeybu et qu'elle prévoit sa réunion le mercredi à 14h30 et que personne du Zeybu peut être là… Il faut bien qu'il y ait quelqu'un de disponible c'est-à-dire qui soit payé pour être capable de dire « faut faire ça, ça, ça »… Quelqu'un qui ne soit pas forcément du Zeybu d'ailleurs… ». Et de poursuivre : « Le seul schisme qu'on a eu avec Danielle Demoustier c'est qu'elle dit qu'il n'y a qu'un personne qui peut faire ça… que je suis porteur de ça… Moi comme j'ai été chef d'entreprise, que je suis enseignant… J'avais vraiment voulu couper dès le départ, qu'il n'y ait pas de retour sur investissement. » Pour conclure : « aujourd'hui s'il fallait laisser la place et partir pour aller essaimer, peut être que je le ferai... Parce que quand je vois les amitiés qui se sont tissées, je trouve vraiment qu'il y a des choses fortes qui se rapprochent sociologiquement de ce que l'on pouvait trouver dans les villages et qui était pratiquement impossible dans un milieu urbain… Je me dis qu'on a fait quelque chose d'assez exceptionnel ! ».

CHAPITRE 2 : LES SOLIDARITÉS DANS LA VILLE FRAGMENTÉE

Antoine Fleury (CNRS, UMR 8504 Géographie-Cités)
David Giband (Université de Perpignan, UMR 5281 ART-Dev)
Matthieu Giroud (Université Paris Est Marne-la-Vallée, ACP - EA 3350)
Max Rousseau (CIRAD, UMR 5281 ART-Dev)

Introduction (Max Rousseau)

Si la ville fordiste se caractérisait par une ségrégation marquée (chapitre 1), la ville post-fordiste se voit travaillée par des processus de fragmentation accrus. Une nouvelle organisation de la ville viendrait ainsi traduire spatialement la polarisation sociale produite par l'accélération de la destruction créative, la recomposition de la division du travail à l'échelle mondiale et l'avènement au sein des pays du Nord, mais aussi de plus en plus du Sud, d'un marché du travail post-fordiste caractérisé par son dualisme. La montée en puissance du secteur des services dans les grandes métropoles (New-York, Tokyo, Londres, Paris, mais aussi Sao Paulo, Moscou, Shanghai ou Mumbai) déboucherait ainsi sur une extrême polarisation des revenus, les ultra-riches et le précariat vivant et travaillant désormais côte-à-côte (Friedmann, 1986 ; Sassen, 1994). Ces villes mondiales voient leur économie de plus en plus connectée aux flux internationaux, alors que les territoires ruraux ou d'ancienne industrie dépendent de plus en plus de l'économie résidentielle ou de la redistribution (Veltz, 1996 ; Davezies, 2008). Cette évolution macroéconomique tendant à renforcer spontanément les avantages des « gagnants » se verrait de surcroît accrue par les « politiques de localisation » (Brenner, 2006) succédant au keynésianisme spatial des Trente glorieuses et consacrant le tournant néolibéral des politiques d'aménagement du territoire des Etats occidentaux. Emergerait dès lors un paysage français à plusieurs vitesses : d'un côté, de grands centres métropolitains hyper-connectés et hyper-fragmentés, qui tirent la croissance nationale et internationale (mais souffrent également davantage en cas de retournement du contexte macroéconomique), bénéficient d'investissements publics et privés conséquents, et bénéficient également de l'octroi de nouvelles compétences politiques (voir l'acte III de la décentralisation et la création d'un statut de métropole) ; de l'autre, un ensemble de territoires périurbains, de petites villes administratives et industrielles et de territoires ruraux à l'avenir incertain, qui parviennent encore à substituer grâce au maintien des mécanismes de redistribution nationale.

Dans les grandes villes, la métropole se diviserait donc en quartiers peuplés de manière de plus en plus homogène, et de plus en plus étanches les uns par rapport aux autres. En France, ces processus seraient encore accentués par la faiblesse de la création d'emplois peu qualifiés dans les services, lesquels ne parviennent à compenser la destruction continue des emplois industriels (Veltz, 1999). Et de fait, la grande région parisienne voit ses contrastes socio-spatiaux s'aggraver et se complexifier depuis une vingtaine d'années (Fleury *et al.*, 2012). Par ailleurs, cette évolution de l'ordre socio-spatial des grandes villes verrait ici converger métropoles du Nord et du Sud. On constate ainsi la formation d'un groupe durablement exclu des formes de l'emploi protégé, qui a tendance à s'agglomérer dans les grandes villes tout autour de la planète (Standing, 2012). Cette situation expliquerait la convergence vers la montée en puissance de l'économie formelle dans l'économie urbaine au Nord comme au Sud. Cette économie informelle rassemble aussi bien les travailleurs déqualifiés et non

syndiqués des ateliers de confection clandestins que les vendeurs de drogue, les vendeurs à la sauvette et les producteurs de biens et de service dans un objectif de troc et non plus pour un salaire. Si dans certains pays, cette économie informelle va jusqu'à rivaliser avec l'économie officielle, partout cet aspect de l'activité économique est devenu un aspect crucial de la vie urbaine. Or l'économie informelle dépend étroitement de formes de liens sociaux spécifiques, certes toujours axées sur l'interconnaissance et les relations de confiance induites par la proximité sociale et spatiale, mais dans lesquelles le « capital guerrier » (Sauvadet, 2004) concurrencerait désormais les formes plus établies de capital social, et certes ancrées dans le quartier, mais engageant un rapport renouvelé au territoire – qu'il s'agisse du reste du territoire urbain ou de territoires situés à l'extérieur des frontières.

Enfin, la polarisation caractérisant la ville post-fordiste se verrait aggravée par les politiques urbaines favorisant désormais la compétitivité (Harvey, 1989), la gentrification apparaissant ainsi comme un nouveau levier de développement dans les villes rendues « perdantes » par la restructuration économique des trois dernières décennies (Rousseau, 2008). Le décrochage des quartiers pauvres serait de surcroît parfois aggravé par les nouvelles politiques urbaines, lesquelles placeraient davantage l'accent sur le volet économique au détriment du volet social: par exemple, certains auteurs notent que sous l'effet du tournant entrepreneurial, les programmes de redistribution sociale de la ville fordiste-keynésienne laissent de plus en plus la place à de simples projets de création d'emploi *via* l'attraction de nouvelles entreprises (Mayer, 1994).

La fragmentation des sociétés urbaines produit donc une évolution de l'ordre social urbain et affecte clairement les formes de solidarité caractérisant la ville fordiste. C'est pourquoi ce chapitre, poursuivant la démarche amorcée dans le chapitre 1, propose une analyse des grandes formes de solidarité organisée selon l'observation de quartiers idéaux-typiques. Plusieurs analyses récentes proposent en effet une modélisation permettant de comprendre les changements socio-spatiaux affectant les grandes villes. En France, l'une des plus célèbres est celle de J. Donzelot (2004) sur l'avènement d'une « ville à trois vitesses » au sein de laquelle les quartiers en voie de gentrification, les quartiers de relégation et les quartiers périurbains suivraient des trajectoires divergentes. P. Marcuse et R. Van Kempen (2000) décrivent quant à eux le « nouvel ordre spatial » régissant la ville post-fordiste, qui se caractériserait par la juxtaposition de quartiers de plus en plus homogènes et étanches, parmi lesquels les quartiers-forteresses réservés à l'élite (dont la quintessence serait les « *gated communities* ») ; les quartiers de prédilection de la « nouvelle classe moyenne », c'est-à-dire les quartiers populaires centraux et péricentraux en voie de gentrification ; les quartiers périurbains ; les quartiers résidentiels ; et enfin, les quartiers « abandonnés ». Avant de poursuivre, notons dès à présent que ces modèles sont bien sûr discutables. Ainsi, d'autres travaux montrent que si la transition macroéconomique des trois dernières décennies affecte en effet l'organisation spatiale des villes occidentales, l'avènement de quartiers socialement homogènes n'y est pas si marqué, les villes contemporaines se caractérisant davantage par une hybridation entre l'ancien (l'héritage de la ville fordiste) et le nouveau (les bouleversements nés de la mutation économique récente et des nouvelles politiques urbaines) (Beauregard et Haila, 2000).

La transition post-fordiste modifie peu les grandes formes de solidarité qui régissaient les quartiers relativement homogènes de la ville fordiste, celles des quartiers ouvriers et des quartiers bourgeois. En revanche, le nombre de quartiers de peuplement majoritairement ouvrier se réduit fortement, suivant en cela la place déclinante des ouvriers dans la composition des actifs français, alors que les quartiers bourgeois, malgré la mutation récente du capitalisme, se caractérisent toujours par leur forte permanence temporelle. Le déclin de

nombreux quartiers ouvriers débouche en partie sur la structuration de trois grands types de quartier caractéristiques de la ville post-fordiste : les quartiers pauvres, les quartiers en voie de gentrification et les quartiers périurbains. Ce nouveau classement idéal-typique est évidemment critiquable. Pleinement conscients des limites de cette typologie, nous ne souhaitons ici aucunement nier la prégnance des contextes locaux dans la structuration des liens sociaux au sein d'un territoire, mais simplement fournir un cadre général permettant de comprendre et analyser les grandes tendances qui affectent la distribution actuelle des relations sociales au sein des métropoles françaises. Par ailleurs, la fragmentation n'est pas seulement socioéconomique : elle agit également au plan des représentations, ce qui limite notamment l'avènement de nouvelles formes de solidarité à l'échelle métropolitaine, qui prendraient par exemple appui sur les structures intercommunales en voie de renforcement pour « redistribuer » les ressources, mais aussi les groupes sociaux, sur des territoires très contrastés (Rousseau, à paraître).

L'hypothèse de ce chapitre est qu'en raison des blocages politiques limitant l'avènement d'une solidarité à l'échelle métropolitaine (cf. chapitre 1), le quartier apparaît plus que jamais comme le site d'expression de nouvelles solidarités dans la ville post-fordiste. Dans ce chapitre, nous nous concentrerons donc avant tout sur les formes de solidarité internes à ces trois grandes formes de quartiers caractérisant la ville post-fordiste. Les quartiers en voie de gentrification, les quartiers périurbains et les quartiers pauvres constituent à des degrés divers les descendants des quartiers ouvriers structurant la ville industrielle. Mais les solidarités s'y recomposent sous l'effet de leurs spécificités, ressources et contraintes sociales et spatiales propres. Par ailleurs, ces nouvelles solidarités de quartier présentent un rapport diversifié aux pouvoirs publics et envisagent de manière très différenciée le cap de l'institutionnalisation, ce qui contribue au final à creuser les inégalités au sein de la ville post-fordiste. Ainsi, l'une des principales caractéristiques des quartiers en voie de gentrification est d'apparaître comme des « quartiers contestés », dans lesquels des populations différentes se côtoient sans se mélanger, ce qui débouche sur des formes d'organisation sociale et politique parallèles. Dans certains cas toutefois, une solidarité reliant les groupes sociaux peut émerger, mais elle reste dans l'ensemble ambiguë, les « gentrifieurs » apparaissant tentés de maintenir leur contrôle sur le quartier. De ce point de vue, les nouveaux mouvements contre la gentrification apparaissent comme prometteurs en ce qui concerne la montée en puissance d'un « droit à la ville » (1.). Les quartiers périurbains sont quant à eux souvent perçus comme le site d'un mode de vie individualiste structuré autour de l'espace privé matérialisé par les clôtures de la parcelle. Pourtant, ces quartiers voient également émerger des formes spécifiques de solidarité. Ils présentent les caractéristiques principales d'être relativement enclavés et d'être proches de la campagne. Il n'est donc pas étonnant de constater que les mouvements solidaires qui s'y développent actuellement concernent notamment la question de la dépendance à l'automobile et celle d'une consommation « relocalisée », autour du petit commerce et surtout de l'agriculture de proximité (2.). Enfin, la répartition des formes de capital (économique, social, culturel) dans la ville étant profondément inégalitaire, les quartiers les plus pauvres sont souvent considérés comme inaptes à voir se structurer des formes de solidarité propres à réintégrer leurs habitants. Pourtant, ces quartiers disposent de ressources collectives bien réelles sur lesquelles prennent appui des formes de solidarité permettant une sortie de la précarité. Celles-ci achoppent pourtant fréquemment sur la question de l'institutionnalisation (3.). Dans d'autres pays toutefois, le développement endogène des quartiers pauvres constitue l'objet d'une tradition plus établie, comme le montre l'exemple du *community organizing* états-unien. Malgré les limites actuelles de l'importation de ce modèle (cf. chapitre 1), cette piste nous paraît toujours prometteuse : en raison de la difficulté actuelle à penser une stratégie de reconnexion de la métropole post-fordiste en France (chapitre 1), les logiques de

développement endogène solidaire apparaissent d'autant plus cruciales. Or pour nous, le désenchantement observé suite à ses tentatives d'importation inabouties repose souvent sur une lecture hâtive, et finalement erronée de l'histoire de ces pratiques. C'est pourquoi nous conclurons l'analyse des formes de solidarité par quartiers-types proposée dans ce chapitre en présentant de manière approfondie le *community organizing* des quartiers pauvres des grandes villes nord-américaines (4.).

Trois études de cas seront ensuite présentées, qui témoignent de la vitalité et de la diversité des initiatives et des politiques situées dans des quartiers et des communes relativement pauvres. La première est une coopérative d'habitants qui tente de développer un tourisme solidaire dans les quartiers de l'arrière-port de Marseille. La seconde est une initiative émanant d'une agence d'architecture, qui consiste en l'installation d'une architecte dans un quartier défavorisé de Boulogne-sur-Mer afin de favoriser la participation des habitants à sa rénovation. Enfin, la troisième étude de cas questionne une politique innovante mise en œuvre dans une ville nord-américaine connaissant un déclin accéléré, et qui consiste à impliquer la population dans la conception et la mise en euvre d'une stratégie de « décroissance planifiée ».

1. Les quartiers en voie de gentrification : pratiques solidaires dans des quartiers « contestés » (Matthieu Giroud)

Autant le reconnaître d'emblée, la question de la solidarité ne constitue pas une entrée spécifique de la littérature, pourtant pléthorique, consacrée à la gentrification qui rappelons-le peut être entendu comme un « processus singulier, quoique multiforme, par lequel des quartiers populaires sont progressivement appropriés par des catégories d'habitants et d'usagers mieux positionnées dans les rapports de classes » (Van Criekingen, 2013). Interroger l'existence de formes de solidarité spécifiques dans les quartiers en voie de gentrification ne peut donc se faire que de manière détournée, en explorant une littérature scientifique (francophone mais aussi anglophone) qui s'est majoritairement portée sur la compréhension des mécanismes explicatifs du processus et sur la description des formes sociales, spatiales ou temporelles qu'il peut prendre (par ex. Bidou-Zachariasen *et al*., 2003).
La question de la solidarité dans les quartiers en voie de gentrification apparaît toutefois intimement reliée à une problématique présente dans de nombreux travaux et qui est celle du devenir des populations « déjà-là », ou des « gentrifiés » (Lehman-Frisch, 2008) appartenant pour une grande part aux classes populaires (Bidou-Zachariasen, 1996). Il est en effet courant de considérer que l'installation des classes moyennes et supérieures dans les anciens quartiers centraux s'accompagne de l'éviction des populations, « originellement » présentes. Pour le dire plus directement, la gentrification engendrerait l'éviction, l'expulsion, le déplacement forcé, la « déportation » disent même certains (Smith, Williams, 1986 ; Lelièvre, Lévy-Vroelant, 1992), des plus fragilisés socialement et surtout économiquement vers les espaces périphériques des villes. De tels processus ont donné lieu à de nombreux travaux, en particulier dans le monde anglophone, et continuent aujourd'hui d'animer les débats scientifiques. On sait que de telles évictions peuvent être conduites de manière violente, par exemple via la programmation d'opérations de démolition de logements ou bien suite aux pressions peu scrupuleuses de propriétaires attirés par le potentiel de profit qu'incarne désormais leur bien immobilier, mais elles peuvent aussi être plus indirectes et insidieuses, notamment à travers l'augmentation progressive du taux d'effort des ménages (loyers, taxes), ou comme effets de la déstructuration des réseaux de sociabilité locaux et du cadre de vie habituel (Marcuse, 1986 ; Lees, Slater, Wyly, 2008, 2010). Les quartiers en voie de

gentrification sont en effet, comme le dit S. Tissot (2009), des « territoires contestés » parce que convoités non seulement par les forces du capital mais aussi pour certains projets politiques ou certains intérêts particuliers spéculatifs. Dans ce sens, de tels quartiers sont donc des espaces « enjeux de luttes sociales, spatiales et symboliques qui peuvent prendre des formes variables », dont, c'est notre hypothèse, celles de la solidarité.

Mais derrière ces invariants « de principe » que représentent de telles forces d'exclusion se dissimulent aussi des variations importantes selon les contextes locaux, les acteurs publics, les groupes et les individus impliqués, etc. Une autre difficulté rencontrée pour cet état de la littérature est en effet qu'un nombre croissant de chercheurs s'accordent pour défendre l'idée qu'il n'existe pas vraiment de modèle de quartier gentrifié ou en voie de gentrification, ce qui peut avoir des implications quand on réfléchit à l'existence ou non de formes spécifiques de solidarité dans de tels contextes urbains. Même si certains schémas existent pour tenter de décrire et de modéliser les différentes phases de ce processus de transformation socio-spatiale (*stage models*), on peut considérer, notamment en lisant les travaux de J-P. Lévy (2002, 2003) et J-Y. Authier (1995, 1996), qu'il n'existe, au contraire « pas de linéarité dans le processus de gentrification », et qu'un certain nombre d'études « modulent sensiblement le schéma idéal-type de la gentrification proposé en 1977 par Pattison » (Lévy, 2002). Il existe en effet une variété de dynamiques et de facteurs (structurels, locaux, relatifs à l'histoire du peuplement ou à l'action des habitants) qui remettent en cause, en certains lieux et en certaines circonstances, non seulement la linéarité du processus mais aussi son caractère inéluctable. C'est dans cette perspective que certains parlent d'ailleurs de résistance (Giroud, 2007) ou de frein à la gentrification (Clerval, 2008), d'autres de « dé-gentrification » (Ter Minassian, 2013), de formes multiples et de temporalités complexes du processus (Chabrol, 2011), de différents types et parcours de gentrifieurs (Collet, 2010), ou encore du rôle ambivalent des politiques publiques (Launay, 2011 ; Clerval, 2011, 2013), etc.

La diversité des situations observées c'est-à-dire celle des formes et des dynamiques – sociales, spatiales et temporelles – du processus selon les contextes locaux nous conduit au total à suivre la définition proposée par J-P. Lévy dans le *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, à savoir que la gentrification des quartiers populaires (péri)-centraux se présenterait « davantage comme un côtoiement de populations et de mobilités différenciées, comme le produit social d'un jeu complexe dans lequel sédentaires et mobiles se côtoient, où se conjuguent tout à la fois les mouvements de populations, les décisions d'aménagement, les stratégies d'acteurs et les manières particulières d'habiter et de cohabiter des différents groupes sociaux » (2002). La gentrification est donc ici appréhendée de manière dynamique, comme un processus qui se situe à l'intersection de différentes trajectoires : celles relevant de dynamiques macrostructurelles (évolution des structures sociales, économiques, urbaines), celle du quartier lui-même (trajectoire du quartier à l'échelle métropolitaine ; morphologie urbaine et sociale ; politiques locales), enfin celles d'habitants et de groupes sociaux. Mais dans cette perspective, la gentrification est aussi entendue comme susceptible d'engendrer différentes formes de ségrégation, autres que celles produites par les seules dynamiques d'exclusion des populations « déjà-là » évoquées plus haut, et qui se caractériseraient notamment par des manières particulières de cohabiter entre les différents groupes sociaux (Authier, 1995) et par des inégalités en matière d'accès aux ressources, matérielles comme symboliques, de la ville. Si la gentrification est à l'origine de formes particulières de ségrégation et donc d'inégalités sociales, on peut dès lors légitimement se demander si elle ne crée pas tout autant des formes spécifiques de solidarité.

1.1. Des formes de solidarité encadrées par les institutions et les pouvoirs publics

Un premier ensemble de formes de solidarité, et qui s'adresse généralement exclusivement aux résidents du quartier en question, renvoie plus ou moins directement au rôle des institutions et des pouvoirs publics. Dans les quartiers en gentrification, sans doute comme ailleurs, la solidarité est en effet en premier lieu encadrée et régulée. Nous avons pu par exemple montrer dans nos travaux le rôle joué par certains équipements publics comme les centres sociaux ou les écoles dans la mise en place d'activités, de services ou d'initiatives en matière de solidarité (Giroud, 2007). Il est toutefois à signaler que des lieux comme les écoles publiques de secteur apparaissent aussi comme des lieux fortement « contestés », permettant entre autres aux parents des classes moyennes supérieures à haut capital culturel voire même des classes moyennes intermédiaires d'orienter par leur investissement au sein des instances représentatives, certains projets scolaires. A. Van Zanten (2009) parle même de « colonisation interne des établissements publics de secteur » par exemple pour faire pression en faveur du regroupement de leurs enfants dans des classes de niveau et donc créer de l'entre-soi.

La même ambiguïté concerne aussi le rôle en matière de solidarité joué par les structures locales de représentation des habitants et de participation citoyenne et politique. En France, on trouve par exemple les régies ou comités de quartier aussi appelés parfois *Unions de quartiers*, qui sont des associations loi 1901 qui rassemblent les habitants d'un quartier. Ces associations, dont les premières datent dans certaines villes françaises de l'entre-deux-guerres, ont pour but de préserver et d'améliorer le cadre de vie et de défendre l'intérêt général des habitants : elles élaborent démocratiquement leurs positions (réunions publiques, référendums) sur des sujets aussi diversifiés que l'urbanisme, l'environnement, les déplacements, la propreté, mais aussi l'animation et la solidarité. Très souvent les *Unions de quartier* représentent les interlocuteurs, et souvent les relais, privilégiés des acteurs publics locaux ; et c'est pourquoi nous les évoquons dans cette section. Les élus et les administrations se référent en effet de plus en plus à de telles structures comme les y invite la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (Rhein, Blidon, Fleury, Guérin-Pace, Humain-Lamour, 2008). Dans certaines villes, comme à Grenoble, les *Unions de quartier* sont regroupées suite à la loi de 2002 par secteurs géographiques au sein de *Conseils consultatifs de secteur* (à Paris, l'instauration de *Conseils de quartier* date de 2001) qui selon la charte qui les réglemente constituent des « instances généralistes de participation des habitants » dans une volonté « d'améliorer le dialogue entre les habitants, leurs associations, les élus et les services de la Ville ». Notons, que l'observation du déroulement de ces conseils révèle que les réunions publiques sont souvent « colonisées » par les membres des *Unions de quartier* (Giroud, 2007). Même si la littérature manque sur le sujet (Humain-Lamoure, 2010), dans les quartiers en gentrification les comités ou union de quartiers sont souvent pris dans une équation complexe qui consiste à croiser un certain éloge du passé (ouvrier, industriel, populaire, immigré des anciens quartiers centraux), de la continuité (notamment en matière de mixité sociale) et de la solidarité, avec l'exigence de renouvellement social et d'attraction de nouvelles populations (jeunes de préférence ; et implicitement qualifiées et plutôt favorisées). La composition de ces comités/unions de quartiers est d'ailleurs souvent une expression d'une telle équation, regroupant à la fois des habitants de longue date, garant d'une identité « héritée » (mais réinventée) et de la mémoire du quartier, et des nouveaux résidents issus des classes moyennes, dont certains – mais pas tous !- s'investissent selon une stratégie de « colonisation ». Même si le sujet n'est pas ici d'en faire la généalogie et la critique, retenons tout de même que de manière générale, la participation, dans le cadre de structures institutionnalisées (associatives ou municipales) et comme modalité d'action des habitants

(« déjà-là » comme gentrifieurs), apparaît polémique et ambivalente. En 1988, M. Blanc (citant H. Korte, *Stadtsoziologie*, 1986) concluait que dans une perspective systémique, elle est en même temps une tribune contestataire, un signal d'alarme et un élément de régulation du système urbain (1988). En 2005, M.-H. Bacqué *et al*. se demandent à leur tour si la participation est un vecteur d'émancipation (et donc de solidarités) ou d'instrumentalisation politique. Le glissement progressif, surtout à partir des années 1980, vers les théories de la participation apparaît donc difficile à interpréter : reflet d'une volonté de circonscrire et de contrôler, en les ramenant dans des cadres plus formels, la parole et l'action habitantes, ou souhait de créer un « entre-deux » qui permettrait à de nouvelles revendications d'émerger et à de nouveaux besoins de s'exprimer, tels sont deux des pôles qui structurent depuis plus de vingt ans la pensée scientifique sur le sujet.

La question de la solidarité peut enfin apparaître dans le cadre d'initiatives plus ponctuelles autour de projets précis d'aménagement urbain. L'identification et l'analyse de telles initiatives dans des quartiers en gentrification de villes française restent toutefois à ce jour à faire. C'est pourquoi nous nous permettons un détour instructif par la présentation d'une expérience menée à l'étranger, en l'occurrence à Lisbonne au Portugal. Dès 1985 et jusqu'au milieu des années 2000, avant que le pays soit touché de plein fouet par la crise économique, la municipalité Lisboète met en œuvre un ensemble de programmes ambitieux de réhabilitation urbaine de certains anciens quartiers populaires du centre de la capitale portugaise. S'il est un peu tôt pour parler de gentrification de ces quartiers populaires centraux au milieu des années 1980, le sujet est bien présent dans la littérature portugaise dès la fin des années 1990 (Rodrigues, 1999; Malheiros, Carvalho, Mendes, 2013). A son origine, ce programme de réhabilitation a pour objectif clairement annoncé de maintenir la population en place, en considérant l'espace social comme objet de réhabilitation urbaine (Costa, Ribeiro, 1990). Derrière la construction d'un « objet de réhabilitation urbaine », l'idée n'est pas de créer un musée avec une population « momifiée » mais bien de permettre à une population d'évoluer « en fonction de ses propres dynamiques de reproduction et de changement » (Costa, Ribeiro, 1990) et de maintenir un accès aux ressources du quartier, ce qui relève clairement de la solidarité. Pour cela apparaît la nécessité de porter une attention particulière aux modes de vie, aux réseaux de relations, aux pratiques culturelles et à l'habiter des habitants, ce qui implique de travailler à la fois au plus près des habitants et à partir de leurs revendications et de leurs souhaits. L'habitant est donc considéré ici comme « acteur social devant participer à son propre développement » (Ribeiro M. J., 1991). Les programmes de réhabilitation urbaine vont alors s'organiser autour de la rencontre de deux ensembles d'acteurs sociaux, le premier constitué des membres des collectivités locales et des membres actifs des associations locales (représentants des habitants connaissant de près la population et en étroite liaison avec elle), le second regroupant des spécialistes et des scientifiques (architectes, sociologues, ingénieurs, psychologues, enseignants) dont les études, les activités professionnelles ou les intérêts portent sur le secteur d'intervention. Les structures, dont certaines existent toujours au milieu des années 2000, pour permettre cette rencontre sont appelées *Gabinete Técnico local* (cabinet technique local ; GTL). Le GTL a comme ancêtre, ou inspiration, les Services Ambulatoires de Soutien Local (SAAL) des quartiers illégaux et des bidonvilles de la fin des années 1970 : les services locaux, composés de brigades mobiles d'architectes, sociologues, ingénieurs et étudiants, avaient été créés par les pouvoirs publics après la révolution de 1974 pour apporter une aide technique et financière à « l'action populaire de base » conduite par les *moradores* (Ferreira V. M., 1975). A la différence des SAAL, les GTL sont stabilisés et localisés en plein cœur du secteur à réhabiliter, pour faciliter matériellement aux habitants l'accès à la structure et donc l'échange. Le bilan des GTL reste toutefois au final relativement mitigé : la méfiance, l'évitement, le désintérêt, voire le rejet des

habitants pour cette initiative, mais aussi le déni de certains membres du GTL qui ont fini par « considérer comme inutile, pour ne pas dire préjudiciable, le dialogue des savoirs techniques (tenus comme indiscutables) avec les savoirs pratiques, les expressions d'intérêt et les systèmes de préférences qui appartiennent à la culture populaire locale » (Costa, Ribeiro, 1990) ont été en effet autant de contraintes pour l'action et pour la participation effective des habitants.

1.2. Des formes de solidarité organisées par des collectifs

Un second ensemble de formes de solidarité que l'on peut observer dans les quartiers en voie de gentrification se réfère à l'action organisée de différents collectifs d'individus, résidents ou non du quartier. Cet ensemble se décline à différentes échelles spatiales.

On peut tout d'abord évoquer les initiatives, pouvant être associatives mais pas uniquement, qui s'adressent avant tout aux résidents du quartier en question. De telles initiatives relèvent d'une logique événementielle (donc ponctuelle mais pouvant être régulière), souvent festive, pouvant parfois contenir une dimension philanthropique. Ces manifestations, qui ont lieu la plupart du temps dans les espaces publics (occupations des parcs, jardins, rues) mais aussi dans des bâtiments désaffectés et squattés, pouvant être nombreux dans les quartiers en voie de gentrification. Ces animations prennent des formes multiples, comme celles du repas de quartier, du vide-grenier (Corbillé, 2013), de l'organisation de concerts, ou de fêtes à thèmes ; autant d'actions qui s'accompagnent parfois du soutien (financier, logistique, humain) plus ou moins déclaré des associations traditionnelles du quartier (de type union de quartier), de celui des acteurs socio-culturels (écoles, centres sociaux, théâtres), voire parfois, mais rarement, des élus eux-mêmes. L'organisation de ces manifestations relève souvent de la mobilisation d'un collectif plus ou moins formel et temporaire d'habitants. Cette autonomie explique d'ailleurs la mue récurrente de certaines de ces actions en lutte urbaine (dont nous reparlerons), dénonçant indifféremment certaines décisions municipales en matière d'aménagement urbain, certaines transformations socio-spatiales à l'échelle du quartier, ou les méfaits du capitalisme financier et mondialisé sur l'évolution sociale et économique globale.
Un premier paradoxe de ce type d'initiatives concerne la composition socio-culturelle du groupe des animateurs et de celui des participants de ces manifestations. Il rappelle d'ailleurs ce que P. Simon évoque à propos des « militants (*associatifs*) du cadre de vie » à Belleville (1998), à savoir que ces actions sont souvent organisées et « fréquentées » par ceux que l'auteur appelle les « multiculturels » (professions liées aux milieux intellectuels, aux arts et spectacles, à l'information, à l'enseignement, au travail social) et qui participent à la gentrification du quartier. En outre, d'animation en animation, les personnes actives et présentes sont très souvent les mêmes. S. Vermeersch nuance toutefois le propos à partir de ses observations sur le quartier Plaisance Pernety dans le XIVe arrondissement de Paris : pour elle, si au niveau associatif, les discours d'ouverture et de mixité sociale professés se heurtent à des pratiques valorisant l'entre-soi au sein même de l'association, les manifestations festives et militantes représentent des occasions éphémères qui atténuent, très temporairement, la ségrégation des liens sociaux (2006).

Le second paradoxe de ces initiatives concerne la nature même de la représentation du quartier produite et diffusée par les animateurs de ces actions. Qu'elles soient de simples animations ou qu'elles prennent la forme de luttes urbaines, chacune promeut finalement, à sa manière, une image idéalisée du quartier, comme « modèle de mixité », réinventant l'existence d'une communauté passée, cohérente, tolérante et sans conflits ; représentation qui

fait, malgré les critiques et les prises de distance à l'égard des pouvoirs publics, étrangement écho à leur représentation du quartier en gentrification. Dès lors, dans une certaine mesure, ces actions s'apparentent à une mise en scène non intentionnelle et éphémère de ces représentations officielles. Ces actions collectives sont donc profondément ambiguës. D'un côté, elles constituent une animation du quartier, en offrant des opportunités innovantes de réappropriation des espaces publics et en matière de solidarité. Elles créent ainsi souvent un événement où des gens, malgré tout, se rencontrent, se parlent voire s'entraident. D'un autre côté, elles se heurtent à l'écart entre les objectifs annoncés, le mode de déroulement des animations, et les incidences qu'elles engendrent en matière de dynamique sociale. On comprend ainsi mieux pourquoi, dans certains cas, les pouvoirs publics peuvent être amenés à vanter voire soutenir la capacité organisationnelle et le dynamisme associatif et collectif du quartier en question, tout en louant la pluralité des manifestations réalisées. C'est d'ailleurs dans cette optique que Y. Fijalkow, à partir du cas de La Goutte d'Or à Paris, explique que le combat des habitants, cette fois-ci dans le cadre associatif, pour la préservation du quartier populaire, puis de l'esprit du quartier-village, se trouve en phase avec certaines nouvelles orientations politiques, et parle même d' « accord » ou de « connivence » entre les nouvelles couches moyennes et les pouvoirs publics. Cette connivence légitimerait, de fait, certaines actions publiques qui tendent à effacer le passé industriel et ouvrier du quartier, tout en considérant, finalement, que l'esprit populaire peut survivre à la disparition des classes populaires. Ou encore, des actions qui justifient la fermeture de taudis clandestins et d'hôtels de passe, figures de l'existence d'une population flottante, mobile, clandestine, opposées à l'idée du quartier comme noyau stable, communautaire et familial (Fijalkow, 2006).

Les travaux de S. Tissot sur le South End de Boston vont d'ailleurs plus loin en montrant que la mobilisation collective des nouveaux propriétaires du quartier a eu un impact décisif sur sa gentrification, précisément à travers leur engagement, directement suscité et encouragé par la municipalité depuis les années 1960, dans un certain nombre d'associations de quartier (2009 ; 2010 ; 2011). Comme le rappelle l'auteur, dans le South End, « l'appropriation de l'espace s'est opérée sur la base d'une mobilisation active des gentrifieurs » mais, et on retrouve en filigrane ici un des paradoxes cités plus haut, « loin de prendre la forme d'une « guerre contre les pauvres » déclarée (Gans, 1995), elle s'est accompagnée d'un engagement fort en faveur d'un quartier toujours valorisé pour sa « mixité sociale » » et donc, indirectement, d'un discours certes édulcorée sur la solidarité. Ainsi pour S. Tissot, « s'il vient rationaliser des choix sous contraintes, l'engagement pour le quartier correspond également à des valeurs intériorisées par cette fraction démocrate des classes moyennes supérieures disposée à exprimer son progressisme dans la valeur étasunienne fondatrice de *community*, et celle, plus récente mais largement consensuelle, de *diversity*. Celles-ci s'inscrivent dans une vision du monde relativement cohérente qui se déploie dans une série d'attitudes : rejet du Président Bush et de la guerre en Irak, défense des droits des minorités, du droit au mariage des gays et à l'avortement et d'une certaine assistance pour les pauvres qui reste teintée d'une très forte hostilité à l'égard de l'État-providence et de toute redistribution sociale. L'attachement à la mixité sociale n'est donc pas qu'une façade. Au sein des associations de quartier s'organisent des pratiques philanthropiques, dans sa version notamment la plus classique qui consiste à préparer puis servir des repas dans les foyers de sans domicile fixe deux ou trois fois par an. Des bourses sont également délivrées par une association de quartier à des étudiants méritants issus de milieu défavorisé. » Mais S. Tissot rappelle au final qu' « à travers la notion de mixité sociale, s'expriment à la fois un goût pour la coexistence de groupes différents mais aussi une volonté non moins forte (les deux n'étant, là encore, pas pensés comme contradictoires) de la contrôler. La *diversity* n'est une valeur qu'à condition qu'elle soit fondée sur un évitement des conflits et que jamais les places de

chacun des groupes ne soient remises en cause. L'appréhension de la différence va en effet de pair, dans les discours sur la *diversity*, avec sinon une négation, du moins une occultation des inégalités sociales et des rapports de domination sur lesquelles elles peuvent reposer. » (2011).

Les quartiers en gentrification sont aussi les lieux d'actions de collectifs organisés pouvant être à l'origine de formes de solidarités sociales qui se jouent non seulement à l'échelle du quartier, mais aussi à celle de la ville. La question de la solidarité est par exemple transversale aux luttes urbaines qui animent occasionnellement les quartiers en voie de gentrification et qui se structurent autour de la critique des évictions causées par le processus et de mots d'ordre, plus généraux, comme ceux de la « justice spatiale » ou, inspiré par la pensée de H. Lefebvre, du « droit à la ville » (Mitchell, 2003 ; Harvey, 2011, 2012). Cet enjeu des impacts sociaux de la gentrification prolonge en fait la question qui a, par exemple en France, fortement occupée la sociologie française d'inspiration marxiste des années 1960 et 1970 autour de l'analyse des effets sociaux de la rénovation urbaine des quartiers ouvriers centraux. Si ces travaux étudient la rénovation comme forme de reconquête urbaine des anciens quartiers centraux, c'est avant tout pour dénoncer les dynamiques de peuplement qui les accompagnent. En premier lieu, il s'agit de condamner le processus de « rénovation-déportation » (Castells, 1973) qui décrit le déplacement, généré par les opérations de rénovation, des populations les plus défavorisées vers les espaces périphériques de la ville. Au cours des années 1980, en France mais aussi dans le monde anglophone, on passe progressivement du terme de « rénovation-déportation » à celui de « gentrification-déportation » (Smith, Williams, 1986 ; Lelièvre, Lévy-Vroelant, 1992) pour rappeler que l'éviction des classes populaires des quartiers centraux n'est plus le seul fait des projets de démolition/reconstruction, mais, comme on l'a déjà signalé, de dynamiques sociales de peuplement plus complexes et de processus plus diffus n'impliquant pas forcément la rénovation des bâtiments. En France, la résistance à la rénovation, puis à la gentrification, a très longtemps été uniquement abordée en termes d'actions collectives organisées qualifiées de « luttes urbaines ». C'est particulièrement le cas d'une série de travaux effectués autour de l'équipe de M. Castells, à l'université de Nanterre, sur la rénovation parisienne (Groupe de sociologie urbaine de Nanterre, 1970 ; Godard, 1971, 1973 ; Olives, 1972 ; Castells, 1973) qui intègre une pensée plus large sur les luttes et les mouvements sociaux dits « urbains » (Castells, Cherki, Mehl, 1974 ; Cherki, Mehl, 1976) ; les luttes autour des projets de rénovation ne représentant qu'un front d'action parmi d'autres. La notion de « lutte urbaine » est en effet utilisée pour évoquer « les luttes qui portent sur la ville et non pas sur tous les conflits qui se déroulent dans la ville » (Cherki, Mehl, 1976).

Si les acteurs, les formes et les moyens de ces organisations collectives sont étudiés, leur articulation au politique et au changement social plus global est aussi abordée. La question est d'évaluer si ces luttes, à objectifs concrets, ancrées dans l'espace local et le quotidien, peuvent devenir de véritables mouvements sociaux urbains aptes à remettre en cause le pouvoir politique en place, voire le système social et économique que ce pouvoir défend. De manière très concrète, dans plusieurs quartiers parisiens (Belleville, XIIIe, XVe, Ve arrondissement, etc.), des comités de défense des locataires (en majorité composés d'ouvriers, d'employés et de petits cadres moyens), des groupes de travailleurs immigrés, encadrés par des militants d'extrême gauche, se mobilisent contre leur éviction en périphérie, et donc pour un maintien sur place dans des conditions de logement descentes (critique des taudis). Pétitions, délégations, manifestations et animations de rues, mais aussi grèves des loyers ou mouvements d'occupation des logements vacants sont autant de moyens sur lesquels s'appuient ces luttes. Si les questions de la présence et du logement restent centrales, les enjeux d'équipements ou de qualité du cadre de vie (préservation d'espaces verts) sont aussi

des motifs de revendication. Si on se réfère à ces travaux datant des années 70, c'est parce qu'ils offrent toujours actuellement les éléments bibliographiques les plus solides sur ces luttes urbaines dans des quartiers en rénovation/gentrification, et sur la place des habitants « déjà-là » dans de telles luttes. Force est de constater que les travaux sur les luttes urbaines et les résistances collectives dans des quartiers en gentrification de villes françaises, sont aujourd'hui presque inexistants, ce qui ouvre des perspectives de recherche intéressantes puisque, tout de même, le contexte social, économique et idéologique actuel n'est plus le même qu'il y a 40 ans. La bibliographie sur les mouvements anti-gentrification est en fait presque essentiellement focalisée sur des cas nord-américains. On peut citer les travaux fondateurs de N. Smith sur les luttes autour de Tompkins square Park à New York (1996), ou ceux de D. Harvey (Harvey, 2011, 2012) sur le mouvement « right to the city » (RTTC) qui émerge aux Etats-Unis en 2007 et se positionne ouvertement contre la gentrification et le déplacement des populations à bas revenus qu'elle génère. On trouve aussi des travaux de chercheurs français sur des résistances collectives à la gentrification dans des quartiers comme Harlem à New York (Recoquillon, 2009), ou la Mission, un quartier populaire hispanique de San Francisco (Lehman-Frisch, 2008). Mais au total, force est aussi de reconnaître la relative rareté de tels travaux. Pour S. Tissot, en effet, dans son travail sur South End à Boston, l'hostilité à la gentrification trouve peu d'expression collective ; ce qui s'explique d'après elle en grande partie par le déclin des mouvements protestataires des années 1960 et 1970 (Tissot, 2011). Il est en tout cas important, à l'instar de ce qui a été montré plus haut pour les formes de solidarité émanant de collectifs organisés, d'adopter un regard critique à l'égard de ces formes de résistance et notamment de la composition de leurs meneurs et participants. S. Lehman-Frisch nous explique ainsi par exemple qu'à la Mission à San Francisco, « le phénomène des expulsions provoque un mouvement de résistance qui culmine en 2000, avec la création de la Mission Anti-Displacement Coalition (MAC) regroupant une douzaine d'organisations du quartier : elle organise plusieurs manifestations au cours de l'été et de l'automne de cette année-là en mobilisant plusieurs centaines de personnes. Cette coalition, si elle rassemble travailleurs, commerçants, *leaders* des associations locales, artistes et autres jeunes dans un mouvement de solidarité rarement exprimé dans le quartier depuis les années 1960, atteste d'une paradoxale sous-représentation des habitants d'origine hispanique » (2008).

On pourrait enfin aussi associer à ces formes de solidarité que sont les luttes ou mobilisations anti-gentrification, celles qui se jouent dans le cadre des squats de bâtiments, immeubles ou logements délaissés, pouvant être nombreux dans les quartiers en gentrification, en particulier quand le processus n'a pas encore atteint un stade trop avancé (Coutant, 2000). De nombreux quartiers en voie de gentrification sont par exemple d'anciens quartiers ouvriers et industriels ayant subi de plein fouet la désindustrialisation de l'économie, la crise de l'activité industrielle et une baisse démographique. Les nombreuses friches urbaines produites par de tels mouvements macro-structurels ont été autant d'opportunités au squat, d'activité comme d'habitation (Bouillon, 2011), qu'il soit le fait de militants anti-capitalistes, d'artistes (Ambrosino, Andres, 2008 ; Vivant, Charmes, 2008), de jeunes en errance, de SDF (Zeneidi-Henry, 2002, 2007) ou de ménages pauvres souvent immigrés (Bouillon, Muller, 2009 ; Bouillon, 2009) ; bref autant d'individus dont les provenances dépassent la stricte échelle du quartier. Si dans certains cas l'action de squatter peut être interprétée de manière idéologique en termes de résistance au capitalisme, à la propriété privée ou à la gentrification, il est aussi très souvent, comme le rappelle F. Bouillon (2011), un lieu de vie organisé (souvent encadré par des associations locales) et solidaire du quotidien, pouvant être à l'origine d'initiatives « expérimentales » artistiques, sociales ou politiques et destinées non seulement aux résidents ou usagers du squat mais aussi à la population résidente locale, du quartier ou de la ville.

1.3. Des formes spontanées de solidarité

Le dernier ensemble de formes de solidarité que l'on peut évoquer au sujet des quartiers en voie de gentrification concerne les solidarités interindividuelles ou collectives que l'on peut qualifier de spontanées ou d'informelles. De nouveau, plusieurs échelles spatiales de solidarité peuvent être distinguées, du quartier à l'international en passant par l'échelle de la ville.

De telles solidarités qui se jouent en particulier entre les habitants que nous avons qualifiés de « déjà-là » peuvent avoir un effet important sur la dynamique et le marquage sociaux des quartiers en gentrification. C'est en effet grâce à ces solidarités, qui peuvent s'appuyer sur des réseaux familiaux, amicaux, d'interconnaissances (Vervaecke, 1988 ; Authier *et al.*, 2001) et/ou communautaires, que certains habitants « déjà-là » peuvent assurer et perpétuer leur présence dans le quartier en gentrification. Dans la lignée de ce qui a été dit en introduction, l'idée est ici de considérer qu'il existe une autre voie pour évoquer le devenir des populations déjà-là dans de tels quartiers, en complément des approches en termes de déplacement/éviction ou de luttes collectives et de résistance organisée. Dans cette perspective, il s'agit de considérer qu'il existe des mécanismes de reproduction par les habitant «déjà-là» de logiques de peuplement, de formes de sociabilités, de modes d'appropriation de l'espace, ou encore de représentations; des mécanismes que l'on peut appréhender soit à l'échelle de l'individu (interprétés, vu les contextes, en termes de résistance), soit à celle du lieu (interprétés en termes de continuités populaires, comme produit de résistances individuelles ou collectives au quotidien) (Giroud, 2007). Parmi les formes de solidarité que l'on peut observer, on peut évoquer celles qui consistent à faire circuler entre habitants « déjà-là », de l'information sur des logements vacants, pour pouvoir ainsi informer d'éventuels membres de leurs familles, amis ou connaissances qui souhaiteraient venir s'installer dans le quartier. En créant un marché du logement parallèle au marché officiel, une telle solidarité permet de contrôler l'occupation de pans entiers du parc de logements anciens et d'assurer à une population plutôt modeste une présence dans l'espace résidentiel.

La régulation par un collectif d'habitants peut être aussi celle de l'espace public. Certains travaux ont montré la persistance de la vocation de certains quartiers en gentrification à polariser au quotidien la venue de populations appartenant aux classes populaires, ayant résidé par le passé dans le quartier ou non, ancien déplacés ou non. Ceci a particulièrement été observé dans le cas où les quartiers en question correspondent à des centralités immigrées héritées mais persistantes à l'échelle métropolitaine. Rappelons au passage que de nombreux quartiers en voie de gentrification ont été au cours de leur histoire des quartiers d'opportunité professionnelle (autour de l'activité industrielle et artisanale en particulier) et d'installation (au moment où les quartiers sont en crise et se détériorent) pour différentes générations de populations migrantes. C'est en particulier le cas de quartiers comme Berriat Saint-Bruno à Grenoble (Giroud, 2007), ou de Château-Rouge à Paris (Chabrol, 2011). Des travaux ont en effet montré que de tels quartiers pouvaient rester des lieux polarisants, des destinations quotidiennes fréquentées en tant qu'espaces de solidarités effectives ou potentielles par des individus en provenance d'autres quartiers de la ville en question. On vient souvent seul mais c'est parce que l'on sait que l'on va y retrouver des pairs, amis ou parents. Les venues ne sont pas toujours programmées, les présences restent tacites et évidentes. Dans cette pratique, l'espace de la rue est un espace de déambulation qui assure la rencontre spontanée, l'arrêt et la discussion informelle, la réalisation d'arrangements interindividuels ou collectifs variés.

L'espace public peut ainsi être considéré comme le lieu possible de fabrication de formes de solidarité informelles, qui peuvent être d'ordres économique, familial, culturel, etc. De tels usages de l'espace public sont aussi associés à la fréquentation de certains commerces (permanents ou ambulants de type marché) du quartier qui parviennent, par différents mécanismes (anticipation du changement, main mise sur le marché des locaux et des baux commerciaux) à se maintenir sur place - on sait en effet, grâce à de nombreux travaux, que la gentrification agit fortement sur la structure commerciale, et *vice versa* (Fleury, 2003; Van Criekingen, Fleury, 2006, Lehman-Frisch, 2004).

Ces commerces, par leur spécificité ou spécialisation commerciales, servent tout d'abord de justification à la venue quotidienne d'habitants de toute la ville. De tels commerces, que certains qualifieront un peu rapidement « d'ethniques », sont des commerces d'alimentation (ex. boucheries hallal, épiceries orientales) de restauration (ex. salons de thé, restaurants, cafés, bar PMU), de produits manufacturés en tous genres (bazars, magasins de vêtements) ou renvoyer à différents services (ex. salons de coiffure ou à ongles), dont certains ont une forte dimension internationale (services de téléphonie, taxiphones, banques Western Union). Ensuite, dans une logique de dispositif économique, ils constituent aussi des lieux de travail, d'arrangements, d'opportunités ou de solidarités économiques plus ou moins formels et licites (sous locations d'un commerce pour une durée déterminée ; trafics circonstanciels ; embauches ponctuelles non déclarées ; recrutements collectifs ; circulations d'informations). Par ailleurs, selon son ancienneté, l'implantation commerciale peut aussi servir au dynamisme d'autres types d'activités, notamment religieuses. Des salles de prière clandestines ont dans certains cas été localisées dans l'arrière-boutique de commerces. Cette activité religieuse attire des individus de toute la ville, mais sert aussi d'appui pour l'accueil et l'hébergement clandestin de nouveaux migrants. Ces différentes fonctions –lieu de consommation ; dispositif économique ; encadrement social, matériel et idéologique- peuvent contribuer à entretenir en effet le statut des quartiers en question comme lieu d'arrivée de migrants internationaux. Malgré le développement des dispositifs nationaux de contrôle de l'immigration, l'apparition au niveau local de nouveaux pôles d'accueil dans les périphéries urbaines et les forces centrifuges liées à leur gentrification, de tels quartiers peuvent garder leur fonction de porte d'entrée à des populations immigrées. On peut toujours y résider quelques mois, partager à plusieurs un studio, ou vivre chez des amis de circonstance ; mais c'est surtout en tant que lieu de pratiques quotidiennes et comme marché de l'emploi -c'est à dire comme centralité immigrée plus que comme « espace de sédentarisation » (Simon, 1993)- que ces quartiers maintiennent cette fonction, permettant ainsi « la reconstitution d'une microsociété plus ou moins ouverte, mais protectrice pour le nouveau venu en attendant la prochaine étape résidentielle » (Lévy-Vroelant, 2004). Certaines associations de migrants pouvant être présentes de longue date dans ces quartiers, peuvent bien évidemment aider et encadrer la mise en œuvre de telles formes de solidarité.

2. Le périurbain : des pratiques solidaires en émergence (Antoine Fleury)

Les espaces périurbaines représentent, selon l'INSEE, 11 millions d'habitants en France et ils sont en plein développement, avec une croissance de 1 % par an contre 0,3 % en ville. Il s'agit d'espaces situés entre ville et campagne, correspondant à un mode d'urbanisation diffuse : habitat pavillonnaire, faibles densités, éloignement des services et des emplois, etc. Si la première vague de périurbanisation, dans les années 1970, a été largement volontaire et le fait de cadres, les derniers recensements montrent bien que la part des classes populaires y croît fortement. Les pauvres du périurbain ont souvent été qualifiés de « captifs » dans la mesure

où ils ont été repoussés pour des raisons de coût du logement dans ces espaces où ils sont ensuite contraints dans leurs mobilités. Cette « captivité » a été mise en évidence dans les travaux de M-C. Jaillet (2004) et L. Rougé (2009). Elle concerne d'autant plus les ménages vieillissants (Berger *et al.*, 2010), ceux qui ont rencontré des accidents de la vie (divorce, décès, handicap, etc.), mais aussi les jeunes, qui subissent « le choix de vie par défaut » de leurs parents (Sencébé, 2006 ; Cailly, Dodier, 2007).

Il existe « une certaine spécificité (...) des spatialités périurbaines puisqu'elles sont d'abord, peut-être davantage que les autres, soumises à un effet de structure, c'est-à-dire orientées par le mode d'urbanisation diffuse (...). La configuration des espaces périurbains y conditionne, en quelque sorte, un mode de vie singulier » (Cailly, 2008). Les espaces périurbains seraient ainsi marqués, plus qu'ailleurs, par l'individualisme et par la fermeture à travers diverses formes d'« entre-soi » (Charmes, 2005, 2011 ; Jaillet, 2004), certains auteurs allant jusqu'à parler de « sécession urbaine » (Donzelot, 1999), en lien notamment avec la « dépendance automobile » (Dupuy, 1999) et avec l'habitat pavillonnaire. Ainsi: Dressayre (1979): Bourdieu (1990) ou encore R. Hérin et A.M. Fixot (1984), insistaient déjà en leur temps sur le fait que l'idéologie du pavillon est « susceptible de mettre un frein tangible au développement des solidarités de classe, voire de garantir la montée du conservatisme social et politique » (Rougé, 2005). De plus, la majeure partie des habitants du périurbain entretiendraient peu de relations avec le voisinage immédiat, l'essentiel de leurs relations sociales se faisant à extérieur de la commune ou du quartier de résidence, ce qui viendrait compliquer l'émergence de solidarités collectives. Enfin, en parallèle, les formes de solidarité rurale préexistantes seraient en voie de disparition. Comme le rappelle Lionel Rougé (2005), « si hier l'investissement dans le territoire communal pouvait marquer une forme de solidarité, une adhésion à un collectif, (…) ce qui ressort des observations actuelles sur les modes d'habiter des périurbains, c'est avant tout le souci de défense d'intérêts sociaux localisés ».

Pour autant, la solidarité est-elle complètement absente des espaces périurbains ? Historiquement, ce n'est pas le cas. Ainsi, que ce soit dans le pavillonnaire de l'entre-deux-guerres (Fourcault, 2000), lors de la première phase de périurbanisation (Jaillet *et al.*, 2003), ou encore les travaux portant sur le début des villes nouvelles (Smajda, 1989 ; Tilliette, 1985) montrent qu'à leur arrivée dans un nouvel espace résidentiel souvent caractérisé par un déficit d'équipements et de services, les résidents ont souvent développé entre eux des solidarités à l'échelle du lotissement ou de la commune, même si ces solidarités se développaient entre des résidents aux caractéristiques sociologiques proches. Les recherches actuelles ne s'intéressent pas directement à la question de la solidarité. Mais dans le champ des études sur le périurbain, les travaux portant sur les pratiques de proximité et les ancrages locaux (Dodier *et al.*, 1012) sont d'un grand intérêt pour qui s'intéresse aux formes de solidarité. Par ailleurs, un autre champ de recherche peut également être mobilisé pour mieux comprendre les solidarités qui se déploient dans le périurbain : l'étude des réseaux familiaux, des ancrages et proximité familiales, même si le périurbain n'y est pas toujours thématisé (Bonvalet, Lelièvre, 2005 ; Ortalda, L. 2001). Car c'est bien sur ces pratiques et sur ces ancrages, notamment familiaux, que s'appuient justement des solidarités qui se construisent dans le temps long et qui prennent des formes diversifiées.

2.1. Solidarités spontanées

À la lecture des travaux actuels sur le périurbain, on relève l'existence de nombreuses solidarités spontanées. Pour les adultes actifs, des solidarités se construisent au-delà du

territoire résidentiel, à l'interface entre plusieurs territoires. La pratique du covoiturage en témoigne, bien souvent organisé par les habitants eux-mêmes. Ces formes de solidarités sont liées au lieu de résidence – entre voisins – ou au lieu de travail – entre collègues – voire à l'itinéraire emprunté. Mais cela concerne plus spécifiquement les catégories solvables du périurbain, ces habitants cherchant à mettre en adéquation leurs modes de déplacement et les valeurs environnementales auxquelles ils tiennent (Cailly, Semmoud, 2012). « Les enquêtes montrent également que le co-voiturage mobilise la confiance issue d'une proximité identitaire et résidentielle. On prend des inconnus en certains points et sur certains tronçons, seulement lorsque qu'on sait que ceux-ci font partie des usages des habitants et offrent donc la garantie d'appartenance à un même espace local » (Fourny *et al.*, 2012).

La gestion de la famille passe aussi par de nombreuses formes de solidarité spontanée. Ces formes de solidarité se retrouvent parmi tous les segments de population, y compris les plus modestes. Il peut s'agir d'aides domestiques (Bonvalet, Lelièvre, 2005), de la garde et du déplacement des enfants, etc. Dans le périurbain, c'est la question de la mobilité qui apparaît comme la plus cruciale, en particulier quand le lieu de travail est éloigné du domicile. Pour cela, les familles mobilisent régulièrement des connaissances dans le voisinage, voire (notamment parmi les classes populaires) des solidarités familiales. Ainsi, les mères de familles, qui s'occupent le plus souvent de l'accompagnement des enfants aux activités, s'organisent collectivement pour assurer ces déplacements à tour de rôle, de manière à économiser du temps, celui-ci pouvant être réinvesti dans d'autres activités (Cailly, Dodier, 2007 ; Thomann, 2008). En l'absence de solutions collectives, le covoiturage des enfants correspond à une solidarité dans la mobilité qui permet d'améliorer les conditions de vie dans le périurbain. Le quartier, le village ou le lotissement constituent la base de cette forme de solidarité et les personnes qui s'entraident entretiennent le plus souvent un rapport de confiance et d'affinité.

Les déplacements des jeunes impliquent eux aussi une forme de solidarité spontanée qui est spécifique à des territoires marqués par la « dépendance automobile ». « Avant qu'ils n'obtiennent le permis, les grands adolescents du périurbain sont dépendants de leurs parents et/ou amis qui disposent d'un outil de déplacement autonome. Le premier à avoir le permis assure la mobilité du groupe de pairs et participe à l'émancipation spatiale de l'ensemble du groupe : sortie vers les centres commerciaux, au cinéma, en boite de nuit » (Fourny *et al.*, 2012). Les travaux de M. Delage et A. Choplin (2011) sur l'espace de vie des étudiants de l'université de Marne-la-Vallée insistent sur cette forme d'adaptation qu'est le covoiturage, pour aller en cours ou pour sortir le week-end. Les étudiants ne se retrouvent d'ailleurs pas forcément selon leur commune de résidence mais plutôt en fonction des stations de RER ou des sorties d'autoroute. Ainsi, « des pratiques spatiales originales voient le jour, tels ces "territoires de l'échangeur" mis en avant par plusieurs étudiants lors des entretiens. Les zonages RER, les péages, les échangeurs sont autant de facteurs qui jouent sur les déplacements et les sorties des étudiants » (Delage, Choplin, 2011).

Il existe enfin des formes de solidarité autour de l'accompagnement des personnes âgées dans leur quotidien. En effet, les espaces périurbains sont de plus en plus marqués par le vieillissement sur place (Berger *et al.*, 2010). Il existe là encore des solidarités au sein de la famille ou du voisinage. Ainsi, les jeunes familles ne sont pas sans manifester « un certain nombre d'attention en regard de leurs voisins âgés », ces attentions étant de natures diverses : « de la simple surveillance pour s'assurer qu'il n'y a pas de problèmes à des manifestations plus soutenues », en passant par les petits services (achats, arrosage du jardin...), le

déplacement voire le partage de certaines dépenses, comme « par exemple, l'achat en commun d'une tondeuse pour l'entretien du terrain » (Thomann, 2009).

2.2. Le cas des ménages pauvres

Qu'en est-il plus particulièrement des ménages pauvres ? Dans le périurbain, ces ménages sont exposés à des conditions de vie difficiles, marquées par des déplacements contraints, parfois longs et coûteux. Il existe des travaux spécifiquement consacrés aux ménages pauvres, qui insistent sur les effets de l'augmentation du coût de la mobilité (Motte-Baumvol, Morel-Brochet, 2011). Ces travaux insistent sur les stratégies d'adaptation mises en œuvre par les ménages. Ils montrent que cette adaptation passe notamment par une diminution des pratiques de loisirs, par un rapprochement des lieux d'achat ou encore par une relocalisation de l'emploi (Cailly, 2008). Mais on relève également un recours croissant à des tiers pour se déplacer : conjoint, voisins, amis, famille, collègues. « La première solidarité mise en œuvre par les ménages modestes se réalise au sein du couple avec une organisation conjointe pour les déplacements domicile-travail, quand les horaires et les directions le permettent » (Fourny *et al.*, 2012). Fréquemment, cette organisation conjugale des déplacements est même anticipée lors du choix résidentiel. « Cette organisation devient systématique lorsque le ménage ne dispose que d'un seul véhicule et que la femme ne conduit pas : dans ce cas, certes peu fréquent, le mari constitue alors l'homme-taxi qui assure la mobilité très contrainte et très limitée de l'ensemble des membres du ménage » (Fourny *et al.*, 2012).

C'est le choix résidentiel lui-même qui permet ces formes de solidarité puisque que l'un des facteurs déterminants de ce choix est bien souvent, pour les ménages modestes, la présence à proximité de réseaux sociaux, principalement familiaux mais aussi amicaux (Imbert, 2005 ; Bonvalet, Lelièvre, 2005). Le choix résidentiel anticipe ainsi le recours à cette forme de solidarité, par ailleurs beaucoup plus courante chez les ménages modestes que chez les catégories aisées (Dodier, 2012). Il s'agit du « modèle de la dépendance locale », par opposition au « modèle de la dépendance automobile » (Coutard *et al.*, 2002), que l'on retrouve d'ailleurs dans les quartiers populaires urbains (Fol, 2010). En France, contrairement à d'autres contextes (britannique notamment), la dépendance automobile a moins d'effets sur les ménages modestes dans la mesure où ceux-ci bénéficient de ressources locales. Ainsi, les amis ou les parents constituent des aides à la mobilité et favorisent les solidarités de déplacement ; les grands-parents s'occupent régulièrement des enfants ; et quand ils ont des pratiques de loisirs, nombre de ménages organisent des mobilités conjointes entre amis. Le choix de résider à proximité de lieux qui offrent une large gamme de commerces et de services doit aussi être relevé. Au niveau local, d'autres formes de solidarité émergent autour d'eux, comme le rappelle Lionel Rougé (2009) : « certains ménages mobilisent pour leurs achats alimentaires des circuits courts (en direction des producteurs pour les produits frais), ou sollicitent davantage les commerçants du secteur », pour éviter de multiplier les déplacements ou parce que ces derniers peuvent rendre certains services plus adaptés à leur situation. Plus généralement, l'ancrage dans le périurbain des habitants appartenant aux classes populaires vient renforcer la possibilité de ces formes de solidarité. Pour les ménages modestes dépourvus de relations sociales locales au moment de leur installation, Lionel Rougé (2011) montre que les plus vulnérables quittent rapidement le périurbain mais que les autres s'y ancrent et y trouvent des ressources relationnelles pour les aider, notamment dans leur mobilité.

Il semblerait que toutes les formes de solidarité spontanée soient très différenciées en fonction du profil social des habitants. Elles ont cependant en commun d'être marquées par la proximité, d'être très liées au contexte urbain dans lequel elles s'inscrivent et d'être mises en œuvre dans un cadre social relativement homogène. Comme le fait remarquer Annabelle Morel-Brochet (2009), les espaces où peuvent être repérés « les liens de voisinage les plus resserrés sont des unités résidentielles de petite taille, des passages, des lotissements, dont la configuration contraste avec l'environnement immédiat, ou qui offrent une relative homogénéité sociale : professions, cycle de vie, date d'arrivée ». L'influence de la morphologie sociale et spatiale sur les solidarités locales apparaît clairement.

Si l'on considère ces caractéristiques spécifiques du périurbain, un champ possible de solidarités spontanées demeure cependant peu exploré, celles auxquelles pourrait donner lieu la mobilité elle-même. « Leur répétition dans le temps et leur place dans les temporalités quotidiennes est encore trop peu considérée. (…) L'espace-temps du déplacement ainsi ne constitue pas une rupture, il n'est pas vide, de sens, d'usages, de pratiques et de tactiques, il fait territoire. Il est façonné sur le modèle d'un habitat doté d'une architecture matérielle et symbolique, mais aussi rempli d'un ensemble d'activités permettant à la fois d'organiser, d'occuper et de valoriser la mobilité. (…) Le côtoiement sur de mêmes itinéraires finit par produire des interconnaissances et des solidarités « de ligne » (Lanéelle, 2005) » (Fourny *et al.*, 2012).

2.3. L'institutionnalisation de solidarités périurbaines

Qu'en est-il des formes de solidarité institutionnalisées ? Beaucoup d'auteurs insistent sur la vitalité du tissu associatif mais peu de travaux y semblent explicitement consacrés. Il semble y avoir là un champ de recherche à développer.

Tout d'abord, il semblerait que certaines associations interviennent pour l'accompagnement des personnes âgées et la gestion de la famille dans ce contexte très particulier qu'est le périurbain, comme par exemple Familles rurales, mais peu de travaux existent à ce sujet. En revanche, de nombreuses associations expérimentent de nouvelles formes de solidarité liées à la mobilité, ce dont se sont font écho plusieurs chercheurs (Le Breton, 2005). De nombreuses associations de covoiturage existent désormais, qui s'adressent à des usagers aux profils sociaux divers (Vincent, 2007). D'autres initiatives ciblent les personnes en situation de précarité ou d'exclusion. Les « garages sociaux » (dits encore « garages associatifs » ou « garages participatifs »), à l'image de Solidarauto, qui a débuté son activité à Trélazé, à proximité d'Angers en 2010 (Dutertre *et al.*, 2013), se diffusent assez vite en France, en particulier dans les espaces périurbains : un annuaire en ligne en recense une centaine[24]. Ces garages associatifs permettent aux habitants n'ayant pas les moyens de se rendre dans un garage ordinaire de réparer eux-mêmes, avec les conseils de professionnels et en bénéficiant du matériel adéquat, ou de faire réparer leur véhicule à moindre coût. D'autres associations développent des services de transport à la demande, comme l'AFEJI dans le Nord[25] ou l'association Transport, mobilité, solidarité, qui vise à « favoriser le transport et la mobilité des jeunes et des adultes en démarche d'insertion sociale et professionnelle » dans les Bouches-du-Rhône ; ce genre de service existe aussi pour les personnes âgées dans certains territoires périurbains (Cannelis, 2012 cité par Fourny *et al.*, 2012). Il existe également toute une série d'initiatives qu'il conviendrait d'étudier plus avant : location sociale voire prêt de

[24] http://www.selfgarage.org/
[25] http://www.ville-en-mouvement.com/fr/content/le-transport-la-demande-en-periurbain

véhicules ou de cyclomoteurs, formation au permis de conduire, etc. En définitive, une bonne partie de ces initiatives révèlent l'émergence d'« une "solidarité automobile" privilégiant le covoiturage et le dépannage. Cette entraide (prêt de matériel, soutien physique) va même parfois au-delà afin de pallier ce qui reste considéré comme un "abandon par la municipalité" » (Rougé, 2009).

S'ils peuvent être critiqués, comme c'est souvent le cas du côté des ménages modestes mais aussi du côté des sciences sociales, pour une action trop faible – ce qui laisserait le champ libre au privé – ou du moins inadaptée aux territoires périurbains et à sa diversité sociale, les pouvoirs publics locaux ne sont pas en reste. D'une part, certaines associations « ont su mobiliser des acteurs locaux (Orfeuil, 2010). Les acteurs institutionnels soutiennent ainsi les « garages associatifs », dont le système économique repose en partie sur les aides des collectivités et de l'État, ainsi que de nombreuses associations de covoiturage : celles-ci bénéficient de subventions d'ordre environnemental et pour leur action d'insertion sociale, de la part de l'Etat, notamment au travers de l'ADEME, des collectivités locales (région, département) ou encore de fonds européens (Vincent, 2008). D'autre part, de nombreux dispositifs se développent, directement portés par les acteurs institutionnels, comme en témoignent les « aides monétaires au passage du permis de conduire accordées par certains conseils généraux, aujourd'hui systématisées au niveau national sous la forme du « permis à un euro par jour » (Orfeuil, 2010). Plus largement, les acteurs institutionnels encouragent ou développent, directement ou par l'intermédiaire de sociétés de transport publiques, toute une gamme de modes alternatifs à la voiture et aux transports collectifs. C'est le cas pour le covoiturage mais aussi pour le transport à la demande, comme en témoigne l'exemple du service Ptibus (Poitiers Transport Individuel) autour de Poitiers, auquel adhèrent 311 personnes qui sont majoritairement des femmes, inactives à 80%, âgées puisque presque 50% d'entre elles ont au moins 60 ans (Le Breton, 2010). Pour autant, l'émergence et le développement de tels dispositifs est très inégale entre les territoires, beaucoup moins avancée que dans d'autres pays, en particulier en Grande-Bretagne ou aux États-Unis (Orfeuil, 2010).

Parmi les formes de solidarités spécifiques au périurbain, celles qui émergent autour de l'agriculture doit également attirer l'attention. L'agriculture et ses recompositions sont au cœur de nombreux travaux de recherche, en lien avec un intérêt renouvelé à la fois des habitants et des pouvoirs publics. Le type de solidarité dont il est question renvoie à des formes plus ou moins institutionnalisées. Ce sont les agriculteurs qui sont au premier chef concernés, en particulier dans le cadre des AMAP. Comme le rappelle F. Ripoll (2010), au-delà de la diversité des postures, « il n'en reste pas moins que, pour leurs promoteurs, les AMAP ont vocation à soutenir les paysans en inventant une forme d'économie à la fois "solidaire" et "relocalisée" qu'elles tendent à faire effectivement ». Il s'agit bel et bien de mobiliser les consommateurs pour soutenir des producteurs, pas simplement pour acheter des produits alimentaires, afin de leur permettre de s'installer et de vivre correctement de leur activité, même si c'est évidemment aussi un « moyen de soutenir d'autres causes, de défendre d'autres intérêts » (goût des aliments, santé personnelle, environnement, etc.) et que cette solidarité est « d'abord descendante, des consommateurs vers le producteur » (Ripoll, 2010). Il faut également rappeler que les AMAP posent la question des « mécanismes implicites de sélection des agriculteurs » et qu'il faut interroger « l'hypothèse que les agriculteurs partenaires des AMAP mobilisent des capitaux sociaux et culturels leur permettant une certaine proximité sociale avec les consommateurs de leurs AMAP, proximité sociale dont le poids relatif est sans doute supérieur à celui de la proximité géographique mentionnée dans la charte comme élément déterminant du système des AMAP » (Mundler, 2007). Pour autant, cette solidarité avec les agriculteurs peut aller encore plus loin. Comme le rappelle F. Ripoll

(2010), certains consommateurs vont jusqu'à « [constituer] des sociétés civiles immobilières (comme la fameuse association Terres fertiles dans le sud de la région parisienne) » ou à « [participer] à Terre de liens, mouvement d'ambition nationale lancé par un collectif d'organisations et ayant vocation à acheter la terre pour la louer à moindre coût pour des projets ciblés tels que l'installation de producteurs en agriculture biologique ».

Pour finir, deux formes de solidarité gagneraient être explorées dans les espaces périurbains. Il s'agit tout d'abord des solidarités avec l'international. Sans doute moins visibles que les opérations menées en ville, elles ne semblent pas moins absentes du périurbain, comme en témoigne, en Seine-et-Marne, l'action de l'association Famille rurales, en partenariat avec l'A.P.D.V.M.U. (Aide aux Personnes Défavorisées en Vêtements et Matériels Usagés)[26], en direction du Togo (jumelage, souscription pour la construction d'un puits). Il serait d'ailleurs intéressant de voir si les pays et/ou les thématiques sont spécifiques ou non du périurbain. Si le nombre de ces initiatives s'avérait être important, cela viendrait remettre en cause l'image stéréotypée d'un périurbain individualiste et tourné vers des préoccupations très locales. Dans le même ordre d'idée, il conviendrait d'examiner l'action des habitants et des associations en direction des migrants et « gens du voyage », qui sont nombreux à s'installer aux portes des villes et que l'on a tendance à réduire à des plaintes ou à la volonté de déguerpissement. Or, ces groupes bénéficient bel et bien de solidarités, que ce soit autour de Paris ou autour de Sangatte pour ne citer que ces deux exemples.

3. Les quartiers pauvres : des solidarités contraintes (Max Rousseau)

Quelles formes de solidarité régissent les quartiers pauvres des villes françaises ? Il convient tout d'abord de revenir sur les définitions qui seront employées ici, notamment celle de « pauvres ». Ces termes construits, qui constituent eux-mêmes l'objet d'enjeux et qui aboutissent à un classement, contribuent au terme d'un processus de « spatialisation des problèmes de laquelle la fraction de l'ex-classe ouvrière rendue « surnuméraire » (Castel, 1995) par la tertiairisation a disparu au profit de « pauvres » ou d'« exclus » qui vivent dans les « banlieues », les « cités », « les « quartiers sensibles », voire simplement « les quartiers ». Si des liens entre ces espaces de relégation et les anciens quartiers ouvriers dont nous avons présenté les grandes formes de solidarité au cours du chapitre précédent existent bien, il convient donc de garder à l'esprit la charge de définitions qui ne sont pas neutres et contribuent à essentialiser une réalité plus complexe. Par ailleurs, si les anciens quartiers ouvriers de la ville fordiste ont pu donner naissance, dans la ville post-fordiste, aux quartiers en gentrification ou à des quartiers que certains chercheurs n'hésitant plus à qualifier de « ghettos », la transition n'est pas aussi nette que ce que nous présentons de manière idéal-typique ici. De même, si la classe ouvrière n'occupe plus la place centrale qu'elle occupait naguère, dans la production comme dans les représentations, elle est pour autant loin d'avoir disparu[27] ; or la montée en puissance des termes d' « exclus », de « pauvres », de « quartiers en voie de gentrification » et de « ghettos » que nous reprenons à notre compte, peut être considérée comme un facteur aggravant son invisibilisation (Beaux et Pialoux, 1999). Pire, elle contribue à « redoubler la dépossession » de ses habitants (Bourdieu, 1993 : 261) en raison de la stigmatisation de leur territoire de résidence. C'est ainsi que « dans chaque métropole du Premier monde, un ou plusieurs districts, bourgades ou concentrations de

[26] Voir http://www.famillesrurales.org/reportages_solidarite-128-248.html#527
[27] D'après une enquête récente (Savage *et al.*, 2014), la classe ouvrière « traditionnelle », définie selon ses degrés de capital économique, culturel et social, constitue aujourd'hui 14% de la société britannique.

logements sociaux sont publiquement connus et reconnus comme ces enfers urbains où le danger, le vice et la déréliction sont dans l'ordre des choses » (Wacquant, 2006 : 246).

Depuis les premières émeutes survenues dans la banlieue Est de Lyon au début des années 1980, ce sont notamment les « banlieues » françaises, dont la « crise » a été traitée sous l'angle d'une « panique morale » (Wacquant, 2006) dans le discours politique et médiatique, qui servent notamment de repoussoir aux autres quartiers de la métropole fragmentée, banlieues aisées ou territoires périurbains. Ainsi dans la banlieue Ouest de Lyon, résidentielle et huppée, les projets d'habitat collectif sont ainsi dénoncés par des tracts jouant sur la « panique morale » et annonçant « des barres à Saint-Didier » (Rousseau, à paraître). Plus généralement, dans les territoires de banlieue ou périurbains aux faibles densités, la banlieue « à problèmes » fait resurgir les maux associés à la ville depuis l'industrialisation, à tel point qu'une évolution vers une forme urbaine plus dense, même axée sur du petit collectif, y est la plupart du temps vigoureusement dénoncée. Au-delà de la défense d'une qualité de vie perçue comme dépendant de la préservation de parcelles vierges autour des maisons, les représentations associent à la densité l'idée de pauvreté, de diversité ethnique, de chômage et de violence. Les « banlieues » des villes françaises cristallisent ainsi une vision des maux de la ville qui s'était atténuée au cours du 20ème siècle.

2.1. La construction de l'ancrage spatial comme problème

La transition de la ville fordiste à la ville post-fordiste s'accompagne en France d'un processus particulièrement intéressant dans le cadre de ce travail : les quartiers populaires soumis à des difficultés sociales auxquels nous nous intéressons ici voient leurs anciennes formes de solidarité, construites autour d'un ancrage local profond, être désormais constituées en problème. Dans la ville reconstruite comme une « machine à mobilité », la relative immobilité des populations défavorisées est envisagée comme la source principale de leurs difficultés (Rousseau, 2008, 2012 ; Fol, 2009, 2010), et il s'agit dès lors de « remettre les gens en mouvement » (cf. sous-partie suivante). Plusieurs théories récentes, conçues initialement dans le champ de la recherche urbaine nord-américaine puis importées trop hâtivement en Europe, expliquent la prégnance de cette représentation. L'une des théories pionnières en ce qui concerne la perception d'une « déconnexion » de quartiers autrefois centraux (géographiquement, socialement et politiquement) est celle du « *spatial mismatch* » forgée dès le tournant des années 1970 par la sociologie américaine. Selon celle-ci, le renforcement de la ségrégation urbaine couplé à la décentralisation des emplois ont conduit à un éloignement durable des individus « piégés » dans les anciens quartiers ouvriers vis-à-vis des lieux au sein desquels se concentrent désormais les emplois. Un autre courant de recherche récent pointe les « effets de quartier » selon lesquels la concentration des exclus dans des quartiers spécifiques conduirait à renforcer les effets négatifs de la pauvreté sur les destins sociaux de l'ensemble des résidents de ces quartiers. Cette thèse s'appuie notamment sur la théorie de la « contagion », qui envisage les problèmes sociaux comme une forme de maladie se transmettant au sein du quartier par l'influence des pairs (Crane, 1991) : en ce sens, l'ancienne intensité sociale des quartiers ouvriers, auparavant perçue comme un amortisseur des problèmes sociaux, se transformerait désormais en un facteur de propagation et d'accroissement de ces mêmes problèmes. Ces théories ont trouvé un écho dans le débat politique américain, le Parti conservateur dénonçant la « culture de la pauvreté » qui règnerait dans ces quartiers.

Une autre théorie à succès tentant d'expliquer la concentration de la pauvreté est celle du capital social, entendu comme l'ensemble des liens sociaux permettant la coopération au sein d'un groupe. Selon la thèse influente de R. Putnam (2000), la société américaine voit l'ensemble de son capital social décliner depuis le milieu du 20ème siècle. Le capital social se subdivise en deux type de sous-catégories : le « *bonding social capital* », ensemble de liens « forts » qui unissent des individus de condition semblable, et le « *bridging social capital* », c'est-à-dire les liens « faibles » entre des individus et des groupes hétérogènes. Cette théorie a profondément renouvelé le regard porté sur les quartiers pauvres, et elle a également eu un impact important sur les politiques de lutte contre l'exclusion visant les territoires les plus en difficulté : le nouveau discours politico-administratif sur les quartiers de relégation perçoit la prégnance des liens forts sur les liens faibles comme conduisant à accroître l'isolement ethnique et social des populations résidentes. Par ailleurs, le défaut de liens « faibles », qui facilitent la mobilité professionnelle dans les sociétés post-industrielles, expliquerait le fort taux de chômeurs, de titulaires d'emplois dévalorisés et de précaires parmi la population de ces quartiers. Ainsi, les liens sociaux des anciens quartiers ouvriers n'offrent pas l'accès à la mobilité sociale car celle-ci dépend de d'ouverture vers d'autres mondes sociaux. Cette approche a été récemment durcie par des sociologues recourant aux techniques d'analyse systématique des réseaux sociaux des individus vivant dans les quartiers pauvres. Par exemple, une étude récente menée sur les réseaux personnels de 209 individus pauvres dans sept quartiers de São Paulo tente d'analyser finement la manière dont s'articulent réseaux sociaux, ségrégation et sortie de la précarité. Ses résultats tendent à nuancer certaines analyses trop hâtives sur le poids du capital social dans la pauvreté. Elle démontre ainsi que si les contextes relationnels déterminent en partie l'accès des individus aux biens et services du marché, provoquant une aggravation de la pauvreté chez certains, les effets de la ségrégation ont également tendance à être par ailleurs contrebalancés par les réseaux dont les individus font partie. Les réseaux sont donc susceptibles de renforcer comme d'atténuer les conséquences de l'isolement d'origine spatiale (Marques, 2012). En France également, les réseaux familiaux et de voisinage constituent toujours un facteur important dans la sortie de la précarité, notamment en ce qui concerne les populations issues de l'immigration (Delcroix, 2005).

Malgré cette vision plus nuancée du rôle du capital spatial dans la ségrégation et la pauvreté permise par le traitement informatique des réseaux individuels, les discours à portée généralisatrice sur le capital social dans les banlieues françaises ont conduit à une nette inflexion dans la politique de la ville, perceptible depuis les années 1990 et institutionnalisée avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000 : désormais, la lutte contre l'exclusion repose moins sur le développement endogène des quartiers de relégation, que sur l'avènement de la mixité sociale. Le côtoiement quotidien de populations dotées d'autres formes de capital social, celles notamment qui sont les plus utiles dans la vie professionnelle, permettrait la sortie de la « spirale de ghettoïsation ». Induisant un retour à la vision des quartiers pauvres comme des quartiers de « classes dangereuses » (Masclet, 2005), comportant des risques de destruction des solidarités de quartier (Costes, 2010) et d'approfondissement de la gentrification, conduisant à une simple relégation de l'exclusion par-delà les frontières de la ville (déjà enclenchée par la libéralisation du marché du logement) (Charmes et Rousseau, à paraître), ce nouveau référentiel se base de surcroît hâtivement sur des théories issues de la sociologie nord-américaine pourtant très controversées (Fol, 2009). Toutefois, celle-ci convergent sur un point : la mobilité est invoquée comme moyen de sortir de l'isolement spatial et social créé par la ségrégation (Fol, 2010). En d'autres termes, les quartiers ouvriers et leurs formes traditionnelles de solidarité, autrefois conçus par les élites urbaines de l'ère industrielles désireuses de loger la main-

d'œuvre à proximité des usines, sont désormais perçus comme obsolètes par les élites gouvernant la ville post-fordiste en raison de l'incitation à l'immobilité spatiale que produirait leur sur-socialisation (Rousseau, 2012). Ce processus est encore plus clair en ce qui concerne les quartiers de grands ensembles, émanations mêmes de la ville fordiste apparaissant d'autant plus déconnectés dans la ville post-fordiste. Dans l'ensemble, ces théories reposent sur une lecture essentialiste du « ghetto » pauvre, un endroit qui serait dépourvu des réseaux nécessaires pour limiter les effets de la crise économique. Par exemple, Wacquant écrit dans un ouvrage influent :

> « Les données de notre enquête indiquent que non seulement les résidents du cœur du ghetto ont des liens sociaux moins denses et plus lâches, mais aussi qu'ils tendent à avoir des attaches de moindre valeur sociale, telles que les mesure le statut socioprofessionnel de leurs partenaires, parents, frères, sœurs et meilleurs amis, par exemple. Bref, les Noirs de Bronzeville possèdent des volumes de capital social bien moindres. Vivre dans l'hyperghetto implique un isolement social accru » (Wacquant, 2006 : 123).

La coupure spatiale des quartiers de relégation vis-à-vis de la ville post-fordiste conduirait ainsi à accroître l'isolement de ses habitants. En effet, si les quartiers ouvriers de la ville industrielle présentaient déjà un caractère relativement exclusif (même si la vision, nous l'avons montré dans le chapitre 1, est discutable), ils restaient pourtant connectés à un arrière-pays, qu'il se situe aux franges mêmes de la ville en ce qui concerne les populations issues de l'exode rural, ou dans le pays d'origine en ce qui concerne les populations immigrées. Cette connexion du quartier ouvrier à l'arrière-pays constituait une sorte d'« amortisseur spatial » en cas de problèmes sociaux, et notamment de chômage (Piore, 1979). La coupure progressive des liens entre citadins et ruraux sous l'effet de la restructuration économique (pour le cas des villes marocaines, voir chapitre 1) prive ainsi les habitants des quartiers en difficulté des anciennes ressources extérieures. A cet égard, la reconnexion de la ville à la campagne, qui est l'une des politiques innovantes mises en œuvre par certaines municipalités du Sud actuellement (la ville brésilienne de Curitiba et son programme « nourriture contre déchets » en fournissant un excellent exemple) apparaît comme un levier pertinent de lutte contre l'exclusion.

D'autre part, la solidarité dans les quartiers ouvriers prenait également la forme d'un « amortisseur familial » organisé autour de la mère de famille (Schwartz, 1990) et qui se matérialisait sous des formes variées, de l'hébergement plus ou moins provisoire des enfants majeurs jusqu'à l'aide à la recherche d'un logement et au « piston » en matière d'embauche (Young et Willmott, 2010). De ce point de vue, l'affaiblissement des solidarités familiales sous le double effet de l'entrée des femmes sur le marché du travail (Schwartz, 1990) ainsi que de la dégradation générale de la situation de l'emploi dans ces quartiers (Wacquant, 2006) prive également ses habitants de ressources précieuses. Par ailleurs, s'il existait déjà parfois une tension entre solidarité familiale et solidarité de quartier dans les quartiers ouvriers (cf. chapitre 1), celle-ci semble s'être considérablement renforcée dans les quartiers pauvres des villes françaises contemporaines : toutes deux se construisent désormais par opposition à un monde extérieur souvent représenté comme hostile (Lapeyronnie, 2008). Par exemple, les actions menées par le principale organisme HLM présent dans la cité des Tarterêts ainsi que par la mairie d'Evry afin de favoriser le retour à l'emploi d'habitants du quartier (création de petites entreprises intervenant dans le quartier à la demande du logeur) sont vécues comme « la preuve que des entreprises normales ne veulent pas venir là, et que les habitants n'ont pas droit à la même qualité de services qu'ailleurs » (Allen, 2003 : 67).

3.2. Solidarités contraintes

Couplée à l'affaiblissement du lien familial prévalant dans les quartiers ouvriers sous l'effet de la précarisation de l'emploi, l'accroissement de la ségrégation spatiale dans les quartiers de relégation débouche sur la création de nouvelles formes de lien social axées sur ce que T. Sauvadet (2006) qualifie de « capital guerrier » et qui désigne une capacité reconnue à agir dans des situations violentes accrue par des aptitudes relationnelles et charismatiques spécifiques. Ainsi, si la plupart des habitants de la cité étudiée par Thomas Sauvadet utilisent peu son espace public, celui-ci se voit au contraire surinvesti par une fraction (environ 10%) des jeunes du quartier qui constituent celui-ci en un véritable « support identitaire collectif ». Selon le sociologue, ce groupe peut s'analyser comme une « association par similitude et proximité » et les formes de solidarité qui s'y nouent s'apparentent à des formes de « protections rapprochées » qui « se nourrissent de l'insécurité sociale dont sont victimes ces jeunes (…). La désorganisation structurelle impose, au fil du temps, la production d'une organisation sociale locale » (Sauvadet, 2005 :161). Il s'agit donc de formes de solidarité axées notamment sur ce que l'auteur qualifie de « capital guerrier » et qui apparaissent comme largement contraintes par l'accumulation de stigmates (jeunesse, pauvreté, manque de qualification, origine immigrée etc.). Autour du groupe central s'agrègent un second ensemble constitué d'enfants et d'adolescents et pour lesquels la fréquentation du groupe n'apparaît que comme une étape au cours de laquelle ceux-ci font l'apprentissage, au contact des « grands frères », d'une forme de solidarité largement contrainte par le stigmate externe pesant sur la cité : donc et contre-dons, troc, prêts (y compris d'argent), solidarité face à la police etc. Le groupe central lui-même se caractérise par une cohésion instable : fragilisée par son caractère illégal, elle est sans cesse déstabilisée par des conflits, ceux-ci étant susceptibles de renouveler le lien social à l'intérieur du groupe et avec les groupes extérieurs, entre coopération et compétition : « les temps sociaux où s'exprime une solidarité « communautaire » (lutte collective contre le stigmate, ambiance festive et fraternelle, entraides entre alter ego…) cohabitent avec des logiques micro-sociétaires brutalement capitalistes (division du travail engendrée par l'économie du cannabis, logiques de distinction, logiques utilitaristes propres à une économie de « débrouille », voire de « survie ») et se conjuguent à une anthropologie de l'honneur où la force a toujours fait le droit, où le capital physique est déterminant » (Sauvadet, 2005 : 174).

Le déclin simultané des formes de solidarité reposant sur la famille, le voisinage et le lieu d'origine doit donc être analysé avant tout comme reposant sur une mutation économique et politique structurelle conduisant à la dislocation des quartiers ouvriers (Wacquant et Wilson, 1989). Il n'est donc pas étonnant de constater que l'une des manières dont les liens se recomposent prend appui sur une forme spécifique de liens économiques, entrepreneuriaux, avec le développement rapide de l'économie informelle, laquelle rapprocherait ici les trajectoires des quartiers pauvres des métropoles du Nord de celle des villes du Sud[28]. Ces liens prennent ici la forme de travail au noir ou de commerce souterrain. Aux Etats-Unis comme en Europe, ce « travail invisible » semble par ailleurs se séparer de plus en plus nettement de l'économie officielle sous l'effet notamment de l'intérêt croissant qu'il constitue pour les organisations criminelles (Leonard, 1998). Le développement des trafics, notamment

[28] Le parallèle avec les villes du Sud, qui constitue un cas extrême de certaines dynamiques associées à la ghettoïsation dans les villes du Nord, est ici particulièrement intéressant : dans les villes du Sud et notamment en Afrique, le développement massif de l'activité informelle couplé à une gouvernance urbaine devenue une sorte de « coquille vide » sous l'effet des programmes d'ajustement néolibéraux conduit selon A. Simone à la formation de « villes pirates » où la « piraterie » apparaît pour les citadins comme « un moyen de négocier la vie urbaine quotidienne » et de se procurer l'ensemble des besoins nécessaires (terre, eau, électricité etc.) (Simone, 2006).

de drogue, dans les quartiers pauvres des métropoles françaises, constitue l'exemple le plus spectaculaire de la structuration de l'économie informelle. Si cette activité peut fournir la clé d'un enrichissement pour une poignée d'individus, la plupart des employés des réseaux considèrent le deal comme un moyen provisoire pour « boucler les fins de mois » alors que les canaux vers l'emploi légal apparaissent bouchés (Kokoreff, 2003). En ce sens, l'économie informelle participe pleinement de la régulation sociale des quartiers paupérisés. Mais cette forme de régulation est atteinte au prix de la montée de l'insécurité. L'existence de ces trafics est indissociable des relations de solidarité fondées sur le quartier, lesquelles permettent en effet de prévenir les descentes de police (Bronner, 2010).

Loin d'apparaître comme un amortisseur ou un palliatif à la structuration du précariat dans les quartiers pauvres, le développement de l'économie informelle contribue au final à renforcer le creusement des inégalités et à institutionnaliser l'exclusion (Pahl, 1987). De ce point de vue, la comparaison entre des études de gangs urbains menées à différentes époques constitue un angle pertinent pour saisir la mutation de l'affiliation à un gang dans les anciens quartiers ouvriers frappés par la désindustrialisation. Dans une étude classique menée par l'Ecole de Chicago dans les années 1920, F. Thrasher (1963) montre comment l'affiliation d'un adolescent à un gang de rue dans la « zone interstitielle » pauvre de Chicago doit s'analyser avant tout comme une réponse à la désorganisation sociale qui caractérise le quartier, mais aussi aux conflits entre les communautés. Toutefois, la plupart des gangs sont éphémères et le gangster entré dans l'âge adulte, trouve un emploi et quitte le gang. L'affiliation à un gang, pour l'école de Chicago, est donc une simple étape transitoire dans la vie du migrant. Cette analyse contraste fortement avec celle menée dans les années 1980 par J. Hagedorn (1988) sur les gangs de rue de Milwaukee, ville industrielle en déclin de la Rustbelt nord-américaine. Celui-ci propose une analyse bien plus pessimiste de la persistance des gangs sous l'effet de la restructuration économique : la désindustrialisation bloque le processus naturel par lequel les individus autrefois quittaient le gang en entrant dans l'âge adulte, privant ainsi les jeunes désaffiliés de Milwaukee de l'échelle leur permettant de quitter la délinquance. J. Hagedorn constate au contraire une « institutionnalisation des gangs comme moyen pour les jeunes adultes de faire avec la détresse économique et l'isolement social ». Les membres des gangs de Milwaukee aujourd'hui appartiennent à l' « underclass », un segment de la société exclu durablement de la participation à l'économie formelle.

Si la situation des ghettos américains est scrutée avec inquiétude par de nombreux élus, responsables administratifs et par certains chercheurs, plusieurs travaux ont démontré que la situation des quartiers pauvres des grandes villes françaises restait incomparable, les niveaux de pauvreté et de chômage y restant par exemple incomparables, notamment du fait de la persistance des politiques sociales (par exemple, Wacquant, 1992). De même, D. Lepoutre (1997) explique comment l'immense majorité des adolescents qu'il a côtoyés à la cité des Quatre Mille à la Courneuve parviendra à se défaire de la « culture de la rue » lors de l'entrée dans l'âge adulte, en établissant des liens en-dehors du quartier. Le modèle du quartier pauvre comme lieu d'apprentissage d'une sociabilité transitoire vers une intégration à l'échelle de la grande ville décrit par l'Ecole de Chicago au début du 20ème siècle ne se romprait donc pas définitivement avec la transition vers la ville post-fordiste. Au-delà de la particularité des situations locales, le problème est pourtant que les travaux concluant à l'absence de ghettos en France reposent sur des données obtenues dans les années 1990 (Kokoreff, 2009). Or la situation a changé depuis les années 2000, sous l'effet de la néolibéralisation des politiques sociales (cf. chapitre 1) mais aussi d'une dégradation générale de la situation économique touchant avant tout les quartiers pauvres, et enfin du gonflement dans les métropoles françaises d'une formidable bulle immobilière dont les effets sur la capacité intégratrice de la

ville dans son ensemble n'ont pas (encore ?) fait l'objet de recherches approfondies. C'est pourquoi il faut accueillir avec attention le travail de D. Lapeyronnie (2008), qui choisit de réhabiliter le terme de « ghetto »[29]. Le quartier qu'il observe, modelé de l'extérieur comme de l'intérieur par l'expérience du racisme, apparaît en effet comme « un lieu où cette population a fini par fabriquer des modes de vie particuliers, des visions du monde organisées autour de valeurs qui lui sont propres, bref une forme d'organisation sociale qui lui permet de faire face aux difficultés sociales et d'affronter les blessures infligées par la société » (Lapeyronnie, 2008: 11). Pour autant, le quartier qu'il observe est loin d'être homogène. Il est traversé par de multiples fractures sociales, générationnelles, ethniques et sexuées. En ce sens, le quartier pauvre des villes françaises post-fordiste apparaît bien aujourd'hui comme le descendant naturel des quartiers ouvriers dont le caractère homogène et la solidarité axée sur une condition commune se fissuraient déjà à l'époque fordiste (cf. chapitre 1).

3.3. Solidarité et nouvelles mobilités

Loin d'apparaître pour autant comme un lieu d'isolement social, les quartiers pauvres des villes françaises maintiennent un haut degré d'intensité sociale. Dans son enquête sur la vie quotidienne dans la cité des Quatre Mille à la Courneuve, l'ethnologue D. Lepoutre (1997) relate ainsi comment, invités à citer leurs connaissances au sein du quartier, certains adolescents donnent le nom de plus de mille personnes. Les institutions et services publics, bien que rares, constituent clairement toujours une ressource fondamentale, de même que le tissu associatif (Allen, 2003).

Par ailleurs, les populations des quartiers pauvres ne sont ni immobiles, ni déconnectées des flux mondiaux traversant la ville post-fordiste. Aux Etats-Unis comme en Europe, ces quartiers sont souvent fortement équipés en moyens de télécommunication internationaux. Parmi les travailleurs précaires de la restauration observés par Y. Jouffe (2010), ceux qui visent prioritairement des objectifs professionnels parviennent à utiliser les outils de communication et à combiner les moyens de transport pour accéder à l'emploi : si les conditions de transport sont éprouvantes, la thèse du « piège spatial » doit donc être nuancée. Une étude de Melissa Gilbert sur les stratégies de survie des femmes pauvres dans un quartier noir de Worchester montre ainsi comment l'ancrage spatial agit à double tranchant : il peut s'avérer une ressource tout autant qu'un piège, selon la manière dont le racisme structure l'expérience de ces femmes (Gilbert, 1998). L'ancrage spatial offre également paradoxalement une possibilité accrue de mobilité afin d'accéder à l'emploi en ce qui concerne les mères de famille : les réseaux de solidarité familiaux et amicaux jouent un rôle important dans la garde d'enfants, permettant aux femmes des quartiers pauvres de travailler. Ce rôle de la solidarité de proximité a été démontré tant dans les cas américains que français (Edin et Line, 1997 ; Gilbert, 1998 ; Fol, 2010).

[29] Le débat sur la pertinence de qualifier les quartiers pauvres des villes françaises de « ghettos » est bien borné par M. Kokoreff (2009) : « On ne peut pas continuer à faire comme si nous étions confrontés aux mêmes configurations et problématiques que dans les années 1980. Il y a manifestement deux interprétations possibles pour comprendre ce processus. L'une consiste à prendre acte des formes de paupérisation sociale et de marginalisation urbaine qui travaillent les espaces de relégation dont certaines cités et grands ensembles sont le symbole, sans aller jusqu'à considérer que la radicalisation de cette situation conduit au ghetto, mais sans non plus occulter le poids de l'histoire sociale de l'immigration et du racisme. L'autre hypothèse franchit le pas, considérant que, face aux effets conjugués de la pauvreté, de la relégation et de la discrimination, le racisme ne vient pas donner sens à cette logique : il participe à la formation du ghetto, ce qui renvoie à la logique coloniale. »

En plus de ces mobilités quotidiennes reliant les quartiers pauvres au reste de la métropole, les quartiers pauvres sont également au centre de flux internationaux, participant ainsi là encore pleinement à l'émergence de la métropole post-fordiste. Toutefois, la mobilité internationale n'y prend pas la forme de celle des quartiers en voie de gentrification. Les migrations au sein des quartiers pauvres ont en effet considérablement évolué depuis la classique mobilisation de main-d'œuvre permanente caractérisant l'ère fordiste. Il s'agit désormais de flux mettant en réseau plusieurs villes dans plusieurs pays et tirant notamment partie des différentiels de droits de douane pour opérer sur un commerce d'import-export « *poor-to-poor* ». Les quartiers pauvres des grandes villes françaises sont dès lors reconnectés à ce qu'A. Tarrius nomme des « territoires circulatoires » transnationaux régis par des régulations et des normes spécifiques, qui impliquent une réactivation des solidarités du quartier ouvrier, lesquelles se modifient en « changeant d'échelle »:

> « [Ces régulations], signifiées par des sortes de « notaires informels », concernent les valeurs d'honneur attachées aux échanges de parole (respect des engagements commerciaux, maintien d'une forte distance aux économies souterraines mafieuses…) caractéristiques de ces économies souterraines là, mais encore aux régulations familiales (maintenir une carte de séjour pour les circulants, accueillir d'autres migrants de ce type, gérer seule la famille pour une épouse de transmigrant) (…). Ce glissement de l'accueil sédentaire national aux circulations transnationales, de l'*im*-migration aux mobilités internationales, apparemment « libérateur » des contraintes d'une plus ou moins forte intégration, se paie au prix fort d'une aliénation grandissante aux dispositifs citoyens de solidarité » (Tarrius, 2010 :159).

3.4. Des solidarités « ethniques » ?

Les quartiers pauvres des villes américaines constituent toujours le lieu d'expression d'une solidarité ethnique, même si celle-ci constitue une ressource différenciée selon les groupes et les territoires. G. Suttles (1968) a bien mis en lumière la différenciation ethnique dans la « zone de transition » de Chicago, montrant comment cette différenciation, qui prend des formes multiples (délimitations territoriales, codes vestimentaires et langagiers, attitudes corporelles, rapport à l'espace public etc.), traduit en fait la structuration d'un ordre social au sein du quartier pauvre qui repose sur de véritables oppositions entre les groupes ethniques. La plus constante est celle entre les Italiens (fréquemment propriétaires de leurs logements et de multiples commerces, connectés à leur région d'origine, membres de multiples associations et intégrés dans les administrations locales) et les Noirs (fréquemment locataires, coupés de leur région d'origine, faiblement présents dans la vie associative et dans les administrations locales). La lecture des solidarités et des rivalités ethniques dans les villes nord-américaines dominée par l'influence de l'Ecole de Chicago a récemment connu une controverse. Dans une thèse basée sur une enquête de grande ampleur, R. Putnam (2007) montre ainsi que l'augmentation de la diversité ethnique au sein d'un quartier diminue la confiance entre, mais également à l'intérieur des groupes ethniques, contredisant ainsi tant la théorie du conflit que celle du contact prévalant dans l'étude des relations interethniques aux Etats-Unis. Cette baisse générale de la confiance dans les quartiers à haut degré de diversité ethnique se traduirait notamment par une moindre confiance dans les institutions politiques, une moindre confiance dans la capacité du groupe à coopérer dans un objectif commun, et au final une moindre capacité à tisser des relations amicales et un repli conséquent sur la sphère individuel.

Dans les villes d'Europe, et notamment en France, la situation est pourtant plus nuancée. D'une part, la tradition assimilatrice de l'Etat-nation français envisage l'intégration sur une base individuelle et non communautaire (Schnapper, 1991). D'autre part, les services publics restent présents dans les quartiers pauvres et les politiques sociales, malgré leur inflexion

néolibérale et leurs limites actuelles (cf. chapitre 1), rendent moins prégnante la solidarité sur une base ethnique (Wacquant, 2006). Tout comme le racisme interethnique apparaît pourtant comme une réalité des quartiers pauvres français (Lapeyronnie, 2008), la solidarité entre membres d'une même ethnie reste prégnante. Les familles immigrées, en particulier, trouvent dans le quartier pauvre des relations de convivialité favorisées par l'origine culturelle et une expérience commune, lesquelles débouchent fréquemment sur des initiatives associatives (Avenel, 2004). La volonté d'agir sur les relations interculturelles au sein du quartier s'appuie notamment sur des initiatives associatives telles que les « femmes-relais » qui renouvellent le travail social depuis sa marge en agissant sur les « codes culturels » afin d'associer les habitants des quartiers à des actions locales, de faciliter leur accès aux institutions et de renforcer la solidarité de quartier (Madelin, 2007).

La solidarité sur la base d'une origine géographique commune n'en reste pas moins réelle, et une approche analyse ainsi la fréquence de l'entrepreneuriat au sein des populations immigrées par l'existence de « ressources ethniques » qui leur permettraient de compenser leurs handicaps de classe ou la discrimination qui les affecte. Parmi les « ressources ethniques », on trouve justement en premier lieu la solidarité et la confiance : l'appartenance au groupe ethnique atténuerait la compétition entre entrepreneurs, encouragerait le soutien mutuel, accroîtrait la fiabilité des partenaires en affaires (notamment dans des situations de commerce informel où aucun contrat n'officialise l'échange), réduirait les coûts de transaction, et fluidifierait la circulation et le partage d'informations (Pécoud, 2012). Dans le contexte français, l'entrepreneuriat ethnique est pourtant moins présent dans les secteurs à forte création de valeur, prenant surtout la forme du petit commerce, notamment dans les quartiers les plus paupérisés tel celui du Cul-de-Four à Roubaix où il fait figure d'unique passerelle vers la sortie de la précarité (Duprez et Hedli, 1992). Il prend également la forme de véritables systèmes « alternatifs » d'entraide financière, comme les tontines d'épargne et de crédit mises en place par les migrants maliens et sénégalais (Dieng, 2002). De plus, dans un contexte de mondialisation économique, les liens ethniques permettraient aux immigrés d'avoir recours à des réseaux transnationaux pour développer leur entreprise à l'étranger (Portes, Guarnizo et Haller, 2002). Toutefois, si la « solidarité ethnique » constitue bien une ressource clé dans pour les entrepreneurs français d'origine immigrée, elle constitue également rapidement un poids dont l'entrepreneur tente de se dégager en renégociant son rapport à la communauté. Etudiant les trajectoires d'entrepreneurs d'origine maghrébine, M. Madoui conclut ainsi sur la « phase marquée par une tension larvée où l'entrepreneur issu de l'immigration tente de bouleverser et déstabiliser l'ordre communautaire mais sans pouvoir remettre en question le poids de la famille et du groupe dans le fonctionnement de l'entreprise. N'ayant pas pour l'heure les moyens de son entière autonomie et conscient qu'il reste dépendant de la famille et de la communauté pour ce qui est du financement et des réseaux clientélistes fournis pour l'essentiel par la communauté, l'entrepreneur d'origine maghrébine est contraint d'entretenir cette relation de tension permanente entre son désir d'individuation et son souci de ne pas rompre les liens avec les membres de sa communauté. Au fur et à mesure que se développent leurs entreprises et se diversifient leurs activités, les entrepreneurs d'origine maghrébine (…) ne veulent plus être perçus comme des agents sociaux – mus par la seule logique d'assistanat – reproduisant à l'identique les positions sociales de leurs parents mais comme des figures d'innovation et comme les artisans d'une mobilité sociale ascendante… » (Madoui, 2006 : 260).

3.5. Penser la reconnexion

Si les quartiers pauvres des villes françaises sont donc loin d'être dépourvus de ressources sociales leur permettant d'être le site d'une solidarité empruntant plusieurs canaux, il convient à présent de changer d'échelle et de revenir à l'image d'une métropole post-fordiste fragmentée qui sert de fil conducteur à ce chapitre. On peut en effet penser avec A. Novy et al. (2012 :1879) que « bien que l'impact [de la polarisation socioéconomique] sur la cohésion locale puisse être positive à l'intérieur d'une *gated community*, l'exclusion sociale au sens de la ségrégation entre les quartiers riches et pauvres pourrait bien s'accroître, menaçant par là-même la cohésion de la ville dans son ensemble et donnant lieu à des troubles comme dans le cas de la jeunesse protestataire des villes européennes en 2011. » Dès lors, il s'agit de penser les conditions d'émergence de nouveaux canaux de solidarité à l'échelle de la métropole. La structuration politique actuelle des communautés urbaines limite à l'heure actuelle les possibilités d'une redistribution à l'échelle de la grande ville (cf. chapitre 1). Pourtant, des initiatives solidaires à destination des quartiers pauvres et en provenance de quartiers plus riches émergent depuis une quinzaine d'années. Celles-ci peuvent prendre des formes diverses, mais celles qui relèvent de l'éducation et de la formation semblent parmi les plus intéressantes. Il est en effet établi que l'aiguisement de la compétition scolaire sous le double effet de la massification scolaire et de la tertiairisation de l'économie contribue à renforcer la ségrégation urbaine. Ainsi, si la fermeture sociale de nombreuses petites communes repose sur un détournement de l'esprit initial de la carte scolaire (Charmes, 2007), certaines initiatives, s'inspirant des programmes nord-américains de discrimination positive, visent au contraire à dresser un pont, à l'échelle métropolitaine, entre territoires richement dotés en capital scolaire et territoires plus faiblement pourvus. Les Conventions éducation prioritaire visant à étendre le périmètre géographique (et donc, social, selon l'approche territoriale française en la matière) du recrutement de Sciences-Po en fournissent un bon exemple, même si ces programmes débouchent notamment sur un effet imprévu : ils rendent visibles et compréhensibles « l'étanchéité des mondes sociaux et scolaires » par les élèves des établissements scolaires des quartiers pauvres (Oberti *et al.*, 2009). Mentionnons également les programmes d'ouverture sociale des grandes écoles et des classes préparatoires parisiennes étudiés par A. Allouch et A. van Zanten (2008), qui visent à permettre à des jeunes étudiants issus des couches populaires d'intégrer les voies de formation de l'élite française. Ces programmes débouchent cependant sur plusieurs limites : les tuteurs, étudiants des grandes écoles et issus des classes dominantes, jouent avant tout un rôle d' « acculturateurs » pour les bénéficiaires des programmes, dont les compétences acquises avant de rejoindre le programme sont disqualifiées (malgré leur bonne volonté, les tuteurs font montre d'un fort « racisme de classe » lors de leurs réunions communes).

A côté de ces formes de solidarité institutionnalisées, qui ne visent qu'une amélioration à la marge de l'ordre urbain post-fordiste, les territoires en déshérence constituent également le site de d'initiatives et de politiques de développement innovantes. Celles-ci visent également à rétablir le lien entre les quartiers pauvres et les quartiers riches. Toutefois, ceux-ci n'y apparaissent plus comme de simples « réceptacles » mais bien comme les émetteurs de nouvelles initiatives autour des thématiques liées à l'agriculture urbaine et à une redistribution des savoir-faire en matière de jardinage, mais aussi de produits alimentaires, qui aurait pour épicentre les quartiers défavorisés des métropoles. Ces initiatives solidaires innovantes ont souvent pour origine la réorientation de professionnels du développement, un secteur dont les filières se renouvellent et au sein duquel la mobilité professionnelle et géographique s'accroît, avec de fréquents passages entre villes du Nord et villes du Sud (Le Naëlou, 2013). De ce point de vue, il est intéressant de constater que le transfert de « bonnes pratiques » en matière de solidarité urbaine semble suivre désormais également un axe Sud-Nord. Par exemple, la société Upcycle, créée par un professionnel du développement suite à une idée surgie en

observant des pratiques citadines dans des villes africaines, recycle du marc de café en terreau pour des champignons de Paris cultivés et distribués par des personnes en situation d'exclusion et consommées dans des restaurants de grand standing.

Ces initiatives spontanées restent toutefois isolées. Réaliser pleinement leur potentiel de réintégration de la ville fragmentée nécessiterait de franchir avec succès le cap de l'institutionnalisation, ce qui en France pose problème (cf. chapitre 1). Le déclin profond de nombreux quartiers et villes en France apparaît toujours traité sous un angle moralisant. Il débouche sur des politiques néolibérales, elle celle de la mixité sociale, qui ne réintègrent la ville post-fordiste que de manière artificielle. Pourtant, le déclin peut apparaître pour une chance de renforcer la cohésion et la solidarité à l'échelle de la ville dans son ensemble. De ce point de vue, certaines politiques récemment apparues dans les villes nord-américaines s'avèrent ici particulièrement intéressantes. Signalons ici la politique de « *smart shrinkage* » mise en œuvre par exemple dans l'ex-bastion sidérurgique de Youngstown, et qui consiste à accepter l'idée de déclin de la ville en la considérant non plus comme une malédiction, mais comme l'opportunité de réaliser une ville plus cohésive. Cette stratégie (qui sera plus particulièrement développée dans l'étude de cas n°5) consiste à détruire certains quartiers caractérisés par une forte vacance des logements, à reloger les habitants dans les quartiers moins frappés par la crise et à consacrer les terrains libérés à un usage agricole et naturel, récréatif mais aussi productif, accessible à tous et notamment aux plus marginalisés. Bien sûr, ce type de politiques n'est pas sans limites. Mais elles nous paraissent une piste pertinente pour envisager l'avenir des zones urbaines en déclin françaises autrement que d'une manière misérabiliste et/ou entrepreneuriale. Toutefois, concevoir ce type de stratégies en France nécessiterait en premier lieu pour les pouvoirs publics à l'échelle locale comme nationale de reconnaître que le déclin structurel de nombreuses zones urbaines est un problème bien réel qui nécessite des solutions adaptées, ce qui n'est pas le cas actuellement. Par ailleurs, ce type de stratégies particulièrement innovantes en ce qui concerne la « reconnexion » de la ville nord-américaine post-industrielle puise ses sources dans une histoire déjà longue de développement endogène des quartiers, qu'il convient maintenant de présenter de manière approfondie.

4. Faire la ville solidaire par le Community Organizing: l'exemple états-unien (David Giband)

La question de la solidarité dans la ville américaine fait l'objet d'une littérature abondante, reposant principalement sur l'analyse de cinq décennies de « *community organizing* » au sein des quartiers déshérités des grandes villes des États-Unis (Bacqué, 2005 ; Boyte, 1980 ; Fisher 1994 ; Mc Knight et Kretzmann, 1984). Propre à la société urbaine étatsunienne, la dimension communautaire de la solidarité relève d'un ensemble de pratiques et de rhétoriques bien identifiées qui balancent traditionnellement entre deux tendances (Stall et Stoecker, 1998). D'une part, elle participe d'un activisme local hérité des mouvements progressistes de la fin du 19ème siècle qui ancre le mouvement (ou plutôt la nébuleuse communautaire) dans le champ de *l'urban activism* (par le biais du militantisme des *grassroot organizations* dans la tradition de l'action de Saul Alinsky à Chicago). Et d'autre part, elle relève d'une professionnalisation croissante dans le domaine de l'intervention urbaine et sociale au titre des sociétés de développement communautaire : les *Community Development Corporations* (CDC). CDC qui interviennent dans la lutte contre la pauvreté, le logement, l'emploi, l'éducation, l'environnement ou encore l'insertion des prisonniers et des délinquants. Implication rendue nécessaire dès les années 1970, lorsque l'aggravation de la crise urbaine

des quartiers péricentraux des grandes villes (les *Inner Rings* de Philadelphie, Baltimore, Detroit etc. ; Giband, 1998), le retrait des pouvoirs publics (dans un contexte de crise fiscale des grandes villes), la mise à mal de l'État-providence (dès l'administration Nixon) facilitent la mise en place de ce qui s'apparente à un tiers-secteur communautaire. Loin d'être uniforme et de se conformer aux seules *Community Development Corporations*, le *community organizing* est polymorphe et « désigne des formes d'organisation collective qui peuvent reposer sur différents ressorts emboîtés : culturels, ethniques ou relations de proximité » (Bacqué, 2005:48), sans parler des dimensions religieuses ou politiques qui l'animent. Forme visible et structurée de la solidarité urbaine, le *community organizing* se fonde sur le principe de la mobilisation d'une communauté (terme relativement flou ; Hillery, 1955 ; Knox, 1995) au sein d'un espace local singulier celui du *neighborhood* (désignant l'espace du quartier comme celui du voisinage), dont l'échelle varie selon les contextes et les modalités de l'intervention communautaire.

4.1. Une pratique de la solidarité inscrite dans « une conversation urbaine à plusieurs voix »

Le *community organizing* (par commodité nous conservons le terme anglais dont la traduction française dénature le sens) est entendu ici comme un ensemble de pratiques et de méthodes d'action de solidarité par le biais de mobilisations et d'organisations collectives rattachées à des communautés locales, elles-mêmes ancrées dans territoires urbains paupérisés et minorisés et à des représentations territoriales (incluant des dimensions ethniques, culturelles). Les ressorts de l'action communautaire relèvent de la proximité (prise dans des formes de voisinage), de la prise de conscience d'un destin commun, de l'identification de capacités locales, de la responsabilisation collective et des interactions avec les pouvoirs publics et le marché.

L'une des spécificités du *community organizing* tient à un positionnement volontariste de « tiers-acteurs communautaire » intermédiaire entre l'individu d'un côté et l'État et le marché de l'autre. Le mouvement qui s'est structuré dès les années 1960 et 1970 - dans le contexte des droits civiques puis de la crise urbaine - relève d'une histoire ancienne (Betten, Austin, 1990 ; Fischer, 1990). L'action communautaire s'est, en effet, construite sur des héritages relevant du mouvement progressiste de la fin du 19ème siècle, de la tradition caritative du travail social procédant de ressorts philanthropiques, syndicaux ou religieux et d'activisme local (*local activism*), le plus souvent en réaction à des politiques publiques. Rappelons aussi que l'action communautaire est intrinsèque à la construction de la nation américaine dont les principes fondateurs mêmes se rattachent à la théorie du *Covenant*, contrat liant une communauté de croyants – protestants fuyant les persécutions en Europe à la fin du 17ème siècle – à Dieu dans ce qui s'apparente à une terre promise. La communauté, au sens historique et culturel du terme, rejoint l'idée d'une petite communauté d'hommes (de croyants) qui se mobilise (loin de toute hiérarchie) pour la mise en valeur, la défense d'un territoire, de valeurs (culturelles, religieuses) de façon collective et solidaire. Notion relativement souple qui, au rythme de l'urbanisation du pays puis de l'installation des différentes vagues de migrants, s'est adaptée et désigne désormais des communautés de natures, d'échelles et de réalités très diverses (allant de la communauté au sens d'un collectif de résidents, à celle de communauté afro-américaine locale ou nationale, en passant par la communauté gay, lesbienne, végétarienne etc.).

Apparu avec la révolution industrielle, le *community organizing* associe dès l'origine des approches différentes, si ce n'est contradictoires. D'un côté, on retrouve la dimension moralisatrice de l'action sociale promue, par exemple, dans les *settlement houses* (centres d'oeuvre sociale) des groupes caritatifs religieux et conservateurs. Ces centres fournissent des services aux plus pauvres et instaurent dans le même temps des formes d'entre-aides et d'éducation. De l'autre, figure la dimension émancipatrice portée par les syndicats, les mouvements socialistes, anarchistes, ceux pour l'émancipation des Noirs, etc. Les deux approches se rejoignent dans une démarche globale (*comprehensive approach)* regroupant des actions dans le logement, l'éducation, la santé, la jeunesse,… Ces approches se caractérisent par une même implication dans l'espace local des quartiers déshérités (y compris dans leur traitement physique) et dans la recherche de formes de démocratie locale (n'excluant ni le paternalisme ni le communautarisme). Une des singularités du *community organizing* aux États-Unis est qu'il s'inscrit dans un dialogue permanent avec l'État (au sens des différents niveaux de pouvoirs publics) et le marché. Dialogue qui alterne contestation des politiques publiques - base constitutive dès les années 1960 *d'urban polical movements* enchâssés dans des dimensions territoriales, ethniques et solidaires (Fainstein et Fainstein, 1985) - et participation aux programmes fédéraux et locaux de lutte contre la pauvreté.

Le *community organizing* reste indissociable de trois notions structurantes : la communauté (*community*), le quartier/voisinage (*neighborhood*) et l'*empowerment* (responsabilisation). Ces trois notions sont difficilement traduisibles et relèvent d'acceptions sociales, politiques et culturelles propres à la société étasunienne. La communauté renvoie à des fondements identitaires, culturels et organisationnels spécifiques à la nation américaine. Le *neighborhood* fait référence à la proximité acceptée dans une double dimension spatiale (celle du petit quartier, souvent à l'échelle d'un ou plusieurs blocks ou pâtés de maisons) et sociale (celles des interrelations sociales de voisinage héritée de la *street corner society* ; Whyte, 1948 ; Anderson, 1993). Quant à l'*empowerment*, le terme désigne deux choses. La première le situe dans le champ du renversement des rapports de pouvoir en faveur des dominés alors que la seconde l'inscrit dans le domaine très libéral de l'entreprenariat local, ce qui souligne la pluralité sémantique et les ambiguïtés du mot (Bacqué et Biewener, 2013). D'un côté, « le terme vise à renverser les rapports classiques de domination entre l'État et la société civile en transférant des capacités de décision politique à cette dernière » (Gagnon, May, 2010: 22). Il repose sur l'« élévation de la capacité de pouvoir », celle-ci étant entendue comme « la maîtrise que les gens acquièrent individuellement ou collectivement sur le cours de leur vie » (Donzelot, 2006). L'*empowerment* est perçu comme une réponse politique à la fragmentation sociale et à la paupérisation de certaines aires urbaines. Il comporte une dimension subversive, du moins potentiellement, comme le signale Bernard Jouve (2006), à la fois parce que le concept remet en cause l'asymétrie des rapports entre la puissance publique et la société civile mais aussi parce qu'il suppose une plus grande prise en compte des aspirations des administrés, ce qui rejoint certaines thématiques liées à la démocratie participative. C'est ainsi que l'*empowerment* au chapitre de la démocratie locale contribue à concrétiser un « nouveau territoire de référence du politique à partir duquel il [est] possible de repenser, d'agir » (Jouve, 2006). De l'autre, il désigne de façon très explicite des formes d'engagement dans le développement local (porté par les sociétés de développement communautaire) en fonction de règles du jeu urbain posées par le désengagement de l'État et par le recours à des modes de financement et d'évaluation de l'action communautaire issus du monde de l'entreprise.

Trois formes de *community organizing* ont été identifiées (Fischer, 1994) que l'on retrouve sous l'appellation englobante de « *community based organizations* » (CBO) : le travail social, l'activisme politique et le développement communautaire (*community development*). Ces trois

formes de CBO visent principalement à agir contre la pauvreté et l'exclusion sociale des quartiers déshérités du pays.

- Le travail social, comme forme de *community organizing*, est apparu au début du 20ème siècle dans les villes industrielles de la côte Est et du Midwest sur fond de philanthropisme. Il s'agissait de fournir par la mobilisation communautaire des services aux habitants des quartiers pauvres : aides à l'emploi, soupe populaire, défense juridique, crèches pour les enfants, bains publics, etc. Le travail social se développe selon une approche qui considère la communauté comme un organisme social cohérent ancré dans l'espace du voisinage d'un groupe social (quartier ouvrier par exemple). L'intention consiste à construire un sens de la communauté (*community building*) en favorisant ou en fournissant des services aux populations défavorisées. Les *organizers* jouent un rôle central. Ces militants salariés ont pour objectif de mettre en relation les acteurs d'une communauté et de mobiliser les habitants afin de mettre sur pied des actions locales. Le rôle du *community organizer* est à la fois un « *enabler* » (« capaciteur ») qui aide les membres de la communauté à s'organiser et à se mobiliser (pour obtenir une crèche, une structure d'aides sociales pour les immigrants récents) et un avocat qui plaide la cause et les intérêts de la communauté auprès des pouvoirs publics (*advocacy and community organizing*).
- L'activisme politique diffère du travail social dans les modalités et les objectifs, même si les deux s'entremêlent. La communauté est ici appréhendée comme une entité politique minorisée qui, face à un groupe dominant, dispose d'un pouvoir d'agir, est capable de prendre le pouvoir et de développer localement des alternatives à l'action institutionnelle. Dans ce cadre, le rôle de l'*organizer* consiste à aider la communauté à comprendre le problème en terme de rapports de pouvoirs et à se mobiliser pour réagir. L'*empowerment* revêt ici les atours de la conscientisation politique et de la mise en mouvement d'un groupe par l'action locale (comme par exemple l'opposition dans les années 1960 aux programmes *d'urban renewal* dénoncés comme autant de *negro removal*).
- Enfin, les approches de type *community development* ou *neighborhood maintenance* voient la communauté comme un espace qui dispose d'une valeur marchande intrinsèque qu'il s'agit de maintenir ou de développer. La fonction du *community organizer* consiste à améliorer ou à maintenir la valeur physique et marchande de ces quartiers par des interventions dans le foncier et l'immobilier (résidentiel ou d'entreprises). Il prend la forme d'associations locales engagées dans l'entretien, la rénovation ou l'aménagement des quartiers selon des approches sectorielles (logement, commerce, propreté, etc.) dont les *community development corporations* sont l'archétype.

Ces trois approches du *community organizing* répondent à des temporalités, des objectifs et des modes d'action différents qui bien souvent se croisent et s'entremêlent. Si l'approche de type travail social est la plus ancienne, elle reste très prégnante aujourd'hui dans la fourniture de services sociaux auprès des populations les plus fragiles. On retrouve pêle-mêle : les centres sociaux pour les foyers monoparentaux (de type *community centers*), les services pour les néo-migrants (associations qui fournissent des aides sociales aux nouveaux arrivants : cours d'alphabétisation, programmes d'éducation sanitaire, aides judiciaires, etc. localisés tantôt dans les locaux des écoles de quartier, tantôt dans ceux des Églises), ou les centres pour

sans-abris. En ce qui concerne les approches de type activisme politique, celles-ci se sont développées surtout dans deux périodes de l'histoire américaine : les années 30 puis les années 1960 et 1970. L'activisme politique s'est développé et structuré selon le modèle initié à Chicago par Saul Alinsky dans la seconde partie des années 1930 (Alinsky, 1946 ; Horwitt, 1989). Le modèle de *community organizing* d'Alinsky repose sur l'idée d'une mobilisation et d'une prise de conscience de membres dominés d'une communauté locale et s'appuie sur quelques principes : un processus de décision démocratique, encourager le leadership local, l'organisation de la communauté est l'affaire des seules membres de la communauté, les organisateurs de la communauté sont invités à intégrer les leaders communautaires traditionnels (Églises, syndicats par exemple). A la suite d'Alinsky, dans les années 1960 de nombreux mouvements mettant en avant l'action politique des membres d'une communauté locale se sont multipliés à l'occasion du mouvement pour les droits civiques, pour les droits des étudiants, la non-violence, etc. jusqu'aux mouvements contemporains de type défense des gays et lesbiennes en passant dans les années 1970 par les *Black Panthers* et les environnementalistes. Le rôle et la place des *community organizers* fait débat au sein de ces organisations. De façon courante et suivant le modèle posé par Alinsky, afin d'éviter que les *organizers* ne deviennent des leaders, un système de rotation est mis en place tous les 5 ou 6 ans. Mais dans bon nombre de situations, ce système de mobilité montre ses limites. Se pose également la question de l'origine (ethnique, sociale ou géographique) de l'*organizer* et au-delà de sa représentativité au sein de la communauté qu'il défend et anime. Bien souvent, les *community organizers* sont étrangers aux communautés et aux quartiers dans lesquels ils s'investissent. Les décalages (outre ceux liés à l'appartenance ethnique ou religieuse) sont parfois délicats à gérer entre des *community organizers* issus des classes moyennes et sortant de l'université et des habitants issus des foyers les plus modestes.

Une partie de la littérature et de la rhétorique portée par les *grassroot organizations* concerne le fossé croissant qui sépare le *community organizing* (porté par les grassroot organizations en matière d'activisme politique et de travail social) du *community development* (porté par les CDC). Avec la crise puis la déprise urbaine affectant les quartiers déshérités des minorités afro-américaines, nombre de mouvements ont renoncé à l'activisme politique conscients des limites d'un tel engagement. Beaucoup considèrent que la résolution des problèmes politiques est moins une affaire locale que nationale pendant qu'au rythme des incitations fédérales le nombre de CDC va crescendo. Toutefois, le *community organizing* via l'activisme politique n'a pas disparu. Il reste très présent dans la contestation face à des projets invasifs pour les communautés pauvres (de type LULU : *Locally Unwanted Land Used* ; Kaufman, Smith, 1993), dans la mobilisation face à ce qui relève de *l'urban neglect* (abandon des pouvoirs publics comme par exemple la question de la vacance résidentielle à Philadelphie avec les activistes de *Take back our land*) ou bien encore dans l'activisme local (comme le mouvement des *Green Guerillas* à New York, mouvement d'activistes environnementaux et du droit des minorités qui associent défense des minorités, droits à l'environnement et promotion des jardins communautaires à New York).

Ce travail de mobilisation prend désormais deux formes. D'une part, on retrouve des mobilisations de type Alinsky dans des fédérations comme l'IAF (*Industrial area Foundation*, créée par Alinsky) ou PICO (*People Improving Community Through Organizing*) qui rassemblent des collectifs d'acteurs (Églises, syndicats, associations de résidents, associations de jardiniers etc.). On la retrouve sous l'appellation des *broad-, faith-, instituional* et autres *based-organizations*. Elles prolongent l'héritage d'Alinsky en fédérant sur un même territoire l'ensemble des acteurs (y compris les acteurs institutionnels locaux comme les Églises) afin de peser dans les négociations avec les pouvoirs publics. La seconde est celle de type post-

Alinsky où l'on retrouve des collectifs indépendants et non affiliés à des institutions religieuses ou syndicales. Il s'agit de collectifs auto-organisés visant à créer un rapport de force avec les institutions pour faire avancer et entendre leurs revendications par des actions collectives (manifestations, opérations médiatiques) tout en s'engageant dans l'action locale. Parmi les centaines d'exemples de community organizing de ce type, on peut citer celui d'une *grassroot organization* des quartiers nord de Philadelphie : *Philadelphia Urban Creators*. PUC est une *community organization* fondée par des militants environnementalistes et des artistes qui cherche à « *Educate, Energize, empower, unite* », en soutenant des initiatives autour de jardins communautaires : création de jardins, programmes éducatifs et programmes de réinsertion des délinquants par le jardinage.

ACORN (*Association of community organizations for Reform Now*) est un autre exemple intéressant de *community organizing* par les modalités de l'action communautaire (mêlant les trois dimensions du community organizing) et l'articulation des échelles d'action (locale et nationale). ACORN est la plus importante des fédérations de G.O des États-Unis. Apparue dans les années 1960 en faveur de la défense des populations des quartiers défavorisés, ACORN se définit comme un mouvement de justice sociale. Elle fédère plusieurs centaines (environ 860) d'organisations communautaires locales engagées dans la lutte contre la pauvreté, l'amélioration du logement, de l'éducation, de la santé des populations des quartiers pauvres. Elle fonctionne sur un mode d'autonomie financière et de gestion démocratique. Régulièrement objet de polémiques de la part d'élus du parti républicain - qui dénoncent un militantisme irresponsable et une mauvaise gestion des allocations fédérales - ACORN se positionne sur la scène urbaine nationale à la fois comme un acteur militant perturbant le jeu politique traditionnel et comme un partenaire qui localement peut gérer des fonds publics en faveur de programmes d'aides au logement. Toutefois, une partie de ces mouvements a laissé localement place à des associations de type développement communautaire centré sur l'espace du quartier (du voisinage, le *neighoborhood*) en fonction d'agendas et de financements dépendant des États fédérés et des agences fédérales.

4.2. « *Rebuilding community* » : professionnalisation et institutionnalisation de la solidarité communautaire

Dévastées par des décennies de crise économique et de déclin urbain, ces communautés (majoritairement afro-américaines) souffrent du poids de la relégation économique et sociale dans des quartiers frappés par le déclin démographique, les questions de logement (insalubrité, vacance résidentielle) ainsi que par la concentration des maux sociaux (chômage, violence, *redlining*, difficultés scolaires, etc.). Les manifestations les plus visibles de la solidarité communautaire tiennent, depuis près de trente ans, au travail des *Community development corporations* qui, en l'espace de quelques décennies, sont devenues des acteurs incontournables dans le développement, l'aménagement et la mobilisation des quartiers pauvres aux États-Unis. Toutefois, nombre d'auteurs appellent à distinguer le *community organizing* du *community development*. Le *community organizing* correspond davantage à un ensemble de pratiques militantes spécifiques, un répertoire d'action et un style organisationnel, qui le rendent particulièrement efficace pour mobiliser les habitants des quartiers paupérisés dans des situations de conflits, de déshérence ou d'abandon. Quant au *community development*, il se caractérise par une professionnalisation du développement communautaire (celui des CDC) dans des registres non militant et faiblement politisés : la production de logements pour les plus démunis et le développement économique des quartiers pauvres (Marwell, 2004).

Un recensement effectué en 2010 identifiait environ 4 600 CDC (contre 2 000 en 1998), produisant chaque année près de 98 000 logements abordables (*affordable housing*), 6,8 millions de mètres carrés de commerces et participant à la création de 75 000 emplois dans les quartiers pauvres des villes du pays (source : *Community wealth organization*, 2014). Derrière les chiffres, se profilent deux réalités. Premièrement, ces chiffrent traduisent la mise en pratique d'une solidarité pragmatique (popularisée par l'expression « *bricks and sticks* » : « briques et mortier ») qui, au titre de la lutte contre la pauvreté, s'est prioritairement investie dans la production de logements sociaux, de commerces et d'emplois au rythme des incitations fédérales ; elles-mêmes inscrites dans trois calendriers politiques successifs et non exclusifs: la guerre contre la pauvreté (les années 1960), le démantèlement de l'État providence (administrations Reagan et Bush, de 1980 à 1992) et les politiques de « *devolution* » et du Workfare (lancées par l'administration Clinton en 1996 et poursuivies par les administrations Bush et Obama). Deuxièmement, la montée en puissance du tiers-secteur communautaire traduit un changement dans la nature et les modalités d'organisation du *community organizing* dans les sociétés urbaines. En l'espace de deux décennies (1980 et 1990), on est passé de l'activisme local au travers de *grassroot organizations* comme modèle dominant (dont l'objectif consiste à mobiliser les habitants d'un quartier pour accélérer le changement et améliorer leurs conditions de vie) à ce que Yin (1998) qualifie de « systèmes locaux de développement communautaire ». Observant la montée en puissance des CDC, d'autres auteurs évoquent la mise en place d'un système de développement communautaire intégré qualifié de : « *community development industry* ». L'« industrie du développement communautaire » (Frisch et Servon, 2006) désigne une plus grande variété qu'auparavant d'acteurs, de stratégies, d'outils, de méthodes et de pratiques. Comme l'a montré Yin (1998), à partir de l'exemple de Cleveland, c'est avec l'administration Reagan que les CDC sont passées du statut de *grassroot organizations*, faiblement structurées et professionnalisées, à des modèles de développement communautaire bien intégrées aux calendriers de l'action urbaine et sociale. Elles reposent sur des interrelations et des partenariats structurés avec les différents niveaux de gouvernement concernés par la question des quartiers pauvres (municipalités, agences locales de développement, services des comtés, ministère du logement et du développement urbain : le « *Housing and Urban development* », HUD), mais aussi avec les fondations philanthropiques, les Églises ou bien encore le secteur privé (grandes entreprises, entreprises de l'immobilier).

Les politiques fédérales ont joué un rôle majeur dans ces changements. En parallèle au désengagement de l'État fédéral, au démantèlement des structures de l'État providence, les administrations fédérales ont banalisé les dispositifs d'incitation financière visant à reporter sur les CDC une partie de ce qui relevait de l'action publique dont le logement social, l'aide aux plus démunis (foyers monoparentaux, sans-abris) ou encore les soins et la santé pour les pauvres. La création de la *Local initiative support corporation* en 1980, celle de *l'Enterprise Foundation* en 1982 ou encore le programme *Low income housing tax credit* en 1982 jettent les bases d'une nouvelle organisation financière dans l'action en faveur des quartiers déshérités. Si les CDC deviennent éligibles à nombre de programmes et de subventions fédérales (principalement en faveur de la construction ou de la réhabilitation des logements abordables), ces changements révèlent surtout une diminution constante des crédits publics alloués, de façon plus large, au traitement des quartiers déshérités (Lowe, 2008). C'est le cas de certains programmes comme le *Home block grant program* de 1990 en faveur du *non profit housing* faisant des CDC les principaux acteurs de la production de logements abordables (*affordable housing*) pour les catégories sociales modestes. Quant à la *Welfare Reform Act* de 1996, scellant la fin de l'assistanat et le retour à l'emploi, elle délègue une

grande partie des programmes publics de retour à l'emploi aux CDC (Eliasoph, 2011). Ces dernières couvrent, dès le milieu des années 1990, la quasi-totalité des domaines de l'intervention sociale et urbaine : production de logements sociaux, programmes de retour à l'emploi, aides aux foyers monoparentaux, programmes d'éducation et d'alphabétisation pour les immigrants, gestion des dispensaires, sécurité, etc.

Dans ce contexte, les CDC se professionnalisent et développent leurs actions solidaires dans le cadre de réseaux locaux de partenariats et de financements croisés (Stocker, 1997). Elles s'inscrivent aussi dans des logiques de compétition pour l'allocation des ressources (fédérales, locales ainsi que celles des fondations privées). Se construit dans ces quartiers une solidarité professionnalisée qui associe au sein des CDC des représentants des habitants, des élus associatifs et un nombre croissant de professionnels issus de divers métiers : architectes, ingénieurs, juristes, administratifs, financiers, négociateurs mais aussi ceux nouveaux de l'organisation communautaire (comme les *community organizers, les community liaison managers* et *autres social and housing program managers*) venant se joindre aux travailleurs sociaux et militants des débuts. Certaines CDC emploient jusqu'à plusieurs dizaines de professionnels pour les plus importantes, reflet de compétences élargies.

Les approches développées par les CDC relèvent du « *neighborhood improvement* » et très peu du registre de la confrontation sociale ou de la revendication politique. Ce qui fait observer à certains auteurs que les CDC agissent davantage dans le registre de « l'*improvement* » (amélioration physique) des quartiers que dans celui de l'*empowerment* (responsabilisation par l'engagement) des habitants (Dreier, 1996). Pour de nombreux auteurs, ce positionnement dans le champ du développement local tient en partie au cycle de vie du *community organizing* et aux contraintes de l'environnement politique américain (Lowe, 2008). Les limites des *grassroot organizations* et l'agenda des politiques urbaines impulsés par le pouvoir fédéral ont conduit à un surinvestissement de l'action solidaire au sein des CDC, vecteur privilégié de la mobilisation communautaire.

À Philadelphie, l'histoire de la CDC *Allegheny West Foundation* illustre ces changements. Créée en 1968 par des militants de la cause noire de ce quartier déshérité du nord de Philadelphie (19 000 habitants), l'*Allegheny West Foundation* a pour objectif initial la défense des droits des Noirs et la promotion du développement social et éducatif des habitants du quartier. Dès les années 1980 la CDC, au rythme des incitations fédérales et de l'aggravation de la crise urbaine (multiplication des taudis et de la vacance résidentielle) se lance dans la réhabilitation des logements vacants et devient le principal acteur du logement social dans le quartier tout en renonçant à sa dimension militante. Actions que complètent des interventions dans l'éducation, le développement économique, la sécurité, la propreté ou encore l'aide aux personnes âgées. La CDC figure aujourd'hui au cœur d'un réseau local de partenariats et d'actions en faveur de la communauté noire et des plus modestes du quartier associant des fondations locales (*Philadelphia Economic Fund*, *United Negro College Fund*), des institutions (universités, hôpitaux), l'Eglise baptiste ainsi que des entreprises de la région, produisant en 2013 5% de l'offre de logements sociaux de toute la ville.

4.3. Les critiques d'un modèle de solidarité : *market oriented development* et déconnexion métropolitaine

Si les CDC incarnent un modèle vertueux d'organisation et d'action communautaire régulièrement plébiscité par les pouvoirs publics comme par les médias, elles n'échappent pas

aux critiques. Celles-ci sont nombreuses et concernent la forme très institutionnalisée et professionnalisée de solidarité qu'elles incarnent. Elles viennent d'abord des *Grassroot Organizations* et ensuite de la littérature scientifique.

Une partie des *grassroot organizations* (G.O) n'a pas renoncé au caractère militant de l'organisation communautaire et continue à travailler au sein des quartiers pauvres. Un des reproches portés aux CDC - et résumé par l'expression « *bricks and sticks* » (détournée ici dans le sens « des briques et des coups de bâtons ») - concerne la focalisation de l'approche communautaire sur le seul bâti au détriment des personnes et des idéaux de promotion sociale des quartiers paupérisés abritant des minorités ethniques. Par ailleurs, certaines G.O émettent des doutes quant à la portée réelle des changements opérés via l'action des CDC. En effet, dans la majorité des ghettos et des *distressed neighborhoods*, les conditions de vie n'ont cessé de se dégrader. Cibles importantes de l'action des CDC, le traitement de la vacance résidentielle et la construction de logements pour les plus démunis n'ont pas permis d'influer sur les trajectoires de déshérence de ces quartiers. La vacance résidentielle et la taudification continuent à se développer et se sont aggravées dans plusieurs villes du pays depuis la crise de 2008 (Hollander, Némerh, 2011). De même, l'action des CDC dans les quartiers péricentraux ne protège pas de possibles processus de gentrification. Par ailleurs, plusieurs auteurs ont montré les effets contraignants de l'action communautaire sur le logement dans ces quartiers et les défis politiques qu'il reste à relever. En effet, en focalisant la production de logements sociaux dans ces quartiers via les CDC locales, les enjeux des quartiers pauvres sont déconnectés de ceux de la métropole, ce qui est particulièrement le cas pour les questions liées à l'étalement urbain et à la solidarité métropolitaine. « Le développement communautaire doit être vu comme une pièce essentielle de la politique de redéveloppement urbain et de planification urbaine connectée aux enjeux régionaux de logement, d'éducation, de transport et d'environnement dans le débat politique national » (Frish, Servon, 2013:102). Cette inscription préférentielle du travail des CDC dans l'espace local des *distressed neighborhoods* s'explique par le morcellement institutionnel des grandes métropoles américaines (encapsulant le travail des CDC dans l'espace de la communauté locale) mais surtout par l'absence de politique urbaine fédérale ce qui facilite, selon plusieurs auteurs, l'instauration de pratiques de solidarité enchâssées dans l'espace local de la communauté mais déconnectées des enjeux d'une solidarité métropolitaine, échelle où se posent les enjeux et la résolution politique de nombre de problèmes urbains (Vidal, Keating, 2004).

Le bilan quantitatif et qualitatif des CDC a, par ailleurs, fait l'objet d'analyses complètes dans la littérature scientifique. Plusieurs travaux ont montré que la mise en compétition dans le contexte général de « *devolution* » des programmes sociaux et urbains fédéraux au niveau local limitait les formes initiales de solidarité. En effet, s'adaptant à un contexte urbain et financier de type libéral, les CDC suivent des objectifs de type *market-oriented development* (Blakely et Small, 1996). Ce qui les conduirait d'une part, à reproduire les pratiques de la compétitivité économique issues du monde de l'entreprise (dans la course au financement, dans l'indexation des subventions aux évaluations d'agences indépendantes) et d'autre part, à initier des pratiques de solidarité communautaire par le seul filtre du développement économique confondant solidarité et développement local par le biais de *market-value projects* (projets fondés sur la seule valeur marchandes des opérations dont ceux en faveur du logement ou du petit commerce), désormais érigés en principe dominant de l'action et de la solidarité communautaire (Corr, 1999). Ceci s'effectuerait, enfin, au détriment de l'intérêt des résidents plutôt demandeurs d'actions concernant l'amélioration de leur cadre de vie rejoignant les positions et les discours de plusieurs G.O en faveur d'un *smart decline* (Nemeth, Langhorst, 2013). C'est-à-dire un « déclin raisonné » des quartiers qui, aux logiques

du « tout développement local », privilégierait des actions en faveur du bien-être et de la promotion sociale, culturelle, éducative des habitants (comme les jardins communautaires ou les programmes éducatifs pour les immigrants non anglophones par exemple). Certains auteurs considèrent que les actions communautaires en matière de logements, de redéveloppement économique n'ont d'autres objectifs que de faire régler par le tiers secteur communautaire des problèmes que le marché et l'État ont créé (Blakely, Small, 1999). Le développement communautaire est largement critiqué, les CDC incarnant pour beaucoup le versant néo-libéral de l'*empowerment* (Stocker, 1997) et ne doivent donc se réclamer ou être associé au *community organizing.*

Les barrières ne sont toutefois pas étanches entre les G.O au discours militant et les CDC professionnalisées. Très souvent, les responsables et les militants migrent de l'un à l'autre. Quant aux CDC, si elles ont grandement perdu leur dimension politique et militante, bien souvent elles servent aussi de tremplin à l'action politique de leurs membres. L'exemple le plus célèbre reste celui de Barack Obama, *community organizer* dans une CDC du quartier de Bronzeville à Chicago. Un certain nombre d'élus locaux, notamment afro-américains, sont issus des CDC après un passage par des G.O. De même, les G.O ne se limitent pas, loin s'en faut au seul registre militant. Nombre de G.O interviennent, par exemple, dans l'aménagement et la gestion des jardins communautaires socles au développement de programmes solidaires (facilitant l'accès aux fruits et légumes frais et abordables aux habitants pauvres, développant des programmes de réinsertion d'anciens membres de gangs ou de prisonniers, etc. voire 3.). A Philadelphie, en 2013, une G.O des quartiers nord de la ville (*Take back vacant land*) a lancé une campagne de recensement, d'information et de lobbying auprès de la municipalité pour la création d'une banque foncière regroupant les propriétés abandonnées de la ville et destinée à faire l'objet de programmes d'aménagement en partenariat avec plusieurs CDC et l'appui d'une élue locale. Action militante et vindicative (passant par du démarchage de type « *one-on-one* », l'organisation de marches, de manifestations et autres forums citoyens) qui a débouché sur l'adoption d'une réglementation municipale, la création d'une *land bank* (banque foncière) et une amélioration des procédures de préemption et d'acquisition des propriétés vacantes et des terrains vagues par les pouvoirs publics et le secteur associatif. Autant d'éléments qui attestent de pratiques communautaires de la solidarité plus complexes qu'il n'y paraît et difficilement solubles dans le seul moule des CDC ou dans l'opposition CDC/G.O.

4.4. L'importation des pratiques et méthodes du community organizing: empowerment et politique de la ville en France

Le *community organizing* renvoie à plus d'un titre aux interrogations françaises en matière de gestion des quartiers populaires et plus particulièrement des cités d'habitat social de banlieue. Comme l'a observé Marie-Hélène Bacqué : « La plupart des grands rapports qui ponctuent l'élaboration puis la mise en œuvre de la politique de la ville s'ouvrent ou se terminent par une comparaison avec la situation des quartiers déshérités en Amérique du Nord » (2005:45). L'intérêt français pour le *community organizing* se manifeste au rythme de la structuration et des aléas de la politique de la ville. Il concerne prioritairement les formes professionnelles que sont les CDC d'une part, et les grands programmes fédéraux qui les associent d'autre part (comme le programme des *Model cities* et celui des *Empowerment Zones*). Ces derniers programmes reposent plus spécifiquement sur la notion d'*empowerment* des habitants via les CDC et ont fait l'objet d'importation en France d'abord au titre des procédures Habitat et vie sociale et ensuite des zones d'entreprises.

Le rapport à la gestion communautaire étatsunienne de la solidarité se fait en France en jeu de miroir déformant et sans qu'une vraie stratégie d'évaluation et de faisabilité des transferts ne soit engagée. L'on reste encore, dans la littérature scientifique française comme dans les rapports publics, pris dans un jeu alternant fascination et répulsion, entre rêve de mobilisation et cauchemar communautariste (Wacquant, 2006 ; Giband, 2013 ; voir également le chapitre 1). Bien souvent, les rapports revenant sur le *community organizing*, mais aussi une partie de la littérature, produisent l'image d'une opposition simple entre deux modèles de gestion des quartiers pauvres: un modèle communautaire (à tendance communautariste) et ce qui est présenté comme un modèle de responsabilisation des habitants via l'*empowerment*. Dans nombre de rapports consacrés à la politique de la ville - et opérant des comparaisons avec le *community organizing* états-unien (comme les rapports Dubedout, 1983, Geindre, 1993 ou encore Sueur) - circulent des représentations des quartiers pauvres et de leurs habitants. Le quartier américain est apprécié sous l'angle de l'espace physique, perdant au passage sa référence à la proximité issue du voisinage et de la communauté locale, où les modalités d'intervention déployées localement (les échelles municipales et nationales disparaissent) servent à valider la représentation de quartiers en mouvement par la responsabilisation, en dehors de toute dimension mobilisatrice, contestatrice et conflictuelle. Il s'agit le plus souvent de « remettre les gens en mouvement » (Donzelot *et al.*, 2012) dans une dynamique plus entrepreneuriale que contestatrice.

La thématique de *l'urban underclass* rejoint les préoccupations françaises de l'exclusion urbaine des jeunes de banlieue et la nécessité d'introduire dans ces espaces des pratiques émancipatrices qui y rejoindraient des formes de citoyenneté (suite aux mobilisations des mouvements comme les Motivé-e-s ou ACLEFEU ; Bacqué, Biewener, 2013). Pendant que des rapprochements sont opérés entre le *community development* (de type CDC) et le développement local tel qu'il pourrait être porté par la politique de la ville. À ces confusions entre développement communautaire et développement local s'ajoutent une vision réductrice de l'organisation communautaire associée aux seuls champs des pratiques professionnelles des CDC. La politique de rénovation urbaine, apparue avec la loi Borloo (2003), poursuit dans cette voie en intégrant des thématiques comme celles de la participation ou de la mobilisation citoyenne très présente dans les programmes fédéraux comme HOPE en faveur de la production de logements abordables. Rapports et politiques françaises focalisent leur lecture du travail communautaire par le seul biais de l'approche spatiale de la lutte contre la pauvreté appréciée comme une forme territorialisée de gestion de la pauvreté, au détriment d'une approche sociale (selon le vieux principe « *place versus people* » ; Bacqué, 2003).

La rhétorique et le répertoire d'action du *community organizing* américain ne se limitent pas à la sphère de la politique de la ville et de ses instruments d'actions. Ces dernières années, crise des banlieues et effet Obama aidant, le *community organizing* fait l'objet d'attention croissante dans la sphère et les métiers du travail social en quête de renouveau. « *Empowerment* », « pouvoir d'agir », « remettre les gens en mouvement », « travail social communautaire » apparaissent depuis peu en France comme les nouveaux mots d'ordre face au désenchantement à l'égard de la démocratie participative (notamment celles pratiquées dans les plans de rénovation urbaine) et aux formes plus instituées de concertation (Balazard, 2012). L'analyse de la crise des banlieues et de la politique de la ville posée au regard de l'expérience américaine ont fait émerger chez nombre d'acteurs la nécessité de renforcer les capacités d'action des quartiers populaires pour une « réforme radicale » de la politique de la ville (Bacqué, Mechmache, 2013). Pour l'instant, l'importation d'un hypothétique modèle suscite plus d'interrogations que de certitudes. Ces interrogations tiennent d'abord à la notion

de communauté (souvent appréciée en France par le filtre ethnique ou culturelle) et à la place des Églises dans le processus du *community organizing* qui diffère de la rhétorique laïque portée par l'action publique, les travailleurs sociaux et nombre d'associations en banlieue. Toutefois, une fois passée la dimension religieuse, des parallèles et des similitudes sont évoquées au travers d'actions locales comme par exemple l'éducation populaire ou encore la mise en place des « grands frères ». De même, les situations d'opposition à certains projets urbains associant dynamiques habitantes locales et militantisme (avec des groupes comme ACLEFEU par exemple ; Deboulet *et al.*, 2010) ne sont pas sans rappeler les contextes urbains étatsuniens (la rhétorique d'ACORN et son engagement électoral suit des trajectoires proches de celles des Motivé-e-s ou d'ACLEFEU). Même si en France, la mobilisation communautaire est appréciée par le filtre de la dynamique habitante où le rattachement à un espace résidentiel local par l'habitat qui mobilise des habitants à une échelle locale (celle d'une cité, d'un quartier populaire) et non par l'appartenance à une communauté qui fédère les représentants d'un territoire. Ce qui reviendrait en France à poser la question de la place des représentants religieux comme les imams ou les prêtres évangélistes dans les dynamiques de « mise en mouvement » de certains quartiers populaires.

Par ailleurs, une partie de la littérature scientifique et des rapports gouvernementaux tendent à associer *community organizing* et développement communautaire. Le glissement du *community organizing* au développement communautaire est très présent. Dans un rapport coordonné par Jacques Donzelot, on relève que : « cette méthode (le *Community organizing*) n'a donné tous ses effets que lorsqu'elle s'est inscrite dans la formule du développement communautaire, à la fin des années 1970. (…) Ces corporations de développement communautaire ne sont plus alors seulement des sortes de syndicats de lutte des habitants. ». Cet extrait est révélateur d'une partie de la littérature française consacrée à l'importation du modèle américain en France qui porte surtout un intérêt à l'institutionnalisation de la participation et à l'évolution possible en France vers une gestion partenariale des territoires de la pauvreté et de l'exclusion, sur un modèle proche de celui des CDC (Kokoreff, Lapeyronie, 2013 ; Donzelot *et al.*, 2012). Point de vue qui élude une partie de la réalité états-unienne ; car non seulement le modèle des CDC est loin de faire l'unanimité mais en outre la littérature scientifique a pointé les limites d'un tel type de développement communautaire qui tend à s'éloigner des objectifs et modalités originelles du *community organizing*.

4.5. Les *community gardens* : la solidarité est dans le potager ?

Les jardins communautaires (*community gardens*) matérialisent en quelque sorte les pratiques, la diversité mais aussi l'inventivité de la solidarité urbaine aux États-Unis via le *community organizing*. Les jardins communautaires désignent des jardins potagers cultivés collectivement sur des parcelles (individuelles ou collectives) le plus souvent abandonnées ou en friche au cœur des quartiers pauvres des villes américaines. De différents types et répondant à divers modes d'organisation (par des habitants, des Églises, des écoles, des associations culturelles), elles se rejoignent dans leur dimension communautaire (un groupe organise, gère, cultive, aménage une parcelle de terre et y développe des programmes : d'aide alimentaire, d'insertion des délinquants par le jardinage, de valorisation du quartier, d'aides à l'éducation etc.) et dans la vision de la solidarité qu'elle porte (une solidarité pragmatique, ancrée dans l'action collective à l'échelle micro-locale).

Bien documentés dans la littérature scientifique (Lawson, 2005 ; Hanson et Marty, 2012), les jardins communautaires existent depuis la fin du 19ème siècle. Jusqu'au début des années

1970, ils apparaissent et se développent au rythme des crises économiques, des crises alimentaires, des guerres et de la dégradation des quartiers pauvres. À l'instar d'autres mouvements du *community organizing*, leurs racines se partagent entre héritages philanthropiques à vocation moralisatrice (les campagnes pour le *civic gardening, « jardinage civique »* à forte dimension moralisatrice porté par les grandes associations caritatives et les Églises au tournant du 20ème siècle) et activisme social en faveur de la promotion, de l'émancipation et de l'engagement des citoyens les plus pauvres (tableau 1).

Civic gardening campaign et Vacant lot activities	1890-1920
War Gardens	1917-1918
Depression-era gardens	1930-1937
Victory gardens	1941-1945
Community gardens	1970- …

Les *community gardens*, une perspective historique (d'après Lawson, 2005)

Au début des années 1970, les jardins communautaires prennent une toute autre dimension lorsqu'avec la banalisation de la déprise urbaine et la multiplication des terrains vagues dans les quartiers pauvres, activistes et associations d'habitants se lancent dans la création de jardins communautaires, espaces de contestation, de mobilisation et d'organisation communautaire (Lawson, 2005). Jusqu'aux années 1970, leur création relève de l'opportunité ou de la réponse à une crise identifiée appelant une réaction de la part de fondations philanthropiques ou de l'État fédéral. Les jardins ne constituent encore que des réponses ponctuelles sans inscription dans le temps ni dans l'espace. Avec les années 1970, les jardins communautaires changent de nature et de dimension. Non seulement, ils participent largement de *l'urban activism*, mais l'inscription dans le temps (désormais) long de la déprise urbaine des quartiers pauvres en fait des éléments incontournables du paysage social, économique et physique des villes américaines. Les premiers *community gardens* se développent dans les grandes métropoles marquées par la déprise industrielle (en réponse à la multiplcation les friches et des terrains vagues) à l'instigation d'activistes comme les *green guerillas* à New York ou des *P-Patch* à Seattle qui réclament des terrains vagues (*vacant lands*) ou en friches (*brownfields*) pour y aménager et cultiver des jardins potagers. L'objectif des militants écologistes des *green guerillas* de New York est de réveiller les consciences en incitant les habitants des quartiers pauvres à récupérer leur espace urbain. Se définissant comme des « *guerilleros pacifistes* », ils coordonnent désormais plus de 200 jardins à New York fournissant des services aux habitants et facilitant la prise de conscience politique, n'hésitant pas à transformer le jardin en forum citoyen.

Ces premiers jardins apparaissent comme de véritables oasis (des ilots de verdure et de mobilisation dans des quartiers dégradés) et véhiculent des valeurs issues tout à la fois de la contre-culture des années 1960 (refus du système capitaliste, promotion de l'éducation populaire et du *self-help*, débrouillardise), du mouvement des droits civiques, des traditions philanthropiques et religieuses ou encore des mouvements environnementalistes naissants. Autogérés, les jardins optent pour un fonctionnement démocratique et participatif : les membres aménagent et travaillent ensemble le potager, partagent les coûts (eau, assurance) et les produits du jardin, définissent les « bonnes pratiques de jardinage » et le code de conduite à observer dans le jardin. À partir du travail et de la mobilisation collective dans le potager, se structurent des actions connexes au sein de la communauté locale en faveur du soutien aux

plus faibles et aux personnes à risques : délinquants, foyers monoparentaux, personnes âgées ou handicapées. Contrairement aux CDC, et même si la mise en place de programmes fédéraux permet un élargissement du mouvement (comme *l'Urban garden program* du ministère de l'agriculture, 1976, ou le *Community development Grant program*, 1974, qui financent les installations et des équipements), leur financement repose sur des aides d'agences municipales ou d'associations régionales ou nationales (comme la *Philadelphia horticultural society*) pour une très faible professionnalisation. Le mouvement conserve ainsi sa dynamique et ses atours associatifs, militants et populaires.

Plusieurs éléments s'additionnent pour expliquer le succès des jardins aux États-Unis. Il s'agit, en effet, d'un moyen qui permet de lutter efficacement contre la hausse des prix alimentaires, de stabiliser le déclin physique des quartiers, de lutter contre la malnutrition, d'agir sur l'environnement et de mobiliser les habitants. Les jardins communautaires facilitent l'activisme urbain (en incitant par ricochet les habitants à se mobiliser pour la défense du quartier et de ses habitants), tout autant qu'ils constituent une forme spécifique d'activisme urbain à mi-chemin entre la *grassroot organization* contestatrice et l'association de voisinage dans des contextes de réaction face à la dégradation des quartiers. Ils servent de point de départ à des mobilisations plus larges concernant le devenir du quartier et de sa communauté : l'environnement, la jeunesse, l'éducation populaire, l'aide à l'insertion des anciens détenus, les programmes culturels communautaires (*community art programs*) etc. Ils reposent avant tout sur des dynamiques de mobilisation et de responsabilisation de la communauté locale dans une perspective d'engagement citoyen ; selon un adage répandu au sein des *community gardens* « *in community gardens : first is community, second is gardening* » (« d'abord la communauté, ensuite le jardinage »). Le jardinage ne consiste pas uniquement en une activité visant à engager les habitants dans des actions locales, il s'agit aussi de faire émerger une prise de conscience citoyenne. « Les jardins communautaires ne fournissent pas seulement des opportunités pour des interactions sociales, récréatives et pour l'accès à la nourriture ; ils témoignent aussi de résistances à la détérioration des villes et produisent des citoyens engagés » (Lawson, 2005:219).

Rares sont les jardins communautaires répondant à l'initiative des pouvoirs publics. Les rares tentatives en la matière, comme celle de l'agence du logement et du développement de la ville de New-York en 1976 (construction de 96 jardins communautaires), conduites sans appui citoyen tournent à l'échec. L'aggravation de la situation des *distressed neighborhood* à l'orée des années 1980 marque un tournant. La cristallisation des formes de pauvreté et de violence, le désengagement fédéral et la montée en puissance du community organizing, font des *community gardens* une source d'*empowerment* collectif, indispensable base pour la construction du capital social et de l'organisation communautaire des quartiers déshérités aux États-Unis (Bjornson, 1994 ; Pudup, 2008).

L'exemple des *Cedar Park community gardens*

Les *Cedar Park community gardens* des quartiers ouest de Philadelphie constituent un exemple intéressant. Il s'agit d'un jardin communautaire installé au milieu des années 1970 sur un terrain vague entre le campus universitaire et les ghettos afro-américains de West Philadelphia par un collectif regroupant des militants anarchistes, environnementalistes, des habitants noirs et de nouveaux résidents blancs issus de l'université voisine. Conçu pour encourager le sens de la communauté dans un quartier racialement mixte où l'installation d'une population blanche venant de l'université voisine suscite l'inquiétude des résidents noirs, le jardin déborde rapidement de ses objectifs initiaux de cohésion communautaire. À

l'instigation de militants locaux, à partir du jardin se créent deux coopératives. La première se lance, dans les années 1980, dans la réhabilitation et la gestion de logements ouvriers vétustes (3 *row houses* pour un total de 10 logements) pour ses membres (blancs et noirs). La seconde est une coopérative alimentaire (*food coop*) exploitant, à partir des années 1990, les surplus du jardin et les vendant à des prix attractifs pour les membres de la communauté au sein d'un petit commerce commercialisant également d'autres produits issus de l'agriculture communautaire de la région. Ces deux coopératives, arrimées au jardin communautaire et associées aux acteurs traditionnels du quartier (le pasteur de l'Église évangéliste, un syndicat d'ouvrier de l'hôpital universitaire voisin, l'association des commerçants), multiplient - dans et par le jardin - les programmes d'action sociale : lutte contre l'obésité, programmes d'insertion des anciens membres de gang, ou bien encore simplement fêtes de quartier. La réussite des *Cedar Park neighbors and gardeners* repose, depuis plus de trente ans, sur l'implication de certains activistes. Ici il s'agit d'anciens hippies, de personnes se réclamant du courant anarchiste ou encore de fidèles de l'Églises qui bénévolement assurent les fonctions de comptables, de vendeurs, livreurs, etc. du jardin et de ses coopératives. Ils assurent également des fonctions de vigilance face aux menaces d'extension du campus universitaire voisin ou aux projets de promotion immobilière. En 1995, ils se sont opposés avec succès au projet de la ville de construire une aire de jeux (*playground*) à la place du jardin, projet assimilé à une agression et ayant motivé la convocation *sine die* des élus locaux et la constitution d'un contre projet envisageant l'extension du jardin. La dimension politique et la capacité de mobilisation/réaction sont très vives d'autant que ce jardin, comme la plupart des *community gardens* du pays, ne bénéficie d'aucun droit de propriété. Les terrains sont généralement mis à disposition par les municipalités qui restent propriétaires et peuvent déloger les jardiniers. Les exemples sont nombreux de conflits entre jardiniers et autorités municipales. Les exemples concernent surtout les opérations de gentrification, les municipalités étant soupçonnées d'utiliser les jardins comme des stratégies foncières d'attente et de verdissement (le jardin facilitant la stabilisation voire la croissance de la valeur résidentielle locale). À New York, en mars 2012, un violent conflit, qui a fait grand bruit dans la presse, a opposé les jardiniers d'un petit *community garden* autour de Washington Square et l'Université de New York (NYU). La ville ayant vendu le terrain à la NYU, celle-ci détruisit le jardin afin d'y construire des locaux administratifs et résidentiels malgré l'opposition des habitants, des étudiants et d'une partie du personnel de l'université. Sit-in, marches de protestations, dénonciations dans la presse locale n'ont pas pesé lourd face aux intérêts immobiliers. Le contexte foncier et financier détermine pour beaucoup la pérennité des jardins. Les menaces les plus fortes pèsent sur les jardins situés dans les quartiers péricentraux à forte pression foncière, alors que ceux des ghettos (à l'abri des enjeux immobiliers) perdurent. Comme la plupart des *community gardens*, celui de Cedar Park associe à un fort ancrage local, une inscription dans des réseaux régionaux et nationaux. Le jardin est ainsi affilié au réseau de la *Philadelphia Horticultural Society*, vénérable institution philanthropique finançant la création de jardins comme les programmes sociaux qui s'y développent, ainsi qu'à *l'American Community Gardens Association* (ACGA). Cette fédération nationale des jardins communautaires promeut le développement des jardins communautaires, coordonne les efforts locaux de revitalisation paysagère et veille au respect de principes (participation de tous, démocratie locale, non utilisation de produits ou d'engrais chimiques, adoption de charte de bonne conduite).

Le succès des *community gardens* est considérable aux Etats-Unis où ils sont partie intégrante du paysage des quartiers pauvres et de la rhétorique communautaire. Un récent rapport en identifie près de 8550 dans tout le pays, débordant désormais des quartiers pauvres des grandes métropoles vers les villes moyennes et les banlieues résidentielles (Lawson, Drake,

2012). Derrière le nombre se profile surtout la grande diversité des *community gardens* que l'on peut classer en quelques grandes catégories par ordre décroissant : les *neighborhood gardens* (les plus nombreux et les plus anciens), les *school gardens*, les *church gardens*, les *urban farms* (les plus récents et associant plusieurs jardins communautaires dans une coopérative fermière), les *public housing gardens* (destinés aux locataires des ensembles de logements sociaux), les *job traininng and youth economic development gardens* et enfin de façon plus marginales les *therapeutic gardens*. Certains jardins cumulent plusieurs de ces dimensions.

Une grande partie de la littérature consacrée au sujet souligne les bénéfices et leur importance en matière d'engagement politique local, reprenant un adage populaire : « *community garden : it's 50% gardening and 100% local political organizing* ». Cette vision des jardins comme espaces privilégiés d'empowerment fait toutefois l'objet de critiques dans la littérature scientifique. Dans une perspective radicale, certains considèrent que le développement extraordinaire des C.G participe des conditions de néo-libéralisation de l'espace urbain (Pudup, 2008 ; Peck et Tickell, 2002). Selon cette perspective, il s'agit de concevoir ces espaces moins comme des lieux de mobilisation communautaire mais davantage comme des « espaces dans lesquels le jardinage met les individus en situation de prendre en main leur ajustement aux restructurations économiques et à la dislocation sociale par le biais de technologies de débrouillardise centrées sur un contact personnel avec la nature » (Pudup, 2008: 1228). Pudup propose de requalifier les *community gardens* en « *organized project gardens* » (projet de jardin organisé) afin de caractériser des pratiques sociales, culturelles et politiques par lesquelles la société répond dans les quartiers en déshérence aux restructurations capitalistiques.

ETUDE DE CAS N°3 : HÔTEL DU NORD, RÉINVENTER L'HOSPITALITÉ DANS LES QUARTIERS NORD DE MARSEILLE ET CONSTRUIRE UN PATRIMOINE COMMUN

Nadine Richez-Battesti (Université de la Méditerranée, UMR 7317 LEST)
Delphine Vallade (Université Montpellier 3, UMR 5281 ART-Dev)

Hôtel du Nord est une coopérative d'habitants qui propose l'hospitalité et la découverte des patrimoines des quartiers de l'arrière port de Marseille sous forme de chambres d'hôte, de balades urbaines et la vente d'ouvrages et de productions locales. Hôtel du Nord cherche ainsi à générer des retombées économiques tout en favorisant l'amélioration de la vie dans des quartiers considérés comme sensibles et la revalorisation de ces territoires. Cette coopérative réunit habitants, professionnels, entreprises et associations partageant la volonté de changer l'image des quartiers Nord de Marseille en identifiant et valorisant les différents patrimoines de ces quartiers populaires et en permettant leur appropriation par les habitants, contribuant ainsi à renforcer l'appartenance et l'identité de ces quartiers. Le principe de base est le contact avec l'habitant, ce qui suppose la participation du visiteur à la vie locale du territoire visité ou celle de la population d'accueil comme acteur économique. On est ici en présence d'un modèle original de tourisme durable et participatif.

Inspirée des principes européens de valorisation économique du patrimoine, « Hôtel du Nord » est une offre d'hospitalité combinant des ressources hétérogènes issues de la redistribution dans le cadre de dispositifs publics, de la réciprocité à travers le développement du bénévolat dans le cadre de communautés patrimoniales et du marché dans le cadre de la vente de biens et services (livres, récits d'hospitalité, miel, fromage, couteaux…).

Ce projet trouve pour partie son inspiration dans des expériences étrangères, comme les *greeters* à New York, ces habitants qui bénévolement se proposent d'initier des visiteurs à leur quartier. En France, une même dynamique s'est déployée en Seine-Saint-Denis, à travers la mise en place du programme « Douce banlieue » qui développe des balades urbaines mêlant habitants et visiteurs de façon à transformer les représentations sur un département stigmatisé par ses cités. Autre exemple, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) du Val-de-Marne, s'appuie sur les jeunes de cités, formés et payés, comme guides pour ces ballades urbaines. Cependant au delà des ballades urbaines qu'il propose, Hôtel du Nord complète son offre de services de tourisme alternatif et populaire par des chambres d'hôtes. Pionnier en la matière, il renforce ainsi les interactions avec les habitants, rallonge les possibilités de séjour et diversifie l'offre de services et les échanges qui peuvent en résulter.

1. Eléments de contexte

Ville fragmentée, Marseille se caractérise par des quartiers nord qui restent peu fréquentés, et réputés sensibles. Mal reliés en transport en commun aux autres quartiers puisqu'ils ne sont desservis ni par le métro, ni par le tramway, ces quartiers nord sont aussi stigmatisés, par le fait qu'ils concentrent une grande partie des grandes cités construite pour la plupart d'entre elles dans les années 60-70, majoritairement occupées par des ménages d'origine immigrés et par des situations de chômage de longue durée. Ils sont en effet caractérisés par des taux de chômage et de pauvreté deux fois supérieurs à ceux d'autres quartiers marseillais. Souvent

sous les feux des journalistes, du fait des règlements de compte liés aux différents trafics, les quartiers nord ont mauvaise réputation. S'ils concentrent une part élevée de HLM et de zones industrielles désaffectées, ils recèlent aussi des quartiers ouvriers et de vieilles bastides au charme désuet. En leur sein coexistent des familles d'origine géographique et sociale extrêmement diversifiées. Avant tout quartiers populaires, ils portent une histoire, un patrimoine et une culture dont l'identification, l'expression, puis la valorisation peuvent constituer des leviers de développement. En créant « des lieux d'hospitalité » dans ces arrondissements populaires qui comptent très peu de structures d'hébergement pour une population de près de 100 000 habitants, il s'agit de permettre aux habitant de se réapproprier leur patrimoine et de le valoriser. Il s'agit aussi de « se réapproprier le voyage, et à travers lui la diversité » ainsi que le souligne Prosper Wanner, gérant de la coopérative.

2. Présentation de l'initiative et de la coopérative

Une inscription dans une approche renouvelée du patrimoine

Hôtel du Nord est un projet qui émerge à la fin des années 2000 en continuité et en opérationnalisation d'un processus patrimonial initié en 1995. En effet, une mission expérimentale européenne du patrimoine intégré avait été créée pour accompagner la mutation urbaine de la zone arrière portuaire marseillaise. Cette mission expérimentale s'inscrit en référence à l'approche intégrée du patrimoine. Cette dernière considère que le patrimoine culturel est une ressource de développement durable et de qualité de vie fondés sur des processus démocratiques et la construction de biens communs. L'objectif est alors de reconstituer l'histoire complexe du territoire, à travers les traces, les mémoires et les archives, de ces quartiers méconnus et de leur diversité. Dans ce processus, on assiste à une reconstruction de la mémoire des différents lieux et de la vie quotidienne à travers l'histoire industrielle et migratoire, coloniale… avec les habitants et plus largement les acteurs du territoire.

Fondé sur ce principe du processus patrimonial intégré, Hôtel du Nord est le résultat d'une démarche – l'identification et la valorisation d'un patrimoine local populaire- et d'une méthode - l'association de partenaires diversifiés selon des processus participatifs-, visant à identifier l'offre (le patrimoine dévoilée), la demande (le public des ballades et des nuitées) et leur mise en lien au delà d'un simple acte commercial pour faire de ce patrimoine un bien commun.

Une dynamique partenariale et un processus par étapes

La mission européenne du patrimoine sur Marseille est un projet qui a dès l'origine associé différents partenaires, l'Etat, la ville de Marseille, le CNFPT, l'Université et le Conseil de l'Europe dans ce processus. Une première étape est réalisée par la mise à disposition par la mairie de Marseille d'un poste de conservateur du patrimoine sur les années 2009 et 2010. Cette conservatrice, Christine Breton, implante ses bureaux dans les quartiers Nord et contribue à identifier de façon pragmatique les différentes ressources du territoire. Elle joue un rôle central de mobilisation et d'interface entre différents partenaires permettant ainsi par son diagnostic et les liens qu'elle tisse avec différents acteurs, d'initier un processus patrimonial. Elle collecte, identifie, interprète et articule un patrimoine populaire en lien avec des intervenants externes artistes, architectes, universitaires, auteurs… Elle contribue ainsi à la constitution de *communautés patrimoniales* composées de bénévoles d'origine diverses dont l'objectif est l'identification, la mise en débat et en commun du patrimoine ainsi que sa valorisation. Christine Breton valorise en effet ces premières ressources dans des publications,

des classements, des créations artistiques. Dans ce processus elle ancre le projet la démarche dans l'économique et contribue à construire et légitimer de nouveaux usages du patrimoine. Ces biens patrimoniaux sont montrés chaque année au public, pour les Journées Européennes du Patrimoine (JEP) dans le cadre de « balades patrimoniales ». L'idée de créer des « lieux d'hospitalité », dans ces arrondissements qui comptent très peu de structures d'hébergement malgré leur densité de population, émerge dans le prolongement de ces premiers processus de valorisation, en lien avec l'importance accordée à la dimension économique du projet de patrimonialisation : « le but du projet, c'est que les habitants se réapproprient la force économique que représente le patrimoine » souligne Christine Breton.

Puis, ces communautés patrimoniales font le choix de s'intégrer dans la Commission du patrimoine de la mairie du 8ème secteur à Marseille (15-16ème arrondissement), créée en 2010, après que cette dernière ait signé, en septembre 2009, son adhésion aux principes de la convention de Faro[30]. La Commission du patrimoine, présidée par l'élue à la culture de la mairie de secteur, prend ainsi le relais de la dimension de service public qu'assurait le conservateur de patrimoine. Elle compte aujourd'hui vingt partenaires, huit communautés patrimoniales, deux fédérations de comités d'intérêt de quartier (CIQ), des entreprises et associations, partenaires ponctuels des Journées européennes du patrimoine, les institutions culturelles du secteur et la coopérative Hôtel du Nord. Ce processus s'inscrit dans le cadre des Conventions culturelles Ville/Etat renouvelées avec les aménageurs urbains. Le périmètre expérimental est celui du Grand Projet Urbain (GPU), devenu Grand Projet de Ville (GPV), puis l'ensemble des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille en relation avec la mairie de secteur. Mais au delà de la légitimité qu'accorde cette inscription dans des dispositifs publics, il faut souligner l'importance de la rencontre entre deux entrepreneurs institutionnels, Christine Breton du côté de l'action publique et Prosper Wanner du côté de l'entreprise coopérative. Leur complémentarité et leur cheminement commun a largement contribué à façonner Hôtel du Nord.

Dès 2010, la commission patrimoine et Marseille-Provence 2013[31] coproduisent la phase pilote d'Hôtel du Nord. Elle est hébergée par la coopérative Place. Un séjour pilote « Eaux et Jardins » est construit pour les Journées européennes du patrimoine en 2010 et est mis en vente par Taddart, entreprise de tourisme participatif. Pendant ces trois journées près d'un millier de personnes participent aux rencontres, expositions et ballades patrimoniales. 17 personnes venues de France, de Suisse et du Mali sont accueillies par 6 hôtes. Dans la foulée, la coopérative Hôtel du Nord est fondée en janvier 2011.

Imaginée en 2009, testée en 2010, structurée en 2011 et 2012 et promue en 2013, aujourd'hui la coopérative poursuit son développement et construit de nouvelles alliances. Avec une vingtaine de nuitées vendue en 2010 et près de 1500 nuitées en 2013, Hôtel du Nord a franchi une nouvelle étape appuyée par l'année européenne de la culture (MP 2013). Une quarantaine de sociétaires de la coopérative sur l'ensemble des 4 mairies signataires de Faro, et une cinquantaine d'hôtes – associations, habitants, collectifs, entreprises –, ont proposé leur

[30] La convention de Faro est une convention-cadre du Conseil de l'Europe, entrée en vigueur en 2011. Elle suggère que face aux crises actuelles de la représentation, des modèles économiques et de l'identité culturelle, le patrimoine apporte des éléments de réponse en favorisant la participation citoyenne, en se présentant comme une ressource qui s'enracine dans la continuité et la durabilité, et en devenant un facteur de dialogue, source de respect et de cohésion sociale. http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/identities/Faro_fr.asp

[31] MP 2013 : l'association qui préfigure puis gère les évènements de l'année européenne de la culture pour Marseille. Marseille fut en effet « capitale européenne de la culture » en 2013, titre attribué pour un an par l'UE : expositions, événements culturels, projets artistiques, rénovations urbaines,… mis en œuvre sur Marseille et plus largement dans l'ensemble du département.

hospitalité dans une quarantaine de chambres chez l'habitant et une centaine de balades patrimoniales pour *découvrir Marseille par son nord*. Ils ont vendu des ouvrages et produits locaux, ont coopéré avec des institutions culturelles comme Marseille-Provence 2013, la Friche Belle de Mai et le Musée d'Art Contemporain (MAC). Hôtel du Nord a aussi coordonné le Forum de Marseille sur « La valeur sociale du patrimoine pour la société » auquel ont participé une trentaine de pays de l'euro méditerranée à l'invitation des communautés patrimoniales, des 4 mairies signataires de Faro, de la Commission Européenne, du Conseil de l'Europe et de Marseille-Provence 2013. Selon les données de la coopérative, les hôtes/habitants ont accueilli plus de deux milles cinq cents passagers en séjours et balades. Les retombées économiques locales ont été de 10.000 euros par mois : vente de nuitées, de balades, d'ouvrages, etc. Une quarantaine d'articles et reportages ont été consacré à cette hospitalité. Les passagers accueillis par les hôtes viennent pour des motifs touristiques (60%) ou des motifs familiaux, professionnels ou de santé (40%) lors de séjours souvent plus longs. Un tiers des passagers accueillis sont étrangers.

Dernière étape du processus en cours, fin 2013, Hôtel du Nord s'est vu reconnaître le droit à commercialiser l'hospitalité de ses sociétaires sans forcément avoir à passer par les agences de voyages ou à en devenir une. Cette reconnaissance et son potentiel innovant ouvrent la voie au développement de l'activité de la coopérative, voire à l'essaimage de son modèle, une fois que celui-ci sera renforcé et formalisé.

Hôtel du nord : une coopérative, une revendication participative

Son objet social statutaire est de valoriser économiquement le patrimoine des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille pour le conserver, le transmettre et améliorer la vie de ceux qui y vivent et travaillent. Les principes fondateurs de la coopérative d'habitant sont l'adhésion libre, volontaire et ouverte, le pouvoir démocratique exercé par les membres (un membre, une voix), le contrôle par les habitants des communautés patrimoniales (ils détiennent statutairement au moins 51% des droits de vote), l'autonomie et l'indépendance et l'éducation, la formation et l'information avec une « Ecole des hôtes ». Cette école est un dispositif au sein de la coopérative qui propose des sessions de formation à destination des hôtes, sociétaires ou futurs hôtes en vue de maintenir leur mobilisation, de favoriser les échanges de savoirs et de pratiques ainsi que la découverte des patrimoines. Une session peut par exemple concerner la gestion administrative d'une chambre d'hôte, ou encore la convention de Faro.

Conformément à ses statuts, parmi les 45 sociétaires plus de la moitié sont des hôtes habitants. Un tiers des sociétaires sont des personnes morales (entreprises et associations) et quelques sociétaires non hôtes soutiennent l'aventure coopérative. Ces sociétaires participent aux prises de décision, tandis qu'un conseil de surveillance élu, veille à l'application des ces principes participatifs. Encore en cours, sa phase de préfiguration, Hôtel du Nord vise à inventer et éprouver une forme coopérative de gouvernance garante de l'application des principes de la Convention de Faro sur le terrain (Droit au patrimoine culturel). Le but est la création d'une « coopérative européenne patrimoniale » autonome et démocratique qui soit susceptible de faire école sur les principes de Faro dans l'ensemble de l'espace euro-méditerranéen. Aux partenaires historiques sont venus s'ajouter le FSE, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la Région PACA ainsi que la Fondation de France et la Fondation Macif, qui très tôt l'une et l'autre ont soutenue le processus.

Ses activités consistent en la gestion de sa marque Hôtel du Nord (un nom, un signe, un label et un symbole) qui en permet l'identification (hoteldunord.coop), l'éducation, la formation et

l'information *via* l'Ecole des hôtes et la co-production de mise en valeur du patrimoine. Enfin coopérative Hôtel du Nord siège à la commission patrimoine du 15ème et du 16ème arrondissement de Marseille (4 commissions par an) et a en charge la préparation de la commission consacrée à la valorisation économique du patrimoine. Hôtel du Nord a aussi accompagné l'adhésion aux principes de Faro des mairies du 2ème et du 3ème arrondissement ainsi que du 13ème et du 14ème arrondissement de Marseille et de Vitrolles. Au delà, ainsi que le souligne Prosper Wanner, « on est sur un enjeu de transformation. Il s'agit d'essayer de transformer les règles du jeu et la manière dont le marché du tourisme est organisé et fonctionne. Après 10 ans d'expériences dans l'économie solidaire, je me suis rendu compte que ni ça changeait le marché, ni ça changeait les règles du jeu. L'enjeu pour Hôtel de Nord, c'est de croiser trois intérêts : la création de nouveaux droits, le bien commun et l'évolution des mentalités. »

3. Analyse critique de l'action de la structure et de sa capacité à créer de la solidarité et du lien social.

Hôtel du Nord reste un projet récent, fortement innovant puisqu'il dépasse les ballades urbaines pour construire une offre touristique patrimoniale plus large. Ayant d'ores et déjà fait évoluer le droit quant à la possibilité de vendre des nuitées pour des habitants en HLM, contribuant à faire évoluer les représentations des quartiers Nord et bénéficiant de l'afflux de touristes en lien avec MP3013, Hôtel du Nord amorce son développement. Mais l'arrêt de MP 2013 pose la question de la dynamique touristique en région marseillaise dans les années à venir. Encore fragile, on est loin des 100 sociétaires que la coopérative escomptait pour 2013. La coopérative montre toutefois sa capacité à participer à l'élaboration de représentations communes d'un quartier et à sa fabrication patrimoniale. Associant des acteurs hétérogènes, elle contribue à développer un sentiment d'appartenance, qui se limite toutefois aux associés et qui ne fait pas encore l'objet d'une large diffusion. Son modèle économique n'est pas encore viable et la question de l'élargissement du champ d'action est posée, notamment par l'essaimage sur d'autres territoires. Présenté comme un axe potentiel de la construction de son modèle économique, il suppose cependant un investissement qui est difficilement réalisable en l'état. Avec un seul salarié, des financements publics de l'ordre de 40% du budget, elle peine à trouver sa complète autonomie.

Il est aussi difficile d'échapper aux normes en vigueur en matière d'offre touristique et d'infléchir durablement des représentations sur un quartier. Si ces nouvelles formes d'engagement témoignent d'une volonté de se saisir d'opportunités de vivre ensemble différemment, on observe que ceux qui y participent inscrivent leur action dans une forme renouvelée d'engagement qui reste là aussi marginale. Enfin si des partenariats avec des associations locales permettent à des personnes démunies de participer à ces ballades urbaines, elles ne constituent pas la cible dominante.

Hôtel du Nord apparaît clairement comme promouvant des formes de solidarité sur un territoire et en lien avec d'autres, mais le périmètre de solidarité qu'elle déploie reste encore étroit et semble difficile à élargir dans l'immédiat.

crédit : Marseille Polaroid 2013

ETUDE DE CAS N°4 : HABITER POUR RÉHABILITER : UNE PERMANENCE ARCHITECTURALE À BOULOGNE-SUR-MER

Édith Hallauer (Institut d'Urbanisme de Paris, Lab'Urba)

> « Il n'est pas inutile de rappeler que, jusqu'à la réforme de la loi foncière de 1967, la tradition de l'administration responsable de l'urbanisme consistait à confier l'étude des plans à des architectes résidant ailleurs que dans la ville concernée et invités à travailler dans le plus grand secret pour éviter tout risque de fuite » (Lacaze, 2012 :55).

De 2010 à 2013, dans une petite rue du quartier Chemin Vert à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), à l'initiative des collectivités territoriales, d'un Office HLM, et sur une proposition de l'architecte Patrick Bouchain, l'architecte Sophie Ricard a habité sur le lieu même d'un projet de réhabilitation de logement social. Vivant dans une des maisons du quartier Delacroix-Molinet, c'est à travers une expérience habitante[32] appelée « permanence architecturale » qu'elle a entrepris le projet de réaménagement. L'architecte peut-il participer à la vie habitante, au service de la transformation ordinaire du cadre de vie ? En quoi cette posture est-elle porteuse de solidarité ? À l'opposé des médiatisées « résidences d'architectes », villas inestimables à destination de l'élite enviable, c'est de l'autre côté de la profession que se situe ce cas d'« architecte en résidence », qui voient muter l'architecte démiurge en habitant ordinaire de quartiers en transformation.

1. Boulogne-sur-Mer

> « En mai 2010, après deux mois de travaux de rénovation de son studio, Sophie s'est installée au n° 5 de la rue Auguste Delacroix, inaugurant ainsi l'Atelier Permanent d'Architecture qui va gérer avec les habitants de ses soixante maisons le projet de réaménagement de ce petit quartier situé aux franges de Boulogne-sur-Mer. » (Agence construire, 2010)

Boulogne-sur-Mer, ville portuaire de 45 000 habitants, est la sous-préfecture du département du Pas-de-Calais. Sa situation en bord de Manche, au centre d'un intense trafic maritime international, en fait le premier port français depuis le 19ème siècle. Jusqu'à la fin du 20ème siècle, il est aussi un important port de liaison avec l'Angleterre – aujourd'hui supplanté par Calais, et le tunnel sous la Manche. Après plusieurs périodes économiquement fastueuses de son histoire – Boulogne-sur-Mer était également une station balnéaire très attractive - le début du XXIème siècle voit opérer un déclin certain. Le port de pêche pâtit de la concurrence. Les grandes industries des hauts-fourneaux ferment en 2003, causant la perte de nombreux emplois et le déclin du trafic commercial portuaire. Le taux de chômage approche aujourd'hui les 25 %. La ville, étalée sur 8 km^2, a une forte densité (5 000 habitants au km^2). La population est relativement jeune (60 % des habitants a moins de 39 ans), peu diplômée (75 %

[32] « Le premier travail de Sophie a été de devenir habitante », déclare en 2013 Patrick Bouchain dans son discours introductif à la projection publique d'extraits du film « La maison de Sophie », de Jacques Kébadian, à la Cinémathèque Française.

n'a pas le baccalauréat) et majoritairement composée d'employés et d'ouvriers (68 % des actifs). La ville est sujette à d'importantes disparités économiques sur son territoire : en 2009, le revenu fiscal médian allait de 22 000 € dans les quartiers historiques, à 6 000 € dans la zone urbaine sensible du Chemin Vert. Ce quartier défavorisé est le plus pauvre de la ville. Le taux de chômage y culmine à 48 %. Il est né dans les années 1950 au nord de la cité à l'issue d'un important plan de reconstruction, pour pallier aux dégâts des bombardements. Situé en marge urbaine, sur une colline, la géographie des lieux le fait surplomber la mer depuis les hauteurs de la ville. Coupé du centre-ville, seul le touristique quartier Gambetta qui longe la côte en contrebas le sépare de la Manche. Le Chemin Vert, sédimenté de différentes typologies de logements (Cités de Promotion Familiale[33], logements HLM, copropriétés), a fait l'objet de plusieurs projets successifs de rénovation urbaine depuis les années 1980. En 2004, L'ANRU signe un important programme de rénovation du secteur, prévoyant plusieurs déconstructions et reconstructions, pour un montant total de130 millions d'euros.

2. Engagement

À la frange du Chemin Vert, sur ses hauteurs culminantes, face à la mer, une petite unité de quartier construite en 1975 sort du périmètre de la rénovation urbaine. Soixante maisons mitoyennes construites en dur (parpaing, béton et tuile) des rues Auguste Delacroix et Jean Molinet, abritant quelques 240 personnes, font partie d'une Cité de Promotion Familiale, dont la gestion est assurée par l'Office HLM Habitat du Littoral. La population qui occupe ces deux rues est fortement marginalisée, géographiquement, mais aussi économiquement et socialement. Il s'agit pour la plupart de pêcheurs et d'anciens gens du voyage, à qui l'on a proposé en 1977 d'investir ces maisons « non conventionnées » permettant un loyer quasi-nul. La plupart des foyers sont des familles nombreuses, vivant grâce au RSA et à l'aide sociale. Des clans familiaux se sont petit à petit formés, et la population de ce micro-quartier a été peu à peu délaissée par toutes les autorités. La quasi absence de loyer a engendré une dégradation de l'habitat, et comme ailleurs, les divers travaux obtenus ont été réalisés ponctuellement, sans jamais prendre en compte les liens fins et complexes qui régissent l'habitat. Le logement, son environnement et ses habitants sont rarement considérés comme un tout dans une gestion bureaucratique du logement. Face à ces multiples dégradations, et l'état socialement difficile du quartier, l'office HLM choisit de démolir ces soixante logements. Plusieurs projets de rénovation avaient vu le jour sans aboutir, par manque de moyens mais surtout de méthode adaptée à cette situation.

En 2010, Boulogne-sur-Mer est dirigée depuis huit ans par Frédéric Cuvillier (Parti socialiste), également président de la communauté d'agglomération depuis 2008, et député depuis 2007 - il démissionne de ces mandats en 2012, à son entrée au gouvernement de Jean-Marc Ayrault comme Ministre délégué chargé des Transports et de l'Économie maritime. Le maire, également président de l'Office HLM, est depuis longtemps attaché aux questions de logement et engagé à défendre une lutte contre l'exclusion du parc locatif. Percevant les conséquences destructrices pour cette population déjà très en difficulté, il s'oppose à la démolition du quartier Delacroix-Molinet. En recherche de solution pour trouver une issue à la menace de démolition, Frédéric Cuvillier rencontre l'agence Construire, portée par Patrick Bouchain.

[33] Les Cités de promotion familiale visent à permettre à des familles vivant dans l'extrême pauvreté de passer d'une situation de non droit à une reconquête de l'ensemble de leurs droits fondamentaux et à l'exercice de leurs responsabilités familiales et sociales.

En 2006, cet architecte ayant plusieurs reconversions de lieux culturels à son actif est invité à représenter la France à la Biennale Internationale d'architecture de Venise. Il décide de ne pas préparer d'exposition, mais d'occuper le Pavillon Français en l'habitant : c'est par ce biais qu'il sera le plus évident de parler d'architecture. Mettant au premier plan le caractère habité de l'architecture, et non sa représentation ou son exposition, il pose les jalons de ce qu'il appelle la permanence architecturale. Invitant le jeune Collectif d'architectes Exyzt, qui base également sa pratique sur l'habiter, ils occupent le pavillon français de la Biennale nuit et jour, instaurant une cantine et un hébergement provisoire, des sanitaires, un lieu de vie. Des rencontres et des débats ont lieu, au gré du hasard de l'occupation des lieux et des visiteurs présents. Après cette expérience remarquée, Patrick Bouchain et l'agence Construire décident d'engager un programme expérimental sur le logement social, prenant pour base les principes développés à Venise : « Construire en habitant, c'est à dire rester dans les lieux et les transformer. Et de cette façon renouveler le désir de vivre ensemble » (Bouakra, 2013). Si la démarche a été porteuse et réussie dans le cadre d'un événement temporaire réunissant amateurs et professionnels de l'architecture internationale, il s'agit de mettre à l'épreuve ces idées dans le cadre d'habitats traditionnels sujets à de nombreuses problématiques, et habituellement délaissés par ces mêmes architectes. Le programme, expérimental est lancé : « Construire Ensemble le Grand Ensemble » (Bouchain et Julienne, 2010). L'agence cherche donc de son côté différents lieux d'expérimentation, à travers la confiance d'élus désireux de tenter l'expérience.

Frédéric Cuvillier, et à travers lui la politique urbaine, cherche pour Boulogne-sur-Mer une alternative aux outils classiques de production urbaine. La rencontre se fait au gré d'un « échange impromptu » entre le Député-maire et l'architecte à l'Assemblée Nationale. L'idée d'installer une permanence architecturale à Boulogne-sur-Mer est lancée. Sophie Ricard, architecte, s'installe dans une des maisons vides de la rue Delacroix, pour habiter et réhabiliter le quartier. Si c'est d'abord grâce à une délégation de confiance de l'élu envers une équipe de maîtrise d'œuvre que l'opération commence, il semble que cela soit dans l'engagement de l'architecte sur le terrain que le projet prend véritablement corps. Désireuse d'expérimenter un travail de terrain en tant qu'habitante, elle réussit à acquérir peu à peu la confiance des habitants, qui percevaient au début cette intrusion comme un quelconque espionnage de l'Office HLM sur les pratiques régissant le quartier. Étant situé en marge de territoire, ce terrain peut apparaître comme un endroit ayant ses propres règles et arrangements entre habitants. Divers trafics y ont lieu, et le nombre d'habitants par maison n'est pas forcément en accord avec les dossiers de l'Office. Après un long temps d'intégration, l'acceptation de Sophie dans le quartier permet que le projet soit mené à terme, dans une interaction complexe entre le travail de terrain auprès des habitants, les négociations avec l'Office HLM, le relais de projet en agence par Sébastien Eymard, et les liens de confiance entre Patrick Bouchain et Frédéric Cuvillier. Ce projet de Boulogne-sur-Mer s'engage donc en 2010 dans un trio entre architectes porteurs du projet dans son caractère expérimental, habitants délaissés par l'Office et lassés de sa gestion bureaucratique, et institutions concernées : municipalité, Office HLM. Sur un temps aussi long et dans le cadre d'un projet si complexe, les relations qui se jouent entre ces acteurs à l'occasion de la permanence architecturale sont fluctuants, et les rôles habituels de chacun semblent bousculés. L'architecte devient presque le « référent du quartier » (Agence Construire, 2010*)* auprès des divers acteurs du projet.

3. Permanence

La méthode établie à Boulogne-sur-Mer est inédite, autant pour l'Agence Construire que pour les institutions concernées par le projet. La programmation initiale s'établit ainsi : les trois ans de permanence se composent d'un an de « prise de connaissance », un an de conception participative, et un an de chantier (Agence Construire, 2010). Le caractère du projet est donc foncièrement expérimental. Le principe est simple : tenter une réhabilitation lente du quartier, associant ses habitants, pour le prix estimé de sa démolition. L'opération a coûté 38 000 euros par maison, sur les fonds propres de l'Office HLM. L'équipe de maîtrise d'œuvre, sur toute la durée du projet et malgré l'accord politique préalable, a dû travailler en négociation permanente avec l'Office HLM pour prouver la nécessité de financer ce projet.

Le premier caractère essentiel de la méthode est bien sûr la permanence : Sophie s'installe, travaille et vit dans le quartier, avec son conjoint. Elle établit ensuite dans la maison mitoyenne, une maison de chantier, lieu d'accueil de l'équipe de maîtrise d'œuvre, des habitants, des ouvriers, et de tous les participants. Sa première tâche réside dans la rencontre avec les habitants. Pour cela, elle commence des ateliers manuels, de jardinage ou de bricolage destinés aux enfants du quartier. C'est grâce à eux que petit à petit elle comprend les dynamiques internes du quartier, et à travers les habitants, les problématiques plus particulièrement liées à l'habitat. Ce premier travail de terrain sert à dresser un état des lieux du bâti, maison par maison, évaluant la quantité, la nature et la priorité des travaux de rénovation. La « participation » des habitants commence donc depuis l'accueil de Sophie dans le quartier, venant faire une sorte de consultation médicale de l'état de l'habitat grâce aux l'habitant et à leur usage des lieux. C'est donc l'architecte, et à travers lui la délégation de l'élu, qui tente de comprendre les mécanismes de l'habiter.

Le projet s'établit ensuite selon chaque maison, à travers un budget égal consacré par foyer, mais des situations différentes, selon les nécessités et les travaux pouvant être pris en charge par les habitants. Une fiche descriptive est créée pour chaque habitat, avec un état des lieux et la hiérarchie des améliorations à faire en accord avec chacun. Cette participation active et au cas par cas, qui implique l'habitant dans la gestion du budget consacré à leur maison permet d'établir une vision d'ensemble sur le bâti, et d'envisager ensuite une gestion plus durable de l'habitant sur le foyer qu'il occupe. Pour le chantier, le projet comprenait une action de réinsertion. En accord avec le Plan Local d'Insertion, les entreprises choisies pour réaliser les travaux devaient salarier une personne du quartier éligible en insertion. Sophie Ricard faisant le lien entre les personnes intéressées, les services sociaux et les entreprises, aidant les intéressés à rédiger leurs CV. Le choix des entreprises s'est également orienté sur de petites entreprises locales et familiales, dont certaines travaillant dans la rue, poussant ainsi la démarche d'insertion d'habitants mêmes du quartier. D'autre part, nombreux ont été les habitants s'occupant eux-mêmes des finitions, en convention avec l'Office, pour privilégier des parties plus importantes de la rénovation dans le budget. Les travaux ont coûté autour de 400 € par mètre carré, soit deux fois moins cher qu'une rénovation habituelle.

4. La permanence à Boulogne-sur-Mer, une action solidaire ?

L'architecte a quitté le quartier lorsque le chantier a été totalement terminé. À la suite de son départ, l'Office HLM a fait établir sur les lieux un gardien, chargé de surveiller le quartier. Dès les premières semaines, des conflits ont éclaté entre les habitants et lui. Un certain sentiment de frustration est alors apparu chez les habitants d'une part, et chez l'architecte d'autre part, pensant que « l'Office n'a rien compris du projet » (entretien avec l'architecte, juillet 2013). D'une relation de confiance mutuelle, acquise à long terme et au profit d'une

action constructive, la situation actuelle voit émerger une méfiance dont témoigne la « surveillance » des habitants par le bailleur. Cette situation semble néfaste pour tout le monde : les habitants se sentent épiés et déresponsabilisés, perdant le semblant de dialogue constructif avec l'Office. Pour l'architecte, le fait d'installer un gardien à la suite de son départ décrédibilise son rôle, le faisant passer pour l'ancien « gardien » du quartier, alors que la permanence était justement parvenue à éloigner cette posture. Cet effet « post-permanence » révèle probablement l'intensité de l'initiative sur le temps du chantier. Cette forme d'autoproduction accompagnée s'apparenterait alors à une forme d'activisme solidaire.

À Boulogne-sur-Mer, il semble que le fait d'habiter les lieux ait été intrinsèquement lié à la réussite du projet. Mais la *permanence* elle-même réside surtout dans l'implication profonde de tous les acteurs de l'urbain sur le projet, son environnement humain, paysager et historique, dans l'épaisseur de sa temporalité. En cela elle voit une mutation du métier classique d'architecte, et une tentative d'accéder à l'expérience fugitive de la transformation du territoire. La permanence expérimentée dans ce cas d'étude tente, dans un territoire et avec une population délaissée, de continuer à construire et reconstruire la ville, dans une lenteur respectueuse des habitants et de leur environnement. Ce positionnement, face aux rénovations ou démolitions bien plus courantes, est marginal. Le bâti est toujours considéré indépendamment de son usage. En opposition à ce type d'aménagement cette expérience tente de « traiter le social avant de traiter le spatial » (Cérézuelle et Roustang, 2010). Elle vise au dialogue avec des classes défavorisée, à travers une action urbaine respectueuse de l'existant, tentant de consolider les forces déjà en place, plutôt que d'user de méthodes de pure productivité, dévastatrices pour l'homme et l'environnement. Ce qui caractérise ce type d'actions relève davantage du familier, du domestique, et ce que nous pourrions appeler de *réflexes vernaculaires* envers l'espace commun. Cela relève de la simplicité de faire, dans la logique du bon sens, bien en deçà d'une politique volontariste « participationniste », mais plutôt dans le geste convivial du partage. Au-delà du projet en question, l'architecte devient alors un acteur comme un autre de la société urbaine. C'est bien son engagement et sa volonté de faire autrement qui permet de mener à bien le projet, portant sa responsabilité bien au-delà des méthodes habituelles d'urbanisme. En cela l'action semble profondément porteuse de solidarité.

crédit : Agence Construire

ETUDE DE CAS N°5 : LA DÉCROISSANCE PLANIFIÉE, UNE POLITIQUE URBAINE SOLIDAIRE ?

Max Rousseau (CIRAD, UMR 5281 ART-Dev)
Vincent Béal (Université de Strasbourg, UMR 7363 SAGE)

1. Eléments de contexte : la gestion du déclin urbain, entre stratégies entrepreneuriales et politiques de redéveloppement innovantes

Le déclin urbain comme phénomène global

De nombreuses villes occidentales connaissent aujourd'hui un déclin démographique prononcé. Trois processus principaux affectant les villes depuis quatre décennies conduisent à ce phénomène: la destruction de la base économique des villes sous l'effet de la globalisation et de la désindustrialisation, l'éclatement spatial de la ville au travers de la périurbanisation, et enfin la poursuite de la transition démographique (dont le Japon et l'Allemagne constituent les avant-postes). Ces trois processus affectent différemment les villes et conduisent à des situations contrastées (Haase *et al.*, 2014). Dans les villes connaissant le déclin le plus prononcé, on constate une élévation de la vacance des logements, une baisse des ressources fiscales, une sous-utilisation des infrastructures urbaines, et la multiplication de friches. C'est le cas par exemple en Europe centrale et orientale où les transformations économiques et politiques ont durement affecté la croissance urbaine, avec plus de 80% des villes en décroissance au milieu des années 2000 (Turok et Mykhnenko, 2007). Aux Etats-Unis et au Canada, la croissance démographique se concentre de plus en plus dans quelques mégapoles, de nombreux espaces connaissant une croissance nulle ou négative (comme la Rustbelt industrielle du Nord-Est des Etats-Unis). Toutefois, cette tendance est loin de se limiter à l'Europe de l'Est ou l'Amérique du Nord, puisque des études montrent par exemple que sur les 310 villes européennes de plus de 200 000 habitants, plus du tiers ont connu un déclin démographique continu ou récent (Turok et Mykhnenko, 2007).

Comme le Nord et le Sud de l'Europe (par contraste avec l'Europe centrale et orientale), la France, dont le taux de natalité reste relativement élevé, semble relativement épargnée par ce phénomène, le déclin paraissant affecter avant tout les zones rurales et les petites villes enclavées. Pourtant, sur les 354 aires urbaines françaises, 69, soit 19,5 % d'entre elles, ont connu une perte de population entre 1975 et 2007 (Wolff *et al.*, 2013). Les villes moyennes minières et industrielles (Longwy, le Creusot, Montceau-les-Mines) sont les plus durement touchées, mais certaines agglomérations de taille importante connaissent également une baisse prolongée de leur population, comme Douai-Lens, Saint-Etienne, Valenciennes, Le Havre, Béthune, Montbéliard, Maubeuge ou Charleville-Mézières (Wolff *et al.*, 2013). Par ailleurs, selon de nombreux observateurs, ce processus de concentration de la croissance démographique dans les principaux pôles urbains au détriment de nombreux espaces de faible densité et des villes petites et moyennes semble susceptible de se prolonger au cours des prochaines décennies. Enfin, loin de ne concerner que l'Occident, la question du déclin urbain commence à trouver un écho dans les pays du Sud qui anticipent la fin de la transition démographique.

La course à la croissance : une stratégie urbaine inadaptée

En règle générale, la gestion déclin urbain fait l'objet de peu de débats : seul le retour à la croissance est remède approprié à une situation perçue comme un fléau par les acteurs publics, privés, et les habitants. Logan et Molotch (1987) notent ainsi que tout au long de l'histoire des Etats-Unis, les élites urbaines ont toujours manifesté un consensus pour la nécessité de la croissance, entendue non seulement en termes de population et d'emploi, mais aussi en termes de positionnement symbolique de la ville dans la hiérarchie nationale et internationale. Mais ce constat pourrait tout autant s'appliquer aux villes européennes. Ainsi, les stratégies de redéveloppement se fixent généralement comme objectif l'inversion du déclin économique et démographique et le retour aux niveaux de population antérieurs en attirant les investissements publics et privés.

La raison d'être de ces stratégies urbaines entrepreneuriales (Harvey, à paraître) est de « booster » la croissance économique. Elles reposent fréquemment sur le rapprochement des gouvernements urbains avec le secteur privé afin de concevoir des politiques urbaines supposément plus à même de satisfaire les investisseurs. Elles se traduisent par la mise en œuvre de projets et de politiques destinées à attirer des groupes bien ciblés dans la ville, pour résider, consommer ou investir (firmes opérant dans les services de pointe ou les nouvelles technologies, promoteurs immobiliers, nouveaux résidents bien pourvus en capital économique et culturel, touristes etc.). Cette stratégie de redéveloppement prend la forme d'une expansion physique de la ville (ouverture de nouveaux terrains à l'urbanisation, construction de nouvelles zones d'activité et de nouveaux lotissements, etc.) et d'une redéfinition des fonctions, des symboles et des usages de certains espaces stratégiques (centre-ville, anciens quartiers ouvriers, fronts d'eau, friches industrielles, etc.). Ces projets et politiques (campagnes de communication, rénovation ou réhabilitation, construction d'équipements sportifs d'envergure, festivals, pépinières d'entreprise « désirables » etc.) sont particulièrement consommateur en fonds publics, alors que leur impact sur l'économie locale s'avère fréquemment décevant et leur capacité à améliorer les conditions de vie de la population résidente, très faible. Au final, elles ne parviennent pas à inverser les effets sociaux les plus négatifs du déclin urbain (Rousseau, 2011).

Cette inadéquation entre ce type de stratégies et les villes en déclin dans lesquelles elles sont élaborées tient à la relative indifférence des échelles supérieures de gouvernement vis-à-vis des spécificités liées à un contexte de déclin démographique et économique et de perte d'attractivité vis-à-vis des investisseurs. Dans un contexte de montée du néolibéralisme et de promotion de la compétition interurbaine, les villes en déclin apparaissent comme un angle mort des « bonnes pratiques » en matière de développement urbain qui circulent au sien des cénacles d'experts internationaux. Dépourvues d'expertise externe, elles le sont également fréquemment en interne en raison du tarissement de leurs ressources fiscales. Notons par ailleurs que la planification urbaine traditionnelle s'avère historiquement mal équipée pour affronter les enjeux du déclin urbain : la discipline et le corps de métier émergent au tournant du 20ème siècle, dans un contexte d'urbanisation massive que la planification se doit justement d'encadrer. De ce fait, s'il existe de multiples instruments, modèles et dispositifs juridiques pour gérer la croissance urbaine, il n'en existe aucun pour gérer le déclin (Schilling et Logan, 2008). Peut-on dès lors concevoir une stratégie de redéveloppement des villes en déclin qui soit efficace sur le plan économique tout en étant plus juste sur le plan social ?

L'émergence de la « décroissance planifiée »

L'idée selon laquelle la poursuite de la croissance est vaine dans les régions dont le déclin s'avère structurel progresse depuis deux décennies. A la fin des années 1980, deux politistes américains indiquent que le déclin démographique continu dans la Grande Plaine rend la région inapte aux activités agricoles, basées sur de petites exploitations (Popper et Popper, 1987). Ils proposent dès lors un système de rachat public des exploitations permettant de rendre progressivement à la nature, en réintroduisant la faune et la flore originelles, un vaste territoire couvrant dix Etats et comprenant plusieurs milliers de villes-fantômes. Alors que le territoire continue à décliner, cette proposition, accueillie avec scepticisme lors de sa formulation, élargit progressivement ses soutiens médiatiques et politiques, les acteurs publics notamment y voyant un moyen de transformer l'économie régionale de l'agriculture vers le tourisme.

Toutefois, l'idée selon laquelle la poursuite de la croissance est vaine et contreproductive a surtout gagné des territoires urbains. Elle s'est concrétisée par une nette inflexion des politiques de redéveloppement menées dans des villes de la Rust Belt aux Etats-Unis comme Youngstown, Detroit et Flint, mais aussi dans des villes d'ex-Allemagne de l'Est vidées de leurs habitants par la désindustrialisation et les migrations Est-Ouest. Dans cette dernière région dont les villes ont été profondément déstabilisées par la transition post-socialiste, plusieurs réponses innovantes ont été récemment apportées, comme le projet de création d'une forêt urbaine dans une ancienne zone industrielle de Halle, l'encouragement à l'utilisation d'espaces privés en espaces publics à titre temporaire (Wiechmann *et al.*, 2014) ou encore la proposition de « verdir » les zones en déclin afin d'y attirer des populations retraitées aptes à transmettre leurs savoir-faire dans des territoires délaissés (Nefs et al., 2013). L'adoption par la municipalité de Youngstown d'un plan de redéveloppement innovant en 2005 marque une étape importante dans le progrès de la « décroissance planifiée » comme solution au déclin urbain continu.

2. Une politique assumée de décroissance urbaine planifiée : le cas de Youngstown, Ohio

Les difficultés de l'action publique « mainstream » à Youngstown

Youngstown est une ville située dans le Nord de l'Ohio, à une centaine de kilomètres de Cleveland et de Pittsburgh. Ville-champignon emblématique de la Rustbelt, éclose au début du 20ème siècle autour d'une spécialisation mono-industrielle, Youngstown est durement touchée par le déclin sidérurgique qui affecte durement l'emploi local et entraîne une hémorragie démographique. En l'espace de 50 ans, la ville perd plus de la moitié de ses habitants, passant de 166 000 habitants en 1960 à 67 000 habitants. Par ailleurs, l'aire métropolitaine de 565 000 habitants au cœur duquel se situe Youngstown, la Steel Valley, connaît elle-même un déclin avancé. La ville et son aire métropolitaine se caractérisent également par la relative pauvreté de leur population, avec un revenu moyen des ménages inférieur d'un quart à la moyenne nationale, ainsi que par des taux de criminalité élevé, qui valent à la ville le qualificatif de « Crimetown » (Grann, 2000). Après l'accélération du déclin de la sidérurgie survenue à partir de la fin des années 1970 et la hausse brutale du chômage, la Mahoning Valley Economic Development Corporation, un partenariat public-privé, est créée au tournant des années 1980. Celle-ci poursuit une stratégie entrepreneuriale de redéveloppement « classique », axées autour du réaménagement des friches, de la création de parcs industriels et d'équipements sportifs, de l'achat d'un réseau de voies ferrées locales et de sa mise à disposition des entreprises locales, et enfin octroi de prêts aux chefs d'entreprise. Les résultats de cette stratégie sont mitigés. Le centre-ville de Youngstown est particulièrement affecté par le déclin, la plupart de ses commerces finissant par fermer. Au

milieu des années 1990, le gouvernement local parvient à attirer des fonds étatiques et fédéraux pour créer un incubateur d'entreprises destiné à stimuler le renouveau du centre-ville en créant les conditions pour le développement de *start-ups* dans les nouvelles technologies. Ces stratégies successives ne parviennent pas à enrayer le déclin démographique de la ville. Le lent progrès de la prise de conscience collective que le déclin de Youngstown apparaît structurel finit par déboucher sur une démarche d'urbanisme nouvelle qui va donner lieu à un plan de redéveloppement innovant, le Youngstown 2010 Plan, concrétrisant les stratégies de « *smart shrinkage* » (« décroissance intelligente »).

Avant de présenter le plan, il convient de revenir sur les raisons qui ont permis sa conception. Traditionnellement, les villes en déclin poursuivent, nous l'avons vu, des politiques pro-croissance routinières qui ne les distinguent pas des politiques menées dans la majorité des villes occidentales, hormis le fait que celles-ci sont plus malaisées à mettre en œuvre dans des villes dont les recettes fiscales s'amenuisent et qui apparaissent de surcroît comme répulsives aux yeux des investisseurs extérieurs. Plusieurs raisons expliquent la volte-face dans la stratégie de redéveloppement de Youngstown et l'élaboration d'une stratégie innovante. La première tient à l'importance du déclin de la ville, sur laquelle il convient d'insister : Youngstown est une ville qui a perdu plus de la moitié de ses habitants et la quasi intégralité de sa base économique. Au tournant des années 2000, les politiques pro-croissance se heurtent de plus en plus clairement à la contrainte financière, provoquée par la diminution des fonds alloués par l'Etat fédéral couplée à la baisse des recettes fiscales, avec une assiette doublement réduite par la baisse du nombre de résidents et celle de la valeur taxable de leurs biens immobiliers. Parallèlement, la municipalité est confrontée à un stock croissant d'infrastructures inutilisées et délabrées (routes, canalisations d'eau, égouts…) dont le coût d'entretien augmente. Ce contexte d'étranglement financier de la municipalité se double de l'évolution de la gouvernance urbaine. La précédente génération d'élus, dont le *leadership* reposait davantage sur le clientélisme que sur la capacité à mettre en œuvre une stratégie de redéveloppement efficace, se voit profondément renouvelée à la suite de l'emprisonnement du maire pour corruption. Une nouvelle génération d'élus et d'urbanistes, caractérisés par leur jeune âge (autour de la trentaine), s'empare alors rapidement des postes clés de la ville et lance en urgence une nouvelle démarche de planification en 2001. Ces nouvelles élites prennent rapidement conscience du manque de compétences techniques internes et réorientent la gouvernance urbaine vers un partenariat avec un acteur-clé dans l'évolution de la stratégie de redéveloppement : l'université, et notamment les enseignants-chercheurs du Center for Urban and Regional Studies. Ceux-ci fournissent les ressources techniques et les arguments nécessaires à l'élaboration du nouveau plan, dans lequel le nouveau maire Jay Williams, un jeune cadre des services sociaux, engage par ailleurs son capital politique (Schatz, 2013).

La volte-face de la municipalité

Le processus d'élaboration du plan débute en 2002, lorsque la municipalité embauche un cabinet canadien, Urban Strategies Inc. pour élaborer une « vision ». Le choix d'un cabinet étranger découle de la volonté des nouveaux responsables d'apporter un regard neuf, extérieur, sur la ville. Les consultants d'Urban Strategies réalisent plusieurs centaines d'entretien et organisent des ateliers collectifs avec des représentants de la municipalité, du secteur privé et des syndicats, des responsables associatifs et religieux, ainsi que des représentants des quartiers de la ville. Par ailleurs, la mairie médiatise fortement le processus d'élaboration de la nouvelle stratégie auprès de la population locale. Celle-ci est finalement dévoilée devant un public de 1500 personnes. Elle prend acte du déclin de la ville et de la difficulté à entretenir des infrastructures désormais sous-exploitées. Elle vise pour la première fois à encadrer rationnellement le déclin de la ville. La « vision » se decline en quatre

arguments principaux : accepter la décroissance de Youngstown ; définir un nouveau rôle pour la ville dans l'économie régionale ; améliorer l'image de la ville et sa qualité de vie ; élaborer un plan d'action concret et réalisable (Youngstown 2010, 2004).

Une fois la « vision » adoptée à l'unanimité par le conseil municipal, la municipalité met en œuvre une deuxième phase, visant une participation encore élargie, afin d'élaborer un plan d'action visant la mise en œuvre celle-ci. Toujours menée par Urban Strategies et encadrée par une équipe constituée d'urbanistes municipaux et d'universitaires, cette phase prend la forme d'une série de réunions organisés à l'échelle de chacun des quartiers de la ville. Au total, 5000 personnes ont participé à l'élaboration de la vision et du plan. Pour mettre en œuvre les orientations stratégiques identifiées en 2002, le plan « participatif » de Youngstown (en fait, un plan d'occupation des sols) dévoilé trois années plus tard annonce quatre grands objectifs : la création d'un « réseau vert » reliant les espaces verts existant aux cours d'eau et aux chemins, la conversion des friches industrielles en nouvelles zones d'activités, la mise en place de quartiers durables, et le redéveloppement le centre-ville. Comme le soulignent Wiechmann et Pallagst (2012: 275), cette approche marque un véritable tournant : « Pour la première fois, un changement de paradigme se produit, qui fait évoluer le développement depuis la quête de la croissance vers la décroissance planifiée. La ville est la première aux Etats-Unis, dont l'idéal reste celui la '*growth machine*' ».

La dimension la plus innovante du plan concerne la vision renouvelée du redéveloppement urbain, et notamment de la planification de l'usage des sols dans une ville en déclin. Le plan indique que les infrastructures de la ville sont désormais démesurées et que la multiplication des friches industrielles interdit leur rénovation systématique. Les recettes fiscales en diminution réduisent l'entretien de la voirie, et les feux de circulation aux carrefours vides entraînent un gaspillage de carburant pour la population résidente. Dans ce contexte, le plan propose donc de « déconstruire » la ville afin de renforcer les infrastructures existantes. Il vise à remodeler en profondeur l'organisation urbaine et par là-même les marchés immobiliers. De nombreux logements vides sont promis à la destruction afin de lutter contre la baisse des prix de l'immobilier et contre la délinquance. Les habitants des quartiers aux taux de vacance les plus élevés sont incités à déménager vers les quartiers les moins touchés, afin de favoriser la concentration et donc l'efficacité des dépenses publiques. Par ailleurs, la destruction de nombreux bâtiments doit laisser place à la création d'espaces verts et à la préservation des cours d'eau, dans l'objectif, non plus d'attirer de nouveaux habitants, mais davantage d'améliorer la qualité de vie des résidents actuels.

La mise en œuvre du plan se heurte toutefois au référentiel pro-croissance prévalant dans les échelles supérieures de gouvernement : le Comté, l'Ohio et l'Etat fédéral américain. Tous prévoient des fonds publics pour construire, mais peu pour détruire, notamment le Comté qui poursuit une stratégie favorisant l'étalement urbain dans un contexte de déclin généralisé des villes-centres. Dans le même sens, les échelons fédéraux ont eu tendance à favoriser l'investissement dans les grandes centres urbains disposant comme Detroit, Pittsburg ou Cleveland de ressources et de capacité d'organisation supérieures, et à négliger les villes petites et moyennes, comme Youngstown, subissant des processus de déclin similaires ou supérieurs. Ainsi, la ville s'est vue attribuer des financements relativement faibles au regard de l'ampleur des problèmes qui la touchent, notamment depuis le début de la crise des subprimes : $2,7 million de la part du Neighborhood Stabilization Program (NSP) et $1 million de la part du Department of Housing and Urban Development. La tentative de neuf communautés de la ville de répondre à l'appel d'offre en 2010 du NSP s'est également soldée par un échec, limitant considérablement la capacité d'action du gouvernement local. Dans ce

contexte, la mise en œuvre du plan d'action dépend largement des outils et institutions créés localement comme la Mahoning County Land Bank, une banque foncière dont l'objectif de fluidifier les opérations de démolitions/reconstructions en utilisant des procédures exorbitantes du droit commun.

3. Analyse critique de la capacité à générer du lien social

L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de « décroissance » de Yougstown a fait l'objet de nombreux débats dans les sphères académiques, expertes et politiques. Ainsi, l'élaboration du plan a bénéficié d'une couverture médiatique importante aussi bien aux Etats-Unis (Wall Street Journal, The Economist, CNN, etc.) qu'en Europe (BBC, France Culture, etc.). Il a même obtenu de nombreux prix comme le National Planning Excellence Award for Public Outreach de l'American Planning Association ou encore la reconnaissance de think tanks influents comme la Brookings Institution et PolicyLink. Pour autant, la stratégie de décroissance mise en place à Youngstown a également fait l'objet de nombreuses critiques qui portent à la fois sur sa méthode d'élaboration et sur son contenu.

Une stratégie inachevée

Alors que l'élaboration du Plan de Youngstown avait fait l'objet d'une stratégie visant à impliquer les différentes communautés de la ville, et notamment celles des quartiers les plus défavorisés, sa mise en œuvre a été beaucoup plus centralisée (Schatz 2010). L'ambition de départ et l'approche *bottom-up* qui la portait a été rapidement remplacée par une démarche plus classique dans laquelle la municipalité, au travers d'une approche *top-down*, impose des décisions à la société urbaine, parfois en recourant à des mesures radicales comme la mise en place d'un système de primes pour les habitants afin de les inciter à quitter les quartiers délabrés. Pour l'un des urbanistes invités lors d'un séminaire dressant un bilan du projet en présence de responsables associatifs, « Ce qui s'est passé, c'est qu'il y avait peu d'indemnités de déménagement et peu d'habitants qui voulaient quitter leur maison, et les quartiers ciblés étaient largement afro-américains » (cité *in Michigan Daily*, 19 mars 2014). Pour Hollander (2009), la municipalité aurait même instrumentalisé le redécoupage des quartiers pour dépeupler certaines zones et limiter ainsi l'influence des citoyens sur les processus décisionnels. Dans un autre ordre d'idées, des chercheurs ont également questionné le contenu de la stratégie de décroissance mise en place à Yougstown. Cette stratégie était en effet basée sur une typologie identifiant des quartiers « stables », « en transition », et « faibles » (City of Younstown, 2005). Au-delà du caractère flou de ces catégories, l'usage de cette typologie a débouché sur une rationalisation de l'investissement public favorisant les quartiers dynamiques ou à fort potentiel, et à l'inverse marginalisant définitivement les quartiers les plus défavorisés. Ce traitement inégal de l'espace urbain n'est pas sans rappeler les politiques néolibérales de « *benign neglect* » mises en œuvre dans certaines villes américaines, notamment New York, dans les années 1970. Pour certains auteurs que « Il ne s'agit pas de dire qu'aucune politique sociale n'a été mise en place par la municipalité; cependant, le Plan se concentre avant tout sur les quartiers considérés comme potentiellement 'viables', excluant les résidants les plus défavorisées de ces zones de développements, pour les reloger dans des quartiers concentrant la pauvreté (…). Les résidents ne disposant pas des moyens pour vivre ou déménager dans les quartiers viables restent ainsi marginalisés, leurs problèmes n'entrant pas dans le cadre du Plan. Cette situation reflète une tendance générale du développement urbain aux Etats-Unis » (Rhodes et Russo, 2013: 319).

Il convient toutefois de préciser ici que, de l'avis même des *leaders* communautaires de la ville, la récession qui a durement frappé la ville à partir de 2008 a compliqué la mise en œuvre du plan. Celle-ci a également souffert du départ du directeur du service d'urbanisme de la ville en 2009, puis du départ de Jay Williams, invité à rejoindre l'administration de Barack Obama en 2011. Tous deux s'étaient fortement impliqués dans la définition de la nouvelle stratégie de redéveloppement de Youngstown. Au-delà de la perte de *leadership*, leur départ met en lumière les faibles ressources internes à disposition des villes en déclin du fait de l'étranglement de leurs ressources financières. Pour le directeur de l'agence de développement des communautés de la ville, la mise en œuvre du plan Youngstown 2010 et le rétrécissement effectif de la ville se sont heurtés avant tout à la faiblesse des effectifs du service d'urbanisme de la municipalité, lequel a perdu trois de ses cinq employés depuis le lancement de la stratégie de « *smart shrinkage* » en 2002. Sur fond de déception croissante de la population locale face à la faible progression de la mise en œuvre du plan, une controverse survient à propos de la faiblesse des services municipaux. Le maire annonce pourtant en 2011 que les postes de directeur de l'urbanisme et de directeur des parcs et des loisirs ne seront pas pourvus suite aux nouvelles coupes annoncées par le gouverneur de l'Ohio. De nombreuses villes de la Rustbelt sont confrontées à des contraintes similaires. Comme le résume un urbaniste de l'université de Youngstown, « En ce moment, chaque ville est confronté à des choix difficiles entre l'embauche de flics et celle d'urbanistes. En général, ils embauchent des flics » (*The News Outlet*, 1er juin 2011).

Par ailleurs, la mise en œuvre de la stratégie de décroissance planifiée n'est pas facilitée par les échelles supérieures de régulation. Les nombreuses démolitions prévues par le plan de 2005 nécessitent d'importants fonds publics en provenance d'Etat et du gouvernement fédéral, or celles-ci se tarissent. Elles se heurtent également aux contraintes juridiques encadrant les opérations de démolition, le cas de figure d'une municipalité désireuse de détruire une large partie de sa ville n'étant pas prévu. Dès son entrée en fonction, Jay Williams avait demandé à l'agence américaine de protection de l'environnement une dérogation. Non seulement celle-ci se voit refusée, mais de nouveaux règlements doublent le coût moyen des démolitions dans la ville. Malgré les 3000 démolitions réalisées entre 2007 et 2010, une enquête menée par des associations de résidents en 2010 fait apparaître que les taux de vacance des bâtiments de la ville sont encore vingt fois supérieurs à la moyenne nationale. Cette situation est déplorée par l'ensemble des acteurs locaux, comme Kirk Noden, directeur du Mahoning Valley Organizing Collaborative, l'institution en charge du *community organizing* à Youngstown : « En réalité, il est impossible de traiter les problèmes de désinvestissement qui affectent la ville en mobilisant l'ensemble des quartiers ou en construisant des centres commerciaux, car ces problèmes sont trop profonds et systémiques. Dans notre cas, nous devons faire pression sur les politiques de l'Ohio qui concernent les centres urbains, le financement des infrastructures ou encore celui du système scolaire. Cela requiert également des changements dans les politiques nationales » (*Grassroots grantmakers*, 11 septembre 2010).

Une stratégie urbaine prometteuse pour les villes en déclin ?

Si la stratégie de décroissance planifiée de Youngstown reste inachevée, plusieurs observateurs notent toutefois que la démarche initiée en 2002 a grandement contribué au renforcement des compétences de la société civile. Fortement impliquée dans la nouvelle stratégie dès sa création, celle-ci jouent un rôle important dans sa mise en œuvre, à tel point que la municipalité sans cesse affaiblie se voit parfois accusée de lui déléguer ses responsabilités. Dès la promulgation du plan, une église achète ainsi des terrains inoccupés au sein de son quartier afin de permettre aux résidents de cultiver du maïs, avant d'organiser une

fête du maïs mensuelle (Schatz, 2013). L'église est rapidement suivie par un établissement sanitaire qui adopte une stratégie similaire. C'est toutefois dans le quartier d'Idora, que le plan avait particulièrement ciblé, que la mobilisation des associations citoyenne a été la plus intense. Chapeautée par la Youngstown Neighborhood Development Corporation créée en 2009, l'association de résidents d'Idora s'est ainsi montrée particulièrement active dans la transformation du quartier, en détruisant de nombreux logements vides, en en réhabilitant d'autres, et en embellissant et en remettant au service de la communauté les terrains vagues par la réalisation de fresques murales, de multiples jardins communautaires et d'une ferme urbaine. Au-delà du débat sur la transformation effective à l'échelle de la ville, c'est cette capacité à mobiliser les habitants de la ville en déclin autour d'un objectif de dépassement des seules logiques de croissance et la création d'une dynamique participative autour de la conception, mais aussi de la mise en œuvre du plan, qui s'avère l'élément le plus intéressant dans la stratégie de décroissance planifiée de la ville. Si aujourd'hui Jay Williams, l'ancien maire de Youngstown considère que la plan a toujours été pensé « davantage comme un voyage, que comme une destination » (*The Business Journal*, 30 décembre 2010) s'est autant pour faire taire la critique que pour souligner les capacités transformatives des processus participatifs. En impliquant les différentes communautés dans des enjeux liés à la réappropriation des terrains, à l'alimentation, à l'identité des quartiers ou plus largement à la solidarité, la municipalité et les acteurs du développement social sont parvenus à construire une société urbaine mobilisée, qui tranche avec l'apathie ou le sentiment d'impuissance qui caractérise la plupart des villes américaines. Paradoxalement, c'est cette montée en puissance de la société civile permise par la démarche élaborée en 2002 qui constitue précisément aujourd'hui l'une des sources du désenchantement constaté dans la ville à propos des avancées réelles permises par le plan.

Wick Park (crédit:T. Parris/Model D)

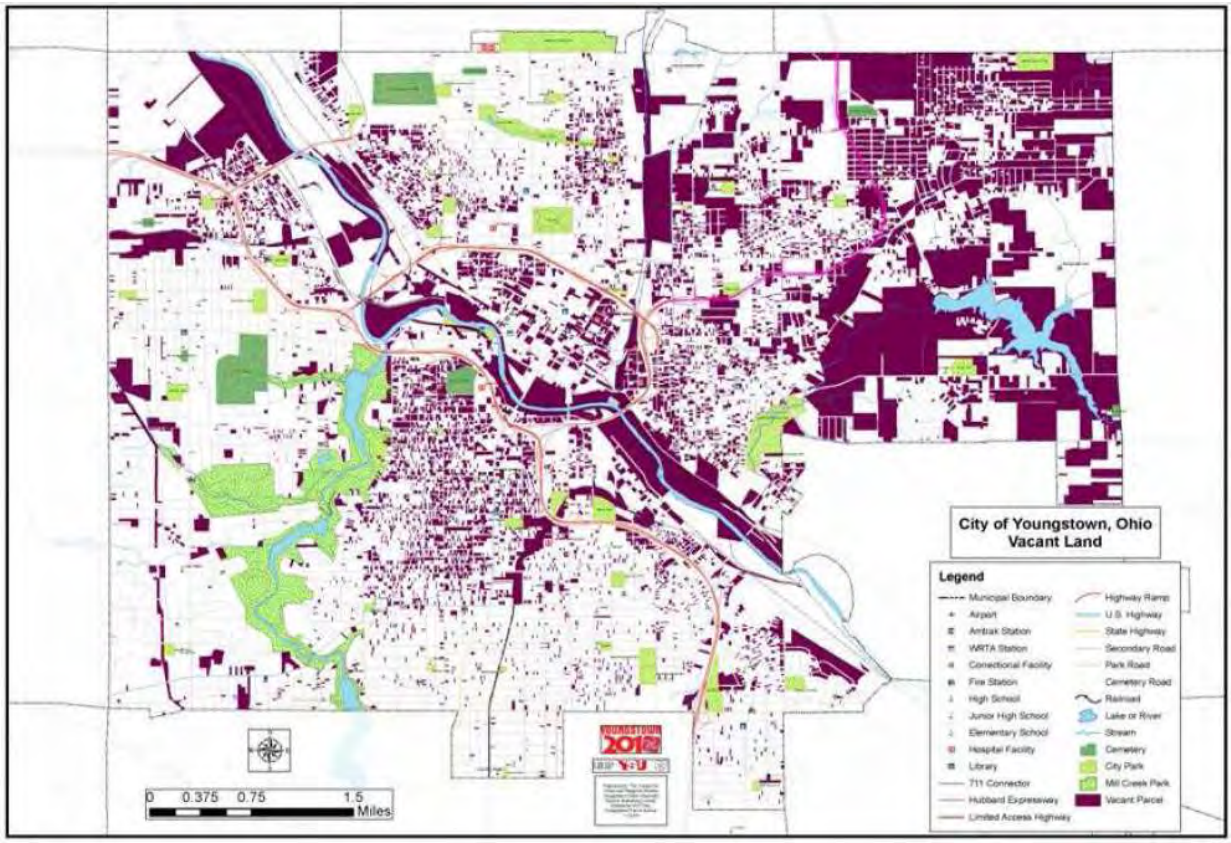

Youngstown vacant lands (crédit:Urban Strategies Inc.)

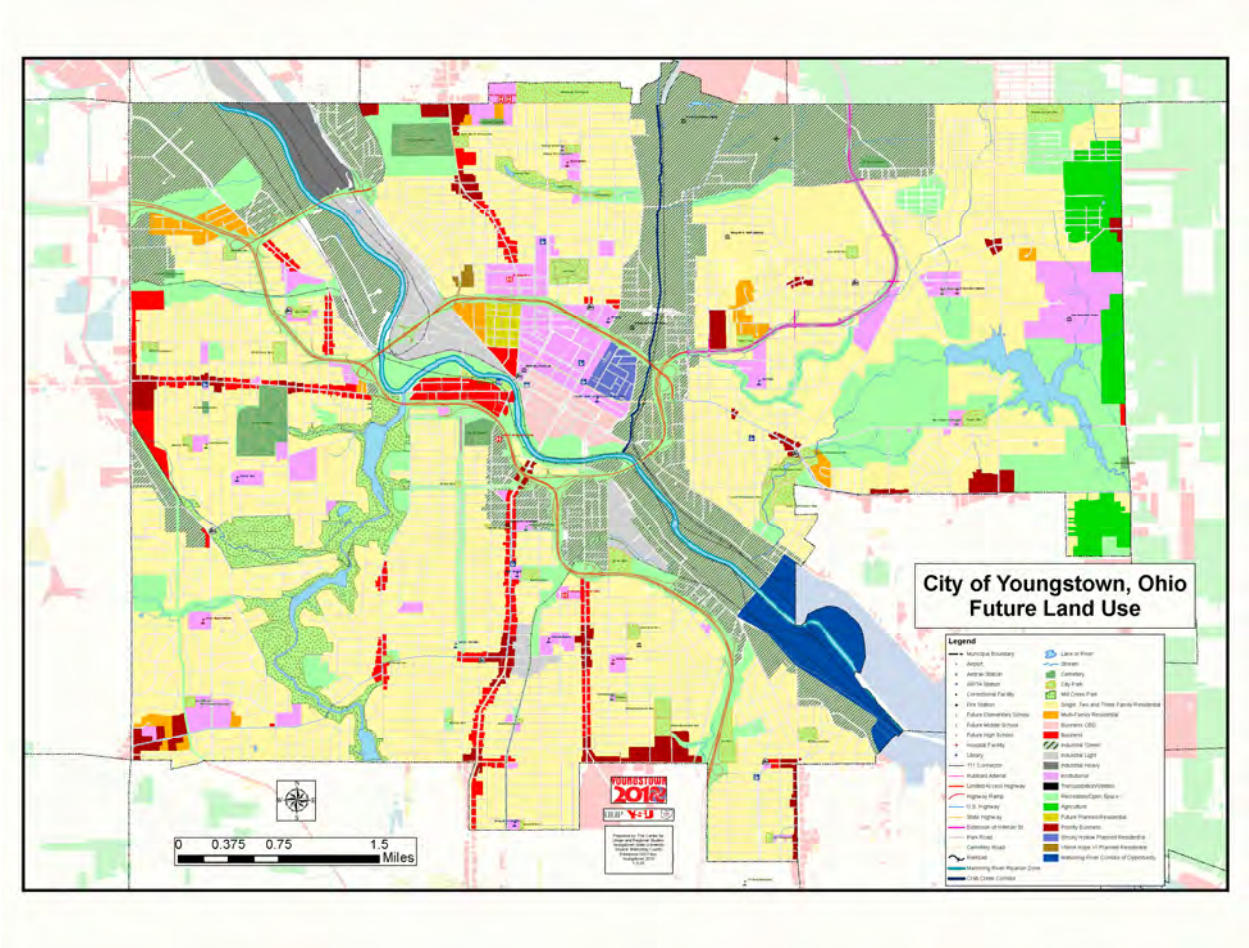

Youngstown future land use (crédit:Urban Strategies Inc.)

crédit:Urban Strategies Inc.

Jardin urbain, Wick Park (crédit: T. Parris/Model D)

CHAPITRE 3 : VILLE SOLIDAIRE ET PARTICIPATION HABITANTE

Sabrina Bresson (Université François-Rabelais, Tours, UMR 6173 CITERES), coordination
Guillaume Faburel (Institut d'Urbanisme de Lyon, UMR 5206 TRIANGLE et Aménités), coordination
Edith Gaillard (Université de Bretagne Occidentale, Brest, UMR 6173 CITERES)
Jérémy Louis (Aménités)
Corinne Manson (Université François-Rabelais, Tours, EA 2108 LERAP)
Héloïse Nez (Université François-Rabelais, Tours, UMR 6173 CITERES)
Pierre Servain (Université de Bretagne Occidentale, Brest, EA 3149 LABERS)

Introduction (Guillaume Faburel)

L'un des constats centraux présents à la fois dans la recherche urbaine et dans la recherche sur l'exclusion est que l'on ne peut pas comprendre le délitement du lien social sans aborder la question des « solidarités politiques », et plus précisément de l'inégal accès des groupes sociaux aux scènes politiques et arènes de la décision (Lapeyronnie et Kokoreff, 2012). La montée des pratiques participatives prend sens dans cette évolution. Si certains y voient le terreau d'un « nouvel esprit de la solidarité » construit autour d'une nébuleuse de pratiques (Paugam, 2007), la participation est aujourd'hui objet de débats, voire de controverses. Dans la littérature comme dans la pratique, deux lectures de ces dispositifs participatifs s'affrontent. La première met en avant les dérives de la « vogue » participative, soulignant les limites politiques et épistémologiques de ces dispositifs (Faburel, 2013), l'inégale capacité des individus à participer (Blondiaux, 2008), mais aussi également l'injonction faite aux catégories populaires de se comporter en « bon citoyen ». La seconde considère que la participation peut néanmoins s'avérer un vecteur d'*empowerment* susceptible de déboucher sur des formes d'émancipation sociale et politique (Nez, 2011 ; Carrel, 2013).

Nous choisissons, pour approfondir la première acception de la participation, de nous concentrer sur deux dispositifs d'ores et déjà institués de la démocratie participative, ou en voie d'institutionnalisation. En premier lieu, les Conseils de Quartiers sont à analyser dans leur construction « de peu de pouvoir » (Rui, 2005). En outre, plus émergents, déjà largement installés dans certains aires géographiques étrangères, et surtout d'un autre fonctionnement et à une autre échelle : les budgets participatifs. Il s'agira ici d'aborder ces dispositifs locaux comme des structures de solidarité distributive dans un cadre de régulation municipale des projets d'aménagement et/ou de territoire, mais aussi comme des structures (ré)génératrices de liens sociaux, d'abord à l'échelle du quartier du fait de l'antériorité des conseils de quartier.

Sur cette base de première analyse, et dans une acception bien moins instituée de la participation, mais à diffusion rapide, nous nous nous pencherons sur les initiatives d'habitat participatif en tant que terreaux d'innovation dans les formes de participation et de solidarité, notamment grâce à leur perspective transversale (intergénérationnelle, familiale, sociale et citoyenne). Comment ce mode de production d'un autre *habiter* (Paquot, Lussault et Younes, 2009) interroge-t-il de manière conjointe la chaîne de production actuelle du logement (publique et privée), les modes de vies du quotidien, ainsi que surtout les rapports sociaux

pouvant en découler ? Il est vrai que ces initiatives répondent souvent à des difficultés économiques de la part de ménages peinant à obtenir un logement satisfaisant, mais aussi à de nouvelles aspirations pour des formes d'organisation plus solidaires (économie sociale, gestion communautaire, jardins partagés…) et moins cloisonnées (mise en cause du monopole des experts, promotion des acteurs « ordinaires », implication par le faire…). Dans ce registre, nous souhaitons alors aussi nous intéresser à la ville informelle et l'« habiter dans la précarité » (Giglia, 2012), qui peuvent comporter des formes d'implication habitante spontanées (comme l'auto-construction collective) et constituent également le support de régulations socio-spatiales par négociation de la norme (Crozat, 2009). Ce fonctionnement, qui n'est pas nécessairement le produit d'une conceptualisation mais résulte avant tout d'une nécessité, interroge à son tour les formes de solidarité que cherche à promouvoir la participation officielle.

Sur cet thème de l'habitat participatif, nous souhaitons, pour aborder les formes et principes de solidarité en jeu, interroger les démarches actuelles de participation en termes de limites ou de difficultés rencontrées, car si les expériences d'habitat participatif se sont largement développées en France ces dernières années (notamment à partir des modèles anglo-saxons ou nord-européens), il n'en est pas moins vrai que des inégalités et des incompréhensions persistent dans les lieux de la démocratie locale, débouchant souvent sur des conflits. Ceux-ci peuvent certes être perçus comme une limite à la volonté de « faire participer », mais cette exclusion du processus participatif conduit bien souvent à des mobilisations qui présentent et inventent elles-mêmes des formes originales de solidarité (Barbier, 2005 ; Chateauraynaud, 2008). Ces mobilisations, à côté du cadre participatif institué, injectent dans le débat public des légitimités ordinaires qui impliquent des savoirs et savoir-faire dits profanes, locaux, situés, pratiques… ou habitants (Hartzfeld, 2009). Le décloisonnement des compétences et des métiers repose alors sur l'idée de solidarités nouvelles, interdépendantes (Biau, 2012), qui construisent une autre vision du monde que celle portée par les savoirs spécialisé de la modernité.

Cette lecture critique et « en creux » de la participation invite alors également à observer les formes de participation « de fait », d'auto-organisation en dehors des cadres officiellement participatifs. Elles n'en portent pas le nom puisqu'elles ne sont pas mises en place par un tiers, mais renvoient bel et bien à une implication habitante « par le bas », infrapolitique. Le *community organizing* en est la forme la plus manifeste, et pose la question de l'institutionnalisation. Dans la recherche anglophone, la « communauté » constitue l'endroit où se déroule la vie quotidienne des citadins, où ils se logent, se nourrissent, élèvent ou gardent leurs enfants et nouent des relations d'amitié et d'entraide. Les communautés voient progressivement le rôle du marché s'accroître dans les relations sociales (DeFilippis, Fisher et Schragge, 2006), si bien que des services à la personne deviennent de plus en plus salariés et précaires. L'institutionnalisation du *community organizing* (par l'émergence du salariat, la question de la représentativité, sa contribution à l'économie, etc.), bien qu'il soit un gage de stabilité, n'entre-t-elle pas en contradiction avec les formes de solidarités que celui-ci recouvre ou vise initialement ? Sont-elles uniquement le résultat d'une nécessité économique, ou sont-elles rendues possibles par la marginalisation vis-à-vis des institutions, qui laisse davantage de place à l'autonomie des habitants ? Peut-on envisager un « modèle » de ville solidaire qui ne fige pas cette spontanéité ? Cette question, déjà soulevée par John F.C. Turner en 1976, met au cœur de la réflexion le rôle de l'institution dans les solidarités entre les habitants, et entre en résonnance avec certaines initiatives hybrides (Lolive, 2006). Celles-ci sont à la fois animées par un autre rapport au monde que celui de l'expertise professionnelle (réinsertion sociale professionnelle par l'environnement, recours au sensible et à l'imaginaire

collectif, formes d'auto-organisation…), et garanties par une organisation formalisée de l'action (blocage du prix du foncier, ressources financières, humaines ou techniques, etc.).

Les deux études de cas qui concluent ce chapitre mettent en lumière la complexité des rapports des institutions aux solidarités entre les habitants. La première est consacrée au modèle d'autopromotion de Strasbourg, qui a connu une profonde évolution au cours de la dernière décennie, celle-ci résultant de l'évolution des législations nationales, mais aussi de la pratique des services municipaux, et enfin des groupes d'habitants eux-mêmes. La seconde compare deux budgets participatifs dans le 20e arrondissement de Paris et à Cordoue, en Espagne. Leur analyse permet de relativiser la faiblesse de l'impact social des budgets participatifs en Europe, même si les résultats sociaux sont inférieurs à ceux observés au Brésil.

1. Dispositifs de démocratie locale (Héloïse Nez)

Les dispositifs participatifs locaux, souvent initiés dans des quartiers ou des villes populaires, cherchent notamment à transformer les relations sociales : « la participation vise sous différentes formes à remobiliser les habitants, à recréer du lien, à ouvrir des espaces de rencontre et d'échange qui remplacent sous un autre mode les formes plus anciennes de sociabilité et d'encadrement, à former de nouveaux interlocuteurs ou leaders aptes à organiser leur collectivité, à dépasser certains conflits » (Bacqué, Rey, Sintomer, 2005: 28). Toutefois, ces objectifs sociaux sont très différents en fonction des contextes socio-politiques, entre une approche relativement consensuelle en France – fondée sur la reconstruction du lien social et l'inclusion des exclus – et une perspective plus conflictuelle en Amérique latine et dans les pays du Sud de l'Europe, liée à une démarche globale de justice sociale en faveur des groupes dominés (*op. cit.*: 29-31). Par conséquent, alors que la littérature sur les conseils de quartier français met en avant les limites de ces instances cantonnées à la thématique des solidarités locales, les travaux sur les budgets participatifs brésiliens analysent leurs effets redistributifs.

1.1. Les conseils de quartier en France : promouvoir la solidarité et le lien social

Loin de la visée d'un autre ordre social, les buts sociaux des conseils de quartier français se limitent à « contribuer à recréer du lien social, de remplacer, sur un autre mode, les formes traditionnelles d'encadrement qui ont disparu dans les quartiers populaires, et de favoriser dans la foulée la renaissance d'une sociabilité de voisinage » (Bacqué, Sintomer, 1999: 125-126). Ces dispositifs de démocratie locale ont partout un caractère festif et rassembleur, avec l'organisation de moments de rencontres et de convivialité comme les fêtes et les repas de quartier. C'est notamment le cas des villes communistes de l'ancienne « banlieue rouge » parisienne, où la démocratie participative est apparue comme une alternative au déclin des corps intermédiaires (sections du parti, syndicat et associations) qui ont longtemps joué un rôle de courroie de transmission pour les élus et le PCF, et d'encadrement de la population (Nez, Talpin, 2010). À travers la démocratie participative, les associatifs ou les anciens militants trouvent en effet une nouvelle forme d'affiliation politique à la municipalité (Bacqué, Sintomer, 2001). Par exemple, l'implication dans les comités de quartier à Gennevilliers représente pour les militants un moyen de conserver un capital d'autochtonie constitué dans des organisations aujourd'hui déliquescentes (Biland, 2006). Toutefois, ces dispositifs participatifs ne suscitent pas une mobilisation massive, en partie « parce que la définition officielle des instances tend à en faire des lieux apolitiques, rompant en cela avec

les cadres sociaux et politiques dans lesquels les habitants les plus engagés ont été socialisés, et qui liaient politique et non-politique, relations familières et relations politiques, sociabilité et militantisme » (*op. cit.*: 63). Surtout, la démarche participative n'a pas permis à ce jour d'assurer une véritable affiliation politique pour les acteurs les plus marginalisés socialement et politiquement, ce qui remet en cause son « objectif proclamé, [de] créer du lien social, car ceux qui devraient être concernés au premier chef en sont absents » (Bacqué, Sintomer, 2001: 242).

La principale limite pointée dans la littérature sur les conseils de quartier, et au-delà sur la plupart des dispositifs participatifs locaux en France et en Europe, concerne ainsi l'absence ou la sous-représentation en leur sein de certaines catégories de la population. Dans la majorité des cas, les procédures participatives mises en place par les pouvoirs publics contribuent davantage à reproduire les inégalités politiques existantes qu'à les diminuer, engendrant ainsi une « double marginalisation des groupes les plus défavorisés, absents des circuits de représentation politique traditionnels, mais aussi des dispositifs participatifs supposés les rapprocher du pouvoir » (Blondiaux, 2008: 73). En France, toutes les analyses sur la composition des conseils de quartier montrent que les jeunes, les personnes d'origine étrangère et/ou issues des classes populaires sont absents ou fortement sous-représentés au sein de ces instances, alors que les retraités, les classes moyennes et les personnes dotées d'un capital culturel élevé sont prédominants. Par exemple, le problème de la représentativité sociologique des conseils de quartier parisiens est mis en avant dans une enquête réalisée en 2007 par le bureau d'études Trajectoires auprès de 800 conseillers de quartier à Paris : seulement 3 % des conseillers de quartier ont moins de 30 ans, tandis que les deux tiers ont plus de 50 ans, plus de la moitié habitent dans leur quartier depuis au moins 20 ans et 38 % sont des retraités. Un tiers des conseillers de quartier appartient à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures, alors que seulement 1 % sont des ouvriers. Par conséquent, si les conseils de quartier ont été initialement créés pour lutter contre la crise de la représentation, les filtres sociaux demeurent et donnent l'avantage aux classes moyennes intellectuelles.

Dans certains cas toutefois, notamment lorsque des consultants-militants de la démocratie participative mettent en œuvre des modes d'animation visant à faire participer les plus éloignés de la parole publique, la participation est plus populaire, notamment dans les quartiers « politique de la ville » en France (Carrel, 2013). L'ouvrage *Deepening democracy* (Fung, Wright, 2003) montre que les classes populaires participent non seulement dans certaines expériences du « Sud », au Brésil et en Inde, mais aussi aux États-Unis. À Chicago, elles sont majoritaires dans les dispositifs participatifs sur les réformes de l'école et de la police (Fung, 2006). Cette participation des classes populaires s'explique par l'impact de leur participation sur l'amélioration de leur qualité de vie et aussi, bien souvent, par la mobilisation de personnes extérieures qui les aident à s'organiser.

L'investissement des dispositifs de participation locale par les classes moyennes intellectuelles pose les questions de l'appropriation de l'espace public par certaines catégories sociales et de la justice sociale dans la ville. Celles-ci ont une signification particulière dans les quartiers populaires en cours de *gentrification*, c'est-à-dire marqués par des transformations urbaines et sociales liées à l'arrivée de groupes sociaux appartenant aux classes moyennes et supérieures. Les nouveaux arrivants peuvent en effet se servir de ces institutions de démocratie locale pour imposer un rapport de force dans le quartier. Les travaux sur le conseil de quartier de la Goutte d'Or, dans le 18e arrondissement de Paris, montrent que les conseils de quartier constituent les premiers lieux du quartier conquis par les

nouveaux arrivants issus des classes moyennes et supérieures, pour défendre leurs intérêts de propriétaires et accélérer le processus de *gentrification* en cours (Bacqué, Fijalkow, 2006). Parfois constitués en réseau associatif, ces habitants mobilisent leurs savoirs professionnels et militants dans le conseil de quartier comme autant de ressources pour faire valoir une « vision de territoire » singulière, qui vise une « normalisation » du quartier au regard de l'ensemble parisien (Simetière, 2007). Loin d'en être l'unique facteur, la participation majoritaire des classes moyennes dans les dispositifs participatifs locaux peut ainsi accompagner les processus de *gentrification* dans les quartiers populaires, en incitant notamment une transformation de l'activité commerciale. Les citoyens impliqués dans les conseils de quartier, par exemple à Belleville, peuvent toutefois également se mobiliser dans une perspective de solidarité sociale, sans forcément chercher à défendre leurs intérêts catégoriels (Nez, 2010b).

1.2. Les budgets participatifs au Brésil : une redistribution des richesses ?

Lorsqu'il est mis en place à Porto Alegre, résultant d'une conjonction entre la volonté politique des élus du Parti des Travailleurs et les revendications du mouvement associatif local, le budget participatif poursuit des objectifs sociaux ambitieux. Dans un contexte national marqué par le retour à la démocratie et de fortes inégalités sociales et spatiales, les promoteurs du budget participatif mettent en avant deux objectifs – l'« inversion des priorités » au détriment des plus démunis et la « démocratisation de la démocratie » à travers la participation – qui sont censés être liés : la participation doit permettre aux classes populaires de faire valoir leurs intérêts et de mettre un terme à l'appropriation de l'État par les classes dominantes. Au sein d'assemblées publiques, les habitants définissent leurs besoins au niveau des quartiers, puis hiérarchisent les priorités à l'échelle de l'arrondissement et de la ville, en fonction de critères de justice sociale comme les carences en services et infrastructures qui affectent chaque secteur géographique (Baiocchi, 2005 ; Gret, Sintomer, 2005). À Porto Alegre comme dans d'autres villes brésiliennes et latino-américaines, le budget participatif a un réel impact redistributif, par la combinaison d'une mobilisation des classes populaires et l'existence de règles formelles favorisant la justice sociale dans la répartition des ressources (Avritzer, 2005). Les expériences brésiliennes se caractérisent en effet par une participation majoritaire des classes populaires, qui tend toutefois à s'estomper à mesure qu'on gravit les étages de la pyramide participative (Avritzer, 2005). Ce processus permet un certain rééquilibrage territorial entre les quartiers riches et pauvres, en donnant un accès aux infrastructures urbaines et aux services sociaux de base à des groupes sociaux qui en étaient jusque-là dépourvus. Dans la plupart des villes où il a été mis en place, le budget participatif a en effet permis d'investir dans les zones périphériques, où les ressources n'allaient auparavant qu'en période électorale (Abers, 1998). Cette déconcentration des richesses vers les zones les plus défavorisées a une signification particulière dans le contexte brésilien, étant donnée la forte concentration des ressources dans les zones de haut revenu.

Plusieurs études empiriques sur les budgets participatifs brésiliens analysent ces relations entre participation et redistribution, en définissant la justice sociale comme l'accès d'individus et de groupes historiquement exclus du processus décisionnel à des ressources publiques (Souza, 2001). Dans une perspective comparative, Brian Wampler (2003) signale que les résultats du budget participatif au Brésil sont très variables d'un cas à l'autre et que sa dimension redistributive ne va pas de soi : « Nous devons faire preuve de prudence lorsque les responsables politiques et les participants disent que le budget participatif fonctionne comme un moyen de redistribution des ressources et des revenus. Les budgets participatifs peuvent provoquer des effets de redistribution, mais ils ne sont pas garantis » (p. 73). De plus,

plusieurs problèmes méthodologiques se posent pour définir ces effets redistributifs, comme l'approche normative de la participation et l'imputabilité des résultats (Nez, 2010a ; Lavalle, 2011). À partir d'études quantitatives, Aldamir Marquetti (2003) et Roberto Pires (2003) ont toutefois démontré l'existence d'effets redistributifs dans les budgets participatifs de Porto Alegre et Belo Horizonte. En analysant la distribution des ressources dans le cadre du budget participatif de Porto Alegre de 1992 à 2000, A. Marquetti montre que « le budget participatif fonctionne comme un puissant instrument de redistribution des revenus : les secteurs les plus pauvres ont reçu un volume d'investissements par habitant plus important » (p. 142). Il repère également une forte augmentation de l'offre des biens et services publics (collecte des ordures, éclairage public, bitumage des routes), en particulier dans les quartiers pauvres qui en étaient démunis, après la mise en place du budget participatif, ainsi qu'une transformation dans la composition des dépenses de l'administration municipale en faveur de l'éducation, la culture, la santé et l'assainissement. Ces résultats redistributifs du budget participatif ont ensuite été confirmés par des analyses quantitatives et comparatives à l'échelle du Brésil (Marquetti, Campos, Pires, 2008) et du Rio Grande do Sul (Marquetti, Bêrni, 2010).

En plus d'une participation des classes populaires, l'établissement de critères de distribution basés sur un principe de justice sociale semble fondamental dans la production de résultats redistributifs positifs. Par exemple, à Belo Horizonte, la population et l'Indice de la qualité de vie urbaine (IQVU), qui mesure la qualité de vie du lieu urbain à partir de l'offre et de l'accès aux services publics, forment les critères de distribution des ressources entre les arrondissements de Belo Horizonte : ce sont les zones les plus peuplées et les moins dotées d'IQVU qui reçoivent le plus de ressources dans le cadre du budget participatif. De plus, la Carte de l'exclusion sociale, élaborée notamment à partir de l'Indice de vulnérabilité sociale (IVS), permet de repérer les zones les plus vulnérables de la ville, qui reçoivent un poids plus élevé lors du vote des investissements et des délégués du budget participatif. En ayant recours à l'IQVU, R. Pires (2003) montre que le dispositif participatif de Belo Horizonte a d'importants effets redistributifs à l'échelle de la ville, car les investissements sont concentrés dans les zones dotées des IQVU les plus bas. Au-delà des cas de Porto Alegre et Belo Horizonte, Leonardo Avritzer (2010) conclut également sur des effets redistributifs des processus participatifs locaux, en comparant 36 villes brésiliennes : celles qui ont fortement développé les institutions participatives les utilisent pour augmenter l'accès aux biens publics de la population à bas revenus, ce qu'il démontre à partir de plusieurs indicateurs (présence de fonctionnaires dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'assistance sociale ; nombre d'inscriptions à l'école primaire, nombre de crèches municipales et nombre de consultations médicales dans le système de santé publique).

Si la population à bas revenu dispose ainsi d'un instrument de justice sociale, le budget participatif présente néanmoins des limites pour résoudre les problèmes de la population. La capacité financière des municipalités apparaît en effet trop faible pour mettre fin aux fortes ségrégations sociales et spatiales qui caractérisent les villes brésiliennes (Marquetti, 2003). Comme le remarque Celina Souza (2001: 94) : « Bien que certains gouvernements municipaux s'engagent dans l'inversion des priorités, (…) ils ne peuvent réaliser qu'une fraction très réduite des besoins des quartiers de bas revenu. Dans ce sens, le mérite du budget participatif ne réside pas nécessairement dans les gains matériels pour les segments de la population de faible revenu, mais dans l'élargissement de la participation et du pouvoir de décision pour des groupes auparavant exclus du processus décisionnel ». En retraçant l'évolution du budget participatif à Porto Alegre de 1989 à 2008, Sérgio Baierle (2009) souligne également que les effets redistributifs ont été insuffisants pour contrer l'augmentation de la ségrégation urbaine, qui se traduit par la privatisation des espaces

résidentiels, de services (éducation, santé, etc.), de consommation et de loisirs. L'auteur ajoute que, limités à l'échelle locale, ces effets ne sont pas suffisants pour contrebalancer les politiques macro-économiques définies au niveau national et international, comme en témoigne le renforcement de la concentration des revenus à Porto Alegre de 1991 à 2000. Par ailleurs, le pourcentage de réalisation des demandes d'investissement votées dans le cadre du budget participatif a fortement chuté ces dernières années (se réduisant à 37 % en 2008), notamment dans le secteur du logement jugé pourtant prioritaire par la population, alors que l'exécution de grands projets d'infrastructures dont le caractère social est contestable a fortement diminue la capacité financière de la ville. Or, selon C. Boulding et B. Wampler (2010), l'impact du budget participatif sur le bien-être social est réduit lorsque les gouvernements municipaux sont contraints par des ressources financières limitées. En comparant l'évolution de plusieurs indicateurs sociaux (taux de pauvreté, intensité des inégalités, niveaux d'éducation et de santé, etc.) au cours de la décennie 1990-2000 dans les 220 plus grandes villes brésiliennes, ils montrent que la présence d'un budget participatif ne signifie pas une amélioration significative du bien-être de la population, à l'exception de légères baisses dans les taux de pauvreté comme cela a également été montré dans un rapport de la Banque mondiale (2008). Les processus socio-économiques de long terme semblent donc avoir plus de poids que l'implantation de dispositifs participatifs locaux : « Le budget participatif fournit de petits projets de travaux publics et les services sociaux de base pour améliorer la vie quotidienne de la population (ce qui est clairement bénéfique), mais ces programmes n'abordent pas la plus flagrante fracture sociale au Brésil : la distribution des revenus et de la richesse » (Boulding, Wampler, 2010: 131). Les auteurs nuancent toutefois leur propos en avançant l'idée que certains effets du budget participatif, comme des niveaux plus élevés de ressources destinées aux soins de santé dans les villes qui sont dotés d'un tel dispositif, pourront toutefois signifier une amélioration du bien-être social à l'avenir.

Un autre résultat social des budgets participatifs brésiliens concerne la dynamisation de la vie associative locale. Dans une des premières études sur le cas de Porto Alegre, Rebecca Abers (1998) montre que le budget participatif a réussi à mobiliser des quartiers auparavant dominés par le clientélisme et a transformé les pratiques des associations de quartier. Il a également permis de promouvoir la solidarité entre les quartiers, en incitant les citoyens à prendre en considération d'autres réalités sociales et territoriales. Pour Gianpaolo Baiocchi (2005), le budget participatif constituerait en soi « une sorte d'incubateur de nouvelles organisations », dans lequel « les participants acquièrent non seulement des compétences spécifiques liées au budget mais également des compétences dans le débat et la mobilisation de ressources pour des objectifs collectifs » (Baiocchi, 2005 : 43). En comparant les villes de Porto Alegre et Belo Horizonte d'une part, et les secteurs de Barreiro et Centro-Sul à Belo Horizonte d'autre part, Claúdio Jesus (2004) montre que la démocratie participative a permis une revitalisation considérable du mouvement associatif urbain, en incitant les associations au dialogue et à la mobilisation du quartier, en ouvrant un espace pour l'émergence de nouveaux dirigeants et en favorisant une restructuration de l'organisation interne des associations. L'impact du budget participatif sur l'engagement des habitants dépend toutefois du degré de mobilisation existant, les quartiers déjà organisés ayant tout intérêt à investir ce nouvel espace de mobilisation sociale. Des enquêtes quantitatives montrent que ce sont très majoritairement les citoyens déjà organisés qui s'impliquent dans les budgets participatifs, par exemple à Belo Horizonte et à Betim, ce qui remet en cause la thèse selon laquelle les processus participatifs locaux répondent au problème du désengagement civique (Nylen, 2002).

Alors que les budgets participatifs se sont largement diffusés à l'échelle mondiale au cours des deux dernières décennies, on compte peu d'exemples en France et en Europe

d'améliorations sociales fondamentales via ce dispositif participatif (Sintomer, Herzberg, Röcke, 2008). Dans certains cas comme dans le budget participatif de la voirie du 20e arrondissement de Paris, l'appel aux savoirs d'usage des habitants représente un moyen d'obtenir davantage de ressources dans les quartiers populaires (Nez, 2010b). Mais bien souvent, les budgets participatifs européens, dépourvus de critères de justice sociale et de mesures spécifiques visant à encourager la participation des groupes les plus défavorisés, ont des effets sociaux limités. En France, les montants attribués au dispositif sont les mêmes dans chaque quartier, indépendamment de leur situation socioéconomique, et aucun critère formalisé de répartition ne vient favoriser les plus démunis, même dans les villes communistes qui préfèrent le principe d'égalité républicaine à celui de discrimination positive (Nez, 2010a). Cette absence d'organisation procédurale de la redistribution limite fortement le potentiel redistributif de ces expériences, par exemple du budget participatif des lycées en région Poitou-Charentes où les lycées « non prioritaires » du point de vue de la vétusté des établissements bénéficient d'une part substantielle des ressources, alors que ce processus vise un objectif de justice sociale et qu'il permet par ailleurs une forme de redistribution interne aux lycées en direction des acteurs les plus dominés comme les élèves et les agents TOS (Mazeaud, 2011). De plus, la grande majorité des décisions ne concernent pas les enjeux sociaux mais davantage les questions urbaines de proximité. D'ailleurs, l'objectif redistributif n'est pas tellement invoqué dans le fonctionnement du budget participatif et les sommes sur lesquelles les participants peuvent prendre directement des décisions sont trop restreintes pour pouvoir réduire les inégalités sociales et territoriales (Sintomer, Herzberg, Röcke, 2008). Si certaines expériences européennes ont des résultats sociaux plus importants, par exemple quelques améliorations dans les quartiers périphériques de certaines villes espagnoles et italiennes (Sintomer, Herzberg, Röcke, 2008), les budgets participatifs français permettent – comme les conseils de quartier – seulement de créer des moments de rencontre et de convivialité à l'échelle des quartiers et de la ville.

2. L'habitat comme champ d'expérimentation de la participation (Sabrina Bresson, Edith Gaillard, Corinne Manson, Pierre Servain)

Le développement récent de l'habitat participatif en Europe interroge les manières de penser la production de la ville et renouvèle les registres de la participation citoyenne, en encourageant les initiatives portées par des collectifs d'habitants. Dans un contexte de crise économique et sociale, ces initiatives répondent en premier lieu aux difficultés que rencontrent de plus en plus de ménages à se loger, mais aussi et surtout à de nouvelles aspirations pour des formes d'organisation plus solidaires (mutualisation des ressources, gestion communautaire, partage des espaces…) et moins cloisonnées (mise en cause du monopole des experts, implication par le faire, promotion des acteurs « ordinaires », du vivre-ensemble…).

Si l'habitat participatif fait l'objet de recherches aussi bien en sciences sociales, qu'en architecture ou en urbanisme, il faut noter qu'en France, les expériences, bien que de plus en plus nombreuses, constituent un corpus encore relativement faible qui limite les investigations (d'autant que dans la plupart des cas il s'agit de projets en cours de réalisation ou récemment livrés et qu'il est donc difficile d'avoir une analyse sur le temps long). Ainsi la littérature existante est encore limitée et décrit essentiellement des exemples au stade de projets ou quelques expériences plus anciennes développées à la marge dans les années 70-80. À l'inverse, en Europe du nord ou dans le monde anglo-saxon, dans des contextes néolibéraux où la culture du « do it yourself » est plus prégnante, l'habitat participatif est plus répandu et

par conséquent les connaissances en la matière plus abondantes. Dans le cadre de cet état de la littérature, nous avons choisi de focaliser notre attention sur la situation française. En effet, le caractère récent et mouvant des problématiques que posent les évolutions de l'habitat participatif en France nous semble poser les jalons des recherches à venir.

2.1. L'habitat participatif : trajectoire et filiations d'une notion plurielle

Nous utilisons ici l'expression « habitat participatif » dans une acception large, qui renvoie au terme retenu lors des rencontres nationales de l'habitat participatif organisées à Strasbourg en 2010, pour fédérer un ensemble d'initiatives « dont l'objectif est la recherche d'alternatives aux cadres de production classiques du logement, en positionnant l'usager au cœur de la réalisation et de la gestion de son lieu de vie » (*Livre blanc de l'habitat participatif*, 2011, préambule). L'expression s'est imposée très rapidement dans le jargon des réseaux associatifs, des professionnels et des élus français, pour ensuite se généraliser, y compris dans le vocabulaire des chercheurs, et même recevoir une consécration législative avec le projet de loi ALUR, qui propose d'introduire dans le Code de la construction et de l'habitation la notion d'habitat participatif et de la définir[34]. Les sociétés d'habitat participatif permettront à leurs associés de participer à la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun. Deux formes de sociétés d'habitat participatif sont prévues : la coopérative d'habitants et la société d'attribution et d'autopromotion. Les sociétés coopératives d'habitants ont pour objectif d'attribuer aux associés, personnes physiques, la jouissance d'un logement par acquisition de parts sociales. Les sociétés d'attribution et d'autopromotion, quant à elles, peuvent attribuer la jouissance ou la propriété du logement, ce qui implique un état descriptif de division annexé aux statuts, qui délimitera les lots et les diverses parties de l'immeuble en distinguant celles qui seront communes de celles qui seront à usage privatif. La répartition des charges se fera, en principe, au prorata des lots privatifs et chaque associé disposera d'un nombre de voix proportionnel à sa participation auxdites dépenses. Par contre, pour les sociétés coopératives, un contrat coopératif est prévu, notamment pour fixer la répartition des charges. Ces dispositions seront précisées par décret, mais il est possible de se demander quel est le réel apport de ces nouvelles sociétés. Les différences avec le régime de la copropriété inscrites dans la loi – à savoir participation des locataires et association limitée à 30 % des personnes morales, exigence d'une charte – restent minimes. Quant aux sociétés d'attribution et d'autopromotion, la question reste posée, notamment concernant les conditions de revente en cas d'attribution en pleine propriété et les principes coopératifs, posés par la loi de 1947, qui ne sont pas tous repris, en particulier le principe d'égalité (une personne/une voix).

Au-delà du cadre juridique, il reste difficile d'établir une définition commune de l'habitat participatif car la littérature met en évidence une très grande variabilité des projets, qui peuvent prendre des formes différentes, aussi bien du point de vue des typologies

[34] *Art. L. 200-1*. – L'habitat participatif est une démarche citoyenne qui permet à des personnes physiques de s'associer, le cas échéant avec des personnes morales, afin de participer à la définition et à la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun, de construire ou d'acquérir un ou plusieurs immeubles destinés à leur habitation et, le cas échéant, d'assurer la gestion ultérieure des immeubles construits ou acquis. En partenariat avec les différents acteurs agissant en faveur de l'amélioration et de la réhabilitation du parc de logements existant public ou privé et dans le respect des politiques menées aux niveaux national et local, l'habitat participatif favorise la construction et la mise à disposition de logements, ainsi que la mise en valeur d'espaces collectifs dans une logique de partage et de solidarité entre habitants.

architecturales que des choix urbanistiques, que de la composition sociale des groupes concernés ou que de leur mode d'organisation, etc. Cette hétérogénéité transparaît notamment dans le vocabulaire utilisé pour désigner ces projets, aussi bien en français (*cohabitat*, *habitat groupé*, *partagé*, *autogéré*, *coopératif*, etc.), que dans d'autres langues (par exemple en anglais : *cohousing*, *intentionnal communities*, *self-help housing*, *housing co-op*, etc., ou en allemand : *baugruppen*, *genossenschaft*, etc.). Mais ce foisonnement terminologique est révélateur de disparités avant tout formelles, car les analyses récentes montrent que l'ensemble de ces projets reposent sur des fondements communs.

Le rapport du PUCA « Habitats alternatifs : des projets négociés ? » (Biau & Bacqué, 2010) met en évidence trois caractéristiques qui définissent les projets observés quel que soit le vocabulaire utilisé.

> « Ce sont :
> - des opérations de logements groupés correspondant à un produit qui n'existe pas sur le marché, hors standards.
> - des opérations à l'initiative soit des habitants soit d'autres acteurs mais basées sur un collectif fort des habitants pour le montage, la conception puis la gestion de l'ensemble, en particulier les locaux partagés (buanderie, salle de fêtes, chambres d'invités, …).
> - des opérations où la dimension participative est donc importante et où, dans tous les cas, l'affirmation d'un acteur « habitants » participe à recaler les modalités du partenariat dans l'élaboration du projet » (Biau & Bacqué, 2010:7).

Le programme de recherche ALTER-PROP (ANR, Espace et territoire, 2010-2014) constate que l'habitat participatif se trouve à l'articulation des problèmes politiques du logement – en particulier autour de la question du logement abordable (Escobar & Bazard, 2012) – et des basculements socio-économiques du XXIe siècle. La recherche de nouveaux mode de faire la ville et de penser le logement se concrétise dans l'expérimentation de solutions alternatives, dont l'habitat participatif est un archétype, mais qui peuvent aller des formes de sociabilité renouvelées de certaines copropriétés, à l'accroissement des expériences de colocation, au développement de la dimension sociale dans les écoquartiers, jusqu'aux pratiques transgressives du squat… Ce dernier exemple est particulièrement intéressant car les squats renvoient à une mise en cause radicale de la propriété privée : sur des bases « classistes » (revendications au nom du droit au logement, notamment des populations pauvres, migrantes, ouvrières) ou « contre-culturelles » (revendications autour d'un « vivre autrement », d'un « vivre différemment », d'utopies communautaires) (Péchu, 2010). Objets de controverses sociales, les squats interrogent directement les logiques morales et juridiques de la ville solidaire, en expérimentant d'autres modes d'habiter et de vivre ensemble. Mais quelles que soient leurs formes ou leurs filiations idéologiques, les expériences d'habitats alternatifs analysées dans le programme ALTER-PROP ont en commun de privilégier l'usage sur la possession. Cette remise en question du rapport à la propriété et des modes d'accès au logement se fonde sur un système de valeurs, proche de l'économie sociale et solidaire, et centré autour de trois concepts essentiels : la participation, le partage et l'écologie (Bresson & Denèfle, 2014).

Les notions de « troisième voie » (Dossier de la revue *Territoires*, 2010) ou de « tiers-secteur » sont également souvent mobilisées pour qualifier les projets d'habitat participatif, impliquant que des modèles d'habitat peuvent exister en dehors des catégories antinomiques généralement utilisées pour qualifier le mode de production des logements (habitat social/promotion privée), les statuts d'occupation (propriété/location) ou les typologies architecturales (logements individuels/logements collectifs) et urbaines (espaces privés/espaces publics). C'est donc bien à l'idée d'une alternative que renvoie le vocable

« habitat participatif », à l'idée d'un « habiter autrement » reposant sur le principe de participation directe des habitants dans les processus de conception, de réalisation et de gestion de leur futur lieu de résidence.

La thématique de la participation dans le champ de l'habitat n'est pas nouvelle (Bacqué & Carriou, 2011), « elle s'inscrit dans une longue discussion engagée depuis la fin du 19e siècle, au moment où est envisagée l'intervention publique dans la production du logement » (Dossier de la revue *Territoires*, 2010:26). Si la France a fait le choix d'une politique de solidarité censée assurer le droit au logement pour tous, qui atteint son apogée avec la production massive de logements sociaux pendant les Trente glorieuses, il n'en demeure pas moins une longue tradition « des expériences alternatives dans le champ de l'habitat (…), du familistère de Guise aux coopératives d'habitations, des mouvements des squatters aux opérations Castor d'après-guerre. Ces différentes tentatives ont en commun de proposer à la question du logement une réponse qui s'appuie sur la mobilisation de la société civile – pouvant aller jusqu'à l'autoproduction et l'autogestion – plutôt que sur la prise en charge par l'État ou le libre jeu du marché » (Bacqué & Vermeeersch, 2007: 46).

Ainsi, les recherches actuelles sur l'habitat participatif en France analysent les filiations historiques des projets les plus récents, en distinguant quatre grandes périodes. La première concerne les expériences d'habitat coopératif de la fin du 19e siècle au début des années 1970, à destination des classes ouvrières. C'est d'abord la période des utopies socialistes, qui visent à transformer la société « par le bas », sans intervention des classes dirigeantes ou de l'État, en créant des « communautés idéales » (Petitfils, 2011). L'exemple le plus connu est sans aucun doute celui du Familistère de Guise, ensemble d'habitations donnant sur une cour intérieure avec des services communs, géré par une association coopérative et destiné à favoriser la sociabilité et l'émancipation des habitants (Dos Santos, 2008). C'est aussi le temps de l'urgence, où il faut « loger le peuple », notamment pour répondre à la crise du logement d'après-guerre. C'est l'objectif du mouvement Castor qui propose un nouveau modèle d'action coopératif, reposant sur la capacité de la société civile à résoudre par elle-même le déficit de logements, mais aussi à s'opposer à la politique des grands ensembles d'habitat collectif. Qu'ils soient des « pionniers auto-constructeurs » ou des « coopérateurs dissidents » (Boustingorry, 2008), les Castors ont marqué l'imaginaire de l'engagement militant et communautaire pour l'habitat. Les mouvements ouvriers issus du solidarisme et du catholicisme social ont également porté après-guerre des expériences de coopératives d'HLM (comme l'unité d'habitation de Le Corbusier à Rezé, voir Denèfle, Bresson, Dussuet, Roux, 2006). En droit, après une période de répression au début du Second Empire, la loi de 1867 sur les sociétés comporte un chapitre relatif aux « Sociétés à Personnel et Capital Variables » qui permet à la notion de coopérative d'entrer dans l'ordonnancement juridique sous le statut de société, et non d'association mais dans le respect des principes coopératifs de libre-adhésion et de double qualité. Ce compromis, confirmé par la loi de 1947, permet au mouvement coopératif de progresser (Hérail, 1999). Dans le domaine de l'habitat, le développement des coopératives est arrêté par la loi de 1971 dite « loi Chalandon » qui maintient uniquement les coopératives de construction et les coopératives HLM, mais même ces dernières « vont perdre l'essentiel de leurs prérogatives et de leur patrimoine. (…) Aujourd'hui, [elles] agissent principalement dans le domaine de l'accession sociale à la propriété en demeurant fidèles à leur histoire par la recherche constante d'innovations en matière de services aux locataires et aux accédants » (Devaux, 2011).

La deuxième période renvoie aux expériences d'habitat autogéré des années 70-80, dans la mouvance des idées contestataires de mai 1968. Les expériences d'habitat communautaire ou

les opérations du mouvement de l'habitat groupé autogéré (MHGA) sont centrées sur la recherche d'un contre-modèle qui dépasse largement la question du logement et interroge l'ensemble des pratiques sociales des classes moyennes : consommation, éducation, sociabilité, etc. (Bacqué & Vermeersch, 2007). À part à l'occasion de publications militantes (MHGA, 1983), les expériences d'habitat groupé autogéré ont peu fait l'objet de recherches jusqu'à présent, mais elles sont remobilisées dans la littérature récente car les modèles d'organisation proposés alors préfigurent en grande partie ceux mis en œuvre aujourd'hui dans les projets d'habitat participatif.

La troisième période est une période en creux, qui correspond au temps du rêve pavillonnaire des années 1980-90. La politique volontariste d'accession à la propriété individuelle du logement, amorcée dès les années 70, n'a en effet pas été propice ni aux expérimentations, ni aux initiatives collectives. En droit, l'étude des coopératives a cédé la place à de très nombreuses études du régime de la copropriété (mis en place par la loi de 1965).

Enfin la quatrième période concerne le renouveau des années 2000 : l'habitat participatif se réactualise dans un contexte de crise économique et de tensions du marché immobilier qui restreignent les possibilités d'accès au logement dans les grands centres urbains. Les auteur-e-s décrivent une recomposition des modèles plus anciens d'habitat communautaire, coopératif ou autogéré, autour des valeurs de l'économie sociale et solidaire et du développement durable (Dossier de la revue *Territoires*, 2010 ; Bresson & Denèfle, 2014). Malgré une multiplication des recherches sur les projets d'habitat participatif du XXIe siècle, notamment quelques thèses, la littérature scientifique est encore limitée et se concentre souvent autour de monographies de projets ou de comparaisons internationales (Id22, 2012 ; Lietaert, 2012 ; Maury, 2009). Les recherches en cours développent davantage des problématiques transversales (institutionnalisation de l'habitat participatif, questions juridiques, organisation sociale des groupes, réseaux et jeux d'acteurs, etc.), mais sont encore peu publiées. Parallèlement, on recense de nombreux « guides de bonnes pratiques » ou « retours d'expériences » rédigés par le milieu associatif et/ou par les professionnels de la ville et de l'habitat (Parasote, 2010 ; Ecoquartier Strasbourg, 2010 ; *Livre blanc de l'habitat participatif*, 2011). Ces ouvrages regorgent de renseignements d'ordre pratique, mais problématisent peu l'émergence d'un nouveau rapport au logement et ses effets sur les politiques urbaines, tout autant que sur les modes de vie et les sociabilités.

2.2. Les acteurs de l'habitat participatif en France

La mise en œuvre de projets d'habitat participatif implique un jeu de relations et de négociations entre des catégories d'acteurs qui, d'ordinaire, interagissent peu et dont les intérêts se distinguent. Toutefois, dans le rapport du PUCA de 2010, les auteur-e-s remarquent que « dans tous les cas étudiés et quelle que soit la configuration du système d'acteurs, le dispositif repose fortement sur un petit nombre d'individus-clés dont l'investissement professionnel et/ou personnel est garant de l'impulsion et du déroulement du processus ». (Biau & Bacqué, 2010:55).

Les habitants

Pour les habitants, la solidarité et l'entraide sont des éléments constitutifs de l'habitat participatif, qui prennent forme au quotidien dans le partage de valeurs communes, d'espaces, d'équipements et de services. La notion de partage est centrale ici, elle est revendiquée par les habitants comme un moyen de renforcer le lien social, de favoriser le vivre-ensemble. Face à

une société estimée trop individualiste et cloisonnante, en particulier en zone urbaine, les projets affichent une volonté « de trouver un nouveau cadre relationnel en prolongement de la cellule familiale et personnelle, (…) de retrouver un mode de fonctionnement solidaire entre individus, tel qu'il existait et existe encore dans certains bourgs et villages » (*Livre blanc de l'habitat participatif*, 2011:19). Cette solidarité passe par des échanges de services, des marques de souci de l'autre et d'inter-reconnaissance (Druhle, 2007), qui se matérialisent dans un espace-temps commun. Ainsi, ce sont les relations de voisinage et les systèmes d'entraide qui sont renouvelés dans l'habitat participatif. Plusieurs auteurs en dessinent les caractéristiques et les limites, en les décrivant comme des relations volontaires, électives, non intimes, de l'ordre de la réciprocité (Labit, 2013a, 2013b ; Membrado, 2003).

Notons, par ailleurs, l'importance donnée à la place des enfants, vecteurs privilégiés de sociabilités entre les différents foyers. C'est à ce sujet que les retours d'expériences sont les plus enthousiastes : les enfants enrichissent leurs références parentales par les autres adultes cohabitants, et peuvent plus facilement se retrouver entre eux, sous un contrôle non moins présent mais plus diffus des parents (Lietaert, 2012). Mais c'est aussi cette centralité des enfants qui est citée comme principale source de tension entre cohabitants (MHGA, 1983 ; Soutenet, 2009). Cette dernière remarque, croisée avec l'observation d'Anne Labit (2013a) sur les tensions générées par la cohabitation, rappelle que le renforcement du lien social n'est pas forcément synonyme de meilleure entente. En outre, les témoignages recueillis font état de relations de voisinage qui s'affaiblissent avec le temps, quand les enfants grandissent, s'en vont, quand les premiers habitants sont remplacés par des nouveaux qui ne portent pas toute l'expérience collective du groupe (MHGA, 1983).

Dans un même ordre d'idée, Anne Labit (2013b) souligne que la cohabitation de personnes de générations et de classes sociales différentes ne signifie pas nécessairement davantage de liens entre eux : les habitants ont tendance à se regrouper entre semblables, selon leurs modes de vie et leurs affinités. Même si nous ne recensons pas d'enquête systématique sur la question de la composition sociale des projets d'habitat participatif, les divers documents qui en font état marquent par leurs convergences : bien que la mixité soit une des valeurs revendiquées de l'habitat participatif, on y observe en réalité une assez grande homogénéité sociale (Bacqué et Vermeersh, 2007). Le plus souvent issus des métiers de l'éducation, de la santé, du travail social ou de la culture, les ménages concernés disposent de revenus modestes ou moyens, mais sont très majoritairement bien dotés en capital social et en capital culturel. En référence aux travaux de Catherine Bidou sur les nouvelles classes moyennes (1984), ils sont souvent qualifiés d'« aventuriers du quotidien » par les auteur-e-s (Bacqué et Vermeersh, 2007 ; Biau et Bacqué, 2010 ; Dossier de la revue *Territoires*, 2010). La particularité de ces catégories sociales, « antérieurement mieux protégées par leur niveau d'instruction et leur intégration sociale » (Bresson & Denèfle, 2014), est de s'investir dans les milieux associatifs et militants et de concrétiser leur engagement dans des pratiques ordinaires (habiter, consommer, se déplacer, etc.). Car l'habitat participatif ne s'arrête pas « à l'organisation d'un collectif de voisins », il renvoie, dans un registre politique, à « un idéal implicite très présent dans la conception du projet et dans les premières années de vie de l'opération : produire du changement par le quotidien, faire la démonstration (…) qu'il est possible d'habiter autrement, (…) et, plus globalement, de changer les rapports sociaux » (Bacqué et Vermeersh, 2007: 97).

Les réseaux associatifs et militants

L'effervescence de l'habitat participatif depuis le début des années 2000 en France est portée en grande partie par la mobilisation d'un réseau associatif et militant qui ne cesse de

s'accroître. Selon Anne D'Orazio, cette mobilisation ne forme pas tant un mouvement organisé et homogène qu'une « nébuleuse traversée de plusieurs tendances ». L'auteure distingue deux principales mouvances : la première, proche des milieux altermondialistes, milite pour la propriété collective et la sortie du système spéculatif, en revendiquant la reconnaissance du statut des coopératives d'habitants ; alors que la seconde, plus proche des réflexions de l'économie sociale et solidaire, se focalise sur l'autopromotion permettant des circuits courts et donc une maîtrise totale du projet immobilier par le groupe d'habitants. « Toutefois, ces deux grandes tendances ne peuvent, à elles seules, décrire la totalité du spectre. Certains positionnements se construisent sur des postures intermédiaires ou hybrides » (D'Orazio, 2012:3). L'ensemble constitue un réseau mouvant et complexe d'acteurs, qui s'appuie « sur un maillage de réseaux déjà existant dans le secteur associatif, constituant des lieux de socialisation et de rencontres (…) dans les champs de l'éducation populaire, de l'écologie, de la solidarité... » (Roux, 2012).

Pour mieux se faire connaître et reconnaître des pouvoirs publics, le réseau associatif a dû se structurer et « trouver une forme de cohérence au-delà de la diversité. Cette posture d'unité participe à rendre crédible la démarche, à s'afficher comme acteur légitime et à revendiquer le statut de « mouvement » » (D'Orazio, 2012:3). Ainsi, la volonté des militants de promouvoir l'habitat participatif à l'échelle nationale les a conduits à se mettre d'accord sur une dénomination commune, à se regrouper en Coordination Nationale des Associations de l'Habitat Participatif (CNAHP) et à communiquer abondamment sur leurs expériences. Outre les « guides de bonnes pratiques » ou les « retours d'expériences » signalés plus haut, ou encore les différents rapports des rencontres nationales et régionales de l'habitat participatif, et autres manifestes comme *Le livre blanc de l'habitat participatif* (2011), le média privilégié des réseaux associatifs est Internet. Les publications des groupes d'habitants et des associations y sont foisonnantes et participent à la structuration du mouvement lui-même (Roux, 2012).

Le travail de lobby des réseaux associatifs et militants en vue d'inscrire l'habitat participatif dans les politiques de logement aux échelles locale et nationale a abouti à des partenariats inédits entre associations, collectivités territoriales et professionnels. Cette dynamique très récente tend à une institutionnalisation de l'habitat participatif (Devaux, 2012), dont les effets restent encore à analyser.

Les professionnels de l'habitat participatif

Dans les projets d'habitat participatif, les habitants deviennent collectivement maître d'ouvrage pour imaginer, financer et réaliser ensemble leurs futurs logements. Si ce type de montage en autopromotion présente l'avantage de limiter les intermédiaires et de placer les habitants au cœur du processus de conception, il bouleverse cependant les pratiques des professionnels. Ainsi, on observe l'apparition de nouvelles professions, mais également l'adaptation des professions classiques de l'habitat aux demandes spécifiques des groupes d'habitants.

Les architectes, par exemple, se retrouvent dans un cadre opérationnel très particulier, qui les oblige à reconsidérer leur méthode de travail, à intégrer le collectif d'habitants à tous les temps du projet et à s'adapter aux contraintes, aussi bien qu'aux imprévus, inhérents à ce type de montage. Véronique Biau, qui a enquêté auprès des architectes de l'habitat participatif (Biau et Bacqué, 2010 ; Biau, 2012), indique qu'il s'agit généralement d'« architectes militants », prêts à s'engager dans des démarches longues et risquées et qui adhèrent aux valeurs des groupes d'habitants. Ce sont leurs expériences, soit dans le logement collectif

social, soit dans des dispositifs de concertation à l'échelle de projets urbains, soit dans des projets associant dispositifs coopératifs et intérêt pour les questions environnementales (écoquartiers), qui les ont amenés à l'habitat participatif. Pour autant, l'auteure montre qu'il ne s'agit pas d'une voie de spécialisation pour les architectes, mais plutôt d'un « moment » dans leur trajectoire professionnelle.

Si le rôle des architectes est central dans l'habitat participatif et que leurs missions dépassent largement le cadre de la stricte proposition spatiale, l'analyse des projets récents montrent que les groupes d'habitants font de plus en plus appel à une nouvelle catégorie de professionnels en amont de la mise en œuvre du projet. Les accompagnateurs de projets ou assistants à la maîtrise d'ouvrage (AMO) viennent en appui au groupe d'habitants, soit ponctuellement sur des points précis (identification du foncier, financement du projet, aspects juridiques, etc.), soit tout au long de la conception du projet pour faciliter l'organisation et les démarches du groupe. La plupart des recherches sur l'habitat participatif évoque l'apparition de ces « nouveaux métiers », mais, du fait de leur caractère naissant, n'analyse pas entièrement le jeu des acteurs concernés. Les associations les plus actives peuvent jouer ce rôle d'accompagnement, mais de plus en plus de petites entreprises spécialisées voient le jour pour assister les groupes habitants. Très souvent elles sont créées par des habitants fortement engagés dans leurs propres projets et/ou dans le réseau associatif, et qui ont acquis des compétences et une légitimité, pouvant « faire naître une vocation ou conduire à se saisir d'une opportunité professionnelle pour entreprendre dans un secteur émergeant, innovant qui les intéresse et les concerne » (Roux, 2012:6-7). Ce double rôle, entre habitant-militant et consultant, est ambigu dans un domaine où la coopération et le partage sont sensés restreindre les rapports marchands (Roux, 2012). Mais peu d'auteur-e-s notent cette ambigüité, tout comme celle liée au fait que la professionnalisation d'acteurs intermédiaires vient grossir l'épaisseur des interactions et obscurcir la participation directe des habitants (Bresson, Tummers, 2014).

Enfin une dernière catégorie de professionnels joue un rôle fondamental dans l'habitat participatif : les bailleurs sociaux. En effet, les partenariats entre organismes HLM et collectifs d'habitants se développent en vue de réaliser des ensembles de logements qui favorisent la mixité sociale et la participation des habitants, tout en assurant une « crédibilité » aux groupes porteurs de projets, qui ont parfois du mal à trouver relais auprès des banques ou des institutions. En effet, la présence d'un organisme HLM sécurise le montage financier, facilite l'accès au foncier et permet d'obtenir des financements propres au logement social (Cariou, 2012). Pour les habitants, la réduction des coûts est notable. Pour les bailleurs, ce type de partenariat apporte une plus-value à l'opération en termes de participation, de durabilité et de gestion, qui contribue à la stabilité des habitants (Cariou, 2012). Devant le nombre croissant de sollicitations, la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'HLM et l'Union Sociale pour l'Habitat a diffusé un guide pour « accompagner les projets d'habitat coopératif » (Devaux, 2011), conçu comme une boîte à outils à destination des bailleurs, afin que ces derniers puissent mieux comprendre les évolutions de l'habitat participatif, mieux définir les besoins des habitants, et surtout mieux appréhender les outils juridiques disponibles.

Les décideurs publics

Cette professionnalisation de l'habitat participatif concerne également les collectivités locales, pour qui la « participation » devient un impératif de la cohésion sociale et du développement durable et solidaire des villes. À l'instar de leurs voisins d'Europe du nord (Allemagne, Pays-Bas, Danemark…), certaines collectivités s'inspirent des expériences initiées par des

particuliers sur leur territoire, pour développer des politiques alternatives de recomposition urbaine des quartiers centraux, basées sur l'habitat participatif, et notamment l'autopromotion (Bresson et Tummers, 2014). Une trentaine de villes françaises sont signataires d'une « charte d'orientation pour l'habitat participatif » (rédigée en 2011), qui les engage à favoriser les expérimentations sur leur territoire et à lancer des appels à projets d'habitat participatif. Mais, là encore, cette dynamique est très récente, les observations sont peu nombreuses, et surtout il est difficile d'en mesurer les effets puisqu'aucun projet n'a encore véritablement abouti. Ainsi, la littérature existante traite des exemples les plus avancés, comme ceux de Strasbourg (Debarre et Steinmetz, 2012) ou de Nanterre (voir Claire Carriou, in Biau et Bacqué, 2010 ; in Dossier de la revue *Territoires*, 2010), et analyse les enjeux d'une participation initiée « par le haut ». Il apparaît que pour les élus, ces appels à projets constituent un moyen de donner de la substance aux politiques locales de démocratie participative, tout en promouvant l'innovation sociale et écologique.

La littérature sur les politiques urbaines en faveur de l'habitat participatif est plus abondante quand il s'agit d'exemples étrangers. Les écoquartiers réalisés en Allemagne, aux Pays-Bas ou en Grande-Bretagne sont devenus des exemples emblématiques d'urbanisme durable intégrant l'habitat participatif. Certaines réalisations, comme les écoquartiers de Fribourg-en-Brisgau ou de Tübingen (Allemagne), implantés sur des friches militaires, sont devenus de véritables modèles, largement observés et commentés, et donc sources d'inspiration évidentes pour les élus français (Bresson et Tummers, 2014). « A ce jour, en France, aucune opération de cette envergure n'a été initiée dans les écoquartiers, mais leur multiplication apparaît assez favorable au développement des projets d'habitat participatif et ce d'autant que certaines collectivités affichent leur volonté d'associer les futurs habitants à leurs opérations d'aménagement. Il s'agira donc d'être attentif à l'avenir à la prise en compte réelle de la voix des habitants dans les opérations d'écoquartiers » (Devaux, 2011:29). Les publications et recherches récentes sur les écoquartiers en France mettent en effet l'accent sur le potentiel de ces nouveaux espaces urbains à devenir des lieux propices à l'expression de la citoyenneté et au développement de projets d'habitat initiés par des collectifs de citadins (Dossier de *La Revue Durable*, 2012).

Certain-e-s auteur-e-s parlent d'une « institutionnalisation » de l'habitat participatif (Devaux, 2012). Ils-elles montrent que « les institutions constituent un ensemble d'acteurs déterminants dans tout montage de projet d'habitat participatif et modulent d'une façon importante l'autonomie et la participation des habitants » (Denèfle, 2012). Dans ce jeu d'interactions, les associations et les professionnels jouent également un rôle primordial qui relève de la médiation, voire de la conciliation, et sont bien souvent la clé des projets (Bresson, 2012 ; Biau et Bacqué, 2010).

2.3. L'habitat participatif : une réponse solidaire aux problématiques du vieillissement de la population ?

Alors que le lien entre vieillissement et habitat était jusqu'au début des années 2000 peu étudié, le contexte démographique (l'arrivée des baby-boomers à la retraite) a conduit les chercheurs et les financeurs à s'intéresser de plus près à cette question. Les évolutions démographiques actuelles, l'allongement de l'espérance de vie et la coexistence de générations différentes font que l'offre en matière d'habitat ne répond plus à certains besoins et que de nouvelles problématiques articulées directement à la question de la solidarité et de la citoyenneté s'imposent dans le secteur du vieillissement. L'habitat participatif pour les séniors

apparaît alors comme une alternative, notamment à la maison de retraite :« alors que la politique vieillesse s'est historiquement structurée autour de deux pôles : l'hébergement et le domicile, la notion d'habitat tente de les dépasser. Cette dernière se situe à leur interaction » (Argoud, 2011:15). Néanmoins, les analyses des nouvelles formes d'habitat pour les personnes âgées révèlent pourtant la difficulté à surmonter cette dichotomie entre le secteur du logement et celui du médico-social (Argoud, 2008, Herbert 2010) et invite à penser la vieillesse et le vieillissement en prenant en compte l'organisation de la ville, en agissant sur les conditions d'habitat (Guérin, 2008) ou même à se munir d'outils de planification stratégique privilégiant un « prendre soin solidaire » (Bernard-Hohm, 2011:221).

Objet de colloques, de publications, d'actions publiques, etc., le croisement de l'habitat et du vieillissement est au cœur de nombreuses réflexions. Lancé en 2002 par la Fondation de France, l'appel à projets « Vieillir dans son quartier, dans son village – des aménagements à inventer ensemble » a permis d'engager des projets promouvant de nouvelles formes d'habitat pour personnes vieillissantes, tout en soulignant les nombreuses difficultés juridiques, financières, administratives. En 2006, le PUCA lance une consultation intitulée « Vieillissement de la population et habitat » (Huynh, 2010). Commandité pour le secrétariat d'État au Logement et à l'Urbanisme, un rapport sur l'adaptation de l'habitat aux nouveaux besoins et enjeux liés au vieillissement démographique a été réalisé par le groupe de travail « Evolutions démographiques et vieillissement » du Comité européen de coordination de l'habitat social » (Rapport Boulmier, 2009). La plupart de ces programmes de recherche traitent des politiques publiques (notamment de l'adaptation du parc social au vieillissement de la population) ou des pratiques sociales d'habitation, des choix résidentiels des personnes âgées. Une réflexion sur la question de l'habitat groupé destiné aux personnes âgées a toutefois donné lieu à une typologie des initiatives innovantes autour de l'habitat adapté, l'habitat services, l'habitat partagé, l'habitat autogéré et l'habitat intergénérationnel (Argoud, 2008, 2011). Le 17e rapport du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées propose de faire du logement partagé une option possible, notamment en encourageant le développement de services de médiation dans le cadre des dispositifs de logement partagé qui concernent les personnes âgées (« Habitat et vieillissement : Vivre chez soi mais vivre parmi les autres ! » 2012).

Parallèlement à ces réflexions, le plan « Bien vieillir » (2007-2009) propose de faire « la promotion de toutes les actions intergénérationnelles qui permettent le vivre ensemble, de se voir et de se comprendre », en les enracinant dans le contexte local et l'animation des territoires (Ministère de la santé et des solidarités, Ministère délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, 2006). La recherche de formes alternatives et collectives d'habitat est, dans ce plan national, pensée au travers du modèle de l'habitat intergénérationnel : « un toit, deux générations » qui consiste pour la personne âgée à partager son logement « en contrepartie d'une aide bénévole à l'occupant du logement et de relations amicales et de solidarité ». La solidarité est ici pensée autour de l'axe « seniors – étudiants » (ou jeunes travailleurs) et répond, au-delà de l'isolement des personnes âgées, au problème du logement des jeunes.

Si le logement intergénérationnel est promu par les pouvoirs publics, ses réalisations restent marginales car sa mise en œuvre souffre de la difficile convergence entre les politiques publiques de l'habitat, d'un côté, et celles de la vieillesse de l'autre. « L'habitat solidaire intergénérationnel » trouve également ses limites du côté des personnes âgées pour qui partager leur espace de vie, sans véritables liens sociaux, s'avèrent difficiles, alors que les « jeunes » sont très demandeurs (Labit, 2013a). La recherche de formes alternatives et

solidaires d'habitat pour les personnes âgées se comprend par la volonté de rester maître de son logement en développant des liens sociaux pour s'opposer à l'isolement supposé des logements individuels. En écho, des manuels ou des guides de bonnes pratiques rédigés par des professionnels et/ou des militants promeuvent le modèle de la « colocation entre seniors » (Baumelle, 2012). Mais, sur ce sujet, il existe peu de recherches en sciences sociales.

Les nouvelles manières de concevoir l'habitat des plus âgés, tout comme les modes de vie qui en découlent sont finalement peu étudiées car elles restent peu développées en France. « Le fait que beaucoup de ces projets ne soient pas encore effectifs ne constitue pas un obstacle à leur étude, l'objectif (…) n'est pas d'établir un bilan, mais de mieux appréhender la nature des projets et le profil des personnes impliquées » (Argoud, 2011:6). Les recherches existantes témoignent bien de cette ambigüité puisque, pour saisir ces formes alternatives et solidaires d'habitat, elles recourent généralement à une approche comparative avec les expériences d'Europe du Nord plus fréquentes (Labit, 2009 ; Labit et Chaland, 2010 ; Charlot et Guffens, 2006). Ou encore, elles se focalisent sur des exemples emblématiques de projets d'habitat initiés par des groupes de personnes vieillissantes, le plus souvent des femmes, se constituant autour d'une affirmation identitaire fondée sur l'âge, et militant au nom d'intérêts communs à protéger (préservation de l'autonomie, bien-vieillir, vivre-ensemble, citoyenneté, etc.) (Vermeersch *in* Dossier de la revue *Territoires*, 2010 ; Labit, 2009/2).

Bien qu'encore marginales, les nouvelles formes d'habitat pour personnes âgées sont appelées à se développer dans les prochaines années (Argoud, 2011). Elles répondraient aux aspirations de partage, d'entraide, de solidarité d'une « fraction des nouvelles générations de retraités », et à la volonté d'être intégré à la vie de la cité (Vermeersch *in* Dossier de la revue *Territoires*, 2010 ; Argoud, 2011). Elles permettraient de s'appuyer sur des solidarités extra-familiales, comme les relations de voisinage, qui du point de vue des séniors répondent à des stratégies pour sauvegarder une intimité et une autonomie (Druhle *et al.*, 2007, Pennec et Le Borgne-Uguen, 2004a). Toutefois, selon la sociologue Anne Labit, le concept d'« l'habitat solidaire » reste à construire. Car, même si le principe de solidarité est véritablement structurant des projets d'habitat participatif pour les séniors : « la condition sine qua non qui donne sens au projet » (Vermeersch, 2010:34), la principale ressource face au vieillissement de la population reste toujours la famille (Attias-Donfut, 1995), avec une surreprésentation des femmes comme « aidantes » (Pennec, 1999). Ce qui explique la forte majorité de femmes investies dans la recherche d'alternatives que Dominique Argoud analyse comme « une volonté de s'inventer un nouveau mode de vie à la retraite » (Argoud, 2011, p14). Répondant à certaines caractéristiques sociologiques (métiers aux services des autres, engagement associatif, politique et syndical etc.), cette forte présence éclaire plus largement les réalités sociales vécues par les femmes vieillissantes : « longévité, précarité, solitude » (Labit, 2009/2:251) les conduisant à penser leur vieillesse autrement.

3. *Empowerment* et *community organizing* en France, une reformulation du politique « par le bas » ? (Jérémy Louis et Guillaume Faburel)

Analysées sous l'angle d'un questionnement sur la « ville solidaire », les notions d'*empowerment* et de *community organizing* nous servent à mettre en perspective un ensemble de dynamiques et de mobilisations urbaines et remontantes, émergentes ou en reconfiguration, porteuses de formes nouvelles de discours sur elles-mêmes, sur la société, et sur les conditions de sa transformation. Plus qu'une vaine tentative de traduction et de définition d'un « *empowerment* à la française », il s'agit dès lors de comprendre en quoi ces discours

témoignent de nouvelles pensées de l'émancipation, de la mobilisation sociale et du rapport à la politique qui répondent à l'importation du terme en France. La mise en visibilité de cette mouvance permet de témoigner d'un renouveau des pratiques qui requestionnent en partie la « solidarité ».

Le lundi 8 juillet 2013, Marie-Hélène Bacqué, sociologue et urbaniste, et Mohammed Mechmache, responsable de l'association AC LE FEU, remettaient au ministre délégué à la Ville François Lamy un rapport intitulé *Ca ne se fera plus sans nous. Pour une réforme radicale de la politique de la ville*. Leur utilisation, centrale, du terme d'*empowerment* cristallise une dynamique portée, depuis une dizaine d'année, par un ensemble d'acteurs divers. Qu'ils soient chercheurs, professionnels, associatifs, citoyens, habitants, formalisés ou non dans des collectifs, ces derniers envisagent à travers ce terme, mais également celui de *community organzing*, de nouvelles modalités de pratiquer la mobilisation, de penser l'émancipation et de provoquer le changement. Mettre en lumière les caractéristiques de ce récent mouvement suppose de revenir sur les termes eux-mêmes, afin d'envisager la manière dont ils requestionnent les pratiques et les discours. Puis, afin de mieux approcher la réalité des pratiques locales, nous reviendrons sur les différents moments de leur récent développement en France.

3.1. L'émergence d'une société civile conflictuelle : pouvoir d'agir et communautés

Avant même d'enquêter sur les pratiques auquel elle renvoie, l'extrême polysémie de la notion d'*empowerment* nous force, derrière la multiplicité des discours, des acteurs et des projets qui l'invoquent, à rappeler et à caractériser l'existence d'un « noyau dur de phénomènes qui témoignent d'un processus commun » (Le Bossé, 2003 :32). Depuis les luttes féministes des années 1970 jusqu'aux politiques de développement promues par la Banque Mondiale (Bacqué, Biewener, 2013), le projet politique sous-tendu par l'utilisation d'un terme peut radicalement changer. Restent des caractéristiques communes : la promotion du développement du pouvoir d'agir des individus et de la société civile locale, la responsabilisation individuelle et collective, sont des éléments constitutifs de cet intraduisible qu'est l'*empowerment*. Des caractéristiques communes dans les discours sur les postures et les pratiques, et une forte diversité des projets politiques portés en son nom – que l'on retrouve particulièrement dans l'ambiguïté politique du terme de « reponsabilisation » (Hache, 2007 ; Balazard, 2012) – voilà ce qui caractérise, à la fois la spécificité et la polysémie du terme d'*empowerment*.

Le *community organizing* se situe dans la lignée de cette volonté de développement d'un pouvoir collectif à l'échelle locale. D'abord envisagé comme méthode de mobilisation sociale, il se retrouve théorisé comme un rapport particulier à la question politique par Saul Alinsky, penseur et militant américain issu de l'école de Chicago, considéré comme le père fondateur du mouvement *community organizing* (Behrent, 2008). Cette caractérisation du mouvement par Alinsky, véritable « méthode Alinsky », s'appuie sur trois tabous à lever, trois points primordiaux pour aborder la démocratie de manière pragmatique : la vision du politique comme d'un rapport au pouvoir et à la lutte pour son acquisition ; l'appel à la mobilisation et à la lutte sur la base d'intérêts personnels des membres de la communauté ; une revendication du conflit comme élément central de la conquête démocratique du pouvoir.

Ainsi, *enpowerment* et *community organizing* ont en commun une relation étroite avec la question du pouvoir des individus et des collectifs ; ils partagent un regard pragmatique sur la

démocratie, qui leur fait envisager différemment la notion de projet politique ; ils ont également en commun le fait de dépasser une conception du politique à deux têtes, le citoyen d'un côté et l'Etat de l'autre, en introduisant un nouvel acteur : le collectif, autrement appelé communauté. Ce dernier terme étant envisagé dans une définition éloignée de ce qui, en France, renvoie plus ou moins automatiquement à la crainte d'une dérive résumée par le concept de « communautarisme » (Jacquier, 2010).

3.2. Modalités d'une diffusion en France

Et pour cause : le système politique français reste frileux face à la possibilité d'une quelconque intermédiation entre le citoyen et l'Etat (Kirzbaum, 2011). C'est dans sa tradition rousseautiste que la France puise cette caractéristique ; en effet, l'auteur *Du Contrat social* (Rousseau, 1762) insiste sur le fait qu' « il importe (…) pour avoir bien l'énoncé de la volonté générale qu'il n'y ait pas de société partielle dans l'État et que chaque citoyen n'opine que d'après lui » (Rousseau, *in* Balazard, 2012: 30). Cette particularité semble expliquer le fait que la France soit peu perméable à l'émergence de ces dynamiques d'*empowerment*, qui renvoient dès lors presque exclusivement à des pratiques observées ailleurs, particulièrement aux Etats-Unis, mais également – et plus récemment – dans de nombreux pays d'Europe (Kirzbaum, 2011).

Les tentatives d'importation ne sont pourtant pas récentes. Dès la fin des années 1960, certains chercheurs français s'intéressent à la notion d'« *organisation communautaire* » (Médard, 1966). De son côté, le monde du travail social cherche à envisager les manières de développer les capacités des individus, notamment dans les quartiers populaires (Arslan, Didi, 2013). C'est ainsi que le *Rules for Radicals*, ouvrage majeur de Saul Alinsky, se voit affublé de la traduction malheureuse, mais hautement significative, de *Manuel de l'animateur social* (Alinsky, 1976) ; c'est également à cette période que Paulo Freire et sa *pédagogie des opprimés* (Freire, 1974) se font connaître en France. La relative notoriété d'un Saul Alinsky dans le milieu de l'éducation populaire ne suffira pourtant pas à inscrire durablement ses méthodes et sa philosophie de l'organisation de la mobilisation en France.

Ces premières tentatives vont en effet rester exclusivement de l'initiative du monde travail social. Or, ce dernier va rapidement délaisser cette option du développement local des capacités, au profit de rapprochements avec la naissante politique de la ville. Dans ce cadre, les travailleurs sociaux voient leurs pratiques s'institutionnaliser, perdre de leurs prérogatives démocratiques et potentiellement subversives pour voir leur rôle réduit à celui d'accompagnateurs sociaux. L'approche individuelle des problèmes sociaux, ajoutée à l'option prise par les institutions publiques de la transformation du bâti comme seul vecteur de changement, mettent de côté les approches centrées sur la question du pouvoir d'agir des habitants. C'est donc la politique de la ville, dans sa manière d'articuler questions sociales et questions urbaines (Tissot, 2007), qui va provoquer cette mise à l'écart.

Or, c'est justement par le biais d'une critique de la politique de la ville que se réalise le retour de cette rhétorique du pouvoir d'agir des habitants et des citoyens. C'est avec un regard critique sur ce choix français de travailler sur les lieux plutôt qu'avec les gens – c'est là le sens de l'opposition *place* versus *people* formulée par Jacques Donzelot (Donzelot, 2003) – que certains chercheurs vont, dès le début des années 2000, partir à l'étranger observer d'autres types de démarches. Parmi ces pionniers, on peut citer Jacques Donzelot (Donzelot, 2003), Marie-Hélène Bacqué (Bacqué, 2005) et Bernard Jouve (Jouve, 2006).

Pour les deux premiers cités, la démarche va au-delà du simple travail de recherche : elle est portée par une volonté explicite de changement des pratiques en matière de politique de la ville et de démocratie locale. Cela va les amener à prendre position dans le débat public, à partir des émeutes de 2005, alors que la politique de la ville est pointée du doigt. C'est ainsi qu'ils participeront à la rédaction de rapports, et en parallèle appuieront des démarches remontantes s'inspirant des dynamiques d'*empowerment* et de *community organizing*.

Car, en parallèle des travaux de recherche, la deuxième moitié des années 2000 va voir émerger un grand nombre de démarches se revendiquant explicitement de l'un ou l'autre de ces termes. Ces dynamiques proviennent de deux familles d'acteurs : d'une part, les travailleurs sociaux, qui voient là une possibilité de remise en mouvement depuis un constat d'échec partagé après 30 ans de politique de la ville. On en retrouve une grande partie dans le réseau « Pouvoir d'Agir », fondé en 2010. D'autre part, ces dynamiques sont portées par des collectifs plus remontants, engendrés par des militants qui souhaitent s'inspirer des méthodes d'Alinsky pour mettre en place des formes de *community organizing ;* on peut ici citer, en particulier, l'Alliance Citoyenne de Grenoble, et le collectif Graines de France, en région parisienne.

Plus récemment, le développement de cet ensemble de pratiques, nouvelles à l'échelle de la France, a fait et continue de faire l'objet d'un travail d'analyse de la part de chercheurs, qui, dans la lignée de l'engagement des « pionniers », continuent de redéfinir les rapports entre recherche et engagement (Balazard, 2012, Carrel, 2013). Le travail de mise en cohérence de cet ensemble de pratiques, actuellement en cours, se réalise dès lors à travers deux terrains étroitement imbriqués : celui de la participation à des tentatives de mises en réseaux[35] ; et celui de la mise en place de colloques et de séminaires sur le sujet[36]. Ce moment d'une recherche en train de se faire permet d'aborder les rapports entre recherche en engagement.

3.3. Éléments de caractérisation d'un « *empowerment* à la française »

Les premiers travaux universitaires tentant de monter en généralité à partir de cette mise en mouvement récente sont encore peu nombreux (Kirzbaum, 2013), les chercheurs adoptant plutôt d'autres postures. En effet, ils privilégient une participation directe à cette dynamique, en interne des réseaux et collectifs, ce qui les mène à co-élaborer par ce biais problématiques et enjeux[37]. Ils doublent par ailleurs cette participation d'une publicisation de ces phénomènes nouveaux dans des rapports et des articles de presse. Cette volonté de publicisation confrontée à une relative absence de montée en généralité théorique constitue un rappel du caractère marginal de ces phénomènes : la réalité de l'*empowerment* en France, que ce soit dans les pratiques ou dans les recherches, n'est pas à surévaluer. Le mouvement fait aujourd'hui partie de ces *signaux faibles* porteurs d'un changement potentiel, et doit être envisagé comme tel.

[35] Réseau Pouvoir d'Agir, collectif Graines de France, création de la Coordination citoyenne...

[36] Parmi lesquels ont peut citer le séminaire en cours « Le community organizing. Politisation et action collective dans les quartiers populaires », janvier-avril 2014, Université Paris-Ouest Nanterre.

[37] Outre le « rapport Bacqué-Mechmache » évoqué plus haut, l'on peut également noter la participation de Catherine Neveu au congrès de 2013 de la fédération des centres sociaux et sa rédaction, à la suite, d'un article intitulé « Un changement de regard » (Fédération des centres sociaux, 2013) ; ou encore la préface de Jacques Donzelot, « *Empowerment* et *community organizing* : pourquoi maintenant » à la publication d'un ouvrage par le collectif Graines de France (Donzelot *in* Arslan, Didi, 2013).

C'est donc dans des documents à la frontière entre la pratique et la recherche, que l'on trouve aujourd'hui des premiers éléments de caractérisation des phénomènes d'*empowerment* et de *community organizing* en France. Citons parmi ces sources les comptes-rendus de différents colloques et séminaires. Le programme détaillé du congrès national des centres sociaux de France de 2013, intitulé « La Fabrique des possibles »[38], témoigne de nouvelles manières de faire des travailleurs sociaux, et d'une volonté de généralisation de ce changement d'orientation. De fait, sur les trois jours, une journée aura été entièrement dédiée au « développement du pouvoir d'agir des habitants », développement envisagé comme facteur de conception de la « trame des solidarités de demain ». Toujours dans le milieu du travail social, et néanmoins à la frontière avec un milieu associatif moins institutionnalisé, le réseau « Pouvoir d'agir » abonde en ce sens.

L'*empowerment* devient un enjeu fort, et à travers lui se réalisent deux actions : d'abord, la formulation d'un discours de renouvellement du travail social et du secteur associatif, envisagés non plus comme producteurs de projets mais comme soutiens à des initiatives remontantes ; ensuite, et dans la continuité de ce vœu, une mise en avant des expérimentations comme modalité d'action, ainsi que le partage de pratiques et de méthodes, *via* la mise en réseau. Ce partage est envisagé comme un moteur du passage de l'expérimentation locale à une ligne de conduite plus générale. Cette réalité remontante de changement des pratiques reste pourtant globalement du registre du discours. Les premiers retours théoriques évoquent particulièrement cette difficulté de passer du discours à l'acte, et à la généralisation de l'acte, dans cette mouvance de l'*empowerment* (Kirzbaum, 2013).

La question de l'institutionnalisation du mouvement est, en outre, de toutes les préoccupations. En effet, si l'*empowerment* et le *community organizing* promeuvent la conflictualité comme modalité démocratique, dès lors cette question du rapport entre des dynamiques remontantes et les institutions, entre autonomie et partenariat, est au cœur des débats internes. Ces débats sont particulièrement soulevés par les collectifs moins institutionnalisés, parmi lesquels on retrouve ceux se revendiquant de la mise en pratique du *community organizing*. C'est donc à partir de cette question de la réinvention des rapports entre citoyens, collectifs et institutions que semble se dessiner de nouvelles modalités d'exercice de la solidarité.

3.4. Ville solidaire, ville politique ?

Invoquer le milieu associatif, le travail social, voire les différentes institutions représentatives comme possibles *soutiens* à des projets remontants, et non plus comme producteurs exclusifs de projets, présuppose un changement de regard sur la légitimité et la capacité des habitants. Cette orientation du regard, entamée depuis déjà plusieurs décennies dans le champ de l'environnement (Lolive, 2010 ; Faburel, 2013) et dans le milieu de l'intervention de santé communautaire (Jourdan *et al*, 2012), constitue un élément fondamental dans l'émergence de nouvelles formes de solidarités. Parce que c'est lui qui devient, le premier, susceptible de soulever des questions démocratiques locales et, au delà, d'agir, par la mise en collectif, à leur résolution, l'habitant se retrouve légitimé dans l'ordinaire de ses savoirs (Hatzfeld, 2011).

Ce nouveau regard sur les capacités politiques ouvre en outre à la remise en scène des débats autour d'un *cens caché* (Gaxie, 1978) à la marge ; cette dynamique parvient-elle à réunir et à

[38] Voir http://congres2013.centres-sociaux.fr/

capter les questions et enjeux des franges les plus précarisées, alors même que ces questions et enjeux sont difficilement formulables par les populations elles-mêmes[39] ? L'*empowerment* et le *community organizing*, comme promoteurs d'une publicisation des enjeux démocratiques locaux par les habitants, se trouvent alors contrariés. Ce qui repose, *in fine*, la question de la radicalité politique de ce mouvement, selon qu'on cherche celle-ci dans la quantité d'habitants susceptibles d'y contribuer ou dans la qualité des questions qu'il soulève (Lolive, 2006).

Le mouvement décrit pose bien alors les bases d'une reformulation du politique typiquement post-moderne (cosmopolitique in Lolive et Soubeyran, 2007), dans le sens où elle se produit en dehors des grilles de lectures idéologiques globalisantes. Ce qui constitue une opportunité de redéfinition du politique et de ses enjeux démocratiques *par le bas* (micropolitique selon Guattari, 2007, ou infrapolitique selon Scott James, 2009) : on peut penser par exemple à cette volonté, émise par certains collectifs œuvrant dans les quartiers populaires, de considérer la discrimination comme un enjeu central, œuvrant à une redéfinition des termes de la justice sociale (Kokoreff, Lapeyronnie, 2013), de même que l'on observe cela autour de la vulnérabilité et de la justice environnementales, par le thème des savoirs locaux par exemple (Corburn, 2005). Les enquêtes de terrain, de la sociologie comme de la géographie apportent aussi des contributions dans ce sens.

Cette qualification de post-modernité renvoie cependant à nombre de problèmes épistémologiques adossés l'affirmation d'une « fin des grands récits ». Popularisée par Jean-François Lyotard (Lyotard, 1979), cette acception de la post-modernité est vivement critiquée par ceux qui voient à travers ce discours un évitement du politique et une absence de questionnements en termes de projet de société. On retrouve ici l'ambivalence propre à la notion d'*empowerment* : la reformulation par le bas des enjeux démocratiques apparaît comme une opportunité politique, en étant à la fois vectrice d'émancipation et de prise en considération des problématiques locales ; elle constituerait également un danger en tant qu'elle accueillerait une diversité de projets politiques différents voire contradictoires, projets politiques qui ne voudraient ou ne sauraient dire leur nom, au risque de dépolitiser encore plus les processus démocratiques institués.

[39] Notons ici l'excellente intervention de Bruno Tardieu, délégué national du mouvement ATD Quart Monde, à la Conférence Grand Débat 2010 du Réseau Intelligence de la Complexité, le1er décembre 2010, intitulée « « La complexité de penser, d'agir avec les exclus pour être ensemble artisans de la démocratie ». Disponible, en ligne, sur le site du Réseau : http://www.intelligence-complexite.org/fileadmin/docs/1107-dossier27-4.pdf

ETUDE DE CAS N°6 : L'HABITAT PARTICIPATIF À STRASBOURG

Sabrina Bresson (Université François-Rabelais, Tours, UMR 6173 CITERES)

1. La singularité des expériences strasbourgeoises dans le développement de l'habitat participatif en France

Le développement de l'habitat participatif en France, depuis le début des années 2000, se traduit par une volonté d'expérimenter de nouveaux modes de conception et de promotion de l'habitat, autant que de repenser le vivre-ensemble. Les initiatives, encore peu nombreuses bien qu'en constante augmentation, prennent des formes variées et se distinguent aussi bien en fonction des montages juridico-financiers, des choix architecturaux ou urbanistiques, qu'en fonction de l'organisation des groupes d'habitants, des populations visées, des porteurs de projets, ou du soutien des institutions… De plus, la cartographie des projets à l'échelle nationale montre un déséquilibre territorial important[40]. Il existe des « poches » où les projets se développent plus qu'ailleurs. C'est le cas dans la région Rhône-Alpes, en Île-de-France, en Bretagne, ou dans le Nord… Nous y voyons trois facteurs explicatifs. D'abord, la tradition militante et la culture locale en matière d'autogestion et/ou de solidarité jouent un rôle important. On retrouve par exemple plus d'expériences d'habitat participatif dans les territoires marqués par le christianisme social, les mouvements coopératifs ou les initiatives politiques autogestionnaires et participatives (Bresson et Denèfle, 2014). Ensuite, il semblerait que la présence d'expériences pionnières sur un territoire ait un effet exponentiel, les premiers projets servant d'exemples ou de sources d'inspiration pour les suivants de plus en plus nombreux. Enfin, d'une manière générale les grandes villes sont plus concernées, car face aux tensions du marché immobilier, l'habitat participatif peut apparaître comme une solution pour des ménages qui aspirent à vivre dans les centres urbains sans avoir les ressources financières nécessaires, mais sans être pour autant éligibles au logement social. C'est le cas à Strasbourg, où la pression foncière est telle que l'accession à la propriété est quasi-impossible pour les ménages aux revenus modestes ou moyens. Strasbourg fait en effet partie des villes françaises où le prix de l'immobilier est le plus cher, par conséquent seuls 26,5% des ménages strasbourgeois sont propriétaires contre 58,2% en France[41].

La question de l'accès au logement est donc le point de départ du développement de l'habitat participatif à Strasbourg, mais il y a d'autres facteurs spécifiques qui vont accélérer le processus. D'abord, la proximité avec l'Allemagne joue un rôle important : les porteurs de projets d'habitat participatif à Strasbourg mobilisent systématiquement les exemples voisins des villes de Fribourg-en-Brisgau et de Tübingen[42], qui ont été parmi les premières, dès les années 1990, à reconnaître le potentiel des initiatives habitantes pour améliorer la qualité de l'offre de logements et répondre à l'exigence croissante de participation. Les écoquartiers qui y ont été réalisés sont devenus des modèles emblématiques de renouvellement urbain durable, qui se diffusent partout en Europe. La référence à ces deux villes et/ou les visites *in situ* ne sont pas sans effet sur la perception des élus strasbourgeois, attentifs aux innovations portées par leurs homologues allemands et soucieux de transposer de « bonnes pratiques » sur leur territoire.

[40] Voir le recensement des projets d'habitat participatif français sur le site web du programme ANR ALTER-PROP. http://alter-prop.crevilles-dev.org/ressources/geolocation/map/browse
[41] Sources : Insee, RP2009, RP2012.
[42] Fribourg-en-Brisgau se situe à environ 90km de Strasbourg, Tübingen à 120km.

Le rôle des collectivités publiques est de premier plan dans le développement de l'habitat participatif. Les groupes d'habitants, selon les territoires observés, trouvent plus ou moins de relais auprès de leurs institutions. Dans les meilleurs cas, le soutien des communes est ponctuel et peut porter sur l'acquisition du foncier et/ou l'accompagnement dans le montage de l'opération, mais va parfois jusqu'à la promotion de l'habitat participatif par la ville elle-même. Dans ce cas, les municipalités ont trois manières de soutenir l'habitat participatif : premièrement par des appels à projets pour des opérations de petites tailles ; deuxièmement en intégrant de l'habitat participatif dans des projets d'aménagement de plus grande ampleur, typiquement des écoquartiers ; troisièmement en inscrivant l'habitat participatif dans les documents d'urbanisme (PLH et PLU). La ville de Strasbourg n'a pas immédiatement entendu les revendications du premier collectif d'habitants qui a émergé au tout début des années 2000, mais elle a fini par l'aider de manière informelle, puis a développé, en quelques années, une véritable politique de soutien et de promotion de l'habitat participatif. Pour ce faire, elle a eu recours aux trois outils précités, ce qui lui a valu une place de précurseur dans le paysage français.

Enfin, une autre particularité de la ville de Strasbourg est d'avoir joué un rôle déterminant dans le mouvement national en faveur de l'habitat participatif. C'est le milieu militant, actif localement et relayé par la ville, qui a œuvré pour acquérir une visibilité et une reconnaissance nationale. Pour diffuser leurs actions, mais aussi pour mutualiser leurs ressources et leurs savoir-faire, les associations françaises de promotion de l'habitat participatif organisent depuis 2007 des rencontres nationales annuelles, qui réunissent habitants, architectes, bailleurs sociaux, élus, etc. Si les premiers rassemblements ne sont guère sortis de la sphère des initiés, les rencontres de 2010 à Strasbourg ont marqué un véritable tournant. C'est à partir de ce moment-là que le vocable « habitat participatif » a été retenu pour fédérer l'ensemble des initiatives françaises. Dès lors, les réseaux des acteurs associatifs, professionnels et des collectivités se sont organisés et unis, afin de faire inscrire l'habitat participatif dans les politiques de logement aux échelles locale et nationale, et surtout de lui donner un cadre juridique. Dans ce contexte, il est important de noter que les réseaux Strasbourgeois ont clairement initié et porté la tendance en faveur de l'autopromotion, puisque c'est cette voie qui a été privilégiée localement par les collectifs d'habitants et soutenue par la municipalité. Ainsi, les expériences déjà en cours à Strasbourg ont pesé dans la définition de l'habitat participatif telle qu'elle est proposée par la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014. La loi prévoit deux formes de montages possibles : la coopérative d'habitants et la société d'attribution et d'autopromotion[43], cette dernière étant largement inspirée par les projets pionniers strasbourgeois.

2. Des projets pionniers

Un terreau associatif et militant

A la base des réflexions sur les nouvelles voies d'accès au logement à Strasbourg, se trouve l'association « Eco-Quartier Strasbourg » (EQS), née en 2001 dans le but « de promouvoir des actions exemplaires d'urbanisme, notamment par la création d'écoquartiers et la construction de logements en autopromotion reposant sur l'initiative citoyenne et répondant mieux aux attentes des habitants »[44]. Le point de départ de l'association est un petit groupe d'individus

[43] Voir les articles L. 200, L.201 et L.202 du *Code de la construction et de l'habitation* (créé par la loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014 - art. 47).
[44] Voir la présentation d'EQS sur le site web de l'association (http://www.ecoquartier-strasbourg.net/)

aux valeurs communes, qui participent déjà ensemble à des activités militantes (écologistes, éducatives ou de l'économie sociale et solidaire) et qui cherchent à vivre dans des logements adaptés à leurs besoins, et surtout mieux intégrés à la ville (notamment en termes de proximité), plus innovants du point de vue architectural, plus respectueux de l'environnement, plus favorables aux relations de voisinage, etc. Mais la promotion immobilière traditionnelle ne leur offre pas la possibilité d'accéder à de tels logements et la visite du quartier Vauban à Fribourg (Allemagne) va ouvrir de nouvelles perspectives à ce petit groupe de strasbourgeois. C'est ainsi qu'ils créent l'association EQS, ayant pour objectif de réaliser un écoquartier similaire à celui de Vauban. L'exemple d'outre-Rhin tout proche va constituer pour l'association « un modèle incontournable » (Debarre et Steinmetz, 2012). En s'appuyant sur l'exemple des *baugruppen* allemand (littéralement « groupes de construction »), EQS milite pour l'autopromotion, qui permet à des particuliers de se regrouper pour devenir collectivement maître d'ouvrage et pouvoir maîtriser l'ensemble de la conception et de la construction de leur futur lieu de résidence. Il s'agit donc d'un projet collectif, mais dans lequel chaque ménage peut imaginer son propre logement en fonction de ses aspirations et de ses moyens. Pour EQS, « l'autopromotion est une alternative à la promotion privée ou sociale et à l'habitat individuel, une manière plus qualitative, plus économique et plus durable de fabriquer de l'urbain mixte avec un voisinage convivial et harmonieux »[45]. Les premières actions d'EQS pour promulguer leur démarche et éveiller les consciences politiques, consistent à organiser des rencontres, des réunions publiques et à communiquer sur les réalisations de Fribourg. La ville de Strasbourg n'étant d'abord pas convaincue, l'association décide à partir de 2004-2005, notamment sous l'égide d'un de leur membre urbaniste de métier, de revoir l'échelle du projet et de commencer par une première expérience innovante en construisant un seul immeuble en autopromotion.

Le projet « Eco-Logis » regroupe une dizaine de familles, qui après plusieurs années de négociations, obtiennent en 2007, que la ville de Strasbourg leur vende un terrain dans un quartier en renouvellement urbain, situé à proximité du centre-ville et à quelques minutes à pied d'une station de tramway. Il est intéressant de noter que l'expérience et le savoir-faire allemand est mobilisé jusqu'au bout du projet, puisque le groupe d'habitants a choisi pour réaliser son bâtiment l'architecte qui a construit le premier immeuble collectif passif de l'écoquartier Vauban à Fribourg, sous maîtrise d'ouvrage collective. L'immeuble Eco-Logis est finalement livré en 2010. Il comprend onze logements (du studio au 6 pièces) et des espaces partagés (une salle commune, une chambre d'amis, une buanderie, un atelier, des caves et un jardin). Les ménages de l'immeuble sont essentiellement constitués de couples avec ou sans enfants (cinq couples avec de jeunes enfants ou des adolescents ; deux jeunes couples sans enfants ; un couple de retraités dont les enfants sont adultes), mais on compte aussi trois célibataires (une femme seule dont les enfants ont quitté le foyer ; deux jeunes habitants arrivés après la livraison du projet). Si les âges sont relativement mélangés (de 20 ans à plus de 60 ans, sans compter les enfants), on constate une assez grande homogénéité sociale dans le groupe (les habitants occupent des postes de cadres ou sont issus des professions intellectuelles, de l'éducation ou de la santé, quelques uns sont employés…). Du point de vue du montage juridique, les familles se sont constituées en société civile immobilière d'attribution (SCIA), maître d'ouvrage de l'opération. Tous les habitants sont cogérants de la société et le nombre de parts détenues par chaque foyer dépend de la surface et des prestations propres à son logement. Les associés s'attribuent des lots et la répartition des coûts et des charges se fait au prorata de ces lots. Mais la SCIA n'a pas vocation à perdurer.

[45] D'après une définition proposée par Alain Meyer dans son mémoire intitulé *Pour une autopromotion en France selon l'exemple allemand des Baugemeinschaften. Essai de guide pratique* (2007), reprise dans la plaquette de présentation d'EQS et dans l'ouvrage collectif *Guide pratique de l'autopromotion*.

Les statuts prévoient qu'à la fin de la construction et dans un délai minimum de dix ans, la SCIA soit dissoute pour passer au statut de copropriété. La dissolution est à l'étude avec sans doute la rédaction d'un protocole de consultation de la copropriété en cas de revente.

Parallèlement au projet Eco-Logis et aux activités d'EQS, il faut noter le travail d'IPPIDDAS (Initiative Pour un Projet Immobilier de Développement Durable dans l'Agglomération Strasbourgeoise), association créée en 2005 par des architectes désireux de mettre au point une démarche professionnelle pour développer des « *baugruppen* à la française ». Là encore, les exemples allemands de Fribourg et surtout de Tübingen sont mobilisés (Debarre et Steinmetz, 2012). Des visites dans les deux villes et des conférences sur l'habitat durable sont organisées pour faire connaître la démarche et dans l'espoir de rallier un bailleur social au projet. Même si les activités de l'association semblent en suspens pour le moment, elles ont contribué à diffuser les modèles d'habitat participatif sur le territoire strasbourgeois. En outre, l'idée d'associer un bailleur social à un collectif d'habitants introduit une logique de mixité sociale peu présente chez les autopromoteurs d'Eco-Logis.

Plusieurs autres groupes d'habitants se sont constitués à Strasbourg et se sont tournés vers l'association EQS, afin de bénéficier de l'expérience de « l'opération-prototype » Éco-Logis, devenue pour certains « l'emblème de l'autopromotion à la strasbourgeoise » (Debarre et Steinmetz, 2012). EQS poursuit donc ses activités en accompagnant de nouveaux projets. Aujourd'hui, l'association fédère une vingtaine de projets principalement dans la communauté urbaine de Strasbourg, mais plus généralement en Alsace (deux réalisés, trois en chantier, six en cours de conception, huit au stade de projet). De plus, EQS se consacre à la diffusion de ses idées et à une mise en réseau des acteurs français de l'habitat participatif. Le succès des Rencontres Nationales organisées à Strasbourg en 2010 (que nous avons évoquées plus haut) a participé à la valorisation du travail de « défrichage » de l'association et à sa reconnaissance à l'échelle du pays, ce qui a très certainement renforcé aussi son crédit auprès des décideurs de la ville. Ainsi, l'association est devenue l'interlocuteur privilégié des institutions locales, qui s'appuient désormais sur son expérience pour soutenir les projets d'habitat participatif.

Le soutien des institutions

A force de persévérance, d'échanges et de discussions avec les élus et les professionnels de la ville, le mouvement militant en faveur de l'habitat participatif a fini par trouver écho auprès des institutions locales. Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin (CAUE 67), la municipalité de Strasbourg et la communauté urbaine se sont progressivement engagés dans une politique de promotion de l'habitat participatif et ont relayé le réseau associatif.

Investis d'une mission d'intérêt public, les CAUE sont des organismes départementaux ayant pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale. De par leur statut d'experts indépendants et leur fonction d'information, sensibilisation et formation auprès de divers publics, allant des citoyens, aux collectivités territoriales et aux professionnels, les conseillers des CAUE occupent une position de choix pour encourager les échanges entre les différents acteurs de la ville et pour assurer la traduction des intentions et des attentes de chacun. A Strasbourg, le CAUE, sensible à la qualité urbaine, sociale et environnementale des opérations de Fribourg et Tübingen, a rapidement entrepris un travail de réflexion avec l'association EQS pour « importer à Strasbourg des éléments d'un nouvel urbanisme »[46]. Cette collaboration s'est formalisée dans le soutien du CAUE au projet Eco-

[46] Association Eco-quartier Strasbourg, CAUE du Bas-Rhin, *Guide pratique de l'autopromotion*, 2011 : p.8.

Logis et a abouti à la coédition d'un *Guide pratique de l'autopromotion*, mais, indirectement elle a aussi permis qu'un dialogue s'installe entre les groupes d'habitants et les élus locaux. Quand la municipalité décide de lancer, sur des terrains délaissés dont elle est propriétaire en centre-ville, un concours d'architecture pour transformer l'image et la production des immeubles collectifs, le CAUE, fort de son expérience aux cotés d'Eco-Logis et des premiers groupes informels d'autopromotion en recherche de terrains, propose à la commune de transformer ce concours d'architectes en consultation pour des projets d'habitat participatif. La nouvelle municipalité socialiste, arrivée à la tête de la ville en 2008, y voit une opportunité de rompre avec les orientations de ses prédécesseurs et d'impulser une politique innovante de production de logements. Elle se donne rapidement les moyens de son ambition, en créant au sein du service d'urbanisme une direction « autopromotion et habitat participatif » avec un personnel dédié.

Une première consultation avec jury est donc lancée en 2009. L'appel à projets « 10 terrains/10 immeubles durables » laisse quelques mois aux candidats pour constituer un groupe d'autopromoteurs et présenter un projet architectural associé à un projet de vie. 17 projets concurrents sont remis pour 5 terrains sur les 10 mis à disposition. Certains y voient un échec car finalement seuls trois projets ont finalement déposé leur permis de construire. En outre, les groupes sont souvent constitués par des individus culturellement favorisés et bénéficiant de compétences techniques pour répondre à ce type de consultation (architectes, urbanistes, etc.), ce qui présente une limite non négligeable dans le cadre d'une politique municipale. La ville décide donc de lancer une large campagne de communication pour élargir la population susceptible d'être intéressée et sortir du réseau des associations ou des professionnels. De même, pour la deuxième consultation, lancée en 2011, il n'est plus attendu des groupes un projet architectural, qui suppose l'intervention d'un professionnel avant même que le projet soit retenu, mais un travail plus important sur le projet de vie (charte, organisation du groupe, etc.). La sélection s'opère sur les chances d'aboutir aux vues de la cohésion du groupe et de ses capacités financières. La troisième consultation, lancée en 2012, cette fois dans le cadre du projet de l'écoquartier Danube, montre une volonté de cohérence à l'échelle de la communauté urbaine de Strasbourg (CUS). La ville et la CUS, qui ont la particularité d'avoir à leur service une administration fusionnée, imposent désormais 10% d'autopromotion dans les zones d'aménagements concertées, ce qui devrait permettre à des projets de plus grande ampleur de voir le jour.

3. Des initiatives citoyennes à l'institutionnalisation de l'habitat participatif : limites et perspectives pour une « ville solidaire »

La réinterprétation strasbourgeoise du modèle des *Baugruppen* allemand fait désormais référence dans le mouvement national pour la reconnaissance de l'habitat participatif. Cet exemple met en évidence que pour dépasser le stade de l'expérimentation, le rôle des institutions est primordial, notamment afin de lever les obstacles techniques, juridiques ou financiers qui ralentissent les projets, voire qui conduisent les groupes d'habitants à abandonner.

Mais à Strasbourg, comme ailleurs en France, c'est avant tout le terreau associatif qui permet de voir émerger des projets d'habitat participatif. Puis le relais par les pouvoirs publics est favorisé par le fait que les militants disposent des compétences techniques ou des ressources culturelles pour faire valoir leur démarche et véhiculer un discours audible du point de vue des institutions. Les initiatives habitantes, en apparence portées par des « citadins

ordinaires », bénéficient souvent en réalité de l'expertise de professionnels de l'architecture ou de l'urbanisme, qui se présentent comme bénévoles dans les associations, mais qui agissent à double titre : comme futurs habitants des projets et dans le même temps comme spécialiste de l'urbain, voire parfois comme professionnels se positionnant dans un secteur encore très peu développé en France. De même, le fait de mobiliser les exemples voisins de Fribourg et Tübingen, reconnus et valorisés comme des expériences réussies de développement urbain durable, est très bien perçu par les décideurs locaux.

Le soutien des institutions aux projets d'habitat participatif témoigne d'une volonté politique locale de promouvoir une autre voie pour l'accès au logement et de renforcer l'implication des habitants dans la production de la ville. Mais dans le même temps, l'institutionnalisation de l'habitat participatif fait progressivement glisser la logique de participation ascendante vers une logique de participation descendante. A Strasbourg, c'est désormais la municipalité et la CUS qui impulsent les nouveaux projets. Il est encore trop tôt pour mesurer les effets d'une telle politique, mais les processus en cours révèlent déjà quelques intérêts et quelques limites.

D'abord, c'est une manière d'assoir une politique d'encouragement à l'habitat écologique, puisque les terrains sont vendus par la ville aux autopromoteurs avec un abattement calculé en fonction des performances énergétiques et environnementales des bâtiments. Les deux parties sont gagnantes : pour la ville l'investissement est relativement faible ; pour les groupes la valeur écologique des projets garantit un accès au foncier facilité. Pour l'instant les bâtiments réalisés à Strasbourg présentent des qualités environnementales certaines (matériaux propres, économies d'énergie), qu'il faudrait cependant évaluer plus précisément (Chevalier, 2012). Mais dans le cadre des deux premières consultations, il ne s'agit que d'opérations ponctuelles de petite échelle, qui permettent surtout de « régénérer du foncier »[47] difficile à exploiter autrement. Ces opérations de petite taille sont un moyen d'expérimenter de nouveaux modes de production de l'habitat, en reconstruisant la ville sur elle-même et en favorisant une architecture de haute qualité environnementale, mais il faudra attendre pour savoir si elles seront exploitées plus largement dans les projets d'écoquartiers.

Pour les décideurs publics, l'habitat participatif permet également de « responsabiliser les habitants »[48] en leur donnant la possibilité de devenir collectivement maître d'ouvrage et de participer à toutes les phases de réalisation de leur futur habitat. Toutefois, pour faciliter l'organisation des groupes et faire avancer les projets plus vite, la ville de Strasbourg a imposé, lors de sa deuxième consultation, le recours à une assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO). De même, la municipalité a développé un partenariat avec EQS, en conventionnant l'association pour qu'elle accompagne et forme les groupes sélectionnés. Cette idée d'une « professionnalisation » de l'habitat participatif, amplement partagée par le réseau associatif, pose question, car c'est une manière d'ordonnancer la participation citoyenne et de réintégrer des intermédiaires entre habitants, professionnels et élus sans remettre vraiment en cause les rapports de pouvoir.

Par ailleurs, les expériences strasbourgeoises montrent que ce sont le plus souvent les catégories sociales aux revenus moyens, mais bien pourvues culturellement, qui sont concernées par l'habitat participatif. A l'inverse, les populations défavorisées y sont mal représentées. Plusieurs facteurs peuvent être en cause et expliquer cette limite. D'abord, l'implication dans de tels projets requiert beaucoup de temps au quotidien, mais aussi pour

[47] Voir le texte d'Anne D'Orazio dans *Le Livre blanc de l'habitat participatif*, 2011, pp.55-57.
[48] Entretien avec le directeur de projets « autopromotion et habitat participatif » de la ville de Strasbourg, juin 2012.

voir aboutir les projets. Eco-Logis a mis près de sept ans à voir le jour ; le projet Greenobyl lauréat de la première consultation de la ville en 2009 a mis près de cinq ans. Il est clair que les habitants les plus contraints financièrement ne peuvent pas se permettre d'attendre si longtemps, ce qui contribue à exclure les citadins qui se trouvent dans l'urgence de se loger. Enfin, la question des « compétences à participer » est également essentielle. Sur ce point, le niveau d'instruction est déterminant : la capacité à s'exprimer en groupe, à saisir les enjeux face au poids des expertises professionnelles, à se familiariser avec les procédures administratives, etc., s'avèrent de puissants atouts pour les collectifs d'habitants. Ce qui a tendance à favoriser les « habitants-professionnels » ou les classes sociales favorisées culturellement. C'est souvent la critique faite aux écoquartiers allemands de Fribourg et Tübingen, où le recours à l'habitat participatif a été un moyen pour les responsables politiques de revaloriser des secteurs déqualifiés de la ville, mais où le processus de gentrification a finalement écarté les catégories sociales déjà exclues du marché immobilier dans les centres urbains. Pour l'instant la ville de Strasbourg ne semble pas rentrer dans cette logique et tentent plutôt de corriger cette limite en encourageant les montages avec des bailleurs sociaux et/ou en indexant le coût du foncier sur le nombre de logements HLM. De plus, les appels à projets de la municipalité accordent beaucoup d'importance au projet de vie des candidats, en privilégiant par exemple les groupes intergénérationnels ou la mixité des fonctions au sein d'un même immeuble pour favoriser de nouvelles activités et l'ouverture sur le quartier.

Ainsi, les expériences strasbourgeoises d'habitat participatif montrent qu'un temps d'apprentissage est nécessaire aussi bien pour les autopromoteurs que pour les institutions qui accompagnent les projets. Depuis une dizaine d'années, le modèle d'autopromotion strasbourgeois n'a pas cessé de se renouveler et d'évoluer en fonction des groupes d'habitants, de la pratique des services municipaux et des évolutions nationales (notamment juridiques). D'autre part, nous n'avons pas suffisamment de recul pour mesurer les effets sur les modes de vie. Les résidents d'Eco-Logis ne cohabitent que depuis quatre ans. Le fait d'avoir conçu leurs logements ensemble, d'en assurer la gestion collectivement et d'échanger au quotidien dans les espaces partagés de l'immeuble favorise la convivialité de voisinage et les logiques d'entraide, mais cristallisent aussi parfois les conflits. Quoiqu'il en soit la logique du collectif demeure et les habitants d'Eco-Logis prennent part ensemble aux activités des associations locales ou à la vie du quartier. La participation au collectif va donc bien au-delà du projet d'habitat, elle traverse l'ensemble de l'existence de celles et ceux qui s'y sont engagés. Dans ce sens, l'exemple d'Eco-Logis illustre bien le fait que l'habitat participatif permet de dépasser les aspirations individuelles pour mieux vivre ensemble et renforcer les liens sociaux à l'échelle du logement, du quartier, voire de la ville.

Eco-Logis, Strasbourg (crédit S. Bresson).

ETUDE DE CAS N°7 : DEUX BUDGETS PARTICIPATIFS EUROPÉENS : LE 20E ARRONDISSEMENT DE PARIS ET CORDOUE

Héloïse Nez (Université François-Rabelais, Tours, UMR 6173 CITERES)

Cette étude de cas porte sur la comparaison de deux budgets participatifs en Europe : le budget participatif de la voirie dans le 20e arrondissement de Paris (2002-2008) et le budget participatif de Cordoue, en Espagne (2001-2006)[49]. Elle s'appuie sur une enquête de terrain menée entre 2007 et 2009, à partir d'observations de réunions et d'entretiens avec des élus, des techniciens, des responsables associatifs et des habitants. Ces deux processus participatifs présentent des résultats sociaux intéressants : à Cordoue, les quartiers périphériques ont reçu plus d'investissements que les quartiers centraux, avec la mise en place de critères de justice sociale pour la répartition des ressources, mais ce ne sont paradoxalement pas les quartiers les plus défavorisés ; dans le 20e arrondissement de Paris, l'appel aux savoirs d'usage dans le cadre de la procédure participative a permis d'obtenir davantage de ressources dans les quartiers populaires de l'Est parisien et de contribuer ainsi à un certain rééquilibrage dans la ville. Ces deux cas d'étude relativisent, par conséquent, le faible impact social des budgets participatifs en Europe, même si les résultats sociaux sont inférieurs à ceux observés au Brésil, car le montant du budget débattu avec les citoyens y est plus réduit.

1. Contextes sociopolitiques et urbains

Paris et Cordoue, qui partagent une forte tradition associative sur les questions urbaines, ont récemment mis en place des dispositifs faisant appel à la participation de tous les citoyens. Ces cas sont emblématiques des modèles de démocratie participative qui prévalent à l'échelle nationale : en France, une démocratie de proximité limitée à des instances consultatives, où l'élu garde le monopole de l'intérêt général ; en Espagne, une démocratie traditionnellement basée sur les associations de quartier, qui évolue depuis une dizaine d'années vers des formes de participation plus individuelles et décisionnelles. Les processus participatifs étudiés s'inscrivent donc dans un même mouvement général marqué par la montée d'un impératif participatif dans la gestion locale. Ils prennent cependant place dans des contextes politico-institutionnels, socioéconomiques, culturels et urbains distincts.

Cordoue

Comptant plus de 300 000 habitants, Cordoue est la troisième ville d'Andalousie, derrière Séville et Málaga. Son économie est basée sur les services, principalement le tourisme. Avec plus d'un tiers de sa population active au chômage, la ville présente des problèmes sociaux plus importants que d'autres localités espagnoles. Depuis les élections de 1979, Cordoue a une longue tradition de gouvernements de gauche, seulement interrompue de 1995 à 1999, et depuis 2011 lorsque le Parti populaire (conservateur) remporte les élections. Elle était jusqu'alors dirigée par le Parti communiste puis la Gauche unie, à plusieurs reprises dans le cadre de coalitions avec le Parti socialiste. Lorsque Rosa Aguilar, une figure nationale du mouvement postcommuniste, arrive à la tête de la mairie en 1999, la démocratie participative figure en bonne place de son programme électoral. En instituant le premier budget participatif en Espagne en 2001, une expérience visible nationalement et internationalement, elle fait de

[49] Elle reprend et synthétise des éléments développés dans ma thèse (Nez, 2010b) et dans un article paru dans la revue *Mouvements* (Nez, 2013).

Cordoue un laboratoire de la participation, avant de quitter son poste de maire (à mi-mandat) et son parti en 2009.

Historiquement, Cordoue a toujours été pionnière en matière de démocratie participative en Espagne. C'est la première ville à définir son règlement de participation citoyenne en 1979, à instaurer la cogestion de certains services municipaux avec les associations de quartier en 1990, puis à lancer un budget participatif en 2001. La vie politique locale se caractérise par une importante implantation et structuration du mouvement associatif territorial depuis la fin des années 1970. Contrairement à d'autres villes espagnoles, les 98 associations de quartier réunies au sein d'une fédération municipale conservent ici une forte capacité de mobilisation. Alors que les années 1980 sont marquées par un affaiblissement du tissu associatif territorial dans tout le pays, la permanence d'un gouvernement de la Gauche unie à Cordoue facilite le maintien d'une relation privilégiée, bien qu'indépendante, entre ce parti et les associations de quartier. Mais la progressive dépolitisation de ces associations, le déclin électoral des postcommunistes et la multiplication des associations thématiques entraînent un effritement du monopole des associations de quartier dans le système participatif local. En 2007, un nouveau règlement de participation citoyenne prend en compte cette évolution du paysage associatif. Les associations territoriales et thématiques sont impliquées dans l'élaboration des politiques publiques locales à travers plusieurs instances participatives essentiellement composés de représentants associatifs, comme les conseils de secteur et les conseils thématiques. Leurs représentants forment le conseil du mouvement citoyen, qui fonctionne comme un conseil consultatif de l'administration municipale.

Toutefois, ce modèle de démocratie associative montre ses limites à la fin des années 1990, à Cordoue comme ailleurs en Espagne. C'est pourquoi l'équipe municipale élue en 1999 cherche à diversifier l'offre institutionnelle de participation, en favorisant l'implication des citoyens non organisés. Plusieurs processus basés sur une participation individuelle ou mixte sont ainsi lancés dans les années 2000 : le budget participatif (2001-2006), le plan stratégique de la ville (2003-2005) et l'Agenda 21 local (2004-2005). Plus récemment, des dispositifs délibératifs ayant recours au tirage au sort ont été organisés. Parmi l'ensemble de ces expériences, le budget participatif est la plus novatrice, le gouvernement s'engageant à réaliser les décisions issues de la participation.

Le 20e arrondissement de Paris

Le 20e arrondissement de Paris, faisant partie d'une capitale de plus de deux millions d'habitants, s'inscrit dans un contexte urbain différent. Créé en 1860 par le rattachement à Paris de la commune de Charonne et d'une partie de celle de Belleville, le 20e fait partie des arrondissements les plus résidentiels de la capitale. Sa population (près de 200 000 habitants) comprend une importante communauté étrangère. Sans résister au processus de gentrification général à Paris, cet arrondissement de l'Est parisien est resté populaire, en gardant un tissu social diversifié (Pinçon, Pinçon-Charlot, 2008). L'arrivée de classes moyennes dans les années 1980 s'est accompagnée, en parallèle, de la précarisation d'une partie de la population – la proportion de chômeurs de longue durée, de bénéficiaires du revenu de solidarité active et de demandeurs de logements sociaux y est parmi les plus élevées de Paris. La gravité des problèmes socioéconomiques et urbains a fait éclore une vie associative intense qui couvre tous les champs de la vie sociale. L'arrondissement a ainsi connu de fortes mobilisations associatives sur les questions urbaines dans les années 1990.

Historiquement ancré à gauche, le 20e est dirigé par une coalition menée depuis 1995 par des maires socialistes. Comme Rosa Aguilar à Cordoue, Michel Charzat fait du 20e

arrondissement un laboratoire de la participation pendant deux mandats, avant qu'il ne soit exclu du Parti socialiste et perde la mairie d'arrondissement en 2008. Le 20e est le premier arrondissement de Paris à mettre en place des conseils de quartier dès 1995, lorsque la mairie centrale est encore à droite, et c'est le seul à instaurer un processus de coélaboration budgétaire sur les investissements de voirie à partir de 2002. Présidés par le maire et animés par un élu délégué au quartier, les sept conseils de quartiers sont initialement composés de 39 membres : 13 militants politiques proposés à la proportionnelle par la majorité et la minorité du conseil d'arrondissement, 13 représentants de la vie associative et 13 habitants tirés au sort sur listes électorales. En 2008, une nouvelle Charte des conseils de quartier modifie la composition de ces instances, en augmentant la place du tirage au sort. Ces instances gagnent aussi en autonomie depuis 2001 : les présidents des conseils de quartier, élus au sein du conseil, animent les réunions et les conseillers de quartier définissent eux-mêmes l'ordre du jour. En 2002, la municipalité met en place un processus annuel de remontée des propositions des conseils de quartier, appelé « budget participatif ». Cette procédure s'essouffle rapidement, car elle n'est pas structurée dans le cadre du budget de la ville. Mais l'élu communiste à la voirie met en place un processus particulier sur les investissements de son secteur, qui est plus abouti que la démarche globale. Les propositions d'investissement formulées par les conseils de quartier sont toutes chiffrées par les services techniques de la voirie, puis discutées et hiérarchisées en réunion publique. C'est la seule expérience de budget participatif à Paris jusqu'à présent – l'équipe municipale élue en 2014 a le projet de mettre en place un budget participatif qui permette aux Parisiens de décider directement de 5% du budget d'investissement de la ville de Paris (soit 71 millions d'euros par an).

2. Deux expériences de budget participatif

Dans le 20e arrondissement de Paris, un budget participatif est mis en place sur les investissements de voirie de 2002 à 2008, en s'appuyant sur les conseils de quartier existants et en organisant des réunions publiques spécifiques. Les habitants ont une influence sur l'élaboration de la proposition budgétaire sur les investissements de voirie que la mairie d'arrondissement transmet annuellement à la mairie centrale, sans avoir un accès direct à la décision. L'objectif de justice sociale n'est pas aussi formalisé qu'au Brésil ou en Espagne, mais les élus avancent l'idée que la prise en compte des « savoirs d'usage » des habitants – la bonne connaissance qu'ils ont de leur quartier pour le pratiquer au quotidien – légitime les investissements dans les quartiers populaires et contribue ainsi à un rééquilibrage des ressources en faveur de l'Est parisien.

La méthodologie du budget participatif de la voirie a été inaugurée en 2002 pour le budget 2004. S'il a connu ensuite quelques modifications, le fonctionnement de base est resté similaire. Calquée sur le processus budgétaire de la ville, la procédure est annuelle : elle commence dès la fin de l'année n-1 pour le budget de l'année n. La figure 1 explicite les différentes étapes du cycle pour le budget 2008. Ouvert à tous les habitants, le dispositif s'appuie sur les sept conseils de quartier, qui se réunissent trois fois par an en séance plénière et plus régulièrement dans le cadre de commissions « voirie ». Ce dispositif reste consultatif du fait de la centralisation du système politique parisien : la loi Paris-Marseille-Lyon (PML) laisse des prérogatives limitées aux mairies d'arrondissement et le conseil de Paris ne s'engage pas à respecter, lors du vote du budget, les résultats issus du processus participatif. Il vise toutefois une coélaboration des décisions sur les projets de voirie, la proposition de budget construite entre les élus, les services techniques et les conseillers de quartier servant de base à la négociation budgétaire entre le maire d'arrondissement et l'adjoint à la voirie au

niveau parisien. Une fois le budget adopté par le conseil de Paris, les projets de voirie font l'objet de plusieurs réunions publiques où les aménagements sont discutés entre l'élu à la voirie, les techniciens, les riverains du projet et les conseils de quartier.

1. Élaboration des propositions dans les conseils de quartier (septembre-décembre 2006)

⇨ Les commissions voirie des conseils de quartier élaborent et hiérarchisent leurs propositions d'investissement à l'automne, qu'elles transmettent à l'élu et aux services en janvier.

2. Analyse des propositions par les services techniques (janvier-février 2007)

⇨ Les services évaluent la faisabilité technique et le coût de toutes les propositions émanant des conseils de quartier, des demandes individuelles, des élus et des services.

3. Élaboration de la proposition budgétaire de l'arrondissement (mars 2007)

⇨ Une réunion publique fait le point sur l'ensemble des propositions et ouvre un débat sur la hiérarchisation des priorités, à partir d'une préproposition établie par l'élu et les services.

4. Réunion interservices à l'échelle de la ville de Paris (avril 2007)

⇨ L'ingénieur en charge de la voirie dans le 20e présente la proposition issue du processus participatif lors d'une réunion qui regroupe les services techniques de tous les arrondissements, pour élaborer une proposition d'investissement globale à Paris.

5. Transmission de la proposition de l'arrondissement à la ville de Paris (mai-juillet 2007)

⇨ Suite à un arbitrage de la ville sur le montant de l'enveloppe, une réunion de travail est organisée avec les animateurs des commissions voirie pour déterminer la proposition budgétaire que le maire du 20e arrondissement transmettra au maire de Paris.

6. Négociations internes à la ville et vote du budget (septembre-décembre 2007)

⇨ Le maire du 20e arrondissement négocie avec l'adjoint parisien à la voirie, sur la base de la proposition définie avec les conseils de quartier, les investissements qui seront votés en décembre par le conseil de Paris dans le cadre du budget 2008.

7. Réunions publiques sur les projets de voirie (à partir de janvier 2008)

⇨ Des réunions publiques sont organisées par l'élu à la voirie avec les services concernés, les conseils de quartier et les riverains, sur chaque projet pouvant faire l'objet d'un débat.

Figure 1 : La procédure participative pour le budget voirie de 2008

À Cordoue, le budget participatif mis en place de 2001 à 2006 est directement inspiré de l'expérience de Porto Alegre. Dans des assemblées publiques, les habitants décident directement d'une petite partie du budget municipal : le pourcentage du budget total (environ 200 millions d'euros) décidé dans le cadre du budget participatif est de 2,32 % en 2001 (4,7 millions d'euros), 4,47 % en 2002 (9,2 millions) et 4,2 % en 2003 (8,5 millions) (Ayuntamiento de Córdoba, 2007a: 23). Le processus, qui porte au départ sur les seuls investissements de voirie, est ensuite élargi aux investissements et aux services d'autres secteurs. Son originalité, par rapport aux procédures participatives existantes à Cordoue et plus largement en Europe, est d'être décisionnel : si le conseil municipal est le seul habilité légalement à prendre les décisions, il s'engage à suivre les résultats issus de la participation.

L'une des difficultés rencontrées par la ville de Cordoue réside dans l'articulation de la participation des citoyens organisés et non organisés au sein du dispositif. Un premier modèle de budget participatif, mis en place de 2001 à 2003, s'appuie sur une participation individuelle des citoyens. Il comprend trois phases qui se répètent annuellement (cf. figure 2). Dans un contexte marqué par un déclin de la participation associative, l'enjeu n'est pas de donner un rôle majeur aux associations et aux structures traditionnelles de participation, mais de diriger le budget participatif vers l'ensemble des citoyens. Pour ses promoteurs, le budget participatif vise à démocratiser la prise de décision en associant les habitants à la définition des choix budgétaires, à prendre des décisions qui correspondent davantage à leurs besoins, à réactiver le mouvement social en impliquant de nouveaux acteurs et à favoriser les investissements dans les quartiers les plus démunis (Ayuntamiento de Córdoba, 2007a: 15).

1. Information, formation et élaboration de l'autorèglement

- ⇨ En janvier et février, des assemblées de secteur ouvertes à tous se tiennent dans les 14 secteurs de la ville, pour informer les citoyens sur le processus, rendre compte des résultats de l'année antérieure et élire les agents du budget participatif.
- ⇨ Le rôle des 80 à 90 agents élus chaque année est d'organiser la suite des débats avec les agents municipaux et d'établir, au cours de journées de formation, un autorèglement définissant les critères de hiérarchisation des propositions formulées au cours du processus, notamment de justice sociale.

2. Élaboration et hiérarchisation des propositions à l'échelle du secteur

- ⇨ De mars à mai, les propositions sont élaborées et hiérarchisées par ordre de priorité à l'échelle du secteur. Les besoins de chaque quartier sont recueillis et hiérarchisés au sein d'assemblées de quartier coordonnées par les agents. Ils reçoivent auparavant des informations, comme les organisations sociales, sur la situation des services municipaux au sein de commissions thématiques.
- ⇨ Une commission de secteur composée des agents élus, des organisations sociales volontaires et d'un technicien, applique les critères de l'autorèglement aux propositions des assemblées de quartier, pour élaborer une seule proposition hiérarchisée pour l'ensemble du secteur.

3. Hiérarchisation des propositions à l'échelle de la ville et suivi du processus

- ⇨ En juin, un deuxième tour d'assemblées de secteur vise à expliquer la méthode de hiérarchisation des priorités et à élire les représentants du budget participatif (2 titulaires et 2 suppléants par secteur), pour prendre part à la commission de la ville ainsi composée de 28 membres. En parallèle, des commissions thématiques débattent des propositions réalisées en assemblée, sans changer l'ordre des priorités. Pendant ce temps, leur viabilité est évaluée par les services municipaux.
- ⇨ En septembre, les représentants assistent à une journée de formation sur l'autorèglement et les critères de distribution. Une visite de la ville en bus est organisée pour qu'ils visualisent les propositions de chaque secteur. Finalement, la commission de la ville applique les critères de l'autorèglement aux propositions de l'ensemble des secteurs, pour élaborer une seule proposition à l'échelle de la ville qui figurera en annexe du budget municipal.
- ⇨ Une commission d'appui et de suivi, composée des agents du budget participatif, de citoyens organisés et de techniciens municipaux, a un rôle d'évaluation et de contrôle, pour s'assurer que les décisions issues de la participation soient effectivement mises en œuvre.

Figure 2 : Le cycle du premier modèle de budget participatif (2001-2003)

Le budget participatif, qui fonctionne sur ce schéma durant les trois premières années, fait l'objet en 2003 d'une forte remise en question par une partie du mouvement associatif territorial, notamment par la fédération des associations de quartier. Paradoxalement, les associations qui boycottent le processus avaient incité la mairie à instaurer un budget participatif qui rende leur participation décisionnelle sur les questions budgétaires, et leurs

représentants sont majoritaires dans les différentes instances mises en place. Mais les associations ne sont pas associées à l'élaboration de la configuration du budget participatif, définie par la municipalité. Le considérant comme une remise en cause de leur légitimité et de leur pouvoir dans la sphère politique locale, elles critiquent ouvertement le principe d'une participation universelle. Le poids acquis par ces associations depuis une trentaine d'années et la virulence de leur opposition, exprimée dans les médias locaux, incitent la ville à réformer le processus.

Un deuxième modèle de budget participatif est ainsi négocié entre la fédération des associations de quartier et la maire de Cordoue en 2004. Sa méthodologie, mise en œuvre en 2005 et 2006, introduit d'importants changements (cf. figure 3). Elle s'appuie davantage sur la participation des citoyens impliqués dans les associations et diminue le poids des citoyens non organisés. Les règles du processus sont élaborées par les associations, en négociation privée avec l'équipe municipale. Les assemblées ouvertes à tous ne sont plus le lieu d'élaboration des propositions, mais seulement de hiérarchisation des priorités à partir des propositions précédemment élaborées par les associations, au sein de plans de quartier et de plans thématiques d'action. Le second modèle introduit ainsi la participation des conseils thématiques, afin d'élargir le spectre de la prise de décision à partir d'assemblées thématiques. Les associations acquièrent un poids plus important au sein du conseil de la ville, qui remplace l'atelier de la ville : seulement 14 des 50 membres de cette instance sont directement élus au sein des assemblées, la majorité étant des représentants des instances traditionnelles de participation et des grandes fédérations associatives.

1. Assemblée de la ville

- ⇨ Le deuxième modèle, quadriennal, s'ouvre par une assemblée de la ville, ouverte à tous, qui vise à présenter les résultats de l'année antérieure et à lancer le processus.

2. Plans de quartier

- ⇨ Au cours de la première année, les associations de quartier élaborent un plan de quartier, en recueillant toutes les propositions pour le quartier. Élaboré dans un premier temps au sein de l'association, ce plan de quartier est ensuite discuté avec les autres organisations du quartier puis avec les citoyens, dans une assemblée de quartier ouverte à tous. Il est évalué par les services municipaux.

3. Assemblées territoriales et thématiques

- ⇨ Des assemblées sont organisées dans les 46 quartiers de la ville pour débattre et hiérarchiser les propositions définies au sein du plan de quartier, sans en présenter de nouvelles. Un conseiller est élu au sein de chaque assemblée, pour prendre part, aux côtés des associations de quartier et d'un agent municipal, à la commission de secteur. Cette instance applique les critères de redistribution, négociés entre le gouvernement et les associations de quartier, sur les propositions priorisées dans les assemblées de quartier, afin d'élaborer une proposition pour le secteur.
- ⇨ En parallèle, des assemblées thématiques ouvertes à tous sont organisées, pour hiérarchiser les propositions définies par les conseils thématiques consultatifs (auxquels participent les organisations sociales) au sein de plans d'action thématiques. Les dix premières propositions sont retenues.

4. Conseil de la ville

- ⇨ Toutes les propositions, territoriales et thématiques, sont transmises à la municipalité pour en définir la viabilité économique, légale et technique. Finalement, le conseil de la ville applique les critères de redistribution aux propositions finales et en contrôle l'application.

Figure 3 : Le cycle du deuxième modèle de budget participatif (2005-2006)

Les résultats peu favorables de la gauche aux élections municipales de 2007, à l'issue desquelles le Parti populaire remporte le plus de voix à Cordoue, contraignent les postcommunistes à s'allier aux socialistes pour garder le contrôle politique de la ville. Le Parti socialiste, lié à la fédération des associations de quartier, avait fortement critiqué ce processus lorsqu'il était dans l'opposition. Il obtient pourtant la délégation à la participation citoyenne, sur proposition de la Gauche unie qui abandonne ainsi l'un des emblèmes de sa politique locale. Leur accord de gouvernement suppose une réforme du budget participatif, qui devait changer de nom et être délocalisé au niveau des secteurs. Pendant les deux premières années du mandat, une réflexion est menée en interne pour simplifier et réorganiser le dispositif mais, faute d'être porté par une volonté politique forte, le projet est abandonné à mi-mandat. Malgré l'évolution du dispositif qui lui fait perdre une partie de son caractère novateur et son abandon en juin 2009, le budget participatif cordouan constituait une avancée démocratique notable par rapport aux expériences participatives françaises, étant donné son caractère décisionnel.

3. Des résultats sociaux contrastés

Dans le 20e arrondissement de Paris, les résultats sociaux du budget participatif se situent principalement au niveau de l'augmentation du montant des ressources publiques. La procédure participative est ainsi stratégiquement utilisée par la mairie d'arrondissement pour légitimer ses investissements auprès de la mairie centrale et obtenir des ressources supplémentaires dans les quartiers populaires, comme c'est déjà le cas des conseils de quartier à leur création en 1995 (Blondiaux, Lévêque, 1999). Michel Charzat, maire du 20e arrondissement de 1995 à 2008, explique ainsi à la réunion du budget participatif du 5 décembre 2007 : « Si le budget de la voirie et des transports a été multiplié par trois, (…) [c'est parce que] la méthode que nous avons mise en œuvre est un élément déterminant. Vous avez pu peser sur le cadre de l'enveloppe votée. »

On observe, en effet, une augmentation progressive du budget localisé de la voirie du 20e arrondissement depuis la mise en place d'un budget participatif en 2002 (cf. graphique), avec des variations annuelles qu'explique Jacques Baudrier, l'élu en charge de la voirie, à la réunion du budget participatif le 5 mars 2007 : « Les budgets étaient élevés certaines années, car on y intégrait le budget de Vincennes et les budgets des quartiers verts, des vélos, etc. Sinon, on a une base de progression régulière, depuis 2 à 2,5 millions d'euros jusqu'à 5 millions. En 2007, on a eu une rupture, un coup de frein massif, la mairie de Paris ayant décidé l'arrêt des grands travaux ». Sans prendre en compte les crédits spécifiques liés notamment aux quartiers verts et aux grands projets de renouvellement urbain (GPRU), qui expliquent les chiffres exceptionnels de 2002 et de 2005, le budget localisé de la voirie dans le 20e arrondissement a été multiplié par deux avant et après la mise en place du budget participatif.

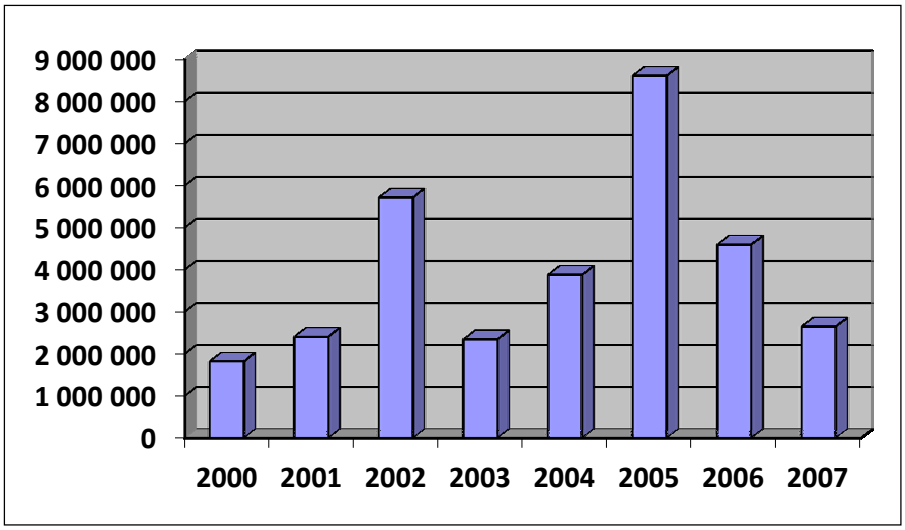

Évolution du budget localisé de la voirie du 20e arrondissement de 2001 à 2007 (Source : Direction de la voirie et des déplacements de la mairie de Paris, 2007) (données en euros).

Même si elle reste encore tributaire des choix politiques de la mairie centrale, comme le montre la nette diminution des ressources en 2007, cette augmentation du budget localisé de la voirie du 20e arrondissement est directement liée au processus participatif. La mobilisation de la population et la sollicitation de savoirs d'usage légitiment les investissements demandés, comme l'explique Jacques Baudrier dans une formation organisée par l'Adels le 13 novembre 2007 : « Généralement, on a une prime dans le 20e avec le budget participatif. (…) Quand on fait une lettre au maire de Paris, ce n'est pas seulement le maire du 20e qui demande un investissement, mais une centaine de personnes. » Pour l'élu à la voirie, l'enjeu est davantage d'augmenter le montant global du budget alloué au 20e arrondissement que de redistribuer les ressources entre les différents quartiers : « On arrive assez facilement au consensus parce que ce n'est pas ma rue plutôt que la tienne, c'est plutôt on va faire les deux, on va se battre pour avoir plus de sous globalement » (entretien, 5 février 2007).

À Cordoue, le budget participatif poursuit un objectif de justice sociale plus affirmé qu'à Paris, en s'appuyant sur un principe de discrimination positive qui permet de redistribuer les ressources publiques vers les quartiers les plus dépourvus d'infrastructures : « On ne peut pas allouer à chaque secteur le même pourcentage du budget de manière égale, parce les besoins ne sont pas les mêmes », estime l'élue chargée de la participation citoyenne de 2003 à 2007 (entretien, 18 juin 2009). Contrairement aux budgets participatifs brésiliens, cet objectif de rééquilibrage territorial n'est toutefois pas la principale motivation des élus pour mettre en place un tel dispositif. La méthodologie du budget participatif cordouan inclut tout de même des critères de justice sociale pour hiérarchiser les propositions élaborées par les habitants : carences en termes d'infrastructures ou de services, désavantage social de la population et du territoire en question, nombre d'habitants concernés par l'investissement. En analysant la localisation des investissements décidés au sein du budget participatif, Ernesto Ganuza (2007) montre que ces critères de justice sociale ont favorisé une légère redistribution des ressources en faveur des quartiers les moins dotés en infrastructures, comme les quartiers périphériques. Mais l'impact social sur la ville reste très limité, car les ressources mises en débat dans le budget participatif sont minimes pour permettre un réel rééquilibrage territorial. Et paradoxalement, les quartiers les moins dotés en infrastructures sont loin d'être ceux où les niveaux de qualité de vie sont les plus bas.

Dans le 20e arrondissement, la redistribution des ressources se fait davantage dans une perspective d'égalité républicaine que d'équité sociale et de discrimination positive, ce qui est souvent le cas des collectivités françaises même lorsqu'elles sont gérées par le Parti communiste (Nez, Talpin, 2010). Jacques Baudrier affirme ainsi que « le critère s'est un peu égalisé, que tout le monde bénéficie à la hauteur des besoins à peu près de l'investissement » (entretien, 5 février 2007). Si la priorité est donnée aux quartiers les plus pauvres situés à la périphérie du 20e arrondissement, l'élu à la voirie montre que cela correspond plus à un choix politique qu'au résultat de la participation : « Sur l'aspect redistribution, il y a une volonté de faire pas mal entre les Maréchaux et le Périphérique, là ça coûte très cher par projet. (…) Là, c'est du volontarisme, c'est vraiment une expression politique, après le reste c'est plus l'amélioration de l'espace public. » Pour les autres investissements débattus au sein du budget participatif (principalement des réhabilitations de rues et de places publiques), les critères de hiérarchisation des priorités se basent davantage sur l'ancienneté des demandes et la sécurité des piétons que sur un principe de justice sociale.

Le processus s'éloigne ainsi considérablement des objectifs sociaux du budget participatif tel qu'il a été inventé à Porto Alegre. L'élu à la voirie explique cette différence avec les budgets participatifs brésiliens par la moindre importance, à Paris, des investissements de voirie par rapport à des difficultés plus sociales pour améliorer la qualité de vie des classes populaires : mis à part les quartiers situés entre les Maréchaux et le Périphérique, l'arrondissement comprend partout ailleurs une minorité d'habitat social. Si les enjeux redistributifs des investissements de voirie sont en effet moins fondamentaux dans les quartiers « populaires » parisiens que dans les *vilas* et *favelas* des villes brésiliennes, l'absence de critères de justice sociale dans l'élaboration des priorités d'investissement, alors que les personnes issues des classes populaires sont souvent absentes des réunions du budget participatif, soulève la question de l'appropriation de l'espace public par les classes moyennes intellectuelles qui s'y investissent comme nous l'avons développé dans l'état de la littérature.

Plusieurs conditions peuvent être repérées pour éviter cet écueil, à commencer par la définition de la justice sociale comme l'un des principaux objectifs des budgets participatifs et l'attribution de moyens pour que cette intention se traduise par des résultats en termes de redistribution des ressources publiques. Il est ainsi impératif que des mécanismes concrets de redistribution des ressources soient mis en place vers les quartiers et les populations les plus démunis (comme à Cordoue), mais aussi qu'un pourcentage conséquent du budget municipal soit mis en débat dans le budget participatif, ce qui n'est le cas ni à Cordoue ni dans la plupart des expériences européennes. Des mécanismes sont également à penser pour faciliter la participation de ceux pour qui elle est la plus coûteuse : gardes d'enfants, remboursement des frais de transport, indemnisation financière, etc. Ce n'est, finalement, qu'en donnant aux habitants un accès direct à la décision sur des questions centrales pour leur vie quotidienne que les budgets participatifs pourront attirer les classes populaires en Europe.

CHAPITRE 4 – ECONOMIE ET VILLE SOLIDAIRE

Daphné Vialan (Aménités)
Nadine Richez-Battesti (Université de la Méditerranée, UMR 7317 LEST)
Delphine Vallade (Université Montpellier 3, UMR 5281 ART-Dev)

Introduction

Le terme d'économie sociale et solidaire[50] (ESS) est né dans les années 2000, à la suite de nombreux débats sur les enjeux et la nécessité d'accoler le terme de solidaire au champ, historique, de l'économie sociale. L'ESS renvoie donc à deux autres notions : l'économie sociale et l'économie solidaire. L'économie sociale émerge dans le courant du 19ème siècle (par exemple les équitables pionniers de Rochdale en 1844), se développe dans ce qui est qualifié d'associationnisme et se définit à partir du 20ème siècle principalement par le statut de ses acteurs (coopératives, mutuelles, associations, fondations) et ses valeurs (liberté d'adhésion, non lucrativité individuelle, gestion démocratique). L'économie solidaire quant à elle s'est développée au début des années 1980 en mettant en question la primauté des statuts. Elle se définit d'abord par sa finalité, la solidarité. Elle cherche en premier lieu à répondre à des besoins non satisfaits par le secteur marchand. D'un point de vue économique, les tenants de l'économie solidaire ont ainsi mis l'accent sur la réciprocité et l'engagement mutuel d'une part et sur l'hybridation des ressources (réciprocité, financement public par la redistribution, financement par le marché) pour consolider les activités d'autre part. D'un point de vue politique, ils ont souligné le rôle central de la mise en débat démocratique des demandes sociales entre les parties prenantes concernées. On peut définir aujourd'hui l'ESS en prenant en compte 3 critères :

- un projet économique inscrit dans le marché, mais caractérisé par une propriété collective et une lucrativité limitée
- une finalité sociale avec une réflexion marquée sur la solidarité (types, natures, modalités de réalisation),
- et une « gouvernance participative » de la gestion de projet et du fonctionnement de l'activité.

L'ESS se développe dès lors dans différents champs ; elle est présente dans des secteurs d'activités très variés, allant de la production de biens à la production de services et de l'agriculture à l'industrie, avec cependant une place jusqu'ici privilégiée pour le tertiaire. Une partie de ses activités s'inscrit (historiquement) dans le secteur caritatif et la réparation sociale (secteur social et médico social), une autre concerne le sport et l'éducation populaire, une autre l'agriculture avec les coopératives agricoles et les coopératives d'utilisation de matériel, ou encore les banques coopératives ; enfin, la question productive est également de plus en plus ré-investie par l'économie sociale et solidaire (société coopérative de production).

[50] En France, un salarié sur 10 travaille dans l'économie sociale et solidaire, soit 2,3 millions de personnes et représente 7 à 8 % du PIB en France.

Le poids économique de l'ESS en France, tel que mesuré par l'Insee[51], soulève cependant des débats. En effet, pour une partie des organisations comptabilisées, on observe une divergence entre les valeurs affichées de l'ESS et les pratiques concrètes en matière de qualité de l'emploi, de fonctionnement démocratique, de critères écologiques, etc. Certaines organisations, elles-mêmes, ne se reconnaissent pas dans « l'ESS » (certaines coopératives agricoles, fédérations sportives, associations culturelles, etc.). Analysée à partir des dynamiques de « banalisation », ou par la notion « d'isomorphisme institutionnel » (Bidet, 2003 ; Di Maggio et Powell, 1983), cette critique de la catégorie renvoie à une forte hétérogénéité du champ : l'ESS n'est pas un objet scientifique unifié. Alternativement présentée comme un projet de société ou un ensemble d'organisations à visée démocratique, cette terminologie, utilisée par les acteurs, est d'ailleurs à l'origine de représentations hétérogènes, notamment de la part des élus locaux. Aussi, dans son rapport à la solidarité, l'ESS présente des logiques différenciées. Si la solidarité, comme valeur, est affirmée unanimement, elle peut prendre des formes diverses dans le temps et dans l'espace.

Assez récemment, de nouvelles dynamiques ont émergé : circuits courts de l'agriculture urbaine, jardins partagés, gestion des déchets avec des ressourceries, recycleries et l'éducation à l'environnement, l'habitat coopératif, le tourisme solidaire, la micro-finance et les nouvelles formes de mobilisation de ressources financières (*crowdfunding* ou finance solidaire par exemple). Toute une série de pratiques et de modèles émergent et foisonnent sur les territoires, privilégiant les échanges non monétaires, les circuits courts, le recyclage, l'usage plutôt que la propriété. Agissant souvent en lien avec le développement local, dans des champs aussi divers que la mobilité, l'alimentation, l'éco-construction, les énergies renouvelables, l'habitat partagé, etc., ces initiatives sont multiples. Elles ont en commun de reposer sur des dynamiques d'acteurs locaux en vue d'élaborer des réponses nouvelles ou alternatives aux besoins et aspirations des populations. Au final, elles contribuent à réinventer le « faire société » et le vivre ensemble, et sont donc particulièrement pertinentes pour une analyse de la ville solidaire du fait de leur ancrage territorial fort. Cette dernière vague de l'économie sociale et solidaire sera celle sur laquelle portera notre étude.

Partant du constat de la quasi absence de travaux sur la ville solidaire, au sens des dynamiques que nous avons évoquées ci-dessus, nous formulons l'hypothèse suivante : dans un contexte de métropolisation et de globalisation, l'ESS réinvente des modèles et pratiques économiques contribuant à renouveler les modalités du « vivre ensemble » sur les territoires urbains. En particulier, l'ESS contribue à reterritorialiser la ville, avec des logiques de relations ville-campagne, et plus largement à décloisonner les segmentations traditionnelles, entre production et redistribution par exemple, et à diversifier les échanges. La solidarité n'est alors pas réduite à la lutte contre la pauvreté dans une vision compensatrice mais englobe la production de lien social par la démocratisation des pratiques économiques et l'intégration de critères sociaux et environnementaux à l'évaluation d'une performance élargie (Jany-Catrice, 2012).

L'une des spécificités des structures de l'ESS que nous souhaitons étudier consiste alors dans son enracinement social et territorial à travers des logiques de proximité, d'appartenance et d'inscription locale (tout au moins lorsque les contraintes économiques les autorisent). Ces dynamiques posent les bases d'une réaffirmation du niveau local. Elles sont à l'origine « d'initiatives locales innovantes » (Fontan, 2011) fondées sur l'association plus ou moins institutionnalisée de parties prenantes diverses (collectivités locales, entreprises, associations,

[51] Le périmètre établi par l'Insee retient les statuts juridiques : sont comptabilisés les associations employeurs, les coopératives, les mutuelles et les fondations.

habitants, usagers, etc.) qui contribuent à façonner les territoires, leurs orientations stratégiques mais aussi leurs identités. C'est ce que nous étudierons dans une première partie.

Une seconde partie nous permettra d'étudier de manière plus substantielle le nouveau régime de solidarité émanant de ces initiatives : une solidarité qui passe par l'action partagée, qui repose sur un engagement des acteurs, et s'appuie sur une exigence de bénéfices partagés. Face à la fragilisation de l'Etat social dans sa forme issue du compromis fordiste, on observe d'un côté le développement de formes de « solidarités verticales » à travers les filets de sécurité que représentent les différents *minima* sociaux, la CMU, etc. et, d'un autre côté, la résurgence de formes de « solidarités de proximité » à travers le rôle de la famille (les aidants familiaux), le rôle des associations caritatives (accueil de jour, distribution de repas, de vêtement, l'aide au logement, à l'hébergement, etc.). Le rôle de l'ESS dans sa contribution à la solidarité est souvent perçu à travers ce dernier vecteur, les associations caritatives, en élargissant parfois la représentation aux associations gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux. Or, nous souhaitons montrer que l'ESS contribue également à la solidarité par le renforcement des formes de « solidarités démocratiques »[52] à travers des formes organisationnelles de production, de distribution et d'échange porteuses (ou vectrices) d'un renouvellement des rapports économiques. Le cas des régies de quartier nous servira ici d'illustration et d'approfondissement.

Ainsi, dans une troisième partie, nous étudierons les liens entre ces initiatives et les institutions publiques. En quoi les politiques publiques évoluent-elles au contact de ces initiatives ? Nous verrons que ces initiatives sont alors porteuses d'une autre forme de solidarité : celle entre des secteurs de l'action publique souvent cloisonnés. D'autre part, nous étudierons l'ambiguïté du rapport entre les initiatives de l'ESS et les institutions. Le cas des monnaies locales viendra soutenir notre propos.

Notre conclusion présentera en synthèse les points de tensions et les débats relevés. Nous reviendrons sur le concept de territoire, pour interroger le « ville » dans « ville solidaire » qui se trouve redéfinie par les nouvelles formes de solidarité issues de la dernière vague d'initiatives de l'ESS. Nous soulignerons aussi les risques d'instrumentalisation de l'ESS dans un contexte de crise et les enjeux liés à sa contribution au renouvellement du régime de solidarité.

La réflexion menée dans ce chapitre débouchera sur la présentation de deux études de cas présentant des initiatives contrastées, bien que s'inscrivant pleinement toutes deux dans le champ de l'économie sociale et solidaire. La première est consacrée à une épicerie associative située à Nantes. Celle-ci développe des formes de solidarité inter-individuelles mais aussi inter-territoriales, amenant à redéfinir le terme même de « ville ». La seconde étude de cas analyse le fonctionnement d'un incubateur régional d'innovation sociale à Montpellier, avec ses apports, mais aussi ses limites, en termes de renouvellement des formes de solidarités.

1. Initiatives solidaires et territoires

D'autres rapports au territoire sont au cœur de nombreuses initiatives de l'ESS, notamment par d'autres formes d'ancrage et d'attache. De nombreuses structures d'ESS s'implantent en effet souvent au plus près de leurs bénéficiaires et répondent très fréquemment à un besoin

[52] Chanial et Laville (2005) opposent ainsi les formes de solidarités « philanthropiques » et « démocratiques », renvoyant respectivement aux logiques caritatives d'une part et redistributives ou réciprocitaires d'autre part.

non satisfait localement, en termes de production, d'offre de services, de participation directe... Ce sont ces structures qui nous intéresseront spécifiquement dans l'optique de développer une réflexion sur la ville solidaire dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Les liens entre ESS et territoire : une grille de lecture

L'article de Pecqueur et Itçaina (2012) décrit l'existence de deux dimensions des liens entre ESS et territoires. La première dimension est celle de lieux d'émergence et de consolidation des initiatives d'ESS, et ce sous trois aspects :

- le territoire comme lieu-terreau pour les initiatives de l'ESS, d'abord en ce qui concerne l'émergence de ces initiatives : c'est à partir de ce territoire, de ses ressources et en particulier de ses acteurs et de leurs besoins, qu'émerge la structure de l'ESS (c'est-à-dire un projet à dimension locale issu de la coopération entre acteurs) ;
- le territoire comme lieu où s'expriment les actions, lieu de déploiement de l'action et ainsi des conséquences de cette action ;
- et enfin le territoire comme moteur des actions collectives, comme émergence et production de solutions inédites à des problèmes productifs ou sociétaux.

D'une part, cette approche des dynamiques territoriales de l'ESS accorde une place centrale à une échelle trop rarement considérée par la théorie économique standard, le niveau méso-économique. En effet, appréhender les initiatives de l'ESS implique un niveau d'agrégation intermédiaire des acteurs permettant la construction d'entités sociales et spatiales parfois incomplètes et provisoires mais dotées de cohérence. D'autre part, ces travaux puisent dans la sociologie économique, permettant d'analyser les pratiques socio-économiques émergentes comme des processus complexes, inscrits dans un ensemble de relations qui contribuent à les déterminer.

Entre résistance et transformation des dynamiques productives

Dans un contexte de crise, ces dynamiques de l'ESS expriment un ré-encastrement politique et social des dynamiques économiques. Face à un système économique dont les dynamiques « s'éloignent » des populations, et des mutations spatiales marquées par la montée des mobilités, les pratiques émergentes de l'ESS tentent de redonner du sens, par des formes de mise en résistance, aux actes économiques du quotidien.

Depuis les années 1980, soumis aux dynamiques productives, commerciales et financières de la globalisation, les territoires (nationaux) sont fragilisés par les réponses aux besoins et attentes des investisseurs internationaux. Mis en concurrence, ils subissent une pression à la baisse sur les différentes composantes du développement social (niveau des salaires, flexibilité du travail, protection sociale, offre de services publics, etc.) engendrée par des pratiques de *dumping* social ou fiscal. Ces stratégies de globalisation « induisent un effet d'exogénéisation dans le sens où le lieu de décision (pouvoir du capital) et les lieux où ces décisions prennent effet sont déconnectés » (Lamarche, 2003: 6).

Cette perte de pouvoir du local se combine à une disjonction entre entreprise et population, lieux de vie et lieux de production. Ainsi, comme le soulignent X. Itçaina et B. Pecqueur (2012: 53) à la suite des travaux de Davezies (2008), un décalage s'observe entre les territoires « productifs » et les territoires « résidentiels », si bien que « ce qui est bon pour l'entreprise n'est plus, *a priori*, automatiquement bon pour les populations qui accueillent l'entreprise en question ». La question de l'éloignement croissant des espaces de production et de ceux de la consommation est ainsi posée : celle des cycles de production, des filières de consommation, des circuits d'acheminement ou encore des flux de matière.

Ces déconnexions dessaisissent les populations de leurs choix, de la maîtrise de leurs questions collectives. Au-delà de la vulnérabilité des territoires qu'elles engendrent, ces disjonctions interrogent ainsi la démocratie. Face à cette dépossession, des dynamiques endogènes s'engagent, prises en main par des acteurs locaux, pour reconstruire un projet collectif à visée économique mais aussi sociétale. Par nécessité dans les territoires les plus dévitalisés, ces dynamiques relèvent aussi plus largement de la réflexivité des acteurs dans une forme de dépassement du compromis fordiste au sein duquel les salariés et les usagers manquent de possibilités pour s'impliquer dans le travail et la consommation (Chanial, Laville, 2005).

Il s'agit alors de construire et de mobiliser des ressources spécifiques, propres au territoire, à son identité, son histoire, ses spécificités géographiques… pour créer de la « richesse »[53]. De fait, ces stratégies de développement, en réaction aux évolutions du contexte économique, s'inventent dès les années 1960-1970 en milieu rural. Mais elles prennent un relief différent lorsque la crise industrielle et les délocalisations « sinistrent » des territoires et que s'affirment, en parallèle, la conscience écologique et la capacité d'action des populations. Les figures du « consommateur citoyen » ou de « l'habitant » illustrent les rôles sociaux qui apparaissent dans ce contexte et donnent naissance à des expériences telles que les AMAP, les groupements de producteurs ou de consommateurs, ou encore les sociétés coopératives d'intérêt collectif pour valoriser le patrimoine local ou pour approvisionner la restauration collective en circuits courts, etc.

A travers la relocalisation d'activités productives, la mobilisation de ressources territoriales et des principes de fonctionnement plus démocratiques, ces initiatives locales sont à la fois territorialisées et « territorialisantes » : elles renforcent la densité des interactions dans des espaces de solidarité vécus (Colletis, Richez-Battesti, Gianfaldoni, 2005 ; Fontan, 2011).

C'est à la fois pour faire face à la nécessité et dans un rapport critique aux logiques industrialistes marquées par le consumérisme standardisé et l'accumulation de biens que s'expérimentent, dans ces espaces sociaux de proximité, de nouvelles formes d'échange, de production et de distribution, accordant une place centrale aux dimensions non marchandes et non monétaires, mais aussi à l'usage davantage qu'à l'appropriation individuelle.

Ces initiatives renvoient alors à l'économie de la fonctionnalité, définie notamment en 2008, par le club économie de la fonctionnalité et développement durable :

> « On entend par « économie de la fonctionnalité » les dynamiques de co-production, par des prestataires et des bénévoles, de solutions liant, de manière intégrée, produits et services afin de répondre à des attentes de ménages ou d'entreprises intégrant de nouvelles exigences environnementales et sociales. La conception de ces solutions, en déplaçant le niveau d'approche systémique de leur aspect fonctionnel et en s'appuyant sur une évaluation de la performance des usages, conduit à l'émergence de nouvelles sphères d'activité exigeant de nouveaux modes de régulation d'ordre institutionnel » (Theys, Dutertre, Rauschmeyer, 2008 : 102-103)

Les auteurs soulignent alors plusieurs limites et conditions favorables à l'émergence de cette économie. Tout d'abord, ils soulignent l'importance d'une évolution des modes de pensée et le rôle clé joué à ce titre par la recherche : « l'une des conditions de la viabilité du modèle de

[53] Il s'agit d'une richesse reconsidérée, dans l'optique d'une croissance qualitative, durable et redistribuée. Des proximités sont d'ailleurs développées entre les travaux sur les indicateurs alternatifs de mesure de la richesse et l'ESS à travers les notion « d'utilité sociale » ou de « bénéfices collectifs » par exemple (Gadrey, 2004).

l'économie de la fonctionnalité relève d'une évolution dans les formes de pensée et les formes de conscience des acteurs. Il apparait indispensable de constituer des « communautés de pensée et d'action » dans lesquelles les chercheurs en sciences sociales et humaines puissent apporter leur contribution » (Theys, Dutertre, Rauschmeyer, 2008: 109). D'autre part, la dynamique de ces entreprises repose sur l'engagement d'investissement immatériels importants :

- « la confiance, la pertinence et la compétence du réseau d'acteurs coopérant à la réalisation de la solution
- la conception de dispositifs d'évaluation destinés à rendre opérationnel et légitime le partage des gains de performance entre les parties prenantes.
- la possibilité d'inscrire les pratiques d'évaluation dans une perspective de professionnalisation des personnes, des collectifs de travail et les entreprises contribuant à la nouvelle offre fonctionnelle. » (Theys, Dutertre, Rauschmeyer, 2008: 105).

Dans cette optique, l'investissement immatériel contribue au « patrimoine collectif » (Nieddu, 2007) qui diffère du seul capital de par ses dimensions collectives et intergénérationnelles. Il permet de comprendre l'ancrage territorial et le développement de groupes sociaux pluriels engagés dans ces échanges où l'usage est valorisé. La question commune de la propriété collective ouvre ainsi la voie d'un dialogue fructueux entre l'économie coopérative, les initiatives solidaires et l'économie de la fonctionnalité.

Matrices territoriales, ESS et transformations urbaines

D'autres travaux s'interrogent sur la contribution de l'ESS au développement économique local dans une approche régulationniste accordant un rôle central à l'histoire des territoires (Demoustier *et al.*, 2010). Les trajectoires économiques des territoires, composées des dynamiques industrielles, de la culture politique, de la stratification sociale… définissent de véritables « matrices territoriales » (Itçaina *et al.*, 2007) au sein desquelles l'ESS occupe un rôle contingent. Autrement dit, l'ESS contribue à la régulation territoriale selon des formes d'inscription diverses dans ces matrices territoriales.

A partir de l'exemple grenoblois, Demoustier *et al.* (2010) montrent comment les organisations d'économie sociale locales ont d'abord connu une structuration sectorielle et verticale depuis la fin du 19ème siècle, adoptant un modèle politique centralisateur (de l'association locale à la fédération nationale) et un modèle économique de concentration fordiste (par l'intégration coopérative puis mutualiste). Marquée par une longue tradition industrielle (textile, papeterie, métallurgie, mécanique, électrochimie,…) et donc une forte présence ouvrière, l'agglomération grenobloise a ainsi connu l'essor de la mutualité pour la protection des salariés, des associations d'éducation populaire et d'action sociale. A partir des années 1970 et 80, le territoire a radicalement changé de modèle de développement. Les transformations sociodémographiques et socio-économiques remodèlent alors les activités gérées par l'ESS et redéfinissent leur implantation géographique. Le rapport de l'ESS au développement du territoire se décline alors dans plusieurs directions : un rôle d'accompagnement dans des logiques sectorielles, un rôle de correction des déséquilibres territoriaux, un rôle plus militant sur des territoires urbains en transition. Dans cette dernière fonction, le tissu associatif ancien connaît des renouvellements, voire des formes de contestation par l'émergence de structures « alternatives » portées par des collectifs qui mettent en cause le monopole des associations instituées en adoptant des logiques plus transversales (développement culturel urbain, accès des handicapés aux loisirs, etc.). Les auteurs soulignent ainsi la prolifération, sur un territoire historiquement politisé et à forte présence étudiante, de nouvelles associations sous forme de groupes affinitaires, autonomes,

dans des champs comme l'action humanitaire, le commerce équitable, la création culturelle, ou encore les « circuits courts » (AMAP, Cigales,…).

Cette analyse, par l'histoire et les matrices territoriales qu'elle forge, souligne d'une part combien les conditions locales peuvent apparaître plus ou moins favorables à l'émergence et la structuration d'initiatives solidaires. D'autre part, elle met en exergue la question de l'identité territoriale et de son évolution, à travers la nature des ressources et la sociologie des acteurs. Sans verser dans le culturalisme, cette approche invite à avancer dans la compréhension des motivations et attentes des populations engagées dans ces initiatives, dans l'analyse des facteurs identitaires et culturels en compléments d'autres facteurs (économiques, démographiques, etc.).

Ces initiatives solidaires, venues du bas, contribuent à l'émergence d'un modèle de développement local (Parodi, 2005) fondé sur un idéal type participatif. Cet idéal type repose sur:

- un capital social au sens d'une inscription dans des réseaux sociaux denses (Bevort, Lallement, 2006).
- des relations de proximité combinant selon diverses modalités proximité géographique, organisationnelle (mode d'organisation et construction concrète de l'activité) et institutionnelle (normes et valeurs).

Il s'inscrit en réponse à de nouveaux besoins sociaux, à de nouvelles aspirations sociales et contribue à expérimenter des propositions renouvelées : refus d'une vision exclusivement réparatrice de l'intervention collective, volonté de participer à des recompositions économiques et politiques de constructions territoriales en articulant activités productives et action publique, façonner conjointement, par des projets, le lien social et l'organisation économique qui l'accompagne. On assiste ainsi à une congruence entre un idéal-type de développement local et un modèle de solidarité qui l'englobe.

2. De quelle solidarité parle-t-on alors ?

Ces initiatives renouvellent le régime de solidarité dominant. En effet, aux origines de l'économie sociale et solidaire, le régime dominant était fondé sur un principe de charité volontaire et individuelle fondé sur le devoir moral et la bienfaisance patronale. L'aide aux pauvres ne visait pas à les émanciper, mais à éviter que la classe laborieuse ne devienne dangereuse (voir chapitre 1). L'ESS, dans sa forme solidariste et associationniste, s'inscrit en critique et porte sur l'autonomisation et l'*empowerment* des travailleurs dans des dynamiques collectives. Le processus de resocialisation de l'économie qui s'opère avec l'émergence progressive des Etats sociaux, s'accompagne d'une réflexion sur la justice distributive, faisant dire à Donzelot (1984) que le social est une invention nécessaire pour rendre gouvernable un pays qui a fait le choix de la démocratie. Dans ce régime de solidarité, le travail joue un rôle central et conditionne assez largement l'accès à toute forme d'intervention redistributive, notamment dans les pays du modèle conservateur corporatiste auxquels on peut rattacher la France (Esping–Andersen, 1999). L'intervention publique a alors une place centrale et devient le garant des droits sociaux dans un mouvement de démarchandisation progressive du social et de la solidarité. Dans ce régime, l'ESS est un complément qui vise majoritairement à faciliter l'accès au marché ou à compenser les effets de l'exclusion du marché, plus qu'à revisiter les pratiques de l'échange. Bien que les initiatives de l'ES se développent par la base,

on est principalement dans un régime de solidarité *top down* largement porté par l'intervention de l'Etat.

Un mouvement paradoxal entre remarchandisation et initiatives solidaires

Plus récemment, on a assisté à un processus paradoxal de prolifération du social (Callon, 2007). D'un côté on observe un processus de remarchandisation du social qui s'accompagne d'un renouveau philantropique et du développement du *business* social (Petrella et Richez-Battesti, 2013), accompagné du principe de responsabilité. De l'autre, on observe un renouveau des initiatives citoyennes solidaires portées par l'enjeu du vivre ensemble, la volonté de réarticuler projet économique et lien social, dans une perspective de développement durable. Les initiatives que nous nous proposons d'étudier ne s'inscrivent plus en complément, ou en réparation d'échecs du marché ou d'échecs de l'Etat. Elles deviennent motrices d'une nouvelle articulation entre les trois pôles d'échange que ce sont le marché, l'Etat et la réciprocité (Polanyi, 1983). Et c'est bien dans cette articulation entre ces trois pôles que se développent des pratiques économiques vectrices de solidarité, réarticulant l'économique et le social et ramenant le marché et l'Etat à l'une des modalités d'échange. Cette articulation polanyenne qui fonde l'analyse de l'économie solidaire (Laville, 2005) rend intelligible le renouveau de pratiques économiques démocratiques, généralement très ancrés dans le local, donnant lieu à des espaces publics de proximité et génératrices de solidarité tout au long de leur processus, de la conception à l'usage. La solidarité se construit ainsi collectivement dans l'action, elle n'est pas un simple résultat, elle est un processus qui se déploie dans l'action collective. Les acteurs publics peuvent y être associés, dans des dynamiques plus horizontales, marquées par l'association de parties prenantes diversifiées et combinant dimension économique et sociale. Mais ils ne le sont pas systématiquement. Ce qui est central, c'est l'initiative des acteurs à la base qui décident ensemble de produire et répartir autrement et qui vont s'efforcer dans le cadre de pratiques délibératives de mobiliser des ressources diversifiées pour atteindre cet objectif.

On observe que les acteurs à l'origine de ces dynamiques font rarement partie des populations les plus exclues (Blanc, 2006 ; Klein, 2011). Elles reposent souvent sur un « *leadership* » individuel ou collectif capable de mobiliser des ressources, de combiner des actions et dont la légitimité repose sur l'implantation, l'ancrage local au sein de réseaux sociaux, mais aussi sur des savoirs et savoir-faire permettant le partage d'une mémoire collective (Klein, 2011). Dans certains cas, la présence d'acteurs « médiateurs » dans l'accompagnement de ces initiatives peut faciliter les processus d'apprentissage mutuel et favoriser l'inclusion de populations plus en difficulté. Chiffoleau et Prévost (2012) retracent ainsi l'exemple de la mise en place d'une boutique de producteurs (circuits courts) dans un quartier défavorisé d'une ville du Languedoc-Roussillon visant à la fois à soutenir les producteurs et à être accessible aux familles à petit budget. Cette expérience a nécessité l'animation de débats pour faire connaître aux uns la réalité des autres et amorcer une coopération autour d'échanges marchands. Le cas des régies de quartiers et de territoire contribue également à mieux comprendre ces processus de réarticulation.

Les régies de quartier

Mises en œuvre au début des années 1980 par des habitants des milieux urbains, les régies de quartier ont vocation à produire des services de manière autogérée pour favoriser la gestion politique de l'espace public et contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des habitants. Ancrées dans leur environnement, elles visent la gestion démocratique des services urbains par les habitants, les bailleurs et les municipalités. De même qu'au théâtre, la « régie » est

pensée comme une instance technique d'animation, de gestion, de production du cadre de vie par et pour les habitants.

Cette phase d'émergence, dans un contexte de massification du chômage et de tensions sociales, est marquée par la prégnance des idéaux de la fin des années 1960 et des années 1970. Les régies se construisent alors dans un rapport de forces, en résistance aux opérations de rénovation ou de réhabilitation menées sans concertation dans des quartiers d'habitat social souvent dégradé. Face au « mépris social » ressenti par des habitants n'ayant aucune prise sur les aménagements opérés, des militants syndicaux chrétiens et de l'extrême gauche mobilisent, non sans rivalités, autour de revendications, de contestations, mais aussi d'échanges sur des formes alternatives d'aménagement (Eme, 2004: 49).

Depuis une petite dizaine d'années, les régies de quartier ont beaucoup évolué. Leurs actions se sont diversifiées et touchent aujourd'hui des domaines tout à fait divers (on pense notamment aux bibliothèques volantes, aux cours de cuisine, aux ateliers de récup'/bricolage…), tout en intégrant des préoccupations environnementales. Cette diversification va de pair avec une variation du périmètre territorial des Régies et l'apparition du terme de Régies de Territoire (2004) : les espaces d'intervention s'étendent à des territoires ruraux, des intercommunalités,… qui s'inscrivent dans la gouvernance locale.

De ce fait, la régie de quartier a su attirer d'autres populations que les plus défavorisées et a facilité un brassage social tout en dépassant l'optique de l'insertion à visée professionnelle. Plus encore, en dépassant cet objectif de retour à l'emploi, la régie de quartier a développé de nouvelles actions qui sont en elles-mêmes créatrices de nouvelles solidarités. Le partage d'une action permet de mettre chacun et tous sur un pied d'égalité. D'autre part, les régies de quartier jouent de plus en plus sur le registre de la capacitation, cherchant à rendre ses participants réellement acteurs de la vie de la régie. Cette trajectoire est à ce titre comparable à celle des centres sociaux, plaçant ces initiatives comme précurseurs en matière de participation habitante.

Toutefois, les régies sont des dispositifs qui questionnent dans leur rapport aux institutions. Leur histoire est marquée par la préservation d'une autonomie vis-à-vis des pouvoirs politico-administratifs à travers un ensemble de constructions identitaires (organisation en réseau via le CNLRQ[54], dépôt de la marque, label, …) et de textes dépositaires des valeurs et des postures des acteurs (charte, manifeste, guides, observatoire, …). Ces éléments contribueront également à la « modélisation » des régies (modèle économique et de gouvernance), permettant elle-même d'assurer une diffusion du modèle conforme au projet politique.

Dans le même temps, les régies prennent appui sur des dispositifs de politiques publiques essentiels pour leurs modèles économiques : agréments de l'IAE[55] et contrats aidés, zonage politique de la ville, clauses sociales dans les marchés publics, etc. (CNLRQ, 2009). En fonction du type de rapports établis avec les commanditaires, des relations plus ou moins concurrentielles ou partenariales s'instaurent entre les régies et les pouvoirs publics. A ce titre, B. Eme (2004) repère un glissement : le passage d'une culture de la conflictualité à des cultures plus coopératives, fondées sur la pacification. Dans l'action, au quotidien, les collectivités publiques perçoivent les apports de ces espaces de solidarité au développement local. C'est alors la recherche d'un équilibre en matière d'implication des différents groupes

[54] Le Comité National de Liaison des Régies de Quartier : il fédère plus de 130 régies de quartier et de territoire.
[55] Insertion par l'Activité Economique.

d'acteurs (habitants, bailleurs, élus des collectivités…) et d'hybridation des rationalités économiques, sociales et politiques qui guide le développement de ces initiatives.

Des processus d'innovations sociales : repenser la production de la solidarité ou légitimer le renouveau du capitalisme

Parfois qualifiées d'innovations sociales (Moulaert *et al.*, 2013), ces initiatives s'inscrivent dans un mouvement qui combine aspiration au changement et revendication d'équité fondées sur la créativité des acteurs, en particulier des acteurs privés. Bien que polysémique, nous caractérisons ici l'innovation sociale en combinant sa dimension processuelle (associer des parties prenantes élargies dans un modèle participatif, prioriser les usages, participer collectivement aux bénéfices) et sa finalité (répondre à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits) (Richez-Battesti, Petrella, Vallade, 2012). On y perçoit à la fois les préoccupations du partage des bénéfices et de l'association des parties prenantes qui sont aux fondements de l'ESS, mais aussi la réflexion sur les usages et l'élargissement des parties prenantes qui s'inscrivent dans un renouvellement de l'ESS. Dans le même temps, l'innovation sociale apparaît aussi comme une opportunité de socialiser le capitalisme et de participer au renouvellement des modèles d'entreprises, avec le développement d'entreprises sociales. Defourny et Nyssens (2011) présentent ainsi les différentes conceptions de l'entreprise sociale à l'échelle internationale, montrant que l'ESS n'est que l'une d'entre elles, bien que dominante à l'échelle européenne. Elle coexiste avec d'autres modèles, plus centrés sur le *business* social (Yunus, 2008), qui s'ils mettent en avant les objectifs sociaux, restent plus en retrait sur la dimension démocratique. Ce qui nous intéresse ici, ce sont bien les dynamiques qui conjuguent exigence démocratique et participative entre parties prenantes diversifiées, notamment les pouvoirs publics, et réflexion sur le partage de la valeur créée dans la production de nouveaux biens et services à dimension sociale.

Engagement, action collective en réseau et projets

L'engagement est une donnée clé de ce nouveau régime de solidarité. Cet engagement repose sur des formes renouvelées dont certaines sont décrites notamment par J. Ion (2001, 2012). L'engagement s'affranchit des appartenances et affiliations partisanes ou sociales. Il repose sur la recherche de résultats concrets, même partiels, sur un sujet de concernement donné. Il est en lien avec des projets et articule le « je » et le « nous » dans des espaces publics diversifiés. Si l'action est parfois mis sur les processus d'individualisation de l'engagement ainsi que le souligne J. Ion, d'autres soulignent la pluralité des régimes d'engagement (Thévenot, 2006) en mettant en évidence le « façonnement conjoint de la personne et de son environnement » (Thévenot, 2006: 14). De ces interactions, naissent des modalités d'actions plurielles, articulant des acteurs hétérogènes et diversifiés autour d'un projet. Plus récemmen,t les travaux sur l'objet-frontière (Star et Griesemer, 1989 ; Trompette et Vinck 2009 ; Abitbol 2012) s'interrogent sur la coopération entre des acteurs hétérogènes et sur les processus collectifs entre acteurs associés. Ils considèrent notamment qu'il peut exister plusieurs processus de traduction, à la différence de Callon *et al.* (2001). Ces auteurs mettent ainsi en cause la « lecture asymétrique des opérations de traduction », au sein desquelles l'innovateur chercherait l'adhésion et l'enrôlement des différents acteurs à l'aide de différents supports. Pour ces auteurs, l'enjeu est d'arriver à créer une cohérence d'ensemble entre les multiples processus de traduction (Trompette et Vinck, 2009: 8). Si la standardisation apparaît comme l'une des solutions pour faciliter l'intercompréhension, une autre peut être la mise au point d'un objet-frontière. « Ces objets-frontières maximisent à la fois l'autonomie de ces mondes sociaux et la communication entre eux. (…). La notion est utilisée pour décrire comment les acteurs maintiennent leurs différences et leur coopération, comment ils gèrent et restreignent la variété, comment ils se coordonnent dans le temps et dans l'espace » (p . 9). En ce sens,

l'engagement repose sur ces objets-frontières susceptibles de rendre possible une action collective entre acteurs hétérogènes.

Les initiatives observées s'inscrivent explicitement dans ce renouveau de l'engagement caractérisé par différents modèles d'engagement, l'émergence d'objets frontières et des opérations de traduction multiples entre parties prenantes hétérogènes. La dimension individuelle y est moins présente que celle que peut affirmer J. Ion, au profit de la recherche de « collectifs sur mesure » pour mettre en œuvre des projets dans des dynamiques que l'on pourrait qualifier d'artisanales. On est ici encore dans des stratégies d'articulation plus que de segmentation qui renouvellent des formes de solidarité centrées sur les projets. Au sein de ces projets, la question de la répartition des richesses et de son appropriation collective est essentielle, tout comme celle de la limitation des inégalités d'accès, aux services notamment. Ces deux dimensions se retrouvent dans une partie significative des actions mises en œuvre par l'ESS et sont encadrées statutairement par les règles qui président aux organisations de l'ESS.

Les SELs illustrent cette dimension de l'engagement et les dimensions d'un échange réinventé mettant en avant la priorité de l'accès et des usages sur celle de la possession et une vision renouvelée de la richesse centrée sur l'accès plus que sur la possession.

Les SELs : échanger du temps autour de valeurs écologiques et s'émanciper du tout marchand

En France, les expériences les plus connues sont les SEL (systèmes d'échange locaux) qui permettent d'échanger des biens et services entre particuliers dans un esprit de valorisation de chacun et de redéploiement du lien social.

Comme les RERS (réseaux d'échanges réciproques de savoirs) et les banques de temps, les SEL ou LETS (*local exchange trading system*) sont des systèmes de « crédits mutuels » (les comptes des partenaires sont crédités/débités sans création de monnaie au préalable). Portés par des acteurs associatifs locaux, ils relèvent d'approches alternatives avec peu de partenariats noués avec les collectivités locales. Depuis l'expérience fondatrice de l'île de Vancouver en 1983, ces systèmes ont, pour beaucoup, connu une extension forte suivi par un tassement et des désillusions liées à leur stagnation d'une part et à leur difficulté à englober des populations d'origine diversifiée. Cependant, la crise de 2008 a donné un second souffle aux SEL en France (Blanc 2013).

Dans ces dispositifs, la comptabilité en temps des activités valorise des critères ignorés par la comptabilité marchande, recréant des capacités d'échange et de création de « richesse ». En effet, si l'impact des cercles d'échange locaux demeure faible (moins d'une centaine de membres en général) du fait d'un déficit de diversité d'offre, ces systèmes offrent un accès gratuit au crédit et promeuvent le partage (covoiturage, location d'équipements,…) ou encore le recyclage (« deuxième vie » des biens de consommation). Ainsi, ils ne constituent pas des réponses à la grande exclusion, mais restituent des marges de manœuvre, au quotidien, en termes d'activité et de consommation, aux personnes engagées dans ces réseaux.

Les SELs constituent une forme d'organisation de l'entraide, de quasi-infra-institutionnalisation du partage, autour de la question des savoirs, savoir-faire de chacun, incarné par du temps échangé. A ce titre, les SELs renouvellent la question de la solidarité en la teintant d'entraide et de partage. La solidarité n'est pas nécessairement une aide aux plus

défavorisés mais une entraide, un partage autour d'activités diverses. Il en découle une redéfinition de l'égalité entre individus puisque chacun, ayant à apporter quelque chose au dispositif pour y participer, se retrouve sur un pied d'égalité avec les autres. C'est ainsi en retrouvant de l'égalité que se redéfinit la solidarité dans ces initiatives.

Nos observations rejoignent celles d'autres auteurs relevant eux aussi « l'élaboration de nouvelles réponses par les acteurs économiques, sociaux et institutionnels. Ces élaborations sont au cœur des processus d'innovation qui tentent d'apporter de nouvelles réponses d'ordre fonctionnel; mais ces nouvelles réponses n'auront de chance de se stabiliser et de se généraliser que si, parallèlement, émergent des dispositifs institutionnels qui les appuient et qui les renforcent » (Theys, Dutertre, Rauschmeyer, 2008: 80). Ces auteurs insistent sur le processus d'hole-individualisme indispensable selon eux à cette démarche d'institutionnalisation :

> « Cette démarche d'analyse et d'action relève d'un « hole-individualisme ». La notion d'individualisme indique que les innovations sont initiées, portées, par des acteurs à un niveau micro; la notion de holisme indique, de son côté, que ces innovations n'auront de portée macro que si parallèlement elles s'encastrent dans un ensemble de relations d'ordre systémique reposant sur de nouveaux dispositifs institutionnels. Dans cette perspective, l'avancée de la pensée et de l'action suppose de disposer d'une analyse précise (relevant du « positivisme ») de ces nouveaux comportements microéconomiques ; mais aussi d'une compréhension plus normative des nouveaux enjeux systémiques au niveau macro » (Theys, Dutertre, Rauschmeyer, 2010: 80).

Toutefois, l'accent mis sur l'individualisme tend à masquer les dynamiques de solidarité que nous avons tentées de mettre en lumière, qui s'organisent le plus souvent dans des supports statutaires d'ESS et s'inscrivent dans les principes qui fondent son action.

3. Initiatives solidaires, action publique et institutionnalisation

La seconde dimension de la territorialisation des initiatives de l'ESS décrite par Itçaina et Pecqueur (2012) est celle du renouvellement de l'action publique. La perspective est double : elle porte à la fois sur la façon dont les recompositions multiniveaux de l'action publique territoriale affectent les organisations de l'ESS et sur l'influence des initiatives solidaires sur la définition de l'agenda politique et le mode de gouvernance territorial.

Nous soulignons ici le double mouvement qui caractérise les liens entre ESS et action publique. Nous montrons comment l'ESS fait l'objet d'une dynamique d'institutionnalisation sous la forme de nouvelles politiques publiques marquées par des stratégies de décloisonnement des activités. D'autre part, nous mettons en évidence sa contribution, par ses fonctions socio-économique et socio-politique, au renouvellement de la configuration de l'action publique.

Une ESS en voie d'institutionnalisation : de multiples échelles

Les initiatives locales de solidarité mises en avant par la Commission des Communautés européennes dans les années 80, ou encore par l'OCDE dans son programme Leed ont dans le cas français participé de la reconnaissance de l'ESS d'abord à l'échelle nationale dans les années 1980-1990, avec l'émergence d'un ministère de l'ESS et d'une délégation interministérielle à l'économie sociale (Demoustier 2013, Wilson-Courvoisier, 2012). Puis c'est à l'échelon régional avec la montée en puissances des élus verts dans les Conseils régionaux que l'ESS a fait l'objet d'un processus d'institutionnalisation dans le courant des

années 2000 (Richez-Battesti, Petrella, Enjolras, 2013). Intégrées dans les politiques de l'emploi ou dans celles des entreprises, elles ont dans toutes les régions françaises affecté les modalités de conception et de mise en oeuvre du développement local avec la mise en réseau d'acteurs, et le développement de réponses collectives co-construites. En lien avec les analyses de Lascoumes et Le Galès (2007) et Hassentefeul (2011), d'initiatives parfois isolées, ces dynamiques solidaires sont progressivement devenues des problèmes politiques dès le moment ou les acteurs ont réussi par leur mobilisation à les inscrire dans des espaces publics et en faire des sujets de débats et de controverses. Elles ont enfin été mises sur l'agenda politique, portées par une pluralité d'acteurs. Plus récemment en 2013, un projet de loi s'efforce de caractériser le périmètre de cette économie sociale et solidaire et de définir les politiques d'appui à son développement dans un contexte de rationalisation des financements publics.

Dans le même temps, dès le début des années 2000, c'est aussi à l'échelle municipale ou de l'agglomération que des initiatives ont été prises. Des pays comme celui de Rennes, des agglomérations comme celle de Grenoble puis Lille ou Nantes ont introduit des politiques d'ESS introduites et portées une fois encore par des élus verts. Les territoires infrarégionaux émergent ainsi comme opportunité de revisiter l'ESS. Dans le même mouvement et parfois sans lien direct avec l'action publique locale, on a vu éclore de multiples initiatives solidaires dans l'habitat, l'énergie, l'accès aux biens et services qui visaient à sortir de logiques segmentées pour réinventer conjointement le mode de production, d'échange et les usages des biens et services produits. Appuyées ou pas par des collectivités locales, elles ont associé des parties prenantes diverses pour porter des projets de « territoires solidaires », qu'il s'agisse de villes ou de campagnes solidaires, ou d'interventions dans la périurbain visant à réarticuler villes et campagnes. Dépassant les contributions sectorielles, telles que celles du secteur médicosocial ou de l'insertion ou encore l'intervention en direction des plus pauvres, une partie des initiatives construisent des interfaces et des articulations renouvelées entre acteurs ou territoires qui au préalable s'ignoraient. L'émergence de nouveaux statuts, notamment dans le champ coopératif, avec les SCIC en 2001 – sociétés coopératives d'intérêt collectif – en constitue des supports et des moteurs. Ils permettent en effet d'élargir les parties prenantes associées au projet.

Action publique et régimes de gouvernance

Aux différentes échelles de l'action publique, on observe une reconnaissance progressive de démarches d'action collectives imbriquant de larges parties prenantes, telles que celles évoquées ci-dessus. Elles contribuent à revisiter l'action publique et les modes de gouvernance. On assiste en effet au développement d'une action publique en réseau, plus horizontale, associant plus largement les parties prenantes et notamment les usagers, selon des dispositifs de démocratie participative, en lien avec un « nouvel esprit de l'action publique » (Blondiaux, 2008). Décloisonnement et transversalité constituent les deux dynamiques constitutives des transformations amorcées dans les vingt dernières années. Si elles restent encore marginales, elles tracent néanmoins des contours renouvelés pour l'action publique.

Ces dispositifs ne sont certes pas dominants mais ils ont contribué à la diversification des modèles de gouvernance territoriale. Notion polysémique, la gouvernance est souvent utilisée pour désigner l'ensemble des interactions entre une diversité croissante d'acteurs publics et privés dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques (Le Galès, 1995 ; Kooiman, 2003 ; Gaudin, 2004 ; Enjolras, 2008). Cette notion reflète ainsi un changement dans le mode de gestion de l'action collective et dans sa perception par les acteurs concernés, comme les usagers, les bénéficiaires ou les observateurs. Elle souligne non seulement la

diversité des acteurs, la nature interactive des processus d'élaboration des politiques et les niveaux légitimes de l'action publique mais aussi l'ensemble des modalités institutionnelles dans lequel ces politiques s'inscrivent (Enjolras, 2008: 56). Elle permet de mieux appréhender la diversité et la complexité qui caractérisent aujourd'hui l'action publique (Kooiman, 2003).

Un régime de gouvernance comprend l'ensemble des modalités de coordination et d'interaction des acteurs qui visent la réalisation de l'intérêt général au niveau d'un secteur ou d'une collectivité (Enjolras, 2008:18). Trois éléments constituent un régime de gouvernance, à savoir les acteurs impliqués et leurs caractéristiques, les instruments de politiques publiques pour satisfaire l'intérêt public, et les modalités institutionnelles de la coordination et de l'interaction entre les acteurs dans le cadre d'un réseau de politique publique (Enjolras, 2008 : 27). On peut ainsi distinguer avec Enjolras des idéaux types de gouvernance, telles que la gouvernance publique majoritairement imposée par l'Etat et les collectivités territoriales, la gouvernance quasi-marchande caractérisée par une pluralité d'acteurs en présence, mais selon des logiques marchandes et concurrentielles, la gouvernance citoyenne caractérisées par une prépondérance des acteurs associatifs et la gouvernance multilatérale coproduite par l'ensemble des acteurs (Fraisse *et al.*, 2008). Ces deux derniers types de gouvernance se rapprochent de la gouvernance urbaine, telle que définie par Le Galès (1995), qui permet la coordination des acteurs dans leurs rapports directs aux usagers ou aux citoyens.

On observe ainsi des gouvernances locales qui se caractérisent à la fois par le rédéploiement de l'action publique selon un modèle de polygouvernance locale en lien avec une *multilevel* gouvernance (Richez-Battesti, Gianfaldoni, 2010). Ainsi que l'analysait B. Eme (2005), on observe « une régulation verticale qui se déploie en de multiples rationalisations cloisonnées selon des formes de commandement hiérarchisées et une régulation horizontale qui tente de dépasser les cloisonnements » et repose sur la coopération et la coordination de multiples acteurs. Cette combinaison des niveaux s'accompagne d'une évolution des rôles des parties prenantes de chacun : un acteur privé non lucratif assume généralement la coordination locale de partie ou totalité des parties prenantes, tandis que l'acteur public assume le rôle d'accompagnateur. Ces processus sont susceptibles de contribuer à un mouvement de légitimation des acteurs publics et des acteurs de l'ESS dans la définition de l'intérêt collectif, voire de l'intérêt général. Dans ces partenariats publics-privés originaux, on voit se profiler de nouvelles modalités d'action collective sur le territoire, orientées vers des processus de *spécification territoriale*. Mais ces processus sont déstabilisants, notamment parce qu'ils se développent dans des environnements institutionnels qui sont tendus entre deux polarités. Ils restent hiérarchisés (entre l'État et les différents échelons des collectivités territoriales qui se complètent mais aussi se superposent), tout en se déhiérarchisant dans le cadre de dispositifs locaux de coopération dont il importe ensuite de construire une cohérence territorialisée. Le risque est alors celui d'une perte de cohérence d'ensemble et de fragilisation du fait de la remise en question des routines. Un second vecteur de déstabilisation concerne la nécessaire construction de ces espaces délibératifs, qui par les pratiques qui s'y développent, viennent heurter les usages plus anciens de la démocratie représentative. Enfin l'inégale maturité des multiples parties prenantes de la gouvernance constitue un troisième vecteur de déstabilisation. Si certains d'entre elles y voient le résultat d'un engagement de longue date, d'autres des opportunités de redéfinir les modalités de construction du bien commun, d'autres au contraire peinent à sortir des registres plus traditionnels de la gouvernance tutélaire d'un côté ou quasi-concurrentielle de l'autre. Le cas des monnaies sociales vient illustrer et approfondir ces rapports parfois ambigus entre institutions et initiatives de l'économie sociale et solidaire.

Les monnaies locales : une institutionnalisation prédatrice mais une indéniable construction territoriale par la monnaie

Souvent citées en exemple pour illustrer les dynamiques innovantes de l'ESS, les monnaies locales restent cependant mal connues dans leurs fonctionnements et objectifs de même que dans leurs rapports aux politiques publiques. L'une des raisons de cette méconnaissance tient probablement à la diversité des systèmes désignés sous les termes, eux-mêmes pluriels, de « monnaies sociales », « locales », « complémentaires », « citoyennes », « communautaires », etc[56].

De manière générale, « il s'agit de dispositifs d'échanges locaux de biens, de services et de savoirs organisés autour d'une monnaie spécifique permettant à la fois d'évaluer et de régler les échanges » (Blanc et Fare, 2012: 67). Ces monnaies connaissent un double processus de multiplication et de différenciation depuis le début des années 1980, tant et si bien qu'il y aurait plus de 4000 dispositifs de ce type à l'œuvre actuellement dans le monde (Fare, 2012). Et ce d'autant plus qu'au cours des 20 dernières années, le développement d'Internet a fait reculer les frontières techniques et culturelles en matière de création de communautés et d'échanges. Au point que le Bitcoin a ainsi récemment défrayé la chronique : cette cybermonnaie a-territoriale a ouvert un nouveau support de spéculation et d'enrichissement personnel pour cyber-escrocs…

Les monnaies sociales se démarquent de ce type d'expérience : « Bien qu'elles incluent parfois des dimensions technologiques évidentes (paiements par carte à puce ou téléphones mobiles, plateformes internet, codes à bulle sur des billets, …), c'est dans la construction de réponses locales à des besoins sociaux locaux, et donc dans des formes d'innovation sociale, que ces monnaies trouvent un socle commun » (Blanc et Fare, 2012: 68). Il s'agit donc d'instruments monétaires spécifiques à un territoire ou à une communauté qui interviennent en complément de la monnaie nationale en vue de :

- relocaliser l'activité économique,
- stimuler les échanges locaux,
- changer les comportements individuels (Blanc 2006).

Les générations suivantes de dispositifs vont se distinguer par leurs modalités de fonctionnement et par leurs rapports spécifiques aux autorités publiques, se positionnant en opposition plus ou moins radicale à l'organisation économique générale. Nous retiendrons ici trois modèles[57] mettant en jeu des formes de solidarités différenciées sur les territoires.

- Le modèle québécois de l'Accorderie, fondé sur une logique de participation et de développement des capacités des membres, repose sur trois niveaux : une banque de temps centrée sur l'échange de services, un dispositif de microcrédit (en dollars canadiens), et un groupement d'achat. Cette expérience est lancée en 2002 dans la ville de Montréal, sous l'impulsion de la Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Fondation St Roch de Québec qui resteront des appuis extérieurs pérennes. Elle fait l'objet d'un « essaimage par franchise » en France, piloté par la Fondation MACIF depuis 2011 (Blanc et Fare 2012). Adapté aux zones urbaines, ce modèle a essaimé dans quatre arrondissements parisiens (19ème, 14ème, 18ème, 20ème), deux villes de taille

[56] La terminologie varie selon les pays et les systèmes, pour un développement cf. (Blanc, 2006 : 11-14). Nous emploierons ici indifféremment les termes de monnaies sociales ou de monnaies locales.

[57] Les trois modèles retenus renvoient aux trois autres générations de monnaies locales identifiées par Blanc et Fare (2012).

moyenne (Chambéry et Die) et pourrait concerner d'autres villes de province à l'avenir.

- Sur le modèle de *l'Ithaca Hour* aux Etats-Unis, des *Regio* en Allemagne et des banques communautaires au Brésil, les « villes en transition » en Grande-Bretagne[58] ont développé des monnaies sociales, convertibles avec la monnaie nationale. Ces dispositifs, comme les monnaies de Bristol ou de Brixton, visent les actes de consommation quotidienne des populations et reposent sur l'acceptation de la monnaie par des entreprises et des commerces locaux. Les échanges ne sont pas réduits à un cercle d'adhérents mais concernent tout un territoire. Pour aller plus loin, certains dispositifs combinent à ce système des chartes et des critères de sélection des entreprises afin d'orienter la consommation non seulement vers le local, mais aussi vers des filières écologiques et responsables (en France par exemple, l'Abeille à Villeneuve sur Lot, la Mesure à Romans-Bourg-de-Péage). Ces dispositifs contribuent à redéfinir l'identité d'un territoire, et à mettre en valeur les activités locales, les circuits courts.

- Citons enfin le SOL, mis en circulation depuis 2007 à l'échelle de territoires comme des communes ou des communautés de communes (Grenoble, Lille, Paris, Nanterre). Inspiré du NU néerlandais, initié par la ville de Rotterdam dans le cadre de son Agenda 21 local, le SOL a pour particularité de combiner plusieurs objectifs et d'intégrer clairement la préoccupation environnementale. Nourrie des réflexions engagées par Patrick Viveret, cette monnaie sociale vise « l'expérimentation d'un système d'échange coopératif d'utilité écologique et sociale » en vue de répondre aux dérèglements majeurs des monnaies dominantes, mais aussi de recréer des capacités d'échange artificiellement limitées par les politiques monétaires et de crédit (Viveret 2006). Le SOL combine trois fonctions : une monnaie de fidélisation (gain de points), une monnaie rétribuant des activités bénévoles (inspirée des SEL) et une monnaie affectée, utilisée par les collectivités locales pour flécher les consommations ou valoriser des comportements. Ainsi, une collectivité peut décider de distribuer une aide en SOL ou de récompenser certaines pratiques (recyclage, collecte des encombrants,…) puis donner accès à certains services (cinéma, piscine…).

Si le potentiel de ces derniers dispositifs pour appuyer des politiques sociales ou environnementales est avéré, il reste que leur complexité et l'ingénierie qu'ils nécessitent représentent aujourd'hui un coût élevé au regard des résultats atteints (Fare, 2012).

Finalement, ces monnaies semblent rétives à l'institutionnalisation : pour conserver leur potentiel d'innovation et leur dynamique transformatrice, elles ont tout à la fois besoin d'être reconnues, sans être réduites à des outils de politique publique. On observe en effet une grande dynamique des projets monétaires locaux, avec des projets qui s'émancipent des collectivités locales, revendiquant leur caractère ascendant : en ce sens, une quinzaine d'expériences ont été lancées entre 2010 et mi-2013 et une cinquantaine serait en projet (Blanc, 2013).

[58] Le mouvement des *Transition Towns* a débuté en Grande Bretagne en 2006 et s'est progressivement étendu à l'échelle internationale. Il regroupe des collectifs de citoyens qui tentent de transformer leur ville pour la rendre plus résiliente aux futures crises pétrolières et, plus largement, créer un avenir moins vulnérable aux crises écologiques, énergétiques et économiques. www.transitionnetwork.org

En matière de solidarité, les monnaies sociales construisent donc des espaces de débats, des réseaux de sociabilité où s'expérimentent des pratiques économiques alternatives, au profit des personnes, fondées sur le refus de l'accumulation, de la conservation et de la concentration de la richesse (Blanc, 2006). Ces espaces publics de proximité permettent, en amont, la construction de liens sociaux intégrateurs (constitution de réseaux plus ou moins hybrides) et autorisent, en aval, un impact sur la redynamisation de l'activité locale.

Conclusion : Repenser la ville, repenser la solidarité : ce qui fait tension, ce qui fait débat autour des initiatives solidaires

Dans les analyses de ces processus de renouveau des dynamiques solidaires à l'intérieur d'espaces locaux, tels que la ville solidaire, on observe des tensions qui portent sur différents points :

La place de l'individualisme : une vision surdéterminée par la difficulté à prendre en compte les corps intermédiaires

Les analyses récentes mettent le plus souvent l'accent sur le renforcement de l'individualisme. Le plus souvent cependant, les dynamiques que l'on observe s'élaborent sur des corps intermédiaires que les angles d'observation ne permettent pas d'identifier en tant que tel. Le tropisme français tend à privilégier l'Etat et le marché (et donc les entreprises lucratives) en négligeant l'action des corps intermédiaires.

Des segmentations aux recompositions : une ville solidaire hors la ville ?

Une fois encore héritage d'une analyse fondée sur la division du travail et l'articulation d'éléments simples, la complémentarité entre l'Etat et le marché passe sous silence les réarticulations complexes qui s'opèrent. Les circuits courts tendent à réarticuler le rural et l'urbain, les jardins partagés réinventent la campagne à la ville tandis que le tourisme solidaire engage les urbains sur des dynamiques rurales et les réinventions de la participation aux activités agricoles réinjectent de jeunes urbains dans les campagnes. Le territoire n'est plus tant rural ou urbain, qu'un territoire au sein duquel se mobilisent des ressources spécifiques pour mettre en œuvre des projets. On assiste ainsi à l'émergence de réseaux d'acteurs inattendus, dans le cadre de partenariats publics-privés diversifiés qui, comme dans certains espaces péri-urbains, trouvent dans l'ESS des formes économiques inclusives, répondant aux contraintes de leur multi-inscription (Aragau et Poulot, 2013). Entre résistance et transformation, ils contribuent à réinventer les dynamiques de création collective sur les territoires. L'ESS contribue alors à redéfinir la ville et à lui donner son caractère fondamental de lieu de concentration des échanges et de la production mais dans un périmètre réinventé où ce qui fait ressource sur le territoire est redéfini. On observe donc des formes de solidarité interindividuelles (lien social) mais aussi interterritoriales, qui nous amènent à redéfinir le terme même de ville : non plus métropole qui s'étend du centre vers la périphérie mais une résurgence de liens territoriaux divers, qui se construisent avec la force de la multiplicité des liens faibles et contribuent ainsi à de nouvelles identités territoriales.

Une ESS elle-même écartelée entre segmentation et recomposition

Si dans les projets que nous avons évoqués l'ESS apparaît motrice de recomposition, elle reste aussi porteuse de segmentation. Les épiceries sociales réservées aux plus démunis et le micro-crédit ouvert aux plus pauvres sont autant d'exemples de dynamiques portées par des acteurs de l'ESS, vectrices de segmentation, centrées sur l'accès à des biens et services pour les plus démunis. Certains soulignent ainsi que le développement de l'emploi associatif peut être

analysé comme une forme de recul de l'Etat social redistributif, garant de services publics pérennes car assis sur la mobilisation de fonctionnaires (Hély, 2009). On observe alors un jeu ambigu entre l'ESS et les pouvoirs publics voire, plus largement, les entreprises. On peut y percevoir le risque d'une récupération de l'ESS par l'action publique dans des stratégies de moindre coût. On perçoit ainsi des relations ambigues entre l'ESS et les pouvoirs publics ainsi que l'illustre l'encadré sur les monnaies sociales.

Un effet conjoncturel de crise : entre innovation et réparation « une ESS précaire »

On ne saurait passer sous silence l'effet de la crise qui remet en avant le rôle de l'ESS. C'est particulièrement le cas de sociétés coopératives participatives qui sont redécouvertes en temps de crise comme moyen de maintenir l'activité économique et l'emploi. Mais c'est plus largement l'attention portée à l'ESS dans sa capacité à inventer des solutions supposées moins coûteuses pour affronter des problèmes mal résolus par le marché ou par la redistribution. Dans un contexte de libéralisation et de rétractation des services publics, l'ESS et les innovations qu'elle porte peuvent institutionnaliser une « économie sociale précaire », portée par les plus pauvres et tournée vers eux (Klein, Tremblay, 2011). Dans ce sens, les initiatives solidaires ne sauraient être considérées de manière isolée, hors des rapports sociaux et territoriaux dominants, mais bien dans leur dynamique de reconfiguration notamment en vue d'élaborer de nouveaux régimes de solidarité.

L'enjeu pour l'action publique : reconnaître la diversité des formes économiques

Dans l'intérêt renouvelé des entreprises lucratives pour la dimension sociale et l'engagement des Etats dans des réductions budgétaires durables, on observe un désengagement potentiel du financement de missions sociales que l'on commence à percevoir à l'échelle régionale. Le risque est alors de ne pas permettre le développement de projets nécessitant des formes d'hybridation de ressources et de cofinancement avec le secteur public. L'enjeu est alors qu'aux différentes échelles de la politique publique, la diversité des formes économiques soit actée. C'est en effet dans leur articulation avec l'acteur public que les initiatives de l'économie sociale et solidaire peuvent se développer, changer d'échelle et engager un mode de développement territorial plus solidaire, agissant en retour sur les formes du politique.

ETUDE DE CAS N°8 : L'ASSOCIATION ADDA « AUJOURD'HUI RESTAURONS DEMAIN »

Guillaume Faburel (Institut d'Urbanisme de Lyon, UMR 5206 TRIANGLE et Aménités)
Pauline Massé (UMR 5206 TRIANGLE et Aménités)
Daphné Vialan (UMR 5206 TRIANGLE et Aménités

1. « AujourD'hui restaurons DemAin » (ADDA) : situation urbaine à l'origine de l'association

L'ADDA (AujourD'hui, restaurons DemAin, anciennement Association pour le Développement Durable par l'Alimentation) est une épicerie associative de quartier qui compte 300 adhérents, située dans le quartier de Bellamy-Saint-Félix à Nantes. Créée en 2008 autour d'un groupe d'amis qui voulait « faire » au lieu de s'apitoyer sur les problèmes actuels, l'association compte 300 adhérents dont « un tiers fait du bénévolat » et se définit comme une association de quartier. Les 300 adhérents de l'ADDA sont assez régulièrement renouvelés, à côté d'un « noyau dur » d'une vingtaine de personnes qui assure les « trois quarts du bénévolat », et de « deux trois personnes clés », autour desquelles s'est formée l'association. Claire et Xavier, couple pilier de l'ADDA, ont ainsi défini le modèle économique, les valeurs mais aussi et surtout les activités qu'ils souhaitaient mettre en avant, Xavier se situant davantage dans la réflexion et Claire donnant une importance primordiale à l'action. A l'origine de la création de l'ADDA se trouve une initiative de parents d'élèves pour la mise en place de paniers de type AMAP grâce à leur bénévolat, initiative largement diversifiée.

La pierre angulaire du projet de l'association est ainsi l'alimentation, « mais pas que, aussi le vivre-ensemble » et ses activités sont multiples. La base de ses activités consiste en la distribution de paniers solidaires, à côté d'un espace de gratuité grâce à la récupération de produits au Marché d'Intérêt National (MIN) de Nantes, de la vente de produits locaux via l'épicerie, du jardin communautaire, de la mutualisation d'outils, des repas partagés, des ateliers, des rencontres et débats, des échanges et dons de vêtements, … Soit une multitude d'actions qui appelle les adhérents de l'association à participer et pas seulement consommer, pour construire « un projet de société fait par des bénévoles », un « projet de quartier ». Ces actions multiples sont permises de par les spécificités du local qui comprend une grande salle où se tient l'épicerie et une cuisine, ainsi que le jardin partagé de 1000 mètres carrés, tous deux « en commodat » ou « contrat de prêt à usage », soit prêtés, respectivement par un propriétaire et une assemblée de propriétaires. L'association a donc à sa disposition les locaux et un jardin dont elle prend en charge l'intégralité des dépenses de la gestion du local, y compris les dépenses des propriétaires, mais ne paie aucun loyer.

Les adhérents sont à la fois des habitants du quartier et des individus en situation de précarité et on observe une plus forte proportion de femmes. Concernant les profils sociaux représentés, voici les principaux observés : chômage, temps partiel, RSA, retraités, handicapés (nous avons ainsi rencontré une ancienne prof de maths, une comédienne précaire, un ancien maçon, un ancien chef de chantier maintenant au RSA, une ancienne entrepreneuse au chômage,...), mais aussi quelques salariés. Une faible proportion de jeunes est à noter, l'ADDA est une association principalement familiale même si elle essaie aussi de toucher les jeunes de par une réduction sur les paniers de légumes : « on fait aussi des paniers associatifs pour les étudiants, qui apprennent à manger et à se nourrir correctement ». Les retraités sont aussi très présents et

impliqués.

2. Une association de quartier qui relève d'initiatives multiples et foisonnantes, fondée sur le bénévolat

2.1. Les leviers de l'ADDA, public et ouverture de l'association

L'ADDA revendique un ancrage fort dans le quartier dans lequel elle s'insère. Cet ancrage passe notamment par la constitution d'un réseau avec un ensemble d'autres associations de quartier, ce qui lui assure une bonne visibilité. L'école a d'abord constitué un terreau favorable pour mobiliser des parents « souvent soucieux d'apporter quelque chose » autour de l'ADDA : « c'est un des leviers sensibles et on touche en plus 99% d'une population d'une tranche d'âge, il y peut y avoir un contact facile ». Toutes sortes de population se sont cependant retrouvées à l'ADDA, au travers du bouche à oreilles et l'attractivité de la vitrine du magasin (couverte de fleurs au retour des échappées au MIN de Nantes, pour récupérer ce que les fleuristes allaient jeter), nombreux sont les habitants qui franchissent la porte pour « voir ce qui s'y passe » : « les gens voyaient les gens du quartier sortir avec des bouquets de fleurs et ça a très vite attiré beaucoup de monde ».

L'accueil à l'intérieur est assuré par tous les adhérents, mais la fondatrice de l'épicerie y joue un rôle déterminant. Présente plus de 30 heures par semaine, elle accueille les nouveaux venus en leur faisant visiter l'ensemble du local : le coin des paniers, la cuisine, etc. Si elle est occupée, elle leur demande de l'aide, une manière de les insérer directement dans le mode de fonctionnement de l'association : ce sont les microactions partagées, les initiatives prises par chacun vers un projet collectif, qui font vivre l'épicerie. Elle raconte : « quand les personnes arrivent pour la première fois, on leur dit « tiens, donne-moi un coup de main pour décharger. Spontanément, les gens font fonctionner l'association ». Lors du premier contact, Claire ou un autre adhérent expose aussi les moments forts de l'épicerie, notamment les repas collectifs, auxquels tout nouvel adhérent peut participer. A cette occasion, un long tour de table est effectué pour que chacun puisse se présenter. Dans les faits, le tour de table ne finit jamais tant chacun s'empare de la parole de l'autre pour rebondir sur un autre sujet et proposer des idées. Cette conversation dynamique, C. la modère en rappelant subtilement les valeurs de l'ADDA lorsque de nouveaux venus s'en éloignent, ce qui contribue aussi à la découverte de l'initiative. Au final, l'ADDA fonctionne grâce à l'équivalent de « quatre temps pleins de bénévolat ».

De nombreuses portes d'entrées permettent d'accéder à l'association (ateliers, paniers...). L'accès à tous est une revendication permanente dans l'association. Ils facilitent cela avec les tours de table, un contact qui passe par le geste. Les gens viennent en partie pour des raisons financières plutôt que par revendication (avec les paniers solidaires). Certains viennent aussi pour le contact social. Certaines personnes sont isolées (retraités, handicapés) et l'association est le moyen d'appartenir à un groupe habitant le même quartier. Ils ont réellement le sentiment d'être utile au groupe. Il n'y a ainsi aucune barrière à l'entrée. Les gens n'ont pas besoins de connaissances prédéfinies, par exemple, Claire a accueilli une personne qui ne connaissait pas le développement durable. Elle lui a donné quelques explications très succinctes, quelques pistes de réflexion pour qu'elle se fasse sa propre idée.

Selon Xavier il y aurait ainsi quatre « leviers » ou raisons pour lesquelles les gens viennent à l'ADDA. Le côté pratique d'abord, concernant ceux qui sont adhérents mais pas bénévoles,

qu'ils qualifient de « consommateurs directs » : « je prends je m'en vais ». Le lien social est un autre levier qu'ils ont « construit petit à petit » à travers la création d'une « maison de quartier », d'un endroit « où on va focaliser une petite vie d'une communauté », même s'il précise que le terme de communauté est peu approprié. Quant aux valeurs, elles seraient un levier moteur au départ qui se retrouve récemment et fait venir des populations de tous milieux. Les prix enfin, constitueraient un levier économique au travers du « *gratuit* » ou plutôt du *« jeté* », du « mis de côté » et donc une clé d'entrée, « et pas forcément pour des populations très en besoin ».

2.2. Des actions foisonnantes et multiples, toujours en évolution de par la force de proposition des adhérents

Alimentation et lutte contre le gaspillage au cœur des initiatives …

Le pivot de l'association est l'alimentaire et la lutte contre le gaspillage, encore plus pertinent selon Claire dans un contexte de crise « si on a le ventre creux on ne peut pas faire grand-chose ». L'ADDA appelle ainsi à « une attitude raisonnable et réfléchie » et à l'instauration de circuits courts pour l'alimentaire : « en plein mois d'hiver on ne va pas aller manger des fraises ». Les partenaires locaux sont ainsi la priorité, au travers des paniers biologiques de type AMAP et des paniers « solidaires » pour les populations les plus défavorisées, à côté de la redistribution gratuite de surplus récupéré grâce à un partenariat avec le MIN de Nantes. En 2012, les adhérents auraient ainsi sauvé de la destruction ou de la perte pour 21 300€ de produits divers.

L'ADDA propose ainsi des paniers « bio » grâce au partenariat monté avec quinze producteurs de la région qui les approvisionnent de différentes manières. Ces paniers consistent cependant en une innovation par rapport aux AMAP selon Clémentine, une bénévole de l'association, puisque l'adhérent ne paie pas de production à l'avance au producteur ; c'est l'ADDA qui s'en charge. Les adhérents passent commande et règlent l'ADDA trois jours à l'avance, ce qui permet de la souplesse pour les adhérents et moins d'incertitude pour le producteur par rapport au système conventionnel. Une seconde innovation consiste en la proposition du même panier à trois prix différents, ce qui est permis par différents partenariats : dix euros « pour tout public » ; six euros pour « ceux en difficulté »; quatre euros pour les paniers « solidaires », qui sont subventionnés par un partenariat avec la ligue de Nantes et les travailleurs sociaux du CCAS et du CMS. Le choix a été fait par le Conseil d'Administration de l'ADDA que les paniers solidaires représentent 20% de l'ensemble des paniers distribués, soit 10% de paniers à six euros et 10% de paniers à quatre euros. Les paniers à dix euros ne sont pas subventionnés ; neuf euros sont reversés aux producteurs tandis que la marge est reversée à l'association dans un but non lucratif, puisqu'il n'y a pas de salariés, mais afin de monter d'autres projets et activités. Les paniers à six euros sont quant à eux financés à hauteur de cinq euros par la Ville de Nantes, du fait que l'association soit prestataire de services par rapport au « Trisac », leur permettant d'obtenir un dédommagement. La marge restante est financée par l'ADDA qui ne se fait aucune marge sur ce type de paniers.

Les paniers sont « entre 80 et 100% local », la période « creuse » amenant parfois à mettre des fruits pas locaux, « mais toujours bio » ; la variété des paniers diffère selon les saisons. L'ADDA n'est ainsi pas « locavore » et propose aussi des produits qui ne viennent pas de la région. L'approvisionnement de l'épicerie sèche s'effectue ainsi en partie par des circuits courts et en partie par des circuits plus longs. Le critère biologique est également très

important pour l'association, à côté du local. Les bénévoles s'assurent qu'il soit respecté de par la certification et une relation avec les producteurs « similaire à une AMAP », puisqu'ils les rencontrent fréquemment. Deux de leurs producteurs ne sont pas certifiés, produisant les volailles et les œufs, ce qui ne pose pas de problème selon Claire : « on sait comment ils bossent ». Selon elle, la certification et le label intéressent ainsi moins l'association que « la taille, la démarche par rapport à l'environnement ». Quant au partenariat avec le MIN, qui incarne la lutte de l'association contre le gaspillage, leur démarche est alors différente puisqu'ils ne connaissent pas les producteurs, d'où un regard plus porté sur la certification.

La relation avec les grossistes se trouve être celle du « client au fournisseur », le MIN leur donnant ce que les associations caritatives ne prennent pas et qui irait à la poubelle, ou des produits dont la date limite de consommation est passée mais toujours consommables. La lutte contre le gaspillage est ainsi un autre enjeu pivot pour l'association, qui « essaie d'avoir des solutions » au surplus, qui semble fonctionner de manière efficace : « tout ce qu'on ramasse ça repart aussi sec, ou c'est transformé si on a des quantités assez suffisantes pour monter un atelier de transformation ». Le surplus des producteurs est aussi récupéré pour les paniers, lorsqu'ils ont trop de production ou qu'elle est abîmée. L'idée étant de sensibiliser les adhérents au gaspillage et de ne pas gaspiller les produits des producteurs adhérents à l'ADDA. C'est d'ailleurs les producteurs qui choisissent un peu la composition des paniers, dont le surplus est valorisé par l'association : « par exemple pour les fruits abîmés, on fait des confitures ».

Dans le cadre du MIN de Nantes, le partenariat est plus compliqué, voire ambigu puisqu'il est normalement interdit de récupérer le surplus qui a vocation à être jeté. Il se fait plus précisément avec l'association historique du Secours Populaire, qui loue un carré et récupère directement sur le MIN grâce aux dons de 10% des grossistes. L'ADDA récupère alors au travers du Secours Populaire les choses trop abîmées qui ne survivraient pas au transport, mais trouvent la plupart du surplus chez les autres 90% des grossistes qui ne donnent pas et jettent, allant parfois « chercher dans les poubelles ». Claire affirme ainsi : « il y a des choses qu'on vole », Xavier précisant que ce n'est jamais « rien d'autre que ce qui est jeté », et qu' « il y a la place pour pleins d'autres ». Ce qu'ils récupèrent ne constitue selon Xavier qu'à peu près 1 pour cent ou un pour mille du surplus. La récupération par l'ADDA d'une grande quantité de surplus est aussi un terreau pour d'autres activités de l'association.

… Qui consistue aussi un terreau pour d'autres actions

L'ADDA relève de multiples autres activités que celles de l'alimentaire, dont certaines nourries par la lutte contre le gaspillage. Un espace de gratuité est ainsi organisé, où sont offerts fleurs, légumes et fruits, parfois en échange de bonnes idées au travers d'une initiative nommée « Gratui'dée ». De nombreux repas sont également cuisinés par et pour les membres de l'association, et des ateliers sont organisés pour transformer le surplus en confitures ou autres bien consommables, grâce à la présence du local de cuisine à côté de l'épicerie. La lutte contre le gaspillage se retrouve également au sein de l' « ADDAmode », des échanges et dons de vêtements entre les membres de l'association et permet de donner une seconde vie aux vêtements. Ceux qui ne sont pas récupérés sont apportés au Relais de l'Atlantique, un chantier d'insertion sociale qui recycle une partie des vêtements en “métisse”, tissu d'isolation. Enfin, des rencontres, débats, réflexions et ateliers de sensibilisation sont organisés, aussi bien autour de la question du gaspillage alimentaire que de celles des déchets ou encore inscrits dans des revendications plus féministes avec le « DYNaction ».

La mutualisation consiste aussi en une autre action importante de l'ADDA, grâce au système

de partage instauré. L'association récupère ainsi des choses qu'ils trouvent ou dont on leur fait don et les stocke dans le « garage », autre local appartenant à l'association. Xavier exprime une réflexion plus profonde sur la mutualisation : « c'est éco-logique, c'est logique, naturel. Les gens le font spontanément. Il y a une réflexion écologique derrière : arrêter d'acheter, de jeter, d'acheter, de jeter… » et Claire d'ajouter « l'aspect environnemental est essentiel ». La mutualisation prend ainsi de l'ampleur à l'ADDA, permettant à tous les adhérents d'emprunter d'outils de bricolage, matériel de réception, etc. Le jardin communautaire de la Carterie enfin, ancien couvent devenu propriété, permet à tous les adhérents de cultiver un potager grâce au mille mètres carrés de friche, bien que les cultures se fassent hors sol à cause de la pollution par le plomb du sol. Les légumes et fruits cultivés par l'adhérents sont récupérés par l'association et vont au bénéfice de tous les adhérents.

2.3. Modèle économique, modèle de gouvernance et pérennité de l'association

L'association s'est développée en lien à la crise sociale et à la crise économique, réflexions en réaction à l'économie de marché et ses effets pervers comme le gaspillage. Les profits sont minimes mais la pérennité est assurée par le bénévolat, l'espace de gratuité ayant pour objectif de faire réfléchir les gens sur la valeur des choses, sur la notion de besoin, et le but étant aussi de faire réfléchir les adhérents qui en ont les moyens : si le même produit est disponible à la vente, il est préférable de l'acheter pour soutenir les producteurs locaux. L'ADDA propose aussi des produits adaptés aux personnes vivants seules (partage de paniers, citerne de lait, chacun se sert la quantité souhaitée, pareil pour le liquide vaisselle).

Le premier modèle économique de l'ADDA comptait instaurer une activité à valeur ajoutée plus forte, notamment au travers d'un restaurant et d'un traiteur qui aurait permis d'avoir quelques salariés à l'association. Cependant, Xavier explique que « Claire a eu l'opportunité d'arrêter de travailler, tout en n'ayant pas besoin de gagner sa vie très régulièrement », ce qui a mené au modèle du bénévolat dans l'association. Même si les activités de l'ADDA lui permettrait d'obtenir des ressources financières plus conséquentes, comme par exemple l'augmentation du coût du panier, ce n'est maintenant « plus du tout dans l'envie de l'ADDA ni même de ses adhérents ». Les prix de vente de l'association ne changent donc pas, les fluctuations éventuelles des prix étant absorbées par les marges que l'ADDA se fait. L'ADDA est présidée par un CA, les candidats devant d'abord présenter leur candidature. Ensuite, le candidat présente lors de l'AG ses intentions et explique sa volonté d'implication. Il doit être élu par l'AG qui rassemble l'ensemble des adhérents.

Le bénévolat consiste ainsi le pivot de l'association, dont modèle économique est pensé comme un facilitateur de nouveaux liens sociaux, avec les moments de dons et de partages de vêtements par exemple. Mélanie (ADDA) l'explique ainsi : « Il a été question aussi de faire une monnaie complémentaire à partir de l'ADDA et dans le quartier. Notre préférence c'est toujours ça : le lien plus que le bien. La monnaie par exemple devrait toujours rester un moyen d'échange et non un moyen de faire toujours plus ». Une autre adhérente affirme : « on ne parle pas d'argent à l'ADDA ; c'est une bulle d'oxygène ». La pérennité de l'association n'est pas écornée par l'absence de salariés et s'effectue plutôt par un renouvellement régulier des adhérents dont un tiers est la plupart du temps bénévole, un noyau dur et surtout Claire qui, étant bénévole à plein temps, « donne une constance ». En comptant les heures de présence des adhérents, cela reviendrait à embaucher quatre salariés à temps plein. Ce bénévolat s'effectue aussi bien autour de la cuisine que du jardin, des ateliers, de la réalisation des paniers, de quelques actions menées à l'extérieur, etc. Les personnes qui ont envie de faire

des propositions, de créer un atelier autour de l'alimentaire vont en parler principalement à Claire, qui va le rapporter au CA. Ensuite, la personne vient proposer son projet devant le CA. L'association est ainsi très ouverte quant aux propositions des adhérents, ce qui permet un renouvellement des activités qu'elle mène.

A l'ADDA, un nouveau venu à la tête remplie de projets et d'idées, depuis peu allocataire du RSA, propose par exemple lors d'un repas que le "service minimum" pour les personnes touchant le RSA soit réalisé non pas un jour par semaine dans une entreprise (ou une semaine par mois), ce qui est dévalorisant et qui ne permet pas de s'intégrer, mais dans une association de son choix. Il propose ainsi de favoriser un travail porteur de sens plus qu'un travail lucratif. La présentation de son projet a été très bien accueillie par les personnes présentes lors du repas, comme le souligne un adhérent : « Tu vas faire quelque chose qui te tient à cœur et c'est là que tu vas avancer. Le financier n'est pas le problème, c'est comment toi tu te sens et ce que tu arrives à accomplir par toi-même. Et je pense qu'il y a de la place à l'ADDA pour certaines personnes qui ne trouvaient pas de place avant et qui ne veulent pas rentrer dans un autre système avec le RSA et les assistantes sociales qui s'occupent de tout ». Beaucoup de personnes en situation précaire viennent à l'ADDA pour s'affranchir des règles et de l'emprise des travailleurs sociaux.

3. L'ADDA entre engagement militant, lien social et lien avec le territoire : une association engagée et pérenne qui porte les conditions pour l'émergence d'un *empowerment*

3.1. L'engagement militant, une condition pour la pérennité de l'association, qui permet de rester à l'écart des logiques d'institutionnalisation

Engagement et militantisme au sein de l'ADDA

Puisque l'association est fondée sur le bénévolat, c'est l'engagement de quelques adhérents et leur participation à plein temps en faveur de l'association qui permettent de lui assurer sa pérennité. Celle-ci dépend donc du temps que certaines personnes peuvent consacrer à son bon fonctionnement, ici celui de Claire, bénévole à plein temps dans l'association : « c'est vrai que c'est une chance et que ce n'est pas donné à tout le monde » (propos de Xavier).

Un militantisme important dans le quartier semble aussi avoir favorisé l'émergence de l'association, à savoir « une préoccupation très forte par les intellectuels du quartier » selon Claire, mais aussi au travers de l'école ou se trouve un « fort militantisme » : « les gens se sont retrouvés sur ce terme là en se demandant ce qu'ils pouvaient faire ». Beaucoup de bénévoles à l'ADDA sont d'ailleurs déjà engagées dans d'autres réseaux militants, tels que Clémentine, à la fois dans une association féministe et dans une association en faveur de la lutte pour les droits de l'homme. Ce militantisme important se retrouve dans la défiance face au système économique, voire politique actuels au travers des actions menées pour récupérer le surplus au MIN de Nantes.

Semble s'être trouvé dans le quartier un terreau favorable pour l'émergence de l'ADDA, qui tend à rappeler l'importance des conditions locales pour l'émergence et la structuration d'initiatives solidaires en matière d'économie sociale et solidaire. Celles-ci se fondent sur un idéal-type participatif qui repose à la fois sur un capital social – au sens d'une inscription dans des réseaux sociaux denses (Bevort, Lallement, 2006) – et sur des relations de proximité – ici au sein du quartier de Bellamy-Saint-Félix –, ainsi que sur des relations de confiance que

l'exercice d'activités en commun est venue étayer – retrouvées dans le cadre des activités multiples de l'ADDA. Cet engagement militant permet aussi de rester à l'écart des logiques d'institutionnalisation de par un refus de subventions de la part de l'action publique.

Le rapport aux institutions : « un projet social sans étiquette politique »

Le rapport de l'ADDA aux institutions de l'association est réfléchi et prudent, ses partenariats se construisant « par choix », lorsque l'association n'a pas les moyens de faire elle-même. C'est le cas des partenaires avec le CCAS, le CMS, la DASI, ainsi que les centres sociaux : « on est allés les chercher car ce sont des professionnels du travail social », « c'est un levier qu'on a construit petit à petit, dont les aspects sont le travail avec la mairie, les travailleurs sociaux ». C'est ce qui lui a permis d'obtenir que des tickets soient distribués par les travailleurs sociaux aux bénéficiaires du RSA pour acheter des paniers « solidaires » moins chers. L'association participe aussi à des réunions telles que celles du groupe « Consommer autrement » où Claire est force de proposition, et s'investit dans la mise en place de bacs partagés disséminés dans la ville pour encourager le jardinage. L'ADDA est cependant clairement opposée à toute potentielle subvention de la part des collectivités, par peur de perdre son autonomie, sa marge de manœuvre et de devenir un avatar des politiques de la ville et de développement durable de Nantes. Elle reste ainsi à l'écart des logiques institutionnelles et évite le risque d'une récupération par l'action publique. Le rapport précautionneux avec les institutions se retrouve dans les propos de Xavier à propos des règles concernant l'hygiène et la transformation des fruits et légumes en biens consommables dans la cuisine de l'association : ayant contacté l'administration au sujet de la légalité, il a « gardé le mail parce que c'est important d'avoir une substance d'échange avec l'administration » ; « on est un peu légalistes même si on travaille bien avec tout le monde ». L'association se dit aussi clairement apolitique, et est dans les faits apartisanne. Elle rejette la notion de développement durable qui faisait partie de l'acronyme de l'ADDA (Association pour le Développement Durable par l'Alimentation est devenue AujourD'hui, restaurons DemAin). La visibilité de l'association et les partenariats qu'elle crée tient donc avant tout du lien avec d'autres associations présentes sur le territoire, grâce à un ancrage important au territoire.

3.2. Le lien social et la solidarité par l'ancrage au territoire

L'association ne va pas plus loin que le quartier et il n'est « pas question de s'agrandir ». Elle est d'ailleurs aujourd'hui arrivée à son maximum, 300 adhérents, et ne peut plus accepter de nouvelles personnes, faisant face à trop de demandes. L'ADDA reste en effet une association de quartier, et n'a pas vocation à s'étendre ; elle ne participe pas à des actions ayant un périmètre trop différent de celui du quartier. La proximité est une valeur fondamentale de l'ADDA, au travers du local comme bâtiment et proximité, car elle permet le lien social. Pour cette raison il faut selon Claire « rester à l'échelle où le lien est important, connaître les gens » ; l'ADDA c'est ainsi « tout petit comme action mais pertinent ». Le lien au territoire et plus précisément au quartier apparaît donc comme favorable pour l'émergence de lien social, pierre angulaire du fonctionnement de l'association, ce dont témoigne Clémentine, une adhérente et bénévole : « C'est ça la clé. Créer des microquartiers où il y a du lien, de la solidarité, où les gens peuvent s'échanger, se donner, se rendre des services ». 90% des adhérents de l'association se trouveraient ainsi « dans un rayon d'un kilomètre » selon Xavier. L'importance de la proximité est aussi affirmée par Clémentine, adhérente très active : « La notion de territoire c'est important, il faut que les gens puissent se retrouver » ; « Ce projet fait partie de mon environnement, et c'est ça c'est vraiment très important. J'habite le quartier, je rencontre les gens du quartier ».

Cette proximité, favorisant le lien social, permet ainsi l'émergence de solidarités entre les adhérents, favorisée par l'adhésion de tous les publics : lieu très ouvert, l'association accueille tous les publics et notamment les gens en situation de handicap ou en insertion. Les solidarités qui émergent entre les adhérents passent par la mutualisation et du partage : « on partage aussi, on fait un pot commun par rapport à la nourriture, on partage des recettes ». Ce partage, « c'est aussi différentes cultures » : « on apprend à faire des galettes marocaines par exemple » ; « chacun aussi se partage ». La solidarité se retrouve ainsi dans l'échange de savoir-faire entre les adhérents de l'association. Celle-ci est selon Claire, facilitée par le fait que tous les membres de l'association disposent du même statut de bénévoles et aient « tous le même niveau ».

Les seul « problèmes » qu'auraient connus l'ADDA seraient ainsi des « petites querelles » concernant l'inscription simultanée des adhérents pour des postes de travail – confection des paniers, tenue de la caisse, etc. : « ils se retrouvaient à plusieurs sur un même poste de travail : il a donc eu des moments tendus mais rigolos » (Xavier). Ces « querelles » témoignent de la volonté des adhérents de participer à l'association.

Cet ancrage de territoire, créant un réseau de quartier, qualifié même de « système d'échange local » (Xavier), permet le bon fonctionnement de l'association, par la connaissance des autres commerces de proximité et un partenariat avec la boulangerie d'à côté par exemple, qui est adhérente et donne à l'ADDA les invendus du samedi. L'ancrage au territoire, de par les liens sociaux et la solidarité qu'il génère, est donc un moteur pour le fonctionnement de l'ADDA, aussi parce qu'il permet la participation de tous.

3.3. L'ancrage au territoire comme terreau en faveur d'un ressaisissement des compétences et d'un *empowerment*

Favoriser l'action plutôt que les discours : l'agir devant les valeurs

« C'est dans le faire et non le dire qu'est abordé l'objectif de l'association » ; ce témoignage d'une adhérente montre bien la perspective envisagée par l'ADDA, dont le projet et les valeurs sont réfléchis pour les porteurs de l'association, en faveur d'une action des adhérents. Témoin le dossier réalisé pour le dossier de candidature à un concours organisé par la fondation MACIF sur le thème "l'alimentation autrement : santé, biodiversité, accessibilité", qui décline par exemple les bénéfices sociaux et environnementaux liés à leurs actions. La formulation des valeurs semble plus difficile de la part des adhérents, qui ne sont pas dans cette démarche. L'action est mise en avant comme permettant l'adaptation, l'expérimentation et la collaboration par rapport à un discours idéologique considéré comme improductif, clivant et excluant. Une bénévole déclare :

> « En général, les gens disent « je veux adhérer aux valeurs », mais quelles valeurs ? Moi ce qui me plaît c'est que c'est du concret. Ce n'est pas « On va faire. On aimerait faire. » Là, on fait. On prend le risque de tester des choses. Si ça ne marche pas, on s'adapte. On fait en fonction des besoins." Elle ajoute : "Le Développement durable c'est du *greenwashing*. L'écologie, il y a une histoire, -éco-, la science de l'environnement. Mais après, c'est ce qu'on en fait de ce terme. Maintenant, même les entreprises comme Total sont dans les foires au développement durable, avec une pastille verte. »

L'action dont on est à même de *voir* le résultat, l'appel à réalité économique sinon manuelle est bien présente. Les crises entretiennent une conscience de l'urgence, et donc une volonté d'agir dans le présent, de prendre les choses en main. Mélanie présente l'état d'esprit de

Claire de l'ADDA :

> « Ils disaient « le réchauffement climatique, il faudrait faire quelque chose... » et Claire a répondu « On n'a qu'à faire ». Tu n'as pas supporté de l'entendre dire tout le temps « oh, tiens le monde va mal, quelle planète on laisse à nos enfants ». Toi tu n'y connais rien, mais tu dis, on va le faire. Dans ta pratique tu n'étais pas forcément sensibilisée à cela, et moi c'est ça qui m'intéresse aussi. Ce qui me plait chez toi, c'est ce « je n'y connais rien, mais on peut le faire ». Dans notre société, il y a beaucoup d'experts qui doivent prouver qu'ils sont capables. Et ici, c'est l'inverse : « tu n'es pas capable ? C'est pas grave, ensemble, on va y arriver ». Il y a à la fois la réflexion intellectuelle et ce côté volontaire, ce qui forme une belle complémentarité et c'est important dans l'histoire dans l'histoire de l'ADDA. »

L'accent est mis sur la possibilité et la simplicité, pour les adhérents, de s'impliquer même s'ils ne sont à priori pas compétents, puisque l'association tient elle-même à se définir hors de la professionnalisation : « on n'a rien de professionnel, sauf le plan de travail » ; « c'est extrêmement simple à faire, des choses qui sont à portée de n'importe qui ». L'ADDA tente ainsi de rompre avec la figure de l'expert et appelle une sorte d'*empowerment.*

***Un ressaisissement des compétences par les acteurs : le territoire comme terreau pour l'*empowerment**

Au sein de l'association, chacun est ainsi invité à mettre en valeur ses propres compétences, selon ce qu'il sait. La mutualisation des outils répond aussi à cet objectif selon Xavier, de par la mise en avant des compétences qu'ont les gens dans des domaines variés, allant de la cuisine au bricolage : « dans un contexte de crise, ceux qui ont un talent et sont au chômage peuvent, par la mutualisation d'outils, remettre en route leurs compétences et leurs talents ». L'ADDA permet ainsi un ressaisissement de leurs compétences et de leurs savoirs-faires par leurs adhérents, en faveur d'actions dont ils voient les effets de manière immédiate, à portée d'un collectif qu'ils connaissent puisque constitués des membres de l'association. La participation à l'association des adhérents les plus défavorisés, habituellement souvent exclus, montre bien les possibilités en matière d'*empowerment* créées par l'ADDA. Xavier affirme ainsi que lorsqu'ils « arrivent au local, ils peuvent faire ce qu'ils veulent, ils choisissent » ; « chacun d'eux prend en charge sa manière de vivre cet accident de la vie ou ce moment terrible ». Leur volonté de participer à l'association résiderait dans la non-professionnalisation des fondateurs selon Xavier : « on n'est pas travailleurs sociaux, on n'est pas identifiés en tant que tel, du coup les gens savent qu'ils peuvent venir sans être fléchés », leur permettant d'échapper à l'assignation d'identités repoussoirs courante qui stigmatisent souvent les publics-cibles de l'action sociale.

Plus encore, l'ADDA participe à faire circuler des savoirs sur une base d'égalité entre les membres, à travers des conférences intitulées « ce que j'ai compris sur », lors desquelles chaque adhérent peut présenter un sujet, l'ouvrir au débat. Il a pour seule obligation de laisser une trace écrite, qui se retrouve sur le site internet de l'association. Les thèmes abordés varient, allant du beurre de karité aux monnaies locales, en passant par la biodiversité, la décroissance et la crise financière. L'association met ainsi en avant la possibilité pour les gens d'agir et de répondre collectivement aux besoins : « on répond à une besoin qui est exprimé avec nos petits moyens à nous » ; « on travaille tous ensemble à mettre des choses à plat, trouver les meilleurs manières de fonctionner ». Le questionnement collectif sur les meilleurs moyens d'agir assure ainsi un fonctionnement très démocratique de l'association, de par une multitude d'activités portées par et pour tous les adhérents.

L'ADDA montre ainsi le succès que peut avoir une association de quartier qui prône le ressaisissement de leurs compétences par les acteurs, le lien social, la solidarité et des actions en faveur d'un changement dans les modes de vie. Elle remet en cause le mythe du « citoyen

passif » (Rosanvallon, 2008) et fait au contraire émerger une grande volonté de la part des habitants, de participer, d'agir pour leur condition. Bien que les conditions locales aient favorisé son émergence, l'association met en avant la facilité pour les acteurs de participer à un tel projet, et revendique sa reproduction : Claire est persuadée que ce modèle pourrait se faire ailleurs, puisque l'ADDA « n'est pas née comme ça » mais « de sites de réflexions, d'une ouverture qui vient de la recherche » et se fait donc ailleurs ;« l'idée n'est pas de grossir, c'est que les gens s'emparent de tout ou d'une idée et la reproduisent dans leur quartier ». En tant que « vrai laboratoire de quartier », l'avenir de l'ADDA consisterait « encore de la recherche » (Claire).

L'ADDA, entre résistance et transformation, s'inscrit dans les analyses faites par la recherche en matière d'économie sociale et solidaire. Elle contribue à redéfinir la ville et à lui donner son caractère fondamental de lieu de concentration des échanges et de la production, mais dans un périmètre réinventé où ce qui fait ressource sur le territoire est redéfini. On observe au sein de l'association des formes de solidarité inter-individuelles mais aussi inter-territoriales, amenant à redéfinir le terme même de ville : non plus métropole qui s'étend du centre vers la périphérie mais une résurgence de liens territoriaux divers, qui se construisent avec la force de la multiplicité des liens faibles et contribuent ainsi à de nouvelles identités territoriales. L'association s'inscrit aussi dans le prolongement des analyses du droit à la ville d'H. Lefebvre (1968), considérant le territoire comme un espace potentiel pour l'action et un espace émancipateur, qui permet aux acteurs d'agir en faveur d'un changement de leur condition et de leur milieu.

ETUDE DE CAS N°9 : ALTER'INCUB : UN INCUBATEUR RÉGIONAL D'INNOVATION SOCIALE

Nadine Richez-Battesti (Université de la Méditerranée, UMR 7317 LEST)
Delphine Vallade (Université Montpellier 3, UMR 5281 ART-Dev)

Alter'Incub est le premier incubateur régional d'innovation sociale en France. Ce dispositif expérimental a été créé à Montpellier en 2007. Initié et coordonné par l'Union Régionale des Scop du Languedoc-Roussillon (URScop L-R)[59], Alter'Incub accompagne des porteurs de projet en vue de générer des entreprises socialement innovantes. Développé en partenariat avec la Région Languedoc-Roussillon, la Caisse des Dépôts et Consignation, l'Europe et plusieurs grands acteurs du champ de l'économie sociale, cet incubateur revendique un ancrage fort, à la fois territorial et institutionnel, auprès des réseaux de l'accompagnement à la création d'entreprise, de soutien à l'innovation, de l'ESS, mais aussi des acteurs de la recherche en Sciences Humaines et Sociales (SHS).

Alter'Incub porte un double objectif. D'une part, il s'agit de faire le lien entre les besoins d'intérêt collectifs identifiés sur les territoires locaux (ou dans les filières) et les sujets de recherche de laboratoires en sciences humaines et sociale. D'autre part, cet incubateur vise à accompagner les équipes de projet à concevoir des réponses économiques innovantes qui se traduiront à la fin de la période d'incubation par la création de leur entreprise. Il s'agit donc de réussir le transfert d'innovation sociale grâce à ces synergies au même titre que pour l'innovation technologique, dans des domaines tels que l'habitat, l'environnement, la consommation, l'emploi, etc.

Depuis 2012, Alter'Incub est entré dans une dynamique d'essaimage : le dispositif est dupliqué dans deux autres régions, Rhône-Alpes et Poitou-Charentes sous la même « marque », et l'équipe de l'URScop L-R accompagne le développement d'un incubateur d'innovation sociale sur le territoire de Marseille. Si elle témoigne d'une reconnaissance du dispositif, cette dynamique doit aussi être rapprochée de l'engouement dont bénéficie « l'innovation sociale » comme nouvelle catégorie des politiques publiques aux différentes échelles territoriales (locale, nationale et communautaire).

Depuis la fin des années 2000, basculant du monde de la recherche vers les sphères politiques et professionnelles, « l'innovation sociale » est en effet omniprésente. Ce faisant, ses contours restent flous. Souvent définie en première lecture comme « une réponse apportée à des attentes sociales non ou mal satisfaites », cette notion demeure vague dans ses usages. En outre, elle est aussi bien mobilisée par les tenants de politiques néo libérales privilégiant une contraction des services publics au bénéfice d'acteurs privés que par les tenants de l'économie sociale et solidaire qui soutiennent un « agir économique » alternatif permettant de renouveler les rapports sociaux dans le sens d'une démocratisation accrue et d'une plus grande justice sociale (Richez-Battesti *et al.*, 2012).

[59] L'Union Régionale des Scop (Sociétés coopératives et participatives) est un syndicat professionnel qui fédère et accompagne les entreprises coopératives (Scop et Scic) en région. Les Unions Régionales sont elles-mêmes fédérées au sein de la CG Scop, Confédération Générales des sociétés coopératives.

Qu'est-ce que l'innovation sociale pour Alter'Incub ? Comment ce dispositif se positionne-t-il face aux différentes formes de solidarité ? Quels types de projets sont soutenus et accompagnés ? Avec quelle inscription à l'égard de l'action publique ? Qu'est-ce que génère ce dispositif en matière de modèle entrepreneurial ? Quelle contribution aux formes de solidarités urbaines émergentes ?

Le contexte d'émergence d'Alter'Incub présente une série de particularités qui marquent le dispositif, son positionnement et sa trajectoire : nous les présenterons dans une première partie. Nous décrirons ensuite le fonctionnement du dispositif à travers ses instances, son mode de financement et les partenariats qui le composent. Il s'agira aussi dans cette deuxième partie, de renseigner les principales fonctions du dispositif. La troisième partie sera centrée sur une analyse critique, une mise à distance d'Alter'Incub, par sa confrontation à la notion de « ville solidaire ». Nous interrogerons le périmètre d'action du dispositif, son positionnement par rapport à l'économie sociale et solidaire ainsi que sa capacité à créer de la solidarité et du lien social.

Méthodologie : une analyse monographique longitudinale

La réalisation de cette monographie repose sur une analyse longitudinale de l'incubateur menée depuis sa phase de conception, début 2007. Associées très tôt à la réflexion sur l'incubateur, en particulier pour favoriser les liens avec les laboratoires de recherche en SHS, nous avons formalisé, dès 2008, le modèle socio technique d'Alter'Incub (Richez-Battesti, Vallade, 2009a). Par la suite, nos observations se sont prolongées, notamment dans le cadre d'un programme de recherche porté par la MSH de Montpellier[60].

La construction de notre matériau repose sur 3 types de sources :

- des observations directes (lors de la sélection des projets, pendant les journées d'accompagnement collectif des projets, lors de réunion d'évaluation du dispositif),
- l'accès aux différents documents produits par le département Innovation sociale de l'URScop L-R (dossiers de demande de financement, compte-rendu de réunions, bilans d'activité),
- des entretiens menés avec des professionnels appartenant aux différents réseaux d'acteurs en lien avec Alter'Incub (professionnels de la création d'entreprise et de l'accompagnement à l'innovation, élus et techniciens de collectivités territoriales, chercheurs, entreprises de l'ESS, porteurs de projet incubés, professionnels chargés de l'accompagnement des projets).

1. La genèse d'Alter'Incub : du mouvement coopératif aux besoins du territoire régional, une dynamique de convergence

La reconstruction *a posteriori* de l'émergence d'Alter'Incub conduit à pointer quatre éléments de contexte : en premier lieu, la volonté de l'Union Régionale des Scop Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon de dynamiser le développement coopératif en Languedoc-Roussillon ; en second lieu, un Conseil Régional enclin à soutenir l'ESS et la création d'entreprises innovantes ; en troisième lieu, la création d'un nouveau statut juridique pour les sociétés coopératives, le statut de Scic ; enfin, en quatrième lieu, l'existence d'un programme

[60] Il s'agit du programme « Innovation sociale et alter management » (2013-2014), qui associe des chercheurs en économie et en gestion à des acteurs professionnels du champ de l'innovation sociale.

européen, Equal « Est », porté par la Confédération Générale des Scop qui rend possible la construction d'un diagnostic partagé et l'émergence de pistes d'actions structurantes.

1.1. Dynamiser le mouvement coopératif en Languedoc-Roussillon

Le premier élément de contexte tient à une stratégie interne au mouvement coopératif. Il y a quelques années en effet, l'UR Scop L-R n'existait pas. La région était rattachée à l'URScop Midi-Pyrénées, située à Toulouse, et une antenne de celle-ci avait été créée à Montpellier en 1991. La région toulousaine, bassin industriel majeur, assurait le dynamisme du mouvement coopératif. La région Languedoc-Roussillon, à l'inverse, est caractérisée par la forte présence du secteur agricole et viticole, et par une économie « présentielle ». Les Scop y sont peu nombreuses. En 2003, le Conseil d'Administration de l'URScop décide de stimuler le développement coopératif en L-R et nomme l'un des cadres du mouvement pour prendre en charge cette mission et ainsi renforcer l'antenne de Montpellier. Sous la direction de ce personnage au profil « d'entrepreneur schumpétérien », l'équipe passera de deux personnes en 2003 à neuf en 2014 et, à partir de 2008, l'Union Régionale du Languedoc-Roussillon prendra son autonomie.

La stratégie adoptée sur ce territoire régional quasi vierge consiste alors à mettre en place « un véritable système de coopération, en allant au-delà des partenariats classiques, avec l'ambition de devenir un véritable acteur du développement territorial » (entretien, directeur de l'UR Scop L-R).

1.2. L'implication du Conseil Régional : développer des entreprises innovantes « par la gauche »

Cet engagement du mouvement des Scop a convergé avec le changement de couleur politique du Conseil Régional. Celui-ci bascule à gauche avec l'arrivée au pouvoir du Parti Socialiste, dont la tendance idéologique est plus favorable au mouvement coopératif, d'autant que les politiciens, fraichement élus recherchent de nouveaux modèles de développement territorial qui vont rencontrer les projets du mouvement coopératif.

Par ailleurs, le Conseil Régional mène une politique forte d'aide à la création d'entreprises : il soutient des structures d'accompagnement portées par l'Agglomération de Montpellier telles que le *Business & Innovation Center* (BIC), l'incubateur *Languedoc-Roussillon Innovation* (LRI), le réseau *Synersud* qui fédère les pépinières et incubateurs du L-R, etc. Bénéficiant d'un tissu territorial dense en organismes de recherche et universités, ces différents dispositifs s'inscrivent dans la Stratégie Régionale de l'Innovation au sein de laquelle la Région L-R impose progressivement une vision « décloisonnée » de l'innovation, une « innovation pour tous », où l'innovation sociale va trouver sa place.

En outre, dans une région touchée par le chômage et où les revenus disponibles sont majoritairement issus des mécanismes de redistribution – le Languedoc-Roussillon est la région française où le chômage est le plus élevé –, le développement de l'ESS apparaît comme une opportunité pour répondre aux défis sociaux sur le territoire.

1.3. La Scic, l'opportunité d'un nouveau statut coopératif à dimension multi partie prenante

En 2001, un nouveau statut d'entreprise coopérative est institué par la loi, la Scic, Société Coopérative d'Intérêt Collectif[61]. Issue des débats menés autour de l'opportunité d'un statut d'entreprise à vocation sociale (Lipietz, 2000), et à la suite des statuts d'entreprises adoptées en Europe telle que la « coopérative sociale » en Italie, ce nouveau statut juridique vise la création de sociétés au service du développement des territoires. Par une adaptation de la loi de 1947 régissant les Scop, les Scic autorisent le multisociétariat : les sociétaires doivent comprendre au moins trois catégories de personnes (physiques ou morales), ce minimum comprenant obligatoirement des usagers (clients, bénéficiaires) et des salariés de la coopératives. En outre, le sociétariat est ouvert aux collectivités publiques. Celles-ci peuvent prendre part au capital social de l'entreprise dans la limite de 20 % de celui-ci[62]. Foncièrement ancrées sur leur territoire, les Scic ont donc vocation à installer des relations partenariales dans la durée autour d'une activité productive et commerciale.

A l'issue des trois premières années de mise en œuvre du statut, le nombre d'entreprises créé reste faible (80 Scic agréées en 2005) alors même que le statut semblait répondre à une forte attente du monde coopératif et associatif, dans un contexte réceptif à la responsabilité sociale de l'entreprise et à son ancrage territorial. La complexité du montage et de l'animation de ces entreprises expliquerait ce résultat (Margado, 2005). Le mouvement coopératif recherche donc de nouveaux modes d'accompagnement à la création et à l'administration de Scic.

Ainsi, à l'origine d'Alter'Incub est en fait le projet d'élaboration d'une couveuse de Scic. Les travaux de diagnostics et d'expérimentations menés dans le cadre du programme Equal « Est » vont finalement opter pour un projet d'incubateur coopératif, conçu en référence aux incubateurs technologiques.

1.4. L'amorçage par un programme européen : Equal « Est »

Le démarrage d'un programme européen Equal EST « Economie Sociale et Territoire »[63] en décembre 2005 offre l'opportunité d'une réflexion collective au niveau national sur l'avenir de la coopération. Le diagnostic pointe un premier besoin : celui d'une structuration transversale aux organisations de l'ESS pour forger une identité forte et développer des ressources partenariales inter organisationnelles. En second lieu, il souligne l'enjeu d'une meilleure connaissance du statut de Scic et l'importance des besoins d'accompagnement des projets qui lui sont liés.

A partir de ce diagnostic, des axes de développement stratégiques sont déclinés au niveau régional en vue d'un Pôle Régional d'Innovation Sociale (PRIS). Trois propositions visent ainsi à s'articuler dans un « ensemblier » structurant en matière de développement économique local (Encadré 1) :

- un incubateur d'entreprises sociales pour favoriser la création d'entreprises socialement innovantes ;

[61] La Scic est créée par la loi du 17 juillet 2001 ; les décrets d'agrément et de mise en œuvre datent de 2002-2003. Au 31/12/2013, 266 Scic sont en activité, soit 40 % de plus qu'en décembre 2010.
[62] Dans le projet de loi cadre sur l'ESS, porté par B. Hamon, ce seuil est réévalué à 50 %.
[63] Ce programme porté par la Confédération Générale des Scop, l'université de Poitiers, la CGT et de grandes entreprises de l'ESS (MACIF, MAIF, Chèque Déjeuner, le Crédit Coopératif etc.) est mis en œuvre pour la période 2006-2008. Il concerne quatre régions dont le Languedoc-Roussillon.

- une pépinière d'entreprises coopératives pour abriter et accompagner, pendant leurs premières années de développement, les SCOP et SCIC créées sur le territoire ;
- une école de l'entrepreneuriat d'économie sociale visant à former les dirigeants des entreprises de l'ESS.

L'amorçage de l'incubateur est donc rendu possible par ce programme européen qui finance le schéma de préfiguration et la réalisation d'une étude de faisabilité.

Les dispositifs structurants inscrits dans le Programme Régional d'Innovation Sociale

Coeptis : l'école de l'entrepreneuriat en économie sociale
Face aux besoins en termes de professionnalisation et de qualification des cadres dirigeants et des entrepreneurs de l'ESS, l'objectif de cette école est de favoriser le développement d'une double compétence en alliant des capacités en gestion de l'entreprise à des capacités favorisant des pratiques démocratique et sociale. L'école créée en 2009, est organisée en Scic, avec le Conseil Régional comme l'une des parties prenantes.

Alter'Incub : l'incubateur d'innovation sociale
Alter'Incub s'appuie sur une relation triangulaire dynamique entre un territoire (ou filière), un porteur de projet et un ou plusieurs laboratoires de sciences humaines et sociales, chacun étant potentiellement à l'origine de l'innovation sociale. Ce pari est le même que celui réalisé par les incubateurs « classiques » sur l'innovation technologique, à la différence près que l'incubateur d'entreprises sociales intègre, dès l'amont, les territoires (collectivités) comme partenaires à part entière dans les projets d'entreprises. Le 7ème appel à projets s'est ouvert en janvier 2014. La région reste l'un de ses principaux financeurs.

Réalis : la pépinière d'entreprises coopératives
Comme les pépinières traditionnelles, le dispositif consiste en l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des porteurs de projet afin d'optimiser leur taux de réussite. L'innovation réside dans le fait de la dédier aux entreprises sociales et à l'entrepreneuriat collectif, une première en France. Inaugurée le 13 décembre 2013, à l'occasion des 1ères Rencontres Internationales de l'Innovation sociale. La Région participe à son financement et à sa structuration.

PRIS : le Pôle Régional d'Innovation Sociale
Le PRIS, en phase expérimentale en 2010, vise à élargir la filière de l'innovation sociale aux entreprises déjà existantes à partir du repérage des pratiques socialement innovantes, de la formation des agents de développement et d'un soutien à la formalisation des innovations sociales. Il repose sur des liens étroits avec la recherche et avec les territoires. Initialement porté par l'UR SCOP, le PRIS deviendra en 201 un département de Transfert LR, association impulsée en 2005 par l'Etat et la Région pour soutenir l'innovation et accompagner les entreprises.

COVENTIS : la convention d'affaires
Cet événement vise à favoriser les flux d'affaires entre les organisations de l'ESS. La première édition a eu lieu en décembre 2008 à Montpellier et l'événement s'est renouvelé depuis, chaque année, puis tous les deux ans (22-23 mai 2014).

La SCIC Réplic

Société Coopérative d'Intérêt Collectif dont la Région est partie prenante, Réplic est un groupe coopératif de portage d'entreprises solidaires, comportant un volet insertion. Le développement du groupe passe par la duplication de modèles économiques.

Au-delà de ces éléments de contexte, l'avènement du dispositif va impliquer des compromis à plusieurs niveaux pour les principaux acteurs en présence que sont le Conseil régional et le mouvement coopératif.

Premièrement, si les Scop marquent leur empreinte par une logique délibérément « entrepreneuriale » de développement de l'ESS, le mouvement coopératif doit accepter d'élargir la visée de l'incubateur des seules Scic vers l'ensemble des statuts d'entreprise. Le Conseil Régional conditionne en effet son engagement à cette « ouverture », son objectif étant le soutien au développement économique dans son ensemble et pas seulement celui de l'économie coopérative. En outre, le Conseil Régional imposera, comme critère de sélection des projets, leur potentiel en termes de création d'emplois, au-delà de celui du porteur initial.
Deuxièmement, le mouvement coopératif, initialement centré sur la promotion de ses entreprises est progressivement conduit à œuvrer pour le développement de l'ensemble de l'ESS régionale. L'Ecole de l'entrepreneuriat, de même que Coventis ou Réplic, constituent des outils transversaux aux différentes « familles » de l'ESS. Alter'Incub, premier dispositif de cette chaîne de l'innovation sociale, conduit l'URScop à se positionner comme promoteur de l'ESS, sans se limiter à ses intérêts particuliers. Ce revirement s'avèrera déterminant, notamment pour la pérennité d'Alter'Incub.

2. Le modèle socio-technique d'Alter'Incub : du « hub » de réseaux au « label »

2.1. Objectifs et fonctionnement d'Alter'Incub

Nous l'avons vu, Alter'Incub repose sur la transposition du modèle des incubateurs académiques centrés sur l'innovation à visée commerciale, vers une autre forme d'innovation, l'innovation sociale. Dans l'optique d'Alter'Incub, l'innovation sociale émergerait de la mise en lien d'acteurs aux compétences hétérogènes regroupés pour élaborer une réponse commune à un besoin social[64] non ou mal satisfait. En particulier, la construction de « réponses entrepreneuriales socialement innovantes » découlerait de synergies entre la recherche en SHS « experte des mutations sociales et sociétales », des territoires « au plus près des besoins des habitants » et des porteurs de projet[65]. Pour être sélectionnés, les projets doivent répondre à quatre catégories de critères :

- viser un nouveau marché ou une nouvelle manière d'aborder un marché, en particulier avec une approche d'intérêt général,
- disposer d'un mode de gouvernance collectif : par les salariés (une SCOP par exemple), mais aussi par la population ou les collectivités locales, sans que les porteurs de projets n'aient pour autant une contrainte de statut juridique,
- développer des produits ou des services pouvant démontrer un intérêt collectif,
- déboucher sur des créations d'emplois qui ne se limitent pas à celui du créateur.

[64] Le terme « social » est entendu dans son sens large de « sociétal » : les besoins considérés ne se limitent pas à ceux des publics vulnérables ou des populations exclues mais englobent les dimensions sanitaires, environnementales, culturelles, etc. (cf. exemples dans l'encadré 2).
[65] Les expressions entre guillemets sont extraites des bilans d'activité du dispositif.

Concrètement, le fonctionnement du dispositif repose sur une équipe de salariés, interne à l'URScop (une directrice-coordinatrice, deux conseillères techniques en charge de l'accompagnement et un mi-temps de secrétariat), et sur trois instances :

- un comité de pilotage : composé des financeurs et de Languedoc-Roussillon Incubation (LRI) l'incubateur académique de la région, il assure l'orientation stratégique d'Alter'Incub.
- un comité de sélection : composé d'une vingtaine de professionnels issus des collectivités territoriales, de l'ESS, de l'accompagnement à la création d'entreprises, de la recherche, de financeurs ou encore de chambres consulaires, ce comité auditionne et sélectionne les projets à partir d'une grille d'évaluation élaborée par Alter'Incub.
- un comité technique : il regroupe quatre ou cinq personnes au cœur de la coordination du dispositif (URScop, Région, CCI, LRI). Il procède à la pré-sélection des projets et à la réorientation des projets non retenus.

2.2. Le modèle économique et l'activité d'Alter'Incub

Les principaux soutiens financiers du projet sont le Conseil Régional du L-R, l'Europe via le FEDER, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Etat (DGCS) et la Caisse d'Epargne. Les financements recueillis avoisinent les 500 000 euros en 2013, dont 10 % sont apportés par l'URScop en autofinancement. Dans le budget, 70 % des fonds sont destinés à l'accompagnement des projets et 30 % à la coordination du dispositif. Le coût moyen d'un projet accompagné représente environ 22 000 euros par an.

Au cours des sept premières années d'activité (2008-2014), Alter'Incub a reçu 190 projets (lors de l'appel à projet et/ou au fil de l'eau), 91 ont été auditionnés et 65 ont été (ou sont) accompagnés. Les deux tiers des projets auditionnés ont donc bénéficié d'un programme d'incubation. En moyenne, l'incubateur accueille donc 10 à 12 nouveaux projets par an.

Le processus d'incubation dure 18 mois. Il débute, depuis 2010, par une période de pré-incubation de 6 mois à l'issue de laquelle l'équipe est à nouveau auditionnée par le jury de sélection. L'accompagnement est à la fois individuel (experts mobilisés sur le sujet, conseil sur mesure, étude de faisabilité) et collectif (journées thématiques rassemblant l'ensemble des équipes avec un intervenant extérieur). Depuis quelques années, au-delà du soutien technique, l'intégration dans le dispositif agit comme un « label » : avoir été sélectionné par Alter'Incub valide un degré de reconnaissance qui, lui-même, donne accès à d'autres acteurs et ressources. Relativement aux incubateurs académiques (science/industrie), Alter'Incub mobilise ainsi un panel large d'acteurs du territoire dont il contribue à resserrer les liens et à activer les échanges. Dans ce sens, l'incubateur joue le rôle de « traducteur » au sens de Callon et al. (2001) : de l'identification à l'enrôlement des acteurs experts et partenaires, la coordination opérée par le dispositif autorise des processus de médiation et de traduction entre des mondes sociaux souvent cloisonnés.

Quelques exemples de projets accompagnés par Alter'Incub

Un goût d'illusion – Arts et culture

Sélectionné lors du premier appel à projet en 2008, ce projet, porté par un dirigeant associatif du secteur artistique et culturel, donne naissance à une Scic en 2011 au centre ville de

Montpellier. Cette coopérative conçoit et met en place avec ses bénéficiaires (artistes) des outils mutualisés (formation, gestion des carrières, conseil) leur permettant de se concentrer sur leur cœur de métier tout en développant des solidarités. Elle prend en charge la gestion administrative des activités et propose aussi la production de spectacles et d'événements. Equipe : 17 personnes en 2014.

Régal d'Oc – Circuits courts alimentaires
Créée en 2011 à l'issue de 18 mois d'incubation, cette association découle de l'initiative du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc pour permettre aux agriculteurs d'accéder au marché de la restauration collective (approvisionnement en gros volumes de produits locaux). Régal d'Oc fournit ainsi des restaurants scolaires, des maisons de retraites, des cantines centrales mais aussi des épiceries locales, des traiteurs, etc.

Boussole – Mobilité urbaine
En cours d'accompagnement, ce projet, sous la forme d'une application, incite à l'usage des modes doux de déplacement urbain (vélo, marche, transports en commun), en montrant qu'ils peuvent être compétitifs avec la voiture sur certains trajets (comparateurs et révélateurs d'accessibilité). Au-delà du calcul d'itinéraires, la cartographie révèle les points d'intérêt d'un territoire.

Enercoop – Distribution d'énergie
Pour faire face à la mise en péril du modèle énergétique français (privatisation, hausse des prix à la consommation, raréfaction des ressources), cette entreprise fournit de l'électricité d'origine 100% renouvelable, produite par des acteurs locaux indépendants. Dans cette Scic, créée en 2012, la moitié des usagers sont sociétaires et partagent le pouvoir de décision avec les producteurs, les collectivités locales et les salariés partenaires de la coopérative.

3. Alter'Incub et la « Ville solidaire » : renouveler les modes d'entreprendre et améliorer la qualité de vie par des dynamiques participatives

3.1. Répondre à des besoins d'intérêt collectif par la créativité sociale

Alter'Incub promeut une certaine conception de l'innovation sociale. Celle-ci serait liée à la proximité aux populations, aux territoires, mais aussi aux différents réseaux de professionnels, spécialistes de certaines questions sociales, économiques, politiques ou culturelles. De par les décloisonnements institutionnels et sectoriels qu'elle autorise, la participation des collectivités territoriales à ce processus « d'animation territoriale » serait un facteur d'émergence de projets. De support, le territoire devient acteur, voir moteur de l'innovation. Dans cette optique, l'innovation n'est plus réservée à une élite scientifique éloignée des besoins des populations et essentiellement centrée sur les gains en termes de parts de marché.

La reconnaissance de cette créativité issue « du terrain » se traduit par l'importance accordée aux controverses et débats à l'origine d'une expertise sur des sujets comme l'habitat partagé des seniors, la récupération des déchets médicaux en zone périurbaine, l'accès à la lecture, la restauration collective en circuits courts, etc (Encadré 2). En conséquence, les dimensions collectives sont également centrales et valorisées : dans le modèle d'Alter'Incub, le collectif agit comme une ressource et pas simplement comme un coût. Les externalités ainsi générées

concernent les compétences, les connaissances, mais aussi l'intensité des relations sociales nouées entre les acteurs, et en particulier autour des créateurs.

3.2. Une logique plus entrepreneuriale que solidaire ?

Dans le même temps, la conception de l'innovation sociale induite par l'incubateur a un caractère restrictif. En effet, le dispositif retient l'objectif de création d'entreprises au modèle économique « viable », où les subventions publiques peuvent être envisagées mais de manière temporaire. Cette finalité « économique » recherchée dans les projets conduit, d'une part, à écarter (réorienter) les projets jugés a priori trop faibles du point de vue de leur rentabilité et, d'autre part, à mobiliser une grande partie du temps d'accompagnement sur ce volet (stratégie, marketing, business plan, compétences commerciales, etc.). Dans ce sens, l'incubateur favorise une « innovation sociale entrepreneuriale » (Richez-Battesti, Vallade, 2012)[66].

En outre, l'examen des profils des porteurs de projet montre qu'Alter'Incub n'a pas vocation à accompagner des publics vulnérables : les trois quarts des porteurs de projet ont un niveau de formation initiale de niveau Bac + 4/5. Ainsi, s'ils peuvent être motivés par la création de leur propre emploi, les porteurs de projet sont le plus souvent dotés de ressources à l'entrée dans le dispositif[67].

Pour l'équipe de l'URScop, ce positionnement du dispositif est justifié par sa vocation : « l'objectif est la création d'entreprises socialement innovantes pour développer l'entrepreneuriat collectif au service des territoires dans une logique productive et non dans une économie de la réparation » (entretien, directrice d'Alter'Incub).

Au regard des formes émergentes de solidarités, Alter'Incub se place dans une dynamique de renouvellement des rapports économiques (rapport à la consommation, au territoire, à l'environnement, etc.) en soutenant des modèles d'entreprises coopératives mais aussi collaboratives ou contributives (open source, circuits courts, économie de l'usage ou de la circularité), tout en privilégiant le marché comme moyen de coordination. On retrouve là la marque du mouvement coopératif, sa légitimité entrepreneuriale, dans un contexte où la participation (économique et politique) est valorisée.

A travers les projets soutenus, on observe finalement une forme d'hybridation entre l'appropriation politique du territoire par les habitants et la contribution des usagers à la production de services et/ou à la gouvernance des entreprises. Cette recherche de formats plus participatifs et plus démocratiques des modèles d'entreprise inscrit Alter'Incub à l'interface de la « ville solidaire » et de la « ville créative », avec toutes les ambiguïtés de celle-ci (Keil et Boudreau, 2010). C'est en tous cas une hypothèse à explorer.

[66] Schieb-Bienfait *et al.* (2009), par exemple, rendent compte d'autres projets d'innovation sociale (mesure 10B du FSE). Certains reposent exclusivement sur du bénévolat, des dons ou des subventions publiques.

[67] L'entrée dans le dispositif n'est pas assortie de statut ou de revenu particulier et les « enveloppes » destinées aux projets ne peuvent pas être mobilisées dans ce sens. Aussi, le jury de sélection est, implicitement, attentif aux conditions matérielles qui permettront aux porteurs de mener à bien leur projet d'entreprise.

CHAPITRE 5 : VILLE SOLIDAIRE ET ENVIRONNEMENT

Guillaume Faburel (Institut d'Urbanisme de Lyon, UMR 5206 TRIANGLE et Aménités), coordination
Benjamin Giron (Aménités)
Pauline Massé (UMR 5206 TRIANGLE et Aménités)
Cassandre Schinelli (Université Lyon 2, UMR 5206 TRIANGLE)

Introduction (Guillaume Faburel)

Comme largement vu dans les quatre premiers chapitres, les difficultés rencontrées par les politiques de la ville ne permettent pas pour autant de conclure à une dissolution inéluctable des liens sociaux, notamment en ville. C'est également au sein des villes que s'inventent des initiatives et pratiques solidaires variées, émanant aussi bien des acteurs publics, parapublics que privés, que ce soit par des formes participatives nouvelles ou des registres en pleine expansion (ex : économie sociale et solidaire). C'est notamment à partir de ce constat de la vivacité des initiatives visant à renforcer les liens sociaux en milieu urbain que se sont développés des travaux recherche urbaine traitant des nouvelles formes de solidarité. Toutefois, ces travaux ont éprouvé des difficultés à définir et opérationnaliser le concept de solidarité (*Urban Studies*, 2012). Ayant privilégié, pour notre recherche croisant état de la littérature et état de l'art, les approches d'échelles méso ou micro dédiées à l'émergence de pratiques et d'initiatives solidaires, les champs de l'environnement sont apparus comme essentiels à traiter, considérant qu'ils sont le lit de réflexions et d'expériences potentiellement riches d'enseignement pour traiter des liens entre ville et solidarité.

La réponse des pouvoirs publics aux enjeux et défis environnementaux (raréfaction des ressources, perte de la biodiversité, dérèglement climatique) est sujette à une institutionnalisation marquée, prenant majoritairement et historiquement le visage d'un découpage sectoriel descendant (Charles et Kalaora, 2003 ; Charles, 2008) et d'une orientation majoritairement technico-normative de l'action (Charvolin, 2003). Cette construction de l'arrangement politico-administratif a de longue date partitionné questions sociales et problématiques environnementales, suite à une bifurcation épistémologique que certains auteurs situent en France aux années 60 (Theys, 2010). Pour exemple parmi bien d'autres, les liens entre politiques de la ville et politiques environnementales étaient jusqu'à il y a peu assez ténus, avec toutefois quelques évolutions récentes, par l'énergie dans le cadre de la rénovation urbaine (lois Grenelle) ou encore par les écoquartiers dans le cadre des projets d'urbanisme et de la planification locale (labellisation). Le développement durable n'a guère plus aidé à cette intrication par et dans l'action, malgré les (trop) fameux piliers appelant à une inter-sectorialité souvent de bon aloi.

Pourtant, les enjeux et défis environnementaux ne sont pas sans causes ni incidences sociales de plus en plus vives et tangibles, que l'on juge par exemple le thème grandissant de la réforme écologique des modes de vie, ou encore des mobilisations pour cause environnementale dans le champ de l'aménagement, et plus encore factuellement la précarité énergétique, la gentrification environnementale ou de même les « vulnérabilités » territoriales liées à la raréfaction des ressources (Faburel, 2010). La faible observation de ces réalités nécessairement hybrides n'est d'ailleurs pas sans lien avec un autre partage, redoublant le

précédent : celui entre disciplines universitaires (sociologie urbaine / géographie de l'environnement), donc entre catégories de l'analyse scientifique (par exemple sur le rôle de l'espace).

Ce constat n'est dès lors pas sans poser question à l'axiologie enchâssée dans les différents dispositifs de l'action, que ce soit pour les systèmes de valeurs véhiculés par les politiques locales et nationales, ou pour les champs de principes mis en avant pour la conduite de leur mise en œuvre instrumentale. Toute conception de l'environnement véhicule en fait une acception de la justice (Wenz, 1988 ; Clayton, 2000 ; Jamieson, 2007), et donc interpelle les valeurs cardinales de la construction du commun dans nos régimes de gouvernement et démocraties libérales. Plus précisément encore, parlant d'environnement, la solidarité est, en théorie, particulièrement conviée dans ces différentes formes et figures. Par exemple, pour lutter contre les incidences sociales des constructions environnementales. Et ce d'autant plus qu'elle se situe dans les discours bien souvent à une charnière axiologique, à la fois valeur (référence morale, sociale et/ou esthétique historiquement située) et principe (règles et normes de mise en œuvre de la valeur cf. Encadré 1.). Le développement durable ne fait-il pas d'ailleurs ostensiblement écho à la solidarité, en véhiculant abondement non pas sa propre grammaire axiologique, tout du moins quelques propositions en la matière : équitable, viable et vivable.

De quelques qualifications disciplinaires des « valeurs » et « principes » (tiré de Faburel et Roché, 2012)

Les valeurs sont associées à des objets de jugement. Ces jugements fonctionnent comme des idéaux collectifs (d'ordre moraux ou éthiques) qui déterminent les critères du désirable. Les valeurs sont ainsi proches de fins (liberté, solidarité, égalité, efficacité, accomplissement...) et forment une certaine vision du monde propre à une société donnée ou à une de ses composantes.

La sociologie propose plusieurs approches. La conception durkheimienne pose l'adhésion à des valeurs communes comme l'élément essentiel de l'intégration de l'individu à la société, c'est le fondement de la « solidarité sociale » partagée entre la solidarité mécanique et la solidarité organique.

M. Weber distinguera le champ de la science de celui des valeurs en accordant à ce dernier une importance dans le changement social. Dans ce registre de partage, pour T. Parson, les valeurs représentent les données ultimes qui expliquent la cohérence et la spécificité d'une culture. Enfin, la sociologie pragmatique, permet de faire évoluer les acceptions wébérienne et durkheimienne des valeurs qui agissaient comme systèmes dominants dans une société donnée, au profit de l'émergence d'idéaux dès lors plus personnalisés et variés qui apparaissent comme des principes de « justification » que les acteurs, formels et informels, donnent à leurs comportements.

Les principes agissent quant à eux comme les règles fondamentales de l'action ou de la pensée. Relatifs à la connaissance, ils fonctionnent comme des normes, alors que les valeurs, plus sensibles et subjectives, fonctionnement plus souplement comme des références morales et éthiques guidant l'action. Dès lors, les valeurs s'incarnent dans les principes. La philosophie de Hans Jonas propose par exemple le « principe de responsabilité » qui permet de nourrir les réflexions sur le développement durable, en ce qu'il impose une action qui procède de l'avenir. Il établit pour ce faire que la prise de conscience d'une croissance

continue et potentiellement destructrice pour la nature, et par conséquent pour l'humanité, de l'innovation technologique impose une nouvelle éthique de vie, celle de devoirs de préservation de l'humanité.

Dès lors, malgré le défaut historique de croisement des politiques sociales et environnementales, existe-t-il d'autres types et formes de solidarités au sein d'actions visant à faire face aux enjeux d'environnement ? Cette solidarité est-elle celle de la facture sociale historique, au fronton historique de nombre de démocraties libérales et de leurs actions gouvernementales, justifiant notamment la mise en œuvre de principes (ex : mixité sociale) ? Quels en seraient les enjeux moteurs (ex : compensation de la densification urbaine par la renaturation des villes) ? Par quelles actions défendues, quels acteurs particuliers et quelles visées sociales, économiques, environnementales, culturelles, politiques… défendues ?

Dans un premier temps, nous proposons d'étudier certaines politiques environnementales, mais aussi initiatives moins institutionnalisées. Assez récemment mises à l'agenda, les politiques traitées se situent toutes, théoriquement et pratiquement, à l'interface entre ville et solidarité : les trames vertes et bleues par le souhaite de mise en connexion des écosystèmes et, notamment, les formes de solidarité vantées ou déployées par celle, écologique, qui compose les discours ; les jardins collectifs par les types de coopération, d'insertion, formes d'entraide… et donc également de solidarité sociale et/ou territoriale en jeu. Enfin, considérant que les rapports à la terre et, ce faisant, sa propriété, structurent beaucoup à ce jour les réflexions mais aussi formes d'action dans les relations ville-nature, nous ponctuons cette première séquence par l'analyse des formes de solidarité véhiculées dans les actions promues par l'« agriculture urbaine ». Ce pendant peut-être moins institutionnel est une réalité aujourd'hui foisonnante, que certains appellent à prendre le relais des politiques institutionnelles pour redonner un second souffle au développement durable (Puech, 2010). On peut retrouver des initiatives visant aussi bien à se proposer leurs propres lieux de vie (éco-villages, squat devenu écoquartier, etc.) ; qu'à se réapproprier les circuits des ressources de base (AMAPs, agriculture urbaine vivrière, mais aussi sources alternatives d'énergie) ou donner à la nature en ville un sens plus impliqué (Guerilla gardening), engagement qui se manifeste plus amplement quant aux questions de développement des villes (*Reclaim the fields*). Si ces initiatives font l'objet d'une littérature encore assez rare, notre travail de recension s'appuie sur ce point bien plus sur des initiatives locales, considérant que nombre invitent à traiter des liens ville et solidarité par la réappropriation des ressources et par les questions dés lors adressées au fonctionnement majoritaire urbain. Ici, régimes de propriété et registres de coopération (Sennett, 2013) orientent beaucoup notre propos, par delà les codifications institutionnelles et conduites historiques de l'action.

Dans un second temps, nous proposons une réflexion davantage prospective des liens entre ville, environnement et solidarité, particulièrement sous l'angle des valeurs et principes défendus, tout d'abord par les éco-quartiers qui, par les effets plus ou moins avérés d'homogénéisation ou encore les questionnements sur leur propre insertion territoriale, sont loin d'être détachés d'enjeux de solidarité ; puis par la justice spatiale (Harvey, 1996), la justice environnementale (Faburel, 2013) et les modèles de justice (Soja, 2010 ; Fainstein, 2001) comme d'égalité qui se joueraient, non alors sans lien avec la nécessité de dépasser les catégories usuelles définies par l'action publique (Gotman, 1997). Ici, recourant aux travaux de Rosanvallon (2011) sur les principes émergents d'un nouveau modèle d'égalité, perçu et représenté comme tel (singularité, réciprocité et communalité), nous considérerons particulièrement, par ce dernier principe, la participation aux évènements qui animent la vie du groupe, aux processus de création de la connaissance partagée, à l'avènement d'un

territoire à travers les pratiques. Les conceptions non moins en jeu de la démocratie sont alors selon nous posées, singulièrement l'égale capacité de tous (« équivalence des intelligences ») à participer à la décision collective (« communauté des égaux »), par-delà statuts et positions sociales (Rancière, 2000 et 2004).

Le chapitre se conclura par la présentation de deux études de cas. La première est consacrée à une ferme urbaine à Villeneuve-le-Roi, qui utilise l'environnement comme un outil afin de construire une dynamique collective, économique et politique. A partir du cas des jardins de Montpellier, la seconde analyse les facteurs expliquant la capacité différenciée des jardins partagés à créer du lien social.

1. Les Trames Vertes et Bleues : la solidarité écologique à l'épreuve de la solidarité sociale (Benjamin Giron et Paumine Massé)

Tout un ensemble de pratiques et un courant de la littérature grise et scientifique s'attachent aujourd'hui à démontrer l'articulation des problématiques environnementales au sein de politiques territoriales, ceci afin de limiter ou réparer les impacts environnementaux et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Elle repose cependant d'abord sur le principe d'une prise en compte globale de la ville en termes de flux et de stocks ainsi que sur une analogie entre le fonctionnement d'une ville et celui des organismes vivants, soit la notion de métabolisme urbain.

Cette conception se décline notamment et principalement dans des actions de type Trames Vertes et Bleues ou « corridors écologiques ». Ceux-ci sont définis comme « un réseau d'espaces contenant des éléments linéaires qui est conçu, planifié et géré à différentes fins : écologiques, récréatives, culturelles, esthétiques ou tout autre objectif compatible avec la notion d'usage durable du territoire » (Ahern, 1995:134). Figures modernes de la nature en ville, trames et corridors mettent en avant une solidarité qui s'imposerait pour des raisons « naturelles » à la ville ; solidarité entre la société humaine, le reste de la communauté biotique et les générations futures. Les formes d'interdépendances entre la société et son environnement remettent alors en cause la stratégie de « mise sous cloche » de la nature, tout en renouvelant la conception de la nature en ville par l'écologie scientifique et un retour remarqué de l'écologie urbaine, amenant à s'interroger sur le type de solidarité dont ils sont les vecteurs, à priori en lien avec une solidarité sociale.

Toutefois, aussi bien les interventions en matière de Trames Vertes et Bleues que la littérature qui les accompagne déploient une vision territoriale de la solidarité essentiellement écologique, inscrivant seulement en creux les relations sociales également en jeu. Il s'agirait, selon un point de vue axiologique, de rendre la ville plus « viable » par une nature fonctionnalisée et des politiques publiques dédiées. Elles recomposeraient une solidarité asociale et une conception éco-centrée des liens entre culture et nature en ville.

Il s'agit donc de s'intéresser aux différentes figures historiques de la nature en ville et aux types de solidarité – souvent sociale – qu'elles mettent en avant, dont les Trames Vertes et Bleues se différencient. La solidarité écologique dont elles se revendiquent implique pourtant des enjeux sociaux et réinterroge des formes de solidarité sociale. Cette dernière, prenant la forme d'une solidarité territoriale pour la mise en œuvre de corridors écologiques, est encore peu saisie par les acteurs, alors qu'elle dispose d'un enjeu fort, celui d'une gouvernance partagée et d'une réappropriation collective.

1.1. Aux fondements des Trames Vertes et Bleues : les conceptions historiques de la nature en ville, entre enjeu de pouvoir, aménité urbaine et solidarité sociale

Depuis la Renaissance, la nature s'est affirmée comme l'une des composantes urbaines essentielles ainsi qu'un enjeu de pouvoir. Outils prisés de promotion du pouvoir en place, les représentations historiques de la nature en ville ont témoigné de la maîtrise de l'ordre universel par l'homme urbain occidental, de par leur mise en scène et leur rigueur esthétique (Clergeau, 2007). Avec l'industrialisation des villes, cette conception d'une nature maîtrisée a laissé place en Europe à celle d'une nature « sauvage » des jardins à l'anglaise. Une nature irrégulière et plus intimiste est vantée, où le beau n'est plus forcément dans la grandeur mais dans la poésie d'une nature « non ordonnée ». Cette conception répond aux tensions induites par les villes de la société industrielle en offrant des espaces de respiration pour les rendre plus acceptables – endroits intimistes pour échapper à la ville tentaculaire, réseaux de promenades sinueuses, lacs, etc. La nature en ville devient un instrument de régulation et de solidarité sociale, compensatoire cependant, car elle rend en fait plus acceptable les conditions de vie urbaines et sociales aux classes ouvrières. Les jardins et les parcs sont dans ce sens des lieux d'éducation du public à la sensibilité bourgeoise pour une nature domestiquée, où il est « naturel » de respecter la propriété et l'ordre établi (Clergeau, 2007).

En s'appuyant sur les progrès scientifiques et les avancées sociales, le mouvement hygiéniste du 19ème siècle confirme que l'amélioration de la qualité de vie en ville passe par l'aménagement d'espaces verts avec notamment la cité jardin – *garden city* – comme modèle (Younès, 2010), qui pense les espaces naturels comme de véritables armatures urbaines permettant d'aérer la ville et de limiter son expansion, équivalents végétalisés des percées haussmanniennes qui jouent un rôle de pacificateur social, « destinés (…) à la rencontre entre classes sociales, religions, générations différentes » (Bourguiba, Dubuc, Mosdale, Sander, Soares de Pinho: 2).

Avec l'extension des villes au début du 20ème siècle a lieu une diversification des espaces verts publics : s'opère une muséification des parcs et jardins en ville, dédiés à un usage quotidien pour les riverains de la ville-centre, et en parallèle un développement d'une nouvelle génération de parcs récréatifs en périphérie à destination d'une population ouvrière d'origine rurale n'ayant pas accès au parc bourgeois du centre (Clergeau, 2007). Une hiérarchisation fonctionnelle, spatiale et sociale entre les différents parcs se confirme et perdure tout au long du 20ÈMEsiècle avec notamment les « Grands Ensembles », antithèse des cités-jardins « où le bâti est organisé autour de l'espace vert traité à l'anglaise » (Lazzarotti, 2013).

Les parcs et jardins sont ainsi devenus des aménités urbaines indispensables pour répondre aux attentes sociales des habitants, d'abord à des fins récréatives. Les Trames Vertes et Bleues s'inscrivent dans cette perspective, tout en renouvelant le type de solidarité qu'elles impliquent. Alors que les tenants des *Garden cities* comme ceux de l'écologie urbaine vantaient l'interdépendance et la mise en réseau des espaces verts dans un but social et récréatif, l'enjeu avec les Trames Vertes et Bleues concerne avant tout la préservation de la biodiversité, soit une solidarité écologique ; elles mettent en avant une conception renouvelée de la nature en ville, éco-centrée.

1.2. Les Trames Vertes et Bleues : la revendication d'une solidarité écologique qui renouvelle les liens entre nature et culture en ville au travers d'une conception éco-centrée

La revendication d'une solidarité écologique au travers des TVB…

Les Trames Vertes et Bleues s'inscrivent d'abord dans la volonté de remettre en cause la stratégie initiale de mise sous cloche de la nature développée au cours du 20ÈMEsiècle qui, suite aux retours d'expériences des premières réserves naturelles et au développement de l'écologie du paysage dans la seconde moitié du siècle, ne suffit pas à prévenir l'érosion de la biodiversité. L'enjeu est, dans ce cadre, de passer d'une logique de « mise en parc » à une logique de « mise en réseau », mettant en avant une solidarité de type écologique. Il s'agit alors, afin de protéger la nature, de conserver en état le fonctionnement de ses écosystèmes en perpétuelle évolution et nourri des échanges entre les espèces et le milieu. Les sociétés humaines, parties intégrantes de ce tout, auraient par leur action la responsabilité de gérer, piloter la trajectoire de la biodiversité (Blandin, 2007). Cette approche co-gestionnaire appelle une approche plus dialogique entre nature et activités humaines et relève d'une solidarité de type écologique, non sans lien avec des enjeux sociaux. En effet, « la préservation de la diversité du vivant fait système, mais ces systèmes ne sont pas uniquement écologiques et sont inséparables de la complexité sociale » (Mathevet, 2009:17), témoignant de la nécessité d'analyser les fondements de la solidarité écologique.

Celle-ci a d'abord été un concept réglementaire avant d'avoir fait l'objet de travaux de recherches, récemment introduite par la loi du 14 avril 2006 réformant les parcs nationaux et mentionnée dans deux articles – L.331-1 et L.331-3 – du Code de l'Environnement. Elle est définie comme suit :

> « La solidarité est l'étroite interdépendance des êtres vivants, entre eux et avec les milieux naturels ou aménagés de deux espaces géographiques contigus ou non. On distingue :
> - la **solidarité écologique de fait**, qui souligne la « communauté de destin entre l'homme la société et son environnement en intégrant, d'une part, la variabilité, la complémentarité et la mobilité de la diversité du vivant et des processus écologiques dans l'espace et le temps et, d'autre part, la coévolution des sociétés humaines et de la nature au travers des usages de l'espace et des ressources naturelles ;
> - la **solidarité écologique d'action**, qui se fonde sur la reconnaissance par les habitants, les usagers et les visiteurs qu'ils font partie de la communauté du vivant, et qui traduit leur volonté de « vivre ensemble » avec les autres êtres vivants, au sein des espaces dans lesquels ils interviennent, jugeant de leurs actions ou de leur non-action selon leurs conséquences sur les composantes de cette communauté. » (Mathevet, 2010: 425)

La solidarité écologique ainsi définie sanctionne la vision d'une évolution parallèle de l'homme et de la nature sur la seconde moitié du 20ème siècle ; on ne parle plus de « co-existence » mais d'« interdépendance », où l'homme n'est plus au centre de la délibération morale et où la nature n'est pas dépourvue de droits moraux. Parler de solidarité écologique ne peut ainsi se faire sans référence à l'homme et à son devoir de responsabilité envers la nature, soit une éthique de la responsabilité ou anthropocentrique.

Dans ce sens, la notion de solidarité écologique connaît des glissements sémantiques, fonction des contextes dans lesquels elle est employée et n'est pas seulement pertinente comme « notion d'écologie scientifique », mais aussi en tant que « figure rhétorique, métaphore de la solidarité sociale ainsi adossée à un concept positif » (Mathevet, 2007: 426). Une solidarité écologique de fait entre les territoires peut ainsi être rapprochée de la notion de solidarité sociale (Mathevet, 2007).

…En lien avec une solidarité morale : une conception renouvelée des liens entre nature et culture en ville

La solidarité sociale est historiquement mentionnée dans les réflexions scientifiques dédiées à l'intervention territoriale en matière d'espaces naturels. Elle a émergé dans la seconde moitié du 19ème siècle dans les milieux académiques comme politiques (Blais, 2007). La notion a évolué d'une connotation ou solidarité « morale » vers une solidarité sociale du devoir de chacun à l'égard du collectif. Cette doctrine repose sur trois composantes selon Marie-Claude Blais : le fait de la solidarité naturelle et sociale, l'idée de dette sociale et la notion de quasi-contrat. Par analogie, la notion de solidarité écologique repose sur une relation d'interdépendance entre l'homme et la nature – fait de solidarité – où le sort de la communauté biotique dépend de l'action de l'homme – dette écologique – et induit de fait qu'il détermine les conditions de sa relation avec la nature de par l'établissement d'un contrat naturel (Serres, 1992 ; Dorst, 1965 ; Leopold, 1995).

Ce rapprochement sémantique avec la solidarité sociale participe à la mise en œuvre, par la notion de solidarité écologique, du principe de responsabilité de Hans Jonas envers la nature mais aussi vis à vis des générations futures (Mathevet, 2007), soit une solidarité d'abord morale, à travers le temps. La solidarité écologique est dans ce sens rattachable au développement durable, du fait qu'elle repose sur deux de ses notions consubstantielles, une éthique de la responsabilité et de la précaution (Larrère et Larrère, 1997), soit sur « une éthique écocentrique et une éthique anthropocentrique »[68] (Mathevet, 2007: 426).

La solidarité écologique dont les trames vertes et bleues se revendiquent est donc à considérer dans ses liens avec une solidarité d'abord morale. C'est d'ailleurs ce qu'affirme Philippe Clergeau : « La mise en œuvre d'un maillage vert (en ville) ne peut, ni ne doit, être conçue dans le seul intérêt biologique. L'objectif d'une ville n'est pas la protection de la nature » (2007: 88). Mais, les corridors écologiques réinterrogent également les liens entre solidarité écologique et solidarité cette fois-ci sociale sous un angle nouveau ; à côté des principes de responsabilité, de précaution et de la solidarité morale qui se jouerait, ils posent également un défi en termes de participation. Le passage de la logique de « mise en parc » à celle de « mise en réseau » a fait surgir des tensions que l'ancien pacte régulait, soit des conflits d'usage autour des enjeux d'accès et de gestion de ces espaces naturels. L'enjeu majeur pour la question solidaire au travers de la mise en œuvre de corridors écologiques consisterait ainsi en la conception de démarches… participatives.

1.3. Des enjeux sociaux pour les TVB qui appellent à une réappropriation collective

Des enjeux en termes de solidarité territoriale qui impliquent une « gouvernance » partagée encore peu saisie par les acteurs

Les objectifs portés par les Trames Vertes et Bleues sont multiples, tout comme les attentes exprimées par les acteurs à leur égard. Toutefois, même si leur « acceptabilité » sociale semble facilitée (Bourguiba, Dubuc, Mosdale, Sander, Soares de Pinho, 2010), la multiplicité de ces objectifs explique également la difficulté actuelle des collectivités à appréhender ce

[68] On distingue trois courants principaux en éthiques environnementales. Le premier se nomme *biocentrique*, il accorde une valeur intrinsèque (c'est-à-dire indépendante de toute utilité pour un tiers) à toutes les entités vivantes. Le deuxième, dit *écocentrique*, de filiation léopoldienne, souligne qu'il faut œuvrer à maintenir « la stabilité, l'intégrité et la beauté de la communauté biotique » en constante évolution. Le troisième, appelé *anthropocentrisme* où les aspirations et intérêts humains sont principalement instrumentaux ou utilitaires, l'homme la mesure de toute chose (Larrère et Larrère, 1997).

nouvel outil d'aménagement censé construire un nouveau type de relation entre la ville et la nature (Cormier, Bernard de Lajartre & Carjaud, 2010). Les Trames Vertes et Bleues appellent d'autres formes d'organisation territoriale « intra-muros » à l'échelle de la ville, mais aussi entre la ville et les milieux péri-urbains et ruraux. Ici, la diversité des acteurs concernés implique des conceptions plurielles de la ville et, ce faisant, une construction dite partagée.

Or, la « gouvernance » partagée impliquée par cette mise en lien est difficile à bâtir, du fait des enjeux multiples et parfois contradictoires selon les échelles spatiales et les lieux dont on parle. Par exemple, alors que les débats sur la gestion de la nature en milieu rural sont houleux, l'objectif est différent en milieu urbain. La présence de la nature y a jusqu'ici plus mobilisé des perspectives hygiènistes par les vertus environnementales, ou d'ordre par la requalification des espaces et l'organisation des conduites etc. La solidarité écologique évoquée précédemment est donc bien différemment portée selon les territoires, acteurs et milieux d'intervention.

L'enjeu principal devient alors de coordonner et piloter dans la durée la bonne gestion de ces espaces dans la pluralité de leurs fonctions, pour lesquelles l'injonction réglementaire est inefficace et l'approche classique de l'aménagement, fondée sur le droit du sol, insuffisante (Bourguiba, Dubuc, Mosdale, Sander, Soares de Pinho, 2010). L'absence de dispositif juridique oblige alors les collectivités à adopter un registre nouveau de co-production avec l'ensemble des acteurs concernés afin d'apprécier les attentes, et de définir les modalités de mise en œuvre et de gestion, certains entrevoyant l'évolution du PLU comme document de contractualisation (Cormier, Bernard de Lajartre & Carjaud, 2010).

En fait, la question de l'élaboration collective est posée par la solidarité écologique mais finalement encore absente de la mise en œuvre des Trames Vertes et Bleues, en raison certes de la multiplicité des acteurs en jeu mais plus encore de la réticence des pouvoirs publics à engager une démarche participative. En attestent ici le manque de définition du modèle de société véhiculé par la solidarité écologique ou encore la prégnance du marketing urbain qui implique d'abord une mise en scène de la nature en ville.

Les freins à l'engagement d'une démarche participative pour les TVB : une approche descendante et contrôlée de la nature en ville

La nature permet ainsi, dans un contexte de compétition des villes ou métropoles à l'échelle internationale, une mise en scène de la ville pour la rendre plus attractive, le nombre de m^2 d'espaces verts par habitant relevant d'abord d'un enjeu d'affichage de marketing territorial plutôt que d'une préoccupation de solidarité sociale. Les considérations sociales sont alors reléguées au second voire troisième plan, après les enjeux en termes de préservation affichée de la biodiversité.

Dans ce cadre, le fondement comme la construction opérationnelle des parcs et jardins, et ce jour des Trames Vertes et Bleues, sont invariablement restés ancrés dans une logique descendante de planification urbaine, appuyée sur les plus-values foncières qui permettent leur financement (Bourguiba, Dubuc, Mosdale & Sander, de Pinho, 2010). Finalement, les démarches volontairement engagées dans une logique redistributive d'accès à la nature restent rares, du fait de la négligence voire réticence des pouvoirs publics à l'égard d'une réappropriation collective de l'enjeu social qu'offrent par exemple ces corridors écologiques urbains (Clergeau, 2007). La solidarité écologique demeure largement soit impensée, soit sous contrôle de visions de la ville.

L'absence de travaux apportant un regard pluridisciplinaire et transversal y participe, ne permettant pas d'établir les modalités de la solidarité écologique au regard du modèle de société qu'elle véhicule : « Quelle biodiversité pour la ville reste bien une question fondamentale encore difficile à traiter par le biologiste comme par le sociologue. » (Clergeau, 2007: 83).

Les Trames Vertes et Bleues sont ainsi des outils opérationnels vantés pour la solidarité écologique qu'elles véhiculeraient. Toutefois, notion polysémique, les trames mobilisent une terminologie dans laquelle la solidarité est toutefois presque tout le temps asociale, définissant les enjeux seulement en termes écologiques. Pourtant, les progrès dans la connaissance du vivant ont permis d'admettre que toute action écologique implique à la fois interdépendance et dette morale, donc également le contrat social ; soit une analogie entre solidarité écologique, morale et sociale. Dès lors, elles réinterrogent en théorie sous un nouvel angle les constructions socio-culturelles et les imaginaires urbains, et ce faisant les figures modernes de la nature en ville.

Ici, afin de répondre à la nécessité de considérer les fonctions, multiples, de ces espaces, les trames vertes et bleues nécessitent la participation de l'ensemble des acteurs de la ville pour co-élaborer, coproduire et co-gérer de tels espaces. Leur ambition n'est plus alors la seule fonction écologique de sa matérialité physique, mais aussi construction des collectifs concernés. Nous sortons ici de la solidarité morale pour cheminer vers une solidarité bien plus sociale et spatiale. Or, des freins puissants existent et limitent l'enjeu en matière de participation, en réduisant ces objets à une somme de fonctions et services écosystémiques, dont la technicité justifie le modèle d'organisation et de gestion sinon concrètement fonctionnellement centralisée, tout du moins cognitivement encore largement prégnant chez les acteurs locaux. Nous avons alors ici affaire à un objet dont la co-gestion avec les habitants n'est pas envisagée.

Permettant en théorie de réinsérer la fonction vivrière de la nature en ville au travers de réelles pratiques coopératives de nature, et dès lors d'engager une démarche plus participative, Que nous disent les jardins collectifs des formes de solidarités en jeu ?

2. Les jardins collectifs : la solidarité sociale par une culture de la nature (Cassandre Schinelli et Pauline Massé)

2.1. Diversification des pratiques, diversité des formes de solidarité ?

Les pratiques relatives aux jardins partagés sont souvent également associées à la catégorie de « nature en ville » dans les discours de l'urbanisme. On préférera la terminologie « jardins collectifs » pour caractériser la somme des différents types de jardins qui sont le siège de pratiques communes du jardinage – jardins partagés, jardins associatifs, jardins communautaires, jardins d'insertion, etc. Le « jardin partagé » est l'un des principaux types de jardins collectifs aux côtés des « jardins familiaux » et des « jardins d'insertion ». Or, très présentes dans les quartiers pauvres et ethniques des grandes villes américaines (*community gardening*), de telles initiatives ont également récemment (re)surgi dans les grandes villes françaises (Scheromm, 2012).

Ces jardins collectifs ont certes été dotés d'un statut légal depuis la loi du 26 juillet 1952 qui a regroupé les historiques jardins ouvriers, industriels et familiaux en une catégorie, ceux des « jardins familiaux », les considérant comme « les parcelles de terre que leurs exploitants cultivent personnellement en vue de subvenir aux besoins de leur foyer, à l'exclusion de tout usage commercial ». Au travers de cette loi ont également été accordées des exonérations fiscales aux organismes gestionnaires de ces espaces, soit des associations de la loi 1901.

Toutefois, d'autres types de jardins ont vu le jour, que ce soit pour lutter face aux situations d'exclusions grâce aux « jardins d'insertion », ou pour recréer des lieux de sociabilité et de proximité dans les quartiers des grandes métropoles : « jardins partagés » ou « jardins communautaires » (Den Hartigh, 2013). Cette diversification pose aujourd'hui des problèmes de statut, non résolus par les tentatives successives du Ministère de l'Agriculture de clarification de la situation. Le triptyque « jardins familiaux », « jardins d'insertion » et « jardins partagés » est cependant couramment utilisé, dans la littérature technique et opérationnelle notamment, mais aussi scientifique, et c'est sur cette terminologie qu'il s'agit de s'appuyer pour apprécier les solidarités qui se jouent dans ces espaces, ainsi que leur évolution.

Ces jardins sont généralement considérés comme facilitateurs de la solidarité en ville, promouvant, au moins dans les discours, la solidarité entre les genres, les classes et les générations. Toutefois, dans le cadre des jardins familiaux, cette pratique apparaît souvent comme le fait de populations aux caractéristiques sociales voisines, réunies par les cellules familiales et la parentèle. La réalité est différente concernant les jardins partagés, pratique dépassant le simple cadre du jardinage pour se propager souvent dans le quartier, sous d'autres formes. La diversité y est bien plus grande et les fonctions observées y sont alors bien plus sociales. Dans les jardins d'insertion, enfin, la solidarité est le principe fondateur qui fait place aux individus marginalisés dans la société et vise une possible promotion sociale. A travers l'insertion par l'activité agricole et la vente des produits issus de la culture, ce sont aussi des solidarités d'ordre économiques qui s'établissent dans ces structures entre les formateurs, les employés en cours de réinsertion, et les consommateurs. Et, mais alors en retour, ces solidarités sont de plus en plus teintées d'écologie car une majorité de ces jardins d'insertion se sont lancés dans la culture de produits biologiques et/ou locaux. Dans ce cadre, la pratique de l'agriculture (re)devient alors une activité valorisante et valorisée, redonnant tout son importance au caractère nourricier du rapport à la terre.

Au final, il semblerait se dessiner une sorte de gradient de solidarité en fonction des types de jardins collectifs, les jardins familiaux étant peut-être les « moins » socialement solidaires, cantonnés aux échanges enceints dans la cellule familiale, les jardins d'insertion agençant bien plus de formes de solidarités, y compris économique par la subsistance qui s'y joue, alors que les jardins partagés se positionneraient dans l'entre deux (pratiques conviviales de partage extra spatiale).

Or, nous assistons à une volonté de la puissance publique d'encadrer ces nouvelles pratiques qui, en fait, interrogent de plus en plus les règles établies en matière de propriété par exemple. Derrière cette question d'institutionnalisation des jardins collectifs se pose la question de ce qui est officiellement rendu légitime, et en creux de ce qui le serait moins ou pas, au nom d'une codification de ce que serait de « nouvelles » formes de la solidarité en ville.

2.2. Un manque juridique à combler qui engendre des institutionnalisations variées selon le type de jardins collectifs

L'apparition de nouveaux types de jardins collectifs sans statuts légaux précis et conformes à leurs pratiques pose problème dans certains cas. Le cas des jardins d'insertion est flagrant. Bien qu'ils aient été reconnus et réglementés par la loi d'orientation du 29 juillet 1988 relative à la lutte contre les exclusions, ainsi que par ses textes d'application – décret du 7 juin 2000 et circulaire du 20 juin 2000 – qui les intègrent dans le cadre plus large des « chantiers d'insertion », leur statut est encore celui des jardins familiaux de la loi de 1952 qui exclut « tout usage commercial » et relève d'un manque à combler. Or, dans les jardins d'insertion, le travail de la terre conduit également à vendre les produits pour alimenter financièrement la structure, ce qui va à l'encontre des pratiques encadrées par la loi.

Pour cette raison en 2002, suite à une initiative du Ministère de l'Agriculture, un travail de concertation et de recherche avait été mené, aboutissant à une proposition de loi « relative aux jardins familiaux et aux jardins d'insertion » – reprise et augmentée en 2003 pour y inclure le cas particulier des jardins partagés. Ce projet visait à redéfinir les différents types de jardins collectifs existants et à leur accorder des droits spécifiques en fonction de leurs missions, notamment celui de vendre les produits issus des jardins d'insertion et de protéger les jardins partagés. Les différents statuts s'organisaient de la manière suivante :

> « On entend par **jardins familiaux** les terrains divisés en parcelles, affectées par les collectivités territoriales ou par les associations de jardins familiaux à des particuliers y pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial. En outre, dans un but pédagogique ou de formation au jardinage, certaines parcelles de jardins familiaux peuvent être affectées à des personnes morales par convention conclue entre celles-ci et les collectivités territoriales ou les associations de jardins familiaux. »
> « On entend par **jardins d'insertion** les jardins créés ou utilisés en vue de favoriser la réintégration des personnes en situation d'exclusion ou en difficulté sociale ou professionnelle. Ces jardins peuvent être, le cas échéant, divisés en parcelles affectées à ces personnes à titre temporaire. »
> « On entend par **jardins partagés** les jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives et étant accessibles au public » (Proposition de loi relative aux jardins familiaux et aux jardins d'insertion, 2003).

La proposition de loi n'ayant pas été inscrite à l'ordre du jour, elle n'a donc pas abouti, malgré les tentatives multipliées jusqu'en 2012, et alors même que de nombreux acteurs officiants dans l'univers des jardins collectifs l'attendaient et y faisaient d'ailleurs largement référence dans leurs ouvrages (Collectif Jardins d'insertion en Ile-de-France). Par conséquent, dans les écrits comme dans les pratiques, les jardins collectifs sont encore des objets réglementairement flous.

Ce manque juridique engendre ce faisant des institutionnalisations variées, au gré des politiques locales. Les jardins familiaux connaissent ainsi, malgré tout, une institutionnalisation marquée, devant obligatoirement être gérés par des associations de la loi 1901. En fait, depuis 1956, ils peuvent également appartenir aux collectivités locales et aujourd'hui les communes mettent les terrains qu'elles choisissent à disposition des associations déjà constituées ou à condition que les habitants se constituent à cette fin en association. Les jardins partagés, relevant d'initiatives citoyennes, oscillent entre des difficultés de création et des tentatives d'institutionnalisation. La volonté de la puissance publique pour mieux les encadrer semble avant tout relever de la volonté de les maîtriser, les refus de mise à disposition de certains terrains en vu de leur aménagement étant courants, de

peur que les jardins ne deviennent pérennes ou que les habitants s'investissent trop dans le projet qui pourrait voir le jour après restitution du terrain. Les jardins d'insertion enfin éprouvent un besoin de reconnaissance juridique afin de pouvoir pérenniser leurs pratiques de commerce des produits issus des cultures, étant entendu que les demandes de la part des personnes marginalisées pour y travailler sont de plus en plus grandes. Pourtant, bien que ces structures soient de plus en plus soutenues par les collectivités locales, leur utilité se voyant de plus en plus reconnue, la question de la propriété des terrains demeure un frein premier.

Dès lors, dans cette valse hésitation à légiférer, les formes de solidarité les plus avancées correspondent à la fois à l'historicité des pratiques mais plus encore des constructions sociales et spatiales de ces fragments urbains.

2.3. Un gradient des solidarités en fonction des types de jardins

Les jardins familiaux relèvent plutôt d'une solidarité qui porte le nom d' « entraide » ou de « coup de main », phénomène lié au statut presque privatif de l'usage de la parcelle et aux traces historiques laissées par l'aspect populaire des jardins « ouvriers » – refus de la logique d'assistanat. Cette pratique apparaît cependant principalement appropriée par les classes moyennes et repose sur un engouement focalisé sur les vertus récréatives, éducatives voire thérapeutiques de l'environnement. L'environnement y est conçu comme évasion personnelle de la ville, donc peine à faire réellement vivre des formes de solidarité, exception faite dans le giron familiale. Les jardins d'insertion et les jardins partagés font quant à eux émerger des formes de solidarités qui dépassent le stricte cadre local du jardin.

La solidarité économique et sociale dans les jardins d'insertion est la pierre angulaire de leur fonctionnement. Le principe étant promu et affirmé, ils relèvent du champ de l'économie sociale et solidaire. Ce type de jardins promeut une solidarité entre les personnes marginalisées et intégrées à la société, mais aussi une solidarité d'ordre économique voire écologique, de par la culture et la vente de produits biologiques et/ ou locaux, favorisant le travail des salariés dans des conditions présentées comme décentes et naturelles, tout en permettant de proposer aux consommateurs des produits dits sains. Les solidarités qui se jouent dans le cadre des jardins d'insertion dépassent donc largement l'échelle du local, proposant une alternative alimentaire non sans adresser des questions au modèle de la consommation de masse. La pratique de l'agriculture y redevient une activité valorisante et valorisée, loin de la seule fonction souvent aménitaire des jardins familiaux, voire partagés.

Quant à ces derniers, la solidarité trouve ici une place intermédiaire entre celle qui peut s'esquisser dans les jardins familiaux et celle qui se dessine plus largement dans les jardins d'insertion. Cela peut être lié au statut même de la parcelle, cultivée en commun, qui appartient en règle générale à une collectivité publique, et aux usages qui découlent de l'organisation en jardin partagé : tout le monde œuvre sur une parcelle commune en fonction de ses compétences et de ses envies. Dans le cadre de ces jardins, l'activité dépasse le simple cadre du jardinage pour se propager dans le quartier : « Le jardin joue alors le rôle de tremplin, de base de décollage à diverses formes d'action et d'engagement dans la ville » (Den Hartigh, 2013). Ils participent à l'animation du quartier, en lien avec d'autres espaces et échelles de la ville, entre les quartiers : au travers de repas collectifs, d'ateliers pédagogiques ou encore de visites des jardins. L'action des habitants dans le cadre d'un juridique, parfois accompagnés d'une bienveillance institutionnelle permettent la propagation d'une activité qui dépasse le simple cadre du jardinage (Den Hartigh, 2013).

Les solidarités qui y sont observées sont alors avant tout d'ordre social et écologique et se jouent ainsi entre des populations variées, relevant malgré tout souvent de mixités intergénérationnelle, ethnique et culturelle, et donc sociales. Certains jardins se font même l'écho des problématiques urbaines qui animent le quartier auquel ils appartiennent. C'est le cas du Jardin Ilôt d'Amaranthes situé au cœur du 7ème arrondissement de Lyon qui a consolidé les dynamiques associatives existantes dans le quartier, centrées autour de l'économie sociale et solidaire, de la lutte contre les discriminations, de l'écologie et de l'éducation populaire. Plusieurs structures se sont créées à proximité du jardin – telles que les LocauxMotiv' en 2011, espace mutualisé ouvert à tous et dont la gestion est basée sur l'investissement des utilisateurs – faisant de l'Ilôt d'Amaranthes un véritable espace commun, lieu ouvert au débat public, qui vient interroger le bien fondé du projet de requalification du quartier souhaité par la communauté urbaine de Lyon (Carnet de la chaire internationale « Habitat coopératif & coopération sociale », 2013).

2.4. Des jardins inclusifs qui constituent un tremplin pour des solidarités diverses ?

Des formes de solidarité s'observent donc dans tous les jardins collectifs, même si les populations concernées sont différentes selon les jardins et que ces formes varient globalement entre types de jardins. Toutefois, de manière commune, le jardinage consisterait ainsi en « une activité qui traverse les origines sociales et identitaires ainsi que les générations » (Den Hartigh, 2013:16). La volonté croissante de prendre en compte tous les membres de la société est forte, et conduit par exemple à penser les dispositifs permettant aux personnes handicapées et malvoyantes de cultiver : des bacs à hauteur pour les fauteuils roulants et des cheminements stabilisés pour une circulation aisée, la mise en place de repères pour les malvoyants, etc.

De même, peu ou prou tous les jardins collectifs induisent également une solidarité territoriale de proximité, soit infra-spatiale à l'échelle du quartier, faisant se rencontrer familles d'immeuble ou d'un bloc de maisons, mais aussi habitants du quartier. Ces solidarités s'effectuent par le biais d'échanges matériels – prêt de matériel de jardinage, dons de graines pour le potager, pratique de la bouture dans le but de multiplier les plants et de les échanger – comme immatériels – au travers de l'échange de savoirs et de services. Le jardinage serait ainsi « l'occasion de multiples dons et contre dons, d'échanges de coups de mains et de savoir-faire » (Cérézuelle, 2003:68).

Un système d'entraide dépassant le seul confinement au micro-local émerge donc au travers de la création de réseaux de fédération, de formation ou de sensibilisation, de par des échanges de savoir-faire, directs ou indirects. On peut citer dans ce sens l'apprentissage de moyens de production alimentaire, des expérimentations de techniques jardinières, à côté d'une sensibilisation à l'écologie, l'alimentation, les saisons et temporalités de la nature, voire des réflexions sur des thématiques sociales diverses dépassant le cadre du jardin : *agrobusiness*, pollution des sols, changements climatiques, etc. (Den Hartigh, 2013). Ici, de nombreux guides et fiches, souvent d'initiatives associatives, renseignent concrètement les expériences pratiques et savoir-faire partagés, et ce faisant les différentes formes cultivées de solidarité.

Les jardins collectifs revalorisent donc le travail de la terre comme des pratiques jardinières et sont les vecteurs d'une solidarité bien plus sociale que les Trames Vertes et Bleues. Ces

formes de solidarité sont d'abord fort ancrées localement. Dans un flou juridique persistant, compensé par des initiatives institutionnelles de codification locale, on observe en fait un gradient de solidarités en fonction des types de jardins collectifs : des jardins familiaux aux jardins d'insertion en passant par les jardins partagés.

Les jardins familiaux relèvent plutôt d'une solidarité qui porte le nom d' « entraide » ou de « coup de main », phénomène lié au statut presque privatif de l'usage de la parcelle et aux traces historiques laissées par l'aspect populaire des jardins « ouvriers » – refus de la logique d'assistanat. Cette pratique apparaît cependant principalement appropriée par les classes moyennes et repose sur un engouement focalisé sur les vertus récréatives, éducatives voire thérapeutiques de l'environnement. L'environnement y est conçu comme évasion personnelle de la ville, donc peine à faire réellement vivre des formes de solidarité, exception faite dans le giron familiale.

La solidarité économique et sociale dans les jardins d'insertion est la pierre angulaire de leur fonctionnement. Ce type de jardins promeut une solidarité entre les personnes marginalisées et intégrées à la société, mais aussi une solidarité d'ordre économique voire écologique, de par la culture et la vente de produits biologiques et/ ou locaux, favorisant le travail des salariés dans des conditions présentées comme décentes et naturelles, tout en permettant de proposer aux consommateurs des produits dits sains. Les solidarités qui se jouent dans le cadre des jardins d'insertion dépassent donc largement l'échelle du local. La pratique de l'agriculture y redevient une activité valorisante et valorisée, loin de la seule fonction souvent aménitaire des jardins familiaux, voire partagés.

Quant à ces derniers, la solidarité trouve ici une place intermédiaire. Cela peut être lié au statut même de la parcelle, cultivée en commun, qui appartient en règle générale à une collectivité publique, et aux usages qui découlent de l'organisation en jardin partagé : tout le monde œuvre sur une parcelle commune en fonction de ses compétences et de ses envies. Dans le cadre de ces jardins, l'activité dépasse le simple cadre du jardinage pour se propager dans le quartier. Ils participent à l'animation du quartier, en lien avec d'autres espaces et échelles de la ville. Les solidarités qui y sont observées sont alors avant tout d'ordre social et écologique et se jouent ainsi entre des populations variées, relevant malgré tout souvent de mixités intergénérationnelle, ethnique et culturelle, et donc sociales.

Ainsi, peu ou prou tous les jardins collectifs induisent au moins une solidarité territoriale de proximité qui dépasse parfois le cadre local des pratiques jardinières et jouent le rôle de tremplin pour une implication plus grande, notamment à des fins nourricières. Ils seraient ainsi « avant tout un espace de participation citoyenne (accessible à tous) » (Demailly, citée par Den Haritgh, 2013). Qu'en est-il plus largement de cette fonction nourricière de la terre comme forme d'entraide pour comprendre l'évolution des cadres socio-spatiaux de la solidarité en ville ?

3. Agriculture urbaine ou les liens de solidarité par un autre rapport aux ressources vivrières et à la propriété foncière (Benjamin Giron et Guillaume Faburel)

3.1. Repenser la ville par le métabolisme urbain

L'analyse des flux d'énergies et de matières qu'une ville échange avec d'autres sociétés humaines et avec la biosphère met en évidence que la ville consomme l'essentiel des

ressources et est à l'origine de l'épuisement des ressources naturelles (Barles, 2013). Le métabolisme urbain, soit la capacité d'une ville à importer, consommer, transformer, stocker ou exporter énergie et matière, est donc tout à la fois le problème majeur, mais également l'un des enjeux premiers des politiques de développement durable.

Problème, puisque l'empreinte écologique urbaine n'a jamais été aussi importante. La prise en compte de la consommation croissante d'espaces de confort, espaces non productifs corrélés à l'augmentation du niveau de vie, fait qu'il faudrait une dizaine de planète pour vivre aussi confortablement que le 1% des ménages les plus riches (Comby, 2013). Enjeu voire solution car la ville, qui accueille dorénavant la majorité de la population mondiale, porte toujours en elle la promesse « faite aux humains par des humains (…) d'un monde fondé (…) sur un projet, enjeu de discussions, de raisonnements publics et de luttes politiques pacifiques » (Toussaint & Vareilles, 2013).

La prise en compte des enjeux socio-écologiques tend à questionner voire à redéfinir les rapports de production délocalisée et d'échanges entre la ville et ses zones d'approvisionnement pour penser de nouveaux circuits courts et circulaires, principalement en matière d'approvisionnement énergétique[69] et alimentaire[70]. Les approches croisées des sciences de l'environnement, des sciences humaines et sociales et des sciences de l'ingénieur permettent ici de mieux appréhender la ville, cet objet géographique particulier, désormais ce faisant considérée comme un « biome » (Weber, 2013).

Le développement durable porte en lui cette ambition de construire ces nouvelles relations entre la ville et les différents milieux. Les trames bleues et vertes (supra : Trames vertes et bleues) visent par exemple à redéfinir le contrat ville-culture / environnement–nature, en s'appuyant sur une meilleure connaissance scientifique des milieux du vivant, avec notamment la montée en puissance de l'écologie urbaine et territoriale. Cependant l'approche par les 3 piliers autonomes du développement durable « subordonne le politique à la conciliation des lois du marché et de la nature, pour en définir un projet écologiquement, socialement et économiquement durable. (…) Il sépare l'environnement, devenu ontologiquement autonome, de l'activité sociale politique et économique. (…) Les lois de la nature sont ce qui rend disponible le fonds ; les lois de l'économie sont ce qui permet de l'exploiter ». (Toussaint et Vareilles, 2013: 111).

Le développement durable s'attache majoritairement à déployer un contrôle technique et normatif des comportements et usages, pour alors mieux réguler les flux du métabolisme urbain (infra : Eco-quartiers), plutôt qu'à repenser son organisation fonctionnelle et les logiques de solidarité (sociale, territoriale, écologique…) qui en sont le berceau.

3.2 Le mythe de l'autonomie de la ville et l'enjeu de l'agriculture (péri)urbaine

La situation actuelle de dérèglement climatique, accompagnée d'une prise de conscience des crises écologiques, notamment de la raréfaction des ressources et des enjeux revêtus pour la qualité de vie, repose de plus en plus la question du retour à la terre, y compris dans les villes

[69] Consommation énergétique par habitant multipliée par 4 et distance d'approvisionnement multipliée par 20 en 2 siècles pour l'agglomération parisienne (Barles, 2013).
[70] Distance d'approvisionnement en denrées alimentaires multipliée par 4 en 2 siècles pour l'agglomération parisienne (Barles, 2013).

(Viard, 2013). Réinterpellant le couple ville/agriculture qui fonde nos sociétés à travers les âges depuis la révolution du néolithique.

L'évolution des villes sur les 30 dernières années, y compris comme résultante de démarches se voulant durables, démontre que l'urbanisme ne parvient pas à sortir du cadre urbain dans lequel on l'a consigné depuis le découplage entre ville, agriculture et espaces naturels qu'a institutionnalisé la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire des années 60. Ainsi, les formes urbaines et la densification de la ville centre constituent la principale - voire l'unique - réponse des urbanistes pour répondre à l'enjeu de l'étalement urbain qui continue malgré tout à miter voire urbaniser les terres agricoles à la périphérie des villes (Desjardins, 2013). Et, la ville demeure même majoritairement pensée comme un système fermé par ceux qui la conçoivent et la gèrent à l'image des projets de fermes urbaines ou potagers verticaux présentés lors de rendus d'esquisse de concours : « Nombre de praticiens actuels du projet périurbain dessinent l'avenir des territoires agricoles sans en connaître le fonctionnement, et donc dans être capables d'anticiper sur leur évolution à venir. » (Fleury et Vidal, 2009). Les approches récentes par services écosystémiques tentent alors de mettre en évidence les différentes échelles de territoire auxquelles elles renvoient. Mais, par ce prisme la fonction d'approvisionnement en denrées alimentaires s'inscrit-elle dans à l'échelle du marché pour lequel le critère de proximité n'est pas le plus dimensionnant (Fleury et Vidal, 2010). A contrario, les fonctions de régulation (zones tampon inondables, gestion et valorisation des déchets, etc.), les rôles culturels et aménitaires, et plus largement de soutien aux conditions favorables à la vie sur Terre impliquent bien plus la proximité immédiate comme creuset.

Dans cette logique fonctionnaliste, les espaces agricoles périurbains pourraient ainsi par exemple être intégrés à l'économie de la ville via une politique d'agriculture urbaine (Fleury et Donnadieu, 1997) nécessitant les compétences d'un nouveau type d'expert, l'agro-urbaniste. La ville pourrait alors prétendre à une autonomie de type environnementale (Fleury et Vidal, 2010). Toutefois, si le mythe de l'autonomie alimentaire de la ville relève autant du fantasme de l'architecte, il rappelle surtout en creux la désolidarisation contemporaine des systèmes ville et agriculture, qui fondaient jusqu'alors les sociétés humaines. Pour Michel Serres, l'événement le plus important du 20ème siècle fut « quand la part des paysans est tombée de 70 % à 2 % : cela a marqué une rupture avec une situation qui durait depuis le Néolithique » (Serres, 2009).

De telles propositions permettent alors de renouer avec une solidarité fonctionnelle et, de facto, territoriale entre agriculture périurbaine et ville. Mais elle se limite à redéfinir les modalités d'exploitations des terres agricoles en fonction des contraintes économiques fixées par le marché et omet de penser ces espaces comme projet social et politique. Elle reste limitée à un rapport naturaliste et utilitariste pour ces espaces ouverts et évite de repenser la notion clef de ressource (Ingold, 2013). Or, la question agricole est consubstantielle de celle de la capacité à nos sociétés à nourrir l'humanité. C'est cette finalité, par essence solidaire, qui a justifié la réorganisation du monde agricole durant le 20ème siècle, la « révolution silencieuse », pour que les pays les plus nantis nourrissent le reste de l'humanité (Pisani, 1977). Or cette solidarité de redistribution est largement remise en cause par le constat partagé une aggravation des écarts entre une part de la population qui est surnourrie, une autre mal nourrie et une dernière qui souffre de faim (Hervieu 1996).

La politique agricole, fondée sur les logiques de rendement et de libre marché, est même accusée d'être responsable de cette situation et d'accélérer l'accroissement de ces écarts. Le droit des peuples les plus défavorisés à se nourrir par eux-mêmes par la mise en place une

politique agricole nationale est l'une de revendications fortes des ONG environnementales. Les facteurs politiques et économiques sont bien plus prédominants aujourd'hui dans l'apparition et le développement des famines que les phénomènes naturels faisant même réapparaître un mal qu'on croyait disparu dans nos sociétés occidentales : la précarité alimentaire (Russel et Esnouf, 2013). La question agricole n'est donc pas qu'une question d'impératif économique de rendement visant à « prod*uire plus pour nourrir plus* » mais bien un enjeu politique mettant en cause l'organisation de nos sociétés et les régimes de solidarité (Hervieu, 1996).

Cet enjeu revêt un enjeu tout autant alimentaire que sociétal, en particulier en France, tant l'agriculture reste constitutive de l'identité nationale et redevient un élément fort de la mise en récit des villes, d'autant plus dans un contexte de crise écologique (Hervieu et Viard, 2011). C'est d'ailleurs par ces deux types de revendications qu'un certain nombre d'alternatives ont émergé.

3.3 Alternatives économiques et démocratiques par le retour au sol

La question du type de projet d'agriculture urbaine est consubstantielle de celle de la ville. C'est d'ailleurs ce qu'illustrent les volets agricoles des documents d'urbanismes (SCOT, SRCE, PLU) ou les dispositifs contractuels locaux (ex : Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural et politique de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains, de la Région Rhône-Alpes).

Dans le même temps, en raison tant du fonctionnalisme persistant que de l'envergure des enjeux, des initiatives associatives et alternatives se sont emparées de ce sujet, parfois au cœur des villes, soit par contraintes économiques soit pour proposer un autre modèle de développement, en critique à celui de l'agriculture conventionnelle, encore souvent productiviste. Parmi les initiatives, on retrouve cette volonté individuelle et collective d'un retour à une alimentation saine, réaffirmant le principe d'incorporation (« je suis ce que je mange ») et affichant clairement la défiance citoyenne au contrat économique passé entre l'industrie agro-alimentaire et les pouvoirs publics. Ces sont les premiers *community gardens* à New-York dans les années 1970, au jardin communautaire de Lille en 1997, devenu ensuite réseau national des jardins partagés[71] (cf. supra Jardins Collectifs).

Ces initiatives associatives sont les lointains héritiers des jardins ouvriers. Elles proposent aux habitants des quartiers de pratiquer une activité agricole urbaine dans un but environnemental (nourriture saine), récréatif (jardinage), pédagogique (éducation), social (vie associative, réinsertion), environnemental (ex : valorisation des déchets organiques), économique (alimentation) et politique, comme la guérilla jardinière (Torre et Bourdeau-Lepage, 2013). Ces initiatives d'agricultures urbaines contribuent à accroître la place de la nature en ville, mais aussi à la mettre autrement en culture. Elles ne résultent pas de dispositifs réglementaires (cf. corridors écologiques) mais sont le fruit d'une capacitation citoyenne, au début engagée contre les autorités organisatrices et gestionnaires de la ville, qui se trouvent donc remises en cause dans leurs prérogatives, d'une part à satisfaire à cette demande sociale de nature en ville (en l'occurrence ici cultivée) (Chupin, 2011) et, d'autre part à retrouver le lien séculaire entre ville et ruralité, constitué en patrimoine national commun[72] (Viard et Hervieu, 2011).

[71] Le Jardin dans Tous Ses États : http://jardins-partages.org
[72] Comme l'illustre encore les affiches des candidats à l'élection présidentielle (Viard et Hervieu, 2011)

Si certains voient dans ces alternatives des revendications sociales pertinentes pour que les espaces périurbains soient par exemple mieux intégrés à la ville et permettent de nouvelles formes d'agriculture afin de mieux répondre aux enjeux socio-environnementaux de son développement (Fleury et Vidal, 2010), ils en limitent aussi la portée pour réinventer les conceptions de la ville. Pour d'autres, ces initiatives mêmes éparpillées ont réussi à s'imposer dans le paysage urbain et même, comble de leur succès, à devenir des figures et attributs de la ville durable recherchés par les autorités organisatrices (Charmes, 2011).

On peut noter que la critique politique que portent en elles ces initiatives et l'invitation qu'elles nous font à repenser les liens entre agriculture et ville sont moins mises en avant dans les différents travaux de recherche, qui semblent n'en retenir que la nécessité de repenser les seules activités agricoles, singulièrement en lisière des villes. Or, à travers la question de la réassurance alimentaire de ces mouvements, c'est bien l'enjeu de la propriété du sol qui est finalement posée depuis les *squats* des paysans anglais du 17ème siècle jusqu'au récent Mouvement des sans-Terre en Amérique du Sud.

3.4. La remise en cause première de la propriété pour de nouvelles formes de solidarité

Des contrats successifs passés entre le monde paysan, devenu agricole ensuite, et la ville, ont fondé régime (ex : Troisième république) et politiques de grande envergure (ex : Politique Agricole Commune et son corolaire, la politique d'aménagement du territoire, in Hervieu & Viard, 2011). Or, ces alliances successives ont pour point commun d'avoir réorganiser la propriété du sol, d'abord contre la montée d'un mouvement ouvrier en pleine prise de conscience de classe et en réaction à une aristocratie terrienne en déclin (Hervieu & Viard, 2011). Ensuite, pour céder à l'appel du fordisme territorial mettant en place une vaste politique de relance économique organisée autour de la valorisation du foncier, tant agricole qu'urbain. Les deux pensés pourtant globalement historiquement disjointes se rejoignent dans la logique productiviste (Lipietz, 2013). Des mouvements comme la guérilla jardinière en ville ou Terre de Liens, en milieu rural, avec des modes d'intervention différents, réquisition pour l'un et acquisition via les fonds citoyens pour l'autre, illustrent cette volonté de remise en cause à ce jour d'un rapport au sol encastré dan des modèles à la fois politique et économique.

> « La rue n'est plus qu'une structure organisée par et pour les exigences de l'économie et de la croissance. (…) Nous ne nous intéressons pas aux terrains où le propriétaire a une « propriété d'usage » de son bien, qu'il le fait vivre et qu'il s'en sert. Mais si un terrain est dormant, si il est délaissé alors que des centaines de personnes sont sur liste d'attente pour avoir accès à un jardin partagé, s'il ne sert qu'à satisfaire les logiques de spéculation ou de réserve foncière à de lointains projets encore mal définis, et bien nous nous permettons d'aller y jardiner ! » (Le Manifeste de Guérilla jardinière).

Parmi les questions fondamentales posées à ce jour nous trouvons donc celle de la « modification profonde du droit de propriété foncière, soumettant le propriétaire, sans l'exproprier, à des astreintes sociales et écologiques démocratiquement débattues » (Lipietz, 2013:14). Or, ce questionnement de la propriété foncière, et plus encore les initiatives qui se réclament de cette révision/refondation, s'inscrivent assez paradoxalement en creux dans les écrits scientifiques, qu'ils soient études ou articles, et seulement sur le périurbain. Cette littérature privilégie surtout une approche fonctionnaliste et écosystémique, passant sous silence ce qui semble commun à l'ensemble de ces alternatives : (re)donner des droits aux usagers ; droit de choisir ses aliments, leur provenance, leur mode d'agriculture, le lien à ceux qui les cultivent…

Pourtant, l'agriculture apparaît bien l'enjeu d'un questionnement plus profond et collectif des alternatives économiques et des formes de solidarité en jeu. Un mouvement tel que Terre de Liens va dans le sens d'un plus large accès à la terre reposant sur une épargne populaire solidaire. Cette solidarité entre citoyens et mode de production agricole adresse une critique au fonctionnement économique et à la logique infrastructurelle des villes. On peut également retrouver cet esprit de la structure solidaire de Terre de Liens dans le développement du réseau Energie Partagée, reposant sur les souscriptions citoyennes.

La réappropriation des ressources à des fins de solidarité passe en fait à ce jour par des microactions, individuelles ou en petits collectifs, qui peuvent servir de support à des desseins transversaux. A titre d'exemple, de nombreux projets prennent pour base l'alimentation et déploient une diversité d'actions : circuits courts, convivialité, et solidarité dans le cas de la Marmite Urbaine (Vaux en Velin), dont le projet est résumé par une question : « Comment une alimentation de qualité peut-elle transformer nos quartiers ? ». On retrouve cette importance de la production alimentaire dans la boite à outils des Villes en Transition, avec des efforts sur les circuits courts, mais aussi une mise en visibilité et en proximité de cette production par l'agriculture urbaine que propose *Incroyables Comestibles*. Le mouvement des villes en Transition porte ainsi des initiatives visant aussi bien à faire évoluer les pratiques énergétiques des foyers (par l'échange et la solidarité entre eux) qu'à leur permettre de produire eux-mêmes une partie de ce qu'ils consomment.

La solidarité intègre alors bien la capacitation, pour que les personnes puissent répondre à leurs propres besoins. C'est ainsi que l'immixtion des citadins dans la question alimentaire se charge de contestations pragmatiques du mythe structurant de l'autonomie de la ville vis-à-vis de son territoire d'accueil. La solidarité, au sens de lien non uniquement déterminé par la marchandise, apparait ici comme le pendant nécessaire de cette autonomie. Là encore, l'augmentation de la capacité (et, dès lors, d'une autre forme d'autonomie) des individus, dans un collectif choisi, est une autre voie d'exploration et de réinvention du concept de solidarité, à l'aune d'évolutions territoriales qui dépassent la traditionnelle dualité urbain/rural. Or, en arrière-plan, ce sont toujours les limites de la propriété qui sont interrogées, propriété foncière mais aussi du vivant : sauvegarder et diffuser un grand nombre de variétés de plantes, ainsi que le fait Kokopelli, est une manière d'échapper aux modèles historiques et, économiquement, à leur construction oligopolistique.

Cette question de la terre renvoie ainsi à d'autres champs axiologiques que la seule solidarité urbaine, mixité et cohésion sociales des politiques publiques. Par l'environnement et plus encore par des rapports culturels (re)naissant à la nature, se jouent en fait des interrogations vives des valeurs et principes de l'action historique, portées, fait relaté, par des initiatives prenant leur distance par rapport à la construction institutionnelle des interventions territoriales. Ceci vaut particulièrement pour les formes de production vivrière et alimentaire, mais aussi dès lors pour les outils historiques de l'intervention publique. Nous proposons maintenant, dans un second temps, une réflexion davantage prospective des liens entre ville, environnement et solidarité, particulièrement sous l'angle des valeurs et principes défendus, tout d'abord par les outils fétiches de l'urbanisme d'aujourd'hui : les éco-quartiers.

4. Les éco-quartiers : à la recherche ascendante et capacitaire de nouvelles formes de solidarité (Guillaume Faburel, Pauine Massé et Cassandre Schinelli)

4.1. Les éco-quartiers : nouveau paradigme en matière d'aménagement urbain ?

La multiplication des éco-quartiers dans les villes françaises et européennes, promue par les discours sur le développement durable et par des injonctions réglementaires (Lois Grenelle), implique directement questions et enjeux sociaux dans leur fabrique et surtout fonctionnement (Faburel et Roché, 2012a). Or, que ce soit sous l'angle de la composition sociale du quartier, de l'insertion territoriale de l'aménagement ou encore des types et formes de pratiques qui s'y déploient (Renauld, 2011), ce questionnement implique particulièrement ce jour cette fabrique sous l'angle de discours mais aussi d'initiatives dites « solidaires », au travers par exemple : de la lutte contre la précarité énergétique, de l'instauration de quota de logement sociaux, de la défense d'un patrimoine naturel minimum par habitant, etc.

L'éco-quartier renvoie d'abord à une démarche sinon institutionnelle, du moins cherchant la *visibilité* institutionnelle. Dans ce registre institutionnel, nombreux sont les éco-quartiers qui aujourd'hui sont, de manière d'abord instrumentale, associés à des projets ANRU, et s'aventurent ainsi sur le terrain de la politique de la ville, elle-même porteuse d'une certaine acception de la solidarité (Hamman, Blanc et Henninger, 2008). Par ailleurs, dans ce qui est en train de s'affirmer comme une catégorie de l'action (pilotage à distance des pouvoirs centraux par une politique de la récompense : label, chartes, guides de bonnes pratiques…), ont également été progressivement reconnus voire promus des projets dont l'origine est plus locale, et que l'on analyse comme « remontants » et bien plus expérimentaux. Ce pendant moins directement mu par quelques injonctions est une réalité sur cet objet devenu fétiche pour l'aménagement et l'urbanisme, pendant que certains appellent à amplifier aux marges des portages institutionnels pour donner un second souffle au développement durable (Puech, 2010 ; Theys, du Tertre et Rauschemayer F., 2010).

Cette évolution double, à la fois croisement avec les politiques de la ville mais surtout soutien indirect à des démarches plus ascendantes, présente un contexte favorable pour mettre en lumière et questionner les faits de solidarité dans les éco-quartiers. Par exemple, proposant leurs propres lieux de vie (éco-villages, squats devenus éco-quartier, éco-quartiers d'initiative habitante etc.), plusieurs des cas ascendants cherchent à se réapproprier les circuits des ressources de base (AMAPs, agriculture urbaine vivrière, mais aussi sources alternatives d'énergie) ou donner à la nature en ville un sens plus impliqué (*Guerilla gardening*, Bergers urbains…), engagement qui se manifeste plus amplement quant aux questions de développement des villes (*Reclaim the fields*). Cette diversité des cas impose alors d'apprécier la solidarité vantée, promue ou simplement produite, a priori non sans liens avec la solidarité entre territoires entrevue par l'écologie des trames vertes et bleues (l'insertion des éco-quartiers dans le quartier ou la ville en général), ou au sein même du quartier, par exemple par la fonction et le rôle social des jardins collectifs, voire par les rapports à la terre et à la nature que l'on retrouve de manière saillante dans des projets éloignés des cœurs de ville. Il est vrai que l'analyse plus fine d'un grand nombre d'éco-quartiers tend à montrer que leurs modalités de réalisation sont loin d'être homogènes (Zetlaoui-Léger, 2013), de même que les principes et valeurs qui les portent (Faburel et Roché, 2012b).

4.2. Entre approches différentes : des éco-quartiers différenciés par les valeurs et les principes mis en avant

La profusion rapide des éco-quartiers, en lien avec la mise en avant du « développement durable » tend à les promouvoir comme des « figures premières de l'aménagement urbain et

de l'urbanisme », ou en tant que « modèles idéaux d'une gestion urbaine » (Faburel, 2013). En France toutefois, l'entrée technico-écologique a longtemps été privilégiée et de manière plus générale dans la plupart des actions voire politiques dites de « développement durable » (Faburel et Roché, 2012a). Ces dernières n'auraient pas permis un changement de paradigme dans l'action publique territoriale, même si elles ont indéniablement amplifié la crise de conscience de la vulnérabilité des écosystèmes et plus largement des environnements et cadres de vie. Verrait-on donc dans les éco-quartiers un « *inéluctable retour du même* » (Bonard et Matthey, 2010) ?

Cohabitent ainsi, en matière d'éco-quartier, deux grands registres d'actions : un registre descendant très largement dominant qui relève d'un référentiel instrumental ; un registre plus ascendant qui relève d'un référentiel plus expérimental (Faburel et Roché, 2012b).

Le premier est marqué par des continuités, d'abord en termes de codifications institutionnelles avec une assise très largement normative et réglementaire, appuyée sur un référentiel instrumental ainsi l'actualisation du paradigme du risque (Faburel, 2013). Alors que les éco-quartiers se veulent, tout du moins dans leur communication, porter le changement, on remarque que ce dernier s'incarne plutôt dans une volonté d'orienter d'abord les modes de vie dans la ville par l'organisation de pratiques locales vertueuses, à la fois environnementalement mais aussi démocratiquement. Donc, si les éco-quartiers perpétuent communément des valeurs de cohésion et principes de mixité, cela se fait d'abord en organisant les conduites sociales à travers l'incitation, sans questionner plus fondamentalement les types de solidarité en jeu et ce qui fait commun dans la ville, au travers par exemple de l'entraide.

Pourtant, le foisonnement des projets fait aussi place à des initiatives remontantes de plus faible signal, plus à même de faire réfléchir à la construction située du commun. Qualifié d'expérimental, ce registre s'écarterait des seuls référentiel instrumental et logique d'action de projet pour, au lieu de penser un accompagnement stratégique à travers l'organisation des modes de vie, penser la transformation, particulièrement au travers d'autres formes de participation habitante. A côté de la sobriété énergétique toujours revendiquée sont alors aussi mis en avant des principes d'inclusion des habitants et de mutualisation de leurs savoirs, compétences comme sens ordinaires. Ces initiatives développent alors des figures de l'autonomie comme engagement ordinaire, et témoignent, malgré le caractère pour le moment limité des initiatives (nombre et envergures), de la possibilité de penser autrement l'*habiter* (Paquot, Lussault et Younes, 2007).

Ici, la solidarité – soit les différentes formes de mutualisation de ressources diverses dans un souci d'efficacité économique, sociale et environnementale – est d'ailleurs affichée comme une des valeurs devant être retrouvée dans tout éco-quartier. Dans quelles perspectives et selon quelles modalités ?

4.3. Formes de solidarité en jeu dans les éco-quartiers : questions vives pour le référentiel instrumental

Une solidarité temporelle à l'épreuve des temps du politique

Sur le plan des temporalités, la recherche de la sobriété et d'un habitat plus durable par la construction d'éco-quartiers est liée à une solidarité transgénérationnelle, faisant ainsi écho à l'acception originelle du développement durable (Lefèvre, 2008 ; Mathieu et Guermond, 2005). Ici, le principe de sobriété est souvent évoqué aux côtés d'autres valeurs et principes –

responsabilité, justice … dans l'optique de laisser un monde présenté comme plus acceptable pour les générations futures (Faburel et Roché, 2012b).

Cette solidarité temporelle rencontre cependant certains obstacles. Elle est confrontée d'abord aux temps électoraux, qui rendent difficile la réalisation d'un projet outrepassant le temps du mandat et donc concrètement invisible aux yeux des électeurs. Ensuite, c'est le temps des politiques publiques qui pose problème, particulièrement lorsque les registres et référentiels de l'action territoriale sont amenés à évoluer, singulièrement semble-t-il par de tels objets d'intervention (Mathieu et Guermond, 2005).

Cette solidarité entre les générations serait ainsi obsolète selon O. Godard, qui « [la] déconstruit, (…) considérant que celle [la génération] d'avant n'a point mandat de planifier la ville de celle d'après, mais seulement celui de lui assurer des ressources » (2005). La solidarité temporelle devrait consister selon lui en la seule préservation des ressources et non dans la transmission des modes de production de la ville, soit une solidarité exclusivement écologique, sans présumé des modèles de développement en devenir.

Une solidarité territoriale à l'épreuve des fragmentations urbaines

L'interdépendance entre les différentes échelles spatiales est avancée comme une condition pour la durabilité, qui se réaliserait par les éco-quartiers, objets premiers de la ville durable. Au travers de leur création, on assisterait à une renaissance des solidarités à différentes échelles territoriales – internationale comme nationale ou encore dans l'espace urbain. Les éco-quartiers s'inscriraient dans le cadre plus global, à l'échelle planétaire, de la lutte contre le dérèglement climatique ou encore contre la diminution de la diversité écologique. A l'échelle nationale, ils constitueraient des espaces tests de la ville durable en matière de conversion voire de transition énergétique (Lefèvre, 2008), et proposeraient des modalités singulières pour lutter contre l'étalement urbain, considérant, au travers de l'objectif de densité, une forme de solidarité entre la ville et les espaces périurbains ou ruraux moins voire non bâtis (Bonard et Matthey, 2010). Les solidarités territoriales à l'échelle des agglomérats urbains sont quant à elles surtout envisagées au travers de l'écologie et de l'économie. L'éco-quartier représente souvent un point d'appui des trames vertes de toute ville, lorsque des réflexions sur l'activité locale ou encore, par le thème des déplacements, sur les types d'emplois sont engagées. L'éco-quartier se veut un espace mixte en termes d'activités ; il héberge à la fois des activités commerciales, résidentielles, tertiaires, etc., ceci dans le but de susciter moins de déplacements. Lorsque l'on y ajoute que l'espace public est devenu l'un des tous premiers sujets de considération pour garantir la vie de quartier, mais aussi la vitrine communicationnelle… il s'agit bien d'inscrire cette pièce urbaine autrement dans la totalité de ville, et pour ce faire de mutualiser, voire parfois de rééquilibrer.

Cette solidarité n'est pourtant parfois pas ou peu effective, du fait de l'absence d'une réelle interdépendance entre les territoires, en raison soit de l'histoire locale (par exemple, friches), et plus encore de la fragmentation urbaine de plus longue date. L'interdiction des automobiles dans les éco-quartiers par exemple, combinée à la limitation du nombre de places de stationnement ont pour conséquences le transfert d'impacts dans les quartiers périphériques (Bonard et Matthey, 2010), posant des enjeux en termes de justice environnementale : « l'éco-quartier se réduit à une forme circonscrite de modernisation écologique, qui centrée sur elle-même, est inattentive aux transformations écologiques plus profondes qui seraient nécessaires ». Or, on ne peut ignorer l'intrication sociale et écologique lorsqu'il s'agit par les éco-quartiers d'habiter peut-être autrement la ville : il faudrait ainsi avoir une approche plus relationnelle ou compensatrice d'un territoire à un autre et en leur sein (Hamman et Blanc,

2009). Les projets d'éco-quartiers visent en fait encore très largement un standard de vie élevé et un standing écologique, ne s'intéressant pas aux liens avec le reste de la ville du fait qu'ils servent surtout de « vitrine écologique » dans un cadre plus général de valorisation de l'image des villes – ou marketing urbain – dans la perspective de compétitivité des territoires (Emélianoff et Theys, 2000).

Dès lors, si la question de la conception sociale de la durabilité demeure posée, et que certains estiment que « la performance et la compétitivité environnementales priment sur le travail de redéfinition des liens de solidarités avec l'humain et le vivant, seul à même de constituer un tournant politique » (Emélianoff, 2007: 4)… qu'en est-il plus concrètement, singulièrement en matière de solidarité sociale ?

À l'échelle des éco-quartiers : la solidarité sociale, « parent-pauvre » des éco-quartiers ?
Des formes de solidarité sociale infra-spatiale sont revendiquées, au travers du concept normatif de « mixité sociale ». On cherche ainsi à retrouver une « convivialité » présentée comme déclinante dans les espaces urbains, des liens de proximité, s'attachant au « vivre ensemble ».

La rénovation de quartiers de la ville en quartiers plus « durables » est par exemple de plus en plus souvent inscrite dans les politiques de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, qui poursuit l'objectif de mixité sociale comme facteur de cohésion urbaine. La présence sur un même lieu – ici, l'éco-quartier – de personnes issues de classes sociales différentes, de différents milieux culturels et de différentes origines ethniques, ainsi que de personnes de générations diverses permettrait de recréer une solidarité par l'entremise de la mixité. Ici comme ailleurs (abondante littérature sociologique et géographique), un lien est fortement présumé entre la proximité spatiale et le rapprochement social, par l'entremise du mot d'ordre de la mixité sociale. Les éco-quartiers de la troisième génération (Boutaud, 2009), alors qu'ils revendiquent une certaine forme d'innovation, semblent ainsi reprendre une notion qui, bien que justifiant depuis longue date un bon nombre de politiques publiques en matière de logement, n'est pourtant pas nécessairement admise.

Est donc ici entrepris un recyclage des notions et des outils conventionnels pour une solidarité sociale, Certains estiment même que, par la convivialité par exemple, se cache aussi la quête d'une certaine « paix sociale » (Lefèvre, 2008). En fait, si l'on trouve également de plus en plus comme justification la lutte revendiquée contre l'individualisation des sociétés, la mixité sociale demeure l'entrée essentielle, avec pour outil premier les quotas de logements sociaux, mais aussi de plus en plus une préoccupation pour : la solidarité intergénérationnelle, une mixité d'usages, notamment entre valides et non valides, et la précarité énergétique… mais d'abord par l'offre fournie par la construction (Chouvet, 2011). Au lieu d'être pensée comme active, la solidarité sociale est donc imposée au travers du seul principe de mixité sociale « sans entraîner plus d'interrogations sur les types de solidarité en jeu, (…) ou encore ce qui fait commun, par l'entraide notamment » (Faburel et Roché, 2012b).

Finalement, le volet social semble bien demeurer le « parent-pauvre des éco-quartiers » (Bonard, Gaillard, Schaeffer, 2008), pour trois raisons première, la première concernant l'orientation encore majoritairement éco-technologique de ces projets à l'échelle locale, au détriment de leur inscription dans des politiques sociales (Lemonier, 2008). De plus, le « bien commun durable » est pensé au travers des logiques de champ et notamment de l'offre de logement par la construction dans le cadre de projets urbains basés sur des partenariats avec le privé. Enfin, la longue absence de prise en compte des critères sociaux – qualitatifs au lieu de

ceux technologiques de la vitrine écologique – dans les incitations nationales (Faburel, Roché, 2013) a longtemps accompagné la production locale de ces quartiers.

Ainsi, alors que les éco-quartiers relevant d'initiatives descendantes présenteraient des « caractéristiques sociales, environnementales et économiques optimales » (Boutaud, 2009), et que leur portage fait l'objet de portages assez spécifiques par la puissance publique et par les gouvernements locaux, force est d'admettre leur inscription dans un schème d'action bien plus historique, au détriment d'autres formes de solidarité sociale : l'exemplarité communicationnelle au détriment de la solidarité territoriale ; le rapprochement social au travers de la seule proximité spatiale ; et donc, l'inscription dans des « mythes fondateurs » (Faburel, 2013) structurants de l'action publique urbaine. Le mythe du « citoyen passif » (Rosanvallon, 2008) est ici révélateur de ces continuités : on pense encore très souvent organiser les modes de vie par l'incitation comportementale, au travers de politiques publiques descendantes, plutôt que par l'implication directe.

C'est ici que d'autres écoquartiers renseignent autrement les types et formes de solidarité également en jeu dans quelques cas, singulièrement par des formes d'engagement assez différentes.

4.4. Le registre expérimental des éco-quartiers : la solidarité par la mutualisation et l'interconnaissance ou l'implication citoyenne comme moteur du changement

L'ouverture par les « signaux faibles » permet d'aborder une solidarité autrement sociale, ces initiatives étant, d'un point de vue axiologique, « autrement porteuses de convivialité et de solidarité », au travers de l'entraide et du partage voire d'un « modèle de cohésion plus socio-environnementale » (Faburel, 2013). Ils impliquent directement l'idée d'une plus grande proximité de ressources pour satisfaire aux besoins, par le biais d'une prise d'autonomie habitante. Ces initiatives montrent à voir un certain volontarisme, pour particulièrement encourager d'autres manières de faire en matière d'habitat.

La solidarité instaurée au travers de ces initiatives est avant tout sociale et passe par des dispositifs de mutualisation de biens et services, ainsi que par une gestion partagée de la nature (jardins, potagers, vergers, etc). Dans ce sens, est prônée une solidarité non-marchande, par des « petits » services rendus, à l'échelle du quartier et pour son animation. L'initiative et l'implication habitantes sont alors la pierre angulaire de ce pendant expérimental, par des projets collaboratifs qui ne se réclament pas de la cohésion ou encore de la mixité, mais de fonder autrement le commun par le faire. Il déroge alors particulièrement aux formes de la démocratie instituée, donc au mythe de la passivité habitante et plus généralement citoyenne, ou encore à celui du manque d'expertise autre que d'usages pour la production de la ville.

Les projet d'habitat participatif et/ou de coopératives d'habitants, plus (ré)émergeant encore et plus discrets car limités à quelques parcelles, donnent encore plus à voir cette implication et cette volonté de réappropriation de l'*habiter* par une réactualisation des expériences françaises de l'habitat groupé autogéré des années 1970. Les principes qui reviennent dans 10 % des projets en phase amont en France tournent ainsi autour de : « la sobriété et la responsabilité par la consommation raisonnable » ; « l'autonomie par la construction, la gestion et la prise de distance avec le marché » ; « la solidarité par la mutualisation et l'interconnaissance » (Faburel, 2013). Majoritairement représentés hors Ile-de-France, de même que proportionnellement autant en dehors des agglomérations que dedans, ces projets interpellent

directement les modalités traditionnelles d'organisation de la solidarité en ville, rythmées par les politiques publiques territorialisées, elles-mêmes encore largement orientées par les politiques nationales (aménagement, ville, affaires sociales).

Des formes de solidarité voient ainsi le jour, aussi bien en amont de la construction par d'autres formes collaboratives pour des montages de projets souvent différents (cf. programmation), qu'en aval des projets au travers par exemple des modes de vie revendiqués. Ici, il est à remarquer que les modalités sont souvent, un temps au moins, décidées par les habitants eux-mêmes, impliquant de plus en plus des considérations sur la nature, sur l'utilisation des ressources et sur les formes du développement local. Nous avons ici confirmation du rôle joué par ces deux paramètres

Ce serait donc l'implication citoyenne, mariée à d'autres regards sur les faits écologiques et, ce faisant d'autres conceptions de la nature, et ainsi de valeurs au fondement du commun, qui serait le paramètre premier pour l'évolution de la facture éco-technologique de la première génération d'éco-quartiers, comme ont pu récemment le montrer :

- Hélan (2012) pour Albertslund et la réhabilitation écologique au Danemark (ainsi que Tübingen, Hjorshoj…) ;
- Emelianof et Stegassy (2010) pour Arnhem ou Eva-Lanxmeer, quartier de Culemborg, tous deux aux Pays Bas pour l'auto-construction ;
- Faburel, Manola et Geisler (2011), pour WG Terrein également aux Pays-Bas, pour la préfiguration d'usages communs
- Et Faburel et Vialan (2013) pour 3 écoquartiers Français, populaire (Résidences du Parc à Graulhet, Tarn) et/ou d'initiatives habitantes (L'Ecoquartier du Four à Pain à Faux la Montagne, Creuse ; Les Courtils à Hédé-Bazouges, Ille-et-Vilaine).

Tous montrent des formes déasffiliées d'engagement (Ion, 2001 et 2012) dans des styles de vie assez clairement différenciés (Juan, 2001). L'enjeu de l'accès égalitaire et donc de la justice environnementale à de telles formes de solidarité est ainsi clairement posé.

5. Justice environnementale et justice spatiale comme entremises de la solidarité urbaine (Guillaume Faburel et Pauline Massé)

Les initiatives précédentes amènent à reconsidérer les liens entre urbanisme et solidarité à l'aune de la justice, particulièrement environnementale. Il est vrai que toute conception de l'environnement véhicule une conception de la justice (Wenz, 1988 ; Clayton, 2000 ; Jamieson, 2007). Les travaux en la matière se sont développés aux Etats-Unis à la suite de l'identification d'un cumul des inégalités sociales, raciales et environnementales (Bullard, 1990 ; Agyeman, 2003). Ils connaissent depuis peu un écho grandissant en France (Charles *et al.*, 2007 ; Faburel, 2008 et 2010).

Dans ce registre, des formes plus sociales et inclusives que seulement redistributives apparaissent, revendiquant une reconnaissance des singularités par des constructions plus procédurales et sociales. Par exemple dans le champ des mobilités, les réflexions menées sur les droits à la mobilité ou à l'immobilité (Allemand, Ascher, Levy, 2005 ; Levy, 2011 ; Orfeuil, 2011), et les pratiques solidaires ainsi proposées évoluent entre auto-partage d'une part et gratuité ou co-voiturage de l'autre. Se trouve ainsi interrogée autrement la question de l'exclusion socio-spatiale. Et d'autres formes de solidarité se réinventeraient par l'environnement, singulièrement pour les mondes urbains, « *lieu de (re)production des*

inégalités » (Bonard, 2011). Une approche par les théories de la justice appliquées à l'espace est donc nécessaire pour questionner la mise en œuvre d'une justice à l'échelle de la ville et l'émergence d'autres formes et figures de la solidarité. Ici, les capabilités des individus et groupes sociaux dans la ville se trouvent placées comme question vive et enjeu premier.

5.1. La justice environnementale ou la réinterrogation des inégalités urbaines

La justice environnementale en France : l'étanchéité historique entre la question sociale et la question écologique

La notion de justice environnementale recouvre un champ très large et tributaire du sens donné à l'écologie ou à l'environnement et de l'échelle spatio-temporelle à laquelle on se place. Il coexisterait trois visions des inégalités environnementales concernées par une perspective opérationnelle de politiques publiques (Charles, Emélianoff, Ghorra-Robin, Roussel, Roussel, Scarwell, 2007). D'abord un pan sanitaire, basé sur une réflexion sur l'exposition et sur l'attribution des conditions de santé et de qualité de vie en termes de classe sociale, d'individus et de territoires. Ensuite, la considération du logement et ses relations avec la situation géographique et la qualité de vie. Facteur important d'inégalités sociales, ce dernier est en effet au cœur des politiques publiques en France qui ont la charge, au travers du développement urbain « durable », de corriger les inégalités depuis 1978 avec le système d'aide à la personne. Enfin, au cœur de la problématique, se trouve la vision de la justice comme un moteur spontané pour l'action et vecteur d'initiatives et d'intervention à toutes les échelles, individuelles ou collectives, pour compenser une réalité jugée déplaisante ou inacceptable. Cette justice fonctionnerait, dans le monde anglo-saxon et l'approche utilitariste, comme un puissant moteur social et la réponse publique à l'inégalité par le droit.

Entre la fin des années 1970 et le début des années 1980, un mouvement social luttant au niveau locale pour la prise en compte des inégalités sociales et environnementales a vu le jour aux États-Unis au travers du concept de justice environnementale comme *grassroots movement*, ancré aussi bien dans la question sociale que dans la question raciale à travers l'expérience des communautés ethniques défavorisées. La notion part ainsi du principe que les individus ou groupes d'individus ne sont pas égaux face aux dégradations de l'environnement ce qui a, jusqu'à récemment, eu peu d'écho en France, où le social est beaucoup plus profondément inscrit en tant que déterminant collectif. Poser la question de la justice environnementale en France a donc un sens fort, puisqu'elle consiste à ramener sur le devant de la scène la question des inégalités, souvent masquée derrière des constructions collectives à caractère technique, social ou politique larges qui intègrent « par principe » l'égalité (Charles, Emélianoff, Ghorra-Robin, Roussel, Roussel, Scarwell, 2007).

L'irruption de la notion d'inégalités environnementales en France ramène ainsi sur le devant de la scène des évidences massives largement refoulées. Des fondements culturels profonds, tels ceux de l'égalité républicaine, sont donc interrogés, au nom de « l'égalité des chances », pour rétablir la justice. Non sans question les bases du droit français. Toutefois, le manque historique de liens réflexifs et politiques entre les questions sociales et les enjeux environnementaux freine cette émergence (Theys, 2005 et 2007).

Dépasser une vision peu dynamique des injustices environnementales pour considérer les inégalités pleinement socio-spatiales

Lorsque sont évoquées les inégalités environnementales, il est fait référence à un pan précis de la justice. On aborde souvent les disparités sociales d'expositions, et parfois les disparités

sociales d'impacts négatifs. Si plusieurs définitions existent (Pye *et al.*, 2008), nombre d'entre elles mettent de côté la nature dynamique de toute inégalité. Elles questionnent en fait surtout l'arrière plan des conceptions politiques en jeu de l'environnement et la statistique partout mobilisée qui découle de l'appareil évaluatif historique des savoirs de gouvernement. On a en France un abord techno-centré de l'environnement, avec des critères d'experts et globalisants d'évaluation, issu de la bifurcation au cours des années 1960 en défaveur des particularismes sociaux pour faire de l'environnement une valeur universelle (Theys, 2007). Cette approche normée et objectivante de l'environnement n'est pas propre aux politiques d'environnement, qu'elles soient nationales ou locales, mais irrigue toutes les politiques publiques qui ont dû intégrer l'environnement comme préoccupation (Faburel, 2013). En fait, plusieurs approches environnementales de la justice coexistent globalement à ce jour à travers le monde.

Les courants anglo-saxon de la justice environnementale développés dans les années 1970 ont globalement fondé leur conception sur une approche plus individuée de l'environnement et une justice essentiellement distributive, basée sur la théorie de la justice comme équité de John Rawls, au travers d'approches nommées « *preferences-based approaches* ». Cette conception est centrée sur les handicaps et les dommages environnementaux et sur le fonctionnement des marchés fonciers et immobiliers. Un autre pan a également émergé, remettant en cause une conception de la justice essentiellement économique et redistributive, sous les termes de « *right-based approaches* ». Elle relève d'une approche par les inégalités écologiques de développement, amenant une autre conception de l'environnement plus tournée vers les droits et les devoirs écologiques des sociétés actuelles et plus ouverte à la diversité des niveaux et des modes de vie des populations. La conception de la justice en jeu est plus sociale et procédurale, centrée sur l'implication citoyenne, et permet d'avoir une autre entrée sur le thème des inégalités environnementales.

Au travers des inégalités environnementales il est alors possible de questionner le modèle de justice et d'égalité sous l'angle du « mythe du citoyen passif » (Rosanvallon, 2008). Une « conscience environnementale » commencerait ainsi à traverser « l'ensemble des pensées sociales », d'où la nécessité de véritables politiques d'accompagnement conscientes de l'évolution de la demande d'environnement, aussi chez les plus modestes (Faburel, 2013b). L'environnement deviendrait l'un des premiers sujets d'intéressement et de concernement individuels, que peuvent défendre de plus en plus par et pour l'environnement de nouveaux modes et styles de vie. Il inciterait donc à penser l'apport de la justice environnementale au débat en termes de capacités tant individuelles que collectives d'implication, de par une réflexivité nouvelle des groupes sociaux de leur action en relation avec un espace.

Ces capacités d'action pour les groupes sociaux ou les individus sont d'abord en relation avec l'espace urbain. Or, en tant que « lieu des inégalités » (Bonard, 2011), la ville cumule d'abord inégalités sociales et des inégalités du cadre de vie, avec pour effet une inégalité d'accès de manière juste ou simplement équitable à un cadre de vie de qualité ou encore une influence dessus. Selon Yves Bonard, il y aurait ainsi trois formes de causalité dans le « système de (re)production des inégalités urbaines » : le fonctionnement du marché foncier, immobilier et du logement ; les politiques publiques ; la « tyrannie des petites décisions » enfin, soit la somme des décisions individuelles. Dès lors, par la capacitation et par les mécanismes socio-urbains impliqués, il s'agit de dépasser la seule justice environnementale assise sur un cumul statistique pour considérer la question des inégalités multiples sous l'angle d'une justice appliquée à l'espace. Cette question de la justice appliquée à l'espace a été abordée par différents courants de pensée, que Bonard découpe en trois, avant de proposer sa propre

conception de la justice spatiale : une approche radicale ; une approche substantialiste ; une approche procédurale et intégrative.

5.2. La justice spatiale, des théories variées… qui convergent par une approche en termes de capabilités

Plusieurs théories concernant une justice appliquée à l'espace ont vu le jour depuis les années 1970, déclinées en trois grands courants par Bonard (2011) : les conceptions néo-marxistes, la conception substantialiste et la conception procédurale de la justice, auxquelles il ajoute sa théorie d'une justice « intégrative ». Les conceptions de la justice qu'il présente ont en commun une construction par rapport au paradigme redistributif élaboré par John Rawls, opposé à la théorie utilitariste pour construire une justice comme équité qui repose sur deux principes : un principe de liberté et d'égalité ainsi qu'un principe de différence. Selon ce dernier, les inégalités économiques et sociales seraient acceptables dans la mesure où elles seraient au plus grand bénéfice des membres les plus défavorisés de la société. Sa conception de la justice a été critiquée, notamment par les trois courants développés par la suite, à cause de ses perspectives à la fois libérale et universaliste (Bonard, 2011).

L'approche « radicale » ou le courant néo-marxiste est celui qui a le plus produit de réflexions sur la justice et l'espace, partant dans les années 1960 d'une réflexion sur la dimension politique de l'espace urbain ; la ville serait à la fois un territoire produit et le lieu de (re)production et de transformation des relations sociales, d'où un rapport conjoint entre l'urbanisation, les inégalités qui s'y lisent et le développement du système capitaliste. Dans ce modèle, les injustices sont inhérentes au système capitaliste et il est alors vain de tenter la réalisation d'une ville juste dans ce contexte ; la production d'une justice urbaine et l'éradication des inégalités seraient corollaires au dépassement général du système capitaliste.
Dans cette perspective, Henri Lefebvre met toutefois l'accent sur la valeur d'usage de la ville comme un espace potentiellement émancipateur, à côté de son caractère normalisateur et disciplinaire, et parle de la possibilité d'une réappropriation et d'une récréation par les habitants d'espaces jusque là dominés, en théorisant le « droit à la ville », comme « le droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et à l'habiter. Le droit à l'oeuvre (à l'activité participante) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) s'applique dans le droit à la ville » (Lefebvre 1968). Cette approche par le droit à la ville et les deux revendications, matérielle – accès à l'espace et son appropriation – et politique – participation à la transformation de la ville – permettent d'entrevoir la production d'une justice urbaine « par le bas », soit par des initiatives locales et remontantes, et d'aborder de ce fait la solidarité urbaine comme non institutionnalisée.

Susan Fainstein critique le « concept vague » qu'est le droit à la ville, peu utile en tant que système d'évaluation des politiques publiques (1985). La mise en œuvre du point de vue territorial de la justice suppose en fait d'allouer une aide prioritaire aux individus et aux espaces qui cumulent des désavantages. La production d'une équité est alors de la responsabilité de l'État et des collectivités publiques, la politique d'aménagement exprimant « l'idée explicite ou implicite des politiques d'aménagement du territoire : organiser le territoire pour le rendre plus efficace et plus juste » (Bret cité par Bonard, 2011). Ces politiques publiques organiseraient alors des inégalités justes au travers d'une justice distributive et corrective.

Cette approche substantielle permettrait la production d'une justice universelle qui transcende les contextes selon Susan Fainstein (2001), contrairement à une approche procédurale de la justice qui « s'intéresse davantage aux processus démocratiques justes qu'aux résultats égalitaires » (Bonard, 2011: 68) et échoue à prendre en compte la réalité structurelle des inégalités de pouvoir. Elle théorise dans ce sens la « *Just City* » à partir de trois grands principes chacun rattachés à une liste de critères, devant permettre d'évaluer ce qu'on devrait attendre *à minima* d'une politique urbaine juste : l'*équité* ou l'*égalité* – qu'elle nomme *equality* –, la *diversité* et la *démocratie*. Le caractère opérationnel de son approche fait sa force, malgré l'interchangeabilité de son *listing* qui pose problème. Il est intéressant de noter, malgré la critique de la conception procédurale de la justice, qu'elle reconnaît la nécessité d'en tenir compte, au travers notamment du principe de *démocratie* qui met en avant la consultation des populations concernées par l'élaboration d'un projet urbain dans certains espaces « déjà bâtis » ou « pas ou peu habités ». Seulement, en cas de contradiction, c'est l'approche substantialiste qui doit primer. C'est cette approche substantialiste qui a été notamment institutionnalisée aux Etats-Unis dans le cadre de la production d'une justice environnementale.

Alors que les deux approches précédentes ont malgré tout été critiquées pour leur vision réductrice des formes de justice, l'approche procédurale met au contraire l'accent sur la pluralité des formes de justice, cette dernière étant entendue non comme un état mais comme un principe (Bonard, 2011) ; cette approche insiste sur la subjectivité des valeurs associées à l'espace, sur la valorisation des différences et sur la nécessité de prendre en compte les formes non matérielles de l'oppression, le tout dans une procédure qui place les habitants sur le devant de la scène. Celle-ci passe par la dénonciation de toutes les injustices, qui peuvent prendre cinq formes et se combiner selon Iris Marion Young : l'exploitation ; la marginalisation ; l'absence de pouvoir ; l'impérialisme culturel ; la violence.

La justice procédurale s'attaque donc à ces injustices par un changement symbolique ou culturel, au travers de la reconnaissance et l'acceptation de l'altérité. Elle ne peut dans ce sens être distribuée ou imposée « par le haut », mais doit se construire par la confrontation puis négociation entre les groupes sociaux. Elle rejoint la vision du droit à la ville par cette approche en termes de participation des habitants et d'initiatives ascendantes pour la production d'une justice spatiale.

Bonard ne porte pas de jugement sur ces différentes approches de la justice. Ce sont selon lui « des registres à convoquer en fonction du point de vue de celui qui l'énonce » (p.74). Par contre, il tente sur cette base de théoriser une « justice urbaine ». Car, ce terme serait à la fois : un concept théorique désignant une situation idéale caractérisée par l'absence d'inégalités urbaines ; un mode d'analyse empirique formant un référentiel pour questionner les politiques publiques ; et une stratégie d'action sociale et politique - la justice urbaine constituant un « horizon utopique et un forcement éthique dans lequel peuvent s'enraciner mouvements sociaux et politiques publiques territoriales » (Bonard, 2011:75). La justice urbaine combine selon lui à ce jour comme stratégie d'action l'approche substantialiste et l'approche procédurale, la sphère publique ayant la responsabilité de garantir la production d'un espace doté d'un minimum de qualité, mais la subjectivité des habitants devant être intégrée dans la définition opératoire de cette qualité, par le recours à la participation notamment.

Ainsi, deux dynamiques s'entrecroiseraient : une dynamique initiée « par le haut », au travers d'une politique institutionnalisée ; une autre qui échappe aux déterminations institutionnelles et émerge de façon déplacée, « par le bas ». Or, cette dernière n'est pas sans renvoyer, voire

s’apparente au droit à la ville et se produit à travers les mouvements sociaux et environnementaux. Bonard s'attache bien plus, dans sa thèse, à décrypter la dynamique institutionnelle, alors même que l’infrapolitique permet la formulation de formes nouvelles et variées du politique au travers d'un espace potentiellement porteur de résistance, et donc de production de solidarités urbaines « par le bas ». Cette approche est d'ailleurs bien plus présente dans l’ensemble des courants de la justice spatiale précédemment énoncés, avec différents niveaux de mise en avant. Tous en fait convergent ainsi sur la nécessité, pour la production d'une justice spatiale et la réduction des inégalités, de considérer les enjeux en termes de capacitation des habitants et de leur participation. C'est bien cette approche par les « capabilités » (Nussbaum, 2012) qu'il convient de placer au cœur de l’analyse pour aborder, aujourd’hui, la production d'une ville solidaire.

5.3. La solidarité urbaine par une justice spatiale fondée sur la notion d'empowerment

Approcher les inégalités par un modèle de justice spatiale fondé sur les capabilités

L'entrée par la justice environnementale permet de développer une conception des inégalités en termes de capabilités et plus généralement d'aborder sous cet angle les diverses théories de la justice spatiale. Celles-ci mettent toutes dans le prolongement en avant, de manière plus ou moins structurante, une lecture procédurale de la justice, conduisant à une réflexion sur le droit à la ville (Lefebvre, 1968 ; Harvey, 1992 ; 1996 ; 2012) pour la production d'une justice urbaine, et admettant alors une « citoyenneté différenciée » voire un « droit citoyen » (Faburel, 2013b).

Ce Droit à la ville connaîtrait aujourd'hui une dilution de sa signification et deviendrait une « exigence de beauté urbaine, de confort urbain, de bien-être environnemental, articulée à une demande forte de démocratie participative, en autogestion locale » (Paquot, 2009). Il consisterait alors en une revendication matérielle liée à un environnement, mais aussi en une revendication politique en termes de participation voire d'autogestion, toutes deux ancrées dans un espace qui n’en serait plus le support mais le creuset.

Les inégalités qui se jouent par l'environnement en termes des capacités des habitants, par leurs expériences, leurs modes de vie et vécus des lieux, à faire face à leurs héritages environnementaux et à leurs territoires d'appartenance font reconnaître l'existence de vulnérabilités spatiales mais aussi et surtout font émerger la possibilité pour ces mêmes habitants, à partir d'un territoire, de se mobiliser pour s'approprier leur cadre de vie et faire émerger des formes de solidarités. On observe ainsi, avec un poids déclinant des critères socio-démographiques dans les pratiques environnementales, la généralisation sociale de certaines pratiques (Faburel, 2013b) au travers de dynamiques ascendantes. Cette vision de la justice en termes de capacitation nous fait donc entrevoir des formes de solidarité urbaine ascendantes, organisées non plus au niveau institutionnel mais par les habitants de la ville. Cette émergence de formes de solidarité sous l'angle de la capacitation se lit fort bien au travers de l'étude des précédents objets de l'état de la littérature – Trames vertes et bleues, jardins collectifs, agriculture urbaine, éco-quartiers.

La production d'une solidarité urbaine au travers de l'*empowerment *environnemental* : vers la théorisation d'un nouveau modèle d'égalité

Il ressort de l'analyse des formes de solidarité au travers des trames vertes et bleues, des jardins collectifs et de l’agriculture urbaine, de même que des éco-quartiers (appréciés sous un angle axiologique) que garantir l'accès des plus démunis aux dispositifs et aux procédures

participatives, voire « l'ingérence habitante », ressort de manière comme la condition première à la solidarité première, aux côtés des formes plus instituées autour de l'exclusion sociale et de la redistribtion économique. Cette acception procédurale de la solidarité traverse les différents courants de la justice spatiale, d'abord par le thème et les enjeux portés par les injustices environnementales. C'est sous l'angle de la capacitation ou *empowerment* environnemental qu'on retrouve le plus souvent l'émergence de formes, nouvelles ou moins, de la solidarité.

Pierre Rosanvallon fait, dans une perspective historique, également le constat de l'insuffisance de la justice distributive et ouvre un débat plus large sur la notion d'égalité, proposant de cette manière une « esquisse » pour la création d'une « société des égaux » et d'un nouveau modèle de cohésion sociale pour lequel l'importance du territoire est cruciale (2011). Il présente un nouveau modèle d'égalité fondé sur trois principes : singularité, réciprocité et communalité. Ce dernier permet de considérer une égalité sous l'angle de la capacitation précédemment mise en avant, mais aussi de mettre en jeu des conceptions de la démocratie, singulièrement l'égale capacité de tous (« équivalence des intelligences ») à participer à la décision collective (« communauté des égaux »), par-delà statuts et positions sociales (Rancière, 2000 et 2004).

ETUDE DE CAS N°10 : LA FERME DES MEUNIERS

Daphné Vialan (Aménités)

1. Eléments de contexte (situation urbaine à l'origine de l'initiative)

La Ferme est née de la rencontre entre l'idée d'un professionnel, Loïc Moreno, et les questionnements d'un maire, Michel Herry. En 1994, Loïc Moreno expose à Michel Herry son idée : créer un lieu-ressource autour des habitants, à partir d'une Ferme. Une consultation est menée à Villeneuve-le-Roi pour déterminer les envies et besoins des habitants et débouche, un an plus tard, sur la ré-ouverture de la grille qui fermait jusqu'à présent le terrain, situé en bordure de l'aéroport d'Orly. Le champ de maïs se transforme alors au rythme des habitants, qui viennent à la Ferme, certains interloqués par ces nouveaux voisins, d'autres informés lors de la consultation. Petit à petit, le bouche à oreille fait connaître le lieu, des événements conviviaux permettent aux nouveaux habitants de faire connaissance et chacun cherche à se rendre utile : l'un amène une chèvre, un autre propose un four à pain, des jeunes viennent pour quelques semaines pendant l'été et construisent des enclos pour les animaux… et l'aventure commence : « c'est un champ de maïs on a ouvert la grille et c'est là que l'histoire commence. » (Michel Herry)

A l'origine du projet de la Ferme se trouve un constat : celui de l'échec des politiques sociales et territoriales traditionnelles. Que ce soit du point de vue du politique (Michel Herry, ancien Maire de Villeneuve-le-Roi) qui a vécu l'impuissance des pouvoirs publics à trouver des solutions aux crises des 30 dernières années, ou du point de vue du professionnel, qui connaît de l'intérieur le fonctionnement des institutions sociales telles que les centres sociaux ou même l'Education Nationale, le constat est le même : les repères traditionnels de la société sont brouillés et le lien social se distend, les réponses institutionnelles divisent les publics (maisons de jeunes, maison de quartier…) et la transmission de savoir-faire se perd.

L'objectif de la Ferme est alors de créer un lieu où pourraient s'inventer de nouvelles réponses à ces défis. Cette réponse commence par la mise en place d'un lieu-ressource, vecteur de réciprocité : le lieu est une ressource pour les projets des habitants et les habitants sont la ressource principale pour le lieu. C'est-à-dire que le lieu est créé par les habitants, en fonction de leurs envies et à leur rythme, et que les habitants vont trouver sur ce lieu les ressources nécessaires pour mener à bien leurs envies, leurs projets. Une seule condition : le partage, chaque projet amené par un habitant doit être l'occasion de partager un savoir-faire, une passion ou simplement du temps avec d'autres.

Puisque l'habitant est au cœur du projet, l'ouverture à tous est un présupposé du lieu-ressource, sans exclusive. L'habitant qui découvre le projet est accueilli par les salariés de la Ferme ou des Meuniers, qui lui présentent le fonctionnement du lieu et l'aident à trouver sa place. La forme choisie, celle d'une ferme, poursuit cet objectif : il s'agit d'un support fédérateur et universel qui est facilement vecteur d'échanges et de partage.

L'histoire de la Ferme est alors pleine d'expériences et de surprises, au gré des désirs et des projets des habitants. Les salariés jouent un rôle d'accompagnateurs. Ils aident les habitants à monter leurs projets, sans lien d'expertise. La Ferme est un endroit où s'expérimente pour chacun une nouvelle conception de la démocratie et de la citoyenneté. Aménager et faire vivre un lieu partagé avec d'autres, prendre des décisions ensemble, en devenant un acteur à part entière du projet, amènent chacun à réfléchir à la citoyenneté et la vie en commun.

2. Bref historique, présentation de la structure, du financement ; ancrage urbain ; membres, publics ciblés

Située sur la commune de Villeneuve le Roi, en bordure de l'aéroport d'Orly, la Ferme du Parc des Meuniers s'étend sur 3 hectares. Ce terrain, originellement champ de maïs, a été transformé en une Ferme pluriactive par les habitants qui s'y sont investi depuis 15 ans. Outre quelques bâtiments (pour l'administration, les activités de cuisine, ou les rassemblements…), ce lieu comprend des terres cultivées (production maraichère, fleurs, vignes), mais aussi des espaces d'agrément (jardin chinois, petit bassin, jardin de pierre, labyrinthe), et des endroits

dédiés aux animaux (deux ânes et un cheval, des chèvres, des lapins, une cochonne, des poules, des oies, des abeilles…).
La Ferme des Meuniers propose de multiples activités, régulières ou ponctuelles.

- Lors des samedis de l'animation (un samedi sur 2 ou 3), des bénévoles proposent des activités pour l'échange de savoir-faire : il peut s'agir d'ateliers pour apprendre à faire le pain, pour faire de la mosaïque, ou pour réaliser des semis par exemple.
- Les journées de chantiers ont lieu une à deux fois par mois et réunissent l'ensemble des bénévoles pour travailler dans la convivialité et l'échange que ce soit pour le montage d'une serre, la réparation d'un meuble, la taille des arbres, l'entretien du potager, le soin des animaux, ou tout autre projet du moment, chacun trouvant sa place pour contribuer au chantier en fonction de ses capacités.
- La vie du lieu est aussi rythmée par des évènements annuels comme la Fête du Printemps, les vendanges ou le marché de Noël, qui sont l'occasion de faire découvrir la Ferme au plus grand nombre.
- Enfin, différents projets des habitants donnent également lieu à des activités à la Ferme, qu'il s'agisse de la braderie solidaire, de la mise en place de paniers de type AMAP, de séances de cinéma dont l'énergie est produite par des vélos activés par les spectateurs, des cours d'informatique…

Les activités proposées à la Ferme sont le fruit des différentes envies des Meuniers.

2.1. Les activités à la Ferme augmentent l'autonomie des habitants

Les activités, pour différentes qu'elles soient, ont toutes en commun d'augmenter l'autonomie des habitants, d'élargir leur moyens et puissance d'agir, à partir de l'échange de savoir-faire. A la Ferme, on trouve des cours de cuisine où on apprend à faire du pain. Cet accent mis sur le pain (s'il est l'objet du hasard) n'est pas anodin. Le pain est un aliment de tous les jours, un aliment de base, et qui pourtant est peu approprié : acheté en boulangerie ou en supermarché, le pain est devenu un produit quasi industriel. Apprendre à faire du pain, c'est d'une certaine manière se réapproprier sa nourriture, par ce qui en constitue une des bases.

D'une manière plus évidente encore, le jardinage est activité première pour la réappropriation de l'alimentation et est un des savoir-faire les plus répandus. Il fait d'ailleurs le plus l'objet d'échanges de savoirs et savoir-faire à la ferme. Là encore, le jardinage se déploie depuis la fabrication de semis de basilic, persil et autres plantes aromatiques ou même de fleurs, jusqu'au potager collectif. Par ailleurs, le jardinage est également vecteur de connaissances autres, mais également en lien à l'environnement que l'on se construit : comment marier telle plante avec telle autre ou telle fleur avec tel légume, connaître les saisons, les bons moments pour planter…

Finalement, à la Ferme, c'est l'amateur au sens premier et noble du terme qui est réhabilité (après avoir été dévalorisé en l'opposant au professionnel) : l'amateur est celui qui aime quelque chose et le partage avec d'autres. Chacun est en position d'apprendre à quelqu'un d'autre, chacun a un savoir à partager et personne n'est disqualifié, dévalorisé…

2.2. L'échange de savoir-faire crée une nouvelle dynamique économique

L'ensemble de ces activités construit un système économique original. Suite à la perte d'un important financement public, chaque habitant a cherché comment contribuer à la vie économique de la Ferme et c'est ainsi qu'une nouvelle dynamique s'est créée, dans laquelle chacun trouve sa place et se sent utile et responsable du projet général. « Chacun a quelque chose à donner au collectif, c'est évident. Alors y'en a qui vont donner sur la manière de faire du pain ou des crêpes, d'autres qui vont donner savoir comment on cultive les poireaux, d'autres qui vont faire de l'accompagnement scolaire » (un habitant de la Ferme).

Pour aller encore plus loin vers un projet économique co-construit et dans une responsabilité partagée, une idée fait actuellement son chemin à la Ferme, celle de créer une ligne budgétaire, 10 % des ressources par exemple, qui serait gérée directement par les habitants (un budget participatif, sans institutions ni commandements).

2.3. Réinventer la démocratie

La Ferme est une association loi 1901, qui comprend un bureau, un conseil d'administration et dont la vie est rythmée une fois par an par une assemblée générale. Toutefois, le conseil d'administration se retrouve bien souvent à voter des actions déjà engagées. Loin d'être un défaut de démocratie, c'est plutôt un déplacement de la prise de décision et de sa légitimité qui est à l'œuvre ici.

L'action est en effet le moment qui catalyse la démocratie du projet. C'est autour du site prévu pour la construction d'une éco-grange, dans l'action, avec les acteurs présents, que se décide comment va se monter ce nouveau bâtiment, et non pas dans une salle de réunion avec quelques individus que le vote a désigné comme représentants du collectif. Le collectif lui-même s'adapte et décide en commun au cours de l'action. C'est ainsi une démocratie directe et en temps réel, qui s'ajuste au projet, et qui s'appuie sur des légitimités ordinaires.

La Ferme dispose cependant d'un document, la Charte des Meuniers, qui est en quelque sorte l'outil constitutionnel de la Ferme et permet de maintenir le sens du projet. Il s'agit d'un document court présentant les éléments que toute personne qui participe au projet doit respecter : le partage, la participation, le respect de l'autre et de l'environnement.

3. Analyse critique de l'action de la structure et de sa capacité à créer de la solidarité et du lien social

3.1. S'engager… différemment

Pour les habitants qui viennent à la Ferme, l'engagement est différent de celui qu'ils peuvent voir ou pratiquer dans une association plus traditionnelle. Il s'agit d'un engagement personnel, dans l'action, créateur de solidarités. L'engagement n'est pas lié à de quelconques appartenances (qu'elles soient familiales, religieuses, professionnelles, ou même territoriales). On ne se réclame de personne, pour être avec chacun. Les personnes qui s'engagent viennent d'horizon divers, que ce soit socialement, professionnellement (du menuisier à la fonctionnaire CAF en passant par la femme au foyer, au professeur de physique ou encore au sans-emploi), politiquement ou géographiquement.

Cet engagement n'est pas collectif et anonyme. Il est l'objet d'un choix qui implique l'individu, dans ce qu'il est, et ce qu'il a à apporter au projet. Les habitants de la Ferme ne militent pas pour un idéal lointain. Ils s'engagent dans et pour l'action, et à travers leurs passions, envies et connaissances. Par de telles activités, ils s'intègrent dans un groupe et nouent des liens d'amitié : « Ce que j'aime beaucoup à la Ferme, c'est le contact avec les autres, c'est vrai que c'est un peu ma famille » (une habitante de la Ferme).

3.2. Se construire et gagner de la reconnaissance au sein d'un collectif : l'habitant

Dans une société aux repères brouillés, au délitement sans cesse répétés des liens entre les gens, l'expérience de la Ferme des Meuniers permet à chacun de construire et d'affirmer son identité, et d'obtenir de la reconnaissance au sein d'un collectif. La reconnaissance est d'abord permise par le pragmatisme de l'initiative. Le fait de faire ensemble, de construire, de voir les fruits de son travail, a une place primordiale dans l'estime de soi et permet de restaurer la confiance en soi et en les autres, quand elle a été perdue. Par ailleurs, l'acte de faire ensemble facilite d'autres formes de communication, et parfois les confidences. Il permet de renverser les rapports de pouvoir habituels, et parfois de mettre sur un pied d'égalité. Pour beaucoup de participants, au cours de l'action, des problèmes personnels et parfois difficultés peuvent être abordés. La participation à une action collective permet d'ouvrir un espace dans lequel d'autres aspects de la vie personnelle trouvent à être exprimés, voire parfois progressivement réglés.

La construction identitaire de chacun en découle naturellement, en étant acteur du projet, et en étant reconnu pour ses qualités, ses savoir-faire : « C'est tout simplement pouvoir s'identifier et exister à coté des autres en tant que personne sans être nié, en étant respecté, à partir de qui est cette personne et avec ce qu'elle a envie d'apporter au projet et au bien commun » (une salariée du projet).

3.3. La place de l'environnement : une autre conception du territoire

L'environnement est au cœur de la Ferme, notamment via les activités maraichères et les animaux. Cependant, il est appréhendé d'une manière différente de celle habituelle du seul embellissement ou encore de la stricte protection. Il s'écarte de l'environnement objet pour le construire comme environnement sujet.

L'environnement est d'abord conçu à travers l'action de chacun. Chaque habitant mène ou a mené une action qui l'a mis en contact avec cet environnement et c'est cette action qui est l'une des premières manières d'appréhender le lieu pour en faire en autre chez soi. L'environnement est alors également perçu d'une manière sensible, via le geste, et le corps. L'accent est par exemple mis sur les odeurs, les sons, le toucher ou la vue. Les enfants sont invités à toucher les animaux lors des visites à la Ferme, à leur donner à manger. Le visiteur est invité à reconnaître l'odeur de la ciboulette ou à ressentir l'effluve d'une fleur.

La conception de l'environnement est fondamentalement liée à un individu qui ressent et qui agit, loin de toute conception abstraite, ou encore de toute domination de la nature. La Ferme s'inscrit donc dans une conception de l'environnement plus dynamique, plus relationnelle entre l'individu et son milieu de vie, de travail…

ETUDE DE CAS N°11 : LES JARDINS PARTAGÉS À MONTPELLIER

Eléonore Basset (Institut d'Urbanisme de Paris, UMR 5281 ART-Dev)

Cette étude a été réalisée sur différents jardins partagés montpelliérains durant l'été 2013, à partir d'hypothèses supposant que des dynamiques de « vivre ensemble » et de solidarité naissent grâce à une pratique commune de la nature et de l'agriculture urbaine[73]. Après une enquête sur cinq cas montpelliérains, il en est ressorti que l'engagement autour du jardinage partagé produit un enrichissement pour le jardinier trouvant son sens au croisement de schémas de socialisation et d'éveil environnemental – les jardins partagés participant ainsi à l'entretien d'un rapport entre jardinier et nature, et entre jardinier et autrui, mais que les modes de fonctionnements actuels de ces initiatives récentes restent encore fragiles.

1. Montpellier et le jardinage partagé

La ville de Montpellier est relativement fournie en cas de jardinage partagé, puisqu'on y compte vingt jardins. Si de grosses agglomérations comme Paris, ou Lyon, concentrent respectivement quatre-vingt-douze et vingt-sept jardins dans les seules limites de la ville, d'autres – et de taille similaire à Montpellier, ne dépassent pas la dizaine (Toulouse, Grenoble…). Comment alors expliquer cette singularité montpelliéraine dans le paysage de l'agriculture urbaine partagée française ? Plusieurs facteurs peuvent être envisagés comme causes de prolifération de ces initiatives. En premier lieu, les choix de la mairie socialiste permettent une implantation encadrée certes, mais surtout aidée, des jardins partagés dans la ville, par l'instauration de politiques vertes assez prégnantes dans la stratégie urbaine, et la mise en place d'un réseau d'aide et de suivi des jardins. Une seconde hypothèse liée cette fois à la localisation de la ville est imaginable. Montpellier, située dans le sud de la France, dispose d'un climat très ensoleillé, propice au développement potager et aux activités d'extérieur. La structuration urbaine peut également être responsable de cette richesse. En effet, la ville n'est pas très dense[74], et des espaces non construits, ou essentiellement aménagés en parcs urbains, demeurent disponibles pour accueillir des jardins. Notons de plus, qu'en dépit de son visage assez populaire, concentrant des populations précaires, jeunes, au chômage[75], la ville subit des vagues localisées de « studentification » et de gentrification ; elle dispose ainsi d'une nouvelle population au capital culturel et social relativement important, lui aussi propice au développement des initiatives de jardinage (nous l'envisagerons par la suite).
Une typologie de ces jardins a été réalisée par P. Scheromm (2011). Elle identifie les jardins partagés « de la ville », « d'étudiants », « associatifs » et « de particuliers ». La majorité (quatorze) de ces jardins sont municipaux. Ces derniers sont gérés par une association d'habitants ayant signé une convention avec la municipalité qui dispose du terrain. Les jardins étudiants sont des cas assez similaires ; installés sur le sol des universités, ils sont gérés par des collectifs étudiants ; on en compte quatre. Enfin, un jardin est associatif, et un autre appartient à un particulier.

[73] Dans le cadre du pré-projet SURFOOD financé par la Fondation Agropolis (coordination : N. Bricas, CIRAD).
[74] Deux fois moins dense que Lyon ou Grenoble et quatre fois moins que Paris.
[75] 18,5% pour la commune en 2014 (source Insee).

La taille des jardins montpelliérains est relativement réduite ; les parcelles varient de cent à quatre-cent mètres carrés. Ils sont cultivés de manière complètement collective, mais sont de plus en plus confrontés à un désir d'individualisation et d'appropriation personnelle de micro-parcelles par les jardiniers. Si certains jardins montpelliérains revendiquent encore leur caractère « 100% collectif », d'autres tendent à devenir « mixte », en associant parcelle collective et micro-espaces privés de culture.

Les jardins partagés montpelliérains sont répartis de façon homogène dans l'espace urbain, se différenciant ainsi des jardins familiaux situés généralement en zone périphérique. On retrouve des pratiques de jardinage partagé dans les quartiers centraux (première couronne de faubourgs, comme le jardin Clémenceau par exemple), péricentraux résidentiels (exemple du jardin de Magnol) ou encore dans les quartiers plus excentrés et en bordure de ville (exemple du jardin des Amandiers dans le quartier de la Croix d'Argent). Si on relève quelques exemples de jardins dans des quartiers plus « relégués » de la ville (Amandiers, Mélina Mercouri), ces derniers ont tendance à prévaloir dans des zones en voie de gentrification (Clémenceau, Cavalerie, Magnol, Carré Jupiter, jardins étudiants…).

Jardin Clémenceau (crédit : B. Martin-Rabaud), Jardin de la Cavalerie (crédit : E. Basset)

Cette implantation correspond aux schémas habituels d'implantation urbaine des jardins. Par exemple, les jardins partagés lyonnais sont localisés de façon relativement homogène dans la ville, mais tendent à prédominer dans les quartiers marqués par une actuelle mutation sociale, concentrant de plus en plus de jeunes classes créatives ou de familles de classes moyennes-supérieures (pentes et plateau de la Croix Rousse, quartier de la Guillotière, cinquième arrondissement…). De la même manière, à Paris la concentration de jardins partagés dans toute la moitié Est de la rive droite de la ville est considérable. Si leur répartition vient se calquer sur celle des îlots verts de la ville qui prédominent dans ce secteur, les quartiers d'accueil des initiatives ont subis ou subissent encore des transformations sociales comparables à des dynamiques de gentrification (dixième, onzième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième arrondissements).

La plupart des initiatives étudiées à Montpellier émergent donc d'investissements d'individus issus de milieux sociaux relativement favorisés, à fort capital culturel. Ainsi, les profils d'initiateurs de jardin que l'on retrouve par exemple sont des retraités de la fonction publique, des étudiants en agronomie, des enseignants, des membres d'associations de sensibilisation à l'alimentation… On note par la suite un mince brassage social dans la pratique du jardinage (agent administratif, architecte, institutrice…). Certains habitants sans emploi ou retraités, accordent également du temps au jardin, sans influencer réellement la mixité des profils de

jardiniers, puisque la plupart est issue d'activités techniquement ou culturellement élevées (photographe, informaticiens…).

Mentionnons de plus que le phénomène de jardinage partagé à Montpellier est assez récent. Le plus ancien jardin de la ville, le jardin Clémenceau, a été créé en 2005. Une multitude d'initiatives ont suivi à la fin des années 2000 ; certains sont encore en création. La plupart du temps, les jardins dit « municipaux » sont créés sur de petites friches de quartier, en cours de renouvellement (square, parc), ou bien émanent d'une demande habitante ou associative pour leur installation dans un îlot vert préexistant. Plusieurs acteurs sont impliqués lors de cette création à Montpellier : habitants, associations de riverains, réseau Main Verte de la municipalité, « Maisons pour tous » (maisons de quartier). La plupart du temps l'initiative provient d'un ou plusieurs habitants, d'un collectif de riverains, ou d'associations comme PAVé, Passe Muraille, Beaux Arts Pierres Rouges, ou encore Terre Nourricière, qui font leur demande à la municipalité. La mairie leur attribue une parcelle, et comme c'est le cas pour les *community gardens* américains, les aide financièrement et juridiquement parlant à se mettre en place. Le terrain d'implantation appartient donc en général à la mairie, qui confie le jardin à une association (signature d'une convention d'utilisation du sol).

Jardin des Amandiers (crédit : E. Basset)

Pour pouvoir venir jardiner, les habitants payent ensuite une cotisation à l'association (entre dix et vingt euros par an environ). Il existe un *turnover* assez fort des membres dans les jardins[76], et la constance d'engagement est parfois difficile à trouver. De manière générale, des petits noyaux durs de deux ou trois personnes font vivre les jardins. Ils sont ouverts au public lors des horaires d'ouverture (deux ou trois demi-journées par semaine). Ils sont fermés par une grille le reste du temps. Seuls les jardiniers cotisants peuvent se voir attribuer une clef.

Un suivi des jardins par le réseau Main Verte de la ville est officiellement organisé, et la mairie octroie des subventions aux associations pour le fonctionnement du jardin. Trois associations à Montpellier se positionnent comme des intermédiaires entre la mairie et les petites associations qui gèrent les jardins : Passe Muraille, Etat des lieux et l'APIEU (l'Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement Urbain). Les jardiniers relatent en général qu'ils sont assez insatisfaits des aides municipales car les démarches pour obtenir du matériel sont longues, et que le consensus est parfois difficile à trouver notamment autour de l'attribution des terrains.

2. Les initiatives montpelliéraines, études de cas

[76] La plupart des enquêtés sont présents sur les jardins depuis moins de deux ans.

Pour obtenir plus de précision dans l'enquête qui a duré deux mois, seulement cinq cas montpelliérains semblant représentatifs de l'ensemble du mouvement ont été choisis. Comme la plupart des jardins montpelliérains sont municipaux, il convenait d'approfondir majoritairement l'étude sur ces derniers.

Ainsi, trois jardins municipaux (Clémenceau, Cavalerie, Père Bonnet) ont été sélectionnés. Deux autres jardins, associatifs, ont également été étudiés. Il s'agit du Père Soulas, et du jardin de Magnol, qui sont localisés dans des quartiers très différents – respectivement dans un quartier assez excentré à fort taux de logements sociaux, et dans un quartier résidentiel péricentral. Il convenait de voir si des dissemblances existaient entre ces deux derniers, issus de la même initiative (l'association Terre Nourricière) implantée dans deux localités différentes.

Les jardins ont donc été choisis sur leurs critères organisationnels et géographiques. Une ébauche de classification de ces initiatives est réalisable. Nous identifierons ainsi les « jardins municipaux ornementaux de proximité » (Clémenceau, Cavalerie), « jardin municipal à but social » (Père Bonnet), « jardins associatifs à buts pédagogiques » (Père Soulas, Magnol). Notons que nous pourrions ajouter une catégorie non représentée ici dans l'étude, intitulée « jardin à but expérimental ». En effet, même si tous les jardins partagés urbains font l'objet d'installations expérimentales, les objectifs de certains sont clairement conditionnés par l'expérience agricole ; il s'agit par exemple de l'initiative Verpopa, qui développe des techniques potagères en agro-écologie ou en biodynamie, dans le nord de la ville de Montpellier.

Les jardins ornementaux étudiés, sont les deux plus anciennes initiatives de la ville (2005). Ils s'apparenteraient globalement aux *neighborhood gardens* développés par David Giband dans ce rapport (voir chapitre 2). Ils sont tous deux situés dans des quartiers péricentraux et émanent de propositions habitantes, dopées par une association de quartier. Le jardin du Parc Clémenceau, situé entre le quartier de Figuerolles et le quartier de la Gare, est le premier jardin partagé de Montpellier. En 1991, après rachat du terrain de l'ancien commissariat de la ville par le ministère de l'intérieur, le projet est abandonné faute de financements, et le terrain est racheté par la société d'économie mixte de Montpellier. La ville avait alors comme visée de mettre en place un projet de Zone d'Aménagement Concerté pour construire des logements. Les habitants du quartier se sont alors opposés à ces démarches municipales et ont revendiqué la création d'un parc urbain dans un premier temps, puis d'un jardin partagé. Après plusieurs années de négociations et d'actions (pétitions, conférences, fresque murale), la création du parc est ajoutée aux programmes des élections municipales de 2001. Ce dernier sera inauguré par Georges Frêche, alors maire de Montpellier, le 19 avril 2003. Le jardin partagé est créé deux ans plus tard à l'extrémité Nord-Ouest du parc sur proposition des associations PAVé (créée pour l'occasion) et Passe Muraille. La trésorière actuelle de l'assocation PAVé, elle-même initiatrice du jardin, relate que les habitants du quartier se sont « battus » pour la création de l'espace vert et du jardin du parc Clémenceau auprès de la municipalité : « J'ai vraiment cru à ce projet, on a bataillé huit ans (…) Au début on est parti novice, on ne savait rien, mais on avait lu des choses sur les jardins partagés de New York, ça nous a donné des idées ». Cette référence aux jardins américains est anecdotique. Si l'on s'en tient à la motivation réelle de l'implantation du jardin Clémenceau, on distingue clairement que les objectifs encourus relèvent davantage à de l'ornementation de quartier, et à de la création d'une nouvelle activité de proximité pour les citadins, qu'à un désir d'influence réel sur le renouvellement du quartier et l'instauration d'une forme de solidarité. Il est cependant

possible d'observer plusieurs fonctions à ce jardin qui fonctionne collectivement : sa première est ornementale – les jardiniers revendiquent un « fleurissement » de leur quartier ; la seconde est alimentaire – même si la production est faible, des légumes sont produits et consommés, des « soupes collectives » ou des pique-niques faits avec les produits du jardin sont partagés avec les gens du quartier ; enfin, il est également expérimental et pédagogique – le jardin accueille un carré d'expériences en permaculture, et organise des ateliers botanique/jardinage avec les écoles du quartier. Le deuxième jardin « ornemental » est le jardin de la Cavalerie. Situé dans le quartier des Beaux Arts, il date également de 2005. Il a été créé par l'association Maréchal (qui gère aujourd'hui le jardin) en partenariat avec l'association Beaux Art Pierres Rouges, sur des propositions d'habitants du quartier désireux d'avoir un espace de culture sur un espace en friche. Il dispose d'une parcelle collective, et de petites parcelles individuelles (entre un et trois mètres carrés), et compte environ cinq jardiniers. Ce jardin fonctionne moins bien que Clémenceau, du fait d'un sérieux *turnover*, et peine à conserver son activité. Il entretient également peu de lien avec le reste du quartier, même si des propositions de partenariats avec les écoles ont été faites.

Le troisième jardin municipal est le jardin du Père Bonnet. Il s'agit d'une initiative assez singulière à Montpellier. Sa création s'est faite conjointement à la réalisation d'un square de proximité au sein du quartier. On pourrait dès lors penser qu'il s'agit d'un jardin partagé classique ornemental et de proximité. Cependant, il est situé dans le quartier de Figuerolles, en voie de gentrification, et marqué par un degré de mixité social encore assez prégnant, associant populations issues de l'immigration et nouvelles classes plus aisées. Le jardin a été créé en 2010, à la demande d'un habitant du quartier, enseignant, affirmant être assez touché par les questions d'insertion et de mixité sociale. Son objectif a été clairement de créer un espace de « rencontres » et de « sociabilité » au sein du quartier ; notamment pour les personnes marginalisées, errantes (SDF). Ce jardin est ouvert toute la journée aux horaires du square et tous les riverains peuvent venir y cultiver de façon collective. Il est encore trop récent pour tirer des conclusions sur sa capacité à pourvoir du lien social, mais les premières ébauches de rassemblements et d'évènements organisés autour de ce dernier sont déjà convaincantes.

Les motivations d'implantation des jardins pédagogiques sont assez différentes des deux premières catégories d'analyse. D'une part parce qu'ils sont issus d'initiatives de l'association Terre Nourricière[77], et non de propositions habitantes. D'autre part, cette association n'a pas d'action et d'implication directe dans le quartier d'accueil ; elle ne tient donc pas de rôle de proximité dans les deux quartiers. Les jardins du Père Soulas et de Magnol sont situés respectivement dans le quartier Château d'O et dans le quartier des Cévennes. La création des jardins s'est faite en partenariat avec le village et la maison d'enfants du Père Soulas, pour le premier en 2010, et avec la mairie pour le second en 2011. La mission première de l'association était la mise en place d'un jardin comme lieu de sensibilisation à une alimentation saine et durable.

En effet, le jardin du Père Soulas, situé dans le quartier d'habitat solidaire du Père Soulas, avait initialement un objectif de sensibilisation des jeunes du foyer autour de l'alimentation. Le jardin a été crée sur un espace du parc du village, très mixte socialement, afin que des habitants autres que les enfants de la maison puissent venir y cultiver. Le jardin est aujourd'hui géré uniquement par le village, Terre Nourricière n'y intervient plus. La parcelle

[77] Association montpelliéraine de « communication éthique » autour d'actions solidaires en lien avec l'alimentation.

appartient à l'association du village du Père Soulas, « Mas Desmoulin »[78], qui affiche désormais des objectifs de mixité (sociale et intergénérationnelle) et de sociabilité autour du jardin. Il est cultivé par une dizaine d'habitants du quartier et quelques enfants du foyer.

Le jardin de Magnol, situé dans le parc de Magnol, est lui géré par un animateur environnement de l'association Terre Nourricière. Il n'est ouvert au public qu'aux heures d'ateliers organisés par l'association. Les jardiniers adultes payent une cotisation et peuvent venir apprendre à jardiner en compagnie de l'animateur certains samedis. Des ateliers avec les écoles du quartier sont également organisés chaque semaine. Il a un rôle pédagogique fort puisque les citadins viennent apprendre à jardiner, notamment autour des nouvelles techniques agronomiques mises en place par l'animateur, et ne s'est pas engagé dans une dynamique sociale et de proximité comme a pu le faire l'initiative du Père Soulas.

3. Les jardins partagés, quelle capacité à créer de la solidarité ?

Si les jardins familiaux envisagent le jardinage de manière cloisonnée (chaque parcelle est close et les jardiniers n'interagissent que très peu), les jardins partagés quant à eux, de par leur caractère collectif et leur pratique commune de l'agriculture urbaine, sont davantage susceptibles de jouer ce rôle de vecteur de lien social à l'échelle d'un quartier. L'observation de l'engagement du citadin ainsi que la place qui lui est offerte dans ce type d'initiative, nous a permis de révéler les forces ou les biais dans cette production de solidarité.

3.1. Proximité et vie de quartier

Si certains espaces nord-américains vacants, en proie à la paupérisation, ont été la scène d'initiatives de recomposition urbaine autour du jardinage visant à agir sur la qualité de l'environnement quotidien (Pashchenko, 2011), les jardins partagés français tiennent ce rôle de manière plus modérée en se substituant à des micro-espaces en friche et participant à la création d'une « image positive du quartier » (Manola, Plocque, Tronquart, del Rio, 2009). Ainsi, de la même manière que pour les *community gardens* américains, « oasis de verdure » pour D. Giband, les initiatives montpelliéraines de jardinage partagé permettent de recréer des îlots verts assez insolites dans l'espace urbain, dans lesquels peuvent se mettre en place des mobilisations habitantes de proximité liées à des perspectives « environnementalistes » – ornementales, écologiques, jouant sur la qualité de vie… (différentes selon les types de jardins).

Ces îlots de verdissement du quartier instaurent un nouveau cadre d'usage de la proximité, fédérateur dans certains cas. Clairement, le jardin Clémenceau, dont les priorités sont pourtant ornementales, est un initiateur de vivre ensemble autour du végétal dans le quartier. Ce phénomène est dû au fait que la majorité des jardiniers sont des habitants du quartier d'une part. Pour l'un des interrogés, le jardin serait même un *« reflet du quartier* », dans lesquels « chaque plante a une histoire », liée aux habitants. D'autre part la gestion totalement collective de la parcelle pousse les individus à entrer en contact, à interagir, à s'organiser et à planifier leur travail ensemble, éléments révélateurs d'une gestion commune de l'espace. Notons que le cas du jardin Clémenceau est assez atypique à Montpellier en raison de son organisation approfondie. Il est donc aisé de lui trouver des attributs « moteurs » dans le

[78] Association montpelliéraine visant à assurer l'insertion et l'épanouissement d'enfants confiés par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

quartier. Les jardiniers y organisent des évènements qui participent au développement de la convivialité. Par exemple, une fois par an (au printemps) l'association PAVé qui gère le jardin organise un échange de plants dans le quartier. Ainsi, des riverains peuvent venir échanger des plantes ou des graines avec d'autres, pour les planter chez eux. Les jardiniers reconnaissent même le caractère « liant » du jardin : « Ici les relations que l'on a avec les gens sont de bon voisinage, on sent que le jardin fédère quand même, il y a un dénominateur commun (…) une vraie dynamique ».

Le jardin Clémenceau peut-être comparé, dans sa capacité à fédérer une partie des habitants du quartier, au jardin d'Amarantes qui est situé sur la place Mazagran, dans le septième arrondissement de Lyon. Si ce dernier joue effectivement des attributs conviviaux de base présents dans le quartier (très mixte, à forte dominance de commerces ethniques et de proximité), il demeure être un point de référence, et même un « cœur » ancré dans le cadre de vie des habitants[79]. Le jardin d'Amarantes s'est installé (sous initiative municipale) sur une friche urbaine en 2004, dans le quartier populaire (et en voie de gentrification) de La Guillotière. Il pourrait s'apparenter à un « jardin municipal ornemental de proximité », mais les jardiniers interrogés affichent clairement le lien social comme une priorité dans et autour du jardin. Concrètement, un emploi aidé est permis par un contrat signé avec l'association gérant le jardin, et des évènements en partenariat avec les autres associations du quartier, le café de la place (le Court-Circuit) et les commerçants, sont organisés tous les un mois et demi environ. Les jardiniers et habitants semblent se connaitre, et on note un grand nombre d'interactions (sociales) entre le jardin et la place. De la même manière que pour le jardin du Père Bonnet, et du fait qu'un centre social se trouve dans la rue jouxtant le jardin, des individus assez marginalisés déambulent sur la place et dans le jardin à ses heures d'ouverture.

Jardin d'Amarantes (crédit : E. Basset)

Mais, le jardin d'Amarantes semble avoir un intérêt encore plus poussé quant à sa capacité à créer de la solidarité dans le quartier ; ici il diffère des jardins montpelliérains étudiés. Il a en effet servi de point de départ à une mobilisation plus conséquente qui a fait suite à l'annonce de la restructuration de la place Mazagran par la Communauté Urbaine du Grand Lyon. Durant la phase du pré-projet, le potentiel déplacement du jardin a réveillé des mécontentements de la part des habitants, qui se sont traduits par des mobilisations allant

[79] Notons qu'il est composé d'une cinquantaine de jardiniers – nombre très élevé par rapport à la moyenne des jardins montpelliérains.

même au-delà du simple cadre du jardin. Par répercussion, une sorte « d'activisme »[80] a été généré autour d'Amarantes pour protester contre le projet, et plus globalement pour la défense des habitants et du quartier. Le projet du nouveau parc urbain à Mazagran proposé par la maitrise d'ouvrage a alors été vu par les riverains comme un moyen de « gentrifier » le quartier.

Dans le cas d'Amarantes, l'association du jardin mobilisée pour sa défense a servi d'initiation à plusieurs mouvements et collectifs qui se sont montés ensuite pour faire face à la gentrification accélérée du quartier, et aux exigences urbanistiques municipales[81].

Plus globalement, ce constat du jardin « vecteur de lien social de proximité », vu pour Clémenceau ou Amarantes, concerne l'ensemble des initiatives montpelliéraines visités, mais à des degrés divers. En général, le jardin s'affirme comme un lieu où on aime se rassembler, et où sont organisés des évènements réguliers avec des habitants du quartier (qui tournent souvent autour de l'alimentation) : petits déjeuners solidaires au Père Bonnet, pique-niques au jardin de la Cavalerie, goûters au jardin du Père Soulas…

Jardin d'Amarante (crédit : E. Basset)

3.2. Rencontres fédératrices et échanges

[80] En ce sens il est comparable aux *community gardens* vu comme des points de départ à la lutte contre la dégradation des quartiers.
[81] *Les Guillotins, Mobilizagran…*

Les jardins partagés sont donc des points de contact entre les individus et des vecteurs de communication. Dans une perspective plus individuelle maintenant, il est possible de dire que le jardin permet au citadin un enrichissement et un élargissement de son environnement social : « Le jardin est un lieu de rencontre, non seulement entre les générations, mais aussi entre les populations, les origines (…) des dames viennent, on se salue, je n'aurais jamais eu l'occasion de leur parler si elles n'étaient pas venues » (Clémenceau). Le citadin s'investit ici dans des rapports de proximité avec autrui. Si la plupart des mobilisations habitantes et l'implication des riverains dans le jardinage à Montpellier s'intègrent dans des priorités assez personnelles de production[82], les citadins se rassemblent progressivement autour d'une pratique commune du jardinage et interagissent les uns avec les autres. Le lien social apparaît graduellement comme quelque chose de recherché dans le jardin. Au square du Père Bonnet, le jardin joue désormais clairement ce rôle de lien. Cet espace accueille tous les jours des riverains qui viennent s'assoir et dialoguer autour du jardin (sans forcément tenir des discussions relatives au jardin, ni jardiner). Le rôle des bancs dans un jardin participe à ces rencontres. Dans les jardins visités, systématiquement des bancs, ou des tables de pique-nique sont présents ; ils sont installés soit par la municipalité lors de la construction du jardin, soit récupérés et déposés dans le jardin par les jardiniers. Lors de la phase d'enquête, il a été demandé aux jardiniers de dessiner le jardin dans lequel ils étaient investis. Ces derniers représentent systématiquement les bancs du jardin. Ils ne dessinent ni ne nomment que très rarement les plantations. Les jardiniers interrogés semblent donner de l'importance à ces éléments matériels ; la représentation qu'ils se font du jardin apparait souvent plus sociale que productiviste. Le jardin partagé ici permet la création d'un lieu dans le quartier dans lequel l'investissement potager n'est pas forcément automatique, mais qui offre la capacité d'héberger des pratiques sociales (et dialogiques) entre les individus. Le jardinier a la possibilité de se confier à un autre, il peut par exemple lui « raconter ses vacances », « ses problèmes quotidiens »… Un jardinier nous explique comment lui voit les échanges : « Chacun évoque un peu son quotidien, les problèmes au travail, les problèmes de voisinage… c'est une manière de communiquer, de discuter (…) je ne me verrais pas seul à jardiner ». Ajoutons à cela que ces dynamiques d'échange dans les jardins étudiés sont portées également par un sens de l'entraide dans certains jardins. D'après les observations, cette dernière est effective entre les générations et les genres de jardiniers. Elle peut être physique. Dans ce cas, les jardiniers vont s'aider à cultiver le jardin dans un but commun (relais dans l'arrosage, le désherbage…) ; il y a un échange mutuel de techniques et de capacités physiques. En ce sens, ils sont comparables aux initiatives américaines dans lesquelles les jardiniers aménagent et travaillent ensemble en définissant les « bonnes pratiques de jardinage » (voir chapitre 2). Une forme de norme collective en jardinage propre à chaque jardin s'initie – les jardiniers établissent des règles entre eux quant à l'épandage d'engrais, l'arrosage, la rotation des parcelles par exemple.

Cette aide à l'autre peut prendre d'autres formes dans des jardins bien ancrés : elle s'assimile parfois à des formes de bienveillance entre les jardiniers. Toujours à Clémenceau, un jardinier

[82] Les jardiniers enquêtés affirment en effet qu'ils viennent au jardin avec l'idée de trouver, et même de s'approprier, un espace de culture sur lequel ils pourraient pratiquer le jardinage comme une activité de loisir, leur permettant de produire leurs propres légumes, ou leurs propres plantes. « J'avais envie de cultiver mes légumes, de faire mes propres créations, de faire un potager plus fructueux que sur mon balcon. J'étais vraiment là à la base pour produire des légumes et des fleurs ». Notons de plus, qu'à leur arrivée dans le jardin les citadins ne considèrent, ni ne prônent, une production de façon collective et tendent à s'approprier un carré de culture. Leur investissement est une quête assez personnelle et individualiste *:* « je recherche un espace de respiration, de bien-être et de tranquillité ».

au chômage a trouvé un emploi dans un théâtre grâce à un autre jardinier. Les jardiniers étudiés demeurent « solidaires » les uns des les autres, même en dehors du jardin, et se témoignent de l'intérêt. Il existe donc dans ce jardin des formes d'engagements réciproques entre les individus impliqués dans la pratique du jardinage, qui devient de fait une pratique en quelques sortes « fraternelle » et « altruiste » : « Ici on est une grande famille. C'est comme si je les avais toujours connu ».

3.3. Désolidarisation et problème de consensus

Cependant, et ce pour beaucoup de jardins partagés français, la plupart de ces « pratiques fraternelles » restent souvent cloisonnées au jardin même, et le réseau d'entraide n'intègre que très peu des individus extérieurs au groupe. Seuls des jardins à buts pédagogique ou social tendent à ouvrir leurs pratiques solidaires dans un périmètre plus élargis que le simple carré potager, mais à l'inverse des initiatives nord-américaines, n'agissent pas encore pleinement dans une action pérenne de soutien aux populations les plus défavorisées du quartier.

Dans un premier temps, ils ne disposent pas suffisamment de denrées pour affirmer un rôle de subsistance alimentaire dans les quartiers[83]. De plus, le profil des gens investis intervient dans cette capacité d'entraide. Alors que les impulsions américaines ou canadiennes sont données par des personnes immigrées ou à faible revenus (Baker, 2004 ; Schmelzhopf, 1995 ; Wekerle, 2000), nous avons vu que dans les jardins étudiés, elles sont portées par des citadins issus de milieux sociaux plus aisés qui se regroupent à travers la pratique du jardinage, encourageant à la formation progressive d'une forme d'entre-soi et de « clubbisation » (Charmes, 2011).

De plus, le fonctionnement d'un jardin est très lié à la structure associative qui le porte. Les jardins moins bien ancrés et encadrés, ont souvent des problèmes de désolidarisation et de convivialité, et subissent le *turnover* des jardiniers, comme à la Cavalerie par exemple[84]. A l'inverse, il semblerait que les jardins qui fonctionnent bien en général (en termes de productivité et de convivialité), sont ceux pour lesquels l'association est très présente et où un ou deux leaders sont assez directifs dans les choix de culture et du rôle de chacun. De plus, ce sont des jardins bien ancrés dans le quartier, ne souffrant pas trop de l'importante rotation des jardiniers. Cependant, cette forte institutionnalisation (un responsable, un secrétaire, un trésorier dans l'association…)[85], pose des sortes de référentiels en termes d'agriculture urbaine et de « règles de vie » dans le jardin, finalement assez éloignés des schémas de production (agricole et sociale) ouverts à tous : l'entrée au jardin est réglementé par une adhésion, les heures d'ouvertures sont contraignantes, les autres jardiniers exercent un contrôle sur les « bonnes manières de faire le jardin ». Mais comme pour la plupart des jardins français, le pouvoir de ces « têtes » d'associations n'est lui même que relatif, puisqu'en détenant le foncier, les municipalités sont prioritaires dans la décision ; la participation habitante resterait donc limitée au fonctionnement quotidien du jardin (Demailly, 2014).

[83] La production et la justice alimentaire n'étant pas leur priorité ; d'autres acteurs jouent ce rôle de solidarité alimentaire dans les quartiers, il s'agit par exemple des mouvements locaux de certains associations ou collectifs comme Disco Soupe, Les Incroyables Comestibles…

[84] Un jardinier de la Cavalerie raconte qu'il s'attendait à « quelque chose de plus convivial » : « Je suis chômeur, je suis un peu coupé de la société, ce jardin est là pour me construire un tissu social (…) mais je suis un peu déçu, j'aurai voulu voir plus d'interactions ».

[85] Au jardin d'Amarantes à Lyon, l'institutionnalisation du fonctionnement du jardinage a même pris un autre pas, puisque des « pôles de gestion » ont été créés (pôles communication, pédagogie, évènements, trésorerie…).

Ajoutons que l'enquête a également révélé que les jardins pouvaient être vécus comme des espaces de conflits ou de mésententes à l'intérieur des initiatives. Ces tensions s'entendent à deux niveaux. Dans un premier temps, l'organisation spatiale est génératrice de désaccords – de plus en plus les jardins partagés montpelliérains perdent leur caractère uniquement collectif. Les schémas habituels d'organisation de l'espace de culture, caractérisés par une parcelle gérée collectivement, disparaissent progressivement, pour laisser place à des « jardins mixtes » alliant parcelle collective et lopins individualisés. Cette nouvelle organisation répond aux demandes des jardiniers eux-mêmes désireux de s'approprier un espace de culture propre pour cultiver leurs légumes, mais allant à l'encontre des valeurs premières de la gestion collective d'une parcelle. A Montpellier, le jardin des Amandiers ou celui de la Cavalerie par exemple présentent déjà cette combinaison, et d'autres groupes sentent la transition vers une parcellisation s'approcher : le jardin du Père Soulas, le jardin Clémenceau… Les jardins qui résistent à cette parcellisation, sont ceux qui « fonctionnent bien », avec une institutionnalisation assez forte et imposant les modes de faire. Si l'association chargée du jardin ne plie pas devant les demandes de parcellisation, le jardin demeure collectif. Ainsi, certains « gestionnaires » des jardins tiennent à la conservation du caractère partagé de la culture[86]. Des désaccords naissent entre les aspirations de chacun, qui ne peuvent de fait pas être contentées au travers d'une pratique du jardinage partagé.

Le deuxième type de frein au caractère collectif des ces initiatives relevé lors de l'enquête, résulte de la prise de décision, ou de la prise de parole des jardiniers. D'une manière générale peu de réunions sont organisées, et la régulation du groupe se trouve ralentie d'une part. D'autre part, la prise de parole n'est pas la même entre les jardiniers ; ceci est notamment dû au manque d'investissement et d'engagement de certains. Le jardin de la Cavalerie par exemple souffre d'un manque de jardiniers, et une absence de dialogue semble demeurer entre jardiniers et associations ; un jardinier avoue qu'il ne « rencontre jamais les membres de l'association ». De la même manière au jardin associatif du Père Soulas, qui est géré par le village d'enfants, la directrice de l'animation nous explique ce sentiment de mise à l'écart des jardiniers : « On voulait que les gens soient impliqués à tous les niveaux de décision, mais on s'est rendu compte que ce n'était pas possible car ici la décision est institutionnelle. La décision de la direction allait dans le sens d'un espace partagé, alors que les gens voulaient des parcelles individuelles. Là, il y a eu des difficultés, les gens se sont dit « on peut prendre une décision sur quoi alors ? » ». La forte institutionnalisation des jardins, ne semble pas perméable aux logiques dialogiques et réellement démocratiques des individus engagés. Ainsi les citadins investis dans ces circuits ne sont pas égaux face à la prise de parole et la manifestation de leur idée du jardinage ou du groupe jardinant, selon leur degré d'investissement dans l'association porteuse. Le mode organisationnel de ces espaces semble avoir une influence sur le caractère démocratique de ces derniers, défendu pourtant par la symbolique du partage de la parcelle.

Conclusion

Ainsi, même si les jardins partagés en France ont la capacité d'offrir un nouveau cadre agréable et de proximité, la plupart répondent à des référentiels actuels de modes de vie d'un certain type de population qui adhèrent à de nouvelles « lubies » très liées, la conscience écologique, l'alimentation biologique, à l'instauration d'une place pour la nature et la mixité

[86] La trésorière de l'association de Clémenceau explique par exemple que parfois des jardiniers, ou des citadins qui n'étaient pas encore insérés dans le jardin, demandaient un espace à eux, mais qu'elle tenait à l'idée partagée du jardinage : « Ici on fait ensemble ».

sociale dans son quartier. La mixité n'y est pourtant pas effective. Comme l'initiative est souvent portée par les habitants du quartier, ou une catégorie seulement (pour les quartiers en voie de gentrification), le peuplement du jardin en interne se traduit par une certaine homogénéité (sociale, culturelle, en termes de codes et de conception de l'agriculture).

Il y a une vertu certaine à installer ce type d'initiatives dans les quartiers, puisque ces dernières participent à recréer un îlot vert assez inhabituel dans l'espace de la ville, d'une manière assez similaire aux cas nord-américains[87]. Néanmoins, leurs modes de fonctionnement ne leur permettent pas de produire suffisamment pour afficher un rôle de subsistance alimentaire, ou d'intégrer la totalité des jardiniers dans la prise de parole.

On pourrait alors parler de solidarité et de lien social autour des jardins français selon des degrés divers, répondant à des critères qui seraient propres au quartier d'accueil (convivialité et dynamique de proximité inhérente forte, et mixité sociale), à son degré d'institutionnalisation et évidemment ses objectifs de base (social, pédagogique, ornemental...). Il existe donc une pluralité de jardins partagés qui peuvent s'avérer être vecteurs de solidarité dans le quartier lorsque la plupart de ces critères sont réunit. D'après cette analyse, seul le Père Bonnet semble présenter suffisamment de critères pour être affiché comme un jardin réellement vecteur de solidarité : forte mixité dans le quartier, initiative habitante déconnectée d'une forme de demande municipale, à objectif social et peu d'institutionnalisation du jardinage cloisonnée. Pour les autres cas de jardins étudiés, l'initiative semble renforcer une forme de repli d'un petit groupe autour du jardinage, en révélant alors les ambigüités d'une pratique à la fois inclusive et exclusive socialement. Cette solidarité est donc à relativiser pour les cas français, puisque des logiques assez individualistes préexistent, que ce soit pour les jardins partagés de quartiers « plus pauvres » (désir de produire des légumes pour soit – logique assez intéressée dans l'utilisation du jardin), ou en voie de gentrification (désir de s'accaparer un carré pour faire des expériences personnelles – botanique, permaculture… ; ou même simple effet de « mode »). En tout cela, les jardins français diffèrent des *community gardens*, en affirmant des valeurs et des attributs communautaires assez éloignés du prisme de jardinage partagé nord-américain.

Jardin Clémenceau (crédit : B. Martin-Rabaud)

[87] Sauf dans leurs objectifs de résistance à la détérioration du quartier.

SYNTHÈSE CONCLUSIVE

Guillaume Faburel (Institut d'Urbanisme de Lyon, UMR 5206 TRIANGLE et Aménités)
Pauline Massé, (UMR 5206 TRIANGLE et Aménités)

1. Une évolution historique des approches de la solidarité par les politiques urbaines françaises

La formalisation et la généralisation de la lutte contre l'exclusion urbaine progressent au 19ème siècle. Différentes manières de traiter ce problème se succèdent alors, correspondant à diverses façons de l'appréhender.

L'action sociale se structure initialement autour d'un traitement moralisant de la pauvreté, différemment coordonné selon les contextes locaux. Face à la modification de l'organisation sociale, une nouvelle approche du paupérisme se construit – substituant à la culture du « mauvais pauvre » celle du « bon travailleur » – et modèle la lente municipalisation de l'action sociale, facultative et conditionnelle voire arbitraire, et complétée par un recours à l'aide privée. Toutefois, la persistance des troubles sociaux dans les grandes villes, la montée des préoccupations pour l'ordre social « produit » par la poursuite de l'urbanisation et pour la menace de l' « anomie » parmi les premiers sociologues et, enfin, la crainte de l'enracinement du socialisme au sein de la classe ouvrière conduisent progressivement à l'avènement d'une nouvelle conception de la solidarité sous la Troisième République, le solidarisme. Il vise à substituer le mutualisme à la charité, soit une solidarité qui repose sur la prévoyance sociale que l'État doit encourager.

Au cours du 20ème siècle, la montée en puissance de l'État-providence et la mise en place d'un régime de protection sociale universaliste ont définitivement raison du lien unissant espace urbain et traitement moralisant de la question sociale, les villes et les acteurs locaux perdant dans une large mesure leur capacité à traiter l'exclusion sociale. Même si les municipalités maintiennent une certaine influence sur les politiques sociales « nationalisées » telles que la santé publique (Faure, 1995).

On assiste alors à un partage de la solidarité entre les échelles de gouvernement, dans le cadre d'une vision pragmatique de la lutte contre les inégalités et d'un idéal-type de la solidarité reposant principalement sur l'identité de classe, en raison du haut degré de ségrégation régnant dans les villes occidentales durant l'ère fordiste, entre les quartiers ouvriers et les quartiers bourgeois. La solidarité dans ces derniers est caractérisée par une remarquable permanence, la grande bourgeoisie apparaissant comme une force sociale majeure façonnant la ville du 20ème siècle, du fait d'un regroupement volontaire et d'une solidarité librement choisie (Pinçon et Pinçon-Charlot, 1989 ; 2000) bien que de plus en plus défensive face à la menace d'une perte de l'homogénéité socio-spatiale de ses territoires. De son côté, l'acquisition par la classe ouvrière d'une capacité à négocier la (re)production de la ville fordiste était permise par des structures politiques et syndicales aptes à défendre son intérêt collectif, d'où la structuration des quartiers ouvriers sur une solidarité de classe reposant sur un tissu dense de relations sociales nouées avant tout à l'échelle du quartier et présentant de ce fait un caractère relativement exclusif. Du fait qu'elle reposait sur une condition partagée, cette solidarité s'est estompée à partir des années 1960 sous l'effet du recours croissant à l'immigration, de la désindustrialisation et de la périurbanisation.

Cette destruction des quartiers ouvriers, socles de la sociabilité populaire au cours de l'ère fordiste, a donné lieu à des formes politiques et culturelles innovantes mais éphémères, avant la généralisation du tournant entrepreneurial des villes occidentales dès les années 1980 (Harvey, à paraître). Sur le long terme, leur destruction a donné naissance à deux formes principales de quartiers : les quartiers en voie de gentrification et les quartiers de relégation, quartiers idéaux-typiques de la ville post-fordiste.

De nouvelles formes d'exclusion apparaissent au cours de la transition vers cette dernière, mettant en cause l'efficacité de politiques sociales par ailleurs sujettes à une inflexion néolibérale. La transition économique des quatre dernières décennies produit en effet une évolution de l'ordre social urbain et bouleverse par là-même l'action sociale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion dès le début des années 1980, alors marquée par une dynamique de territorialisation accrue dans un contexte de « spatialisation des problèmes sociaux » (Tissot et Poupot, 2005). Les politiques de lutte contre l'exclusion connaissent ainsi une triple évolution, vers une logique de conditionnalité et d'un « retour » de l'assistance ; vers un système multi-niveau, avec la décentralisation partielle de l'action sociale ; et enfin vers la montée en puissance et le renforcement des acteurs associatifs et du tiers secteur dans leur mise en œuvre.

Cette gestion renouvelée de l'exclusion sociale, incomplète, peine cependant à combattre l'exclusion (Kazepov, 2010 ; Andreotti *et al.*, 2012 ; 2013). Les stratégies urbaines en matière sociale rencontrent ainsi plusieurs limites : l'inachèvement de la décentralisation de l'action sociale, qui montre la relative préservation des équilibres institutionnels et perpétue des routines et des savoirs déjà constitués ; l'essoufflement des stratégies de lutte contre l'exclusion mises en place par les acteurs associatifs dû à leur institutionnalisation et plus généralement à une crise du travail social (Jaeger, 2013) ; une absence de résultats enfin, du fait de leur inadaptation aux problèmes sociaux urbains, de l'évolution rapide des formes de pauvreté et d'exclusion et de la production d'effets pervers, notamment la stigmatisation des publics-cibles de l'action sociale. Cet essoufflement des politiques de lutte contre l'exclusion, qui ne parviennent pas à devancer les attentes renouvelées des sociétés urbaines en mutation accélérée, constitue un terreau pour l'émergence de mouvements à visée solidaire portés par les citadins, plus remontants et expérimentaux.

2. Les formes de solidarité dans la ville post-fordiste : entre fragmentation urbaine, nouvelles politiques en matière d'environnement et économie sociale et solidaire

Si la ville fordiste se caractérisait par une ségrégation marquée, la ville post-fordiste se voit travaillée par des processus de fragmentation accrus, qui feraient émerger une « ville à trois vitesses » (Donzelot, 2004), analyse qui permet une approche spatiale des initiatives solidaires urbaines au sein des quartiers idéaux-typiques.

Dans les quartiers centraux se jouent d'abord une régulation de la solidarité encadrée par les institutions et les pouvoirs publics, mais aussi des initiatives organisées par les collectifs dans des logiques événementielles ou prenant la formes de luttes urbaines, déclinées à différentes échelles spatiales. Des formes de solidarités plus spontanées ou informelles voient aussi le jour, proposant souvent une régulation de l'espace privé mais aussi de l'espace public. Bien que les quartiers périurbains soient quant à eux souvent perçus comme le site d'un mode de vie individualiste, ils voient également émerger des formes spécifiques de solidarité

influencées par la morphologie sociale et spatiale ; historiquement entre des résidents aux caractéristiques sociologiques proches, mais aussi au travers des ancrages familiaux de proximité concernant tous les segments de la population. Les ménages pauvres font quant à eux voir des formes de solidarité qui passent par le choix résidentiel lui-même. La vitalité du tissu associatif y reste toutefois un champ de recherche à développer pour une solidarité plus institutionnalisée.

Les anciennes formes de solidarités des quartiers pauvres, construites autour d'un ancrage local profond, sont désormais constituées en problème par un discours à portée généralisatrice et une nette inflexion dans la politique de la ville en faveur de la « mixité sociale ». Se construisent des « organisations sociales locales » au travers d'une solidarité « communautaire » qui apparait largement contrainte par le stigmate externe pesant sur la cité (Sauvadet, 2006), sans pour autant être un lieu d'isolement social (Allen, 2003), ainsi qu'une solidarité « ethnique », ressource différenciée selon les groupes et les territoires. L'exclusion sociale grandissante manifeste cependant la nécessité de penser la reconnexion, au travers d'initiatives solidaires spontanées en provenance de quartiers plus riches ; elles doivent par contre franchir le périlleux cap de l'institutionnalisation pour ne pas rester isolées, à l'exemple du *community organizing*.

Bien que les actions visant à faire face aux enjeux environnementaux soient l'objet d'une institutionnalisation marquée, prenant le visage d'un découpage sectoriel descendant (Charles et Kalaora, 2003 ; Charles, 2008) et d'une orientation majoritairement technico-normative (Charvolin, 2003), il existe d'autres types et formes de solidarités visant à faire face à ces mêmes enjeux.

Les trames vertes et bleues sont ainsi des outils opérationnels vantés pour leur solidarité écologique, à l'épreuve d'une solidarité sociale et spatiale de par leur réinterrogation sous un nouvel angle des constructions socio-culturelles de la nature en ville. L'enjeu majeur se trouve alors dans la participation de l'ensemble des acteurs de la ville pour leur co-production et co-gestion pourtant freinée, qui réduit ces objets à une somme de fonctions et services écosystémiques, contrairement aux jardins collectifs. Dotés d'un statut légal depuis 1952 sous le nom de « jardins familiaux », ces derniers ont connu une diversification aussi bien en faveur de la lutte contre l'exclusion par les « jardins d'insertion » que vers la création de lieux de sociabilité et de proximité avec les « jardins partagés » ou « communautaires » ; cette diversification des statuts donne à voir un gradient des solidarités en fonction des types de jardins.

Les jardins familiaux, du fait du statut presque privatif de l'usage des parcelles, sont principalement appropriés par les classes moyennes et reposent sur une solidarité d'entraide ainsi qu'une conception de l'environnement en tant qu'aménité. Pierre angulaire des jardins d'insertion, la solidarité économique et sociale est promue entre les personnes marginalisées et celles intégrées à la société par le biais d'une revalorisation de l'agriculture, qui dépasse même le cadre du local. La solidarité dans les jardins partagés, parcelles cultivées en commun et appartenant en règle générale à une collectivité publique, jouit de ce fait d'une place intermédiaire, d'ordre social et écologique et entre des populations variées, dépassant ainsi le simple cadre local du jardinage et créant « un espace de participation citoyenne (accessible à tous) » (Demailly, citée *in* Den Hartigh, 2013).

Ce retour à la terre s'observe plus généralement avec l'agriculture urbaine qui dispose souvent de la volonté de renouer avec une solidarité fonctionnelle entre ville et espaces agricoles.

Cette logique fonctionnelle a longtemps tu projet le social et politique dont elle relève et, donc, la notion clé de ressource (Ingold, 2013). Aux côtés du thème de la propriété foncière, l'agriculture apparaît bien l'enjeu d'un questionnement plus profond et collectif des alternatives économiques et est vectrice de solidarité par le biais d'une réappropriation des ressources par des microactions individuelles ou en petits collectifs. La capacitation s'inscrit alors en creux comme une autre voie d'exploration et de réinvention de la solidarité face aux évolutions territoriales qui dépassent la dualité historique urbain/rural, valant aussi quant aux éco-quartiers associés de manière instrumentale d'abord, au terrain de la politique de la ville, mais faisant à côté l'objet de projets plus « remontants » et expérimentaux.

Ces derniers manifestent ainsi une évolution double, à la fois au croisement avec les politiques de la ville et leurs grands projets, mais parfois surtout soutien indirect à des démarches plus ascendantes, qui présentent un terrain propice pour questionner la solidarité vantée, promue ou produite par les éco-quartiers. Le référentiel instrumental y propose plusieurs types de solidarités (temporelle, territoriale, infra-spatiale), plus revendiquées que produites, dont la solidarité sociale demeure le « parent pauvre » (Bonard *et al.*, 2008) du fait de leur l'inscription dans des continuités en matière de politiques publiques ; le mythe du « citoyen passif » (Rosanvallon, 2008) caractérise pleinement ce pendant des éco-quartiers, même si l'ouverture par les « signaux faibles » permet d'aborder une solidarité autrement sociale (Faburel, 2013a). Interpellant directement les modalités traditionnelles d'organisation de la solidarité en ville, ces quelques projets collaboratifs et ascendants voient l'implication citoyenne, mariée à d'autres regards sur les faits écologiques et de valeurs au fondement du commun, comme les paramètres pour faire évoluer la facture éco-technologique de la première génération, dominante, d'éco-quartiers.

La diversité des initiatives en matière d'économie sociale et solidaire (ESS), terme qui englobe les formes de solidarité précédemment étudiées, permet une montée en généralité sur ces dynamiques qui ont en commun de contribuer à réinventer le « faire société », par le biais d'une réaffirmation du niveau local. Initiatives territorialisées et territorialisantes, elles expriment un ré-encastrement politique et social des dynamiques économiques par des mises en résistance, qui nécessitent cependant une évolution des modes de pensée (Theys *et al.*, 2008) pour leur consolidation. L'instauration d'un nouveau régime de solidarité se pose au travers de l'ESS, dont la production de solidarités « démocratiques » peut aussi paradoxalement légitimer un renouveau du capitalisme.

La solidarité déployée par l'ESS s'inscrit dans un processus qui se construit et se déploie dans l'action collective, faisant de l'engagement une donnée clé, et pose la question des inégalités d'accès comme de l'*empowerment*. Le renouvellement de l'action publique se trouve aussi interrogé par un double mouvement entre l'influence de l'ESS sur la définition de l'agenda politique et le mode de gouvernance territorial, ainsi que les effets des recompositions multiniveaux de l'action publique. Si la ville redéfinit l'ESS, elle perpétue aussi quelques pesanteurs : la résurgence de liens territoriaux divers et des réarticulations complexes souffre du tropisme français qui néglige les corps intermédiaires pour l'élaboration d'initiatives solidaires ; de par la segmentation qu'elle peut engendrer, un jeu ambigu émerge entre l'ESS et les pouvoirs publics voire les acteurs privés, avec le risque de récupérations et de détournements ; sous l'effet de la crise et de la rétractation des services publics, l'ESS comme innovation sociale, pourrait institutionnaliser une « économie sociale précaire » (Klein et Tremblay, 2011).

En ce sens, les initiatives solidaires ne sauraient être considérées de manière isolée, hors des

rapports sociaux et territoriaux dominants, mais bien dans leur dynamique de reconfiguration notamment en vue de concevoir de nouveaux régimes de solidarité. Pour leur émergence, on semble ainsi retrouver comme conditions premières aussi bien l'*empowerment*, que la participation habitante, souvent confrontés à l'institutionnalisation dans des logiques de récupération. Ces acceptions procédurales de la solidarité questionnent les modèles de démocratie et de justice en jeu.

3. Un questionnement des modèles de justice et d'égalité au travers de la participation habitante, du *community organizing* et *empowerment* : vers une société des égaux ?

Les dynamiques urbaines solidaires amènent ainsi à reconsidérer les liens entre urbanisme et solidarité à l'aune de la justice environnementale mais aussi de la justice spatiale. Alors que poser la question de la justice environnementale en France consiste à ramener sur le devant de la scène la question des inégalités masquée derrière des constructions collectives (Charles *et al.*, 2007), celle-ci reste globalement figée dans des formes redistributives, dans le sillage des courants anglo-américains qui fondent leur conception sur une approche certes plus individualisée de l'environnement mais basée sur la théorie de l'équité de J. Rawls.

Toutefois, une autre conception de la justice, plus sociale et procédurale, permet à l'inverse d'interroger le modèle de justice sous le prisme plus large de l'espace, selon trois perspectives : approche radicale, substantialiste ou procédurale et intégrative (Bonard, 2011). La ville, dans l'approche radicale, est comprise comme un territoire produit et le lieu de (re)production et de transformation des relations sociales, d'où un rapport conjoint entre l'urbanisation, les inégalités qui s'y lisent et le développement du système capitaliste. La production d'une justice urbaine et l'éradication des inégalités seraient alors corollaires au dépassement général du capitalisme. Elle tiendrait à la réappropriation et la récréation par les habitants d'espaces jusque là dominés, amenant à considérer le caractère émancipateur de la ville au travers d'un « droit à la ville » (Lefebvre, 1968), concept critiqué par l'approche substantielle de la justice (S. Fainstein). Selon cette dernière, il est de la responsabilité de l'État et des collectivités d'organiser des « inégalités justes » par des politiques publiques distributives et correctives. L'approche procédurale met quant à elle l'accent sur leur pluralité, envisageant la justice comme principe et non comme état, ne pouvant être distribuée ou imposée « par le haut » mais devant se construire par la confrontation et la négociation entre les groupes sociaux. Cette infrapolitique permet la composition de formes nouvelles et variées du politique au travers d'un espace potentiellement porteur de résistance, et donc de production de solidarités urbaines « par le bas ».

Ces approches s'inscrivent donc toutes dans le prolongement, de manière plus ou moins structurante, d'une lecture procédurale de la justice, conduisant à une réflexion sur le droit à la ville (Lefebvre, 1968 ; Harvey, 1992 ; 1996 ; 2012) pour la production d'une justice urbaine, et admettant alors une « citoyenneté différenciée » voire un « droit citoyen » (Faburel, 2013b). Toutes convergent vers une considération des enjeux en termes de capacitation et de participation des habitants, approche par les « *capabilities* » (Nussbaum, 2012) qu'il convient alors de placer au cœur de l'analyse pour la production d'une ville solidaire. La condition première et contemporaine pour la mise en œuvre d'une justice urbaine semble ainsi être la participation habitante. Il semblerait qu'on ne puisse comprendre le délitement du lien social sans aborder la question des « solidarités politiques » et plus précisément de l'inégal accès des groupes sociaux aux scènes politiques et arènes de la décision (Lapeyronnie et Kokoreff, 2012).

La montée des pratiques participatives prend sens dans cette évolution et fait l'objet de deux lectures : la mise en avant des limites politiques et épistémologiques des dispositifs officiels (Faburel, 2013c) ; la participation comme un vecteur d'*empowerment* susceptible de déboucher sur des formes d'émancipation sociale et politique (Nez, 2011 ; Carrel, 2013).

Les dispositifs participatifs locaux en France reposent principalement sur les conseils de quartier, avec comme objectif une approche relativement consensuelle fondée sur la reconstruction du lien social et l'inclusion des exclus. L'affiliation politique des plus marginalisés est cependant très limitée, de par la sous-représentation voire l'absence de certaines catégories de la population, ce qui pose en creux la question de l'appropriation de l'espace public par certaines catégories sociales. Quant aux budgets participatifs, on compte peu d'exemples en France d'améliorations sociales fondamentales (Sintomer *et al.*, 2008) du fait de l'absence à la fois d'une organisation procédurale pour la distribution mais aussi d'enjeux sociaux.

L'habitat participatif, relevant d'initiatives portées par des collectifs d'habitants, interroge peut-être plus les manières de penser la production de la ville et renouvelle les registres de la participation citoyenne, par l'expérimentation d'autres modes d'habiter et de vivre ensemble. Pourtant, alors que la notion de partage constitue une valeur centrale à côté de la mixité, une assez grande homogénéité sociale est observée dans la plupart des projets (Bacqué et Vermeersh, 2007). Ces derniers sont portés par la mobilisation d'un réseau associatif et militant qui ne cesse de s'accroître et a du trouver une cohérence afin d'aboutir à l'instauration de partenariats inédits entre associations, collectivités territoriales et professionnels, ainsi qu'à l'inscription de ces projets sur les agendas politiques locaux.

En fait, analysées sous l'angle de la « ville solidaire », l'*empowerment* et le *community organizing* ouvrent bien plus à un ensemble de dynamiques et de mobilisations urbaines et remontantes, émergentes ou en reconfiguration, porteuses de formes nouvelles de discours sur elles-mêmes, sur la société, et sur les conditions de sa transformation. Il s'agit dès lors de comprendre en quoi ces discours témoignent de nouvelles pensées de l'émancipation, de la mobilisation sociale et du rapport à la politique qui répondent à l'importation du terme en France.

Bien que définie par des caractéristiques communes dans les projets politiques portés en son nom, une extrême polysémie caractérise la notion d'*empowerment*, que l'on retrouve par exemple dans l'ambiguïté politique du terme de responsabilisation (Hache, 2007 ; Balazard, 2012). Quant au *community organizing*, il est d'abord envisagé comme méthode de mobilisation sociale puis théorisé en tant que rapport particulier à la question politique (Behrent, 2008). Ainsi, non sans poser questions, *enpowerment* et *community organizing* partagent tous deux un regard pragmatique sur la démocratie au travers d'une relation étroite avec la question du pouvoir des individus et des collectifs ; ils dépassent la conception du politique à deux têtes – citoyen et État – et introduisent un nouvel acteur : le collectif, autrement appelé communauté, terme qui renvoie souvent en France à la crainte d'une dérive résumée par le concept de « communautarisme » (Jacquier, 2010), dans la tradition rousseauiste.

Ceci explique la frilosité du système politique français face à la possibilité d'une quelconque intermédiation entre le citoyen et l'État (Kirzbaum, 2011), malgré des tentatives d'importation dès la fin des années 1960 (Médard, 1996) qui seront résumées aux initiatives du monde du travail social cherchant à développer les capacités des individus dans les quartiers populaires

(Arslan et Didi, 2013) et prendront finalement le tournant de la politique de la ville alors naissante. Mais, cette dernière provoque la mise à l'écart de *l'empowerment* et du *community organizing* par l'articulation qu'elle propose des questions sociales et urbaines (Tissot, 2007). C'est en fait globalement sa critique qui porte aujourd'hui le retour de ces dynamiques, revendiquées à la fois par les travailleurs sociaux qui font le constat partagé de l'échec de trente ans de politique de la ville, ainsi que par des collectifs plus remontants et militants qui souhaitent s'inspirer des méthodes d'Alinsky pour mettre en place des formes de *community organizing.* Ces dynamiques font l'objet d'un travail d'analyse de la part de chercheurs qui continuent à redéfinir les rapports entre recherche et engagement (Balazard, 2012 ; Carrel, 2013) et trouvent des premiers éléments de caractérisation, à la frontière entre pratique et recherche.

L'absence de montée en généralité théorique rappelle pourtant le caractère marginal de ces phénomènes, signaux faibles porteurs d'un changement potentiel. Bien que l'*empowerment* devienne un enjeu fort au travers d'un renouvellement du travail social et du secteur associatif, désormais envisagés comme soutien à des initiatives remontantes, les premiers retours théoriques évoquent ainsi la difficulté de passer du discours à l'acte et à sa généralisation (Kirzbaum, 2013). La question de l'institutionnalisation du mouvement est, en outre, de toutes les préoccupations ; si l'*empowerment* et le *community organizing* promeuvent la conflictualité comme modalité démocratique, dès lors cette question du rapport entre de telles dynamiques et les institutions, entre autonomie et partenariat, est au cœur des débats internes. Ces débats sont particulièrement soulevés par les collectifs moins institutionnalisés, parmi lesquels on retrouve ceux se revendiquant de la mise en pratique du *community organizing*. C'est donc à partir de cette question de la réinvention des rapports entre citoyens, collectifs et institutions que semblent se dessiner de nouvelles modalités d'exercice de la solidarité.

D'où, au final, la nécessité première de réfléchir à un nouveau modèle d'égalité, pensée produite par P. Rosanvallon (2011) et qui pourrait définir les contours d'un nouveau modèle de société faisant droit à l'*empowerment*. Partant également du constat, dans une perspective historique, de l'insuffisance de la justice distributive, il ouvre un débat plus large sur l'égalité, proposant de cette manière une « esquisse » pour la création d'une « société des égaux » et d'un nouveau modèle de cohésion sociale pour lequel l'importance donnée au territoire est cruciale.

Considérant que « l'égalité est une notion politique autant qu'économique », il avance la nécessité de réfléchir aux autres composantes du lien social, autour de trois idées forces qui fonderaient un nouveau modèle d'égalité : la *singularité*, la *réciprocité* et la *communalité*.

Par *singularité* est entendue une forme d'égalité qui reconnaît les particularités et refuse les discriminations, ne pouvant prendre forme que dans la relation à autrui et dont la construction est un combat voire « l'un des nouveaux objets pour la lutte des classes » (Rosanvallon, 2011 : 370). La *réciprocité* permet elle de revenir sur une lecture étroite du choix rationnel et de considérer l'homme aussi bien égoïste, vision de l'*homo œconomicus*, qu'altruiste, vision de l'*homo reciprocans*. Si la rationalité pousse à viser son intérêt personnel, il n'en est pas moins rationnel d'agir et de penser pour les autres. Cette réciprocité s'exerce sous la forme d'un équilibre des engagements dans la vie sociale, notamment d'une égalité d'engagement dans la cité, produite par les « moyens convergents et complémentaires » que sont les droits et les devoirs. Toujours *relationnels*, ils ont dans ce sens une fonction d'institution du social et sont à voir comme « facultés et capacités que se confèrent mutuellement les individus pour faire société » (Rosanvallon, 2011 : 376). La réciprocité est donc égalité d'interaction entre les

personnes et égalité de celles-ci devant l'État. La *communalité* envisage quant à elle la forme sociale de la citoyenneté à côté de sa traditionnelle forme juridique, enjeu de taille quand l'on considère la recomposition des identités collectives selon des *appariements sélectifs* (Becker, 1973), soit le regroupement selon des caractéristiques étroitement socio-culturelles, qui se manifeste tout particulièrement dans l'espace urbain, devenu le marqueur le plus évident des nouvelles inégalités au travers notamment des *gated communities*. La déchirure du tissu social est alors traduite et aggravée par la fragmentation spatiale, soit un séparatisme à base territoriale qui montre l'importance du territoire dans la construction de la cohésion sociale. La construction de commun serait alors à faire selon trois de ses dimensions : un *commun participation* ou le vivre ensemble au travers d'événements ; un *commun compréhension* fondé sur une connaissance réciproque, réductrice des préjugés ; un *commun circulation* ou partage de l'espace par un *peuple flux en renouvellement permanent*, dont la politique de la ville est un moteur essentiel. Cette approche du commun aborde aussi la question de l'échelle pertinente pour le fonctionnement d'une citoyenneté sous sa forme sociale, interrogeant l'arrangement politico-administratif français et son maillage : que les intercommunalités soient des périmètres "efficaces" pour la gestion urbaine n'implique pas qu'elles soient des espaces favorables à l'expression d'une souveraineté populaire.

La réflexion théorique sur ce que peut être l'égalité ne saurait donc être dissociée d'un débat citoyen quant aux moyens de construire une *société des égaux.* Au cœur se trouverait la *renationalisation* des démocraties, comprise comme un « renforcement de la cohésion des membres qui les composent et réappropriation par ceux-ci du politique » (Rosanvallon, 2011 : 411).

RÉFÉRENCES

Aballéa, F. (dir.), 2012, *Institutionnalisation, déinstitutionnalisation de l'intervention sociale*, Editions Octarès, Toulouse

Abitbol, L., 2012, *Initier des coopérations inter-organisationnelles dans les démarches d'écologie industrielle et territoriale : une relecture en termes de sociologie de la traduction et de la théorie des objets frontières*, Thèse pour l'obtention du doctorat en sciences de gestion, Université Lyon 3

Abers, R., 1998, « From Clientelism to Cooperation: Local Government, Participatory Policy and Civic Organizing in Porto Alegre, Brazil », *Politics & Society*, vol. 26, n° 4

Actes de la recherche en sciences sociales, 2005, « Politiques des espaces urbaines. Penser, classer, administrer la pauvreté », n°159

ADCF, 2010, *L'action sociale intercommunale. Enjeux, réalités et perspectives d'évolution, Assemblée des communes de France*, Paris

Agence Construire, 2010, *La maison de Sophie, petit guide de l'Atelier Permanent d'Architecture*, LeGrandEnsemble.com

Ahern, J., 1995, « Greenways as a planning strategy », *Landscape and urban Planning Journal*, n°33

Alinsky, S., 1946, *Reveille for radicals*, Vintage, New York

Allen, B., 2003, « Les Tarterêts, un quartier d'accueil ? », *Les Annales de la recherche urbaine*, 94

Allouch, A. et A. van Zanten, 2008, « Formateurs ou "grands frères"? Les tuteurs des programmes d'ouverture sociale des Grandes Ecoles », *Education et sociétés*, 21

Amable, B., 2005, *Les cinq capitalismes*, Seuil, Paris

Ambrosino, C. et L. Andres, « 2008, Friches en ville : du temps de veille aux politiques de l'espace. Acteurs informels, planification et mutabilité urbaine dans le quartier Berriat à Grenoble », *Espaces et Sociétés*, 134

Anderson, E., 1993, *Streetwise : race, class and change in an urban community*, university of Chicago Press, Chicago

Andreotti, A., Mingione E., Polizzi E., 2012, « Local Welfare Systems: A Challenge for Social Cohesion », *Urban studies*, vol. 49, n° 9

Andreotti, A., Mingione E., Polizzi E., 2013, « Le développement de systèmes locaux de l'intervention sociale. Tendances communes dans les pays industrialisés », *Informations Sociales*, vol. 5, n° 179

Angleraud, B., 2011, *Lyon et ses pauvres. Des œuvres de charité aux assurances sociales (1800-1939)*, L'Harmattan, Paris

Arab, C., 2008, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement de l'humanitaire*, Flammarion, Paris

Aragau, C., Poulot M., 2013, Le périurbain : fabrique de territoires, fabrique de modèles, *CANAL 2013 Circulation et appropriation des normes et des modèles de l'action locale*, 20-23 mars, Montpellier

Argoud, D.,2011, « L'habitat groupé, une alternative à la maison de retraite? ». *Cahier du Cleirppa*

Argoud., D.,2011, « De l'hébergement à l'habitat : une évolution ambiguë », *Gérontologie et société*, n°136

Arslan, L. et R. Didi (dir.), 2013, *Organisez-vous ! Construire la participation politique dans les quartiers populaires*, Fondation Jean-Jaurès, Paris

Ascoli, U., Ranci C. (dir.), 2002, *The Dilemna of Welfare Mix. The New Structure of Welfare in an Era of Privatisation*, Pluwers Academic/Plenum Publishers, New York

Attias-Donfut, C., 1995, *Les solidarités entre générations. Vieillesse, famille, Etat*, Nathan, Paris

Authier, J.-Y., 1995, « Formes et processus de ségrégation dans les quartiers centraux réhabilités. L'exemple du quartier Saint-Georges à Lyon », *Sociétés contemporaines*, 22-23

Authier, J.-Y., 1996, « Mobilités résidentielles et effets de composition dans les processus de réhabilitation des quartiers centraux », *in* Haumont N. (ed.), *La ville : agrégation et ségrégation*, L'Harmattan, Paris

Authier, J.-Y., B. Benoussan, Y. Grafmeyer et J.-P. Lévy (dir.), 2001, *Du domicile à la ville, vivre en quartier ancien*, Anthropos, Paris

Avenel, C., 2004, *Sociologie des quartiers sensibles*, Armand Colin, Paris

Avritzer, L., 2005, « Nouvelles sphères publiques au Brésil : démocratie locale et délibération politique », in Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y. (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, La découverte, Paris

Avritzer, L., 2011, *A dinâmica de Participação local no Brasil*,Cortez Editora, São Paulo

Ayuntamiento de Córdoba, 2007, *La trayectoria del presupuesto participativo en Córdoba (2001-2006)*, Ayuntamiento, Córdoba

Bacher, R., Baudelet, L. (et al.), 2010, *Jardins écologiques d'aujourd'hui*, Terre Vivante, Mens

Bacqué M.-H., Sintomer Y., 1999, « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », *in* Neveu C. (dir.),*Espace public et citoyenneté locale*, L'Harmattan, Paris

Bacqué M.-H., Sintomer Y. 2001, « Affiliations et désaffiliations en banlieue, réflexions à partir des exemples de Saint-Denis et Aubervilliers », *Revue française de sociologie*, vol. 42, n°2

Bacqué, M.-H., 2005, « Associations communautaires et gestion de la pauvreté. Les community development corporations à Boston », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 160

Bacqué, M.-H., Blanc M., Hamel P., Sintomer Y., 2005, « Editorial », *Espaces et Sociétés*, n°123

Bacqué, M.-H., Rey H., Sintomer Y., 2005, « La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? », in Bacqué M.-H., Rey H., Sintomer Y. (dir.),*Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, La découverte, Paris

Bacqué, M.-H. et H. Rey (dir.), 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative*, La Découverte, Paris

Bacqué, M.-H., Fijalkow Y., 2006, « En attendant la gentrification : discours et politiques à la Goutte d'Or (1982-2000) », *Sociétés contemporaines*, n° 63

Bacqué, M.-H. Vermeersch, S., 2007, *Changer la vie ? Les classes moyennes et l'héritage de mai 68.* Les Éditions de l'Atelier, Paris

Bacqué, M.-H. Carriou, C., 2011, « Participation et politiques du logement en France. Un débat qui traverse le 20ème siècle ». In M.-H. Bacqué et Y. Sintomer (dir.), *La Démocratie participative. Histoire et généalogie*, La Découverte, Paris

Bacqué, M.-H., et Biewener C., 2013, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, La Découverte, Paris

Bacqué, M.-H., Mechmache M., 2013, « Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ca ne se fera pas sans nous. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires », Rapport au ministre délégué chargé de la ville

Badie, B., Birnbaum P., 1983, *Sociologie de l'État*, Hachette, Paris

Baillergeau, E., 2007, « Favoriser les liens sociaux de proximité : de nouvelles pratiques d'intervention sociale dans les villes européennes », *Pensée plurielle*, n° 15

Baker, L. E., 2004, « Tending cultural landscapes and food citizenship in Toronto's community gardens », *The Geographical Review*, vol. 94

Baierle, S., 2009, « Porto Alegre neoliberal : a decapitação social-capitalista de líderes comunitários e os limites do Novo Gerencialismo Público inclusivo«, *Cadernos da CIDADE*, n° 15, vol. 12

Baiocchi, G., 2005, *Militants and Citizens. The Politics of Participatory Democracy in Porto Alegre*, Stanford University Press, Palo Alto

Balazard, H., 2012, *Quand la société civile s'organise : l'expérience démocratique de London Citizens*, doctorat de science politique, Université Lyon 2

Banque mondiale, 2008, *Brazil : Toward a more inclusive and effective participatory budget in Porto Alegre*, Rapport n° 40144-BR

Barbier, J.-C., 2008, *La Longue Marche vers l'Europe sociale*, PUF, Paris

Barles, S., 2013, « Métabolismes urbains », *Le Développement durable à découvert*, CNRS éditions Barré-Pépin, M., 2013 « Quelles solidarités pour le logement ? », *Droit et Ville*, n°75

Baudelet, L., Basset, F., Le Roy, A. 2008, *Jardins partagés. Utopie, écologie, conseils pratiques*, Terre vivante, Paris

Bauman, Z., 2013, « Solidarity: a word in search of flesh », *New Eastern Europe*, vol.2, n°6

Baumelle, C., 2012, *Des seniors en colocation*, Éditions Tournez-la-page, Paris

Béal, V., 2011a, « Ville durable et justice sociale. Ce que le développement durable nous dit de la production de l'urbain », in Béal V., Gauhtier M., Pinson G. (dir.), *Le développement durable changera-t-il la ville. Le regard des sciences sociales*, PUSE, Saint-Etienne

Béal, V., 2011b, *Les politiques du développement durable. Gouverner l'environnement dans les villes françaises et britanniques (1970-2010)*, Thèse pour le doctorat en science politique, Université de Saint-Etienne/Lyon

Béal, V., Morel C., Charvolin F., 2011, « La ville durable aux risques des écoquartiers. Réflexions autour du projet de New Islington à Manchester », *Espaces et sociétés*, n°147

Béal, V., Rousseau M., 2008, Néolibéraliser la ville fordiste, *Métropoles*, 3

Beaud, S., Pialoux M., 1999, *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Fayard, Paris

Behrent, M., 2008, « Saul Alinsky, la campagne présidentielle et l'histoire de la gauche américaine », in *La Vie des idées*, URL : http://www.laviedesidees.fr/Saul-Alinsky-la-campagne.html

Benarrosh-Orsoni, N., 2011, « Bricoler l'hospitalité publique : réflexions autour de l'accueil municipal des roms roumains à Montreuil », *Géocarrefour*, vol. 86, n° 1

Berger, M., Rougé L., Thomann S., Thouzellier C., 2010, « Vieillir en pavillon. Mobilités et ancrages des personnes âgées dans les espaces périurbains des aires métropolitaines (Aix-Marseille, Paris et Toulouse) », *Espace, Populations, Sociétés*, 1

Bernard, N., 2006, « Maîtriser son logement : réflexion sur l'inadaptation des instruments législatifs », *Droit et société*, n°63-64, Éditions juridiques associées

Bernard-Hohm, M.-C., 2011, « L'ambivalence des élus face à la politique de vieillissement », *Gérontologie et société*, n°132

Bernier, S., (dir.), 1998, *Des jardins familiaux dans nos villes : jardins, jardinages et politiques urbaines*, Fondation de France, Paris

Betten, N., Austin M., 1990, *The Roots of Community organizing, 1917-1939*, Temple University Press, Philadelphie

Bevort, A., Lallement M. (dir.), 2006, *Le capital social. Performance, équité et réciprocité*, La découverte, Paris

Bidou-Zachariasen, C., 1996, « Classes populaires et classes moyennes en centre historique rénové, » *in* N.Haumont (dir.), *La ville : agrégation et ségrégation*, L'Harmattan, Paris

Bidou-Zachariasen, C. (dir.), 2003, *Retours en ville. Des processus de « gentrification » urbaine aux politiques de « revitalisation » des centres*, Descartes et Cie, Paris

Bidet, E., 2003, L'insoutenable grand écart de l'économie sociale. Isomorphisme institutionnel et économie solidaire, *Revue du MAUSS*, vol. 1, n° 24

Bjornson, M. R., 1994, *Greening Chicago's urban community gardens build bridges of access to remove social, political and economic barrier*, Mémoire de master non publié, Northwestern University

Biau, V., 2012, « Les architectes de l'habitat participatif, entre militance et compétence ». *Métropolitiques*, http://www.metropolitiques.eu/Les-architectes-de-l-habitat.html

Biau, V. Bacqué, M.-H. (dir.), 2010, *Habitats alternatifs□: des projets négociés□?* Rapport du PUCA

Biland, É., 2006, « La "démocratie participative" en "banlieue rouge" : les sociabilités politiques à l'épreuve d'un nouveau mode d'action publique », *Politix, n*° 75

Blais, M-C., 2007, *La solidarité. Histoire d'une idée*, Éditions Gallimard, Paris

Blakely, E. S., Small L, 1996, « Mickael Porter : New gilder of ghettos », *The Review of Black Political Economy*, 24.2-3

Blanc, C., Hamman P., 2009, *Sociologie du développement durable urbain : projets et stratégies métropolitaines françaises*, Edition Peter Lang, Bruxelles

Blanc, J. (dir.), 2006, *Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales. Rapport 2005-2006*, Economica, Paris

Blanc, J., 2013, La variété des monnaies citoyennes et leur place dans l'économie sociale et solidaire, *Economie & Management*, n° 149

Blanc, J., Fare M., 2012, Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation, *Innovations, Cahiers d'économie de l'innovation*, n° 38: 67-84

Blanc, M., 1988, « Le pouvoir local et la participation des habitants », *Espaces et Sociétés*, 52-53

Blanc, N. et P. Clergeau, 2013, « La nature en ville », *Le Développement durable à découvert*, CNRS éditions, Paris

Blandin, P., 2007, *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Éditions Quae, Paris

Blandin, P., 2010, *Biodiversité, l'avenir du vivant*, Éditions Albin Michel, Paris

Blondiaux, L., Levêque S., 1999, « La politique locale à l'épreuve de la démocratie : les formes paradoxales de la démocratie participative dans le 20e arrondissement de Paris » in Neveu C., *Espaces publics et engagement politique*, L'Harmattan, Paris

Blondiaux, L., 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualités de la démocratie participative*, Seuil, Paris

Boissonade, J., 2011, « Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers», *Espaces et sociétés*, n°147

Bonard, Y., Matthey L., 2010, « Les éco-quartiers : laboratoires de la ville durable », *Cybergeo : European Journal of Geography*, mis en ligne le 09 juillet

Bonvalet, C. et E. Lelièvre, 2005, « Les lieux de la famille », *Espaces et sociétés*, 120-121/1

Bouakra, N., 2013, « Patrick Bouchain, vivre en construisant », *S'il fallait changer quelque chose ?*, France Culture, http://www.franceculture.fr/emission-s-il-fallait-changer-quelque-chose-de-nozet-vive-les-chaluts-2013-07-31

Bouchain, Julienne, L. (dir.), 2010, *Construire ensemble le grand ensemble*, Actes Sud, Arles

Bouillon, F., 2011, *Le squat : problème social ou lieu d'émancipation ?*, Editions Rue d'Ulm, Paris

Bouillon, F., 2009, *Les mondes du squat*, PUF, Paris

Boulding, C., Wampler B., 2010, « Voice, Votes, and Resources: Evaluating the Effect of Participatory Democracy on Well-being », *World development*, vol. 38, n° 1

Boulmier, M., 2009, *L'adaptation de l'habitat au défi de l'évolution démographique : Un chantier d'avenir*. Rapport au secrétaire d'Etat au logement et à l'Urbanisme, La documentation Française, Coll. Des Rapports officiels

Bouillon, F. et F. Muller, 2009, *Squats. Un autre point de vue sur les migrants*, ed. Alternatives, Paris

Bourbousson, C, 2013, *Quelle mobilisation au sein d'organisations –frontières ? Hôtel du Nord et Femu qui, de la quête du sens dans les quartiers nord de Marseille à la Corse*, Mémoire de master RH-ESS Aix-Marseille Université.

Bourdieu, P., 1990, « L'économie de la maison », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 81/82

Bourdieu, P. (dir.), 1993, *La misère du monde*, Le Seuil, Paris

Bourguiba, E. & Dubuc, N. & Mosdale, C. & Sander, A. & Soares de Pinho, J., 2010, « Inscrire les trames vertes dans une histoire de l'aménagement », *Métropolitiques*URL : http://www.metropolitiques.eu/Inscrire-les-trames-vertes-dans.html

Boustingorry, J., 2008, *Des pionniers auto-constructeurs aux coopérateurs : histoire des Castors en Aquitaine.* Thèse, Université de Pau

Bout, T., Henckel, J.-G., 2009, *Dans un pays de Cocagne, entretien avec Jean-Guy Henckel*, Rue de l'échiquier, Paris

Boutaud, B., « Quartier durable ou éco-quartier ? », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Débats, Quartier durable ou éco-quartier ?, mis en ligne le 24 septembre

Boyte, H., 1980, *The backyard revolution : the new citizen movement*, Temple University Press, Philadelphie

Brand, C., Bonnefoy S., 2011, « L'alimentation des sociétés urbaines : une cure de jouvence pour l'agriculture des territoires métropolitains », *VertigO*, vol. 11, n°2

Brenner, N., 2004, *New State Spaces*, Oxford University Press, Oxford

Brenner, N.: Marcuse et M. Mayer (dir.), 2011, C*ities for People, not for Profits: Critical Urban Theory and the Right to the City*, Routledge, New-York

Bresson, S., 2012, « La participation des habitants dans la production du logement en France. L'exemple des projets d'habitat coopératif de l'agglomération Lilloise ». Communication *VII Congreso Internacional Rulescoop*, Universitat de València, http://www.congresorulescoop2012.es/comunicaciones/?search-by=autor&search-tema=0&search-keyword=0&search-string=bresson

Bresson, S. Denèfle, S., 2014, « Diversity of self-managed co-housing initiatives in France », Special Issue *Journal of Urban Research & Practice*, en cours de publication

Bresson, S. Tummers, L., 2014, « L'habitat participatif autogéré en Europe : vers des politiques alternatives de production de logements ? », Working paper

Bresson, S. Tummers, L., 2014, « L'habitat participatif autogéré en Europe : vers des politiques alternatives de développement urbain ? ». *Métropoles*, à paraitre

Bronner, L., 2010, *La loi du ghetto. Enquête sur les banlieues françaises*, Calmann-Lévy, Paris

Butler, T., Watts P., 2006, *Understanding Social Inequality*, Sage, Londres

Cailly, L., Dodier R., 2007, « La diversité des modes d'habiter périurbains dans les villes intermédiaires : différenciations sociales, démographiques et de genre », *Norois*, 205/4

Callon, M., 2007, L'innovation sociale, quand l'économie redevient politique, *in* Klein J-L. Harrisson D. (dir.), *L'innovation sociale, Emergence et effets sur la transformation des sociétés*: 17-42, Presses de l'université du Québec, Québec

Callon, M., Lascoumes P., Barthes Y, 2001, *Agir dans un monde incertain*, Le Seuil, Paris
Castel, R., 1995, *Les Métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Fayard, Paris
Cariou, E., 2012, « Habitat groupé et organismes HLM : une utopie réalisable et reproductible ? ». *RECMA*, n°323
Carrel, M., 2013, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, ENS Éditions, Lyon
Castells, M., 1973, *Luttes urbaines*, Maspero, Paris
Castells, M., E. Cherki et D. Mehl, 1974, *Sociologie des mouvements sociaux urbains. Enquête sur la région parisienne*, Centre d'étude des mouvements sociaux, Paris
CAUE Rhône, *Jardiner la ville*, 2001, Actes du colloque du 8 juin 2000. Printemps de l'environnement 2000 – CAUE du Rhône
CAUE Rhône, Grand Lyon et Le passe-jardins, 2003, *Les jardins citoyens*
Cérézuelle, D., Le Formal, Y., 1990, *Les jardins collectifs : un outil d'insertion*, Institut régional du travail social Aquitaine
Cérézuelle, D., 2003, « Les jardins familiaux, lieux d'initiation à la civilité », *Communication*, n°74
Cérézuelle, D., Roustang, G., 2010, *L'autoproduction accompagnée : un levier de changement*, Erès, Toulouse
Chabrol, M., 2011, *De nouvelles formes de gentrification ? Dynamiques résidentielles et commerciales dans le quartier de Château-Rouge (Paris)*, Thèse de géographie, Université de Poitiers
Chanial, P., Laville J-L., 2005, L'économie sociale et solidaire en France, *in* Carvlho de França G., Laville J-L., Magnen J-P., Medeiros A., *Action publique et économie solidaire : une perspective internationale*, Erès, Paris
Charles, L., 2008, « Environnement, philosophie, cultures et politique », in Galochet M., Longuepée J., Morel V. et Petit O., *L'environnement, discours et pratiques interdisciplinaires*, Artois Presses Université, Arras
Charles, L. et Kalaora B., 2003, « Environnement : du ministère de l'impossible à l'administration de l'oubli ? », *Nature Sciences Sociétés*, Vol. 11, n°1
Charlot, V. Guffens, C., 2006, *Où vivre mieux ? Le choix de l'habitat groupé pour personnes âgées*, Les Éditions Namuroises, Namur
Charmes, E., 2005, *La Vie périurbaine face à la menace des* gated communities, L'Harmattan, Paris
Charmes, E., 2007, « Carte scolaire et « clubbisation » des petites communes périurbaines », *Sociétés Contemporaines*, 67
Charmes, E., Souami T., 2009, *Villes rêvées, villes durables*, Éditions Gallimard, Paris
Charmes, E., 2011, *La ville émiettée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, PUF, Paris
Charmes, E. et M. Rousseau (à paraître), « Le pavillon et l'immeuble. Géopolitique des politiques de compacité dans la région métropolitaine de Lyon », *Géographie, Economie, Société*
Charvolin, F., 2003, *L'invention de l'environnement en France*, La découverte, Paris
Charvolin, F., Mathevet, R. Vimal, R., 2011, *« La Trame verte et bleue et son public »*, Quaderni, 76
Chauvel, L., 1998, *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au 20ème siècle*, PUF, Paris
Chavalier, S. (2012). *Habitat-Groupé et Consommation énergétique. Les initiatives habitantes d'autopromotion permettent-elles des innovations en termes de consommation énergétique ?* Projet de fin d'étude en aménagement, Polytech'Tours

Chelle, E., 2012, *Gouverner les pauvres. Politiques sociales et administration du mérite*, Rennes, PUR, Rennes

Cherki, E. et D. Mehl, 1976, « Quelles luttes ? Quels acteurs ? Quels résultats ? », *in* E. Cherki et D. Mehl (dir.), *Contre-pouvoirs dans la ville*, Autrement, Paris

Chiffoleau, Y., Prévost B., 2012, Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires, *Norois*, n° 224

Choay, F., « Cité-jardin », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 21 janvier 2014. URL : http://www.universalis.fr/encyclopedie/cite-jardin/

Chombart de Lauwe, P., 1956, *La vie quotidienne des familles ouvrières. Recherches sur les comportements sociaux de consommation*, C.N.R.S., Paris

Choplin, A. et M. Delage, 2011, « Mobilités et espaces de vie des étudiants de l'Est francilien : des proximités et dépendances à négocier », *Cybergeo : European Journal of Geography*, article n°544, http://cybergeo.revues.org/23840

Chouvet, C., 2009, *Les quartiers durables : un exemple de démarche intégrée et participative*, Comité 21 – Angenius

Chupin, O., 2001, « Questions à propos de l'agriculture périurbaine », revue *ESO* n°15

Clayton, S., 2000, « Models of Justice in the Environmental Debate », *Journal of Social Issues*, Vol. 56, n°3

Clergeau, P., 2007, *L'écologie du Paysage urbain*, éditions Apogée, Paris

Clerval, A., 2008, *La gentrification à Paris intra-muros : dynamiques spatiales, rapports sociaux et politiques publiques*, thèse de doctorat en géographie, Université de Paris 1

Clerval, A., 2011, « L'occupation populaire de la rue : un frein à la gentrification ? L'exemple de Paris intra-muros », *Espaces et sociétés*, 144-145

Clerval, A., 2013, *Paris sans le peuple*, La découverte, Paris

CNLRQ, 2009, *L'économie solidaire en pratique dans les régies de quartier et de territoire*, Fascicule, Editions du CNLRQ Coing H., 1965, *Rénovation urbaine et changement social*, Les Editions Ouvrières, Paris

Collectif Jardins d'insertion en Ile-de-France, 2005, *Les jardins d'insertion en Ile-de-France : acteurs, enjeux et perspectives*

Collectif, 2010, Dossier « Habitat coopératif: une troisième voie pour l'accès au logement? ». *Territoires*, n°508

Collectif, 2012, Dossier « Ecoquartiers : des aspirations individuelles à l'intérêt collectif ». *La Revue Durable*, n°45

Collet, A., 2010, *Générations de classes moyennes et travail de gentrification. Changement social et changement urbain dans le Bas-Montreuil et à la Croix-Rousse, 1975-2005*, thèse de doctorat en sociologie, Université Lumière Lyon 2

Colletis, G., Gianfaldoni P., Richez-Battesti N., 2005, Economie sociale et solidaire, territoires et proximités, *RECMA Revue Internationale des Etudes coopératives, mutualistes et associatives*, n° 296Corbillé, S., 2013, *Paris bourgeois, Paris bohème. La ruée vers l'Est*, PUF, Paris

Comby, J., 2013, « Les limites foncières », *Le Développement durable à découvert*, CNRS éditions, Paris

Consales, J.-N., 2000, « Les jardins familiaux marseillais : laboratoires territoriaux d'une agriculture urbaine en Méditerranée », *Méditerranée*, Tome 95, n°3-4

Corburn, J., 2005, *Street Science. Community Knowledge and Environmental Health Justice*, Cambridge, MIT Press, Londres

Cormier, L., Bernard De Lajartre, A., Carcaud, N., 2010, « La planification des trames vertes, du global au local : réalités et limites », *Cybergeo*, mis en ligne le 6 juillet

Corr, J., 1999, « Community, capital, markets : a new paradigm for community reinvestment », *The Neighborhood Journal*, 17.3

Costes, L., 2010, « La mixité sociale : une réponse aux problèmes des quartiers dits « sensibles » ? », in B. Muller (dir.), *Action publique, action sociale*, L'Harmattan, Paris

Coutant, I., 2000, *Politiques du squat. Scènes de la vie d'un quartier populaire*, La Dispute, Paris

Costa, A.-F. et M.-J. Ribeiro, 1990, « La construction sociale d'un objet de réhabilitation », *Sociedade e Território*, numéro spécial

Coutard, O., G. Dupuy et S. Fol, 2002, « La pauvreté périurbaine : dépendance locale ou dépendance automobile ? », *Espaces et Sociétés*, 108-109

Coutard, O., Lévy J-P., Barles S., Blanc N., 2013, « Écologies urbaines », *Le Développement durable à découvert*, CNRS éditions

Crane, J., 1991, « The Epidemic Theory of Ghettos and Neighborhood Effects on Dropping Out and Teenage Childbearing », *The American Journal of Sociology*, 96.5

Cytermann, L. E. Heyraud et P. Le Lidec, 2013, « Intercommunalité, métropoles et social : quel avenir ? » *Informations sociales*, vol. 5, n° 179

Davezies, L., 2008, *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*, Seuil, Paris

Debarre, A., Steinmetz, H., 2012, « L'invention de l'autopromotion à Strasbourg », *Métropolitiques*. http://www.metropolitiques.eu/L-invention-de-l-autopromotion-a.html.

Defourny, J., Nyssens, M., 2011, Approches européennes et américaines de l'entreprise sociale : une perspective comparative, *RECMA*, n°319Delcroix, C., 2005, *Ombres et lumières de la famille Nour. Comment certains résistent face à la précarité*, Payot, Paris

Demailly, K.-E., 2011, « Les délaissés urbains : supports d'une participation citoyenne constitutive de nouveaux territoires ? Le cas des jardins partagés de l'est parisien », communication à la seconde journée doctorale sur *La participation du public et la démocratie participative*, EHESS, Paris, 18 octobre

Demailly, K. E., 2014, « Les jardins partagés franciliens, scènes de participation citoyenne ? », *EchoGéo*, à paraitre

Demazière, C., 1998, « Les quartiers ouvriers en Europe à la veille du 21ème siècle », in N. Haumont et J.-P. Lévy (dir.), *La ville éclatée. Quartiers et peuplements*, L'Harmattan, Paris

Demoustier, D., Artis A., Hofman B., Puissant E., 2010, L'économie sociale et solidaire dans les transformations socio-économiques urbaines : l'exemple de Grenoble, in Itçaina X. (dir.), *La politique du lien. Les nouvelles dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire*, PUR, Rennes

Demoustier, D., Richez-Battesti N., 2010, Introduction. Les organisations de l'économie sociale et solidaire : gouvernance, régulation et territoire, *Géographie, Economie, Société*, Vol. 12

Denèfle, S., 2012, « Réponses institutionnelles aux projets d'habitat participatif en France », Communication *VII Congreso Internacional Rulescoop*, Universitat de València

Denèfle, S. Bresson, S. Dussuet, A. Roux, N., 2006, *Habiter Le Corbusier. Pratiques sociales et théorie architecturale*, PUR, Rennes

Den Hartigh, C., 2013, « Jardins collectifs urbains, leviers vers la transition », *Mouvements*, n°75

Den Hartigh, C., 2013, *Jardins collectifs urbains. Parcours des innovations potagères et sociales*, Educagri édition, Dijon

Desage, F., 2013, « 20% de logements sociaux minimum, mais pour qui? La loi SRU à l'épreuve de la préférence communale », *Savoir/Agir*, n° 24

Desage, F., Gueranger D., 2011, *La politique confisquée. Sociologie des réformes et des institutions intercommunales*, Editions du Croquant, coll. « Savoir/Agir »

Desjardins, X., 2013, « Formes urbaines », *Le Développement durable à découvert*, CNRS éditions Devaux, C., 2011, *Accompagner les projets d'habitat participatif et coopératif*. Guide de la Fédération nationale des sociétés coopératives d'HLM et de l'Union sociale pour l'habitat

Devaux, C., 2012, « De l'expérimentation à l'institutionnalisation : l'habitat participatif à un tournant ? », *Métropolitiques*. http://www.metropolitiques.eu/De-l-experimentation-a-l.html

Devaux, C., 2013, *L'habitat participatif : de l'émergence d'une initiative habitante à son intégration dans l'action publique*. Thèse, Université Paris-Est Marne-la-Vallée.

Dieng, S. A., 2002, « Pratiques et logiques de l'épargne collective chez les migrants maliens et sénégalais en France », *Afrique et Développement*, 27.1-2

Di Maggio, P.J., Powell W.W. (1983), "The iron cage revisited : Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields", *American Sociological Review* , vol.48

Dodier, R. (dir.), 2012. *Habiter les espaces périurbains*, Presses universitaires de Rennes, Rennes

Donzelot, J., 1984, *L'invention du social : essai sur le déclin des passions politiques*, Seuil, Paris

Donzelot, J., Estèbe P., 1994, *L'Etat animateur. Essai sur la politique de la ville*, Esprit, Paris.

Donzelot, J., 1999, « La nouvelle question urbaine », *Esprit*, 258

Donzelot, J., 2003, *Faire société. La politique de la ville aux États-Unis et en France*, Seuil, Paris

Donzelot, J., 2004, « La ville à trois vitesses: gentrification, relégation, périurbanisation », *Esprit*, 303

Donzelot, J., Y. Djaziri et A. Wyvekens, 2012, « Banlieues et quartiers populaires. Remettre les gens en mouvement », *Terra Nova*, 27

D'Orazio, A., 2012, « La nébuleuse de l'habitat participatif. Radiographie d'une mobilisation », *Métropolitiques*

Dos Santos, J., 2008, « Le Familistère de Guise : habitat collectif et autonomie ouvrière », *Revue du Nord*, n°374

Dressayre, P., 1979, « Ruptures et contradictions de l'espace urbain », *Espaces et Sociétés*, 28-29

Driant, J.-C. (dir.), 1992, *Habitat et villes : l'avenir en jeu*, L'Harmattan, Paris

Druhle, M., 2007, « L'expérience du voisinage : propriétés générales et spécificités au cours de la vieillesse ». *Cahiers internationaux de sociologie*, n°123

Dubet, F., 1987, *La Galère : jeunes en survie*, Fayard, Paris

Dubet, F., 2002, *Le déclin de l'institution*, Le Seuil, Paris

Dubost, F., Baudelet, L., 2008, « Des jardins ouvriers aux jardins partagés », *La grande oreille – revue des arts de la parole*, n°35

Dufour, P., Boismenu G. et Noël A., 2003, *L'Aide au conditionnel. La contrepartie dans les mesures envers les personnes sans emploi en Europe et en Amérique du Nord*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal

Dumons, B., Pollet G., 1995, « Aux origines du système français de retraite : la construction d'une solution politique au problème de la vieillesse ouvrière au tournant des 19ÈMEet 20ÈMEsiècles », *Sociétés Contemporaines*, n° 24

Duprez, D. et M. Hedli, 1992, *Le mal des banlieues ? : Sentiment d'insécurité et crise identitaire*, L'Harmattan, Paris
Dupuy, G., 1999, *La dépendance automobile*, Economica, Paris
Dutertre, E.: Glemain et E. Poutier, 2013, « Une innovation sociale en économie solidaire : le cas Solidarauto », *Humanisme et Entreprise*, 313/3
Duvoux, N., 2012, *Le nouvel âge de la solidarité. Pauvreté, précarité et politiques publiques*, Le Seuil, Paris
Eco-quartier Strasbourg, 2010, *Guide pratique de l'autopromotion*, CAUE du Bas-Rhin
Éco-quartier Strasbourg, 2010, *Actes des rencontres nationales de l'habitat participatif à Strasbourg*
Eco-Quartier Strasbourg, 2011, *Le livre blanc de l'habitat participatif*
Edin, K. et L. Lein, 1997, *Making Ends Meet: How Single Mothers Survive Welfare and Low-Wage Work*, Russell Sage Foundation, New-York
Eliasoph, N., 2011, *Making Vounteers. Civic Life After Welfare's End*, Princeton University Press, Princeton
Eme, B., Laville J-L. (dir), 1995, *Cohésion sociale et emploi*, Desclée de Brouwer, Paris
Eme, B., 2004, Généalogie des régies de quartiers, *Ecologie et politique*, vol. 1, n° 28
Eme, B., 2005, Gouvernance territoriale et mouvements d'économie sociale et solidaire, *RECMA*, n°296
Emelianoff, E., 2007, « La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe », *L'Information géographique*, vol.71, n°3
Emelianoff, C. & Stegassy R., 2010, *Les pionniers de la ville durable, récits d'acteurs, portraits de villes en Europe*, Éditions Autrement, Paris
Enjolras, B., 2008, Régimes de gouvernance et intérêt général, in Enjolras, B. (dir.), *Gouvernance et intérêt général dans les services sociaux et de sant,é*, Peter Lang, Bruxelles Epstein R., 2013, *La rénovation urbaine. Démolition-reconstruction de l'Etat*, Presses de Sciences Po, Paris
Escallier, R., 2001, « De la tribu au quartier, les solidarités dans la tourmente », *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 63
Escobar, L. Bazard, J. (coord.), 2012, « Logement abordable. Un souffle d'optimisme ? », Dossier de la revue *Etudes foncières*
Esnouf, C., Rusel M., Bricas N. (dir), 2011, *Pour une alimentation durable*, Versailles, Quae.
Esping-Andersen, G., 1999, *Les trois mondes de l'Etat-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, PUF, Paris
Esprit, 1972, « Pourquoi le travail social ? », n° 4-5
Eum, H., Zimmer M., 2013, « Initiatives solidaires et mouvement social. Le cas de la consommation en France et en Corée du Sud », *Cahiers du CIRTES*, Hors-série n° 3
Euzen, A., Gaill, F., Eymard, L. (dir.), 2013, *Le Développement durable à découvert*, Édition CNRS, Paris
Ewald, F., *Histoire de l'État providence*. Les origines de la solidarité, Grasset, Paris
Eydoux, A., Béraud M., 2011, « Accelerating governance reforms. The French case », in Van Berkel L., Graaf W., Sirovatka T. (dir.), *The Governance of Active Welfare State in Europe*, Palgrave MacMillan, Basingstoke
Faburel, G., 2010, « L'environnement comme nouvelle prospective pour les dynamiques et politiques urbaines », in *La France des villes*, Editions Atlande, Paris
Faburel, G., 2012, « La ville durable aux défis des injustices environnementales. Constats empiriques et enjeux sociopolitiques », *Flux*, n°89-90
Faburel, G., 2013a, « L'habitant et les savoirs de l'*habiter* comme impensés de la démocratie participative », Cahiers Ramau, n°6, Presses de l'Ecole d'Architecture de la Villette

Faburel, G., 2013b, « Comprendre les inégalités et injustices environnementales. Défis pour l'analyse et pour l'égalité des territoires », *Vers l'égalité des territoires. Dynamiques, mesures, politiques*, pour la ministre de l'Egalité des territoires et du logement, La documentation Française

Faburel, G., 2013c, « Comment définir et qualifier un bon projet d'éco-quartier », in M. Belliot, B. Chocat, S. Le Fur (coord.), *Urbanisme et services publics urbains : l'indispensable alliance*, Editions ASTEE, Paris

Faburel, G. (coord.), M. Théodora et G. Elise (avec l'aide de H. Davodeau et S. Tribout), 2011, *Quartiers durables : moyens de saisir la portée opérationnelle et la faisabilité méthodologique de paysage multisensoriel*, Lab'Urba - Université Paris Est Créteil Val-de-Marne, et LAREP - Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, Rapport final pour le Programme Interdisciplinaire de Recherche Ville et Environnement (PIRVE), CNRS et PUCA

Faburel, G. et Roché C., 2012a, « Les éco-quartiers, du projet technique et architectural… au projet social. Vers une typologie de cas étrangers et français », *Recherche sociale*, n°200

Faburel, G. et Roché C., 2012b, *Les valeurs et principes de l'aménagement durable. Analyse et perspectives par et pour les éco-quartiers en France*, Rapport du Bureau de recherches Aménités, pour AD4 du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, juillet

Faburel, G., Vialan D. (coord.) *et al.*, 2014, *Analyse et prospective sur les modes de vie dits durables. Enquête dans les éco-quartiers d'orientation sociale ou d'initiatives habitantes*, Rapport final pour le Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement, DGALH/DHUP/AD4

Fainstein, N. et S. Fainstein, 1985, « Economic restructuring and the rise of urban social movements », *Urban Affairs Quaterly*, 21

Fainstein, S., 2001, « Competitiveness, cohesion, and governance: Their implications for social justice » *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 25, no. 4.

Fainstein, S., 2010, *The just city*, Cornell University Press, Ithaca

Fare, M., 2012, Monnaies sociales comme outils du développement soutenable, *Institut Veblen pour les réformes économiques* Faure A., 1993, « Le local : une approche du quartier populaire (Paris 1880-1914) », *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Italie et Méditerranée*, T. 105.2

Faure, A., 1995, « Urbanisation et exclusions dans le passé parisien (1850-1950) », *Vingtième siècle*, n°47

Ferrari, J.-S., 2010, *« Éthique environnementale et développement durable : Réflexions sur le Principe Responsabilité de Hans Jonas », Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 1, n° 3 URL : http://developpementdurable.revues.org/8441#quotation

Ferreira, V. M., 1975, *Movimentos sociais urbanos et intervenção poitica. A intervenção do SAAL (serviço ambulatório de apoio local) em Lisboa*, Cidade em questão 4, Edições afrontamento, Porto

Fijalkow, Y., 2006, « Construction et usages de la notion de quartier-village. Village de Charonne et Goutte-d'Or à Paris », *in* Authier J.-Y., Bacqué M.-H., Guérin-Pace F. (dir.), *Le quartier, représentations scientifiques, politiques et sociales*, Editions la Découverte, Paris

Fischer, R, 1994, *Let the people decide : Neighborhood organizing in America*, Twayne Publishers, New-York

Fleury, A., 2003, « De la rue-faubourg à la rue « branchée » : Oberkampf ou l'émergence d'une centralité des loisirs à Paris », *L'Espace Géographique*, 3

Fleury, A., J.-C. François, H. Mathian, A. Ribardière et T. Saint-Julien, 2012, « Les inégalités socio-spatiales progressent-elles en Île-de-France ? », *Métropolitiques*, http://www.metropolitiques.eu/Les-inegalites-socio-spatiales.html

Fol, S., 2009, *La mobilité des pauvres: pratiques d'habitants et politiques publiques*, Belin, Paris

Fol, S., 2010, « Mobilité et ancrage dans les quartiers pauvres : les ressources de la proximité », *Regards Sociologiques*, 40

Fol, S., 2013, « La politique de la ville : un outil de lutte contre l'exclusion », *L'information géographique*, vol. 77, n° 3

Fontan, J-M., 2011, Développement territorial et innovation sociale, in Bellemare G., Klein J-L. (dir.), *Innovation sociale et territoire. Convergences théoriques et pratiques*, Presses Universitaires du Québec, Québec

Fourcault, A., 2000, *La banlieue en morceaux. La crise du lotissement défectueux en France dans l'entre-2-guerres*, Créaphys, Grâne

Fourny, M.-C., Cailly L., Dodier R., 2012, « La proximité, une ressource territoriale de la mobilité périurbaine », communication, ASRDLF, 49ème colloque international, Industries, villes et régions dans une économie mondialisée

Fraisse, L., Lhuillier V. et Petrella F. 2008, « L'accueil des jeunes enfants en Europe : vers des formes de gouvernance multilatérale et intégrée ? », *Revue Française de Socio-Economie*

Frantz, D., 2011, « L'action publique locale au défi de l'habitat des roms à Florence (Italie): en finir avec les campi nomadi. Variété et fragilité des expériences (1990-2000) », *Géocarrefour*, vol. 86, n° 1

Freire, P., 1974, *Pédagogie des opprimés*, François Maspero, Paris

Friedmann, J., 1986, « The World City Hypothesis », *Development and Change*, 17.1

Frisch, M. et L. Servon, 2006, « Community development corporations and the changing context for urban community development: a review of the field and the environment », *Community development*, 37.4

Fung, A., 2006, *Empowered Participation. Reinventing Urban Democracy*, Princeton University Press, Princeton

Fung, A., Wright E. O., 2003, *Deepening Democracy. Institutional Innovations in Empowered Participatory Governance*, Verso, London/New York

Gadrey, J., 2004, *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire*, Rapport pour la DIES et la MIRE

Gagnon, A., et P. May, 2010, « Empowerment et diversité culturelle : quelques prolégomènes », *Métropoles*, 7, http://metropoles.revues.org/4230

Gans, H. J., 1995, *The War against the Poor : the Underclass and Antipoverty Policy*, Basic Books, New York

Ganuza, E., 2007, *Córdoba*, Rapport de recherche « Les dispositifs participatifs locaux en Île-de-France et en Europe » : http://www.adels.org/formations_etudes/TextesPicri/Cordoba.pdf

Gaudin, J.-P., 2004, *Pourquoi la gouvernance*, Presses de Sciences Politiques, Paris

Gaxie, D., 1978, *Le cens caché*, Le Seuil, Paris

Geddes, M., Bennington J., 2001, *Local Partners and Social Exclusion in the European Union. New Forms of Social Governance?*, Routledge, Londres

Giband, D., 1998, *Politiques urbaines, associations d'habitants et mutations socio-spatiales : Philadelphie ou la construction d'une cité postindustrielle*, Thèse de doctorat, Université Jean Monnet St-Etienne

Giband, D., 2013, *Les villes de la diversité. Pour une géographie du vivre-ensemble*, Economica Anthropos, Paris

Gilbert, M., 1998, « “Race,” Space, and Power: The Survival Strategies of Working Poor Women », *Annals of the Association of American Geographers*, 88.4

Giroud, M., 2007, *Résister en habitant ? Renouvellement urbain et continuités populaires en centre ancien (Berriat Saint-Bruno à Grenoble et Alcântara à Lisbonne)*, Thèse de Doctorat en géographie, Université de Poitiers

Giroud, M., 2011, « Usages des espaces rénovés et continuités populaires en centre ancien », *Espaces et sociétés*, 144-145 (1-2)

Godard, F., 1973, *La rénovation urbaine à Paris. Structure urbaine et logique de classe*, Mouton, Paris/La Haye

Godard, F., 1971, « La rénovation urbaine à Paris : l’opération Italie 13 », *Espaces et Sociétés*, 2

Goujon, D., Poisat J., 2003, « L’hôpital, un espace public aux vertus solidaires ? », *Hermès : Cognition, communication, politique*, n° 36

Goulard, F., Puponni F., 2010, *Rapport sur l’évaluation des aides aux quartiers défavorisés*, Rapport d’information pour l’Assemblée Nationale, n° 2853

Grann, D., 2000, « Crimetown USA », *New Republic*, 10 Juillet 2000

Gret, M., Sintomer Y., 2002, *Porto Alegre, l’espoir d’une autre démocratie*, La découverte, Paris

Groupe de sociologie urbaine de Nanterre, 1970, « Paris 1970 : reconquête urbaine et rénovation-déportation », *Sociologie du travail*, 4

Guerin, S. (dir.), 2008, *Habitat social et vieillissement : représentations, formes et liens*, La Documentation Française, coll. « Habitat et solidarité ».

Guet, F., *« Ville désirable ou ville durable : quelle place pour les espaces verts ? »*, Métropolitiques, 14 septembre 2011. URL : http://www.metropolitiques.eu/Ville-desirable-ou-ville-durable.html

Guibet-Lafaye, C., 2012, « Les représentations de la cohésion sociale dans cinq pays européens Traits communs et différences », *Revue de l’OFCE*, n° 126

Guilbert, A. et Doñate Sastre M. (dir.), 2013, *De la ville durable à la ville habitable : expériences de participation instituées et dynamiques collectives autonomes à l’épreuve de l’écologie*, Programme Concertation Décision Environnement

Guyon, F., 2008, « Les jardins familiaux aujourd’hui des espaces socialement modulés », *Espaces et sociétés*, n°134

Haase, A., Bernt M., Großmann K., Mykhnenko V., Rink D., 2014, « Varieties of shrinkage in European cities », *European Urban and Regional Studies* (à paraître)

Hache, E., 2007, « La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale ? », *Raisons politiques*, n°28

Hagedorn, J., 1988, *People and folks : gangs, crime and the underclass in a rustbelt city*, Lake View Press, Chicago

Halpern, C., Lascoumes P., Le Galès P. (dir.), 2014, *L’instrumentation de l’action publique*, Presses de Sciences Po, Paris

Hamman, P. (dir.), Blanc Ch. et Henninger F. (coll.), 2008, *Penser le développement durable urbain : regards croisés*, L’Harmattan, Paris

Hanson, D. et E. Marty, 2012, *Breaking through concrete. Building an urban farm revival*, Los Angeles, University of California Press, Berkeley

Harvey, D., 1973, *Social Justice and the City*, John Hopkins University Press, Baltimore

Harvey, D., 1992, « Social justice, postmodernism and the city », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 16

Harvey, D., 1996, *Justice, Nature and the Geography of Difference*, Blackwell Publishing, Oxford

Harvey, D., 2008, « The right to the city », *New Left Review*, vol. 53.
Harvey, D., 2011, *Le capitalisme contre le droit à la ville*, Editions Amsterdam, Paris
Harvey, D., 2012, *Rebel cities, from the right to the city to the urban revolution*, Verso, Londres
Harvey, D. (à paraître), « Du managérialisme à l'entrepreneurialisme : la transformation de la gouvernance urbaine sous le capitalisme tardif », *in* C. Gintrac et M. Giroud (dir.), *Villes : états critiques*, Les prairies ordinaires, Paris
Hassenteufel, P. 1998, « *Think social, act local*. La territorialisation comme réponse à la 'crise de l'État-Providence' ? », *Politiques et Management Publics*, vol. 16, n°3
Hassentefeul, P., 2011, *Sociologie Politique, l'action publique*, Armand Colin, Paris
Hatzfeld, H., 2011, *Les légitimités ordinaires*, L'Harmattan, Paris
Helbert, Y., Bernier, S., 1998, *Des jardins familiaux dans nos villes. Jardins, jardinage et politiques urbaines*, Fondation de France, Paris
Helfter, C., 2009, « Contrepoint - Éco-quartiers : un monde plus urbain ? », *Informations sociales*, n°155
Hély, M., 2009, *Les métamorphoses du monde associatif*, PUF, Paris
Hely, M., Simonet M. (dir.), 2012, *Le travail associatif*, Presses universitaires de Paris Ouest Nanterre, Paris
Hérail, M., 1999, *Contribution à l'étude du lien coopératif*. Thèse, Université de Rennes
Hérard, M., 2013, « Démantèlement d'un bidonville rom à Saint-Denis : enjeux politiques et projets de relogement », in Carrel et al. (dir), *Ségrégation et fragmentation dans les métropoles : perspectives internationales*, Presses Universitaire du Septentrion, Villeneuve d'Asq
Herbert, B., 2010, *La convergence des politiques publiques du vieillissement et des politiques locales de l'habitat. Réalités et perspectives*, Agence Nationale pour l'Information et le Logement (ANIL), Paris
Hérin, R., 1984, « Les espaces périurbains, des projets et des systèmes de valeurs … », *Géographie sociale n°2*, actes du colloque d'Angers, 1984
Hervieu, B., 1996, *Du droit des peuples à se nourrir eux-mêmes*, Flammarion, Paris
Hervieu, B., 2008, *Les orphelins de l'exode rural*, Editions de l'aube, Paris
Hervieu, B. et J. Viard, 2011, *L'archipel paysan*, Editions de l'aube, Paris
Hiez, D. (dir.) (2009). *Droit comparé des coopératives européennes*, Larcier, Paris
Hillery, G., 1955, « Definition of community : areas of agreement », *Rural sociology* 20
Hollander, J., et J. Nemeth, 2011, « The bound of smart decline : a foundational theory for planning shrinking cities », *Housing policy debate*, 21.3
Holt-Giménez, E., Shattuck, A., 2011, « Food crisis, food regimes and food movements: rumbling of reforms or tides of transformation? », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 38, n°1
Horwitt, S., 1989, *Let them call me rebel: Saul Alinsky, his life, his legacy*, Knopf, New York
Humain-Lamoure, A.-L., 2010, *Faire une démocratie de quartiers ?*, Éditions Le Bord de l'eau, Paris, Bordeaux
Hussard, J.R., 1977, « A vouloir trop ordonner les jardins ouvriers, on risque d'inhiber la créativité », *Les nouvelles du paysage*, n°77
Huynh, P.-M., 2010, *Habitat et vieillissement. Nouvelles pratiques professionnelles, nouvelles formes d'action publique*, Programme de recherche vieillissement de la population et habitat, Plan urbanisme construction architecture, Actes du colloque
Id22: Institute for Creative Sustainability experimentcity, 2012, *Cohousing Cultures*, Jovis
Imbert, C., 2005, « Ancrage et proximités familiales dans les villes nouvelles franciliennes : une approche comparative », *Espaces et sociétés*, 119-1

Ingold, A., 2013, « Partage des ressources », *Le Développement durable à découvert*, CNRS éditions, Paris
INSEE, 2013, « Inégalités de niveau de vie et pauvreté », *Les revenus et le patrimoine des ménages 2013*
Institut Claude-Nicolas Ledoux, 2002, *Le jardin et la nature dans la cité* – Actes du colloque, juin 2001, Saline royale d'Arc-et-Senans, février
Ion, J. (dir.), 2001, *L'engagement au pluriel*, Publication de l'Université de Saint Etienne, Saint-Etienne
Ion, J., 2012, *S'engager dans une société d'individus*, Armand-Colin, Paris Ion J., 2012, *S'engager dans une société d'individus*, Armand Colin, Paris
Itçaina, X. (dir.), 2010, *La politique du lien. Les nouvelles dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire*, PUR, Rennes
Itçaina, X., Pecqueur B., 2012, Economie sociale et solidaire et territoire : un couple allant de soi ?, *RECMA*
Izoulet, J., 1985, *La Cité moderne, métaphysique de la sociologie*, éditions Alcan, Paris
Jacquier, C., 2010, « Réinterroger la notion de communauté », *Territoires*, n° 509
Jaeger, M., 2013, « Crise du travail social et territoires : quelques pistes de réflexion », *Informations Sociales*, vol. 5, n° 179
Jaffe, J., Gertler M., 2006, « Victual vicissitudes: Consumer deskilling and the (gendered) transformation of food systems », *Agriculture and Human Values*, vol. 23, n° 2
Jaillet, M.-C., L. Brévard et L. Rougé, 2003, « Le périurbain, terrain d'aventure pour les classes moyennes ? », *Pouvoirs locaux*, 56
Jamieson, D., 2007, "Justice: the heart of environmentalism", in Sandler, R. and Pezzullo (dir.) *Environmental justice and environmentalism: the social justice challenge to the environmental movement*, MIT Press, Boston
Jany-Catrice, F., 2012, *La performance totale : nouvel esprit du capitalisme ?*, Coll. Capitalismes, Ethique, Institutions, Septentrion Jesus, C., 2004, *Orçamento participativo e associativismo comunitário*, Newton Paiva, Belo Horizonte
Jonas A. E. G., 2013, « City-regionalism: questions of distribution and politics », *Progress in Human Geography*, vol. 36, n° 6
Jolé, M., 2012, « Hôtel du Nord, La construction d'un patrimoine commun sans les quartiers nord de Marseille », *Métropolitiques.eu*, 4-01-2012
Jouffe, Y., 2010, « La paradoxale mobilité des travailleurs précaires : vers de nouvelles inégalités ? », *in* M.-H. Massot (dir.), *Mobilités et modes de vie métropolitains. Les intelligences du quotidien*, L'Œil d'Or, Paris
Jourdan, D., 2012, « Quarante ans après : où en est la santé communautaire ? », *Santé publique*, n°24
Jouve, B., 2006, « L'empowerment : entre mythe et réalités, entre espoir et désenchantement », *Géographie, Économie, Société*, 8
Juan, S., 1991, Sociologie des genres de vie – morphologie culturelle et dynamiques des positions sociales, Presses Universitaires de France, Paris
Kaufman, S., Smith, J., 1993, « Framing and reframing in land use change conflicts », *Journal of architectural and planning research*, 16.2
Kazepov, Y., 2008, « The subsidiarization of social policies: actors, processes and impacts », *European societies*, vol. 10, n° 2
Kazepov, Y. (dir.) 2010, *Rescaling Social Policies: Towards Multilevel Governance in Europe*, Asghate, Aldershot
Keil, R., Boudreau J-A., 2010, « Le concept de la ville créative : la création d'une réelle ou imaginaire forme d'action politique dominante », *Pôle Sud*, vol. 1, n° 32
Kirszbaum, T., 2011, « Pourquoi la France résiste à l'empowerment », *Urbanisme*, n°380

Kirszbaum, T., 2013, « Vers un empowerment à la française ? À propos du rapport Bacqué-Mechmache », *La Vie des idées*, 12 novembre 2013. URL : http://www.laviedesidees.fr/Vers-un-empowerment-a-la-francaise.html

Klein, J-L., 2011, « Economie sociale et territoire en contexte de mondialisation. Le développement par l'initiative locale », in Bellemare G., Klein J-L. (dir.), *Innovation sociale et territoire. Convergences théoriques et pratiques*, Presses Universitaires du Québec, Québec

Klein, J-L., Tremblay, P-A., 2011, « L'économie sociale. Une plateforme pour le lancement d'initiatives de développement local ? », in Bouchard M. (dir.), *L'économie sociale vecteur d'innovation. L'expérience du Québec*, Presses de l'université du Québec, Québec

Kling, J. et R. Fisher, 1993, *Mobilizing the community*, Sage, Newbury Park

Knox, P., 1995, *Urban social geography*, Longman, New-York

Kokoreff, M., 2003, *La force des quartiers. De la délinquance à l'engagement politique*, Payot, Paris

Kokoreff, M., 2009, « Ghettos et marginalité urbaine », *Revue française de sociologie* 50.3

Kokoreff, M. et D. Lapeyronie, 2013, *Refaire la cité*, Le Seuil, Paris

Kooiman, J., 2003, *Governing as governance*, Sage Publications, Londres

Labit, A., 2009, « L'habitat solidaire. Expériences de femmes vieillissantes », *Multitudes*, n°37-38

Labit, A., 2013a, « L'habitat solidaire intergénérationnel : mythe et réalité en France et en Allemagne », *in* M. Membrado et A. Rouyer (dir.), *Habiter et Vieillir : vers de nouvelles demeures*, ERES

Labit, A., 2013b, « Habiter et vieillir en citoyens actifs : regards croisés France-Suède ». *Retraite et société*, n°65

Labit, A. et K. Chaland, 2010, « L'habitat groupé autogéré en France et en Allemagne: perspectives d'avenir dans le contexte du vieillissement démographique », *Espace, Populations, Sociétés*, n°1

Lacaze, J.-P., 2012, *Les méthodes de l'urbanisme*, Presses Universitaires de France, Paris

Lafore, R., 2004, « La décentralisation de l'action sociale. L'irrésistible ascension du 'département-providence' », *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 4

Lafore, R., 2013, « Ou en est-on du 'département-providence' », *Informations Sociales*, vol. 5, n° 179

Lamarche, T., 2003, Le territoire entre politique de développement et attractivité, in *Etudes de communication*, n° 26

Lapeyronnie, D., 2008, *Ghetto urbain, Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Robert Laffont, Paris

Larsson, B., Lettel M., Thorn H. (dir.), 2012, *Transformations of the Swedish Welfare State: From social Engineering to Governance?*, Palgrave MacMillan, Basingstoke

Launay, L., 2011, *Les politiques de mixité par l'habitat à l'épreuve des rapports résidentiels.Quartiers populaires et beaux quartiers à Paris et à Londres*, Thèse de sociologie, Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Lascoumes, P., Le Galès, P. (dir.), 2004, Les instruments d'action publique, Presses de Sciences Po, Paris

Lavalle, A., 2011, « Participação : valor, utilidade, efeitos e causa », in Pires R. (dir.), *Efetividade das instituições participativas no Brasil. Estratégias de avaliação*, Brasilia, IPEA/Diálogos para o desenvolvimento

Laville, J-L., Nyssens, M. (dir.), 2001, *Les services sociaux entre associations, Etat et marché*, La Découverte-Le MAUSS, Paris

Laville, J-L., 2005, *Action publique et économie solidaire*, Eres, Paris

Lawson, L., 2005, *City bountiful ; A century of community gardening in America*, University of California Press, Berkeley

Lawson, L. et L. Drake, 2012, *Community gardening organizations survey, 2011-2012*, rapport pour l'American Community Gardens Association, Rutger University

Lazzarotti, O., 1993, Les loisirs à la conquête des espaces périurbains, éditions L'Harmattan, Paris

Le Borgne-Uguen, F. et S. Pennec, 2004, « Les stratégies des personnes âgées », in Argoud, D. (coord.), *Prévenir l'isolement des personnes âgées. Voisiner au grand âge*, Dunod, Paris

Le Bossé, Y., 2003, « De l' "habilitation" au "pouvoir d'agir" : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'*empowerment* », *Nouvelles pratiques sociales*, n°16

Le Breton, E., 2001, « Le transport à la demande comme innovation institutionnelle », *Flux*, 43-1

Le Breton, E., 2003, « Exclusion et immobilité, la figure de l'insulaire », in Orfeuil J.-P. (dir.), *Transports pauvretés exclusions*, Éditions de l'Aube, Paris

Le Breton, E., 2005, *Bouger pour s'en sortir. Mobilité quotidienne et intégration sociale*, Éditions Armand Colin, Paris

Le Corbusier, 2005, *Œuvre complète 1946-52*, vol. 5, Imbernon, Paris

Le Coz, M., Nahmias, S., Le Goff, Y. (dir.), 2003, *Le jardin des possibles*, Réseau École et Nature, Montpellier

Le Dantec, J.-P., 2013, *Physis et Thèsis dans la création jardiniste contemporaine*, journée d'étude dans le cadre des Rendez-vous aux jardins, Conseil National des Parcs et Jardins

Lees, L., T. Slater T. et E. Wyly, 2008, *Gentrification*, Routledge, Londres

Lees, L., T. Slater et E. Wyly (dir.), 2010, *The Gentrification Reader*, Routledge, Londres

Lefèvre, P., 2008, *Voyage dans l'Europe des villes durable*, Editions PUCA-CERTU, n°188

Le Galès, P., 1990, « Crise urbaine et développement économique local en Grande-Bretagne : l'apport de la nouvelle gauche urbaine », *Revue Française de Science Politique*, Vol. 40, n°5

Le Galès, P., 1995, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue Française de Science Politique*, Vol. 45, n°1

Le Galès, P., 1998, « Régulation, gouvernance et territoire », *in* Commaille, J. et Jobert, B., *Les métamorphoses de la régulation politique*, LGDJ, Paris

Le Galès, P., 2002, *Le Retour des villes européennes ? Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Presses de Sciences Po, Paris

Legros, J., Legars, M., 1996, « Parcelles de campagne et cultures en ville : les jardins d'amateurs », *Urbanisme*, n°286

Legros, O., Vitale T., 2011, « Les migrants roms dans les villes françaises et italiennes: mobilités, régulations et marginalités », *Géocarrefour*, vol. 86, n° 1

Lehman-Frisch, S., 2004, « Like a Village : les habitants et leur rue commerçante dans Noe Valley, un quartier gentrifié de San Francisco », *Espaces et Sociétés*, 108/109

Lehman-Frisch, S., 2008, « 'Gentrifieurs, gentrifiés' : cohabiter dans le quartier de la Mission (San Francisco) », *Espaces et Sociétés*, 132-133

Lelièvre, E. et C. Lévy-Vroelant (dir.), 1992, *La ville en mouvement. Habitat et habitants*, L'Harmattan, Paris

Le Naëlou, A., 2013, « Parcours de jeunes diplômés dans le champ du développement : « miroir » d'un secteur qui change », *Sociologies Pratiques*, 27, 2013

Leonard, M., 1998, *Invisible Work, Invisible Workers. The Informal Economy in Europe and the US*, Palgrave, Basingstoke

Lepoutre, D., 1997, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Éditions Odile Jacob, Paris
Lévy, J.-P., 2002, « Gentrification », *in* Segaud M., Brun J., Driant J.-C. (dir.), *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Armand Colin, Paris
Levy, A. et Emelianoff C., 2012, « Quelle ville durable », *Espaces et Sociétés*, n°147
Lévy, J.-P., 2003, *Habitat et peuplement. Fin de cycle et nouvelle donne*, Habilitation à Diriger des Recherches, Université Paris I, Paris
Lévy-Vroelant, C., 2004, « Le logement des migrants en France du milieu du 19e siècle à nos jours », *Historiens et Géographes*, 385
Lietaert, M., 2012, *Le Cohabitat. Reconstruisons des villages en ville !*, Couleur Livres, Paris
Light, I. et E. Bonacich, 1988, *Immigrant Entrepreneurs. Koreans in Los Angeles, 1965-1982*. University of California Press, Berkeley
Lipietz, A., 2000, *Sur l'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale*, Rapport final relatif à la lettre de mission de Madame la ministre de l'Emploi et de la Solidarité
Lipietz, A., 2013, « Le tribu foncier urbain aujourd'hui : le cas de la France », *Les Cahiers Marxistes*, n°243
Logan, J., Molotch H., 1987, *Urban Fortunes: The Political Economy of Place*, University of California Press, Berkeley
Lolive, J. et O. Soubeyan (dir.), 2007, *L'émergence des cosmopolitiques*, La Découverte, Paris
Lolive, J., 2010, « Mobilisations environnementales », in Coutard O. et Lévy J-P. (coord.), *Ecologies urbaines*, Economica, Paris
Long, M., 2011, « Intercommunalités, communes et population âgée : la prise en compte du vieillissement par les territoires », *Revue de droit sanitaire et social*, n°4
Louail, O., 2012, « Les enfants de Don Quichotte face au travail de relogement des SDF du canal Saint-Martin : une politisation ambiguë », in Hely M., Simonet M. (Dir.), *Le travail associatif*, Presses universitaires de Paris Ouest Nanterre, Paris
Luxembourg, N., D. Pinson et S. Thomann, 2008, « Dépasser le tout-automobile en périurbain : mise en exergue des enjeux à partir de la situation des adolescents et des personnes âgées », *in* F. Clochard, A. Rocci et S. Vincent (dir.), *Automobilités et altermobilités, quels changements ?* L'Harmattan, Paris
Lyotard, J.-F., 1979, *La condition postmoderne. Rapport sur le savoir*, Editions de Minuit, Paris
Madelin, B., 2007, « Le rôle des femmes-relais », *Informations sociales*, 141
Madoui, M. 2006, « Entreprendre contre et malgré la stigmatisation : enquête sur les entrepreneurs issus de l'immigration maghrébine », *in* M.-C. Bureau, E. Dugué, B.Rist et F. Rouard, *Défaillances et inventions de l'action sociale*, L'Harmattan, Paris
Magri, S., Topalov C., 1987, « De la cité-jardin à la ville rationalisée. Un tournant du projet réformateur, 1905-1925: Etude comparative France, Grande-Bretagne, Italie, Etats-Unis », Revue française de sociologie**,** vol. 28, n° 3
Magri, S., C. Topalov (dir.), 1989, *Villes ouvrières, 1900-1950*, L'Harmattan, Paris
Malheiros, J., R. Carvalho et L. Mendes, 2013, « Gentrification, residential ethnicization and the social production of fragmented space in two multi-ethnic neighbourhoods of Lisbon and Bilbao », *Finisterra*, XLViii, 96
Manola, T., Plocque M., Tronquart C., Del Rio R., 2009, « Nature en ville et paysages: vers des objets et outils urbains durables? », *Séminaire Défis des villes durables*, Universidade Federal de Pernambuco et Institut d'Urbanisme de Paris, 19 et 20 mars, Recife
Manusset, S., 2012, « Impacts psycho-sociaux des espaces verts dans les espaces urbains », *Développement durable et territoires*, Vol. 3, n° 3, URL : http://developpementdurable.revues.org/9389

Marcuse, P., 1986, « Abandonment, gentrification and displacement : the linkages in the New York city », *in* Smith N., Williams P. (dir.), *Gentrification of the city*, Allen and Unwin, Boston

Marcuse, P., Van Kempen, R. (dir.), 2002, *Globalizing Cities: A New Spatial Order*, Blackwell Oxford

Marec, Y., 2006, *Pauvreté et protection sociale aux 19ème et 20ème siècle*, Presses Universitaire de Rennes, Rennes

Margado, A., 2005, « La Scic, une coopérative encore en devenir », *RECMA*, n° 295

Marques, E., 2012, « "Social Networks, Segregation and Poverty in São Paulo" », *International Journal of Urban and Regional Research*, 36.5

Marquetti, A., 2003, « Participação e redistribuição : o Orçamento participativo em Porto Alegre », in Avritzer L., Navarro Z. (dir.), *A inovação democrática no Brasil : o orçamento participativo*, Cortez, São Paulo

Marquetti, A., Bêrni D., 2010, « Efeitos fiscais da democracia direta nosmunicipios gaúchos: 1997-2004 »,*Análise Econômica*, vol. 28, n°54

Marquetti, A., Campos G., Pires R., 2008, *Democracia participativa e redistribuição: análise de experiências de orçamento participativo*, Xamã, São Paulo

Martin, R., 1989, « The new economics and politics of regional restructuring: the British experience », in Albrechts L., Moulaert F., Roberts P., Swyngedouw E. (dir.), *Regional policy at the crossroads*, Jessica Kingsley, Londres

Marwell, N., 2004, « Privatizing the Welfare State. Non-Profit Community-Based Organizations as Political Actors », *American Sociological Review*, 69

Masclet, O., 2005, « Du "bastion" au "ghetto". Le communisme municipal en butte à l'immigration », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 159

Masclet, O. et S. Beaud, 2006, « Des 'marcheurs' de 1983 aux 'émeutiers' de 2005. Deux générations sociales d'enfants d'immigrés », *Annales: Histoire, Sciences Sociales*, vol. 61, n°4

Mathevet, R., Thompson, J., Delanoë, O., Cheylan, M. GilFourrier, C., Bonnin, M., 2009, « Application du concept de solidarité écologique dans les Parcs nationaux. Approfondissement du concept de solidarité écologique », Synthèse, Parcs Nationaux de France

Mathevet, R., Lepart, J., Merlot, B., 2013, « Conflits d'Usage et Solidarités écologiques : vers l'intendance environnementale des territoires », *Le Développement Durable à Découvert*, CNRS éditions, Paris

Mathieu, N., 1997, « Les enjeux de l'approche géographique de l'exclusion sociale », *Economie rurale*, n° 242

Mathieu, N., Guermond Y., 2005, *Ville durable, du politique au scientifique*, Editions Quæ, Paris

Maurer, C., 2008, « Dieu dans la ville. Les catholiques et la demande sociale urbaine en Allemagne et en France au 19ème et au début du 20ème siècle », *Revue d'Alsace*, n°134

Maury, Y., 2009, *Les coopératives d'habitants*, Editions Bruylant, Paris

Mayaud, J-L., 2013, « De nouvelles ruralités », *Le Développement durable à découvert*, CNRS éditions, Paris

Mayer, M., 1994, « Post-Fordist City Politics », in A. Amin (dir.), *Post-Fordism: A Reader*, Blackwell, Oxford

Mazeaud, A., 2011, « Le budget participatif des lycées : un instrument de justice sociale ? », in Sintomer Y., Talpin J. (dir.), *La démocratie participative au-delà de la proximité. Le Poitou-Charentes et l'échelle régionale*, Presses universitaires de Rennes, Rennes

McEwen, N., Moreno L. (dir.), 2005, *The Territorial Politics of Welfare*, Routledge, Londres

Medard, J.-F., 1966, *L'organisation communautaire aux États-Unis*, thèse de science politique, Université de Bordeaux

Merrifield, A. Swyngedouw E. (dir.), 1997, *The Urbanization of Injustice*, New York University Press, New York

Membrado, M., 2003, « Les formes du voisinage à la vieillesse », *Empan*, n°52

Meyer, A., 2007, *Pour une autopromotion en France selon l'exemple allemand des Baugemeinschaften. Essai de guide pratique.* Mémoire de la formation Europe & Environnement, Strasbourg

MHGA, 1983, *Habitats autogérés*, Éditions Alternatives/Syros, Paris

Mingione, E. (dir.), 1996, *Urban Poverty and the Underclass*, Blackwell, Oxford

Mitchell, D., 2003, *The Right to the City : Social Justice and the Fight for Public Space*, Guilford Press, New York

Monediaire, G., 1999, *Agricultures urbaines et ville durable européenne. Droits et politiques du jardinage familial urbain en Europe*, Presses Universitaires de Limoges, Limoges

Morel-Brochet, A., « À la recherche des spécificités du mode d'habiter périurbain dans les représentations et les sensibilités habitantes », *Norois*, n°205/4, http://norois.revues.org/1237

Morel-Brochet, A. et B. Motte-Baumvol, 2010, « Les périurbains franciliens ; stratégies résidentielles, tactiques du quotidien et résistance des modes d'habiter », in Massot M.-H. (dir.), *Mobilités et modes de vie métropolitains, les intelligences du quotidien*, Ed. l'oeil d'or, Paris

Morlicchio, E., Pugliese E., 2006, « Naples: unemployment and spatial exclusion », Musterd M., Kesteloot C. (dir.), Palgrave Mac Millan, Bristol

Moulaert, F. Gonzalez, S., Martinelli, F., Swyngedouw, E., 2010, *Can Neighbourrods Safe the City*, Routledge, Londres/New York

Moulaert, F., D. MacCallum, A. Mehmood et A. Hamdouch, 2013, *International Handbook of social innovation: collective action, social learning and transdisciplinary research*, Edward Elgar Publishing, Cheltenham

Mundler, P., 2007, « Les Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) en Rhône-Alpes, entre marché et solidarité », *Ruralia*, 20, http://ruralia.revues.org/1702

Musterd, S., Murie A., Kesteloot C. (dir.), 2006, *Neighbourhoods of Poverty: Urban Social Exclusion and Integration in Comparison Europe*, Palgrave Macmillan, Basingstoke

Nacu, A., 2010, « Les Roms migrants en région parisienne : les dispositifs d'une marginalisation », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 26, n° 1

Nefs, M, Alves, S, Zasada, I, Haase, D, 2013, « Shrinking cities as retirement cities? Opportunities for shrinking cities as green living environments for older individuals », *Environment and Planning A*, vol. 45, n° 6

Németh, J. et J. Langhorst, (à paraître), *Rethinking urban transformation: Temporary uses for vacant land*, Cities

Nez, H., 2010a, « La démocratie participative face à l'idéal d'inclusion politique et sociale : une comparaison des Assises de la ville à Bobigny et du Budget participatif à BeloHorizonte », *Cahiers du Brésil Contemporain*, n° 73-74-II

Nez, H., 2010b, *Les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : regards croisés sur les expériences de Paris et Cordoue*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris 8/UniversidadAutónoma de Barcelona

Nez, H., Talpin, J., 2010, « Généalogies de la démocratie participative en banlieue rouge : un renouvellement du communisme municipal en trompe-l'œil ? », *Genèses*, n° 79

Nez, H., 2011, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris », *Sociologie*, 2011/4 Vol. 2

Nez, H., 2013, « Les budgets participatifs européens peinent à lutter contre la ségrégation », *Mouvements*, n° 74

Nieddu, M., 2007, Revisiter l'économie du service à partir de la théorie économique du patrimoine, in Heurgon E., Landrieu J. (dir.), *L'économie des services pour un développement durable : nouvelles richesses, nouvelles solidarités*, L'Harmattan, Paris

Nussbaum, M., 2012, *Capabilités, Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?* Editions Climets, Paris

Nylen, W., 2002, «Testing the Empowerment Thesis. The Participatory Budget in Belo Horizonte and Betim, Brazil »,*Comparative Politics*, vol. 34, n°2

Oberti, M., F. Sanselme et A.Voisin, 2009, « Ce que Sciences Po fait aux lycéens et à leurs parents : entre méritocratie et perception d'inégalités. Enquête dans quatre lycées de la Seine-Saint-Denis », Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 180

Oblet, T., 2005, *Gouverner la ville. Les voies urbaines de la démocratie moderne*, PUF, Paris

Oblet, T., 2007, « La ville solidaire au pouvoir des maires », in Paugam S. (dir.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, PUF, Paris

Observatoire, 2010, « Regard sur les éco quartiers : Du quartier vécu au quartier rêvé», *Thématique quartier*

Olives, J., 1972, « La lutte contre la rénovation urbaine dans le quartier de « la cité d'Aliarte » (Paris) », *Espaces et Sociétés*, 6-7

Orfeuil, J.-P., 2010, « La mobilité, nouvelle question sociale ? », *SociologieS*, Dossiers, Frontières sociales, frontières culturelles, frontières techniques, http://sociologies.revues.org/3321

Ortalda, L., 2001. *Le système d'entraide au sein de la parenté : entre logiques sociales et pratiques familiales*, Thèse de sociologie et démographie, Nanterre, Université Paris X

Ovy, A., D. Swiatek et F. Moulaert, 2012, « Social Cohesion : A Conceptual and Political Elucidation », *Urban Studies*, 49.9

Pacte de solidarité écologique, site du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (http://www.developpement-durable.gouv.fr/)

Pahl, R., 1987, « Does Jobless Mean Workless? Unemployment and Informal Work », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 493

Painter, J., 1995, « Regulation theory, post-fordism and urban politics », in D. Judge, G. Stoker et H. Wolman (dir.), *Theories of urban politics*, Sage, Londres

Paquot, T., Lussault, M., Younes, C. (dir), 2007, *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, La Découverte, Paris

Parasote, B., 2011, *Autopromotion, habitat partagé, écologie et liens sociaux*, Yves Michel, Gap

Park, R., 1952, *Human Communities: The City and Human Ecology*, Free Press, Glencoe

Parodi, M., 2005, « Economie sociale et solidaire et développement social », *RECMA*, n° 296

Pashchenko, O., 2011, « Le jardin partagé est-il un paysage ? », *Projets de paysage*

Pasquier, E. et Petiteau, J.-Y., 1995, *Les jardins familiaux : enjeux sociaux, environnementaux, paysagers et fonciers*, Direction de la Nature et des Paysage, Ministère de l'Environnement

Paugam, S., 1991, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, PUF, Paris

Paugam, S., 1993, *La société française et ses pauvres*, PUF, Paris

Paugam, S. (dir.), 1996, *L'exclusion : l'état des savoirs*, La Découverte, Paris

Paugam, S., 2007, *Repenser la solidarité*, PUF, Paris

Paugam S. (dir.), 2014, *L'intégration inégale : force, fragilité et rupture des liens sociaux*, PUF, Paris,

Péchu, C., 2010, *Les squats*, Presses de Sciences Po, Paris

Peck J. et A. Tickell, 2002, *Neoliberalizing space*, *Antipode*, 34

Pécoud, A., 2012, « Immigration, entreprenariat et ethnicité », *Métropoles*, 11, http://metropoles.revues.org/4560
Pecqueur, B., Zimmerman J-B. (dir.), 2004, *Economies de proximité*, Hermès, Lavoisier, Paris
Pennec, S. (dir), 1999, *Les parcours de vie des femmes. Travail, familles et représentations publiques*, L'Harmattan, Paris
Petitfils, J.-C., 2011, *Les communautés utopistes au 19ème siècle*, Fayard, Paris
Petrella, F., Richez-Battesti N., 2013, « Business social, entreprise sociale et ESS : quelle forme de gouvernance ? entre similitude et divergences », in Hiez D., Lavillumière E., (dir.), *Vers une théorie de l'économie sociale et solidaire*: 353-369, Collection "Droit & économie sociale et solidaire", Editions Larcier, Bruxelles
Piketty, T., 2013, *Le capital au 21ème siècle*, Seuil, Paris
Pinçon, M., 1987, *Désarrois ouvriers. Familles de métallurgistes dans les mutations industrielles et sociales*, L'Harmattan, Paris
Pinçon, M., Pinçon-Charlot M., 2008, *Sociologie de Paris*, La Découverte, Paris
Pinson, G., 2009, *Gouverner la ville par projet. Urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Presses de Sciences Po, Paris
Piore, M., 1979, *Birds of passage. Migrant labor and industrial societies*, Cambridge University Press, Cambridge
Pires, R., 2003, « O Orçamento Participativo em Belo Horizonte e seus efeitos distributivos sobre a exclusão territorial », *Anais do X Encontro Nacional da ANPUR*, http://www.anpur.org.br/revista/rbeur/index.php/anais/article/view/1780/1748
Pisani, E., 1977, *L'utopie Foncière*, édition Gallimard, Paris
Pluvinage, M. et Weber, F., 1992, *Les jardins populaires : pratiques culturales, usage de l'espace, enjeux culturels*, Rapport de recherche pour la mission du Patrimoine ethnologique du Ministère de la Culture
Pochet, P. et R. Corget, 2010, « Entre "automobilité", proximité et sédentarité, quels modèles de mobilité quotidienne pour les résidents âgés des espaces périurbains ? », *Espace populations sociétés*, n°1
Polanyi, K., 1983, *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, NRF, Gallimard, Paris
Pôle Sud, 2000, « Partenariat contre l'exclusion », *Pôle Sud*, n° 12
Popper, D., Popper, F. (1987), « The Great Plains from Dust to Dust », *Planning*, vol. 53, n° 12
Portal, E., 2012, « Quelle soutenabilité des budgets départementaux au regard du poids des compétences sociales, notamment en matière de vieillissement », *Revue françaises des finances publiques*, n° 120
Portes, A., L. Guarnizo et W. Haller, 2002, « Transnational Entrepreneurs: An Alternative Form of Immigrant Econ omic Adaptation», *American Sociological Review*, 67.2
Powell, M., 2007, *Understanding the Mixed Economy of Welfare*, Policy Press, Bristol
Prainsack, B., Buyx A., 2012, « Solidarity in contemporary bioethics – Towards a new approach », *Bioethics*, vol. 26, n° 7
Predine, E., 2009, *Des jardins en partage*, Rue de l'échiquier, Paris
Procacci, G., 1993, *Gouverner la misère. La question sociale en France*, Le Seuil, Paris
Pudup, M.B, 2008, « It takes a garden: cultivating citizen subjects in organized garden projects », *Geoforum*, 39
Puech, M., 2010, *Développement durable : un avenir à faire soi-même*, Le pommier, Paris
Putnam, R., 2000, *Bowling alone. The Collapse and Revival of American Community*, Simon and Schuster, New-York
Putnam, R., 2007, « *E Pluribus Unum:* Diversity and Community in the Twenty-first Century. The 2006 Johan Skytte Prize Lecture », *Scandinavian Political Studies*, 30.2

Ranci, C., 2010, *Social vulnerability in Europe*, Hampshire, Palgrave Macmillan.
Rancière, J., 2004, *Le maitre ignorant. Cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*, Ed. 10/18, Paris
Recoquillon, C., 2009, « Les enjeux de la revitalisation urbaine : Harlem, du ghetto au quartier chic », *Herodote*, n°132
Reigner, H., 2013, « Solidarité territoriale, intégration communautaire et démocratie communale. Les apports et lignes de controverse de la recherche en science politique », *Les cahiers de la prospective du Grand Lyon*, n° 2
Reigner, H., Frinault T., Guy C., 2010, « Construire la solidarité intercommunale. Les ressorts de l'intégration au prisme du partage de la Dotation de Solidarité Commune », *Politiques et management public*, vol. 27, n° 3
Renauld, V., 2011, « Quels modes de vie dans les écoquartiers ? », Revue *Durabilis*, http://www.magazine-durabilis.net/modes-de-vie-ecoquartiers/
Retière, J.-N., 1994, *Identités ouvrières. Histoire sociale d'un fief ouvrier en Bretagne 1909-1990*, L'Harmattan, Paris
Revue Française des Affaires Sociales, 2011, « Politiques sociales locales », *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 4
Rhein, C., M. Blidon, A. Fleury, F. Guérin-Pace et A.-L. Humain-Lamour, 2008, *Regards sur les quartiers parisiens. Contextes spatiaux, usages politiques et pratiques citadines*, Contrat Ville de Paris n° DASCO/2004-168
Ribeiro, M. J., 1991, « Reabilitação urbana : estratégia e organização », *Sociedade e Território*,14-15
Richez-Battesti, N., Vallade, D., 2009a, *Caractérisation du modèles socio technique d'un incubateur d'innovation sociale : le cas d'Alter'Incub en Languedoc-Roussillon*, Contrat de recherché financé par l'AVISE
Richez-Battesti, N., Vallade, D., 2009b, « Économie sociale et solidaire et innovation sociale : Premières observations sur un incubateur dédié en Languedoc-Roussillon », *Innovations*, vol. 2, n° 30
Richez-Battesti, N., Gianfaldoni, P., 2010, ESS et action publique territorialisée : entre aiguillon, partenariat et soumission, Le cas des dispositifs d'appui à la création d'activités, *in* Itçaina, X. (dir.*), La politique du lien. Les nouvelles dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire*, Presses Universitaires de Rennes
Richez-Battesti, N., Vallade, D., 2012, « Vers une politique publique d'innovation sociale comme processus d'endogénéisation de l'attractivité du territoire ? Le cas du Languedoc-Roussillon », *in* Hamdouch, A., Depret, M-H., Tanguy, C., *Mondialisation et résilience des territoires*
Richez-Battesti, N., Vallade, D., Petrella, F., 2012, « L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : quels défis et enjeux pour l'analyse ? », *Innovations*, vol. 2, n° 38.
Richez-Battesti N., Petrella, F., Enjolras ,B., 2013, « ESS et politiques publiques en France : entre fragmentation et institutionnalisation ? Quel régime territorial en Région Provence –Alpes-Côte d'Azur », *in* Chaves, R. Demoustier, D. (dir.), *L'émergence de l'économie sociale dans les politiques publiques : une analyse internationale*, Peter Lang, Bruxelles
Rieutort, L., 2009, « Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture », *L'Information Géographique*, vol. 73, n° 1
Riffault, M., 2013, *La diversité des montages juridiques en matière d'habitat participatif.* Mémoire de master, UFR Droit, Économie et Sciences sociales, Université François-Rabelais, Tours
Ripoll, F., 2009, « Le concept "AMAP" », *Géographie et cultures*, 72

Ripoll, F., 2010, « L'économie « solidaire » et « relocalisée » comme construction d'un capital social de proximité. Le cas des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) », *Regards Sociologiques*, 40

Rodrigues, W., 1999, « Globalização e gentrificação. Teoria e empiria », *Sociologia, problemas e práticas*, 29

Rosanvallon, P., 2011, *La société des égaux*, Le Seuil, Paris

Rougé, L. 2005. *Accession à la propriété et modes de vie en maison individuelle des familles modestes installées en périurbain lointain toulousain. Les « captifs » du périurbain*. Toulouse, Thèse de doctorat, Université de Toulouse-Le Mirail

Rougé, L., 2011, « Mobilités et modes de vie dans les espaces faiblement denses du périurbain toulousain : entre recomposition des clivages socio-spatiaux et formes d'autonomisation », *in* M. Dumont et E. Hellier, *Les nouvelles périphéries urbaines*, Rennes, Presses universitaires de Rennes

Rodrik, D., 2013, « Roepke Lecture in Economic Geography – Who Needs the Nation-State? », *Economic Geography*, n° 89

Rosanvallon, P., 1981, *La crise de l'Etat-providence*, Le Seuil, Paris

Rousseau, M., 2008, « La ville comme machine à mobilité. Capitalisme, urbanisme et gouvernement des corps », *Métropoles*, 3

Rousseau M., 2008, « "*Bringing politics back in*": la gentrification comme politique de développement urbain? », *Espaces et Sociétés*, 132-133

Rousseau, M., 2011, *Vendre la ville (post)industrielle. Capitalisme, pouvoir et politiques d'image à Roubaix et à Sheffield (1945-2010)*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Saint-Etienne/Université de Lyon.

Rousseau, M., 2012, « Public Mobility as the Defining Feature of the French Post-industrial City », *Theory, Culture & Society*, 29.6

Rousseau, M (à paraître) « "Many Rivers to Cross". Suburban Densification and the Social Status Quo in the Greater Lyon », *International journal of Urban and Regional Research*

Roux, N., 2012, « La dynamique de réseaux pour le développement et la reconnaissance de l'habitat coopératif/groupé en France », Communication *VII Congreso Internacional Rulescoop*, Universitat de València

Russel, M. et C. Esnouf, 2013, « Consommations alimentaires liées à la mondialisation », *Le Développement durable à découvert*, CNRS éditions, Paris

Sassen, S., 1994, *The Global City. New York, London, Tokyo*, Princeton University Press, Princeton

Sauvadet, T., 2005, « Causes et conséquences de la recherche de « capital guerrier » chez les jeunes de la cité », *Déviance et Société*, 29.2

Sauvadet, T., 2006, *Les* jeunes *« guerriers » des* cités. *Le* capital guerrier. Concurrence *et* solidarité entre jeunes *de* cité, Armand Colin, Paris

Savage, M., Devine, F., Cunnigham, M., Taylor, M., Li, Y., Hjellbreke, J., Le Roux, B., Friedman, S., Miles, A., 2013, « A new model of social class ? Findings from the *BBC's Great British Class Survey Experiment* », *Sociology*, 47.2

Schatz, L., 2013, « Decline-Oriented Urban governance in Youngstown, Ohio », in M. Dewar et J. Thomas (dir.), *The city after abandonment*, University of Pennsylvania Press, Philadephie

Scheromm, P., 2011, « L'agriculture dans la ville de Montpellier : espaces et pratiques », Mémoire de recherche, Projet ANR DAUME.

Scheromm, P., Perrin, C., Soulard, C, 2012, « Une dynamique foncière duale pour les espaces agricoles dans les villes : l'exemple de Montpellier », Colloque « Espaces ouverts des agglomérations urbaines », 80°Congrès ACFAS, Montréal

Scheromm, P., Perrin, C., Soulard, C., 2013, « L'essor récent des jardins collectifs à Montpellier : entre nature et agriculture », Communication au colloque « Nature urbaine en projets, vers une nouvelle alliance entre nature et ville », organisé par l'UMR Sadapt et l'ENSP, Maison de l'architecture, Paris

Schieb-Bienfait, N., Charles-Pauvers, B., Urbain, C., 2009, « Émergence entrepreneuriale et innovation sociale dans l'économie sociale et solidaire : acteurs, projets et logiques d'action », *Innovations*, vol. 2, n° 30

Schilling, J., Logan, J., 2008, « Greening the Rust Belt. A green infrastructure model for right sizing America's shrinking cities », *Journal of the American Planning Association*, vol. 74, n° 4

Schmelzkopf, K., 1995, « Urban Community Gardens as Contested Space », *Geographical Review*, vol. 85

Schnapper, D., 1991, *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Gallimard, Paris

Schwartz, O., 1990, *Le Monde privé des* ouvriers, PUF, Paris

Sencébé, Y., 2006, « Périurbanisation : le choix de vie par défaut de ménages modestes », *in* M. Bonnet et P. Aubertel, *La Ville Aux Limites De La Mobilité*, Presses universitaires de France, Paris

Sennet, R., 2013, « Comment faire coopérer les tribus ? », *Revue M3*, Hors-série avril

Simetière, A., 2007, *De la constitution du contre-pouvoir délibératif et participatif ?Le conseil de quartier Goutte d'Or-Château Rouge (Paris – XVIIIème)*, Mémoire de master recherche, Université Paris X Nanterre

Simon, P., 1993, « Les quartiers d'immigration : « ports de première entrée » ou espaces de sédentarisation ? L'exemple de Belleville », *Espaces, populations, sociétés*, 2

Simon, 1995, « La société partagée. Relations interethniques et interclasses dans un quartier en rénovation. Belleville, Paris 20ème », *Cahiers internationaux de sociologie*, 98

Simon, P., 1998, « L'intégration au quartier à l'épreuve de la rénovation », *in* N. Haumont et J.-P. Lévy (dir.), *La ville éclatée : quartiers et peuplements*, L'Harmattan, Paris

Simone, A., 2006, « Pirate Towns: Reworking Social and Symbolic Infrastructures in Johannesburg and Douala », *Urban Studies*, 43.2

Sintomer, Y., Herzberg C., Röcke A., 2008, *Démocratie participative et modernisation des services publics : des affinités électives ? Les budgets participatifs en Europe*, La Découverte, Paris

Six, J-F., 1990, *Le temps des médiateurs*, Le Seuil, Paris

Smajda, G., 1989, « L'innovation sociale », *in* J.-E. Roullier (dir.), *Villes nouvelles en France*, Economica, Paris

Smith, N., Williams P. (dir.), 1986, *Gentrification of the city*, Allen and Unwin, Boston

Smith, N., 1996, *The new urban frontier: gentrification and the revanchist city*, Routledge, London-New York

Soja, E., 2010, *Seeking Spatial Justice*, University of Minnesota Press, Minneapolis

Sordello, R., Comolet-Tirman, J., Da Costa, H., De Massary, J.-C., Escuder, O., Grech, G., Haffner, P., Rogeon, G., Siblet, J.-P., Touroult, J., 2011, *Trame verte et bleue – Critères nationaux de cohérence – Contribution à la définition du critère pour une cohérence interrégionale et transfrontalière*, Rapport MNHN-SPN

Souami, T., 2009, *Eco-quartiers, secrets de fabrication*, Les Carnets de l'Info, Paris

Soutenet, L., 2009, L'habitat coopératif en France : Retours d'expériences, Rapport pour la Direction Régionale Rhone-Alpes Grenoble, Pôle Habitat-Logement, Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale

Souza, C., 2001, « Construção e consolidação de instituições democráticas : papel do orçamento participativo », *São Paulo em Perspectiva*, n°4

Stall, S. et R. Stoecker, 1998, « Community organizing or organizing community ? Gender and the crafts of empowerment », *Gender and Society*, 12

Standing, G., 2011, *The Precariat: The* New *Dangerous* Class, Bloomsbury Academic, Londres et New-York

Star, S.L., Griesemer, J., 1989, Institutional ecology, 'Translations', and Boundary objects: amateurs and professionals on Berkeley's museum of vertrebate zoologie, *Social Studies of Science*, 19(3)

Stoecker, R., 1997, « The CDC model of Urban Redevelopment. A Critique and an Alternative », *Journal of Urban Affairs*, 19.1

Suttles, G., 1968, *The* Social Order of the Slum*: Ethnicity and Territory in the Inner City*, University of Chicago Press, Chicago

Tarrius, A., 2010, « La remontée des suds: migrations en réseaux, villes et territoires transnationaux dans les Bassins est et ouest méditerranéens », *in* S. De Tapia et L. Muller (dir.), *Migrations et cultures de l'entre-deux*, L'Harmattan, Paris, pp. 157-186

Ter Minassian, H., 2013, *Changer Barcelone. Politiques publiques et gentrification dans le centre ancient (Ciutat Vella)*, PUM, Toulouse

Theys, J., Du Tertre, C., Rauschmeyer, F., 2010, *Le développement durable, la seconde étape*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues

Thomann, S., 2009, « Stratifications générationnelles au sein d'espaces périurbains : une opportunité du « vivre ensemble » ? », *Articulo - Journal of Urban Research*, n°5, http://articulo.revues.org/1403

Thomann, S., 2009. *Familles, femmes et générations exposées à l'étalement urbain. Installation résidentielle et dépendance automobile dans l'aire métropolitaine marseillaise*, Thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, Université Paul Cézanne, Aix-en-Provence

Thrasher, F., 1963, *The Gang: A Study of 1,313 Gangs in Chicago*, University of Chicago Press, Chicago

Tilliette, B. (dir.), 1985, *Un nouvel art de ville – 8 villes nouvelles en quête d'elles-mêmes*, Autrement, Paris

Tissot, S., et Poupeau F., 2005, « La spatialisation des problèmes sociaux », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 159

Tissot, S., 2007, *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Seuil, Paris

Tissot, S., 2009, « Des gentrifieurs mobilisés. Les associations de quartier du South End à Boston », *Articulo - revue de sciences humaines*

Tissot S., 2010, « Quand la mixité sociale mobilise des gentrifieurs. Enquête sur un mot d'ordre militant à Boston », *Espaces et sociétés*, 140-141

Tissot, S., 2011, *De bons voisins, enquête dans un quartier de la bourgeoisie progressiste*, Liber, Paris

Theys, J., 2002, « L'approche territoriale du " développement durable ", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable et territoires* (revue en ligne), 23/09/2002 / URL : http://developpementdurable.revues.org/1475

Theys, J., 2010, « Les conceptions de l'environnement », in O. Coutard et J-P. Lévy (dir.), *Ecologies urbaines*, Economica, Paris

Thierry, M., 2013, « Les enjeux de l'acte III de la décentralisation », *Informations Sociales*, n° 179/5

Torre, A., Bourdeau-Lepage, L., 2013, « Quand l'agriculture s'installe en ville… Désir de nature ou contraintes économiques ? », *Métropolitiques*, 6 février

Toussaint, J-Y., Vareilles, S., 2013, « Urbanisme durable : construire intelligent et pour qui ? », *Le Développement durable à découvert*, CNRS éditions, Paris

Trompette, P., Vinck, D., 2009, « Retour sur la notion d'objet-frontière », *Revue d'Anthropologie des Connaissance*, Vol 3, n°1

Turok, I., Mykhnenko, V., 2007, « The Trajectories of European Cities, 1960-2005 », *Cities*, vol. 24, n° 3

Uitermark, J., 2013, « Integration and Control: The Governing of Urban Marginality in Western Europe », *International Journal of Urban and Regional Research*, In Press.

Urban Studies, 2012, « Problematising Urban Social Cohesion: A Transdisciplinary Endeavour», *Urban Studies*, vol. 49, n° 9

Van Berkel, L., Graaf, W., Sirovatka, T. (dir.), 2011, *The Governance of Active Welfare State in Europe*, Palgrave MacMillan, Basingstoke

Van Criekingen, M. et A. Fleury, 2006, « La ville branchée : gentrification et dynamiques commerciales à Paris et à Bruxelles », *Belgéo*, 1-2

Van Criekingen, M., 2013, « La gentrification mise en politiques. De la revitalisation urbaine à Bruxelles », *Métropoles*, 13

Van Zanten, A., 2009, *Choisir son école*, PUF, Paris

Veltz, P., 1996, *Mondialisation, villes et territoires : une économie d'archipel*, PUF, Paris

Veltz, P., 1999, « Métropolisation et formes économiques émergentes », in E. Heurgon (dir.), *Les métiers de la ville*, éditions de l'Aube, Paris Vermeersch, S., 2006, « Liens territoriaux, liens sociaux. Le territoire, support ou prétexte ? », *Espaces et Sociétés*, 126

Vervaecke, M., 1988, « L'habiter, les réseaux sociaux et les interactions sociales dans les quartiers anciens », *Espaces et Sociétés*, 51

Viard, J., 2013, « La croissance extra-urbaine », *Le Développement durable à découvert*, CNRS éditions, Paris

Vidal, R. et A. Fleury, 2009, « La place de l'agriculture dans la métropole verte », *Projets de paysage*, en ligne le 9 février

Vidal, R. et A. Fleury, 2010, « L'autosuffisance agricole des villes, une vaine utopie ? », LaviedesIdées.fr, 4 juin

Vidal, A., et W. Keating, 2004, « Community development: current issues and emerging challenges », *Journal of Urban Affairs*, 26.2

Villalba, B., Leujeune C. et Sbaï T., 2009, *Vers un nouvel esprit de la Démocratie, concertation instituée et mobilisation citoyenne autour de l'aménagement de l'écoquartier intercommunal de l'Union – Roubaix, Tourcoing, Wattrelos.* APR Concertation, Décision et Environnement - CDE

Villepontoux, S., 2010, « Utopies urbaines », « ville rêvée », « ville programmée », « ville possible », principes de gouvernance, politique de la ville, urbanité nomade et imaginaire habitant », *AAC*, 16

Vincent, S., 2008, « La structuration de la pratique du covoiturage en France : jeu d'acteurs et institutionnalisation », communication au 45e colloque de l'ASRDLF, 25, 26 et 27 août 2008, *Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional*, Rimouski

Vivant, E., Charmes E., 2008, « La gentrification et ses pionniers : le rôle des artistes off en question », *Métropoles*, 3

Viveret, P., 2006, Monnaie sociale, *Alternatives Economiques Poche*, Hors série n° 22

Vranken, J., 2001, « Unravelling the Social Strands of Poverty: Differentiation, Fragmentation, Inequality, and Exclusion », in Andersen H. T., Van Kempen R. (eds.), *Governing European cities. Social fragmentation, social exclusion and urban governance*, Aldershot, Ashgate

Wacquant, L. et J. Wilson, 1989, « The Cost of Racial and Class Exclusion in the Inner City », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 501

Wacquant, L., 1992, « Pour en finir avec le mythe des “cités-ghettos” », *Les Annales de la recherche urbaine*, 54

Wacquant, L., 1996, « L’‘underclass’ urbaine dans l’imaginaire social et scientifique américain », in Paugam S. (dir.), *L’Exclusion. L’état des savoirs*, La Découverte, Paris

Wacquant, L., 2006, *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État*, La Découverte, Paris

Wampler, B., 2003, « Orçamento Participativo : uma explicação para as amplas variações nos resultados », in Avritzer L., Navarro Z. (dir.), *A inovação democrática no Brasil : o orçamento participativo*, Cortez, São Paulo

Weber, C., 2013, « La ville, un nouveau biome », *Le Développement durable à découvert*, CNRS éditions, Paris

Weber, F., 1996, « Les apports sociologique des jardins familiaux », Colloque « Les jardins familiaux un nouveau projet social », 27 février

Wekerle, R., 2000, « Multicultural Gardens: Changing the Landscape of the City », in *Proceedings of the International Symposium: Urban Agriculture and Horticulture*, The Linkage with Urban Planning

Weil, P-E., 2013, *Sans toit ni loi ? Le droit au logement opposable. Recours à la justice administrative et rationalisation de l’action publique*, Thèse de Doctorat en Science Politique, Université de Strasbourg

Wenz, S., 1988, *Environmental Justice*, State University of New York Press, Albany

Whyte, W.F., 1943, *Street corner society: The social structure of an italian slum*, University of Chicago Press, Chicago

Wiechmann, T., Volkmann, A., Schmitz, S., 2014, « Making Place in Increasingly Empty Spaces-Dealing with Shrinkage in Post-Socialist Cities-The Example of East Germany », *Shrinking Cities-International Perspectives and Policy Implications*, Routledge, New York

Willmott Young, M., 1983, *Le village dans la ville*, Centre Georges Pompidou (Centre de Création Industrielle), Paris

Wilsons-Courvoisier, S., 2012, « Une ou des politiques publiques nationales de l’ESS ? Trente ans de tâtonnements politiques et administratifs », *RECMA*, n° 325

Wirth, L., 1938, « Urbanism as a Way of Life », *The American Journal of Sociology*, vol. 44, n°1

Wilson, W. J., 1987, *The Truly Disadvantaged: The Inner City, the Underclass and Public Policy*, University Press of Chicago, Chicago

Wolff, M., Fol, S., Roth, H., Cunningham-Sabot, H. (2013), « *Shrinking Cities*, villes en décroissance : une mesure du phénomène en France », *Cybergeo : European Journal of Geography*

Yin, J., 1998, « The community development industry system: a case study of politics and institutions in Cleveland (1967-1997) », *Journal of Urban Affairs*, 20.2

Younès, C. (dir.), 2010, *Ville contre-nature. Philosophie et architecture*, La Découverte, Paris

Young, M. et P. Wilmott, 2010, *Le village dans la ville. Famille et parenté dans l'Est londonien*, PUF, Paris

Yunus, M., 2008, *Vers un nouveau capitalisme*, Le Livre de Poche, Paris

Zeneidi-Henry, D., 2002, *Les SDF et la ville. Géographie du savoir-survivre*, éditions Bréal, Paris

Zeneidi, D., 2007, « Squat, un monde invisible dans la ville », *Urbanisme*, 352